This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE

DU LYONNAIS.

LYON.
TYPOGRAPHIE DE L. BOITEL,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.

REVUE
DU LYONNAIS,

ESQUISSES

Physiques, Morales, et Historiques.

TOME SECOND.

LYON.

IMPRIMERIE DE L. BOITEL,

QUAI ST-ANTOINE, 36.

1835.

REVUE
DU LYONNAIS.

DC 801
L96 R39
v.2

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LYON
PENDANT LA LIGUE,

contenant

CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DANS LE LYONNAIS, DEPUIS L'ANNÉE 1568 JUSQU'A LA FIN DE 1594.

Préface de l'Auteur.

Le silence affecté de tous nos écrivains sur un point délicat de l'histoire de notre ville, n'est pas sans fondement; ils ont craint avec raison de rencontrer des citoyens encore sensibles à la réputation de leurs ayeux, qui leur sussent mauvais gré s'ils rappeloient le souvenir d'un fait qui sembloit donner atteinte à leur mémoire. Ce motif de bienséance et d'attention devoit avoir lieu, lorsque cet événement encore trop récent pouvoit les intéresser personnellement; mais l'éloignement dans lequel on le regarde présentement ne permet pas qu'on dissimule, et les personnes qui se croiroient intéressées dans ces Mémoires ne penseroient pas avec équité, si elles pré-

tendoient que les démarches équivoques de quelques-uns de leurs ancêtres pussent rejaillir jusques sur leur postérité, que s'il y en avoit qui poussassent la délicatesse à ce point, voici des raisons qui me paroissent assez fortes pour combattre ce préjugé. Les premières familles du royaume qui se trouvèrent enveloppées dans ce parti ont des successeurs qui regardent aujourd'hui avec indifférence ce qu'on a écrit à ce sujet. La révolte fut générale et par conséquent la honte n'en retombe pas sur le particulier ; elle fut au reste suivie d'un retour volontaire au souverain et d'une fidélité qui ne s'est jamais démentie, et, puisque l'histoire générale n'a gardé aucun ménagement à l'égard même des chefs et des principaux membres de la Ligue, à quel titre un petit nombre de citoyens trouveroient-ils à redire de voir leurs noms figurer dans ces Mémoires?

Mais ne dois-je pas m'attendre à une accusation plus grave en apparence, et ne se trouve-t-il personne qui forme ce raisonnement contre moi? Est-il d'un bon patriote d'employer sa plume et ses recherches à faire revivre un événement qui fait si peu d'honneur à sa patrie, et n'aurait-il pas dû, en imitant le silence prudent des écrivains qui l'ont précédé, laisser dans l'oubli un fait presque effacé de la mémoire? Ce reproche paroît fondé; je ne me trouve cependant point embarassé à y répondre. Car, pourquoi seroit-on plus en droit de me l'adresser qu'à ceux des historiens françois qui ont traité en général le même sujet? quelqu'un s'est-il avisé jusqu'à présent de les blâmer parce qu'ils ont écrit et publié les égaremens de la nation entière ; n'a-t-on pas au contraire rendu justice à leur exactitude et ne leur a-t-on pas su gré de leur travail? J'avoue qu'il y auroit de la présomption de ma part, si je prétendois par cette réponse me mettre en parallèle avec ces grands hommes et égaler ce faible discours à leurs ouvrages immortels; mais en prétendant seulement me fortifier par leur exemple je me crois pleinement disculpé de cette accusation.

Après avoir exposé les motifs qui pouvoient me détourner de cette entreprise ; il est à propos de faire connoître ceux qui m'y ont engagé ; il paroîtra surprenant que le silence des écrivains qui auroit dû me servir d'exemple et former un obstacle à mes

recherches, ait été au contraire ce qui m'a poussé plus fortement à les entreprendre; la nouveauté du sujet a eu pour moi un attrait invincible, et l'esprit rempli de l'idée flatteuse d'écrire des choses capables de piquer la curiosité, je n'ai envisagé que faiblement le risque où je me mettois de ne pas réussir. La difficulté du succès n'étoit pas néanmoins un objet si peu considérable qu'il ne dut faire sur moi une vive impression; car, nonobstant le nombre de pièces et de mémoires qui nous restent de ces temps-là, le peu de faits particuliers qu'ils contiennent qui ayent du rapport à cette ville, ne doivent pas me faire espérer de pouvoir avec un si faible secours, former un discours suivi; j'ai tenté malgré toutes ces oppositions d'ébaucher ce fait historique, et tâchant de lier ensemble tous les lambeaux parsemés en une infinité d'ouvrages, la plupart ignorés ou peu lus, je me suis flatté de donner à ma compilation une forme, non pas aussi parfaite que l'exige l'histoire, mais convenable à des mémoires qui pour l'ordinaire ne sont regardés que comme des matériaux rassemblés pour servir à la construction d'un édifice parfait. En effet, pour remplir entièrement ce sujet et ne laisser rien à souhaiter à la curiosité du lecteur, il faudroit avoir des mémoires dressés par un écrivain exact dans le temps même auquel la chose est arrivée; que s'il y en a eu, ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais il est plus vraisemblable de penser que personne n'a pris la peine d'en dresser : car on ne trouve nulle part rien de suivi; on ne peut donner ni les liaisons des événemens, ni les circonstances exactes de divers faits essentiels et encore moins les motifs des résolutions. Nous ne connoissons qu'un petit nombre d'acteurs de qui nous ignorons même les principales démarches; dans cette privation de lumière, que peut-on attendre d'un écrivain qui s'avise, après un siécle et demi, de faire quelques recherches; ne doit-on pas compatir à l'état d'abandon où il se trouve et n'exiger de lui précisément que ce qu'il est en état de fournir. J'aurois pu grossir cet ouvrage en me dédommageant sur l'histoire générale de la stérilité des faits particuliers, mais on s'apercevra que je me suis tenu en garde sur ce point, et que le peu que j'en y ai fait entrer étoit indispensable à mon sujet. J'ai supposé le lecteur instruit des événemens généraux de ce

temps-là qui sont extrêmement connus par les recherches particulières qu'on a faites dans notre siècle. Si le public reçoit favorablement ce petit essai, je prendrai la hardiesse de lui présenter d'autres mémoires sur l'histoire de cette ville, que je tâcherai de rendre également intéressans et exacts.

Mémoires

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LYON

PENDANT LA LIGUE (1),

contenant

CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DANS LE LYONNAIS, DEPUIS L'ANNÉE 1568

JUSQU'A LA FIN DE 1594,

PAR D. THOMAS,

ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE DE LYON (2).

Diverses circonstances réunies concoururent à jeter la ville de Lyon dans la révolte : l'exemple contagieux de la capitale qui avait entraîné avec elle les principales villes du royaume, n'aurait point été seul un mobile assez fort pour ébranler sa fidélité si d'autres causes plus particulières n'eussent déterminé sa chûte. Tous

(1) Il est de notre devoir de tenir nos lecteurs un peu en garde contre l'incessant panégyrique que fait le bibliothécaire Thomas des maisons de Villeroy et Mandelot. Il était mal placé pour les apprécier; lorsqu'il écrivait il occupait une place qui le rendait dépendant de l'autorité. Quelle foi accorderions-nous à un employé du pouvoir qui s'en ferait l'historien! Nous ne nous attacherons donc qu'aux faits, et nous montrerons dans le cours de cette narration que Mandelot n'a pas mérité toujours des éloges dans ses fonctions de gouverneur de Lyon.

(NOTE DE L'ÉDITEUR DE LA REVUE).

(2) Nous publions pour la première fois ces Mémoires d'après une copie faite sur le manuscrit de la Bibliothèque de Lyon. Il en existe plusieurs autres copies dans différentes Bibliothèques particu-

les incidens qui contribuèrent à consommer cet ouvrage, ne peuvent être développés avec quelque netteté sans entrer dans un détail pris de plus loin. Si cette ville eut le triste avantage d'être une des dernières à se soustraire à l'autorité royale, elle n'en fut redevable qu'à son gouverneur. François de Mandelot, qui remplissait cette charge depuis plusieurs années, avait mérité la confiance de son souverain par la sagesse de sa conduite, et s'était attiré les cœurs des lyonnais soit par une vigilance exacte à les garantir de toutes surprises et troubles domestiques, soit par un soin paternel à pourvoir à leurs besoins dans les calamités publiques. Les obligations que lui ont les citoyens, toutes anciennes qu'elles sont, méritent à plusieurs titres qu'on s'efforce ici d'en perpétuer le souvenir, et m'obligent à en retracer un abrégé qui ne peut être qu'intéressant.

Charles IX ayant rappelé de cette ville le président de Birague (1) pour l'approcher de sa personne, Jacques de Savoie, duc de Nemours, gouverneur en

lières, et notamment dans celles de M. Coste, de M. Lombard et de M. Breghot du Lut; aucune n'indique le nom de l'auteur; mais celle que possède la Bibliothèque de la ville d'Aix, en Provence, contient la note suivante, signée D. Thomas, lequel est qualifié, sur le titre du manuscrit, d'ancien bibliothécaire de Lyon :

« Je rassemblais ces Mémoires en 1741; j'eus alors quelque dessein de les publier pour pressen-« tir le goût du public; mais le libraire à qui ils furent communiqués, ne les ayant pas trouvés « assez étendus pour former un volume d'une juste épaisseur, et ne me trouvant pas alors disposé « à y faire des additions, la chose en demeura là. Dans cet intervalle, un de mes amis entre les « mains de qui mon manuscrit était resté, jugea à propos de le faire présenter au mois de novem-« bre 1742 à M. le Prévôt des Marchands, lequel donna ordre qu'il fut placé dans la Bibliothèque « publique, et qu'on en remit une copie dans les Archives de la ville. Une distinction si honorable « à mon ouvrage me flatta plus que la gratification que j'en reçus. »

Les MÉMOIRES SUR LA LIGUE ne sont pas le seul ouvrage qui soit sorti de la plume de D. Thomas. M. Péricaud a tout récemment fait imprimer un opuscule de cet écrivain, ayant pour titre : UN PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LYON DEPUIS 1600 JUSQU'A 1643, publié d'après un manuscrit inédit appartenant à M. Louis Lombard, ancien magistrat, député de l'Isère (Lyon, impr. de G. Rossary, 1835, in-8°) : nous le reproduirons dans notre REVUE avec des notes et additions dues aux savantes recherches de M. Péricaud. Dans l'avertissement mis en tête de ce PRÉCIS, M. Péricaud a donné les raisons qui le portent à croire que ce dernier opuscule et les ÉPOQUES REMARQUABLES ET ÉVÉNEMENS SINGULIERS DE LA VILLE DE LYON, DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A L'AN 1600, qu'on trouve dans les almanachs de Lyon pour 1745 et 1746, sont également de D. Thomas. Le style des Mémoires sur la Ligue offre quelques légères incorrections que nous aurions pu faire aisément disparaître; nous avons préféré lui laisser sa couleur et le donner tel qu'il est; nous aurions pu aussi ajouter un grand nombre de notes à celles de l'auteur, mais nous aurions fait un volume; nous renverrons ceux qui désireront de plus amples détails aux ARCHIVES DU RHONE. Les quatorze tomes, dont cette collection se compose, offrent une foule de faits et de documens sur cette mémorable époque et sur les principaux personnages de ce drame historique, tels que Mandelot, Nemours, d'Epinac, etc.

(1) Réné de Birague, milanais, fils puîné de Galéas de Birague et de la fille de Théodore Trivulce, maréchal de France, fut premièrement conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes, premier président à Turin et ambassadeur pour le roi au concile de Trente et vers l'empereur; à son retour il fut lieutenant de roi dans Lyon, et ensuite garde des sceaux et chancelier de France. Après le décès de sa femme, il fut évêque de Lavaur et enfin cardinal. Il mourut à Paris, le 24 novembre 1583, âgé de 76 ans, et est enterré avec sa femme dans l'église de Ste-Catherine-de-Val-des-Écoliers.

chef de ces provinces, proposa Mandelot au roi, comme le sujet le plus propre à remplacer Birague dans les fonctions de Lieutenant du roi; ce choix fut accepté, et le Gouverneur vint dans cette ville, en septembre 1568, amenant avec lui le nouveau Lieutenant pour l'installer dans le commandement. Son arrivée remplit de joie tous les véritables citoyens, et suspendit leur douleur sur la perte de son prédécesseur. Ce choix leur fut d'autant plus agréable, que sa personne leur était déjà parfaitement connue ; ils avaient été témoins, cinq ans auparavant, de tout ce qu'il avait fait pour retirer cette ville du pouvoir des Calvinistes, et du bon ordre qu'il avait mis dans l'armée du duc de Nemours, duquel il était alors lieutenant général, ayant empêché par l'exacte discipline qu'il y avait fait observer que ses troupes ne commissent aucun désordre et ne vexassent les habitans des environs, pendant les huit ou neuf mois qu'elles campèrent à St-Genis-Laval ; on vit même avec surprise, après qu'elles furent retirées, l'abondance des vivres qui était dans les lieux où son camp avait été établi. Mandelot, plein de zèle pour la véritable religion et le service du roi, forma, dès le commencement, le projet d'abattre le parti huguenot et de relever le parti catholique, comme l'unique moyen de rétablir le calme dans cette ville. Pour perfectionner cet ouvrage, que son illustre prédécesseur avait ébauché, il donna ses premiers soins à gagner la confiance des catholiques et à s'attirer la bienveillance des habitans : son attention s'étendit à se concilier l'amitié de la noblesse du pays et des provinces voisines, laquelle il sut tellement captiver que, pendant toute sa vie, il en disposa absolument. Ses manières douces et affables, éloignées de tout air de hauteur et de supériorité, lui acquirent l'estime de tous les gentilshommes, qui, bien loin de vouloir conserver une certaine indépendance que les fréquens troubles semblaient autoriser, furent toujours prêts, sur un simple ordre de sa part, de courir en foule près de lui, et monter à cheval pour exécuter ce qu'il jugerait à propos de leur ordonner. Cette bonne intelligence avec la noblesse le rendit respectable parmi les siens, utile à ses voisins et redoutable aux ennemis de l'état.

(1570). Il y avait environ deux années qu'il commandait dans ces provinces, lorsque l'amiral de Châtillon, ramenant de la Guienne un détachement nombreux, vint fondre du côté du Vivarais; la dame de Tournon, craignant avec raison que l'orage ne tombât sur son château qu'il crut surprendre, dépêcha à Mandelot un gentilhomme pour le prier de lui envoyer promptement du secours pour repousser l'ennemi; ce qu'ayant obtenu sur le champ, l'amiral qui vit ses mesures rompues se retira à St-Etienne en Forez, à neuf lieues de cette ville, où il séjourna un mois et demi : pendant tout ce temps il fut sans cesse harcelé par les troupes que Mandelot envoya de ce côté-là, et il se passait peu de jours qu'elles ne fissent sur l'ennemi quelques prises, sans qu'il osât jamais mettre le pied dans le gouvernement; car dans ce temps-là le Forez n'y était pas encore uni, et ne le fut que quelques années ensuite.

Peu de temps après, un accident des plus imprévus lui fournit un beau champ à faire éclater son zèle envers les lyonnais ; les rivières du Rhône et de la Saône, principalement la première, crûrent si subitement (1), sur les onze heures du soir, le 2 décembre 1570, qu'elles inondèrent en un instant, non-seulement les lieux les plus voisins, mais vinrent se joindre dans la place des Jacobins. Le sommeil dans lequel étaient plongés la plus grande partie des habitans et la chûte de plusieurs maisons, en firent d'abord périr un grand nombre; les ténèbres, le bruit des eaux et les cris confus augmentant le désordre, offraient le spectacle le plus effrayant. Mandelot, à qui le salut des citoyens était plus précieux que tous les lauriers remportés sur des ennemis étrangers, parut à cheval acccompagné de ses gentilshommes, avant qu'on pût penser qu'il dût être averti de ce malheur ; et sans ménager sa personne ni sa propre vie, il piqua par les rues inondées et à travers les eaux, tirant lui-même ceux qui lui paraissaient les plus prêts à périr : quel plus grand spectacle que de voir ce père de la patrie qui, ne se contentant pas de donner des ordres, ne craignait point d'exposer sa vie pour sauver celle du peuple qui lui était confié ! Qu'aurait-il pu faire de plus pour ses propres enfans? Et l'amour de la patrie, si vif chez les Romains dans les beaux temps de la république, offrit-il un exemple plus héroïque? La noblesse qui l'accompagnait n'y fut pas insensible et fit des efforts extraordinaires pour donner du secours à cette multitude d'hommes, de femmes et d'enfans qui flottaient parmi les eaux; tous les différens états ecclésiastiques, religieux, bourgeois et artisans, secondèrent son zèle, et l'on vit dans tous briller une noble émulation à qui ferait mieux son devoir. Ce furieux débordement qui alla toujours en croissant, depuis le samedi au soir jusqu'au lundi suivant à trois heures après midi, causa un dommage extrême dans la ville ; trois arcs du pont du Rhône furent abattus, et le faubourg de la Guillotière presque renversé en entier.

Une preuve si éclatante de générosité et d'attachement à ses devoirs, lui mérita la dignité de Gouverneur en chef. En janvier 1571, le duc de Nemours s'en démit en sa faveur avec l'agrément de Sa Majesté ; cette nouvelle répandit la joie par toute la ville, et fit oublier aux lyonnais les calamités qu'ils venaient d'éprouver; chacun se croyant assez dédommagé de ses pertes par la récompense que recevait celui à qui ils confessaient devoir la vie ; Mandelot, par un goût de la solide gloire, fut plus sensible au plaisir délicat que cause l'affection publique, qu'à l'éclat de sa nouvelle dignité, qu'il n'envisagea que comme un engagement

(1) Il y avoit vers la fin du siècle passé, une inscription au devant de la maison de la tour de l'Ange, dans la place de Confort, au coin de la rue Ecorche-Bœuf, qui y avoit été placée pour conserver le souvenir de ce terrible débordement ; elle étoit conçue en ces termes : « L'an 1570, le di-« manche 3e jour de décembre, environ onze heures du soir, le Rhône et la Saône se sont assem-« blés en la place de Confort, au coin de la maison appelée La Tour, et l'onzième jour dudit mois, « le Rhône est remonté audit coin. »

La différence de date qu'il y a entre Paradin que j'ai suivi et l'inscription est d'une trop légère conséquence ponr mériter une discussion sérieuse.

plus étroit à donner des preuves réitérées de son amour et de son zèle. L'occasion de le témoigner ne tarda pas à se présenter (1572) : un froid excessif glaça nos rivières, les moulins à blé qui sont sur le Rhône furent pris dans les glaces et leur mouvement arrêté. Le gouverneur, effrayé du danger qui menaçait la ville d'une prochaine famine par la disette des farines, employa un si grand nombre d'ouvriers à rompre les glaces, y assistant en personne le jour et la nuit malgré la rigueur de la saison, que contre l'opinion commune il la garantit d'un malheur qui paraissait inévitable. Madame de Mandelot voulut en cette occasion partager avec son mari la gloire de servir le public; cette dame, dont la naissance illustre (1) ne servait qu'à relever l'éclat de toutes les vertus qui peuvent décorer son sexe, fournit des habits et des alimens à un grand nombre de petits enfans que le froid exposait à périr, et fit allumer de grands feux dans plusieurs quartiers de la ville pour chauffer les pauvres pendant cet hiver rigoureux, lequel fut suivi d'une grande cherté de bled et qu'ils accompagnèrent de libéralités proportionnées à l'étendue de la misère.

Cette même année présenta une scène plus tragique. Le roi ayant résolu d'exterminer d'un même coup tous les hérétiques du royaume qui le désolaient depuis plusieurs années, profita de l'occasion des noces de sa sœur avec le roi de Navarre qui avaient attiré à Paris les principaux du parti, pour exécuter les funestes massacres de la St-Barthélemy. Les ordres d'en faire de semblables furent en même temps portés par tout le royaume; Mandelot ayant reçu ceux qui lui étaient adressés, ne se porta à les mettre en exécution qu'avec une répugnance extrême ; car quelque désir qu'il eût toujours conservé de voir le parti huguenot anéanti, ces moyens sanguinaires ne furent nullement de son goût, ce qu'il témoigna assez par les mesures qu'il prit pour n'en être pas témoin et éviter d'en paraître complice ; car après avoir fait enfermer un certain nombre de ces malheureuses victimes dans les prisons de Roanne et de l'Archevêché, et avoir déclaré l'intention de la cour, il s'absenta le jour (2) que se fit cette sanglante exécution et alla au faubourg de la Guillotière, accompagné du gouverneur de la Citadelle, sous prétexte d'arrêter quelques mutins qui s'y étaient retirés; étant rentré le soir dans la ville, il fut frappé d'horreur à la vue de ce carnage, et ayant assemblé les principaux officiers de justice, il fit dresser en sa présence un procès-verbal sur ce qui s'était passé, et arrêta dès ce moment l'effusion du sang (3). Jean-Jacques

(1) Elle étoit fille de Claude de Robertet, général de Normandie, et d'Anne Briconnet, et petite fille de Florimond de Robertet, baron d'Allaye, secrétaire d'Etat sous le roi Charles VIII. Cette famille étoit originaire de Monthrison et avoit donné deux grands prélats à l'église d'Alby, Charles en 1511, et Jacques, chevalier de l'église de Lyon, qui succéda à son frère en 1515.

(2) Cette exécution se fit le dimanche 31 août 1572, après midi, et fut appelée VÊPRES LYONNOISES par allusion avec les MATINES PARISIENNES, qui commencèrent avant le jour.

(3) Voici une lettre de Mandelot de nature à fixer nos idées sur son véritable caractère. Elle est extraite d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, dans lequel se trouve la correspondance du roi et de Mandelot de 1568 à 1582.

de Mesme sieur des Arches, maître des requêtes, lui fut redevable de la vie en cette occasion : il avait été envoyé à Lyon par le roi aux vives instances des protestans, pour y maintenir l'exécution de l'Edit de pacification ; les catholiques, animés contre lui, en haine de sa commission, qui autorisait les protestans à les assigner tous les jours par-devant lui, pour des causes légères, l'auraient immanquablement sacrifié à leur ressentiment, si le gouverneur ne lui eût donné un asile dans son hôtel.

Cet expédient que le roi avait cru propre à ses desseins, pour être violent n'en fut pas plus efficace, et l'état n'en fut que plus agité. Les protestans, irrités jusqu'à la fureur du cruel traitement qu'ils avaient reçu, redoublèrent leurs efforts pour reprendre le dessus ; le roi ne gagna sur eux aucun avantage considérable jusqu'à sa mort, et laissa le royaume rempli de troubles ; l'absence de son frère qui était monté tout nouvellement sur le trône de Pologne, (1574) faisait craindre de sinistres remuemens : Mandelot, informé de ces circonstances critiques, con-

« Sire, j'escripvis avant-hier à V. M. la reception des lettres qu'il auroit pleu m'escrire les XXII et XXIII du passé, et comme suivant icelles et ce que le sieur du Peyrat m'auroit dict de sa part, je n'aurois fallli pourveoir par divers moyens à la seureté de cette ville ; si bien, sire, que les corps et les biens de ceux de la religion auroyent esté saisys et mis soubs vostre main sans aucun tumulte ni scandalle : jusques lors depuis et hier l'après-disnée m'en estant allé par ville pour pourveoir toujours à contenir ce peuple, mesmement vers la Guillotière, où j'aurois sceu paroistre danger de quelque tuemuement, seroit intervenu cependant que ce peuple ayant trouvé moyen d'entrer ès prisons de l'archevesque où il savoit estre quelques deux cents de ceulx de la religion cognoms factieux ou avoir porté les armes, lesquels ils auroient touts mis à mort avant que j'en peusse rien sçavoir, et m'y estant allé aussi tost, n'y aurois plus trouvé aucun de ceulx qui se seroient meuz à ce faict, s'estant escartés tout soubdain ; et ce que j'aurois peu faire a esté faire recherche et requerir par touts moyens, mesmement par justice, qui auroient esté autheurs et executeurs de ce faict et comme le tout est passé, affin que V. M. en puisse bien au vray estre esclaircye. Je continue au mieux qu'il m'est possible de contenir toutes choses, voyant ce peuple n'estre pas encore bien appaisé, et que c'est tout ce que l'on peut faire d'obvier à un sac, n'ayant néantmoins jusques ici esté faict aucun tumulte, meurtre ni saccaigement par la ville ni les maisons, et estime que le reste desdicts de la religion saisys pourront demeurer en seureté es lieux ou je les ay faict retirer, attendant que je puisse mieulx entendre qu'il plaira à V. M. en estre faict, et specialement de tous leurs biens, meubles et marchandises, rapines et autres que j'ai jà escript avoir faict saisir et mettre soubs votre main sans touttefois en estre rien déplacé ny transporté des lieux et maisons desdicts de la Religion : osant bien asseurer V. M. que le tout luy sera seurement et fidellement conservé ; et suis après à pourveoir à les faire retirer en magasins et lieux seurs à ce qu'il n'y soit commis aucun abus. J'oseray dire à V. M. que si j'estois ouy à la conseiller, je ne serois d'opinion qu'elle feist aucun don des biens, meubles et marchandises desdits de la Religion que premièrement on ne voye ce qu'il y aura, et que pour le moins elle sçaihe la valeur de ce qu'elle donnerait et que plustost elle feist don et recompense à ceux qu'il luy plairoit sur les immeubles ; et pour ne mettre en cela la consequence, je ne veulx estre le premier à en demander à V. M., m'asseurant que si elle a commencé par quelques autres, elle me faict tant d'honneur de ne m'oublier. Au reste, Sire, il me semble ne devoir taire à V. M. que en tout ce qui eschet icy pour son service, je trouve le sieur de la Mante prompt et affectionné d'ensuivre à son pouvoir ce que je lui en ai faict entendre, dont à la vérité il mérite estre recogneu et bien recompensé. »

voqua dans son hôtel une assemblée de tous les différens états de la ville, auxquels il représenta par un long discours également fort et pathétique, l'obligation dans laquelle ils étaient de demeurer fermes dans l'obéissance de leur nouveau roi, qui pour lors était en Pologne; après lequel il leur fit à tous prêter un serment solennel de n'en reconnaître point d'autres; de lui garder la foi que tous bons sujets doivent à leur prince légitime, et demeurer inébranlables, quoi qu'il put arriver dans le royaume; car on ne savait pas encore ni le temps, ni la manière dont il pourrait revenir en France. Après la prestation de ce serment, il fut délibéré, conjointement avec les échevins, qu'il serait à propos d'envoyer une députation au roi pour l'informer de la disposition des Lyonnais pour son service, l'assurer qu'il aurait toujours l'entrée libre dans son royaume par la ville de Lyon, laquelle le gouverneur et les habitans étaient résolus de lui conserver au péril de leur vie. Les députés, à la tête desquels était de Rubis, procureur-général de la ville, eurent audience

Nous empruntons à une notice qu'a publié M. Péricaud sur ce gouverneur de Lyon, le passage suivant dû à M. B. Chevalier :

Avec de Thou j'ai parlé de la dissimulation de Mandelot; je puis vous en citer une nouvelle preuve.

Vous savez, en effet, comme l'a dit M. l'abbé Sudan, que l'énorme manuscrit contenant les lettres et dépêches du roi à M. de Mandelot et de M. de Mandelot au roi, paraît être une copie, faite sous les yeux de ce gouverneur de Lyon. Comment donc se fait-il que, parmi les lettres de Charles IX, M. de Mandelot en ait supprimé plusieurs dont les dates se rapportent précisément à l'époque de la St-Barthélemi! C'est que sans doute elles contenaient des choses dont on devait faire un mystère, des choses qu'on n'aurait pas osé révéler!

Du reste, dans les lettres qui ont été conservées, j'ai trouvé plusieurs faits assez importans.

Ainsi, par exemple, j'ai reconnu, d'après une lettre de Charles IX, qu'il était bien vrai qu'on avait envoyé dans les provinces des hommes chargés d'ordres verbaux et secrets tout contraires aux dépêches adressées publiquement aux gouverneurs.

Vous vous rappelez aussi que quelques historiens ont pensé que la tête de l'amiral de Coligny avait été envoyée à Rome : eh bien! je crois en avoir trouvé la preuve dans une lettre de Mandelot, datée du 5 septembre 1572.

En effet, après avoir répondu à celle du roi, du 28 août, il ajoute :

« J'ai reçu, Sire, la lettre qu'il a pleu à V. M. m'escrire, par laquelle elle me mande d'avoir esté avertie qu'il y a un homme qui est parti de par delà avec la teste qu'il aurait prise dudit amiral, après avoir esté tué, pour la porter à Rome, et de prendre garde, quand ledit homme arrivera en ceste ville, de le faire arrester et lui oster la dite teste, à quoi j'ay incontinent donné si bon ordre que s'il se présente, le commandement qu'il plaît à V. M. m'en faire sera ensuivi. Et n'est passé que jusques icy par ceste ville autre personne pour s'en aller du costé de Rome qu'un escuyer de Monsieur de Guise nommé Paul, lequel estait parti quatre heures auparavant du jour mesme que je reçus ladite lettre de V. M. »

D'après cette citation, il me semble donc qu'en réfléchissant que ce Paul était écuyer de Guise, l'ennemi le plus acharné de Coligny; que ce Paul est envoyé à Rome en toute hâte, et précisément dans le moment où chacun soupçonne la mission sanglante dont parle Charles IX; il me semble, dis-je, qu'en réfléchissant aux motifs qui ont pu décider Mandelot à SUPPRIMER DANS SON RECUEIL CETTE LETTRE DU ROI, qu'il cite dans la sienne, on est naturellement conduit à penser que la tête de l'amiral Coligny a bien été portée, comm une précieux trophée, dans la capitale du monde chrétien.

du roi à Venise. Ils y reçurent des témoignagnes de bonté et l'assurance de sa part de se souvenir dans toutes les occasions de la bonne volonté de leurs citoyens, et de leur en donner des marques à son arrivée. Les députés apportèrent à leur retour des nouvelles certaines de Sa Majesté, et répandirent la joie dans tous les cœurs. Les Lyonnais, dans la plus vive impatience de l'arrivée de leur nouveau monarque, virent enfin leurs désirs accomplis. Son entrée (1) reçut moins de lustre des arcs de triomphe qu'ils lui avaient dressés, que des acclamations qu'ils firent retentir. Les transports de joie auxquels ils s'abandonnèrent, touchèrent sensiblement ce prince. La reine sa mère vint jusqu'à Lyon pour l'embrasser et le féliciter sur son heureuse arrivée. La cour fut des plus nombreuses; jamais on n'y vit tant de magnificence, de plaisirs et des marques de satisfaction réciproques. Le roi, pour récompenser Mandelot, joignit alors la province du Forez à celle du Lyonnais et du Beaujolais, pour ne composer dorénavant qu'un seul gouvernement; et monsieur d'Urfé, qui jusqu'alors avait pris la qualité de gouverneur du Forez, n'eut plus que celle de lieutenant en cette province. Il voulut aussi gratifier les échevins, et leur redonna les clés de la ville, dont ils avaient été privés depuis sa prise par les protestans, et pour lesquelles Nicolas de Langes, lieutenant-général du présidial et premier échevin, prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Henri III conserva toujours depuis pour cette ville une affection singulière qu'il fit assez paraître par ses fréquens voyages, le plus souvent sans être attendu et avec peu de suite; il y vint entr'autres en poste au mois d'aoust de l'année 1582, on ne fut informé de son arrivée que lorsqu'il fut sur le point d'y entrer. Le Gouverneur était pour lors en Suisse, et Madame de Mandelot était retenue au lit par ses couches. Les échevins, dans un grand embarras, s'excusèrent auprès du roi sur le défaut de réception, auxquels sa majesté répondit avec un air de familiarité qu'il était venu les voir pour manger des melons. En cette occasion, comme en toutes les autres, il accepta avec bonté les régals qu'on lui offrit et en parut satisfait. La dernière fois qu'il y vint, en 1584, il donna le bal et la collation aux dames de la ville dans la maison de plaisance du gouverneur (2). Ce prince, qui faisait une alternative continuelle de parties de dévotion et de plaisir, y parut plusieurs fois, déposant la majesté royale pour assister aux exercices de piété d'une célèbre confrérie. (Les pénitens du Confalon).

L'accroissement fait au gouvernement fut pour Mandelot un nouveau motif de redoubler sa vigilance. En 1575, il apprit que les protestans s'étaient emparés d'un château situé sur le bord du Rhône, au-dessus de Condrieu, et incommo-

(1) Elle eut lieu le 6 septembre 1574.

(2) Cette maison, que Mandelot avoit fait embellir de peintures, de jardins et de fontaines, avoit été bâtie par Paulin Benedicti, italien; elle est occupée présentement par le troisième monastère de l'ordre de saint Benoît, appelé CHAZAUX; les armes de cet ancien gouverneur se voyent encore sur la porte d'entrée.

daient la navigation, il y fit conduire de l'artillerie, et les en ayant chassés, il le ruina entièrement; il assiégea ensuite la petite ville d'Andance, située aussi sur le bord du Rhône, qu'il battit avec le canon, et l'ayant prise, il en chassa quelques troupes de protestans qui s'en étaient rendus maîtres. Son attention sur ce point était si exacte, qu'au plus petit remuement il montait à cheval pour courir où paraissait la nouveauté; ce qu'il témoigna assez (1576) lorsqu'un chef de quelques troupes, nommé Pierre Gourde, attiré par un gentilhomme du pays, se hasarda d'entrer dans le Forez, et tenta de surprendre le pont de St-Rambert, car il arriva encore plutôt, et lui ayant coupé le chemin, le contraignit de retourner sur ses pas, et d'abandonner entièrement le pays.

Mandelot ne borna pas ses soins aux seules provinces qui lui étaient confiées; ayant appris (1581) que les paysans du Dauphiné s'étaient soulevés contre la noblesse et avaient formé un corps considérable, prêt à fondre sur ses châteaux dans le dessein de les piller et d'exterminer tous les gentilshommes de cette province, l'une des plus distinguées en ce genre, il assembla promptement un nombre suffisant de troupes, et s'étant joint avec eux, il dissipa sur le champ ces mutins, et assura par cet acte de générosité, la tranquillité, non-seulement du Dauphiné, mais du Lyonnais même; car on prétendait que les puissans de ce pays attendaient quelle serait l'issue de la ligue de leurs voisins pour prendre un parti. Cette révolte fut nommée *la Ligue des Vilains*.

Le roi jeta les yeux sur Mandelot, l'année suivante (1582), pour l'ambassade de la Suisse; elle avait pour motif le renouvellement d'alliance avec cette nation, dans la vue d'en obtenir un secours de troupes; il traita dans l'assemblée générale des cantons avec tant de dextérité et de bonheur, qu'il termina cette double négociation à la satisfaction des deux parties. Des services si marqués lui méritèrent le collier de l'ordre du St-Esprit, dont le roi l'honora, dans le cinquième chapitre tenu la même année. Cette distinction si honorable jète un éclat bien différent sur le sujet qui en est décoré, lorsqu'elle est obtenue plutôt à titre de récompense qu'elle n'est accordée à la bienséance. Chaque citoyen ressentit à cette occasion la même joie que s'il fût survenu quelque changement avantageux à sa fortune. Ces sentimens publics, si glorieux pour le gouverneur, lui étaient dûs à juste titre. Cette ville lui devait toute la tranquillité et l'abondance dont elle jouissait depuis plusieurs années; il avait, par sa fermeté et par sa prudence, dissipé toutes les divisions que causait la diversité des religions; sans cesse occupé à lui procurer les douceurs de la vie et à éloigner tout ce qui pourrait les troubler, il cherchait au moins à en adoucir les amertumes lorsque des calamités publiques les rendaient inévitables. Les différentes attaques que la peste livra à cette ville (1577, 1580 et 1581) furent de ce nombre; jamais la crainte de la mort ne put l'obliger à s'absenter; il se crut engagé par état à veiller au bon ordre et à l'observation des sages règlemens qu'il y établit. Quel bonheur pour une ville d'être gouvernée par un homme tel que je viens de le dépeindre! Et peut-

en se rappeler le souvenir de tout ce qu'il a fait pour celle-ci, sans être pénétré d'estime et de reconnaissance pour sa mémoire? S'il eut vécu à Rome ou à Athènes, ses concitoyens lui auraient érigé des statues. Ce n'est pas sans une extrême surprise que j'ai cherché inutilement son portrait dans les salles de l'Hôtel-de-Ville.

Il survint, dans ces entrefaites, un évènement qui semblait devoir altérer ce bonheur, par le danger où cette ville se vit exposée d'encourir la disgrâce de son souverain; lequel heureusement n'eut point de suites fâcheuses. Michel-Antoine de Saluces, seigneur de la Mante, chevalier de l'ordre du roi, commandait dans la citadelle (1) et avait toujours vécu dans une parfaite intelligence avec le gouverneur et les habitans; le premier janvier 1585, il remit la place au duc d'Epernon, moyennant la somme de vingt mille écus, avec le consentement de sa majesté qui avait elle-même ménagé ce traité dans le voyage qu'elle fit à Lyon l'année précédente. Le duc d'Epernon, que le haut degré de faveur qu'il occupait retenait auprès du roi, en confia la garde au sieur du Passage, gentilhomme du Dauphiné, qui lui était entièrement dévoué. Mandelot craignit que ce puissant favori n'eut fait cette démarche que pour parvenir plus aisément à le priver de son gouvernement, et s'en saisir lorsqu'il en trouverait l'occasion favorable; cette crainte n'était pas sans fondement, il s'était aperçu que le duc d'Epernon ne le perdait pas de vue, principalement depuis qu'il avait refusé de prêter l'oreille à toutes les propositions qu'il lui avait faites pour s'en démettre en sa faveur; Mandelot, voulant se maintenir dans son gouvernement, jugea ne le pouvoir faire avec sûreté, tant que la citadelle, occupée par son concurrent, donnerait la loi à la ville : il résolut donc de l'en chasser et s'y placer lui-même. Pour parvenir à ces fins, de concert avec les échevins, il fit secrètement lever dans la ville trois compagnies de gens de pied, commandées, l'une par Humbert Grollier, sieur du Soleil, capitaine de la ville; l'autre par le sieur de Masso, son lieutenant; et la troisième par le sieur de la Grange, capitaine de sa garde. Le jour assigné, qui fut le deuxième de mai 1585, ces trois compagnies, soutenues d'une partie des Suisses qui étaient en garnison dans la ville et d'une partie des deux-cents Arquebusiers, se glissèrent à nuit close et les mèches éteintes, dans la maison de la Tourrette, située proche la porte saint Sébastien, où ils passèrent la nuit dans un profond silence; le lendemain, fête de la sainte Croix, à l'ouverture de la porte, qui se fit dès que le jour commença à paraître, ils sortirent hors de la ville avec les mêmes précautions, se suivant à la file par le fossé qui était tout le long de la courtine de la citadelle, avec tant d'ordre, qu'ils ne furent pas aperçus par les sentinelles; puis entrèrent dans la place par la porte du côté de la campagne, qui leur fut ouverte par le sergent-major de la garnison, qui avait été gagné avec une somme d'argent de deux mille écus qu'il toucha ensuite. Le sieur du Passage, qui y commandait, était déjà descendu à la ville;

(1) Cette citadelle avait été construite en 1564 par ordre du roi Charles IX, pour garantir la ville contre les surprises des Calvinistes. — Voyez la note de la page 20, ci-après.

Mandelot avait eu la précaution d'envoyer dès la veille un conseiller du présidial pour le prier de vouloir se rendre de grand matin chez lui, où il voulait lui communiquer quelques dépêches qu'il avait reçues de la cour; le gouverneur s'étant assuré de sa personne, monta à cheval et se rendit dans la citadelle pour empêcher qu'il n'y survint aucun désordre; dans le moment, et par son ordre, tous les habitans se mirent sous les armes, attendant quelle en serait l'issue; mais n'y ayant eu aucune résistance de la part des soldats qui étaient en garnison, lesquels ayant passé la nuit à veiller s'étaient allés coucher, la bourgeoisie se retira.

La femme du commandant, qui y était, demanda à être conduite avec son train et ses hardes au monastère de l'abbaye royale de St-Pierre, ce qui lui fut accordé. La garnison, renvoyée avec ses armes et bagages, se retira où bon lui sembla, et le commandant retourna en Dauphiné.

Le gouverneur et les échevins, après cette paisible exécution, informèrent le roi du succès de cette affaire : il en fut fort offensé. Le duc d'Epernon, qui vit par là toutes ses espérances évanouies, exagéra l'énormité de l'attentat, et l'aigrit le plus qu'il put contre Mandelot et les échevins. Par un cas heureux, Antoine Grollier, sieur de Servières, pour lors premier échevin, se trouva à la cour pour d'autres affaires : on lui envoya toutes les instructions nécessaires pour négocier un accommodement. Les raisons apparentes qui furent exposées pour autoriser cette action étaient : qu'outre que la citadelle causait une grande dépense, elle interrompait la liberté du commerce, ce qui était assez visible, puisque, depuis sa construction, les foires de Lyon avaient sensiblement diminué, et par conséquent les douanes avaient souffert de grandes pertes, que ce qu'il en coûtait au roi pour la solde et entretien de la garnison entrerait dans ses coffres, et que d'ailleurs cette ville n'avait plus rien à craindre de pareil à ce qui était arrivé, la cause pour laquelle elle avait été construite étant cessée. Toutes ces raisons, exposées avec une espèce de vraisemblance, auraient eu peu de force pour persuader, si elles n'avaient été soutenues par une promesse que fit le sieur de Servières au nom des échevins, de payer au roi une somme de quarante mille écus, au moyen de laquelle il obtint des lettres datées de Paris, le 30 mai, en forme de déclaration, qui approuvèrent la prise de la citadelle comme faite pour le bien de son service et en ordonnèrent la démolition, dont il fut en même temps expédié commission expresse à Mandelot; les échevins se chargèrent des trois mille livres de rente annuelle que le roi payait aux propriétaires des places occupées pour la construction de la citadelle. Cette négociation pleinement consommée, le sieur de Servières revint dans cette ville avec tous les pouvoirs expédiés en la meilleure forme, ce qui remit le calme dans les esprits. Le gouverneur ne perdit point de temps pour travailler à la démolition de la citadelle, il y employa d'abord les trente-six Pennons qui furent commandés chacun à son tour; mais l'ouvrage n'avançant pas à son gré, il ordonna aux paysans du plat

pays distribués par paroisse, de s'y rendre, et pour l'accélérer encore plus, on donna aux maçons de la ville un prix fait pour démolir les bastions et les autres ouvrages de maçonneries; elle fut enfin si bien rasée qu'on ne saurait aujourd'hui en apercevoir une trace (1). Je ne peux dissimuler, par cette entreprise hardie, que Mandelot parut démentir la conduite qu'il avait tenue jusqu'alors ; car on ne peut, sans se vouloir faire illusion à soi-même, ne pas apercevoir que le principal et même l'unique motif qui l'y porta fut son intérêt personnel. Il est vrai que ses intentions n'avaient rien de criminel, et qu'il regardait cette citadelle comme inutile alors, et pensait qu'elle nuisait même plus à la liberté du commerce qu'elle n'était utile au service du roi; mais enfin ces considérations seules ne l'auraient pas emportées dans son esprit, si la crainte de perdre son gouvernement et d'être réduit à la discrétion d'un ennemi aussi redoutable que le duc d'Epernon ne l'eut vivement ébranlé. Le roi ne prit pas le change lorsqu'on s'efforça, par les raisons alléguées ci-devant, de lui prouver la droiture des intentions qu'on avait eues; il en pénétra aisément le vrai, mais il rendit en même temps justice à Mandelot dont il connaissait la fidélité et l'attachement à sa personne, qualité rare alors où la ligue commençait à détacher un grand nombre de sujets considérables du service du roi. S'il était permis de juger par un seul trait de l'exactitude d'un historien, que devrait-on penser de celle de Maimbourg, qui, dans un de ses meilleurs ouvrages (*Hist. de la Ligue*, liv. I.), rappelle le fait qui vient d'être détaillé en ces termes :

« Le duc de Guise s'empara de Lyon même par les soldats du capitaine Le « Passage que le duc d'Epernon y avait mis, et qui étant corrompus par les émis- « saires des Guises, en chassèrent leur commandant qui tenait la citadelle, qu'eux-mêmes démolirent et se déclarèrent hautement pour la Ligue. » On ne peut renfermer plus de bévues dans un si court espace; mais rien ne doit surprendre dans cet écrivain qui avait le talent de donner à l'histoire l'air du roman.

Il se présente là-dessus une réflexion qui vient assez naturellement et qui porte à examiner si la citadelle, qui paraissait inutile dans le temps dont nous parlons, serait devenue nécessaire quelques années ensuite pour conserver la ville sous l'obéissance royale : la question paraît aisée à décider, et la suite de la narration ne prouvera que trop qu'elle n'aurait pas empêché la révolte et qu'elle aurait pu retarder le retour à l'obéissance.

Le duc d'Epernon, en septembre de l'année suivante (1586), donna encore une alarme à Mandelot; ce favori à qui le roi ne refusait aucune grâce obtint le gouvernement de Provence, vacant par la mort du grand prieur, il se mit en chemin pour aller en prendre possession, accompagné d'un nombre considérable de cavalerie et d'infanterie ; il fallait qu'il passa nécessairement par la ville de Lyon,

(1) Cette citadelle était située au dessus de la rue Neyret ; il n'est point vrai, comme on l'a dit dans quelques INDICATEURS, que le roi Henri III ait donné le terrain qu'elle occupait pour y construire l'église et le couvent des Chartreux. (NOTE DES ÉDITEURS).

et il portait des ordres précis du roi de lui accorder le passage. Le gouverneur qui se vit dans la triste nécessité de ne pouvoir le refuser, mais qui craignit en même temps que le duc ne conservât de ressentiment du passé et ne fît quelques tentatives sur la ville, imagina un milieu qui pût satisfaire en même temps aux ordres du roi et pourvoir à sa sûreté : il fit représenter au duc que les habitans supporteraient impatiemment de voir un si grand nombre de troupes étrangères dans leur ville, et que, si elles y séjournaient, il pourrait y en arriver quelque tumulte. Le duc, qui ne se crut pas en état de faire la loi, accepta les propositions du gouverneur et se soumit à la manière dont il lui plut y pourvoir; l'infanterie traversa rapidement la ville sur de grands bateaux qu'on avait fait préparer. La rivière de Saône était bordée de part et d'autre des habitans sous les armes, comme aussi toutes les rues, parce que la cavalerie la traversa à cheval. Le duc d'Epernon, qui y séjourna avec peu de monde, fut reçu par Bonvisi, gentilhomme lucquois, qui lui donna son logis; on plaça deux corps de garde aux avenues de la rue, moins pour lui faire honneur que pour marque de défiance.

Mandelot, après avoir heureusement réussi dans tous ses projets, éprouva à la fin l'inconstance de la fortune. Le duc de Guise ayant défait l'armée des Reistres à la bataille d'Auneau en Beauce, ces troupes Allemandes se dispersèrent; le sieur de Chatillon, fils aîné du feu amiral, leur ayant donné rendez-vous dans le Mâconnais pour les rallier, le roi donna des ordres à Mandelot pour les attaquer à leur passage. Le gouverneur rassembla à la hâte, vers la fin de l'an 1587, le plus de troupes qu'il put lever; mais la plupart si peu disciplinées et si peu accoutumées à aller au combat, qu'elles prirent la fuite avant même que la rencontre fut engagée : le seul aspect de ces vieux soldats et leur contenance déterminée les effraya si fort, qu'ils n'osaient seulement regarder derrière eux en fuyant. Mandelot, abandonné du plus grand nombre de ses troupes, fut contraint de se retirer et de leur laisser le passage libre. Cet exploit de guerre, qui eut pour théâtre le pays de Lyonnais, fut nommé depuis, par dérision, la bataille de *Virecul*.

Le carnaval suivant (1588) se passa à Lyon tout entier en réjouissances; on oublia en peu de jours la dernière disgrâce pour ne s'occuper que de bals, festins, tournois, joûtes et mascarades. Le mariage de Marguerite de Mandelot, fille unique du gouverneur, avec Charles de Neuville, seigneur d'Alincourt, fils unique de Nicolas de Villeroi, secrétaire d'Etat, donna lieu à ces fêtes. Le roi lui-même en avait conclu tous les articles, dont un des principaux était la survivance du gouvernement assurée au nouvel époux après la mort de son beau-père. Mais la mort prochaine de Mandelot, la jeunesse d'Alincourt qui pour lors n'était âgé que de vingt-deux ans et les troubles qui survinrent en même temps, suspendirent les effets de la bonne volonté du roi. Le changement de règne qui succéda tôt après, et les occasions d'employer ailleurs ce jeune seigneur, retardèrent l'exécution de cette promesse royale jusqu'en l'année 1608, qu'il en prit possession. Mandelot

ne pouvait donner des preuves plus marquées de sa soumission à son souverain qu'en se dépouillant en sa faveur du droit de se choisir un gendre. Sa fille était recherchée par les plus puissans partis, et la duchesse de Mayenne l'avait demandée avec de grandes instances pour son fils, le marquis de Villars; mais ce prudent gouverneur, à qui cette alliance toute honorable qu'elle était, ne plaisait pas, parce qu'il apercevait que cette famille cherchait à établir sa grandeur au préjudice de celle du souverain, éluda ces propositions en se retranchant sur la volonté du roi. C'est au choix judicieux que fit ce monarque de la personne d'Alincourt, que nous sommes redevables de la splendeur et de tous les glorieux avantages dont cette ville jouit depuis plus de cent-trente années, sous l'heureux gouvernement de l'illustre maison de Villeroi.

Pour observer un ordre qui puisse en même temps écarter la confusion dans l'enchaînement des faits et soulager l'attention, je crois devoir tracer présentement le portrait d'un célèbre personnage, d'un caractère entièrement opposé au précédent, puisqu'il ne fit servir ses talens extraordinaires que pour semer le trouble dans cette ville, et fomenter la division dans l'état.

Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, joua un si grand rôle pendant la Ligue, qu'on peut le regarder comme un des principaux acteurs du parti. La part qu'il eut dans toutes les affaires générales ne l'empêcha pas d'entrer avec chaleur dans les intrigues particulières de cette ville. Ce prélat, qui a été exalté par ceux de sa faction et déchiré cruellement par le parti contraire, mérite que nous le fassions connaître. Je me dispenserai, en faisant son portrait, d'employer les traits odieux avec lesquels plusieurs écrivains, et surtout ceux de la *Satire Menippée du Catholicon d'Espagne*, l'ont peint; mais, le représentant tel qu'il s'est montré au public dans toutes ses démarches, je tâcherai de le copier d'après le naturel.

Pierre d'Espinac apporta en naissant toutes les qualités qui concourent à former les grands hommes, tant du côté de la naissance que des avantages du corps et de l'esprit. Il était fils de Pierre d'Espinac, chevalier seigneur d'Espinac, et de Guicharde d'Albon; du côté paternel il tirait son extraction de l'ancienne maison des d'Orgels de St Priest, et du côté maternel il ne recevait pas une moindre illustration. Il naquit au château d'Espinac, situé en Forez, près la petite ville de St-Bonnet-le-Château; son père, qui fut lieutenant du roi au gouvernement de Bourgogne sous le duc d'Aumale, gouverneur en chef, et son frère aîné, qui était lieutenant de la compagnie d'ordonnance du même duc, lui inspirèrent l'inclination fatale qu'il conserva toute sa vie pour la maison de Lorraine. Sa mère, d'autre part, qui était sœur d'Antoine d'Albon, pourvu alors de bénéfices considérables, et ensuite archevêque de Lyon, détermina sa vocation pour l'état ecclésiastique; jusqu'à l'âge de dix ans, temps peu propre à faire un choix, il fut pourvu d'un canonicat dans cette illustre église. L'application à l'étude jointe à un esprit vif et pénétrant, le rendirent de bonne heure capable des plus grands

emplois. A l'age de dix-huit ans, il obtint la dignité de Chamarier, vacante par la mort d'Henri d'Albon, son oncle. Peu d'années après (1563), Antoine d'Albon étant passé de l'archevêché d'Arles à celui de Lyon, cette circonstance, jointe au mérite personnel de Pierre d'Espinac, ne contribua pas peu à son élévation et à lui concilier tous les esprits, en sorte qu'il ne se fit rien d'important dans cet illustre corps qu'il n'y eut beaucoup de part. Il avait à peine atteint la 26e année de son âge, lorsque son chapitre l'envoya à la cour avec Marc de Passac, pour s'opposer en son nom à la publication du concile de Trente. Presqu'en même temps, la reine ayant fait proposer à l'archevêque et au chapitre l'échange de la justice et autres droits seigneuriaux qu'ils avaient et ont encore en cette ville, contre le domaine d'Auvergne qui lui appartenait, il fut encore choisi et député de sa compagnie pour représenter à la reine les raisons qu'ils avaient de ne point accepter cet échange qui leur était incommode, et les mettait en quelque manière hors de chez eux. Cette négociation eut tout le succès qu'on pouvait désirer. La reine parut entrer dans leurs raisons, et l'église demeura en paisible possession de son temporel. Le chapitre témoigna la considération qu'il avait pour la personne et pour les rares qualités de Pierre d'Espinac, lorsqu'il se départit de ses maximes, en l'acceptant pour doyen, quoiqu'il ne fut âgé que de vingt-neuf ans, exemple rare dans cette église, laquelle sembla donner atteinte aux anciens usages qu'elle est si jalouse de conserver, mais qu'elle crut devoir sacrifier en faveur de celui qu'elle regardait déjà comme son archevêque futur. A peine fut-il entré dans cette nouvelle dignité qu'il se présenta une occasion favorable de faire éclater son zèle pour la religion catholique; car il fut député avec le comte de Chaufaille pour se pourvoir au conseil contre les calvinistes qui avaient établi leur prêche à St-Genis-Laval, appartenant au chapitre; il poursuivit si vivement cette cause qu'il obtint un arrêt qui les obligea à en sortir.

Antoine d'Albon ayant laissé l'archevêché de Lyon vacant par sa mort (1574), le roi Henri III, à son retour de Pologne, et pendant son séjour en cette ville, décida en faveur du neveu du défunt la contestation qui était entre lui et Paul de Foix, au sujet de cette importante place. D'Espinac possédait déjà par la résignation de son oncle l'abbaye de l'Isle-Barbe et le prieuré de St-Rambert en Forez; auxquels ayant joint l'archevêché de Lyon, il fut sacré au commencement de l'année suivante (1575). Le nouvel archevêque, renfermé entièrement dans les bornes de son devoir, ne s'occupa d'abord que du soin du spirituel dans son diocèse. Les statuts synodaux, les visites et le choix des sujets propres à partager avec lui le soin du troupeau qui lui était confié remplissaient toute son attention. Lorsque les premiers états de Blois furent convoqués, il y assista, et après avoir obtenu la préséance sur l'archevêque d'Embrun qui la lui disputait par sa préordination, il fut choisi d'une voix unanime par tout le clergé pour porter la parole au nom de tout le corps, de quoi il s'acquitta avec tant de succès qu'il emporta l'honneur de cette action sur ses concurrens; il prononça cette célèbre harangue le 17 janvier

1577. L'on n'avait encore rien vu de si éloquent, et le roi même, qui était naturellement doué du talent de la parole, charmé de la beauté et de la force de ce discours, en parut ému, et après lui avoir donné les louanges qu'il méritait, il ne tarda pas à lui en témoigner sa satisfaction, l'ayant gratifié incontinent après d'une charge de conseiller d'état ordinaire. Le duc de Guise, en particulier, ressentit une joie si vive du glorieux succès qu'avait eu cette harangue que, n'étant pas maître de son transport, il alla embrasser le prélat au milieu de cette auguste assemblée. En effet, cet ouvrage ayant été depuis donné au public, a été jugé un des plus excellens morceaux d'éloquence qui ait paru en ce genre.

Deux années après (1579), il présida l'assemblée du clergé tenue à Melun, et en fit l'ouverture avec son éloquence ordinaire : la préséance lui fut encore disputée par l'archevêque de Bordeaux; il ne laissa pas, malgré la concurrence et le partage qu'on y apporta, de signer le premier la clôture de l'assemblée en qualité de président, l'archevêque de Bordeaux n'ayant signé qu'après lui. Jusqu'alors une fortune riante avait suivi l'archevêque; le roi l'aimait; il lui en donnait des preuves publiquement. Le clergé et la noblesse le considéraient comme un homme extraordinaire. Il ne voyait point de places éminentes où il ne put porter ses désirs, lorsque le duc d'Epernon, extrêmement jaloux de la faveur qu'il possédait auprès du roi, et n'en voulant partager avec personne les bonnes grâces, trouva mauvais que l'archevêque essayât de prendre une autorité qui pût balancer la sienne. Ce favori, dont la fierté et la hauteur ne pouvaient souffrir d'égal, ayant trouvé dans le prélat une résistance également impérieuse et hautaine, soit en la diversité de sentimens dans les conseils, soit une affectation trop marquée de ne vouloir pas plier comme le reste de la cour sous le poids de sa faveur, se déclara ouvertement son ennemi. Le duc de Guise se servit de cette aigreur réciproque pour détacher l'archevêque du parti du roi et le mettre de son côté. Ce duc, qui roulait dans sa tête les vastes projets qu'il ne tarda pas de faire éclore, jugea qu'un tel sujet ne pouvait que lui être extrêmement utile.

La Ligue formée par l'ambition des princes de la maison de Guise se couvrit du voile de la religion; elle resta long-temps dans l'obscurité, et ne se découvrit qu'à mesure que ses auteurs trouvaient des circonstances favorables à lui donner quelques accroissemens. Ils n'avaient jamais perdu de vue ce dessein formé depuis long-temps par le défunt cardinal de Lorraine, et attentifs à se concilier la bienveillance des peuples et à décrier le gouvernement, ils surent profiter de la faiblesse où il tomba, principalement sous Henri III, et des mécontentemens qui en furent la suite. La mort du duc d'Alençon, frère unique du Roi, arriva très à propos pour donner lieu au duc de Guise d'exagérer le danger que courait la religion après la mort du roi, qui n'avait point de successeur à la couronne plus proche que le roi de Navarre. La diversité de religion que ce dernier professait fut un motif assez puissant pour engager un grand nombre de mécontens dans ce nouveau parti. Le roi, occupé de plaisirs et plongé dans une vie molle, en vit

avec indifférence les commencemens, et négligea d'éteindre ce feu qui dans la suite forma un incendie dans lequel il fut lui-même enveloppé avec tout le royaume. L'archevêque qui avait sucé avec le lait un penchant naturel et un attachement à la maison des Guise, n'eut pas de peine à entrer dans leurs vues, et son inclination se fortifiant à mesure qu'il concevait de l'aversion pour le favori, il ne dissimula plus, et entra par là si avant dans la confidence des Guise qu'ils ne firent rien d'important qu'ils n'eussent pris son avis. Le roi qui s'aperçut de ce changement, ne laissa pas de le traiter comme à l'ordinaire, et dans les voyages qu'il fit à Lyon après ces brouilleries, il accepta les régals que ce prélat lui donna avec le même visage qu'auparavant; ce prince jugeant devoir ménager cet esprit bouillant et impétueux, capable de se porter à quelque extrémité, et croyant le ramener par la douceur et le réconcilier avec son favori. La cour lui témoigna même tant de confiance que la reine-mère le prit pour son conseil au voyage qu'elle fit à Nérac pour conférer avec le roi de Navarre, et le roi, peu de temps après, envoyant ses serviteurs les plus affidés dans les provinces du royaume pour disposer les peuples à le secourir dans les affaires urgentes de l'état, la Normandie et la Bretagne lui étant échues, il y alla et présida aux états qui furent assemblés à ce sujet, mais avec un succès peu conforme à ce qu'on en avait espéré.

L'année 1585 fut remarquable par les progrès rapides que fit la Ligue par tout le royaume; elle parut alors à visage découvert : ses partisans se saisirent d'autant de villes qu'il leur fut possible dans les provinces de Picardie et de Champagne. Le roi, qui ne voulait point de guerres, au lieu de monter à cheval pour aller remettre ces révoltés dans le devoir, mit cette affaire en négociation, et leur fit des propositions de paix qui furent conclues à Nemours, où l'archevêque se trouva et eut grande part comme partout. La bonté du roi fut si grande envers lui, qu'après avoir porté (*sic*) les intérêts de ses ennemis avec chaleur, et s'être brouillé de nouveau avec le favori à cette occasion, il ne laissa pas de lui accorder les abbayes du *Joug-Dieu* en Beaujolais et de la *Benisson-Dieu* en Forez, lui ayant donné celle d'Ainay l'année précédente. Tant de bienfaits dont ce prince magnifique combla l'archevêque ne purent gagner son cœur entièrement livré à la maison de Guise : il semblait au contraire qu'ils ne servaient qu'à l'en durcir ; ce qui est le caractère propre de l'ingratitude.

La Ligue, fortifiée par les avantages qu'elle s'était déjà procurés, se rendit redoutable après la victoire que le duc de Guise remporta à Auneau. La défaite entière des Reistres enfla si fort le courage à ses partisans, qu'ils crurent dès-lors qu'il n'y avait plus rien qui pût s'opposer à leurs desseins. L'archevêque, entre autres, qui regardait déjà le duc de Guise comme son monarque, se livra aux transports que lui causait cette victoire avec si peu de ménagemens, qu'il se hasarda de dire hautement devant une compagnie où était le duc d'Epernon, qu'il était au pouvoir du pape de dispenser les sujets d'un prince du serment de fidé-

lité et de l'obéissance qu'ils lui avaient jurée : cette ridicule proposition fut repoussée par ce duc d'une manière cruelle, et en des termes qu'on peut voir ailleurs, mais que je n'oserais insérer ici.

Le duc de Guise, glorieux de sa victoire et appelé à Paris avec des instances réitérées par ceux de son parti, y vint peu accompagné, de peur de donner ombrage au roi; mais les peuples, ne pouvant se contenir, le reçurent avec des acclamations qui firent entrer le roi en jalousie et l'obligèrent à poster des corps-de-garde pour tenir la ville en bride. Le peuple, au lieu de s'apaiser, en prit l'alarme, et exécuta cette funeste journée (12 mai 1588) des barricades, qui obligea le roi à en sortir, laissant par sa retraite le duc maître absolu de cette populace séditieuse, et se retira à Chartres. L'archevêque, qui avait suivi le duc, ne le quitta plus et devint le compagnon inséparable de sa fortune. Il chargea les députés que les Parisiens envoyèrent à Lyon pour convier les Lyonnais d'entrer dans leur ligue, de plusieurs dépêches par lesquelles il pressait vivement plusieurs personnes considérables de se déclarer pour ce parti. Les émissaires secrets qu'il avait dans cette ville cabalèrent sourdement et n'osèrent se compromettre alors, prévoyant bien que le gouverneur romprait toutes leurs mesures.

En effet, Mandelot, convaincu pleinement des mauvaises intentions des chefs de la Ligue, fit paraître une fermeté qui les intimida; il fit signifier aux députés qu'ils eussent à se retirer sur-le-champ, et assembla les principaux citoyens, auxquels il représenta par les plus vives raisons le danger dans lequel les plongerait ce conseil pernicieux de leur archevêque s'ils s'avisaient de le suivre; que le parti qu'ils devaient prendre était de rester fermes dans l'obéissance du roi, et néanmoins entretenir neutralité et liberté de commerce avec leurs voisins, et principalement avec ceux de Bourgogne dont la ville ne se peut absolument passer; qu'ils devaient apporter tout le soin possible à se bien garder chez eux, et surtout ne permettre l'introduction dans leur ville d'aucunes troupes étrangères qui pussent leur donner la loi. Ces sages et salutaires conseils furent applaudis par la plus nombreuse et saine partie de ceux qui composaient l'assemblée, dont le résultat fut de députer au roi à Chartres pour le supplier de se retirer en cette ville, où il connaîtrait par lui-même combien ferme était leur fidélité au milieu des révoltes qui s'élevaient de toutes parts. La députation fut faite, et le roi, après avoir témoigné sa satisfaction et exhorté les Lyonnais à persister dans leur devoir, ne jugea pas à propos d'accepter leurs offres.

Le roi craignant qu'on ne l'accusât d'une neutralité suspecte, crut devoir par un trait d'une politique rafinée se déclarer le chef de la Ligue et rendit un édit à Rouen, au mois de juillet, par lequel il s'unissait avec ses sujets catholiques pour maintenir et conserver la véritable religion dans le royaume, et promettait de faire la guerre aux hérétiques jusqu'à ce qu'ils en fussent entièrement chassés, prétendant annuller toutes autres unions et ligues étrangères. Le duc de Guise, poussé par son conseil et encouragé par la publication de cet édit d'union, prit,

la hardiesse d'aller joindre le roi; il en fut mieux reçu qu'il n'avait lieu de s'y attendre après ce qui s'était passé à Paris; ses excuses furent prises pour meilleures qu'elle n'étaient, et le roi dissimulant son ressentiment, lui redonna ses bonnes grâces, il promit d'oublier le passé, et pour sceller en quelque manière cette amnistie, il lui donna le commandement général sur toute la gendarmerie de France; il nomma le duc de Mayenne son frère pour commander l'armée en Dauphiné et rendit au duc de Nemours le gouvernement de Lyon en la manière que son père l'avait tenu. L'archevêque ne fut pas oublié dans la distribution de ses bienfaits; il lui promit la garde des sceaux de France, lui donna l'entrée au conseil secret, ne l'ayant auparavant qu'en celui d'état, et lui fit espérer un chapeau de cardinal. Toutes ces grâces répandues avec profusion sur des sujets infidèles, ne servirent qu'à les noircir d'une plus grande ingratitude et les rendre plus coupables.

Le duc de Mayenne, après avoir été nommé pour commander l'armée en Dauphiné contre les religionnaires, se rendit incessamment à Lyon. Cette armée ayant été affaiblie par ses pertes précédentes, il ne jugea pas à propos d'aller se mettre à sa tête, et s'arrêta dans cette ville sous prétexte d'attendre de nouveaux secours. Le séjour que ce duc y fit sans aucun dessein en apparence, devint nuisible aux Lyonnais; car, au lieu d'aller s'opposer aux entreprises du duc de Savoie qui s'empara pour lors du marquisat de Saluces, il employa le temps à régaler ceux qui tenaient les premiers rangs dans cette ville; attentif à plaire à tous, il n'épargnait ni les caresses, ni les promesses pour parvenir au but qu'il s'était proposé; il ne s'était ouvert sans réserve qu'avec ceux que l'archevêque lui avait désignés comme déjà attachés au parti, se contentant d'insinuer aux autres, par des discours artificieux et couverts, les avantages qu'ils devaient attendre en s'unissant à la Ligue. Ces raisonnemens souvent répétés, débités avec un air de confiance et soutenus d'une apparence de bien public, firent une impression secrète sur un grand nombre et disposèrent insensiblement les esprits au changement. Pendant que le duc de Mayenne conduisait secrètement ses brigues dans cette ville, le roi convoqua les états à Blois; les échevins voulant dresser les cahiers qui devaient y être présentés, firent publier au son de trompette qu'il était permis à tous les habitans de donner des mémoires tels qu'ils jugeraient convenable pour le bien public, auxquels on aurait égard, et firent placer un tronc à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville pour y être jetés. Ce moyen inusité ne produisit que des libelles diffamatoires et des pasquinades en rime et en prose, et ne répondit pas à l'attente des inventeurs qui y furent les premiers maltraités. Les députés qu'on choisit pour assister aux états furent Nicolas de Chaponay et Pierre Scarron, tous deux échevins. Cependant Mandelot informé de l'injustice que le roi lui avait faite en donnant son gouvernement au duc de Nemours, au préjudice de son gendre à qui il avait donné la survivance, fut pénétré de douleur de voir sa fidélité et ses services oubliés en un instant; la crainte d'en être dépouillé même

avant sa mort était augmentée par le séjour du duc de Mayenne, frère utérin de son concurrent, et dont la présence lui était devenue infiniment suspecte sur ce point; n'apercevant enfin à l'avenir que des désordres encore plus tristes par la malheureuse pente que prenaient les affaires, une sombre tristesse s'empara de son esprit; il tomba malade, sur la fin du mois d'octobre, d'une colique accompagnée d'accident de fièvre, et la goutte en même temps le saisit en une main; il ne céda à la maladie que jusqu'à ce que la nuit du dimanche 13 novembre une dissenterie le pressa si fort, que le vendredi suivant avant le jour il sentit ses forces bien affaiblies. Voyant alors la mort venir à lui, après avoir reçu les sacremens de l'église, il consola sa femme, pria le père Emond Auger, jésuite, son confesseur, de représenter au roi qu'il mourait endetté pour son service, et ayant fait appeler les échevins, leur recommanda sa femme, les priant de ne pas permettre que ses créanciers fissent vendre ses meubles et effets dans la place des Changes; il fit la même prière aux chefs des nations commerçantes dans Lyon. Le samedi au soir, il reçut l'extrême-onction, et après l'avoir reçu, il s'adressa à Dieu à haute voix, et le pria de le laisser au monde encore quelques années, s'il le jugeait à propos, et qu'il fût utile à son église, au service du roi et à l'avantage commun de la ville de Lyon. Le duc de Mayenne le visita le lendemain et conféra avec lui long-temps. Ce sage gouverneur qui avait toujours vu fort clair dans les affaires de la Ligue, lui prédit que la fin des états de Blois ne serait pas si agréable que le commencement, que la plaie des barricades de Paris saignait encore, et que la prise du marquisat de Saluces l'avait bien augmentée, que le duc de Guise ne pourrait jamais apaiser l'orage qu'il avait excité, et que le secours qu'il se promettait des étrangers le tromperait. Mandelot conserva jusqu'au dernier soupir le même bon sens et une présence d'esprit aussi entière qu'il l'avait en pleine santé; il mourut le 24 novembre 1588, âgé de 59 ans (1). Rien ne manqua à la magnificence de la pompe funèbre que son épouse ordonna lui être faite, mais dont le plus bel ornement furent les larmes mêlées aux bénédictions dont chacun s'empressait d'honorer sa mémoire; elles partaient d'une affection sincère, d'une vive reconnaissance et d'une douleur extrême. Ses obsèques furent célébrées dans l'église primatiale, le jour de saint André, apôtre, auxquelles assistèrent toutes les compagnies en corps et le duc de Mayenne. Le P. Emond Auger prononça l'oraison funèbre; il ne craignit point d'y louer sa fidélité et son attachement au service du roi; il eut même la fermeté d'insister avec force, quoiqu'en face du duc, sur l'obstination avec laquelle Mandelot avait toujours refusé de signer la Ligue. Ce trait fait honneur à l'orateur (2). Il

(1) Il était né à Paris le 20 octobre 1529. (NOTE DES ÉDITEURS).

(2) Le P. Emond Auger, à qui la ville de Lyon doit beaucoup, tint ferme pour le parti du roi, après la mort de ce prince; les guerres civiles le forcèrent à quitter sa patrie; il se retira à Côme en Italie, où il mourut (le 19 janvier 1591). Voyez la NOTICE par A. P., Lyon, Barret, 1828, in-8°.

fut inhumé dans une chapelle à côté du grand autel (1), où l'on voit sur la sépulture, en caractères de bronze, cette inscription d'un style vraiment romain (2) :

D. O. M.
FRANCISCO DE MANDELOT
ELEONORA DE ROBERTET
INCONCUSAE FIDEI
MONUMENTUM
P.
1588.

Ses armes en bronze sont placées au dessous, dont la devise *intemerata fides* dépeint parfaitement le caractère de son cœur.

Les seuls partisans de la ligue ressentirent de la joie à cette mort, tandis que tous les autres citoyens dans une consternation égale à celle d'une famille à qui la mort vient d'enlever un père, gardèrent un morne silence, qui marquait assez et la douleur de la perte qu'ils venaient de faire, et la crainte pour l'avenir. Ce fut là en effet l'époque fatale où cette ville vit commencer la confusion et le désordre. Il ne faut pas douter que s'il eût encore vécu, il se fût opposé de toutes ses forces aux progrès de la ligue, et qu'il n'eût jamais permis que Lyon se fût détaché du parti du roi. L'empire absolu qu'il avait sur les esprits des grands et des petits, la fermeté qu'il avait toujours fait paraître et plus encore l'amour et l'affection qu'on lui portait, auraient sans doute prévalu sur les tentatives du parti contraire, qui furent toujours inutiles pendant sa vie, mais qui firent de rapides progrès après sa mort. Le détail de ce qui se passa bientôt après aux états de Blois, n'est du ressort de ces mémoires qu'autant que l'archevêque de Lyon y eut de part. Le roi croyant par la mort des chefs abattre entièrement le parti résolut de se défaire du duc de Guise, qui fut tué par ses ordres à la porte de la chambre, le 23 décembre 1588. On s'assura dans le moment du cardinal, son frère et de l'archevêque, qui ayant été mis dans la même chambre et ayant ap-

(1) L'auteur anonyme (Clapasson) de LA DESCRIPTION DE LA VILLE DE LYON, publiée en 1741, a fait une équivoque grossière, lorqu'il écrit avec assurance, que M. de Mandelot était enterré dans une chapelle de l'église de Sainte-Croix. La seule inspection du tombeau lui aurait appris que ce petit monument avait été dressé pour son fils : on ne saurait apporter trop d'exactitude dans les ouvrages de recherches, et on ne doit rien avancer sur le rapport de sa mémoire ; cette méprise n'est pas la seule qu'on trouve dans cet ouvrage. — L'erreur de Clapasson a été reproduite dans un INDICATEUR publié par Perisse, en 1789. (NOTE DES ÉDITEURS).

(2) L'auteur de l'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON a pris le change, p. 700, t. 2, lorsqu'il dit que « l'épitaphe qu'on grava sur son tombeau est d'un bon goût et fort historique, mais qu'elle est trop « longue pour être rapportée. » Il a cru sans doute que c'était celle que de Rubis lui avait faite, ensuite insérée dans son histoire de Lyon, qui a tous les caractères avec lesquels on la dépeint; au lieu que la véritable renferme le laconisme le plus parfait. C'est à quoi on s'expose lorsqu'on ne prend pas la peine de vérifier sur les lieux les faits dont on se rend garant.

pris la mort du duc, se confessèrent l'un à l'autre, et attendirent le même sort. Ils passèrent dans ces cruelles allarmes le reste du jour et la nuit suivante. Pendant cet intervalle, le baron de Lux, neveu de l'archevêque, obtint du roi sa grâce dont il lui fit donner assurance par le Gast qui le conduisit dans une autre chambre, afin de lui épargner l'horreur de voir poignarder le cardinal. L'archevêque sortant de la chambre et prenant congé de lui, ce prince qui crut qu'on le menaçait de la mort, lui dit de penser à son salut; le prélat qui était assuré de la vie et de ce qui était préparé au cardinal : — Mais vous, monsieur, lui répondit-il, pensez tout de bon au vôtre. Il disait vrai, car il fut dépêché incontinant après. Ces deux frères furent les victimes de l'opiniâtreté de l'archevêque qui, par une fausse prudence, empêcha le duc de suivre les sages conseils que ses amis lui donnaient de quitter les états, et par une prompte retraite éviter le danger qui le menaçait.

Le duc de Mayenne était cependant à Lyon qui attendait quelle serait l'issue des états, lorsqu'il reçut le jour de Noël au soir un courrier dépêché par Roissieu (1), gentilhomme du défunt duc, par lequel il apprit la mort du duc son frère et l'empoisonnement du cardinal. Quelque grande que fut la surprise où le jeta un événement si peu attendu, il n'en dit mot jusqu'au lendemain matin qu'il passa de l'archevêché où il était logé à St-Nizier, et là, trouvant l'official (2) de l'archevêque de Lyon, lui dit qu'il prendrait plaisir à faire un tour dans la galerie peinte. Là, il fit venir le seigneur de Bothéon, le marquis d'Urfé et quelques principaux de la ville auxquels il fit part de ce qui avait été exécuté à Blois, sur la personne de ces frères, de l'emprisonnement du cardinal de Bourbon, de l'archevêque de Lyon et des princes de la maison de Lorraine. Cette nouvelle fit divers effets sur les auditeurs, suivant la part qu'ils y prenaient; les uns en parurent surpris, les autres consternés et quelques uns déconcertés.

Le duc de Mayenne qui, pensant à la mort de son frère, n'oubliait pas l'assurance de sa propre vie, leur demanda si en demeurant à Lyon, il pouvait y être en sureté. On le pria de ne pas la mettre à l'épreuve au préjudice du roi à qui ils étaient obligés d'obéir à l'exclusion de tout autre, ne pouvant reconnaître d'autre souverain que lui; quelques-uns prirent la liberté de lui représenter que ce

(1) Voyez l'HIST. UNIV. de d'Aubigné, tome III, page 153. (NOTE DES ÉDITEURS).

(2) Antoine-Emanuel Châlon, de Cervières en Forez, entra parmi les jésuites, étant encore jeune, en ce même temps que Papire Masson avec qui il était lié d'une étroite amitié. Châlon quitta la société le premier, et ayant embrassé l'état ecclésiastique, Pierre d'Espinac qui reconnut ses grands talens, l'attacha auprès de sa personne; il en fit son official et le mit à la tête du chapitre de St-Nizier. Il exerça ensuite les fonctions de grand vicaire sous les deux frères Albert et Claude de Bellièvre, successivement archevêques; il était conseiller-clerc au présidial et s'était fait une grande réputation. Il mourut vers l'an 1612, et fut enterré à Saint-Nizier, joignant la balustrade hors du chœur, à main droite, où l'on voit une inscription contre le pilier de la nef. Il fit de grandes réparations dans l'enclos où est située la maison du sacristain; et ses armes qui sont une pyramide y paraissent en plusieurs endroits, principalement au devant de la chaire de cette église.

n'était pas de son intérêt de se mettre à la tête du parti à la place de son frère, par les dangers auxquels il s'exposait, au lieu qu'il devait s'attendre à de grands avantages en restant fidèle au roi. Le duc de Mayenne était dans ce moment maître de son sort, mais soit l'ambition, la vengeance et la défiance, l'ayant emporté sur les autres motifs, il ne leur découvrit point ses intentions, et les congédia. La crainte qu'il eut qu'on ne formât quelques entreprises sur sa personne, l'obligea à sortir de Lyon le même jour. Il alla droit à Mâcon, ensuite à Châlons où il s'assura de la citadelle, et de là se rendit à Dijon.

Le duc de Mayenne fut heureux d'avoir fait une prompte retraite, car le colonel Alphonse d'Ornano arriva à Lyon quelques heures après qu'il en fut parti, le roi l'ayant dépêché le même jour que le duc de Guise fut tué, pour s'assurer de sa personne. Ce coup de parti manqué causa un extrême déplaisir au roi.

Les nouvelle de la catastrophe de Blois se répandirent dans la ville ce même jour; la surprise qu'elles y causèrent fut générale : les promoteurs de la ligue surtout ne purent cacher leur étonnement, ni dissimuler l'embarras où les jeta ce contretemps. Ils croyaient les affaires désespérées, lorsque de secondes nouvelles qui survinrent depuis les premières, relevèrent leur courage abattu. La révolte de la capitale et des principales villes du royaume, et les avis qu'on recevait de jour à autre, des excès auxquels le peuple de Paris se livra, les enhardit à se déclarer publiquement.

Etienne de la Barge, archidiacre et comte de Lyon, vicaire-général de l'archevêque, qui avait épousé avec chaleur les passions de son prélat, était à la tête du parti dans cette ville; — l'emprisonnement de l'archevêque lui tenant extrêmement au cœur, il ordonna des prières publiques pour obtenir de Dieu son élargissemeut et celui des autres princes que le roi retenait prisonniers, comme aussi pour le repos de l'ame des deux frères. Cette démarche ne fut point approuvée par les fidèles serviteurs du roi, qui, malgré les plus pressantes sollicitations, ne purent jamais le faire changer de résolution; le pouvoir absolu qu'il avait quant au spirituel ayant rangé de son côté le clergé séculier et régulier; la religion fut d'abord mise en jeu comme un puissant ressort seul capable d'ébranler tous les autres; on fit retentir les chaires du péril prochain qui la menaçait d'une ruine entière. Les Lyonnais, pris du côté de la religion, furent entièrement désarmés et restèrent sans défense; c'était les attaquer par l'endroit sensible; le souvenir des malheurs dans lesquels ils avaient vu leur ville plongée vingt-sept ans auparavant leur étaient encore présens, et la désolation qu'ils avaient ressentie de la part de ses ennemis ayant renouvelé leur crainte, ils se déterminèrent à accepter le parti qu'on leur proposait comme l'unique moyen pour s'en garantir.

Pendant ce désordre et cette conspiration générale, les zélés serviteurs du roi redoublèrent leur courage et représentèrent avec vigueur qu'on devait mettre en pratique les sages avis que Mandelot leur avait donnés avant sa mort, et qu'en les exécutant on n'avait rien à craindre de tout ce qu'on s'efforçait de persuader

au peuple; mais les cris de la révolte étouffèrent la voix des véritables citoyens; on répandit le bruit que le roi s'était joint avec celui de Navarre et avait donné un passage sur la Loire à l'armée des Huguenots; que c'était fait de la religion, et qu'il n'y avait plus à balancer; que la capitale leur en avait donné l'exemple, qu'ils devaient suivre, et qui avait été suivi par les plus grandes villes du royaume. Ces discours, publiés avec assurance, mêlés de menaces et de traits injurieux contre ceux qui tenaient ferme pour le souverain, ébranlèrent plusieurs qui avaient été constans jusqu'alors; les calomnies dont on les chargeait étaient d'avoir voulu introduire les Huguenots et le prêche dans la ville, et d'avoir mis en rôle les plus fermes catholiques pour les donner à la vengeance du roi.

Dans les assemblées qui se tinrent à diverses reprises, les plus raisonnables conclurent à ne rien entreprendre qui pût irriter le roi, d'autres proposèrent une neutralité chimérique, et les plus séditieux portaient tout à l'extrême. Cette diversité de sentimens avait divisé les principales familles, et la discorde régnait dans tous les corps; les choses étaient parvenues à un point de fermentation qui mettait ceux qui étaient chargés du commandement dans la triste nécessité de devenir spectateurs de l'avenir par la crainte d'aigrir les esprits et hâter la défection entière.

Guillaume de Gadagne, seigneur de Bothéon, chevalier des ordres du roi (1) et sénéchal de Lyon, commandait dans cette ville depuis la mort du gouverneur; il ne lui cédait pas pour la fidélité et l'attachement à son devoir; mais outre qu'il n'avait pas une autorité aussi absolue sur les esprits, il manquait de cette fermeté si nécessaire pour les contenir dans le devoir; il se contenta de faire de vives et fréquentes représentations, mais toujours inutiles; en sorte que l'orage augmentant de jour en jour, éclata enfin le 24 février 1589, jour de saint Mathias; l'alarme fut donnée avant jour; tous les habitans, en un instant sous les armes, occupèrent les rues et les places; les barricades furent dressées et les chaînes tendues dans les carrefours; on investit en même temps les maisons de ceux qui n'avaient jamais voulu entrer dans leur cabale. Sur le matin, lorsqu'on s'aperçut que personne n'apportait de résistance à cette entreprise, on convoqua dans l'Hôtel-de-Ville (2) une assemblée générale de tous les états, tant de l'église, officiers du roi, de la justice, des notables bourgeois, marchands, que des penons de la ville, auxquels un des échevins fit lecture de la déclaration contenant les raisons pour lesquelles on s'était déterminé à prendre les armes. Cette pièce avait été dressée par Claude de Rubys, procureur-général de la ville, qui y avait étalé avec pompe des conjectures hasardées pour des vérités incontestables, et y avait exposé hardiment des motifs remplis de malice et de fausseté dont voici quelques traits:

«.... Parce que le roi avait rompu l'union jurée, premièrement à part, puis « en l'assemblée des états; parce qu'il avait honoré des premières charges du

(1) Il ne reçut le collier du St-Esprit qu'en 1597.

(2) L'Hôtel-de-Ville était pour lors dans la rue des Forces. (NOTE DES ÉDITEURS).

« royaume les hérétiques, leurs fauteurs et adhérens, comme les ducs d'Epernon et « de la Valette, parce qu'il avait emprisonné les princes, seigneurs et députés « des trois états venus devers lui sous la foi publique; parce que le sieur de « Saney était passé par Lyon, en habit déguisé, pour traiter avec ceux de Genève; « parce que le maréchal de Retz s'approchait pour se saisir de la ville et l'engager « aux Suisses pour les arrérages de leurs pensions ; parce qu'il y avait entre eux « des politiques et machiavélistes (c'est ainsi qu'on nommait les serviteurs du « roi) qui faisaient des corps-de-garde secrets en des maisons privées, en- « voyaient des hérétiques pour notables à la garde des portes, empêchaient les « prières publiques pour la mort de quelques princes et la délivrance des autres, « menaçaient les prédicateurs qui prêchaient trop librement contre les actions « du roi, faisaient séjourner en la ville et promener souvent autour des murailles « M. le colonel Alphonse; avaient trouvé moyen de faire brûler la porte du pont « du Rhône, sous couleur d'avoir les clous pour les remettre en une neuve. Sur « semblables moyens il excuse cette entreprise et dit : « Que le jeudi 23 février, « Dieu avait suscité un gentilhomme d'honneur pour leur donner avis que les « troupes du Dauphiné, mêlées d'hérétiques et d'Epernonistes, ayant par plu- « sieurs jours rôdé le pays, et fait contenance de vouloir passer le Rhône, avaient « tout-à-coup rebroussé chemin et venaient droit au faubourg de la Guillotière, « et que, sur cette violente appréhension d'être livrés aux mauvais conseils du « roi, les vrais et fermes catholiques de la ville s'étaient rendus les maîtres, et « fait serment de mourir en leur religion, ne se départir de l'union des autres « villes et communautés catholiques, ne recevoir autre commandement que du « duc de Nemours, quand Dieu lui aurait fait la grâce d'être arrivé en la province.»

Après la lecture de cette déclaration, le secrétaire lut à haute et intelligible voix la formule du serment de l'Union, contenant en substance les mêmes obligations que celui de Paris, auquel tous ceux qui composaient cette nombreuse assemblée souscrivirent sur une très-grande feuille de parchemin préparée à cet effet. Le même jour on obligea quelques citoyens distingués par leur rang, mais beaucoup plus par leur fidélité, à sortir de la ville. Antoine Grolier de Servières, Humbert Grolier du Soleil son frère, capitaine de la ville, Antoine Camus, président des trésauriers de France ; Pierre Baglioni, Thomas Bartholi, Nicolas de Langes, premier président du Parlement de Dombes, et Balthazar de Villars, son gendre, lieutenant-général du présidial, que leur attachement au souverain exila de leur patrie, méritent que l'on conserve le souvenir de leur zèle; on ordonna aussi à quelques échevins de s'éloigner des affaires de l'Hôtel-de-Ville; on cassa la compagnie des arquebusiers pour autoriser l'éloignement de leur capitaine. Le seigneur de Bothéon, quoiqu'il se vît à la discrétion d'un peuple mutiné, et dans la crainte d'être enfermé, refusa constamment de signer; il les avertit du repentir qui suivrait leur faute et du tort qu'ils se faisaient de suivre un parti rebelle dans lequel ils perdraient leurs honneurs et priviléges; au lieu

que, restant dans leur devoir, ils étaient assurés que le roi établirait sa demeure en leur ville, la rendrait la capitale de son royaume, l'enrichirait d'un parlement, et lui donnerait tout ce qu'il serait contraint d'ôter aux autres villes rebelles; que pour lui il louait Dieu de ce qu'il ne savait ce que c'était que Ligue et Sainte Union, ni d'autre parti que celui de son roi, dans lequel il était résolu de mourir. Après cette ferme déclaration on le pria de se tenir en sa maison jusqu'à la venue du duc de Nemours.

Le dimanche suivant on fit tenir les trente-six penons de la ville sous les armes, chacun dans son quartier; deux échevins, suivis du secrétaire de la ville, revêtus de leurs robes violettes, montèrent à cheval et parcoururent tour à tour les penages dans toute la ville, en chacun desquels lecture fut faite à haute voix de la formule du serment, après laquelle le peuple levait la main et jurait de l'observer. Tous ces excès indignaient quelques sages citoyens qui, ne voulant paraître approuver par leur présence et participer aux emportemens de ce peuple qu'ils n'avaient pu retenir, se retirèrent volontairement de la ville. Il y en eut d'autres qui, liés par des intérêts de famille, ou attachés par leurs charges à des compagnies dont le plus grand nombre avait pris parti, n'eurent pas la fermeté de s'opposer à la mauvaise cause, et, par une timide condescendance cédèrent au temps et aux circonstances, malgré l'inclination qui les portait à rester fidèles; mais ces derniers, par une prudente dissimulation, devinrent enfin les libérateurs de leur patrie.

Les douze conseillers-échevins qui formaient alors le corps consulaire, étaient: Jacques d'Aveine, trésorier; Nicolas de Chapponnay, sieur de l'Isle, Jean de Laigue, François Guerrier, sieur de Jons, Claude Poculot, Michel de Pures, Louis Prost, Jean Yvernogeau, dit de Tolose, Antoine Tête, François Platet, Jean Charbonnier et Antoine Charrier. On ne sait pas lesquels de ceux-là furent par une glorieuse distinction éloignés des affaires de l'Hôtel-de-Ville; il ne paraît pas même qu'on en ait nommé d'autres pour les remplacer.

Il faut rendre quelque justice aux Lyonnais, s'il est permis de le faire dans de semblables circonstances; les choses s'y passèrent avec plus de modération qu'ailleurs; le peuple ne s'y livra à aucun excès; et l'on n'y vit point, comme dans la capitale, la sacrée personne du roi profanée par les malédictions, ni ses images exposées au mépris et à l'insulte publique. Le sang des plus fidèles citoyens n'y fut point répandu comme dans la capitale du Languedoc. Le peuple, satisfait, pourvu qu'il mît sa religion en sûreté, ne voulut pas même permettre qu'on supprimât le nom du roi, et dans le temps même qu'il le privait de ses droits, il voulut lui en conserver le titre.

Le roi reçut un déplaisir extrême de la perte de cette ville, dont il faisait cas comme d'un asile sûr et d'une dernière ressource contre la rébellion de tout le reste du royaume; il eut peine à se persuader que les mêmes sujets qui, peu auparavant lui avaient envoyé une députation pour le prier de se retirer en leur ville, eussent sitôt changé de conduite, et ne put s'empêcher de dire à Dunes, frère

de d'Entragnes, qui était près de lui lorsqu'il apprit cette fâcheuse nouvelle : « Le duc de Savoye ne peut dire ce que les rois d'Angleterre disaient à mes pré« décesseurs, lorsqu'ils tenaient Calais, qu'*ils portaient une des clés du royaume « de France pendue à leur ceinture;* de même en peut dire le duc de Savoye, « puisque, M. de Nemours est à Lyon, et m'esbahis, disait-il, comme « M. de Bothéon n'a été plus avisé à me conserver la ville, vu les occasions qu'il « en avait. » Il ajoutait *que si ce beau manége continuait, il devienarait dans peu simple roi d'Yvetot.*

Charles Emanuel de Savoye, duc de Nemours (1), nouveau gouverneur de Lyon, était fils de Jacques de Savoye, duc de Nemours, à qui Mandelot avait succédé; le jeune duc de Nemours était né au château de Nanteuil, en l'an 1567, de son second mariage avec la veuve du duc de Guise, tué par Poltrot, lequel par conséquent était frère utérin avec le duc de Mayenne. Il fut enveloppé dans la disgrâce qui causa la mort au duc et au cardinal de Guise, ses frères, et fut mis prisonnier dans le château de Blois avec les autres princes de leur faction; soit que sa jeunesse le rendît moins suspect, soit qu'il fût gardé avec peu de précaution, il se sauva de sa prison et s'échappa à travers les gardes, déguisé en souillon de cuisine. Peu après les barricades du jour de Saint-Matthias, il se rendit à Lyon, après avoir essuyé dans la route plusieurs traverses du parti contraire; il y fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui poussa des cris redoublés de *Vivent les princes catholiques!* tous les corps le complimentèrent, et les différens états lui rendirent hommage; on lui prodigua tous les honneurs qui pouvaient satisfaire sa vanité, les nouveaux sujets de la Ligue croyant qu'ils ne pouvaient assez marquer eur dévoûment à la sainte Union.

Il faut présentement revenir à l'archevêque de Lyon, lequel échappé du danger qui a été décrit ci-devant, resta prisonnier à Blois. Le roi, qui croyait de tirer quelques lumières des desseins de la faction des Guises, l'envoya interroger par le cardinal de Gondi et par l'évêque de Beauvais, mais inutilement. Ce prélat demeura ferme et ne voulut répondre ni à l'un ni à l'autre, soutenant qu'il n'était justiciable que du Saint-Siége duquel il était envoyé; ce qui fut cause que le roi, qui avait donné la liberté à Brissac, à Bois, Dauphin et autres confidens du feu duc, le retint prisonnier nonobstant toutes les sollicitations du baron de Lux, l'ayant envoyé sous sûre et bonne garde au château d'Amboise avec le prince de Joinville, désormais duc de Guise, le duc d'Elbeuf et autres. Dans cette nouvelle demeure, l'archevêque, toujours libre et maître de soi-même au milieu des fers, commença une négociation avec le *Guast* qu'il avait sous sa garde, et ce délié personnage le sut si bien amener à son but qu'il était à moitié gagné; il lui représenta que

(1) Le P. Menestrier, ÉLOGE HISTORIQUE DE LYON, p. 28, de la 2e partie, place mal Charles Emanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur de Lyon, immédiatement après son père, puisque le gouvernement de Mandelot qui dura 18 ans, est interposé. L'auteur du NOUVEL ÉLOGE HISTORIQUE DE LA VILLE DE LYON, Brossette, a copié la même faute, p. 134.

le roi voulait se défaire de lui pour le charger plus aisément de la mort du cardinal, lui persadant que le seul moyen de se tirer de ce mauvais pas était d'ouvrir la porte de la prison à tous ces illustres qu'il avait en sa puissance, le flattant d'une grande récompense et d'une parfaite reconnaissance. Ce geôlier, persuadé par ces raisons, était sur le point de les relâcher, si le roi, averti à propos, ne l'eût prévenu, y étant allé en personne pour lui ôter ces prisonniers, excepté l'archevêque, qu'il lui donna pour le prix du sang du cardinal, et duquel il tira trente mille écus de rançon. L'archevêque, délivré de prison, alla joindre le duc de Mayenne, qui le reçut favorablement et le fit chancelier et chef du conseil de l'Union. Depuis ce moment il prit part à tout ce qui se fit d'important dans le parti, et le rôle qu'il y joua satisfit pleinement son ambition.

Il ne se passa dans Lyon rien de considérable jusqu'à la mort du roi Henri III, qui fut assassiné le 1er août de cette année. Cet accident imprévu rompit non-seulement les mesures de quelques citoyens qui traitaient sous main, par l'entremise des amis qu'ils avaient auprès du roi, pour obtenir le pardon de leur révolte; mais il réveilla en même temps l'animosité des partisans de l'Union contre le successeur légitime. Cette ville, de même que les autres de son parti, reconnut pour roi le cardinal de Bourbon, fantôme de la royauté, sous le nom de Charles X, lequel détenu toujours en prison, était d'une merveilleuse ressource pour couvrir les desseins ambitieux du duc de Mayenne. L'hérésie dont le roi Henri IV faisait profession éloigna de son service une partie de la noblesse, qui avait suivi constamment le parti du feu roi. La ville de Lyon avait inutilement levé l'étendard de la rébellion, les gentilshommes de la province s'étaient jusques là maintenus dans leur devoir; mais le changement de règne en causa dans leur conduite; ils ne se déterminèrent néanmoins à embrasser le parti de la Ligue qu'après en avoir été vivement sollicités, soit par le gouverneur, soit par l'archevêque, qui craignaient qu'ils ne voulussent rester neutres dans l'attente de ce qui surviendrait. Le comte de la Barge, archidiacre et vicaire-général, dont le crédit augmentait à mesure que le parti devenait plus puissant, convoqua une assemblée des trois ordres de la province, au lieu de la Bresse, à trois lieues de Lyon, dans la maison d'un gentilhomme nommé de la Grange-Crémeaux. Pierre Matthieu, créature et officier de l'archevêque, en fit l'ouverture le 9 septembre de la même année par une harangue préparée à ce sujet; après quelques légères contestations touchant le titre qu'ils devaient donner à cette assemblée, ils convinrent de se lier et s'unir ensemble par un serment d'union conforme à celui de la Ligue générale, et de lever quelques troupes de cavalerie et d'infanterie pour la sûreté particulière de la province; l'infanterie devait être composée de douze cents hommes, en douze compagnies, sous autant de capitaines, qui furent: La Pie, Saint-Eloi cadet, de Chalmazel, La Grange-Crémeaux, chez qui se tint l'assemblée, Bellegarde, Laforest-Genetines, Peysselay, Thioliere, Fontaine, La Ferté, Montaynard, Buteri, et les capitaines La Branche et Le Fèvre; la cavalerie devait être de cent soixante

lances, en cinq compagnies, la première de quarante, sous le marquis de Saint-Sorlin, lieutenant du duc de Nemours, son frère; les quatre autres, de trente chacune, sous Jacques Mitte de Chevrières, seigneur de Saint-Chamond, le marquis d'Urfé, les seigneurs de Rochebonne et de Lévis-Couzan. Toute cette province s'était tellement laissée entraîner au torrent, qu'il n'y eut qu'un petit nombre qui tint ferme.

Bertrand d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux et de Curys, fut le seul gentilhomme dans le Lyonnais qui demeura ferme dans le service du roi, encore qu'il eût long-temps commandé la compagnie d'ordonnance du duc de Savoie, dont les intérêts étaient étroitement unis avec ceux des princes de Lorraine. Pendant cette conspiration générale de la province, il ne put seul rendre de grands services à la bonne cause; mais la ville de Lyon ayant appelé le colonel Alphonse d'Ornano, gouverneur du Dauphiné, pour lui aider à se mettre en liberté, comme on le verra dans la suite; au premier avis qu'il en eut, il le vint joindre avec ses amis, et contribua de tout son pouvoir à la réduction de cette ville, dans laquelle le roi étant venu l'année suivante, il reconnut ses services et lui donna le collier de son ordre comme une marque glorieuse de sa constante fidélité.

Dans la province du Beaujolais, il y eut un plus grand nombre de gentilshommes qui s'attachèrent au parti le plus juste, quoique le plus faible; chacun y faisait la guerre à ses dépens et ne permettait pas aux ligueurs de faire de grands progrès.

Nanton, seigneur de Pizey, le seigneur de Sainte-Colombe, son gendre, le sieur de l'Escluse et le capitaine Tirecuir, soldat de fortune, mais brave, tenaient tête au seigneur de Varenne : Nanton avec son gendre prirent et pillèrent le château de Sainte-Hélène, qui les incommodait, et le capitaine Tirecuir ayant donné le moyen de prendre et d'arrêter le baron de Senecey, il en reçut une grande somme d'argent, de laquelle il acheta la terre de Courcelles, près Belleville. Claude de Rebé, chevalier, seigneur de Rebé et d'Amplepuis, employa ses forces contre le seigneur de Rochebonne, capitaine des trente lances pour la Ligue, et, après plusieurs escarmouches, il le surprit dans une de ses maisons. Tous ces petits avantages ne nuisirent pas dans la suite à la réduction générale.

Le duc de Nemours ne fit à Lyon qu'un séjour de quelques mois depuis son arrivée, pendant lequel il pourvut à la sûreté de cette ville et ordonna quelques ouvrages pour fortifier l'avenue du côté du faubourg de Vaise, au delà du couvent de l'Observance; on y construisit alors une seconde porte sur laquelle on voit cette inscription (1) qui a du rapport aux circonstances du temps:

UN DIEV. UN ROY.
UNE FOY. UNE LOY.
1589.

(1) Une inscription semblable existe encore sur un des murs du bâtiment du séminaire de Notre-Dame, place des Minimes. (NOTE DES ÉDITEURS).

La capitale étant alors menacée d'un siége par l'armée royale, il courut à son secours et y conduisit un corps de troupes de quatorze à quinze mille hommes, composé de Français, de Suisses et Lansquenets; il laissa dans cette ville le marquis de Saint-Sorlin, son frère, qu'il fit reconnaître pour son lieutenant dans le gouvernement. Sur la fin de cette même année, le cardinal Caiétan fit son entrée à Lyon; le pape l'envoyait en qualité de légat pour veiller aux intérêts de la religion dans le royaume et appuyer fortement le parti de la Sainte Union, il y fut reçu avec les honneurs accoutumés, sa présence réchauffant le zèle des plus ardens du parti, ils renouvelèrent entre ses mains leur serment, soit pour lui donner plus de force, soit pour prouver davantage leur attachement; le légat, pour les entretenir dans cette ferveur, établit une confrérie de pénitens noirs, dans laquelle les personnes du premier rang s'enrôlèrent avec empressement; cette compagnie n'est point déchue depuis un siècle et demi de son premier lustre, parce qu'elle a constamment préféré le choix au nombre, la simplicité à la magnificence et l'obscurité à l'éclat.

Après le départ du légat, il se trama sourdement une entreprise pour livrer la ville au roi; on ne sait ni qui en furent les auteurs, ni ce qui la fit échouer; on avoit semé par la ville un écrit intitulé *l'Anti-Espagnol*, dans lequel on découvrait les intentions du roi d'Espagne et ses vues intéressées sur la monarchie couvertes sons le voile spécieux de la religion, et on y levait les scrupules que les partisans de la Sainte-Union entièrement dévoués à la faction des Espagnols, avaient fortement imprimés, que les catholiques ne pouvaient en conscience reconnaître le roi de Navarre pour souverain légitime. De Rubys, procureur-général de la ville et passionné ligueur, qui sentit que ce discours était capable de faire impression sur les esprits, prit la plume pour le réfuter et publia aussitôt un écrit sous ce titre : *Réponse à l'Anti-Espagnol, semé ces jours passés par les rues et carrefours de la ville de Lyon de la part des Conjurés qui avaient conspiré de livrer ladite ville en la puissance des Hérétiques, et la distraire du parti de la Sainte-Union.* L'épître dédicatoire qui est au devant peut contribuer à l'éclaircissement de ce fait et mérite d'être insérée ici.

« A révérend Père en Dieu, messire Philippe de la Séga, évêque de Plaisance « et un des prélats députés par Sa Sainteté pour assister monseigneur l'illustris- « sime et révérendissime cardinal Caiétan en sa légation en France. »

« Monseigneur, je me ressens tellement votre redevable de l'honneur qu'il vous « a plu me faire lorsque monseigneur le légat était en cette ville, de désirer ma « connaissance et conférer privément avec moi de l'état des affaires de notre misé- « rable France, quoique ce n'ait été pour aucun mien mérite, mais par votre « courtoisie et bonté, que cela m'a fait assurer que vous prendriez de bonne part « l'adresse que je vous fais de ce petit discours, lequel j'ai été quasi comme « forcé faire voir par notre ville, pour ôter à nos concitoyens le scrupule que leur « pourrait avoir apporté un méchant discours hérétique que l'on a secrétement

« semé par nos rues et carrefours, intitulé : l'*Anti-Espagnol*, lequel toutes gens de biens « et ayant la conscience nette, auront assez peu jugé avoir été dressé par quelque « partisan de ceux, lesquels ayant conjuré ces jours passés de surprendre cette ville « et la livrer es-mains de l'hérétique, pensaient rendre le parti de l'Union odieux « parmi le peuple, sous couleur de persuader que nous avions eu volonté de « nous faire tous Espagnols, pour par là disposer ce peuple à favoriser leur parti, « encore que partie de ces conspirateurs soyent les premiers Français, aussi bien « que les premiers gentilshommes de leur race. (*E il tutto robba di Guadagno*). « Mais Dieu par sa bonté a exaucé les prières des gens de bien, et dissipé leur « entreprise par un moyen plutôt divin qu'humain. Or, monseigneur, n'est-ce « pas un grand malheur que du nombre de ces conspirateurs, il y en a partie « qui ont juré l'union, et l'autre partie de ceux qui envoyèrent par devers « monseigneur le Légat, lorsqu'il était en cette ville, pour lui persuader qu'ils « étaient enfans d'obéissance ; c'est pourquoi mondit seignenr le Légat ne doit « trouver mauvais le refus que l'on fit en sa présence à aucuns des réfugiés de « cette ville de les remettre dans la ville, sur l'instance qu'ils en firent à son « illustrissime et révérendissime seigneurie ; parce que les effets ont assez fait « paraître, qu'ils ne faisaient cette poursuite que pour avoir moyen, étant dans « la ville, de tenir la main et prêter épaule à cette malheureuse et plus que ca- « tilinaire conjuration, qui se commençait déjà à brasser dès ce temps-là.

« Cependant, Monseigneur, je vous présente ce petit discours, et vous sup- « plie de ne point regarder à la petitesse du présent, qui véritablement n'était « digne que l'on y employât le nom d'un si grand, si rare et si digne prélat « comme vous ; mais à la bonne volonté de celui qui le vous présente, qui a « voué et vie et biens pour vous faire à jamais très-humble service ; à Lyon, ce « 8 mars mil cinq cent quatre-vingt et dix. Votre très-humble, dévot et affec- « tionné serviteur, C. D. R. »

L'auteur, dans tout le cours de ce méchant libelle, se livre à toute la passion et l'emportement dont un ligueur peut être capable ; il parle du roi dans les termes les plus injurieux ; il l'appelle le Béarnois, hérétique, relaps ; Navarrois, et s'efforce de prouver que, quand même il abjurerait ses erreurs, il ne pourrait jamais monter sur le trône, et qu'il était pour toujours déchu du droit que sa naissance lui donnait ; il excommunie tous les catholiques qui soutenaient l'opinion contraire, et après avoir exhalé toute sa bile, il termine son écrit par ces mots qui donneront une idée de la modération de son style : « Comment peu- « vent donc ces politiques et bigarrés (s'ils ont quelque chose de français en « l'ame), ouir seulement nommer parmi eux ce nom de Navarrois malheureux « pour la France, et qui a apporté ci-devant tant de malheurs à ce royaume, et « à cette occasion servir d'épouventail aux petits enfans du temps de Charles « d'Evreux, et comment peuvent-ils désirer pour roi celui, lequel accompagné « de ce titre, a fait voir par tant d'effets qu'il n'a ni religion, ni foi, ni piété,

« ni justice qui sont les vrais fondemens sur lesquels cette monarchie a été de « tout temps appuyée. Laissons donc ce tyran à part, et embrassons la cause de « notre roi très-chrétien Charles X, et prions Dieu de bon cœur qu'il fasse la « grâce à nos princes catholiques, et aux princes et potentats qui leur présen- « tent aide et secours, de venir au dessus de leurs saintes et magnanimes entre- « prises, pour la délivrance de sa majesté et restauration de cet Etat désolé et « manutention de notre sainte foi catholique, apostolique et romaine. Ainsi « soit-il. »

Ce libelle fut imprimé à Lyon par Jean Pillehotte, par exprès commandement avec approbation des docteurs. Pillehotte devint peu de temps après l'imprimeur de la Sainte-Union, en titre d'office; les lettres qui lui attribuèrent le privilége exclusif, sont une pièce assez curieuse pour devoir figurer dans ces Mémoires.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE ET SIÉGE PRÉSIDIAL DE LYON.

Sur la requête judiciellement faite par M. Pierre Buillioud, procureur du roi, remontrant qu'à cause des troubles qui sont généralement par la France, et pour la difficulté des chemins de cette ville en celle de Paris, il n'y a moyen de r'avoir dudit Paris, ni d'autre part, des livres, principalement ceux qui sont spirituels de dévotion, concernant la religion catholique, apostolique et romaine, et qui servent pour l'entretenement du peuple en l'union de la religion, aussi qu'à cause des priviléges qu'ont les marchands libraires et imprimeurs de Paris, pour imprimer lesdits livres, ceux de cette ville n'osent les imprimer et mettre en vente; partant que le public est frustré du bien et jouissance desdits livres, ce qui n'est raisonnable; partant a requis que, sans avoir égard audit privilége et sans s'y arrêter quant à présent, par provision et jusqu'à ce qu'autrement soit ordonné, injonctions soient faites à Jean Pillehotte, libraire de la Ste-Union, imprimer tous tels livres de dévotion et autres concernant la religion catholique, apostolique et romaine. Le conseil a enjoint audit Jean Pillehotte d'imprimer lesdits livres de dévotion et autres servant pour l'édification et instruction du peuple en la religion catholique, apostolique et romaine, nonobstant lesdits priviléges et par provision, ou jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné. Fait à Lyon, en jugement, séant nous Pierre Austrein, lieutenant particulier, Jean Rollin, aussi lieutenant particulier, assesseur criminel, Jean du Burin, Georges Grolier, Laurent de Bourg, Loys de Rochefort, Pierre Allard et Nicolas Regnaud, conseillers et magistrats ès dits siége et sénéchaussée; le mardi 17e jour d'avril 1590.

Signé, J. CROPPET.

Pillehotte abusa étrangement de cette permission, puisqu'il la fit servir pour imprimer l'année suivante le détestable ouvrage du docteur Jean Boucher : *De justa Henrici tertii abdicatione è Francorum regno, libri quatuor. Lugduni, apud Joannem Pillehotte Sti-Unionis Gallicanæ, bibliopolam*, 1591, *ex precepto Superiorum*. Il inséra à la fin le privilége tel qu'on vient de le voir. Ce livre n'est cependant

nullement de dévotion, ni ne pouvait servir à l'édification et instruction du peuple en la religion catholique, suivant les termes du privilége ; mais l'abus qu'on faisait alors de la religion même, semblait autoriser tous ces excès.

Revenons à de Rubys qui n'épargna pas dans sa réponse deux illustres frères ses concitoyens, parce qu'ils étaient constamment attachés au service du roi ; ce trait, tout enveloppé qu'il paraît, les désignait alors clairement en ces termes : p. 270. « Venons maintenant au troisième point de leur discours, par lequel ils « veulent persuader à ces pauvres grozeliers, qui ne sont ni herbe, ni arbre, ni « catholique, ni huguenot (que nous appelons politique) qui sont parmi eux, « qu'ils peuvent, sans blesser leur conscience et sans hazarder leur religion, recon- « naître le Béarnois hérétique relaps pour leur roi ». Il est certain qu'il lançait ce trait envenimé contre les deux Groliers, royalistes décidés, en faisant allusion au cimier de leurs armes, qui est un grozelier accompagné de cette devise. *Nec arbor, nec herba* : de Rubys tint, une douzaine d'années après, un langage très-différent ; et fit à tous les deux une réparation d'honneur bien authentique ; il s'adresse à Antoine Grolier de Servières qui était l'aîné ; le passage quoiqu'un peu long, vient parfaitement au sujet.

(1) «..... En quoi nous servira de sujet cet Antoine Grolier, votre oncle pater- « nel, lequel après avoir longuement suivi les armes et fait plusieurs preuves de « sa valeur, tant deçà, que delà les monts, alla enfin finir ses jours au lit d'hon- « neur, en l'armée conduite par monsieur de Lautrec au royaume de Naples, en « l'an 1528, et de franche mémoire, messire Imbert Grolier, seigneur du Se- « seil, votre frère ; lequel après avoir fait ses premiers coups d'essais es guerres, « qu'avait le roi Charles IX contre les protestans en ce royaume. Après la paix « faite, s'en alla avec monseigneur le duc de Mayenne chercher la guerre au « Levant contre les Turcs, en l'an 1572 ; d'où étant de retour, il fut pour ses « mérites, honoré de l'état de capitaine de la ville de Lyon, duquel les princi- « paux gentilshommes de ce pays se sont autrefois sentis bien honorés de sa « part ; il s'y est tellement comporté avec votre sage avis et conseil, qu'enfin « le roi l'a honoré du collier de chevalier de son ordre ; et vous, monsieur, « d'un état de maître d'hôtel ordinaire de son hôtel et non pas par faveur, « brigue et importunité, mais par reconnaissance du bon et fidèle devoir avec « lequel vous vous êtes comportés pour le service de sa majesté : et lors de ses « plus grandes affaires que vos bourses n'ont point été serrées, vos épées tenues « au fourreau, ni vos chevaux été attachés au ratelier, comme ceux des autres « qui ont tourné à tout vent, ainsi que vous le fîtes paraître, lorsque équipés, « montés et armés à vos dépens, vous vous allâtes présenter à sa majesté au siége « de Rouen, d'où sa majesté et tous ceux qui étaient à son service, vous prisarent,

(1) Cl. de Rubys, ÉPITRE DÉDICATOIRE A ANTOINE GROLIER, au devant du BRIEF DISCOURS DE L'ANCIENNE NOBLESSE DES RÉPUBLIQUE DE FLORENCE, qui est à la fin de son Histoire de Lyon.

« et vos concitoyens disaient que, suivant l'anagramme de votre nom : *Lyon à toi*
« *en gré*. Cependant recevez, monsieur, l'adresse que je vous fais de ce petit
« discours de bonne part et par un gage assuré, que cette ancienne amitié, qui
« dès long-temps fut commencée entre nos prédécesseurs, et depuis s'est par
« longues années continuée entre nous, n'a de ma part reçu aucune altération
« pour les divisions et diversités de partis, qui ont eu cours en notre ville ;
« ainsi s'est accrue et augmentée parmi iceux, comme font les roses entre les
« épines. ».

J'ajouterai ici ce que des mémoires particuliers rapportent d'Antoine de Servières; c'est qu'il fut arrêté prisonnier et mis par les ligueurs au château de Pierre-Scise, d'où ayant trouvé le moyen de se sauver, en descendant le long des murs du donjon avec des cordons de soie que Marie de Camus sa femme lui avait apportés en secret sous son vertugadin, il alla en Suisse se mettre à la tête des troupes, que M. de Sillery, pour lors ambassadeur en ce pays là, avait levées ; on lui en confia le commandement, et il les conduisit à ses dépens à l'armée qui était auprès de Melun ; il alla ensuite avec son frère Imbert du Soleil, joindre le roi au siége de Rouen.

Il ne se passa rien de remarquable en cette ville le reste de l'année 1590. Dans le carême de l'année suivante 1591, le marquis de St-Sorlin qui commandait en l'absence de son frère, posa la première pierre au bâtiment de la Chartreuse, et la place fut bénite par Pierre de Villars, archevêque de Vienne, Lyonnais. Au commencement du printemps, le duc de Nemours revint dans cette ville d'où il était absent depuis plus d'une année et demie ; il s'était acquis une grande réputation dans son parti, par la valeur qu'il avait fait paraître en soutenant le siége de Paris, l'année précédente. Peu de temps après, l'archevêque vint aussi visiter son troupeau qu'il avait perdu de vue depuis quelques années. Le jeudi 28 mai, il porta le St-Sacrement à la procession générale qui se fit avec beaucoup de pompe, et à laquelle assistèrent le duc de Nemours et le marquis de St-Sorlin.

Le Consulat ne fut pas jaloux d'observer pendant ces années orageuses les anciens réglemens concernant la nomination des Echevins, par lesquels on ne pouvait remettre les mêmes sujets qu'il n'y eut un intervalle de trois années ; les Echevins ci-devant nommés avaient été continués, et avaient remplis la place pendant quatre années, parce qu'on était sans doute content de leur administration ; on nomma à la fête de saint Thomas, pour l'année suivante 1592, six nouveaux Echevins qui furent : Claude de Rubys, sieur de l'Antiquaille, conseiller au parlement de Dombes, auditeur de camp et procureur-général de la ville, Guillaume de Gelas, Martin Cauvet, baron de Montribloud, Jacques Jacquet, jean-Baptiste Reynaud et Ponson Bernard.

L'année 1592 ne présente pas des événemens plus intéressans que la précédente. Le duc de Nemours au mois de juillet se rendit maître de la ville de

Vienne ; cette conquête ne lui fut pas fort glorieuse, elle ne lui coûta qu'une somme d'argent avec laquelle il corrompit le gouverneur qui la lui livra, et en même temps le château de Pipet et le fort de Ste-Colombe et de la Bastie ; il y établit pour gouverneur le marquis de St-Sorlin, et il laissa une forte garnison de Français et de Suisses.

A la fin de cette année on nomma six Echevins pour la suivante, savoir : Hugues Valentin, Claude Vizé, Louis de Berny, Aimable Thierry, Charles Noirat et Durand Collabaud.

L'année 1593 pourra dédommager de la sécheresse des deux précédentes par la variété des faits interressans qu'elle renferme.

La Ligue ne reconnut point le roi après la mort du cardinal de Bourbon, arrivée le 9 mai 1590. Le duc de Mayenne exerçait les fonctions de souverain sous le titre de lieutenant-général de la Couronne ; mais n'ayant osé se placer sur le trône, il employa toute son adresse à en éloigner ceux qui y aspiraient. Pour amuser les prétendans qui étaient en nombre, il avait convoqué vers la fin de l'année l'assemblée des États-Généraux, qui devait se tenir à Paris au commencement de celle-ci pour procéder à l'élection d'un roi. Le duc de Nemours, qui depuis qu'il avait soutenu avec réputation le siége de Paris, croyait que la prochaine élection ne pouvait tomber que sur lui seul, avait envoyé le baron de Tenissé au duc de Mayenne avec des mémoires à instructions, pour traiter avec lui et le faire consentir à renoncer en sa faveur à l'espérance que lui-même avait conçue de se faire déclarer roi par les états de Paris ; mais ayant reconnu que le duc de Mayenne n'était nullement porté à seconder ses intentions, il ne voulut point se rendre à l'assemblée des Etats, quoique le pape lui en eût fait commandement par son légat, et que ses amis l'en priassent ; il défendit même à toutes personnes de son gouvernement de s'y trouver, ni même d'y députer. Il se détacha, peu après entièrement de la ligue, et prétendit former seul un parti à part ; ce jeune prince, dont l'ambition ne respirait que monarchie, et dont le conseil était composé de têtes aussi peu prudentes que la sienne, crut pouvoir se rendre souverain dans son gouvernement. Pour jeter les fondemens de cette nouvelle manarchie, il environna Lyon, dont il prétendait faire sa capitale, de plusieurs forteresses dans lesquelles il mit garnison ; il les disposa de façon que Lyon étant bloqué de tous côtés, ne pût pas lui faire résistance, lorsqu'il jugerait à propos de faire éclore ses projets. Ces forteresses étaient Thisy et Belleville, du côté du Beaujolais ; Montbrison et Charlieu du côté du Forez ; Thoissey et Châtillon-de-Dombes sur la rivière de Saône et Vienne sur le Rhône. Ce prince ne trouva jusque-là aucun obstacle à ses projets, qu'il croyait immanquables. Les Lyonnais regardaient tous ces mouvemens avec une tranquillité apparente ; ils ne s'opposaient ni à ses libéralités, ni à ses gens de guerre qui fourrageaient le plat pays ; mais ils ne ressentaient pas moins vivement l'oppression qui les accablait.

Dans ce même temps, le roi accorda une trève aux Parisiens ; cette trève fut

une suite de la célèbre conférence de Suréne, qui procura la conversion du roi, désirée depuis si long-temps par ses sujets les plus fidèles. Ce prince abjura ses erreurs à Saint-Denis, le 25 juillet, et par cette démarche inopinée déconcerta la ligue. Tous ces heureux présages furent sur le point d'être anéantis en un moment, si Dieu qui veille plus particulièrement sur la personne sacrée des rois, n'eût détourné ce malheur. Environ le mois de juillet, Pierre Barrière arriva à Lyon en équipage de soldat; il venait d'Auvergne et avait déjà le dessein formé d'assassiner le roi; il s'adressa à quatre religieux de différens ordres, pour les consulter sur cette entreprise; il y a même apparence qu'il ne se cachait pas beaucoup sur ce point, puisqu'un gentilhomme Italien, avec qui il se rencontra deux fois dans un couvent de cette ville, s'aperçut de ce qu'il méditait de faire; je ne puis cependant me persuader, comme un auteur l'a écrit, qu'il ait fait faire le 2 août ses funérailles solennellement en l'église de St-Paul, y laissant son écharpe noire et ses armes, comme un trophée de sa victoire future; il n'y a aucune ressemblance dans ce récit; mais ce qui est certain, c'est qu'il partit de Lyon vers le milieu du mois d'août, et passa par Paris, où trouvant des casuistes plus envenimés, il fut fortifié dans ce malheureux dessein, qu'il ne put exécuter par la sage prévoyance de ce gentilhomme Italien, nommé Ludovic Bramaléon, qui, ayant pris les devants, courut à Melun, où il atteignit le roi, pour l'avertir de cet horrible attentat; Barrière s'y étant rendu, fut découvert, pris et rompu vif le 31 août.

Le duc de Nemours impatient de réaliser ses projets chimériques, après avoir disposé son entreprise au dehors, résolut enfin de se rendre maître de Lyon. Pour le faire plus sûrement, il crut devoir commencer par se saisir du château de Pierre-Scise, et fit feindre pour cela une querelle entre le marquis de Fortunat et Beauregard surnommé le Borgne, qui, sur un démenti, mirent tous deux l'épée à la main dans l'anti-chambre du duc, lequel feignant une extrême colère contre les assaillans, commanda à l'instant qu'ils fussent conduits en prison à Pierre-Scise. Ces deux prisonniers, accompagnés de leurs domestiques, dont le Marquis en avait quatre et Beauregard trois, prirent aisément la place, le geolier n'ayant que trois hommes. Le duc de Nemours s'étant ainsi assuré de Pierre-Scise, partit le lendemain pour l'Auvergne, où il assiégea Brioude, qu'il prit, et en ramena Dandelot prisonnier, qu'il enferma dans Pierre-Scise. Cette circonstance servit au duc de prétexte pour y mettre garnison, sans donner aucun soupçon aux Lyonnais, qui crurent de bonne foi qu'il n'avait aucun dessein caché. La visite qu'une demoiselle rendit aux prisonniers faillit à découvrir tout le mystère: elle s'apperçut que les prisonniers parlaient et mangeaient ensemble, et vivaient dans une parfaite intelligence. L'avis qu'elle en donna forma un soupçon qu'on ne fit évanouir qu'en les faisant abstenir de communiquer ensemble, et même pour le détruire entièrement, Beauregard écrivait à un ami qui voyait souvent Tourvéon, lieutenant criminel, de lui faire savoir s'il n'y avait rien à

craindre dans son affaire, afin qu'il pût prévenir le danger par la fuite. On affecta de publier cette lettre, et elle produisit tout l'effet qu'on en attendait, après quoi le marquis de Fortunat fut relâché. Dandelot, resté seul avec Beauregard, ne put s'empêcher dans la conversation, de lui témoigner sa surprise, sur ce que le duc, après avoir relâché Fortunat qui était l'agresseur, le retenait prisonnier; à quoi Beauregard répondit qu'il était fort surpris du traitement qu'il recevait lui-même, après avoir tenu le premier rang auprès du duc, qui lui donnait le même appointement qu'au marquis de St-Sorlin son frère, à moins qu'il n'attribuât sa disgrâce à ce qu'il avait voulu traiter avec le duc de Mayenne son ennemi déclaré. Dandelot repartis qu'il n'était entré en traité avec le duc de Mayenne, que parce qu'il avait reconnu que le duc de Nemours ne se fiait pas en lui, mais qu'il ne croyait pas qu'il eût plus de sûreté, d'honneur, ni de profit parmi eux; Beauregard, charmé de cette franchise, lui dit qu'il l'estimait si brave et si généreux, qu'il ne ferait point un mauvais usage de la confidence qu'il allait lui faire, que sa prison n'était qu'une feinte pour s'assurer de ce château; et, pour l'en mieux convaincre, il dit au soldat qui tenait les clés qu'il le laissât sortir; lequel répondit qu'il était le maître de le faire, et n'avait point d'ordre pour le garder. Ce discours surprit Dandelot, qui, par une confidence réciproque, lui avoua qu'il conservait une affection singulière au service du roi. Beauregard l'assura qu'il était dans les mêmes dispositions, et qu'il avait en main une occasion de le lui témoigner bien efficacement. Dandelot était souvent visité par Birio, piémontais, médecin de la comtesse d'Antremont, veuve de l'amiral de Châtillon; ils lui découvrirent tout le dessein du duc de Nemours, les causes simulées de la prison de Beauregard; le commandement fait aux troupes de s'avancer pour se saisir de la ville, et faire entrer les troupes par le château de Pierre-Scise.

Cependant le duc de Mayenne qui soupçonnait avec raison la conduite du duc de Nemours, jugea à propos d'envoyer à Lyon l'archevêque pour conserver cette ville dans le parti de l'union et la tenir attachée à ses intérêts. Le voyage de l'archevêque eut pour prétexte d'accompagner le cardinal de Joyeuse allant à Rome pour les affaires de la cause; mais le duc de Nemours fut averti par Roissieu qu'il n'y allait que pour observer ses démarches et les traverser. L'archevêque arriva dans le mois d'août, et fut reçu avec des honneurs qui augmentèrent la défiance du duc. Tous les principaux citoyens allèrent lui rendre leurs devoirs dans sa maison d'Ombreval (1). Ce fut là qu'il reçut diverses plaintes des violences du gouverneur, qui tenait cette ville dans une servitude insupportable. Les plus timides, encouragés par la présence et par les conseils de l'Archevêque, parlèrent hardiment. Georges Grolier, seigneur de Cazaut, conseiller du présidial,

(1) Cette maison était située sur le bord de la Saône, joignant le bourg de Vimy. M. Camille de Neuville, archevêque de Lyon, l'ayant achetée, l'accrut considérablement et lui donna les embellissemens qui s'y voient; ce lieu, connu aujourd'hui sous le nom du CHATEAU DE NEUVILLE, a été érigé en marquisat.

disait plaisamment que la ville était bridée; d'autres ajoutaient que l'on voulait relever les ruines de la vieille citadelle et en faire une nouvelle à Fourvières, et tous se plaignaient de ce que le duc donnait les biens des absens par confiscation, et des étrangers par droit d'aubaine, aux gens de guerre. Les billets couraient dans toute la ville pour animer les uns et intimider les autres. On fit de secrètes assemblées, dans les maisons particulières du résultat desquelles on informait l'archevêque, qui était consulté sur tout. Enfin le 20 septembre, pendant que le consulat était assemblé dans l'Hôtel-de-Ville, on vint lui rapporter que quelques gens de guerre, voulant entrer par la porte du pont du Rhône, avaient tué l'un des commis: à l'instant les barricades furent dressées dans toute la ville. L'avis qu'on répandit que les troupes de Gascogne et de Dauphiné étaient en chemin et fort proche, augmenta le tumulte. Le duc de Nemours apaisa ce premier mouvement; il s'aboucha le lendemain avec l'archevêque qui le pressa de donner satisfaction aux Lyonnais et d'éloigner ses troupes; la réponse qu'il lui fit donna lieu à penser qu'il projetait tout le contraire.

Pendant ce désordre, Beauregard crut devoir se servir de l'occasion pour s'assurer de Pierre-Scise; il persuada au capitaine Donat que les Suisses qui étaient à la solde du consulat étant les plus forts, il était à craindre qu'ils ne s'en rendissent maîtres; que pour les prévenir il fallait délivrer Dandelot; il alla ensuite trouver les Suisses, et leur déclara qu'il ne tenait point pour le duc de Nemours, et qu'ils s'étaient obligés par leur serment de n'obéir qu'au Consulat. Le capitaine Donat qui commandait pour le duc pria les prisonniers de se joindre à lui pour faire sortir les Suisses du château. Beauregard, qui conduisait l'intrigue, fit rester le capitaine dans la salle avec ses gens, et alla se mettre à la tête des Suisses; puis les ayant enfermés en sorte qu'ils ne pouvaient sortir que l'un après l'autre, Dandelot se présenta avec cinquante Suisses pour se saisir du capitaine, qui ne reconnut que dans ce moment qu'il était trompé. Sur ces entrefaites, Dandelot et Beauregard furent avertis que le duc de Nemours apaisait les mécontens de la ville; ils craignirent que si la paix se terminait, ce ne fût pas à leur avantage, et envoyèrent le capitaine Lafont avec deux flacons pleins de poudre et de balles qu'il porta à l'Hôtel-de-Ville; il assura les échevins qu'il y avait dans Pierre-Scise quantité de semblables bouteilles. Le baron de Vaux avec deux échevins montèrent au château, où ils reçurent de la bouche de Dandelot et de Beauregard la confirmation de ce fait. Il n'en fallut pas davantage pour faire dresser les barricades avec une promptitude surprenante. A cette seconde émotion le duc de Nemours voulut sortir, et trouva au devant de son logis un procureur qui lui présenta la pique et le fit reculer. S'il eût passé cette barricade, il aurait échappé la prison de Pierre-Scise, où il fut conduit l'après-dîner. Dandelot et Beauregard en sortirent triomphans, et furent regardés comme les libérateurs de cette ville. Les principaux amis et serviteurs du duc furent mis en prison, et ses capitaines arrêtés en leur logis.

Montréal voulut sortir déguisé sous l'habit d'un muletier d'Auvergne; sa bonne

mine le décela à la porte, il fut arrêté et conduit sous cet habit devant l'assemblée du consulat.

Le duc de Nemours, de qui l'ambition était peu mesurée à ses forces, et qui avait cru qu'il pouvait exécuter le projet de se rendre maître de Lyon avec la même facilité qu'il l'avait conçu, se vit au moment de l'exécution le prisonnier de ceux qu'il croyait opprimer. L'archevêque au contraire, glorieux du succès, fut revêtu de l'autorité de gouverneur. Ce prélat était peu propre au commandement; une affectation de fierté et de hauteur qui l'avait suivi partout et qui avait toujours révolté les esprits contre lui, dégouta bientôt les Lyonnais. D'un autre côté, le marquis de St-Sorlin était sans cesse à leurs portes pour venger l'injure faite à son frère qu'ils retenaient prisonnier. La prison de ce duc ne fut néanmoins pas longue; il s'en délivra par un artifice singulier : un de ses valets portait une longue barbe et des cheveux extraordinairement grands; le duc commanda qu'ils fussent coupés et qu'on lui en fit faire une perruque avec une fausse barbe. Un jour, après avoir fait semblant de prendre quelques pilulles que le valet avait prises, il sortit, vêtu des habits de ce domestique, et déguisé de cette manière, il traversa les trois corps de garde qu'on avait postés, et échappa ainsi très-facilement, sans laisser aucun soupçon de sa fuite. Etant allé rejoindre ses troupes, il harcela encore quelque temps les Lyonnais aux environs de leur ville, mais sans pouvoir y rentrer (1).

Si l'archevêque n'eût pas été aussi fortement préoccupé de sa passion pour le parti de la Ligue, il aurait dû profiter de cette occasion pour faire sa paix, en remettant cette ville sous l'obéissance royale. Cet acte de générosité était non-seulement capable d'effacer le souvenir du passsé, mais même de lui procurer les avantages qu'il avait espérés inutilement jusque-là; mais il était bien éloigné de prendre un parti si raisonnable. Il ne consulta jamais que ses ressentimens particuliers; la fermeté aurait été dans lui une vertu si elle avait eu pour objet la bonne cause, et on ne peut que plaindre son obstination qui corrompit tous les heureux talens qu'il possédait par le mauvais usage auquel il les appliqua.

Les Lyonnais, impatiens de rentrer dans le devoir, principalement depuis que la religion du roi n'y mettait plus d'obstacle, prirent de justes mesures pour faire réussir cet important projet.

Un nombre de citoyens des plus distingués s'unirent ensemble pour conduire cette entreprise; ils lièrent une secrète intelligence avec Alphonse d'Ornano qui commandait en Dauphiné, et s'assurèrent de son secours pour se remettre en liberté. Lorsque tous les moyens furent préparés et disposés à cette heureuse révolution, les chefs de l'entreprise conservèrent encore des ménagemens pour l'archevêque; et pour lui témoigner leur déférence, ils se rendirent à sa maison d'Ombreval pour lui communiquer leur dessein et pour le prier de se mettre

(1) Le duc de Nemours, après avoir été chassé de toutes les places et citadelles qu'il occupait, se retira à Annecy en Savoie, où il mourut le 15e août 1595, accablé de chagrin, quoiqu'à la fleur de son âge.

à leur tête; et se déclarer le chef de cette démarche glorieuse. Le prélat la désapprouva hautement, et quelques raisons qu'ils apportassent, ils ne purent jamais la lui faire goûter; il n'en crut pas sans doute l'exécution si prochaine lorsqu'il se rendit à Lyon pour la rompre, mais il n'en était plus temps, car le lundi sept février 1594, dès le point du jour, tous les habitans dressèrent les barricades, tendirent les chaînes et se saisirent de toutes les places et avenues, de la même manière qu'ils l'avaient fait cinq ans auparavant en faveur de la Ligue. On introduisit en même temps par la porte du pont du Rhône Alphonse d'Ornano, qui s'était rendu secrètement au faubourg de la Guillotière avec ses troupes. L'archevêque, averti de cette rumeur, se transporta l'après-dîner à l'Hôtel-de-Ville, accompagné du baron de Lux, son neveu, de Guillaume d'Albon, seigneur de Chaseul, son cousin germain, et autres créatures de son parti; il fit à l'assemblée un discours fort vif pour leur persuader qu'ils ne devaient pas apporter tant de précipitation dans une affaire de cette importance; que, supposé qu'ils y fussent pleinement résolus, ils devaient demeurer neutres en attendant le retour de de Nevers, envoyé par le roi à Rome pour négocier son entière réconciliation à l'église et la décision du pape sur ce point. Mais toutes les remontrances de l'archevêque furent inutiles; la résolution en était prise, et ce prélat se retira dans son palais, plein de colère et de dépit.

Le lendemain mardi huit février, dès que le jour parut, on n'entendit par toute la ville que des cris de joie, de vive le roi et la liberté française. Tous généralement, sans distinction d'état, prirent des écharpes blanches avec un tel empressement, qu'à dix heures du matin il ne se trouva pas dans toute la ville un pouce de taffetas ni de crêpe blanc à vendre. Pour prévenir les désordres, Alphonse d'Ornano resta dans la ville pour y commander en qualité de lieutenant du roi; on députa ensuite vers sa majesté pour l'informer de cette réduction et lui prêter foi et hommage au nom de la ville. Le roi en ressentit une extrême satisfaction, et envoya sur-le-champ Pomponne de Bellièvre, conseiller d'état en son conseil privé; lequel étant Lyonnais il le jugea plus propre qu'un étranger pour remettre le bon ordre et la tranquillité dans sa patrie, ce qu'il exécuta avec tant d'adresse, qu'il ne parut peu de temps après aucun vestige des troubles passés.

Le connétable de Montmorenci se rendit dans cette ville par ordre de sa majesté, et ayant pris information sur le passé, il ordonna au comte de la Barge, archidiacre, de se retirer de la ville, où il ne revint qu'après la paix de Vervins en 1598(1). Claude de Rubys, procureur-général de la ville et premier échevin, reçut un pareil ordre; il se retira d'abord au château de St-Priest, en Dauphiné, à une lieue de Lyon, chez Philibert de la Forest, chevalier-seigneur de St-Priest et de la Barre, où il resta treize mois, pendant lesquels il eut une longue maladie; mais ses amis lui ayant fait savoir qu'il n'était pas là en sûreté, il alla à Avignon, où il passa le reste de son exil qui dura six années et qui aurait été encore plus long, si Pon-

(1) Etienne de la Barge mourut à Lyon en l'année 1602.

pone de Bellièvre, devenu chancelier de France, n'eut intercédé en sa faveur. C'est pendant cet exil, qu'il a la vanité de décorer du titre honorable d'*Ostracisme*, qu'il écrivit son *Histoire de Lyon*.

De Rubys ne fut pas le seul disgracié ; dans le consulat, six échevins furent entièrement exclus avec lui à cause de leur trop grand attachement à la Ligue ; on en nomma sept autres pour les remplacer. Il n'y a que les archives de l'Hôtel-de-Ville qui puissent nous apprendre avec certitude les noms des cinq qui furent conservés ; mais la présomption est forte en faveur de Jacques Jacquet, Jean-Baptiste Regnaud, Aimable Thierry, Charles Noirat et Durant Collabaud, puisqu'ils rentrèrent dans le consulat après que le roi en eut réduit le nombre à quatre, sous un prévôt des marchands (1).

L'archevêque ressentit vivement ce changement, il se vit par là déchu d'un rang élevé et d'une autorité souveraine, et réduit contre sa propre inclination à une vie privée et obscure ; le chagrin qu'il en conçut l'aurait obligé à sortir aussitôt de cette ville, s'il n'en eût été empêché par la ville, qui craignait qu'il ne cherchât encore à troubler son repos étant en liberté ; mais le service du roi y étant fermement établi, il fut prié de se retirer, à quoi il obéit et n'y rentra qu'une année après, à la sollicitation du maréchal de Biron et du baron de Luz, son neveu.

Les circonstances qui accompagnèrent la réduction de Lyon, tournent à sa gloire. Cette ville eut l'avantage d'être des premières qui reconnurent l'autorité royale, et de donner par là l'exemple à la capitale même et aux autres villes du royaume qui le suivirent ; elle retourna à son souverain sans contrainte et de plein gré ; elle fit même plus, puisqu'elle eut à livrer bien des assauts à ceux qui s'opposaient à son retour.

Pierre Mathieu, avocat, fut choisi cette année-là pour prononcer la harangue le jour de St-Thomas ; son attachement pour l'archevêque ne fut point un obstacle à ce choix ; il s'en acquitta au gré de tous les citoyens, quoique la délicatesse du sujet qu'il avait à traiter demandât un grand ménagement dans les termes.

J'ai choisi les endroits de ce discours les plus intéressans, que j'ai mis à la suite de ces Mémoires ; cet extrait ne doit point paraître un hors-d'œuvre, et l'on sentira en le parcourant le rapport essentiel qu'il a avec tout l'ouvrage. J'avais d'abord pensé à donner cette harangue en entier, mais je m'aperçus à la seconde lecture que j'en fis, que les écarts de l'auteur pourraient rebuter des lecteurs ennemis du verbiage et qui aiment la précision, qualité peu connue par les écrivains de ce temps-là (2).

(1) Jacquet fut échevin en 1598, Regnaud en 1600, Nairal en 1604, Collabaud en 1605, et Thierry en 1607.

(2) Nous n'avons pas cru devoir publier l'extrait de la harangue de P. Matthieu. Nous avons pensé que cet extrait serait entièrement dénué d'intérêt, parce qu'il n'offrirait à nos lecteurs aucun fait nouveau.

Le voyage que le roi fit à Lyon l'année suivante perfectionna cet ouvrage de paix et de réunion et mit le sceau au bonheur des citoyens. Henri-le-Grand fit son entrée en cette ville le 4 septembre 1595. La réception qu'on lui fit ne fut pas aussi magnifique qu'elle aurait dû l'être et se ressentit des calamités passées. Pierre Mathieu, qui était devenu l'auteur à la mode, fut chargé de l'invention des sujets et de la composition des devises et des inscriptions. Tous les corps témoignèrent à sa majesté leurs véritables sentimens. L'archevêque (1) qui était pour lors dans la ville, ne put se dispenser de le haranguer; il le fit en des termes très-étudiés; mais le roi qui ne crut pas que sa langue fût le fidèle interprète de son cœur, en parut peu content; il lui fit un accueil très-froid, quoi qu'en dise Mathieu, qui ayant appartenu à ce prélat, est un peu suspect sur cet article. Le roi nomma alors Philibert de la Guiche, grand-maître de l'artillerie de France, pour gouverneur de ces provinces. Sa majesté, dans ce voyage, résolut la réduction des échevins, qui s'exécuta trois mois après; enfin, ce fut pendant son séjour en cette ville qu'il signa, le 23 septembre, la trève générale qu'il accorda au duc de Mayenne, chef de la Ligue, qui était à Chalon-sur-Saône, auquel, peu de jours après, il pardonna généralement tout le passé.

(1) Pierre d'Espinac mourut à Lyon, dans son palais, le 9e janvier 1599, après trois jours de maladie causée par une goutte remontée de laquelle il était extrêmement tourmenté depuis plusieurs années. Il fut enterré dans l'église primatiale, dans la chapelle de Sainte-Magdeleine, où l'on voit sur son tombeau cette inscription :

« D. O. M.

« Petrus d'Espinac Archiepisc. et comes Lugd., Galliarum primas, vir incomparabilis, cui « mors ad vitam fuit transitus V. idus Januarii, ætatis 59. Salutis 1599.

SUITE

DES

ÉPOQUES REMARQUABLES

ET DES

ÉVÉNEMENS SINGULIERS

DE LA VILLE DE LYON,

Depuis l'année 1600 jusqu'en 1643,

PAR D. THOMAS.[1]

Si l'on s'éloigne de la route qu'on a tenue jusqu'à présent, en donnant plus d'étendue aux principaux événemens du XVIIe siècle, c'est parce qu'il devient plus intéressant que les précédens par sa proximité avec le nôtre : les siècles reculés n'offrent en général que des faits souvent douteux, et presque toujours indifférens au plus grand nombre des lecteurs; celui dont il s'agit ici, bien éloigné de leur ressembler, réunit au contraire le double avantage qui résulte de la certitude des faits et de l'intérêt de curiosité qu'il est naturel de lui accorder.

L'année 1600 offrit dans Lyon un rare spectacle de magnificence. Henri-le-

(1) Ces ÉPOQUES font suite à celles qui ont été insérées dans les ALMANACS DE LYON DE 1745 et 1746, et qui comprennent les événemens arrivés à Lyon depuis la fondation de cette ville jusqu'à la fin du XVIe siècle. Il existe deux manuscrits des ÉPOQUES de 1600 à 1643, l'un dans la bibliothèque de M. Louis Lombard, député de l'Isère; l'autre dans celle de M. Coste, conseiller à la Cour royale de Lyon. Ces deux manuscrits sont identiquement les mêmes.

Grand y vint pour la seconde fois (1), car il y avait fait un premier voyage en 1595, après que les Lyonnais, revenus des accès frénétiques de la Ligue, se furent rangés sous son obéissance. Ce monarque, suivi de toute sa cour, fit son entrée en cette ville le 9 juillet : il y fut reçu avec un empressement général à marquer la joie publique ; on lui procura pendant son séjour tous les divertissemens que cette ville peut fournir ; les dames se distinguèrent en cette occasion, et ce prince, qui n'était pas insensible aux charmes du beau sexe, parut très-satisfait.

Le roi partit le 12 août pour Grenoble, et alla ensuite joindre son armée, à la tête de laquelle s'étant rendu devant Chambéry, cette capitale de la Savoie ouvrit ses portes, et le roi y entra avec la même tranquillité que dans une ville de son obéissance; la prise du château de Mont-Meillan qui suivit de près le rendit en peu de temps maître de tout ce que le duc de Savoie possédait en-deçà des monts. Le motif de cette irruption était fondé : le duc de Savoie retenait, sans aucun droit, le marquisat de Saluces dont il s'était emparé durant les troubles de la Ligue, et sa mauvaise foi, toujours ingénieuse, lui avait suggéré divers prétextes pour en éluder la restitution.

Cette guerre n'occupait pas si fort le roi qu'il ne donnât en même temps ses soins à une affaire d'une espèce bien différente, ce grand prince ayant fait dissoudre, l'année précédente, son mariage avec Marguerite de Valois, avait accepté Marie de Médicis, princesse de Toscane, qui lui avait été proposée. Il envoya sa procuration au grand-duc, oncle de la princesse, pour l'épouser en son nom, à Florence où toutes les cérémonies étant parachevées, la nouvelle reine vint débarquer avec dix-sept galères, le 3 novembre, à Marseille, où elle fut reçue par le connétable, le chancelier, quatre cardinaux, dix prélats, plusieurs duchesses et dames de la cour. La reine, suivie de ce nombreux cortége, partit de Marseille le 10 du même mois, et fit son entrée le 19 à Avignon : jusqu'alors on avait douté du lieu où se ferait la célébration du mariage, mais la lettre que le roi écrivit le 17 au prévôt des marchands pour ordonner les préparatifs, fixa l'incertitude à cet égard ; le peu de temps qui était assigné pour dresser l'appareil convenable à une cérémonie si auguste, obligea le Consulat à députer le procureur de la ville à Valence vers M. le chancelier pour supplier la reine de ne pas différer son arrivée, mais bien la cérémonie de son entrée pour trois ou quatre jours; le roi lui-même en ayant marqué le jour, il fallut s'y conformer, et l'on fut par-là forcé à retrancher une partie des décorations qui avaient été projetées. Le samedi 2 décembre, la reine partit à si bonne heure, qu'elle arriva au faubourg de la Guillotière incontinent après midi : on lui avait préparé son logis au château de la Mothe (2), où elle refusa de le prendre à cause de sa suite et logea dans le faubourg. Philibert de la

(1) Voyez Séjours d'Henri IV a Lyon, par M. Cochard ; Lyon, 1827, in-18.

(2) Voyez la Notice sur le Chateau de la Mothe, par M. Cochard, inséré dans le N° 52 des Tablettes historiq. et litt. de Lyon, publiées par M. Chambet.

Guiche, gouverneur de la ville, était allé à sa rencontre avec un grand nombre de gentilshommes de son gouvernement jusqu'à Champaigneu, où, après lui avoir fait la révérence, il remonta à cheval et alla se rendre au logis préparé pour la recevoir. Elle reçut à son arrivée des nouvelles du roi par M. de Roquelaure qui lui présenta de la part de S. M. le collier royal. Le lendemain dimanche, 3 décembre, la reine suivie des princesses et des seigneurs de la cour, alla ouïr la messe à la Mothe et y dîna : on y avait dressé un théâtre qui tenait toute la face entre les deux tours qui regardent la ville, lequel était de plain pied avec sa chambre et assez grand pour y replacer la cour, couvert et paré des plus riches tapis et tapisseries. Au milieu de ce théâtre était élevé le trône de la reine, sur lequel elle ouït toutes les harangues : le chancelier Pompone de Bellièvre, Lyonnais, fut, en cette cérémonie, l'interprète de la reine et de sa patrie ; S. M. ne répondit par sa bouche qu'aux seuls Florentins. Les harangues finies, la reine se retira en sa chambre, en attendant que les compagnies fussent défilées, après quoi elle monta dans sa litière. La marche était des plus magnifiques et des plus nombreuses. Le prévôt des marchands harangua une seconde fois la reine à la porte du pont du Rhône, en lui présentant les clés de la ville et le poêle qui fut porté par les échevins; cette pompeuse compagnie, au bruit des canons, aux fanfares des trompettes et au son des instrumens, entra dans la ville, et la traversa, les rues étant tapissés, et les principales places décorées d'arcs de triomphe, portiques, pyramides et théâtres. Etant arrivée à *Portefrau* (1), Albert de Bellièvre, archevêque de Lyon, fils du chancelier, revêtu de ses habits pontificaux, assisté du doyen et des comtes, harangua S. M. qui changea de poêle et fut conduite en l'église primatiale où se chanta le *Te Deum*, et de-là au palais de l'archevêché.

Le lendemain que la reine fut arrivée, le prévôt des marchands avec les échevins lui offrit le présent de la ville et la harangua pour la troisième fois. La reine attendit le roi huit jours, il arriva le samedi au soir 9 décembre, et le cardinal Aldobrandin, légat *à Latere* et neveu du pape Clément VIII, fit son entrée le samedi suivant 16 du mois avec la pompe et les honneurs dus à son rang et à son caractère : il fut logé dans l'abbaye d'Esnay. Le lendemain dimanche 17, le roi et la reine furent conduits par les princes, cardinaux, prélats, les gentilshommes, les princesses et dames, dans l'église de Saint-Jean, au bruit des tambours, au son des trompettes et de toutes sortes d'instrumens, la reine parée du manteau royal et la couronne sur la tête. La messe fut célébrée par le légat qui fit la cérémonie de la bénédiction de LL. MM. Le roi fit distribuer un grand nombre de pièces d'or et d'argent qu'il avait fait frapper à l'occasion de cette solennité, et fit feter au peuple une somme d'argent ; ensuite LL. MM. furent reconduites au palais archiépiscopal où se fit le festin royal qui fut suivi de bals,

(1) En latin, PORTA FRATRUM. C'était par cette porte que l'on entrait dans le cloître de Saint-Jean ; on a ensuite donné à la rue où elle se trouvait le nom de PORTE-FROC.

de feux d'artifices et de toutes les fêtes et marques de joie qu'on put imaginer pour honorer cette auguste cérémonie (1).

Le légat qui avait reçu les instructions du pape avant son départ, passa par Turin, où il s'aboucha avec le duc de Savoie, et l'engagea de terminer avec la France une guerre ruineuse à ses états; il en tira parole de se prêter à des propositions convenables aux deux parties : le légat étant à Lyon en conféra avec le roi, et ménagea cette négociation avec tant de prudence, qu'il parvint à faire convenir ces deux princes sur leurs prétentions. Le duc consentit enfin à un échange des provinces de Bresse et du Bugey, pays de Gex et de Valromey, cédés à la France pour l'équivalent du marquisat de Saluces que le duc garderait, et le roi rendit au duc toutes ses conquêtes de Savoie. Cet échange avantageux aux deux souverains étant réglé par la sage médiation du légat, la paix fut aussitôt conclue et publiée à Lyon (le 17 janvier 1601), où l'on chanta le *Te Deum* dans l'église primatiale, et ensuite dans tout le royaume.

La reine, pendant son séjour à Lyon, commença à donner des marques de grossesse qui redoublèrent la joie fondée sur tant d'heureux succès. Le roi ordonna des courses de bagues et autres exercices pour donner du divertissement à la reine, et ces fêtes durèrent jusqu'à son départ. Ce prince partit de Lyon peu après en poste pour revenir à Paris, où la reine avec sa cour la suivit à petites journées.

Cette grande reine donna, pendant le séjour qu'elle fit en cette ville, des marques sensibles de bonté; elle accepta la prière qui lui fut faite par Estienne Bonvisi, gentilhomme lucquois, de tenir son fils sur les fonts de baptême avec le cardinal-légat. La cérémonie en fut faite par l'archevêque de Lyon, dans l'église de Saint-Laurent. Cette famille lucquoise, d'une ancienne noblesse et décorée de la pourpre romaine, était établie à Lyon depuis un siècle, où elle faisait une figure honorable, et Vincent Bonvisi, dans le siècle précédent, s'était fait une réputation distinguée en recevant chez lui les grands seigneurs français et étrangers qui passaient à Lyon.

Pendant le séjour de LL. MM., Guillaume de Gadagne, seigneur de Bothéon et comte de Verdun, mourut : il était chevalier des ordres du roi, lieutenant de roi au gouvernement de Lyon, et sénéchal. Il avait donné de grandes preuves de fidélité au service du roi pendant la Ligue, et il n'avait pas dépendu de son zèle que les Lyonnais ne restassent attachés à leur devoir (2). Le roi, après l'avoir récompensé pendant sa vie en le comblant d'honneurs, voulut les continuer après sa mort, en nommant lieutenant de roi Jacques Mitte de Chevrières, seigneur de Saint-Chamond, premier baron de Lyonnais, chevalier des ordres du roi, qui

(1) Voyez l'HIST. DE FR. de Pierre Matthieu, t. I, p. 679, édit. de 1609, in-8°; LA SEPTENAIRE de Cayet, p. 191 et suiv., édit. de 1612, in-8°.

(2) Voyez l'HIST. DE LYON par C. de Rubys, p. 457; l'ORDRE DU SAINT-ESPRIT, par Saint-Foix, éd. in-8°, p. 445; l'HIST. GÉNÉALOGIQUE, par le F. Anselme, t. IX, p. 120.

était son gendre. Antoine d'Ossun, seigneur de la Baume, chevalier de l'ordre du roi, lequel était aussi son gendre, lui succéda dans la charge de sénéchal.

Le roi fit un choix également agréable aux Lyonnais, en leur donnant Eustache de Reffuge, conseiller d'état et maître des requêtes, pour intendant de ces provinces; il était gendre du chancelier qui lui transmit une partie de cet amour qu'il conservait pour sa patrie.

L'année 1602, la rivière de Saône se déborda, et ses eaux s'élevèrent à une telle hauteur depuis le 18 jusqu'au 27 septembre, que, couvrant entièrement les éperons du pont, elles touchaient presque la circonférence des arches. Le danger apparent qu'il ne fut renversé, obligea à le charger de plusieurs gueuses de fer et de gros quartiers de pierre pour lui donner de la stabilité. Les quais avec les églises des Augustins, des Jacobins et des Célestins, depuis les portes d'Alincourt jusqu'à Esnay, furent inondés; plusieurs corps des bâtimens de l'arsenal éboulérent. Les eaux s'étendirent dans la place Confort et Bellecour, dans toute la rue de Flandre et dans plusieurs autres voisines à cette rivière. Heureusement le Rhône ne crut pas également : car si ces deux rivières eussent donné à la fois, toute la partie de la ville qui en est environnée, eût été submergée. On voit encore sur la face de la seconde maison du quai St-Vincent, en allant du pont à St-Benoît, une inscription qui marque la hauteur à laquelle les eaux montèrent.

En l'année 1603, dans les mois de janvier et de février, le froid fut si rigoureux durant six semaines, qu'en plusieurs endroits il fit éclater les arbres et fendre les pierres. Une grande partie des vignes fut gelée. La sécheresse des mois d'avril et de mai, jointe à l'extrême chaleur du mois de juin, brûla entièrement les près, les jardins et les légumes : les fruits séchèrent sur les arbres; les blés, quoique clairs, furent néanmoins assez grenés; on vit des raisins mûrs au milieu du mois de juillet, mais les grêles qui tombèrent alors fréquemment achevèrent de détruire le peu qui restait.

L'an 1604, le collége de la Trinité fut remis de nouveau entre les mains des jésuites, après leur rétablissement dans le royaume (1). Ces Pères ont voulu laisser un monument de leur reconnaissance dans une inscription (placée à quelques pas de la congrégation de *Messieurs*, sur la face de l'ancien collége), où ce bienfait est exprimé; les bienfaiteurs sont désignés et les motifs qui les engagèrent à l'accorder, sont expliqués avec la précision qui convient au style lapidaire. Quelques années après on jeta les fondemens du nouveau collége, dont la première pierre fut posée vers la fin de décembre de l'année 1607 (2).

Le jour de la Fête-Dieu, 14 juin 1607, mourut à Lyon M. Philibert de la Guiche, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Lyon et des provinces de Lyon-

(1) Ils avaient été bannis de France en 1594, et ils étaient sortis de Lyon vers les premiers jours de l'année suivante. Voyez la NOTICE SUR LE COLLÉGE ROYAL DE LYON, par M. Rabanis. ARCHIVES DU RHONE, tome VII.

(2) En 1617, et non en 1607. Voyez LA DESCRIPTION DE LYON, par Cochard, page 115.

nais, Forez et Beaujolais : il avait été nommé à cette importante place pendant le séjour que le roi fit à Lyon, à son premier voyage, en 1593, et il se démit alors de sa charge de grand-maître de l'artillerie dont il était pourvu depuis l'année 1578. Il était fils aîné de Gabriel de la Guiche qui vint, si à propos, rassurer les Lyonnais contre les frayeurs que leur donna le baron de Poulleville, en 1557. Le corps de ce gouverneur fut porté à Chaumont la Guiche, où il est enterré (1).

L'année 1608 fut remarquable par le froid extrême qui se fit sentir : il avait commencé à devenir très-âpre le jour de saint Thomas auparavant, et dura plus de deux mois sans s'adoucir qu'un jour ou deux : il glaça toutes les rivières, gela toutes les jeunes vignes, tua plus de la moitié des oiseaux et du gibier à la campagne, grand nombre de voyageurs par les chemins, et près de la quatrième partie du bétail dans les étables, tant par la rigueur du temps que par le défaut de fourrages. On remarqua que les chaleurs de l'été suivant égalèrent presque les rigueurs de l'hiver, et que néanmoins l'année fut des plus abondantes.

Le dégel ne causa pas de moindre dégâts qu'avait fait le grand froid; ce qui arriva à Lyon est une merveille qui mérite d'être rapportée (2). Il s'était accumulé comme une montagne de glaçons sur la Saône, devant l'église de l'Observance : toute la ville tremblait de peur qu'en se détachant leur choc ne vînt à emporter le pont; et on faisait des prières publiques pour détourner ce malheur. Un simple artisan (3) entreprit de les rompre en petits morceaux et de les faire tous écouler sans aucun désordre, moyennant une certaine somme d'argent dont il convint avec les magistrats de la ville. Pour cet effet, il alluma tout vis-à-vis, sur le bord de la rivière, deux ou trois petits feux avec une demi-douzaine de fagots et quelque peu de charbon, et se mit à murmurer certaines paroles. Aussitôt ce prodigieux rocher de glaces éclata comme un coup de canon et se rompit en une infinité de pièces dont la plus grande n'était pas de plus de trois ou quatre pieds. Mais ce pauvre homme, au lieu de toucher sa récompense, fut en danger de recevoir punition; car des théologiens disaient que cela ne s'était pu faire sans l'opération du diable; tellement que sa recepte fut brûlée publiquement devant l'Hôtel-de-Ville. Dix ou douze ans après il intenta action au parlement pour avoir son salaire : on en ignore le succès (4).

Au mois de novembre 1608, M. Charles de Neuville d'Halincourt fit son en-

(1) Voyez sur M. de la Guiche, les ÉPHÉMÉRIDES de juin, t. Ier de la REVUE DU LYONNAIS, p. 506.

(2) Tout ce qui suit est extrait de l'HIST. DE FRANCE, de Mézerai. Voyez le GRAND DISCOURS SUR L'ACCIDENT DES GLACES ADVENU LE DIMANCHE 3 FÉVRIER 1608, etc., publié par M. Godemard, archiviste de Lyon; 1834, in-8°, imprim. de Barret; voyez aussi une relation du même événement dans le premier numéro de la REVUE DU LYONNAIS, par M. A. P.; Lyon, Léon Boitel, 1835; in-8.°

(3) C'était un tailleur d'habits nommé Benoît Besson.

(4) Une transaction passée devant Me Guerin, notaire à Lyon, le 9 décembre 1621, mit fin à ce procès : Besson se contenta d'une somme de cents francs que lui paya le consulat, et se désista de son action.

trée solennelle à Lyon, en qualité de gouverneur. Il était revenu depuis peu de temps de Rome, où il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur. Le roi, en le nommant gouverneur de Lyon, dégagea avec honneur la parole que son prédécesseur avait donnée, vingt ans auparavant, à Maudelot, d'en continuer à son gendre la possession. C'est depuis cette époque si avantageuse à cette ville qu'elle a été gouvernée sans interruption par ses descendans qui, de père en fils, se sont succédé depuis 140 *années* (1), exemple unique dans le royaume.

Au commencement du mois de mai 1610, les imprimeurs donnèrent un spectacle de réjouissance au public; ils firent dresser un char de triomphe magnifiquement décoré, sur lequel était placée au lieu le plus éminent, la statue de M. le Dauphin, entourée de plusieurs figures représentant les muses, la France, la noblesse, la bourgeoisie, l'imprimerie et quelques personnages de dieux et héros de l'antiquité. Ce char était précédé et suivi de la compagnie du seigneur de la Coquille en tête, accompagné de son guidon ou porte-enseigne, et de trois suppôts bizarrement vêtus qui récitaient tour à tour en forme de dialogue des vers conformes au sujet du spectacle, et qui servaient à donner l'explication de ces figures emblématiques (2). Les imprimeurs de cette ville formaient depuis long-temps une compagnie distinguée entre celle des autres corps de métiers, et qui n'était égalée que par celle des veloutiers : elle était commandée par un capitaine qui prenait le titre de seigneur de la Coquille, parce qu'elle était la devise de cette compagnie ; il avait sous lui un lieutenant et un porte-enseigne : leurs couleurs était jaune, rouge et vert sur lequel était une coquille d'or. Ils marchaient dans les réjouissances publiques, et se distinguèrent dans la chevauchée de l'âne, qui fut faite en 1566, à l'occasion de l'arrivée de Madame Nemours, femme du gouverneur (3).

Quelques jours après cette fête, on reçut à Lyon la funeste nouvelle de la mort de Henri-le-Grand, causée par un attentat exécrable sur sa personne, le 14 mai. On s'empressa à donner des marques du deuil public et d'une juste douleur sur cette importante perte; car, dès le 7 juin, on rendit des honneurs funèbres à la mémoire de ce grand monarque dans l'église métropolitaine. On y avait dressé un superbe catafalque, enrichi de tous les ornemens et des attributs qui conviennent à ces sortes de décorations; le chœur et le jubé étaient tendus de noir, chargés d'écussons et de cartouches, avec un nombre prodigieux de lumières. Outre les personnes que leur rang obligeait d'assister à cette cérémonie, l'af-

(1) Il résulte de ce passage que l'auteur écrivait vers 1747.

(2) Voyez le COLLOQUE DES TROIS SUPPÔTS DU SEIGNEUR DE LA COQUILLE, par L. Garon ; Lyon, 1610, in-8° de 43 pages.

(3) Le RECUEIL de cette CHEVAUCHÉE a été réimprimé par les soins de M. Breghot du Lut, G. Duplessis et A. Péricaud, Lyon, Barret, 1829, in-8.° On doit aux mêmes bibliophiles une réimpression du RECUEIL DE LA CHEVAUCHÉE de 1578, où figurent aussi les TROIS SUPPÔTS DE L'IMPRIMERIE.

fluence y fut si extraordinaire qu'à peine l'orateur pouvait se faire entendre. Ce fut le P. Jacques George, jésuite, qui prononça l'oraison funèbre.

Le 26 avril 1612 (1), mourut messire Claude de Bellièvre, archevêque et comte de Lyon, âgé seulement de 36 ans. Il avait succédé à son frère aîné, Albert de Bellièvre, lequel, pressé de grandes indipositions, se démit de la prélature en 1604. Claude de Bellièvre avait été conseiller au parlement de Paris, où il fut sacré dans l'église de Notre-Dame par le cardinal de Gondy, le 30 décembre, et fut reçu dans l'église de Lyon le 16 avril 1605. Il avait su allier les belles-lettres avec les sciences de son état et une profonde connaissance de la langue hébraïque. Il est enterré dans la chapelle de la Magdeleine de l'église de Saint-Jean, où son frère Nicolas de Bellièvre, procureur-général au parlement de Paris, lui fit graver l'épitaphe qu'on voit sur son tombeau. Messire Denis-Simon de Marquemont lui succéda la même année à l'archevêché de Lyon, où il fit son entrée le 9 mars 1613. Il était Parisien, et avait été mené à Rome par le cardinal du Perron. Le pape Clément VIII le prit pour un de ses camériers, et le nomma auditeur de Rote; il concourut avec M. de Sillery, ambassadeur de France, pour faire réussir le mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis; ce prélat fit éclater sa piété et son zèle par une vigilance exacte à s'acquitter de tous les devoirs de son ministère, soit dans les fréquentes visites de son diocèse, soit dans les sages réglemens qu'il établit sur le clergé; il ne s'est fait dans Lyon, sous aucun de ses prédécesseurs, ni même de ses successeurs, autant d'établissemens de communautés religieuses que durant le temps qu'il gouverna cette Eglise, puisqu'on en compte jusqu'à treize. L'étroite liaison qu'il entretenait avec saint François de Sales qui déférait volontiers à ses conseils, forme seule un éloge complet. Le roi Louis XIII l'envoya deux fois à Rome en qualité de son ambassadeur, la première en 1617, et la seconde en 1622; mais celle-ci priva toujours ce diocèse de son pasteur, puisqu'il mourut à Rome le 16 septembre 1626, âgé de 54 ans, et fut inhumé dans l'église de la Trinité-du-Mont. Il avait été créé cardinal de ce titre le 19 janvier auparavant, par le pape Urbain VIII, et nommé président de trois congrégations du sacré collége; ses grandes occupations ne l'empêchèrent pas moins de célébrer tous les jours le saint sacrifice de la messe. Outre les devoirs funèbre qui lui furent rendus dans sa cathédrale, l'hôpital-général de la Charité lui fit, le 28 novembre 1826, une magnifique pompe funèbre où fut prononcée l'oraison funèbre de ce cardinal qui, non content des grandes libéralités qu'il avait faites à cette Maison durant sa vie, lui légua après sa mort toute sa riche chapelle de vermeil, desquels bienfaits cet hôpital a voulu perpétuer

(1) Cette date est confirmée par Quincarnon, qui, dans ses ANTIQUITÉS de l'Eglise de Saint-Jean, rapporte l'épitaphe de Claude de Bellièvre, laquelle se termine ainsi : « Finita mortalitate non vita rediit ad suos VI kal. maii, an... reparatae salutis MDCXII. Quelques historiens placent sa mort au Jeudi-Saint, 19 avril. Voyez l'article consacré à cet archevêque dans le tome IV du GALLIA CHRISTIANA.

le souvenir par une inscription qui est dans une chapelle à main droite du grand'autel.

Louis XIII, au retour de ses conquêtes de Guyenne et de Languedoc, résolut d'honorer la ville de Lyon de sa présence vers la fin de l'année 1622. L'entrée qu'on lui fit et à la reine Anne d'Autriche, son épouse, surpassa toutes celles qu'en pareille occasion on avait fait jusqu'alors, soit dans la magnificence des arcs de triomphe et autres décorations, soit dans la richesse des habits qui parurent à cette cérémonie. LL. MM. reçurent les hommages et ouïrent les harangues sur un théâtre bâti dans l'extrémité du parc du château de La Mothe qui parut alors trop resserré et d'un accès trop incommode, quoiqu'il eût servi, vingt-deux ans auparavant, à une pareille solennité. Ce théâtre, accompagné d'un palais, était exécuté en charpente et enrichi avec le même soin que s'il eût dû subsister plusieurs années. Le roi fit son entrée à cheval, et la reine dans une litière découverte. A peine furent-ils arrivés à la porte du Pont-du-Rhône, que, la nuit approchant, toute la ville parut illuminée, et les rues aussi éclairées qu'en plein jour, tant par la grande quantité de flambeaux de cire blanche placés contre les portiques et autres décorations, le long des rues de part et d'autre, à fort peu de distance, que par le nombre infini de lanternes posées à chaque fenêtre des maisons qui se trouvaient sur les rues par où LL. MM. devaient passer, joint à la quantité de flambeaux portés par les valets de pied et autres domestiques. Cette cérémonie, faite le 11 décembre, dans les jours les plus courts de l'année, reçut un nouvel éclat de la circonstance de la saison, et présenta un spectacle de pompe et de grandeur qu'il est difficile de se représenter. LL. MM., après avoir changé de poêle à *Portefrau*, furent reçues par le doyen à la tête des comtes qui les harangua en l'absence de l'archevêque qui était à Rome. Après s'être rendues dans l'église de Saint-Jean où le *Te Deum* fut chanté, LL. MM. se retirèrent au palais archiépiscopal préparé pour les loger. Le 18 du même mois, LL. MM. étant dans l'hôtel du gouverneur, virent un magnifique feu d'artifice placé sur la Saône; les deux côtés de la rivière étaient illuminés et retentissaient des cris de : *Vive le roi! Vive la reine!* Le roi, avec toute sa cour, assista à une pièce de théâtre représentée par les écoliers dans le collége de la Trinité, dont il parut satisfait, et qui fut jouée une seconde fois à la demande de la reine.

Ce fut pendant le séjour de LL. MM. à Lyon, que saint François de Sales, évêque et prince de Genève, mourut le 28 décembre dans la petite maison du jardinier des religieuses de la Visitation de Bellecour, dont il était l'instituteur. Ces religieuses reçurent le lendemain son cœur dont elles sont restées dépositaires, et qui est en singulière vénération; son corps fut transporté à Annecy où est la première maison de son institut (1).

(1) C'est à Lyon que fut publiée la première édition de l'ouvrage le plus connu de cet illustre saint, l'INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE. L'approbation des docteurs porte la date du 4 août 1608. Voyez sur saint François de Sales les VIES DES SAINTS DU DIOCÈSE DE LYON, par M. Collombet.

L'an 1626, le cardinal François Barberin, neveu du pape Urbain VIII, fit son entrée solennelle dans Lyon, en qualité de légat apostolique. Il y fut reçu avec le cérémonial qu'on a accoutumé d'observer en pareilles occasions (1).

L'année 1628 fut extrêmement funeste à la ville de Lyon par les ravages prodigieux que la peste y causa pendant les cinq derniers mois. Un soldat atteint de ce funeste mal mourut dans le village de Vaux dans le Dauphiné, à une petite lieue de Lyon. La contagion ayant premièrement infecté ce village, se communiqua bientôt au faubourg de la Guillotière d'où elle se répandit sur la ville de Lyon, et commença auprès de Saint-Nizier par quelques hardes infectées qui furent vendues à un fripier. Malgré les précautions que l'on prit pour en empêcher la communication, le mal s'enflamma si fort, qu'en moins de quinze jours il se répandit dans les rues les plus éloignées, et dès le commencement de septembre, il avait gagné tous les quartiers et frappé indifféremment tous les habitans. Le fort de la maladie fut dans les mois de septembre, d'octobre et de novembre, pendant lesquels les rues furent entièrement désertes, et plusieurs maisons dépeuplées. On a porté le nombre des personnes qui en moururent au-delà de quarante mille. On observa que cette maladie s'attacha particulièrement au peuple, et que, dans un si grand nombre, il ne mourut que sept ou huit personnes d'une qualité distinguée, et cinq ou six cents de condition médiocre. Mais on remarqua surtout, comme un effet singulier de la protection divine, que de douze cents pauvres qui étaient enfermés dans l'hôpital de l'Aumône-Générale, aucun ne fut frappé de la contagion (2).

Le 10 juillet 1629, messire Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu fit son entrée à Lyon en qualité d'archevêque; il succéda à messire Charles de Miron, le plus ancien prélat du royaume, qui avait été long-temps évêque d'Angers, et environ un an archevêque de Lyon, étant mort le 6 août 1628. Ce nouveau prélat avait été nommé par Henri IV, en 1605, à l'évêché de Luçon : mais avant que d'être sacré, il se démit en faveur de son frère cadet, Jean Armand, et entra chez les Chartreux où il resta 21 ans. Le roi le nomma à l'archevêché d'Aix en 1625, et ensuite à celui de Lyon. Le 19 novembre 1629 il fut créé cardinal par le pape Urbain VIII, qui le dispensa du décret qui défend de recevoir deux frères dans le sacré collége, son cadet y étant déjà admis. Le roi le nomma, en 1632, grand-aumônier de France, et le fit commandeur de l'ordre du Saint-Esprit l'année suivante. Ce prélat, nourri dans la retraite, n'alla pas au-devant de tous ces honneurs, et il les dut moins aux démarches d'une ambition inquiète qu'au pouvoir

(1) L'année suivante, il y eut une grande mascarade dans laquelle le peuple voulut faire probablement une parodie des entrées solennelles dont nos échevins étaient alors si prodigues. Il ne nous reste d'autre document de cette saturnale qu'une pièce en vers fort curieuse, publiée sous ce titre : ENTRÉE MAGNIFIQUE DE BACCHUS AVEC MADAME DIMANCHE GRASSE, SA FEMME, faicte en la ville de Lyon le 4 febvrier 1627; in-4° de 31 pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

(2) Voyez les ARCHIVES DU RHÔNE, tom. X, pag. 163 et suiv.

immense de son frère, lequel, en qualité de premier ministre, disposait absolument du roi et de tout le royaume.

Le roi retournant victorieux du Pas de Suze en 1631 (1), revint à Lyon où il tomba dangereusement malade. Le danger d'une mort prochaine parut même si évident que la consternation se répandit en la cour, à la ville et dans tout le royaume. Les Lyonnais, dans un abattement général, se prosternèrent au pied des autels; on exposa le Saint-Sacrement dans toutes les églises où, par les prières les plus ardentes et les plus continuelles, ils obtinrent du ciel l'accomplissement de leurs vœux. Le roi, rappelé de la mort à la vie, sentit diminuer sa maladie et recouvra bientôt une santé parfaite. Telles furent les alarmes qu'on ressentit dans cette ville au mois d'août 1744, lorsqu'un semblable accident menaçait la vie du plus aimé de tous les rois (2), et quoique la présence de l'objet ne contribuât pas à émouvoir la douleur publique comme du temps de Louis XIII, la consternation néanmoins ne fut pas moins grande à Lyon qu'à Metz.

Le 28 juin 1635, il tomba sur Lyon et aux environs une grêle si furieuse qu'il s'en trouva, dit-on, des morceaux du poids de sept livres. Cet orage extraordinaire endommagea considérablement les couverts et les vitres tant des églises que des maisons de la ville, et causa de grandes pertes dans les campagnes circonvoisines (3).

La ville de Lyon fut extrêmement alarmée, l'année suivante 1636, de l'arrivée que fit en Bourgogne, l'armée de l'empereur, commandée par le général Galas; le bruit s'étant aussitôt répandu que ce général avait dessein de venir présenter le siége devant cette ville, on y prit des précautions à cet égard; mais l'alarme fut bientôt dissipée par la perte de cette armée qui fut presque toute noyée et défaite devant la petite ville de Saint-Jean-de-Losne, en Bourgogne.

En l'année 1638, la maladie contagieuse dont on avait ressenti à Lyon de si

(1) Ce n'est pas en 1631, mais en 1629, que le roi retourna victorieux du Pas-de-Suze, et repassa les monts pour aller à la poursuite du duc de Rohan, qui continuait la guerre en Languedoc; et c'est en 1630, vers la fin de septembre, que Louis XIII, qui avait soumis la Savoie une seconde fois, tomba dangereusement malade à Lyon. Ce prince vint encore à Lyon en 1632; il y arriva le 5 septembre, et en repartit le 9 pour aller coucher à Vienne (GAZETTE DE FRANCE, pages 377-8). Aussitôt après son départ, le sieur de Capistan, un des premiers qui avait exercé des actes d'hostilité et fait des prisonniers pour MONSIEUR, fut décapité à Lyon (MÉMOIRES de Richelieu, année 1632). Cette même année 1632, vers les premiers jours de décembre, il y eut à Lyon une émeute occasionnée par l'augmentation des droits de douane. L'hôtel des Douanes fut pillé par le peuple qui fit un auto-da-fé des registres et des papiers qui s'y trouvaient. Voyez la NOTICE SUR A. L. DU PLESSIS DE RICHELIEU, par A. P., Lyon, Barret, 1829, in-8°.

(2) Louis XV, qui depuis...., mais alors il était vertueux. Voyez l'HISTOIRE de LYON, par Poullin de Lumina, page 302.

(3) Cet événement aurait eu lieu le 6 juin, suivant la GAZETTE DE FRANCE, N° 98; on y lit sous cette date, article LYON : « Cejourd'hui est ici tombée, demi-heure durant, une gresle de la grosseur du poing, accompagnée d'un vent si furieux, qu'il a emporté fort loing une couverture de cinq toises de haut qui estoit sur la tour d'une grande maison de cette ville, dite le Chasteau de Milan, sise en la rue Saint-Barthelemi, près la montée du grand Couvent des Capucins. »

violentes attaques dix ans auparavant, donna des marques de retour, mais la plus grande partie des citoyens, effrayés par le souvenir des maux qu'elle avait alors causés, se retirèrent à la campagne, ce qui empêcha le progrès du mal (1).

Au mois de septembre de cette année, on fit à Lyon de grandes réjouissances pour la naissance du Dauphin. Ce prince fut reçu dans le royaume comme un présent du ciel accordé aux vœux des Français après vingt-trois ans d'attente, ce qui l'a fait surnommer *Dieu-Donné*.

Le roi vint à Lyon en 1640, et y séjourna environ quinze jours. Il alla d'ici à Grenoble, où madame la duchesse de Savoie sa sœur se rendit. Après cette entrevue, S. M. repassa à Lyon pour retourner à Paris.

Le 17 janvier 1642, mourut à Lyon messire Charles de Neuville, marquis d'Halincourt et de Villeroy, chevalier des ordres du roi, gouverneur de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, âgé de 76 ans, après avoir gouverné pendant trente-quatre ans avec une douceur et une prudence qui le firent regretter généralement. C'est sous son gouvernement que cette ville changea de face et commença à s'embellir. On ouvrit des ports, les quais furent élargis, et le magnifique cours depuis le pont du Rhône jusqu'à Esnay fut entrepris et achevé. Ses funérailles furent faites avec pompe dans l'église des Carmélites qu'il avait fondées, et où l'on voit le mausolée qu'il avait fait ériger de son vivant et sur lequel est placé sa statue en bronze jetée en 1635 par Jacob Richer (2).

Dans le printemps de l'année 1642, le roi vint encore à Lyon suivi du cardinal de Richelieu. Il allait descendre du côté du Roussillon pour faire le siége de Perpignan. Il s'occupa, pendant son séjour, à voir passer en revue et embarquer les troupes qu'il envoyait de ce côté-là, et fit entre autres ranger en bataille un régiment de cavalerie dans la place de Bellecour. Le roi ne tarda pas à partir pour aller joindre son armée. Perpignan fut pris après trois mois de siége, et en même temps plusieurs forteresses aux environs. S. M., au retour de la campagne, repassa dans le mois de septembre à Lyon, et n'y séjourna que deux jours. Les Lyonnais le virent alors pour la dernière fois.

Le cardinal de Richelieu, que ses grandes incommodités empêchaient de suivre le roi, arriva à Lyon le 6 septembre. Il s'était embarqué sur le Rhône, et avait choisi cette voie plus douce qui s'accommodait à ses infirmités, lesquelles ne lui permettaient pas de quitter le lit, en sorte qu'on fut obligé de rompre les portes et les fenêtres de l'abbaye d'*Esnay* (3) où il logea pour pouvoir y introduire la machine dans laquelle il était transporté.

(1) MERCURE FRANÇOIS, tome XXII, page 309; GAZETTE DE FRANCE, p. 594.

(2) L'église des Carmélites a été démolie sous la restauration. Voyez l'ALMANACH DE LYON e 1835, page XLVIII.

(3) Ce mot est écrit de deux manières dans le manuscrit. On pourrait citer peaucoup d'autres ouvrages où on lit tantôt AINAY, tantôt ESNAY, comme ici; les auteurs ne sont pas plus d'accord sur l'étymologie de ce nom que sur celle du nom de Lyon.

Trois jours auparavant étaient arrrivés le duc de Bouillon, le marquis de Cinq-Mars, écuyer de France, et M. de Thou, conseiller-d'état, conduits et escortés par une compagnie de dragons jusqu'au château de Pierre-Scise où ils furent enfermés et gardés par la bourgeoisie. Peu de jours après M. le Chancelier, accompagné de quelques conseillers d'état et présidens du parlement de Grenoble, vint en cette ville pour faire le procès à ces prisonniers d'état qui furent représentés devant eux dans le Palais-de-Justice, pour subir l'interrogatoire sur les chefs d'accusation dont ils étaient chargés. Le procès fut instruit rapidement (1), puisque, le 12 du même mois, les deux derniers furent conduits du palais à la place des Terreaux, dans un carrosse, pour subir le jugement. M. de Cinq-Mars monta le premier sur l'échafaud, où le bourreau, d'un seul coup, lui trancha la tête. M. de Thou sortit aussitôt après du carrosse, et après être monté sur l'échafaud, sa tête ne fut séparée du tronc qu'après plusieurs coups redoublés. Les corps furent remis avec les têtes dans le carrosse, et conduits dans l'église des Feuillans, où M. de Cinq-Mars reçut la sépulture, et le corps de M. Thou fut embaumé et transporté dans le tombeau de ses ancêtres par les soins de sa sœur (2). Le premier était le plus coupable et méritait le supplice, puisqu'il avait traité avec les ennemis de l'état; mais on ne peut s'empêcher de plaindre le sort du second, dont tout le crime consistait à n'avoir pas révélé le secret de son ami. Le duc de Bouillon resta prisonnier à Pierre-Scise jusqu'à ce qu'il eut obtenu l'amnistie de sa faute, et il ne la reçut que sur les offres qu'il fit de céder au roi sa principauté de Sédan (3).

Le cardinal de Richelieu partit de Lyon à 2 h. après midi (4) le même jour de cette exécution; il remonta la Saône jusqu'au faubourg de Vaise, où il débarqua, et de là, porté dans son lit par douze soldats, il se rendit à Paris où il mourut le 5 décembre suivant.

Le roi suivit de près son premier ministre; sa santé était chancelante depuis

(1) L'instruction fut faite par Jacques Martin sieur de Laubardemont, le même à qui l'on prête ce mot atroce et si souvent cité : « Qu'on me donne deux lignes d'un homme, et je me charge de le faire pendre... »

(2) Le cœur seul de M. de Thou fut porté à Paris et déposé dans l'église de Saint-André. Quant à son corps qui avait été mis dans un cercueil de plomb, il resta aux Carmélites. Voyez les MÉMOIRES pour justifier M. F. A. de Thou, tome XV, page 179 de l'HIST. UNIV. DE J. A. DE THOU. Vers les premiers mois de 1835, plusieurs magistrats de la Cour royale de Lyon ayant, à l'occasion d'un procès porté devant cette Cour, été amenés à visiter les caves de la maison bâtie sur l'emplacement où était le monastère des Feuillans, découvrirent un caveau où gisaient douze squelettes. On en remarqua deux qui avaient la tête placée entre les cuisses; on pensa d'abord que c'étaient les squelettes de Cinq-Mars et de Thou; mais comme il est constant que le corps de ce dernier fût transporté aux Carmélites, il est très-possible que le second squelette fût celui du sieur Capistan, du parti de MONSIEUR, décapité à Lyon en septembre 1632. Voyez ci-dessus la première note de la page 61.

(3) Mazarin vint exprès à Lyon pour traiter avec Bouillon. Voyez le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HIST. DE FRANCE, tome I, seconde partie, p. 34 et suiv.

(4) A 9 heures du matin, et EN MEILLEURE SANTÉ, dit la GAZETTE DE FRANCE.

long-temps, et il fit la dernière campagne avec peine. Sa mort arriva le 14 mai 1643. On rendit à Lyon les derniers honneurs à la mémoire de ce prince avec toute la magnificence qu'on peut imaginer. Le chœur de l'église cathédrale fut tendu de velours noir, chargé de riches écussons des armes de France et de Navare, avec un catafalque au milieu où l'illumination fut remarquable. Les Jésuites dressèrent dans l'église du Grand-Collége, un mausolée qui, par sa hauteur prodigieuse, se fit admirer; mais rien n'égala la décoration que les pénitens du Confalon firent dans leur chapelle. Elle fut richement tendue en noir, et parsemée de larmes d'argent et de fleurs de lys d'or avec une noble symétrie. La chapelle ardente placée dans le milieu était des mieux entendues, et l'illumination extraordinaire y donnait un éclat si frappant qu'on en soutenait à peine la vue. L'inscription placée au-dessus de l'entrée annonçait avec une précision élégante le sujet de cette lugubre solennité :

JUSTO JUSTA FACIT SOCIETAS REGIA REGI.

Découvertes.

MINE D'OR AUX ENVIRONS DE LYON, A SAINT-MARTIN-LA-PLAINE.

« On assure, dit Alléon Dulac (1), dans ses *Mémoires pour* « *servir à l'histoire nat. des prov. du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, « tom. II, p. 181-2, qu'il y avait autrefois une mine d'or dans la « paroisse de *St-Martin-la-Plaine*, et l'on prétend même que l'on « voit encore aujourd'hui (1765) dans le trésor de l'abbaye royale « de St-Denis, une coupe d'or qui en vient; mais ce qu'il y a de « certain, c'est que les travaux de ces mines ont été comblés, « parce que l'or était d'un titre assez bas, et qu'il était si difficile « de le tirer qu'il ne payait pas les frais de l'exploitation. »

Alléon Dulac ajoute dans une note qu'il a faite sur ce passage:

« *Mathieu Paris*, dans son *Histoire de France*, parle d'une mine « d'or qui se trouva, en 1602, dans le Lyonnais, proche du vil- « lage de *St-Martin-la-Plaine*, dans la vigne d'un paysan. Il ra- « conte comment l'on présenta à Henri-le-Grand un morceau d'or « de cette minière, et qui s'était formée comme une branche « d'arbre. *Tom II*, *liv.* 5, *I Part. m.* 209. »

Alléon Dulac n'est pas le seul qui ait cité Mathieu Paris comme garant de l'anecdote qu'on vient de lire. Parmi ceux qui nous ont renvoyé à cet historien, sans doute sur la foi d'Alléon Dulac, nous mentionnerons l'auteur de l'*Etat par ordre alphabétique des provinces de Lyon, Forez et Beaujolais*, inséré dans l'*Almanack*

(1) Jean-Louis Alléon Dulac, avocat et naturaliste, mort à St-Étienne, en 1768.

de Lyon, pour 1775, page 103; M. de Verninac, page 24 de *la Description physique et politique du département du Rhône*, Lyon, an IX, 1801, in-8°; et Dulac de la Tour d'Aurec, page 124 de la seconde partie de son *Précis historique et statistique du département de la Loire*, au Puy, 1807, in-8°. Nous ferons remarquer que ces trois auteurs qui bien assurément avaient, quand ils ont écrit, l'ouvrage d'Alléon Dulac sous les yeux, ont négligé de le citer. Toutefois ils l'ont cru sur parole et se sont bien gardés de vérifier si c'était bien à Mathieu Paris qu'Alléon Dulac avait emprunté le fait allégué dans sa note. S'ils eussent pris cette peine, ils auraient reconnu que ce n'est point *Mathieu Paris*, célèbre chroniqueur anglais, mort en 1259, qui a parlé de la mine d'or voisine de St-Martin-la-Plaine, mais Pierre Mathieu, poète et historien, qui exerça pendant plusieurs années la profession d'avocat à Lyon où il embrassa avec ardeur le parti de la Ligue, et qui devint ensuite un des plus zélés partisans d'Henri IV. Cet écrivain qui ne fut pas moins attaché à Louis XIII, mourut à Toulouse le 12 octobre 1621. Nous allons donner un extrait du passage cité par Alléon Dulac, et qui se trouve page 207-209, tome II, de son *Histoire de France*, Paris, 1709, in-8°; l'auteur, après avoir parlé des différens signes à l'aide desquels on peut découvrir l'or enfoui dans la terre, s'exprime ainsi :

« Quand ces conjectures manquent, il faut recourir à l'artifice « par le moyen de la baguette (1) laquelle, par une occulte pro- « priété et sympathie de nature, se tourne et donne contre terre si « tost que celui qui la porte a mis le pied sur l'endroit où il y a quel- « que veine ou substance métallique. Ces moyens ont été suivis en « plusieurs endroits du royaume pour découvrir des mines; mais « en nulle part plus heureusement et abondamment qu'au pays du « Lyonnais, où l'on a découvert des mines du plus parfait des « métaux et du dernier ouvrage du soleil, qui est l'or. Elle (*sic*) « fut découverte en un lieu stérile contre l'opinion de Cardan qui

(1) Cette baguette se prend d'un coudrier d'un an, et doit être fourchue pour la tenir des deux mains, sa pointe élevée vers le ciel. *Note du P. Mathieu.* — La baguette divinatoire a joué un grand rôle à Lyon; nous parlerons quelque jour de celle de Jacques Aimar, fameux imposteur du 18e siècle.

« donne à la stérilité l'enseigne des métaux non dans une terre « reposée, mais en une vigne fructueuse, en un pays commode, « près le village de St-Martin-la-Plaine, qui dépend du comté de « l'église de St-Jean de Lyon. Un paysan qui travaillait en ceste « vigne trouva un petit caillou tout broché d'or, duquel on prenait « assurance infaillible que ce nombre supposait un corps. J'en eus « le premier advis. De Vic, surintendant à la justice de Lyon, « eut commandement d'y faire travailler. La première production « fut admirable, et, entre plusieurs belles pièces qui s'en tirèrent, « j'en monstray une au roi aux Tuileries, belle, riche et admira- « ble, en laquelle l'or paraissait et poussait comme des bourgeons « de vigne aussi fin que celui de Caranana, et se pouvait dire « qu'il y avait plus de cinq mille ans que le soleil n'avait rien fait « de plus parfait dans les entrailles de la terre. Car ce n'est pas or « de pepin, en paille, ni en poudre comme aux torrens des terres « neuves, ni meslé avec l'arène comme en Bohême, mais en pierre « et en roc, tout pur or ou tout pur argent : car toujours l'un va « avec l'autre, mais sans mixtion d'autres métaux. Le roi fit voir « ceste pierre au duc de Mayenne qui se promenait avec lui, et à « plusieurs autres princes et seigneurs, n'en faisant pas moins « d'estat que le Portugais cent ans auparavant avait fait d'un « grain d'or vierge qui pesait trente deux livres (1). Il eut été « agréable d'entendre de moy qu'entre plusieurs bénédictions de « son règne, Dieu eust descouvert un Pérou en France; et voulut « savoir l'ordre que l'on tenait aux œuvres des mines, et le « profit qu'y pouvaient faire ceux qui en advançaient la despense. « Ces premières apparences quoique belles et riches estaient « trop incertaines pour respondre certainement à cette demande; « Aussi fut-il content d'entendre que si la veine estait profonde et « durable le profit en surpasserait l'espérance et l'opinion, parce « que les mines qui sont près de la superficie de la terre ne sont « pas les plus fines ny les plus abondantes. Car tant plus l'or « est profond en terre, plus il a de pureté, de poids et de va- « leur.... »

Pierre Mathieu place à l'année 1602 la découverte de la mine

(1) Vigenère, en ses commentaires sur le Midas de Philostrate.

d'or voisine de St-Martin-la-Plaine. J'ai vainement cherché ce fait dans un assez grand nombre d'autres auteurs qui ont écrit sur Henri IV ; je ne l'ai pas même retrouvé dans l'édition de l'*Histoire de France* de notre P. Mathieu; publiée à Paris, l'an 1631, dix ans après sa mort, en 2 vol in-fol. Quant à la coupe qui provenait aussi de la même mine et qu'on voyait encore dans le trésor de l'Abbaye royale de St-Denis, en 1765; je n'ai jusqu'à présent que le seul Alléon Dulac pour garant de cette assertion. Il serait donc très-possible qu'il n'y eut rien de bien positif dans ce fait. Peut-être en est-il de même du récit de Mathieu relativement à la découverte de la mine; car tout ce qu'il dit à ce sujet m'a paru bien vague. N'aurait-il pas dû déterminer d'une manière plus précise qu'il ne l'a fait le lieu où était située la vigne dans laquelle un paysan trouva le petit caillou tout broché d'or. Ainsi, jusqu'à plus ample informé, je suis très-porté à croire que si l'existence de la mine eut été réelle, on ne serait pas resté, depuis plus de deux siècles, sans faire de nouvelles tentatives afin de découvrir l'endroit où git « cette boue jaune pour laquelle les hommes remuent ciel et terre, et de laquelle les méchans n'ont jamais assez.» (P. Mathieu, *loc. cit.*, *p.* 209.)

A. P.

MÉDAILLE HÉBRAÏQUE DÉCOUVERTE A LYON, AU XVIIe SIÈCLE.

M. le marquis de Fortia d'Orban a donné lecture, le deux février dernier, à la société de l'Histoire de France, d'un rapport que M. de Reiffemberg a fait insérer dans le Bulletin de l'Académie de Bruxelles (1835., n° 1) sur une notice de M. Carmoly, relative à une médaille hébraïque découverte à Lyon vers le milieu du XVIIe siècle, dans un lieu nommé *Breda*, situé au-dessus du Change. Cette médaille a été mentionnée par le P. Ménestrier, *Hist. cons.*; par le P. de Colonia, *Hist. litt.*; par M. de Boissy, *Dissert. critiq.* Elle représente d'un côté la tête d'un empereur couronné de lauriers, autour de laquelle est une longue légende hébraïque, sans doute indéchiffrable puisque le P. Menestrier qui

savait l'hébreu ne l'a pas traduite. Le revers n'est qu'un creux rond, sans figure, avec cette légende: POST TENEBRAS SPERO LUCEM. FELICITATIS IVDEX DIES VLTIMVS. D. III M. La pensée de cette légende peut se rapprocher de ce mot de Solon, que nul ne peut être dit heureux avant sa mort (Herodote, I, 31), mot qui se retrouve à la fin de l'*Œdipe* de Sophocle, et dans les *Métamorphoses* d'Ovide, III, 4; voyez aussi les *Essais* de Montaigne, liv. I, chap. 3 et 18.

M. Carmoly présume que cette médaille a dû être frappée au IX siècle par les Juifs de Lyon, en reconnaissance de l'appui qu'ils trouvèrent en Louis-le-Débonnaire contre les prétentions de l'évêque Agobard, et qu'elle fut d'abord suspendue dans leur synagogue située à mi-côte de la montagne de Fourvières, puis ensevelies sous les ruines de cet édifice. Le P. de Colonia dit qu'on ne sait ce que ce médaillon est devenu; puis il ajoute: « On a « trouvé de nos jours, dans ce même lieu de *Breda*, un talisman « hébraïque que j'ai vu et qui avait la figure d'un serpent d'airain. » Hist. litt., tome 2, page 107. Spon, dans ses *Recherches des Antiquités et Curiosités de la ville de Lyon*, — 1673, in-8°, n'a point parlé du médaillon hébraïque, mais il fait mention d'un talisman d'or, trouvé auprès de St-Irénée, et sur lequel on voyait une tête humaine, liée d'une bande et entourée de caractères magiques. Les savans n'ayant rien compris à ces caractères, eurent recours au P. Kircher; peu satisfaits de la lettre qu'ils reçurent de lui, ils revinrent à la charge, mais ce Père s'excusa de ne point avoir expliqué les caractères en particulier par ce que cela lui était défendu par la chambre du Saint-Office, de peur qu'il ne semblât enseigner la magie. Au reste il résultait des explications du méticuleux jésuite que l'une des vertus de ce talisman était de préserver du mal de dents; sur quoi Spon remarque fort judicieusement que s'il en était ainsi, un talisman de cette nature devait être d'une grande utilité aux habitans de Lyon; car il y a peu de lieux au monde où l'on soit plus sujet au mal de dents que l'on ne l'est dans cette ville.

A. P.

Revue Bibliographique.

NOTICES PAR M. BOULLÉE.

M. Boullée, président de l'Académie de Lyon, vient de publier, sous forme de brochure, deux intéressantes notices, l'une sur M. Poivre, lyonnais, intendant des îles de France et de Bourbon, l'autre sur M. Dupont de Nemours, membre de l'Assemblée constituante.

Extraite du journal l'*Athénée*, dont M. Boullée est l'un des plus assidus collaborateurs, la première de ces notices est, sans contredit, un des articles les plus remarquables insérés dans cette feuille. Simple monument élevé à la mémoire d'un *grand homme de bien*, suivant l'ingénieuse expression de Dupont de Nemours, ce précis biographique nous semble destiné à figurer avec honneur parmi les notices publiées jusqu'à ce jour sur les illustrations de notre ville.

L'article sur Dupont de Nemours trouvait naturellement sa place à la suite du premier. Dupont fut aussi le biographe de Poivre, et c'est principalement des souvenirs de cet écrivain que M. Boullée s'est inspiré dans le récit qu'il nous fait des événemens de la vie de notre illustre compatriote. Ecrit pour la Biographie Universelle, le précis sur Dupont de Nemours assure au nom de M. Boullée une place honorable à côté de ceux qui déjà ont fait la fortune des éditeurs de cette importante publication.

Le discours de réception de l'auteur, à l'Académie de Lyon, termine cette brochure, imprimée au profit de quelques amis, et tirée à un très-petit nombre d'exemplaires.

De la mission des lettres dans les temps de troubles, tel est le

titre de ce discours qui joint au mérite d'une incontestable actualité celui d'un style correct, élégant et vraiment académique. Espérons que Messieurs de l'Académie se décideront enfin, à livrer au public les richesses de ce genre qu'ils enfouissent chaque jour dans leurs archives séculaires ; si l'on en juge par le discours de M. Boullée, ce serait la meilleure réponse aux épigrammes dont ils se plaignent avec tant d'amertume.

C. F.

LES PRÉLATS ESPAGNOLS, PAR M. MERMET AINÉ.

Cette brochure, qui ne paraît écrite par l'auteur de l'*Histoire de Vienne*, que dans le but de payer au nom de cette ville une dette de reconnaissance envers le seigneur d'Azara, renferme quelques souvenirs de l'invasion de 1815, qu'on ne lira pas sans intérêt. Tout ce qui se rattache à cette triste époque réveille en nous de si vifs sentimens, et puis M. Mermet raconte si bien. On voit, par ces quelques pages, livrées au public, sans prétention, qu'elles sont l'ouvrage d'une plume exercée. Il ne faut y chercher ni de grandes pensées, ce n'était pas là le lieu ; ni une action entraînante, ce n'est pas un roman, ce n'est qu'une causerie spirituelle, dans laquelle M. Mermet, tout en reproduisant quelques-uns des mille traits plaisans ou tragiques de l'invasion dans l'arrondissement qu'il était chargé d'administrer, en sa qualité de secrétaire de la sous-préfecture, nous apprend que deux prélats espagnols, à qui on avait donné la ville de Vienne pour prison, touchés des égards que les habitans eurent pour eux pendant leur captivité, les protégèrent contre les exactions des troupes étrangères, de nos *libérateurs*, ainsi que les partisans des Bourbons les appelaient alors.

Nous sommes à nous demander comment l'auteur, avec une donnée si légère, a pu remplir 61 pages, et surtout comment il a trouvé le secret de se faire lire avec plaisir. Toutefois, il est à désirer qu'il emploie son talent à de plus utiles travaux.

C. B.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

JUILLET.

895. 4 Mort d'Aurélien, évêque de Lyon. — Il n'est point vrai, comme l'ont dit quelques auteurs, que ce prélat ait favorisé l'usurpation de Bozon, et qu'il l'ait couronné à Lyon roi de Provence, le 15 octobre 879. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, tome 11, page 429.

1564. » Charles IX qui était à Lyon depuis le 13 juin précédent, ayant appris que le duc et la duchesse de Savoie se disposaient à venir lui présenter leurs hommages, se rend au devant d'eux avec sa suite à Miribel pour les y attendre, et dîne au château de cette ville. *Hist. de Lyon*, par G. Paradin, livre III, chap. 39; *Hist. de Miribel*, par Théod. Laurent, page 8. — C'est par erreur que M. Fiévée a dit dans la *Biographie universelle*, article *Charles IX*, que ce prince rendit à Lyon, ce même jour 4 juillet, l'ordonnance qui fixa le commencement de l'année au mois de janvier; chacun sait que cette ordonnance fut rendue le 4 août, au château de Roussillon, où le roi s'était réfugié en quittant la ville de Lyon atteinte de la peste. *Art de vérifier les dates*, tome 1, page 648.

1709. » Mort de Pierre Garnier, médecin lyonnais, auteur de quelques ouvrages. Voyez le P. de Colonia, *Hist. Litt.*, tome II, pag. 803, et Pernetti, *Lyonnais dignes de mémoire*, tome II, page 108.

1794. » La société populaire des Jacobins de Commune-Affranchie adopte une adresse à ses concitoyens, sur les nouvelles victoires remportées par les armées de la république. Voici le début de cette adresse : « Citoyens, les champs de Fleurus viennent d'être témoins des « plus éclatans succès. Ce n'est pas la première fois qu'ils sont de« venus célèbres par la valeur française; mais cette dernière vic« toire efface toutes les autres. C'est pour la Liberté que les républi« cains ont triomphé. C'est pour le bonheur du monde que nos

« guerriers ont planté l'étendard tricolore sur les cadavres amon-
« celés des lâches satellites des tyrans; c'est pour établir le règne
« de la douce égalité que la baïonnette et les bras vigoureux des
« Sans-Culottes ont inondé les sillons du sang impur des esclaves.
« O toi, infâme maison d'Autriche! ton heure dernière s'approche;
« tes crimes accumulés depuis plusieurs siècles ont glacé l'univers
« d'horreur et d'épouvante. Nos soldats courageux sont les anges
« exterminateurs de l'Eternel, en écrasant ton insolent orgueil, en
« abaissant ton front audacieux.... etc. »

1375. 5 Mort, au château de Pierre-Scise, de Charles d'Alençon, prince du sang royal, archevêque de Lyon, célèbre par les démêlés qu'il eut avec Archimbaud de Comborn, sénéchal de Lyon. Voyez le *Gallia christiana* et le *Calendrier historique* de M. Cochard, pour l'année 1829, page 32.

1811. 7 Mort de Marc-Antoine Petit, médecin, auteur de plusieurs ouvrages en prose et en vers, membre de l'Académie de Lyon, etc., né le 3 novembre 1766. — Il a légué à la bibliothèque de la ville de Lyon sa collection du *Moniteur*. — Son éloge a été prononcé par MM. Cartier et Parat.

1477. 8 Bartelomieu Buyer, le premier qui ait introduit à Lyon l'art de l'imprimerie, vers 1473, publie une traduction faite par frère Jullian Macho, docteur en théologie, du livre intitulé : *Le Miroir de la vie humaine, faict par Roderigue hispaignol, évêque de Zamorensis.* — C'est à frère Jullian que nous devons la première traduction publiée dans notre langue du *Nouveau-Testament*, mais il paraît qu'il eut pour collaborateur Pierre Farget ou Sarget qui était aussi docteur en théologie. Tous deux étaient de l'ordre des Augustins et demeuraient au couvent de Lyon, près de l'atelier de Buyer. Ils composèrent pour lui et pour plusieurs autres imprimeurs de notre ville, au XVe siècle, différens ouvrages qui sont aujourd'hui d'une extrême rareté.

1600. » Henri IV vient à Lyon pour la quatrième fois; il y séjourne jusqu'au 11 août suivant. Voyez l'*Hist. de Lyon* par C. de Rubis, page 445, l'*Hist. de Bresse*, par Guichenon, page 108, et les *Séjours* d'Henri IV à Lyon, par Cochard, pages 100 et suiv.

1571. 11 Mort, à Orthez (Basses-Pyrénées), de Pierre Viret, célèbre théologien, et un des chefs de la réforme en Suisse et en France. La ville de Lyon, suivant d'Aubigné, fut prise plus par la langue que par les épées des Calvinistes, le 30 avril 1562 (*Hist.* liv. 111, c. 7). Il resta à Lyon depuis cette époque jusqu'en 1565, et il y exerça les fonctions du ministère. Il se joignit, dit-on, au grand vicaire de

l'archevêque de Lyon pour combattre les nouvelles sectes qui tentaient de s'introduire dans cette ville, au moyen du principe de la liberté de conscience. Mais, emporté lui-même par un zèle trop ardent, il fut dénoncé par le jésuite Emond Auger, et banni de Lyon, comme un séditieux. Voy. la *Biogr. univ.*, les *Ephémérides* de Pierre de Saint-Romuald, et les *Lettres* du P. Perpinien, jésuite.

1429. 12 Mort de Jean Charlier, dit Gerson, chancelier de l'église et de l'université de Paris, etc.; auteur d'ouvrages théologiques, et, suivant quelques écrivains, de *l'Imitation de J.-C.*; il naquit à *Gerson*, diocèse de Reims, en 1363. Réfugié à Lyon vers les dernières années de sa vie, il faisait le catéchisme aux enfans dans l'église de St-Paul. Jacob Spon nous a conservé son épitaphe, page 33 de la *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*; voyez aussi la *Vie des Saints du diocèse de Lyon*, par M. Collombet, pages 267 et suiv., et la *Biographie Ardennaise*, par l'abbé Boulliot.

1515. » François Ier, se rendant en Italie, arrive à Lyon, accompagné de la reine Claude, son épouse, et de la duchesse d'Angoulême, sa mère. Ces deux princesses, pendant tout le temps du voyage du roi, restent à Lyon et logent au cloître de St-Just. — C'est dans ce même cloître que la reine-mère reçut dix ans plus tard cette fameuse lettre, dans laquelle François Ier lui disait, en lui apprenant la perte de la bataille de Pavie : *Madame.... de toutes choses non mest demuré que* LHON ET LA VIE QUI EST SAYNE... phrase que l'on a traduite par ce mot si célèbre : *Tout est perdu, Madame, fors l'honneur*. Voyez le BAYLE de M. Beuchot, article *François Ier*; le savant bibliothécaire de la Chambre des députés y donne le texte pur de la lettre de François, citée, mais légèrement altérée dans l'*Histoire de Paris*, de M. Dulaure.

1777. 13 Mort de Guillaume Coustou, fils de Guillaume, 1er du nom, neveu de Nicolas, né à Paris, en 1716. La Vénus de cet habile statuaire a inspiré le distique suivant à feu l'abbé Paul :

Praxitelis Venerem miram dixêre Pelasgi :
Hanc ego mirari desino : cerno tuam.

1800. » L'ancienne Académie de Lyon, fondée en 1700, et dissoute en 1793, se reconstitue sous le titre d'*Athénée* sous les auspices de M. de Verninac, préfet du Rhône.

1803. 14 Incendie d'une partie de l'Hôtel-de-Ville, occasionnée par l'illumination de cet édifice, en commémoration de la *prise de la Bastille*.

1274. 15. Mort de St-Bonaventure, évêque d'Albano, qui s'était rendu à Lyon pour assister au second concile général qui se tenait en cette ville

pour mettre fin au schisme d'Orient. Voyez la *Vie des Saints du diocèse de Lyon*, par M. Collombet, pages 263 et suiv.

1516. » *Séance Consulaire.* M. Pierre Sigaud, procureur; M. Coignet et autres paroissiens de St-Georges, remontrent que la maison où se tiennent les filles de joie est fort prochaine de l'église de St-Georges..., que là, il se fait journellement plusieurs battures scandaleuses et tumulte, à cause desdites filles de joie qui souvent se viennent battre jusque auprès et dedans ladite église avec leurs ruffiens et débauchés... Qu'un prestre ayant voulu remontrer à quelques jeunes compagnons débauchés qui, en sortant de là, avaient esté jouer au moustier de ladite église, ledit prestre fut maltraité et blessé de coups d'espée, poignard, etc. — Le Consulat leur répond de donner leurs remontrances par écrit, pour communiquer à messieurs de la justice, afin d'y pourvoir comme de raison.

1553. » Supplice de Mathieu Dimonet, condamné à mort pour cause d'hérésie. *Hist. abrégée des Martyrs français du temps de la Réformation.* Instit., 1684, in-12, page 122.

1701. » Etienne Baluze, savant critique, visite la Bibliothèque du collége de Lyon; il y détermine l'âge de plusieurs manuscrits, et entre autres du livre des Evangiles en latin qu'il juge ancien d'environ 800 ans, et qui, suivant la tradition, aurait été donné par l'évêque Agobard à l'église de Lyon.

612 16 « Brunehaut, femme de Sigebert, roi d'Austrasie, fonde l'abbaye d'Esnay, en l'honneur de St-Martin, à Lyon, où était autrefois l'autel de Minerve... » *Éphémérides* de Pierre de saint Romuald. — Nous croyons inutile de dire que cette date n'a rien d'authentique, et nous regrettons fort que le P. de saint Romuald n'ait pas indiqué la source d'où il l'a tirée. Voyez sur l'abbaye d'Esnay ou d'Ainay, le *Gallia Christiana*, tom. IV, pages 233 et suiv., et l'*Alm. de Lyon* de 1755, page 33.

1349. » La cession faite, en 1343, par Humbert II, dauphin de Viennois, de tous ses états de Dauphiné, au roi Philippe de Valois, pour son fils aîné de France, et ratifié dans le couvent des Jacobins. *Art de vérifier les dates*, tom. II, page 459.

1793. » Exécution de Marie-Joseph Chalier, surnommé le *Marat de Lyon.* — C'est par erreur que plusieurs écrivains ont placé cet événement sous une autre date.

1507. 17 Louis XII, revenant de son voyage de la conquête et réduction de Gênes, entre à Lyon par la porte du Rhône, accompagné de plusieurs princes et seigneurs, précédé de son grand écuyer, au devant duquel étaient les trompettes et les clairons.

1545. » Mort de gentille et vertueuse dame Pernette du Guillet, lyonnaise, célèbre par ses *Poésies* dont M. Breghot du Lut a donné une nouvelle édition avec des notes et un glossaire, Lyon, imp. de Louis Perrin, 1830, in-8.

1815. » Seconde entrée des Autrichiens. — La drapeau blanc remplace sur les édifices publics le drapeau tricolore.

1563. 18 *Dimanche.* L'exercice du culte catholique, suspendu par les calvinistes depuis le 1cr mai de l'année précédente, est rétabli à Lyon. Après une messe solennelle, chantée dans la cathédrale par le P. Emond Auger; ce jésuite fit un sermon dans lequel on remarque le passage suivant: « Gardez-vous de rappeler jamais les contestations pas- « sées, et que chacun de vous prenne des sentimens de douceur. « Non, ce n'est point par la force qu'on fait entrer la religion dans « le cœur : laissez le soin des armes aux puissances établies pour les « porter. Chrétiens et citoyens d'une même ville, vous devez tous « être unis ensemble par les liens de la société civile et de la cha- « rité chrétienne. Il ne vous est permis de parler que des seuls ar- « ticles de religion qui ne sont point controversés, et dont on est « d'accord respectivement; mais, quant aux autres articles, il « n'appartient qu'à Dieu et au concile qui est assemblé de le déci- « der. Chacun n'a-t-il donc pas assez de son propre fardeau, sans « se charger de celui des autres, en se mêlant de l'interprétation « des choses qui ne sont point de notre ressort et dont Dieu ne nous « fera pas rendre compte?..., » Voyez la *Notice sur Emond Auger*, par A. P., Lyon, Barret, 1828, in-8.

1830. » *Dimanche.* On chante dans la cathédrale un *Te Deum* en action de grâces de la prise d'Alger.

1793. 19 M. de Précy prend le commandement des forces de Lyon.

1310. 21 Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, avait refusé de reconnaître la souveraineté du roi sur cette ville, et avait entraîné les Lyonnais dans sa révolte; il est fait prisonnier par Louis Hutin qui commandait les troupes de Philippe le Bel son père. Ce jeune prince s'empare de Lyon, après en avoir fait le siége. *Art. de vérifier les dates*, tome II, page 469.

1512. » Jules II frappe d'interdit le royaume de France, et en particulier la ville de Lyon, où se continuait le concile de Pise, devant lequel ce pape avait été cité par Louis XII. Voyez Chateaubriant, *Etudes hist.*, tome IV, page 239. — Lorsque Jules II déclara la guerre à la France, le poète Gilbert Ducher, qui florissait, en ce temps-là, à Lyon, fit contre ce pape qui commandait son armée en personne, le casque en tête et la cuirasse sur le dos, une épigramme latine dont voici une imitation :

Pour aller disputer la victoire à Louis,
Jules avait fait sortir ses guerriers asservis
Des murs où triompha jadis le grand Pompée,
Dans le Tibre soudain jetant alors ses clés,
Il dit à ses soldats, en ceignant son épée :
« Dans les combats auxquels nous sommes appelés,
« De quel secours pourraient être les clés de Pierre ?
« Le glaive de saint Paul doit suffire à la guerre. »

1684. » C'est par erreur que plusieurs biographes ont placé sous cette date la mort de Charles Spon, célèbre médecin, ami et correspondant de Guy-Patin, né à Lyon, le 25 décembre 1609. Charles Spon a cessé de vivre le 21 février. Voyez son article dans la *Biographie univ.*

1568. 23 M. de Birague, lieutenant du roi à Lyon, fait égorger dans le château de Pierre-Scise, deux officiers de la garnison, sans qu'on ait jamais eu le motif de cette exécution. Voyez l'*Hist. de Lyon*, C. de Rubys, page 415, et le *Calendrir historique* de M. Cochard, pour 1829, page 42.

1793. » La commission populaire, républicaine et de salut public du département de Rhône-et-Loire, publie la proclamation suivante :

« Braves Lyonnais !

« Vous avez longtemps gémi sous le joug de l'anarchie : ce monstre que vous avez combattu si vigoureusement le 19 mai, n'est point encore détruit ; c'est une hydre toujours renaissante, et vous ne sauriez trop la surveiller. Le jour est arrivé où il faut imposer silence aux factieux et aux malveillans ; le jour est arrivé où il faut anéantir toutes les machinations infernales ourdies par le crime et inventées par la calomnie.

Vous êtes peut-être à la veille de voir vos possessions attaquées ; de nouveaux satellites rassemblés sous les ordres d'un de ces proconsuls qui prêchent le pillage, semblent menacer votre ville : il vous faut des moyens de défense, et vous ne pouvez en trouver de prompts et de sûrs qu'en organisant promptement une armée qui, rassemblée dans des casernes, livrée aux instructions militaires, puisse toujours être disponible, et prête à obéir aux ordres du général.

Cependant, par une suite de cette malveillance qui toujours a mis des entraves aux établissemens les plus utiles, et par des bruits sourds et calomnieux qu'on a soin de répandre, l'on cherche à vous persuader qu'entre la troupe soldée et la garde nationale, il existera une ligne de démarcation. Rien n'est plus faux.

Nous sommes tous en réquisition permanente ; tous, nous devons être prêts à marcher et à périr s'il le faut pour la cause que nous défendons. Or, si vos mandataires ont cru devoir organiser une force départementale et soldée, c'est pour laisser une partie des citoyens à leur travaux, tandis que l'autre sera toujours prête à défendre vos vies et vos propriétés : aussi la commission, dans sa sollicitude pour ses frères d'armes, vient d'arrêter cejourd'hui 23 juillet, que la solde sera portée à 40 sous par jour ; et lorsqu'un détachement sera en marche, il aura l'étape en sus, même les jours d'arrivée au lieu de la destination, ainsi que celui où il reviendra dans ses casernes.... Que ne pouvons-nous traiter de même nos frères d'armes qui sont aux frontières ! Mais laissons-leur la gloire de combattre nos ennemis extérieurs, et bornons-nous à terrasser ceux du dedans. »

1627 24 Thomas Aldendorf, allemand, de la religion prétendue réformée, est brûlé sur le pont de Saône, après avoir été pendu, pour avoir, le jour précédent, rompu le crucifix de la croix qui était sur le même pont. *Mercure François*, page 796, *Table Chronographique* de Gaultier, page 865, édition de 1651. — La pierre sur laquelle était cette croix, avait une inscription antique, citée par Jacob Spon, page 126 de ses *Recherches*. Elle a été transportée au Musée en 1834.

1603. 25 Claude de Rubys, dédie aux notables bourgeois, marchands et autres habitans de tous ordres et estats de la ville de Lyon, *la quatriesme partie de l'Histoire de Lyon*, en laquelle est traisté de l'estat et gouvernement politicque de ladite ville.

1500. 26 Nicolas Machiavel et François della Casa, chargés par la république de Florence d'une mission à la cour de France, arrivent à Lyon. — Le roi de France, Louis XII, qu'ils croyaient trouver à Lyon, en était parti. Les deux illustres Florentins ne quittèrent Lyon que le 30 juillet, après y avoir acheté des habits et des chevaux, et s'être procuré des serviteurs, parce que, dans la rapidité de leur voyage, ils n'avaient songé qu'à obéir et à se rendre en toute hâte auprès du roi. — Machiavel reçut encore, en janvier 1504, l'ordre de se rendre à Lyon, et il y passa pour la troisième fois, le 7 juillet 1510, pour aller à Blois. Voyez *Machiavel, son génie et ses erreurs*, par A. F. Artaud, tom. I, pages 46, 49, 50, 64, 125 et 183.

1594. » Evasion du duc de Nemours du château de Pierre-Scise. Voyez sa *Notice*, par A. P., Lyon, Barret, 1827, in-8.

1740. » Me André Perrichon, procureur du roi à la police, faisant, en l'ab-

sence, les fonctions de lieutenant-général de police, rend une ordonnance, portant défense de se baigner *nu* dans le Rhône et dans la Saône, à peine de 150 livres d'amende. — On fit à cette occasion des vaudevilles satiriques, et le chirurgien Pierre Laurès, publia une chanson en patois lyonnais qui devint bientôt populaire, car elle était fort spirituelle, mais elle est un peu trop graveleuse pour que nous osions la reproduire.

1536. » « Ledit jour a esté faicte procession, depuis le couvent des Célestins jusques au couvent des Jacobins, où estoyent le Roy, la Royne, messieurs les enfans de France; et estoit bien tapissé d'un costé et d'autre : et a esté porté le *Corpus Domini* pour ce que 3 ou 4 jours auparavant la sainte et sacrée hostie (placée) sur l'autel principal desdicts Jacobins, estant en une custode d'yvoire avait esté dérobée, à laquelle procession assistoyent toutes les processions des églises de Lyon sans marcher, ains tenant chœur d'un costé et d'autre de la dite rue : et y estoyent messieurs les conseillers, tenans à leurs mains une chandelle de cire blanche ardente : et marchoyent au devant les trompettes, après les chantres et les archers de la garde, messieurs les chanoines de Saint-Jean, après messieurs les cardinaux et évêques, après un cardinal portant Nostre-Seigneur soubs un poële de velour noir semé de fleurs-de-lys d'or, après le Roy tenant une torche ardente et la Royne et mesdames filles de France avec la Royne de Navarre, après princes, princesses suyvant et dames de la court, qu'il faisoit beau voir. »

1786. 27 « Les compagnons et manœuvres maçons, mécontens de ce que leurs maîtres ne soldaient le plus souvent les comptes de leurs jours qu'après trois ou quatre mois, et les laissant quelquefois pendant tout ce temps dans l'incertitude du prix auquel ils fixeraient chaque journée, ont tous quittés les ateliers de leurs maîtres dans la semaine dernière, et ont cessé de travailler pendant deux jours. La sagesse et la vigilance du Consulat ont réprimé aussitôt ce désordre; mais par son ordonnance, en date de ce jour, en faisant de nouvelles et itératives défenses à tous ouvriers-manœuvres et compagnons de comploter et de quitter les travaux de leurs maîtres, le Consulat ordonna aux maîtres-maçons, platriers et tailleurs de pierre, de convenir avec les compagnons et manœuvres qu'ils prendront à leur service de la quotité de leurs journées, dans la quinzaine, au plus tard, à compter du jour où ils seront entrés à leur service, et de solder le prix ainsi convenu desdites journées, au moins à la fin de chaque mois. » *Journal de Lyon*, du 2 août 1786.

1816. » Supplice du lieutenant-général Mouton Duvernet.

1541. 28 « Le juge ordinaire de la ville avait ordonné qu'il serait fait un *mole* pour vendre bois à brusler, d'une grandeur et largeur qui sera advisé et par justice ordonné.... Le Consulat advise que ledit *mole* doit estre de quatre pieds de longueur et quatre pieds de largeur, et le bois dudit *mole* qui se vendra de quatre pieds de longueur. »

1569. » M. le gouverneur (Mandelot), ayant mandé en son conseil les échevins en son logis, pour pourvoir à la sûreté et conservation de la ville, et, ce faisant, obvier aux pratiques et entreprises qui se pourront faire par ceux qui sont et ont esté de la prétendue religion réformée, il a été délibéré ce qui s'ensuit :

« Il est ordonné que les conseillers échevins feront entendre particulièrement aux penons qu'ils aient à suivre dez demain au matin de tous ceux de la prétendue religion réformée qui ne sont réduicts, et iceux emprisonner, savoir en delà de la Saône aux Carmes, Célestins et Cordeliers, et deça la Saône aux prisons de l'Archevêché.

« Seront faictes deffenses aux femmes desdits nons réduicts de sortir de leurs maisons pour quelque occasion que ce soit, sur peine d'estre emprisonnées comme leurs maris.

« Est expressément enjoint à tous ceux de la prétendue religion qui se disent réduicts de demeurer dans leurs maisons, leur en défendant l'issue jusqu'à ce que autrement soit ordonné, et sur peine de la vie, sans toutefois que pour cela ils soient exempts d'envoyer à la garde quand il leur sera enjoint par leur penon, ou fournir argent pour cet effect.

« Ordonnons aussi à ceux qui feront lesdites saisies et emprisonnemens, de ne toucher aucunement aux meubles des maisons des susnommés. »

1491. .... Dans le courant de ce mois et un lundi s'ouvrit le tournoi où Bayard, à peine agé de 18 ans, donna pour la première fois des preuves de sa valeur. Voyez l'*Histoire de Bayart*, par A. Terrebasse, Lyon, Louis Perrin, 1832, in-8°. — Cet ouvrage, fruit de longues et savantes investigations, est le seul qui puisse donner une idée exacte des faits et gestes du Chevalier sans peur et sans reproche.

1509. 30 Louis XII, par un privilége donné à Lyon, permet à Jean le Maire de Belges, de faire imprimer les *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye.*

HISTOIRE.

UN EXORCISME A LYON AU XVIe SIÈCLE.

(*Extrait d'une chronique de* 1528.)

Le temps, les mœurs, les révolutions, le bon goût quelquefois, le vandalisme plus souvent, ont changé à Lyon comme partout la destination de bien des choses.

De tous les changemens, celui qui transforma en Musée l'abbaye de Saint-Pierre, serait sans doute un des plus utiles et des mieux entendus, n'étaient les tripots de bourse qui résonnent mal dans l'enceinte du Palais des Arts.

C'était au commencement du seizième siècle : les religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre vivaient dans une grande dépravation de mœurs, couraient les rues de Lyon pendant la nuit, recevaient des hommes dans leurs cellules, et causaient un scandale si grand que le haut clergé, qui du reste par sa conduite dissipait bien des scrupules, fut obligé de les chasser de l'abbaye. Lorsqu'elles eurent connaissance de leur prochaine expulsion, elles s'emparèrent de tout ce qui avait quelque valeur. Des croix en-

richies de pierreries, des reliquaires d'or et un grand nombre d'ornemens précieux furent enlevés et vendus par elles. Parmi celles qui, au sortir du couvent, menèrent la vie la plus dissolue, fut sœur Alix de Tissieux, secrétaire de l'Abbaye. Douée d'une grande beauté, elle donna dans tous les excès, vendit ses charmes, et de nonne se fit courtisanne. Mais ses débauches ne tardèrent pas à porter leurs fruits, un mal affreux s'empara d'elle et la rongea au point, dit la chronique, *qu'elle en perdit du visage toute la figure.* Accablée de souffrance et de misère, elle mourut quelques temps après dans un village aux environs de Lyon, où elle fut inhumée.

Cependant l'abbaye avait été soumise à de nouveaux règlemens, et quelques-unes des religieuses qui en faisaient partie avant la réforme, y avaient été maintenues. De ce nombre était Antoinette de Groslée, d'une famille noble du Dauphiné. Remarquable par sa beauté, elle comptait à peine dix-huit ans, et jouissait parmi ses compagnes d'une certaine réputation de sagesse. Elle avait connu sœur Alix; et l'on prétend même que cette dernière parlait souvent d'elle pendant la maladie dont elle mourut.

Or, il arriva qu'une nuit, à cette heure où l'on ne dort pas encore profondément, mais où nos sens cèdent délicieusement au sommeil, Antoinette, couchée dans son lit non point trop durement, sentit quelque chose entr'ouvrir ses rideaux, *qui sur la bouche la baisait;* réveillée par ce larcin et nullement effrayée, la jeune fille chercha à savoir qui pouvait en être l'auteur, mais n'apercevant rien autour d'elle, elle s'endormit de nouveau.

Antoinette ne parla point de cette première apparition, elle commençait même à la regarder comme l'effet d'un songe ou d'une illusion, lorsqu'au bout de quelques jours elle entendit du bruit autour d'elle, et sentit frapper de petits coups sous ses pieds. Ce bruit qui semblait sortir de dessous terre, et qui dès-lors se renouvela fréquemment, ne tarda pas à effrayer la jeune sœur qui s'empressa de tout compter à l'abbesse. Celle-ci la rassura autant qu'il fut en son pouvoir et voulant connaître par elle-même cette étrange apparition, elle somma aussitôt l'être surnaturel de manifester sa présence devant elle. A l'instant

même on entendit frapper sous les pieds d'Antoinette un nombre de coups égal à celui qu'on avait demandé, ce qui ne permit plus de douter qu'un esprit fût venu habiter le couvent des dames de Saint-Pierre. Le bruit qui s'en répandit dans la ville fut grand. Beaucoup de personnes accoururent dans l'espoir d'être témoin de quelque apparition, mais aucune ne put satisfaire sa curiosité, car on ne permettait point l'entrée du monastère.

Comme cet esprit ne faisait aucun mal, les religieuses commençaient à ne plus en avoir grande frayeur. Elles se seraient même, sans doute, familiarisées tout-à-fait avec lui, s'il n'eut été indispensable de savoir positivement à qui l'on avait affaire. On interrogea donc Antoinette de Groslée sur ce qu'elle pensait que ce pouvait être. Celle-ci répondit : qu'ayant rêvé souvent de sœur Alix de Tisieux, elle ne pouvait penser autre chose sinon que c'était l'ame de cette sœur qui se manifestait ainsi à elle. Alors on conjura l'esprit de dissiper les doutes qu'on avait à cet égard, et l'esprit parla, et il dit qu'il était réellement celui de sœur Alix de Tisieux. Aussitôt l'abbesse fit assembler son conseil, lequel délibéra que le corps de cette sœur serait exhumé du lieu où il reposait pour être transporté dans une des chapelles de l'abbaye. Cette translation fut faite avec une grande pompe, et l'esprit témoigna la joie qu'il en éprouvait en heurtant plus fort qu'à l'ordinaire sous les pieds de la jeune et jolie possédée. La cérémonie terminée, on pensa, d'une part, qu'il était urgent de délivrer, s'il était possible, l'ame de cette pauvre sœur des peines du purgatoire, et de l'autre de s'assurer que le diable, car le diable est bien rusé, n'avait pas employé ce subterfuge pour lutiner ces bonnes religieuses.

Or, ce fut le vendredi 22 février 1526, que Barthélemi Portalenqui, évêque suffragant de Lyon, sous François de Rohan, archevêque, accompagné de l'official et de plusieurs prêtres, se transporta à l'abbaye de Saint-Pierre pour découvrir s'il s'agissait réellement de l'ame de la défunte, ou de quelque mauvais esprit. Lorsqu'on eut tout préparé pour les exorcismes, conjurations et adjurations; que les assistans eurent juré sous peine d'excommunication de ne rien révéler de ce qu'ils verraient, ou

de ce qu'ils entendraient, et que l'évêque se fut confessé, l'abbesse qui attendait le cortége à l'entrée du cloître, l'introduisit au chapitre où monseigneur prit place sur un siége d'honneur. Les assistans, l'abbesse et ses religieuses vinrent ensuite chacun selon son rang et son ancienneté. Lorsque tout fut disposé convenablement, l'évêque se leva et aspergea l'enceinte avec de l'eau nouvellement bénite en invoquant l'aide divine. Au même instant l'abbesse, accompagnée d'une des plus anciennes religieuses, amena devant lui la possédée qui s'agenouilla sur un large marche-pied placé de telle manière qu'on pourrait facilement entendre le bruit que l'esprit ferait. L'évêque lui demanda d'abord comment elle se portait : fort bien, Dieu merci, répondit-elle ! Il lui parla ensuite de l'esprit qui témoigna de sa présence en heurtant sous les genoux de la nonne. Alors il lui fit au front le signe de la croix, étendit les mains sur sa tête, la bénit et parla aux assistans de la manière suivante :

« Mes chers seigneurs et frères,

« Il est tout notoire que l'ange des ténèbres se transmue souvent en ange de lumière, et par aucun subtil moyen déçoit et surprend les simples, et de peur par adventure, qu'il auroit occupé le lieu de ces femmes religieuses ; nous premièrement voulons le rédarguer et le jetter dehors, s'il y est, et pour ce du glaive spirituel convient sa cruelle heure destrancher, afin qu'il ne nous empêche et en aucune chose trouble notre intention. »

Après avoir ainsi parlé, le révérend évêque s'adressa directement à l'esprit et lui tint le langage que vous allez entendre :

« Viens donc en avant, ténébreux esprit, s'il est vrai que tu aies pris place parmi ces femmes simples et religieuses. Entends ma voix, prince de menterie, être vieilli dans la réprobation; destructeur de la vérité, inventeur d'iniquités ; écoute quelle sentence nous allons prononcer contre tes fraudes. Tu rugis contre nous, obligé que tu es de sortir d'ici et de nous abandonner le séjour du paradis ; tu t'efforces de nous tromper, mais nous sommes en garde contre tes trahisons. C'est pourquoi nous garnis-

sons ces lieux du signe de la croix contre lequel ta malignité échoue. Nous donc, par l'autorité que Dieu nous transmet, soit que tu aies ourdi quelques maléfices, soit que tu te moques en ces lieux des servantes de Jésus-Christ, ou que tu aies abusé de quelques unes d'entr'elles, t'ordonnons de sortir immédiatement d'ici. Je t'adjure de par celui qui viendra juger les vivans et les morts, et le siècle par le feu.

Lorsque l'évêque eut ainsi conjuré le mauvais esprit, on attendit avec impatience la réponse qu'il allait faire; mais ce fut en vain, car il ne répondit pas. Monseigneur alors s'arma de nouveau contre lui et l'excommunia en ces termes :

Maudit esprit! reconnais que tu es un des anges qui furent jadis précipité de la montagne de Dieu dans les gouffres infernaux. Qu'après avoir perdu ta sagesse tu n'as trouvé pour la remplacer que le mensonge et l'hypocrisie. Que s'il en est ainsi, quelque soit ta hiérarchie tartarienne, et le plaisir que tu prends à tromper ces dévotes religieuses, nous invoquons le Père, nous supplions le Fils, nous réclamons l'assistance du Saint-Esprit, pour que de sa puissante droite il t'empêche de suivre les pas de notre sœur Antoinette. Nous t'anathématisons, ô antique serpent! en t'interdisant ces lieux et la possession de celles qui l'habitent.

Nous te maudissons au nom de Jésus-Christ, afin que tu retournes promptement au séjour des damnés ronger le frein de ton orgueil, et que tu y demeures désormais enchaîné, adjuré, conjuré, excommunié, condamné, anathématisé, interdit et exterminé par le Dieu notre Seigneur qui viendra juger par le feu les vivans et les morts.

Alors, en signe de malédiction, on éteignit toutes les lumières, on sonna les cloches, et l'évêque frappa plusieurs fois la terre du talon en sommant le diable de se retirer. Il prit ensuite de l'eau bénite, en jeta en l'air, sur la terre et sur les assistans, en criant à plusieurs reprises : *Discedite omnes qui operamini iniquitatem!* Fuyez vous tous qui engendrez l'iniquité! Puis il envoya trois prêtres faire la même cérémonie dans tous les lieux de l'abbaye, en leur recommandant de ne point avoir peur. Cette recommandation n'était pas inutile, car à peine furent-ils entrés dans le dortoir des religieuses avec leur eau bénite, aspergeant

et criant : *Discedite omnes qui operamini iniquitatem!* qu'une multitude de diables sortit du dortoir en fuyant et vint se précipiter sur une religieuse encore novice, que ses parens avaient contre son gré renfermée dans le couvent. Cet incident jeta la panique dans l'assemblée ; on se regardait avec épouvante et tous se disposaient à suivre le premier qui s'enfuirait. Les religieuses pâles et tremblantes, se serraient l'une contre l'autre comme des brebis au milieu desquelles un loup s'est tout à coup jeté. La consternation était générale, et l'on ne savait plus à quel saint se vouer, lorsque l'abbesse s'empara vaillamment de la novice et la tint jusqu'à l'arrivée de trois prêtres. Pendant ce temps, la jeune fille implorait les secours de la Vierge, et se défendait autant qu'il était en son pouvoir contre le mauvais esprit qui ne le possédait pas encore entièrement. Enfin, après l'avoir liée, non sans peine, avec des étoles, on chargea les trois prêtres de la tenir pendant qu'on achèverait l'exorcisme de sœur Antoinette que cette circonstance avait interrompu. La chronique ne dit pas ce que devint cette victime de la cruauté de ses parens.

Lorsqu'on eut purifié par l'eau bénite, ainsi que nous venons de le voir, jusqu'au plus petit réduit du couvent, l'évêque célébra une messe pendant laquelle Antoinette fit offrande *d'un pain blanc et d'un pot de vin.* Le révérend adressa ensuite aux assistans la harangue suivante :

« Mes seigneurs et bons amis,

« Nous, en votre présence, avons ja commencé grandement à procéder à nostre affaire : car premièrement nous avons conjuré le mauvais esprit, jetté et excommunié, si d'aventure il y eust été, suivant cette jeune religieuse. Par quoi nous connoissons quasi lucidement que ce que c'est, n'est que de la part de Dieu : non pourtant veux-je sçavoir plus avant en interrogeant ladite ame ou esprit ; à cette fin que par lui mesme connoistrons la vérité ; nous par nostre bon conseil y puissions parvenir plus amplement. »

L'évêque ayant ainsi parlé, on fit asseoir sœur Antoinette sur

une chaise placée sur le large marchepied, et l'interrogatoire eut lieu comme il suit par demande et par réponse.

Demande : Dis-moy, esprit, si tu es véritablement l'ame de sœur Alix, pièce morte, jadis céans secrétaire ?

Réponse : Ouy.

D. Dis-moy si c'est ton corps ces ossemens qui ont été ci apportés ?

R. Ouy.

D. Dis-moy apertement, si incontinent que tu fus sortie de ton corps, dès l'heure tu vins suivre cette pucelle ?

R. Ouy.

D. Dis-moy s'il y a aucun ange avec toy ?

R. Ouy.

D. Dis-moy, celui ange est-il bien heureux ?

R. Ouy.

D. Dis-moy, ce bon ange te conduit-il partout où il te convient d'aller ?

R. Ouy.

D. Dis-moy, s'il ne t'a point laissée quelquefois ?

R. Non.

D. Dis-moy, si ton bon ange te conforte et te console en tes afflictions et peines ?

R. Ouy.

D. Dis-moy si tu peux voir d'autres bons anges que le tien, et si tu en vois ?

R. Ouy.

D. Dis-moy, vois-tu point le diable ?

R. Ouy.

D. Dis-moy, adjuré par les hauts noms de Dieu, s'il y a véritement aucun particulier lieu qui soit appelé purgatoire, où puissent être toutes les ames, qui par la justice divine là sont condamnées ?

R. Ouy.

(Par cette réponse est confuse et condamnée la damnable assertion des faux hérétiques luthériens.)

D. Dis-moy, n'as-tu point vu en purgatoire aucun que tu avois connu en ce monde ? — R. Ouy.

D. Dis-moy, connois-tu point le temps quand tu seras délivrée de ta peine ?

R. Non.

D. Dis-moy si tu pourras être délivrée par jeûne, par oraisons, par aumônes ?

R. Ouy.

D. Dis-moy si par pélérinage tu réchapperois ?

R. Ouy.

D. Dis-moy, le Pape a-t-il puissance de toy délivrer par son autorité papale ?

R. Ouy.

Ayant fait toutes ces demandes et bien d'autres que nous avons cru inutiles de rapporter ici, l'évêque s'adressa à l'âme de sœur Alix en ces termes :

« Ma chère sœur,

« Tu aperçois icy comment cette honorable et dévote compagnie est assemblée pour prier Dieu le créateur, qu'il lui plaise mettre fin aux peines et douleurs que tu souffres et te veuille recevoir en la compagnie de ses bénists anges et saints de paradis. »

Pendant tout ce discours, l'ame heurla moult fort sous les pieds d'Antoinette.

Cette cérémonie achevée, l'évêque déclara qu'il ne pouvait absoudre définitivement l'ame de sœur Alix si elle n'obtenait préalablement de l'abbesse et des sœurs le pardon des péchés qu'elle avait commis dans l'abbaye. Alors la jeune Antoinette, qui représentait la défunte, vint s'agenouiller aux pieds de l'abbesse, et dit : « Ma mère révérente ayez mercy de moy et veuillez consentir à mon absolution. » Et l'abbesse lui répondit : « Ma fille, ma mie, je vous pardonne et consens à votre absolution. » Et toutes les sœurs reçurent la même demande et toutes répondirent : « Ma sœur, ma mie, je vous pardonne et consens à votre absolution. » Et l'évêque prononça l'*absolvo*.

Un mois après, il était environ minuit, lorsqu'une voix douce réveilla pour la dernière fois sœur Antoinette de Greslée, et lui dit : « Ma chère Antoinette, je viens prendre congé de vous et

de vos compagnes. Depuis le jour où l'évêque me donna sa bénédiction à laquelle vous répondites *amen*, Dieu a mis fin aux peines que j'endurais et que je devais souffrir pendant trente-trois ans. Je vais aujourd'hui même jouir du bonheur des élus ; mais, avant de vous quitter, je veux encore une fois annoncer ici ma présence, et cette nuit à matines je ferai grand bruit parmi vous. Sœur Alix tint parole ; elle fit en effet un bruit épouvantable, puis elle frappa trente-trois coups, lesquels indiquaient la rémission des trente-trois ans de purgatoire auxquels elle avait été condamnée. Les bonnes dames de St-Pierre furent d'abord très-effrayées ; mais sœur Antoinette leur ayant donné l'explication de ce qui se passait, elles en louèrent Dieu et se réjouirent avec les anges du bonheur accordé à leur compagne jusqu'à à la fin des siècles.

Dans ces temps, qui fort heureusement s'éloignent de nous, le clergé, malgré sa toute puissance, comprenait cependant qu'il lui importait de jeter quelquefois le voile du merveilleux sur les désordres qui trop souvent compromettaient l'église. Aussi pensons-nous qu'Antoinette de Groslée n'aurait point obtenu les honneurs de l'exorcisme, si, quelques années auparavant, la conduite des dames de St-Pierre eut été moins irrégulière. Nous pensons également que cette pauvre sœur Alix de Tisieux aurait subi ses trente-trois ans de purgatoire, si l'on n'eut pas imaginé d'en faire une sainte tout exprès pour rétablir un peu la réputation de ces bonnes religieuses. Quant aux apparitions, dont sœur Antoinette fut l'objet, il nous paraîtrait hasardeux de les révoquer tout-à-fait en doute. On sait que les murs d'un couvent ne sont pas toujours assez hauts, ni ses grilles assez fortes pour préserver l'innocence du cloître des séductions profanes ; et puis, à dix-huit ans, le voile pèse trop sur un joli front pour qu'on n'accueille pas la main qui le soulève..... Mais, bonnes sœurs, un repos séculaire est assis sur vos tombes, et comme je n'ai point l'intention de le troubler, *ave* mes sœurs,

Stanislas Clerc.

MURAT A LYON.

SOUVENIRS DE 1815.

Qui n'a pas éprouvé qu'il suffit quelquefois, d'un mot isolé, d'un son vague, d'une odeur fugitive, pour exhumer des cryptes les plus profondes de notre ame, des souvenirs lointains, qui, confus d'abord peu à peu grandissent, se colorent, jusqu'à ce que, illuminés d'une clarté soudaine, ils apparaissent à notre mémoire avec une lucidité de perception, une netteté de détails, qui leur rend tout le charme de la réalité!

C'est ainsi que le nom de *Macéroni* que je trouvais l'autre jour dans un récit fort intéressant des derniers événemens de la vie du prince Murat, me reporta subitement aux belles années de mon enfance; je me souvins tout-à-coup de cette maison de campagne isolée, derrière la Croix-Rousse où j'étais si heureuse auprès de ma bonne grand'maman qui me gâtait tant! Je revis cet antique salon si soigneusement épousseté par notre vieux domestique, qui semblait avoir fourni à Potier le modèle du

père Sournois... Mais je veux vous faire la description de ce salon; peut-être n'en avez-vous jamais vu de pareil, et ils deviennent rares. — Figurez-vous une pièce de trente six pieds en carré, haute à proportion, boisée à pilastres peints et dorés, dont les intervalles étaient remplis par une tenture de damas jadis rouge, mais commençant à tirer sur le noir. Le plafond peint par un Vanloo de province, représentait bizarrement groupées sur de solides nuages des nymphes dont les robustes proportions fesaient assez bien la charge de Venus callipége. Ce chef-d'œuvre était éclairé par trois portes-fenêtres donnant sur une terrasse d'où on découvrait un de ces paysages dont les environs de Lyon abondent. Entre les fenêtres étaient de ces meubles qu'on appelait *pieds dorés;* c'était une espèce de console à dessus de marbre, découpé à festons, dont les pieds tournés, cambrés et entrelacés d'une guirlande de pampres, étaient couverts d'une dorure que le temps et les mouches n'avaient guère épargné... Sur l'une de ces vénérables reliques du temps de Louis XIII et sous une cage de verre, il y avait, je ne sais pourquoi, un amiral de Tourville en biscuit de Sèvres, en grand costume avec bourse et manchettes; le classique rouleau de parchemin dans la main droite, et la gauche fièrement appuyée sur la garde de son épée qui se dérobait sous une touffe de rubans. Le tout debout sur une nef à l'avant de laquelle on lisait le nom de l'amiral afin qu'on n'en ignorât. Tout cela était galamment orné d'une raisonnable quantité de lis en cuivre.

En regard du redoutable amiral était un excellent buste de femme représentant ma grand'mère, dû au ciseau de Cowley, dans le temps où la grande duchesse Marie, la proclama la *meilleure et la plus jolie femme de Pétesbourg*. Contre le mur qui faisait face aux fenêtres, était un antique clavecin à deux claviers de manufacture anglaise. Tout à côté, un paravent de *vrai* papier de Chine était plié en été, et étalait en hiver ses dessins bizarres autour d'une immense cheminée ciselée avec plus de patience que de goût; où devant une glace encadrée dans une guirlande de feuilles à jour, figurait une énorme pendule que je détestais de tout mon cœur, car elle retardait toujours pour les heures de récréations. A ses côtés étaient rangées de petites figu-

rines de Sèvres, les unes avec des corbeilles sur la tête, les autres, des urnes sur les bras, dans lesquelles on semait tous les ans du *miosotis palustris*. Dans les angles de la cheminée, deux encoignures de vieux laques, portaient tout l'appareil pour le thé, en antique porcelaine du Japon ; deux tables de jeux à incrustation de bois de roses et de palissandre (et j'écris ceci sur l'une d'elles), occupaient les deux autres angles du salon. Entre deux portes, dont l'une donnait dans la chambre de ma grand'maman et l'autre dans le vestibule, était une ligne immuable de chaises à dossiers perpendiculaires, ayant à leur tête un énorme canapé, qui avait l'air du tambour-major de la compagnie ; trois ou quatre portraits de famille rivalisaient de grotesque avec les personnages du tapis qui avaient été long-temps pour moi un objet d'épouvante. D'énormes jardinières remplies de fleurs dans toutes les saisons, complétaient l'ameublement de cette pièce, dont rien n'a changé l'arrangement pendant de longues années. Conformément aux règles de la plus scrupuleuse étiquette, aucun habitant de la maison, parens ou amis, ne s'y présentait sans avoir fait sa toilette. Ma-grand'mère elle-même n'y paraissait qu'avec son *rouge* et ses gants. Pour nous autres enfans, il n'était abordable que lorsque nous avions eté assez sages pour venir assister à la lecture de Grandisson en anglais, dont ma grand'maman nous régalait à titre de récompenses. Je dois, à la vérité, de dire que nous nous arrangions de manière à la mériter le moins souvent possible. Quelques-uns de mes lecteurs trouveront peut-être ces détails bien puérils, mais dans ce récit le charme des souvenirs ou des impressions de mon enfiance est tout pour moi, le travail d'artiste vient après.

Maintenant que vous connaissez les localités, écoutez mon histoire :

C'était je crois à la fin de juin ou au commencement de juillet 1815; deux officiers arrivèrent avec un billet de logement ; après quelques instans d'entretien particulier, ma grand'maman les installa dans l'appartement de ma tante, au lieu de les placer dans la chambre réservée aux logemens militaires. Elle expliqua cette distinction en disant que les messieurs Macéroni étaient les

fils d'un ami intime de son mari, et qu'elle entendait qu'il fussent traités comme tels; elle-même donna l'exemple.

Le plus jeune qui s'appelait Joachim, était surtout l'objet de ses soins particuliers. Sa condescendance pour lui devint telle, que pendant une indisposition qui le retint quelques jours dans sa chambre, elle lui fit dire qu'il pouvait venir au salon en négligé! Nous autres enfans, nous l'adorions. Nous allions lui porter dans sa chambre les plus belles fleurs de nos petits jardins en entrant sans façon par la fenêtre, qu'il nous aidait à franchir avec cette bonté gracieuse dont les enfans savent tant de gré! Nous le trouvions tous les matins enveloppé dans une robe de chambre de perkale brodée et doublée en soie. Je me souviens encore du luxe de broderie de ses pantoufles, et surtout de la petitesse remarquable de son pied. Un petit bonnet entouré d'arabesque d'or et de perles était posé de côté sur une profusion de cheveux noirs et bouclés, qui donnait à sa physionomie un air tout particulier. Sa toilette était l'objet de soins minutieux. Il avait un nécessaire d'une grande richesse, contenant une foule d'ustenciles dont l'emploi nous était tout-à-fait inconnu, quelques familiarisés que nous fussions avec toutes les recherches de la propreté anglaise. Il s'habillait pour le déjeuner, s'enfermait ensuite pour écrire, ou allait se promener avec ma grand'maman sous les grands arbres de la terrasse, puis à dîner il paraissait dans une nouvelle toilette qu'il changeait encore à l'heure du thé.

Un soir, après avoir écouté une longue réprimande au sujet du meurtre d'un infâme chat qui nous avait mangé une nichée d'oiseaux (crime auquel il était prouvé que j'avais pris part). Joachim sollicitait notre grâce auprès de ma grand'maman; lorsque notre vieux domestique entra tout effrayé en annonçant qu'un détachement de garde nationale frappait à la porte du clos, et demandait à visiter la maison. A ces mots, les deux officiers se levèrent vivement. Joachim saisit un pistolet caché dans sa poitrine, et M. Macéroni tira un long poignard de sa poche. Ils s'élançaient vers les fenêtres, lorsque ma grand'maman les arrêta. — Faites faire le tour par la petite porte à ceux qui demandent à entrer, dit-elle au domestique, je vais les recevoir; et

aussitôt qu'il fut sorti, elle saisit Joachim par la main, l'entraîna dans sa chambre, et l'enferma dans son cabinet de toilette dont elle mit la clé dans sa poche. En rentrant au salon, elle trouva M. Macéroni pâle et sans voix. — Veuillez vous occuper du thé, lui dit-elle du plus grand sang-froid, je vais recevoir ces messieurs. — Déjà les pas retentissaient dans le vestibule ; elle ouvrit elle-même la porte du salon. — Quoi ! c'est vous monsieur Rivat, dit-elle à l'officier, commandant le détachement, dans lequel elle reconnut le fils de son notaire, vous allez m'expliquer ce qui me procure l'honneur de votre visite ? — Nous sommes à la recherche d'un fugitif, nous avons visité toutes les campagnes de ce côté-ci sans succès ; pour la vôtre, madame, ce n'est qu'une affaire de forme. — Je vais vous conduire moi-même, et prenant un flambeau, elle les précéda en ouvrant les portes. — Ceci est l'appartement de ma fille, leur dit-elle en les faisant entrer les premiers dans la chambre à coucher de Joachim ; de manière à les faire intercepter eux-mêmes la lueur de la bougie qu'elle tenait; car, sans cette précaution, ils auraient vu des objets qui ne font pas ordinairement partie de la toilette d'une femme. Elle les conduisit ainsi dans tous les appartemens et les ramena au salon. A leur aspect, M. Macéroni se leva vivement. — Ne vous dérangez pas, lui dit-elle, puis se tournant vers M. Rivat : monsieur, dit-elle, est capitaine à la 24e, ma bonne étoile a voulu qu'un billet de logement m'amena le fils d'un de nos meilleurs amis. — Ah ça ! je veux bien pour vous, déroger à mes habitudes anglaises, et vous ouvrir ma chambre à coucher, ajouta-t-elle, lorsqu'elle s'apperçut que quelques soldats regardaient la porte qui donnait dans le salon, afin que vous puissiez vous vanter d'avoir pleinement rempli votre mission. — Tenez, dit-elle, en entrant la première et se plaçant devant la porte de son cabinet de toilette, êtes-vous bien convaincus que votre fugitif n'est pas chez moi ? — Nous l'étions d'avance, madame, mais des ordres... — C'est très-bien, bonsoir messieurs. — Et le détachement continua sa ronde.

Nous autres enfans, nous étions restés muets d'étonnement et de peur. Avant d'aller délivrer Joachim, ma grand'maman nous apprit ce qu'on attendait de notre discrétion, puis elle alla ouvrir

au prisonnier qui rentra dans le salon en lui baisant les mains. Vous êtes mon sauveur, lui dit-il avec un accent et un regard impossible à rendre.

Le lendemain, ma grand'maman se fit conduire à la caserne du Bon-Pasteur, et demanda à parler à un officier que M. Macéroni lui avait indiqué. Il lui remit des passeports avec lesquels nos hôtes montèrent en diligence le même soir, porteurs d'une lettre pour Toulon, que ma grand'maman adressait à madame Bertier qui tient encore aujourd'hui l'hôtel de Malte. Elle lui apprenait quel service elle attendait d'elle. Son attente ne fut pas trompée.

La police pourtant avait eu vent du séjour de Joachim à Toulon, car elle vint faire une visite à l'hôtel. Madame Bertier était malade, elle se leva, fit coucher le proscrit entre les matelas, et se recoucha par-dessus. Il échappa ainsi à toutes les recherches.

Mais l'hôtel était toujours l'objet des soupçons des autorités. Les opinions bien connues de madame Bertier les confirmaient, et pouvaient compromettre le malheureux qu'on poursuivait avec tant d'acharnement. Elle le fait habiller en femme, lui couvre la tête d'un voile, le fait monter dans une calêche que son fils conduit lui-même, se place à ses côtés et sort de Toulon par la porte d'Italie, allant au pas, comme pour une promenade. Arrivés à Lavalette, ils abandonnent la voiture, reviennent à pied par des sentiers détournés jusqu'à la maison de campagne appelée *Plaisance*, qui appartenait alors au général Allemand; là, elle confie Joachim aux soins du jardinier, vieux soldat, qui jura sur son aigle qu'il en répondait. Il tint parole. Mais le fidèle Macéroni, compagnon de ses dangers, exhortait son ami à quitter la France. Fatigué de cette vie de proscrit, Joachim y consentit, et voulut retourner à Naples; ce fut encore madame Bertier qui lui facilita les moyens de s'embarquer.

On sait quel fut le résultat de ce fatal voyage !.... Le 13 octobre, Joachim Murat tombait fusillé à Pizzo !!!!!

Mlle Jane Dubuisson.

Nota. C'est à tort qu'on a prétendu que Murat avait coupé ses cheveux afin de se déguiser; il les portait encore à sa mort.

Biographie Lyonnaise.

NOTICE SUR CHALIER.

Lorsqu'un orage révolutionnaire a éclaté sur un pays, les hommes de parti qui survivent vont fouiller dans les débris sanglans restés sur son passage pour y chercher des souvenirs à diviniser ou à traîner dans la fange, au gré de leurs aveugles passions. Celui qui s'est fait distinguer dans ces époques de crise, passe avec une étrange rapidité de la gloire à l'infamie, tour à tour béni ou maudit, selon le caprice de la victoire; le plus souvent il n'arrive à la postérité accompagné d'éloges ou de blâme que sur la foi d'une tradition passionnée, sans avoir rencontré un juge impartial ou un historien qui, après avoir découvert la vérité, trouve dans son amour pour la justice le courage de réhabiliter sa mémoire. C'est en effet une tâche difficile pour un écrivain consciencieux que de chercher à faire revenir sur des préventions accréditées par l'esprit de parti, l'ignorance et de faux récits, un public entêté et d'autant plus attaché à ses opinions, qu'il est moins éclairé; c'est que s'il est quelquefois

dangereux de renverser de son piédestal une illustration usurpée, il ne l'est pas moins de travailler à purifier une tombe souillée par les plus sanglans outrages, on ne peut le faire sans s'exposer à partager la réprobation de celui que l'on veut défendre, sans se voir calomnié et poursuivi avec un semblable acharnement. Aussi n'est-ce pas sans hésitation que je viens au milieu de notre cité, encore toute palpitante des agitations de la guerre civile, encore brûlante des fureurs politiques, exhumer des souvenirs de ses premiers désastres un nom dont la malheureuse célébrité doit rappeler à nos pères les terreurs du passé et peut réveiller chez nous les haines du présent. Loin de moi la coupable pensée de souffler sur des tisons assoupis ; en écrivant cet article, je ne voudrais ni caresser ni blesser la susceptibilité des partis ; je n'ai qu'un seul désir, celui de présenter sous son véritable jour un des caractères les plus remarquables de notre première révolution, caractère qui n'a jamais été justement apprécié. *Chalier*... que de répugnances ce souvenir soulève après quarante années, et comment les vaincre ou du moins les apaiser un instant pour me faire écouter. Je ne ferai pas l'apologie des cruelles nécessités de 93 ; je n'irai pas fouiller dans la poussière des tombeaux et chercher s'il reste encore quelques gouttes de sang pour en rougir ces pages ; comme un autre j'ai eu des larmes et de l'admiration pour ces tristes jours, mais il me semble par trop injuste que l'on se plaise à en jeter tout l'odieux sur la mémoire de certains hommes sans faire la part des circonstances, sans chercher à se rendre compte des sentimens qui les guidaient. Avec une ame généreuse et élevée, un esprit juste mais entier dans son système, un cœur doux et aimant et une imagination exaltée, Chalier, constamment froissé dans ses convictions et par l'égoïsme et par les vices d'une société corrompue, fut entraîné à d'énergiques mais cruelles résolutions, à de sanguinaires frénésies. Par sa nature honnête et ses excellentes qualités, il eût été chéri et estimé de ses concitoyens, et dans le temps de crise où il vécut, son amour du bien public, sa conscience austère, la sévérité de ses principes, poussée quelquefois jusqu'à la cruauté, une indignation vertueuse mais exagérée jusqu'à la folie, le conduisirent en moins de quatre années des hon-

neurs de la magistrature à l'échafaud, chargé du mépris et de l'exécration publique. Etrange destinée qui lui survécut, et le fit encore tomber après sa mort du Panthéon à la voirie. Certes, si dans le moment même de leur plus grande fureur, ses ennemis ont été forcés de reconnaître en lui un négociant probe et intelligent, un magistrat laborieux et intègre, un citoyen dévoué; s'il fût regardé dans le temps tantôt comme un grand scélérat, tantôt comme un demi-dieu, il nous sera bien permis de nous placer aujourd'hui entre son supplice et son apothéose, et d'étudier avec toute l'impartialité de l'historien cette figure tantôt grave, tantôt délirante, d'une grande et religieuse époque.

Joseph Chalier naquit, en 1747, à Beaulard, près de Suze, en Piémont; son père était notaire et le destinait à l'état ecclésiastique; il lui fit donner une éducation convenable. Déjà sur les bancs de l'école, le germe de ses idées gigantesques commençait à faire bouillonner sa cervelle exaltée; déjà sa nature frénétique commençait à se manifester dans ses gestes et dans son langage, et à réveiller l'extrême sensibilité dont il fut doué. A l'école des Dominicains, où il étudiait la philosophie, il avait des momens d'extase et de convulsion pendant lesquels on le voyait rêver et s'agiter. Il poursuivait, dit un de ses condisciples, les yeux penseurs et les faces mélancoliques; l'aspect d'une société froissée par des abus sans nombre l'attristait, et se prenant à faire des vœux pour une révolution régénératrice : « Les têtes sont rétrécies, disait-il, et les ames de glace; le genre humain est mort; on voit sortir de son sépulcre des reptiles froids, des spectres livides, des simulacres muets. Génie créateur, fais jaillir la lumière de ce chaos ténébreux et uniforme. » Puis, à l'idée de la tâche glorieuse réservée à tout citoyen pur et dévoué, l'activité qui le dévorait enflammait son imagination active. « J'aime, s'écriait-il, les grands projets, les vertiges, l'audace, les chocs, les révolutions.... Le grand Etre a fait de belles choses, mais il est trop tranquille. Si j'étais Dieu, je remuerais les montagnes, les étoiles, les fleuves, l'Océan, les empires; je renverserais la nature pour la renouveler... » Alors, entraîné par le cours de ses idées, il s'exagérait ses forces et se croyait capable d'exécuter tout ce qu'il avait pensé, et il ajoutait,

s'adressant à un de ses camarades : « Levons-nous ; si tu prends l'épée d'Achille, moi je saute à la massue d'Hercule... Veux-tu être le colosse de Rhodes ? décide-toi, je ne balance point, je me fais Atlas. » Ses études finies, il vint à Lyon à l'âge de quinze ans ; il occupa en arrivant une place à Charly pour enseigner les basses classes ; de là il passa successivement chez les sieurs Chaninel et Muguet aîné en qualité d'instituteur. Il resta sept ans chez ce dernier. A cette époque ses progrès rapides dans le dessin le firent remarquer du fameux Soufflot, qui lui proposa de l'emmener à Paris, mais Muguet le retint en l'associant à son commerce. Chalier, en se jetant dans cette carrière, ne songeait qu'à étendre ses connaissances par les voyages. En 1775 il s'embarqua pour Constantinople, parcourut les échelles du Levant où aucun voyageur n'avait encore paru, visita les principales villes d'Europe, et étudia les mœurs, les goûts des habitans et la forme des gouvernemens, enfin il sut à la fois enrichir le commerce de son associé et recueillir de profondes connaissances.

De retour à Lyon, il s'associe avec la maison Bertrand, et repart de nouveau. Pendant le cours de ses voyages, son amour ardent pour la liberté se développa encore et doubla d'énergie à l'aspect de l'oppression sous laquelle il vit gémir les habitans des différentes contrées où son humeur inquiète et ses affaires le conduisirent, l'indignation qu'il ne pouvait s'empêcher de témoigner, lui suscita de fréquentes querelles, à la suite desquelles il fut plusieurs fois emprisonné ; en 83, on le força de quitter Lisbonne.

« Partout, dit-il, partout j'avais vu, observé et réfléchi sur le despotisme, la tyrannie et les abus de tout genre. Au Levant, en Italie, à Naples, à Rome, à Florence, à Gênes, à Palerme, à Cadix, à Madrid, partout je voyais le peuple opprimé, et lorsque je me rappelais par la lecture les beaux jours d'Athènes et de Rome, la comparaison était effroyable. »

Toutes ses opérations commerciales portent l'empreinte de la bonne foi et de la plus sévère probité ; c'est une justice que ses plus furieux ennemis ont été forcés de lui rendre au milieu des injures et des calomnies dont ils ont noirci sa mémoire. Les ou-

vriers qu'il occupait et qui vivent encore bénissent son humanité et ne prononcent aujourd'hui son nom qu'avec vénération et attendrissement.

En 1788, lorsque les Etats-Généraux furent convoqués et que l'Assemblée Constituante s'établit, lorsque enfin la France s'éveilla à la voix puissante de Mirabeau, avec la volonté de s'affranchir, l'ame républicaine de Chalier s'anima à l'espoir d'un meilleur avenir, et laissa se répandre au dehors les sentimens généreux qu'elle avait eus jusque là tant de peine à comprimer. Il fallait remédier à la pénurie des finances. Au mois d'octobre 1789, il présenta au comité permanent qui s'était formé à Lyon un Mémoire sur la création des assignats et sur l'argenterie des églises : ce comité lui députa le citoyen Magneval pour l'en remercier. Il en envoya des copies à l'Assemblée nationale et à Necker, qui lui en accusa réception en lui témoignant sa satisfaction.

Entièrement voué à la révolution, il vole à Paris, où il assiste religieusement à toutes les séances de l'assemblée ; il se levait à une heure du matin pour y avoir une place. Accueilli avec empressement par Loustallot, il visita Marat, Camille Desmoulins, Fauchet, Robespierre, et adopta leurs principes.

Il assista à la chûte de la Bastille et en recueillit quelques débris. De retour à Lyon, il montrait précieusement ces reliques et cherchait en parcourant les lieux publics à échauffer par ses discours le patriotisme des habitans.

Bientôt il commença à acquérir une certaine popularité, et dès lors il fut calomnié ; on l'accusa d'être un des principaux moteurs de la journée du 7 février, où le peuple, après avoir dispersé un bataillon de la garde nationale, appelé depuis le bataillon des *muscadins*, s'empara de l'Arsenal et se distribua les armes, on prétendit que les patriotes avaient eu l'intention d'intimider les citoyens pour les élections de la première municipalité, à la formation de laquelle on devait procéder bientôt. Chalier prouva son désintéressement en partant sur-le-champ pour la Sicile. La haine que la sévérité de ses principes démagogiques suscitait contre lui le poursuivit jusqu'à Naples. Il fut dénoncé pour tenir au parti populaire. Le vice-roi, *Caraminica*,

lui enjoignit de quitter ce pays sous trois jours, délai qui fut prorogé grâce à la protection de la princesse Casini, qui le cautionna. Il se plaignit à *Gamelin*, consul de France, et comme celui-ci hésitait : Si vous ne recevez pas ma protestation en chancellerie, lui dit Châlier, je ferai assembler tous les négocians français. La protestation fut acceptée.

A son retour il se plaignit à l'Assemblée nationale de l'outrage fait en sa personne à la dignité de citoyen français, et lui fit part des persécutions que lui avaient fait éprouver en Sicile ses sympathies populaires. Sur le rapport du député Bouche, dans sa séance du 28 octobre 1790, l'Assemblée décréta que le roi serait invité d'écrire à l'ambassadeur de Naples pour obtenir justice et faire rentrer Chalier dans les sommes considérables qui lui étaient dues.

Pendant qu'il était encore en Sicile, il avait reçu une lettre, signée *Degrais* et *Bertholon*, qui lui apprenait sa nomination de *notable*; il y répondit par une démission qui ne fut pas acceptée; en entrant en fonction, il fit un don patriotique de 600 liv. et institua la patrie son héritière universelle. Son dévoûment à la chose publique est loin de se borner à ces sacrifices; dès lors il n'a plus un instant qui ne lui soit consacré. Nommé par le conseil général pour faire partie du comité des douze, il se charge d'un travail considérable pour le recouvrement des dons patriotiques. Elevé aux dignités d'officier municipal et de juge au tribunal de la *Ci-devant-Conservation*, il se fait remarquer par son assiduité et son désintéressement. Membre de presque tous les comités, il se multiplie et suffit à tout; rien ne peut épuiser son infatigable activité : au comité militaire, il organise la garde nationale, fait observer une sévère discipline, toutes les nuits parcourt lui-même les postes, et dresse les procès-verbaux; au comité de police, chargé de présider en l'absence du citoyen Vintrinier, il fait disparaître les abus de l'ancien régime et rédige des règlemens qui sont adoptés; au comité des impositions, il augmente le revenu en diminuant les charges de la classe indigente. Son zèle incroyable le rend apte à tout. La municipalité le chargea de la fixation et répartition des impositions

foncière et mobilière dans le canton de l'ancienne ville, travail immense auquel il employa trois mois consécutifs.

Emporté par son zèle à remplir ses devoirs dans une affaire relative à un fabricateur de faux assignats, il fut accusé d'avoir outrepassé ses pouvoirs et suspendu de ses fonctions par les administrateurs du département, que leurs tendances contre-révolutionnaires rendaient naturellement ses ennemis. Après avoir passé huit mois à Paris à lutter contre tous les esprits de parti, il obtint enfin un décret qui, déclarant que la municipalité de Lyon a bien mérité de la patrie, le renvoie avec honneur dans ses fonctions, et destitue les administrateurs. Pendant ce temps le corps électoral le nomme président du tribunal du commerce, et il n'accepte que vaincu par de pressantes sollicitations.

Chalier fut ensuite nommé électeur à Saint-Etienne, premier haut-juré de la cour nationale, et président du tribunal de district de la ville de Montbrison, et plus tard la place de maire ayant été laissée vacante par la retraite du médecin *Vitet*, il fut balloté avec *Nivière-Chol*.

A cette époque, la Convention commença à se diviser ouvertement en deux partis, et Chalier, toujours entier dans ses opinions et leurs conséquences inexorables, cruel peut-être dans les moyens de les faire triompher par la conviction où il était qu'elles devaient assurer le bonheur de son pays, révolté de la pusillanimité et de l'égoïsme de ceux qui avaient embrassé avec lui le parti de la révolution, se rangea du côté de la Montagne, et partagea ses justes fureurs.

Un club central, composé de trois cents commissaires de toutes les sections, et auquel toute la société des Jacobins avait juré d'obéir, avait été formé, Chalier y avait une grande influence, et il n'oublia rien pour inspirer aux *sans-culottes* qui le composaient l'enthousiasme dont il était dévoré. Le 28 janvier il vint avec trois cents hommes armés de piques prononcer au pied de l'arbre de la liberté le serment d'exterminer tout ce qui existait sous le nom d'*aristocrates*, de *feuillantins*, de *modérés*, d'*égoïstes*, d'*agioteurs*, d'*accapareurs*, *usuriers*, ainsi que la *caste sacerdotale et fanatique*. Le lendemain ce serment fut affiché par ses soins sur tous les murs de la ville. Le 4 février 1793, il les

rassembla autour d'un sarcophage élevé sur la place de Bellecour en l'honneur de Michel Lepelletier, assassiné à Paris la veille du supplice de Louis XVI pour avoir voté sa mort. Il prononça son oraison funèbre, et termina ainsi : « Jurons d'exterminer ainsi tous les tyrans et leurs suppôts... jurons de purger la terre de la liberté de tous ceux qui n'ont encore donné aucune marque de civisme; c'est le seul encens qui doit être brûlé sur la cendre de Michel Lepelletier. »

Lyon était le centre de toutes les intrigues contre-révolutionnaires ; sa municipalité, la seule autorité dévouée à la révolution, crut devoir prendre une mesure sévère, et dans la journée du 5 des visites domiciliaires furent dirigées par Chalier et les clubistes. Un grand nombre d'arrestations furent faites. Dans la nuit du 5 au 6, les patriotes, jugeant qu'après un acte aussi vigoureux, il y aurait du danger à s'endormir ; convoqués par une circulaire signée Montfalcon, ils se réunirent au club central pour délibérer ; Chalier proposa de prêter le serment de garder le secret sur les propositions qui seraient faites, et s'installa à la porte afin d'introduire ceux qui se présenteraient. Les écrivains de chaque parti racontent d'une manière différente ce qui se passa dans cette fameuse séance ; il paraît cependant qu'il s'agissait du massacre des prisonniers. Entre autres moyens, il fut question, à ce qu'on assure, de placer la guillotine sur le pont Morand pour être plus facilement débarrassé des cadavres ; mais on ne peut savoir au juste quelle part Chalier prit à cette délibération.

Le maire Nivière, instruit de ce qui se passe, fait battre la générale ; à l'instant des bataillons sont armés et des canons amenés devant l'hôtel. Les clubistes, avertis de ces dispositions, se séparent aussitôt. Quelques jours plus tard le club déclare à la commune que Nivière-Chol avait perdu la confiance des citoyens.

Nivière donne sa démission, il est réélu ; les patriotes se préparent à protester contre son élection. Quelques jeunes gens se portent au club central et le dévastent. Chalier, qui voyait dans ces faits l'ouvrage des royalistes, (et les évènemens prouvèrent s'il avait tort) écrivait à ce sujet au comité de sûreté gé-

nérale : « Instruisez nos frères les jacobins, racontez-leur avec des paroles de fer le crime épouvantable commis par l'aristocratie lyonnaise qui s'accroît chaque jour.... Donnez-nous des forces suffisantes et des commissaires sans-culottes, et nous vous répondons du salut de la cité. »

Une adresse, rédigée par Chalier et adressée à la Convention, pour demander l'établissement d'un comité de salut public, le désarmement des suspects, une levée de 8400 hommes pour former une armée révolutionnaire et un emprunt forcé de six millions, fut votée par la municipalité et les corps judiciaires et administratifs réunis.

Mais la Convention en votant le 15 mai un décret défendant l'installation d'un tribunal révolutionnaire à Lyon, et autorisant les Lyonnais à repousser la force par la force, fut loin de répondre aux désirs de Chalier; celui-ci, sentant déjà s'étendre et s'emparer de l'esprit des Lyonnais les idées contre-révolutionnaires qui présidèrent à la journée du 29 mai, amenèrent le siége, et par la suite de terribles réactions, aurait voulu voir adopter les moyens violens qu'il croyait seuls capables d'arrêter les progrès du mal.

Les Lyonnais, pressés par les agens des deux factions, girondiste et royaliste, n'attendaient qu'une occasion pour secouer le joug de la municipalité composée de jacobins, et à la tête de laquelle était Bertrand, l'associé de Chalier, maire de la ville : elle se présenta bientôt. Il s'agissait d'exécuter une loi du 21 mars qui voulait que les assemblées primaires se formassent dans chaque section pour nommer un comité particulier de surveillance; la municipalité qui y avait pourvu d'avance par des citoyens de son choix, conduisit contre les assemblées la force armée, qui les dispersa, et emprisonna les présidens et secrétaires des sections. Aussitôt celles-ci se déclarent en permanence et prennent les armes. La municipalité s'entourait des siens, et le 29 mai, après un combat acharné, les patriotes furent vaincus. Le 30, au matin, Chalier fut arrêté dans son lit, et le tribunal criminel annonça quelques jours après par une proclamation qu'il allait être mis en jugement. Ce fut en vain que la Convention Nationale rendit un décret qui défendait de juger les

prisonniers du 29 mai, et qui les mettait sous la responsabilité personnelle des autorités constituées ; on n'y eut aucun égard. Les amis de Chalier eurent d'abord beaucoup de peine à lui trouver un défenseur. Un nommé Moulin, avoué, se chargea de cette mission, qui n'était pas sans danger à cause de l'exaspération du peuple lyonnais, exaspération si grande que pendant l'instruction du procès les juges, les jurés, le défenseur et l'accusé furent insultés et menacés plusieurs fois ; les témoins à décharge n'osèrent même pas se présenter ; le citoyen Bernarcon en eut seul le courage. Le jour du jugement arrivé, à six heures du matin, la salle d'audience était remplie. L'accusateur public ayant donné ses conclusions, accueillies par d'inconvenans bravos, Me Moulin prit la parole et lutta plus d'une demi-heure contre les huées de l'auditoire ; enfin il réussit à captiver son attention et fut religieusement écouté jusqu'à la fin. Chalier ensuite s'adressant à ses juges, s'exprima en ces termes :

« Je me réfère entièrement aux moyens qui viennent de vous être développés par l'avoué Moulin, mon courageux et intrépide défenseur. Permettez-moi d'y ajouter quelques réflexions. Il paraît que les formes conservatrices que tout citoyen a le droit imprescriptible de réclamer, ne sont pas observées à mon égard ; car si vous les suiviez, vous obéiriez au décret de la Convention Nationale, qui vous défend de juger les prisonniers du 29 mai. Donc, en me jugeant, vous contrevenez à ce décret, que vous affectez inutilement de méconnaître.

« D'un autre côté, pour le cas dont il s'agit au procès, vous êtes encore incompétens : le tribunal révolutionnaire séant à Paris a le droit seul d'en connaître, et vous ne m'y renvoyez pas.

« J'ai récusé et je persiste encore à récuser formellement le citoyen président et le citoyen accusateur public. Pourquoi restent-ils opiniâtrement sur les rangs ? Ils n'ignorent pas qu'ils sont compris dans les fameuses listes qu'il plaît à mes ennemis d'appeler listes de proscription. Peut-il exister un motif plus puissant de récusation ? Magistrats, votre conscience, indépendamment de la loi et de nos formes, ne vous fait-elle pas un devoir de vous récuser ?

« On vous force à siéger, me direz-vous ; mais est-il une au-

torité capable de vous faire composer avec vos devoirs, avec votre conscience? La Convention nationale a bien entendu vous empêcher de me juger; et certes cette autorité auguste, qui est la toute-puissante, et à laquelle vous ne déférez cependant pas, vaut bien celle à laquelle vous paraissez si complaisamment vous soumettre.

« Je me résume, et je dis : Je suis devant mes bourreaux ou mes juges.

« Mes bourreaux, si vous êtes tout à la fois juge et partie, si vous affectez de mépriser une autorité devant laquelle disparaît la vôtre, qui en est émanée; si vous avez la faiblesse de vous laisser influencer par l'esprit anti-républicain, maintenant prépondérant dans cette ville; si même vous ne vous mettez pas en garde contre votre propre opinion, qui est peut-être pervertie, et dès-lors je n'attends plus de justice : voilà ma tête, hâtez-vous de la faire tomber, elle attestera mon patriotisme et déposera éternellement contre votre barbarie.

« Mais si vous êtes mes juges, comme j'aime encore à le croire, incapables de ressentimens particuliers, de prévention locale, de haine, de vengeance, si l'esprit de parti si dangereux, manifesté ouvertement et sans pudeur contre moi, n'est compté pour rien dans la profonde sagesse et la fermeté de votre conscience, je me jette dans vos bras en réclamant justice et protection. »

Le tribunal ne tint compte ni des moyens d'incompétence, ni de ceux de récusation, et passa outre en procédant au jugement du fond. Le président Cozon réduisit l'accusation à quinze chefs; les jurés se retirèrent, et après huit heures de délibération, firent la déclaration suivante :

1° Il a été formé un complot d'égorger un grand nombre de citoyens de cette ville, qui devait être mis à exécution dans les premiers jours de février dernier.

2° Ce complot a été développé dans une assemblée tenue le 6 du même mois au club central, où, les portes fermées, on a préalablement exigé le serment de garder le secret sous peine de mort. Après la prestation de ce serment on y annonça que les détenus à l'hôtel commun étaient des aristocrates contre-ré-

volutionnaires qu'on devait exécuter et juger sur-le-champ. A cet effet on forma de suite un tribunal populaire dont les juges et les jurés furent choisis parmi les membres que les différens clubs y avaient envoyés en qualité de commissaires. Sur la motion d'un de ces conjurés, il fut arrêté que la guillotine serait placée sur le pont Morand, afin que les têtes de ceux que l'on exécuterait tombassent dans le Rhône, et que les corps pussent y être ensevelis à l'instant; que l'on mettrait deux pièces de canon aux deux extrémités du pont; que les citoyens des clubs seraient armés pour protéger les jugemens et exécutions; que les autorités constituées seraient paralysées par une forte garde, et que si le maire ou quelque autre voulait s'opposer à ces exécutions, il serait guillotiné le premier.

3° Joseph Chalier est convaincu d'avoir été l'un des chefs de ce complot;

4° Si ce complot n'a pas été exécuté, c'est parce qu'il fut dévoilé au citoyen Nivière, maire, qui fit mettre de suite sous les armes une force suffisante.

5° Il est constant qu'on a cherché à faire revivre ce complot sous la forme d'un tribunal révolutionnaire, et qu'à cet effet on a entretenu la fermentation par des discours prononcés dans les lieux publics, par des affiches et par toute sorte de moyens.

6° Joseph Chalier est convaincu d'avoir concouru à ce nouveau projet.

7° D'avoir provoqué au meurtre par ses discours publics et ses écrits affichés, et d'avoir fait prêter à cent de ses affidés, au pied de l'arbre de la liberté, le serment d'exterminer tous ceux désignés sous le nom d'aristocrates, de feuillantins, de modérés, d'égoïstes, d'agioteurs, d'accapareurs, d'usuriers et de la caste sacerdotale fanatique, et d'être l'auteur du placard intitulé : *Serment des trois cents républicains.*

8° Ledit Joseph Chalier est convaincu d'avoir provoqué la guerre civile dans cette cité, en armant les clubistes contre les citoyens des sections, en sollicitant auprès du comité de salut public demi-livre de poudre à tirer pour chacun de ceux de son parti, et en soulevant le peuple contre les administrateurs du département.

9° Il est aussi convaincu d'avoir, le 27 mai, provoqué à l'assassinat, en disant, dans l'assemblée du club dit des Jacobins, qu'il fallait faire un faisceau des présidens et secrétaires des sections, leur trancher la tête et se laver les mains dans leur sang; qu'il fallait aussi guillotiner les administrateurs du département.

10° Il est constant que l'émeute qui eut lieu à Lyon le 29 mai dernier a été suscitée pour occasionner des troubles, détruire la liberté des citoyens et leur empêcher de s'assembler dans leur section, quoiqu'ils fussent autorisés par la loi du 21 mars dernier et par un arrêté du département du 25 mai dernier, que ces troubles tendaient par une suite nécessaire à armer les citoyens contre l'autorité légitime :

11° Il est constant qu'à cette journée du 21 mai dernier il y eut un grand nombre de citoyens tués ou blessés.

12° Et enfin Joseph Chalier est convaincu d'avoir été, par l'ensemble de sa conduite, ses provocations au meurtre, ses écrits, sa correspondance et ses efforts pour empêcher la permanence des sections et les dissoudre, l'un des principaux auteurs de cette journée malheureuse, dans l'intention de renverser la liberté et de s'opposer à l'exécution des lois. »

En conséquence Joseph Chalier fut condamné par le tribunal à la peine de mort sans recours en cassation. Pendant ce temps il s'était endormi, et lorsqu'on vint le chercher il fallut le réveiller. Il entendit prononcer son arrêt avec fermeté et tint ensuite ce discours :

« Vous êtes des bourreaux et non des juges; je vous avais récusés, et vous ne deviez pas en connaître par un abus monstrueux de pouvoir; vous avez été tout à la fois accusateurs et juges.

« Vous avez osé prononcer, tandis qu'une autorité bien supérieure à la vôtre, celle du peuple souverain, vous défendait de juger les détenus du 29 mai. C'est en violant, en transgressant ouvertement tous les sages décrets, toutes les formes, que vous vous êtes permis de satisfaire pleinement votre rage. Eh! qui êtes-vous donc pour user d'une autorité aussi criminelle et sans bornes? Mais ne craignez vous point de vous en repentir amèrement? ne craignez-vous point le bras vengeur et extermina-

teur du peuple-dieu? ne craignez-vous point que votre conscience bourrelée ne vous fasse sortir le sang par tous les pores? ne craignez-vous point que mes cendres ne vous glacent un jour d'effroi et ne vous fassent tomber de stupeur? Le jour peut-être n'est pas loin. Tremblez! vous avez condamné un homme vertueux, juste, bienfaisant, un patriote, enfin un fier républicain. Cet homme, c'est moi... Je ne crains pas la mort; je m'y suis préparé dès le jour que les serres aristocratiques m'ont ravi à la liberté, pour laquelle je vais expirer.

« Tremblez, tremblez, tous autant que vous êtes, craignez le retour de Matine; vous l'accélérez par vos crimes.

« Que je suis content de mourir pour une aussi belle cause! je porte tout le monde dans mon cœur. Vous-mêmes qui êtes des monstres, vous qui m'assassinez avec des formes judiciaires que vous avez violées, je vous plains.

« Vous me verrez aller à l'échafaud comme un jeune homme vigoureux va à la noce; mais cette bien courte jouissance sera pour vous la dernière.

« Chalier ne vous demande qu'une chose, non pas de revenir sur votre jugement, mais bien de lui accorder la satisfaction de voir pendant le peu de momens qu'il a à vivre son cher défenseur et sa vertueuse gouvernante, un ami et un confesseur pour épancher son ame dans la leur. »

Ces dernières paroles, prononcées avec énergie, en imposèrent un instant à l'auditoire, mais bientôt les huées recommencèrent; Chalier fut reconduit dans sa prison, où son défenseur, sa gouvernante et quelques amis l'accompagnèrent: là, froid et tranquille, il les rassure et les console. Assis au milieu d'eux, il écrit ses dernières dispositions avec la plus grande sérénité. Voici comment l'abbé Lasausse, vicaire de la métropole, chargé de l'assister à ses derniers momens, rend compte de sa mission:

« Le 16 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible, je me présentai à midi au citoyen Joseph Chalier; il avait été condamné à perdre la vie dans le jour. Citoyen Chalier, lui dis-je en l'abordant, je ne viens point exercer sur votre conscience un empire tyrannique; je viens auprès de vous comme ami de l'humanité, comme votre frère. Vous êtes malheureux,

à ce titre vous avez des droits à ma sensibilité. Daignez permettre que je vous console dans vos derniers momens. Des larmes de tendresse coulèrent de ses yeux. Viens, me dit-il en m'ouvrant ses bras ; viens, mon ami, je suis sensible à ta démarche. Tout sentiment d'humanité n'est donc pas éteint dans les cœurs ? Tandis que tout m'abandonne, toi seul as le courage de venir me consoler. Il me serre dans ses bras, arrose mes joues de ses larmes. Assieds-toi, me dit-il, j'ai des affaires à régler, tout-à-l'heure nous causerons ensemble. Je le laissai écrire. Quand il eut fini : Il est des malheureux dans cette prison, lui dis-je, daignez les secourir. Tu as raison, me dit-il, et à l'instant son ame s'ouvre aux doux sentimens de la bienfaisance. Il récompense de son propre mouvement les gendarmes qui devaient l'accompagner à la mort; il dépose entre mes mains les derniers témoignages de l'attachement sincère qu'il avait voué à une femme vertueuse. Bertrand, s'écrie-t-il en s'adressant au maire, que la même infortune avait précipité dans les cachots, Bertrand ! adieu, le plus tendre de mes amis ! je vais mourir, mon heure est venue; ne crains rien, Chalier saura mourir d'une manière digne de la cause qu'il a soutenue. Adieu, mon ami, souviens-toi de ton père, souviens-toi de ce que je t'ai confié..... tu m'entends.... Adieu pour toujours ! Tout le monde fondait en larmes, et je restai quelque temps immobile. Dominé tout à la fois par un sentiment de douleur et d'admiration : Pourquoi t'affliger, me dit-il, la mort n'est rien pour celui dont les intentions sont droites et dont la conscience fut toujours pure. Quand je ne serai plus, mon ame ira se perdre dans le sein de l'Eternel, dans cette immensité qui nous environne. Le moment fatal arrive, partons, me dit-il, l'heure de mon triomphe a sonné. L'exécuteur lui attache les mains. Pourquoi m'attacher? lui dit-il ; crains-tu que je veuille m'échapper? Il me recommande d'attacher à sa boutonnière un petit bonnet de la liberté suspendu à la cocarde de son chapeau, je lui rends ce dernier service. On m'arrache ce petit bonnet des mains, ils m'ôtent, mon ami, tous les emblêmes de la liberté, mais Chalier a la liberté dans le cœur, et rien ne pourra la lui ravir. Arrivé dans la rue Lanterne, il m'adresse ces paroles remarquables : Mon ami, on dira

que Chalier est un lâche, que je devais me donner la mort; mais sache qu'il y a plus de lâcheté et de faiblesse à se donner la mort qu'à la recevoir. Cependant il faut que je te déclare que lorsque je fus traduit à l'Arsenal, j'avalai deux clous qui étaient dans ma poche ainsi qu'une poignée de mes cheveux que j'avais arrachée. Arrivé à la place des Terreaux, il regarde tour à tour avec un visage gai et tranquille les cafés, les spectateurs et l'échafaud, et y monte d'un pas ferme et assuré. Le roulement des tambours m'empêcha de faire part au peuple de ses dernières volontés. Les voici : Dis au peuple que je meurs pour la liberté, que je serais trop heureux si ma mort et mon sang pouvaient la consolider. Je n'ai qu'une seule grâce à demander au peuple de Lyon, c'est que je sois la seule victime et qu'il pardonne à toutes les autres. »

LASAUSSE, *vicaire de la Métropole.*

Monté sur l'échafaud, il dit : *Je donne mon ame à l'Eternel, mon cœur aux patriotes, mon corps aux scélérats.*

Enfin, sous le couteau fatal et déjà frappé d'un premier coup, il criait au bourreau : *Attache-moi donc une cocarde, je meurs pour la liberté.*

Sa tête ne tomba que sous le quatrième coup.

Ainsi finit cet homme extraordinaire dont le nom restera longtemps gravé dans la mémoire des Lyonnais.

Pour achever de le faire connaître, nous allons citer quelques fragmens de ses écrits, quelques-unes des anecdotes de sa vie qu'il nous a été possible de recueillir. Nous les livrons sans commentaire aux réflexions du lecteur impartial.

— Chalier étant accosté un jour par un ouvrier qui avait à l'entretenir; comme celui-ci tenait son chapeau bas : *Couvre-toi*, s'écrie-t-il ; *as-tu oublié que tu parles à ton semblable?*

— « Ma chère amie, disait-il à une personne désolée dont il faisait garotter le frère ou l'époux, mettez la main sur mon cœur, et vous sentirez ce qu'il souffre... mais un républicain doit étouffer la nature pour obéir au devoir. »

— Un ci-devant échevin connu pour modéré et pour tiède, lui demandait une carte de civisme : « Monsieur, lui répondit-il,

êtes-vous citoyen, méritez-vous ce nom? vous me faites trembler... Savez-vous ce que c'est que le civisme?... Avez-vous massacré ou dénoncé quelque tyran?... Vos mains ne sont pas teintes!... Quelles sont vos œuvres?... Le dieu de la patrie vous juge et m'observe... Le remords est près. Différons, préparez-vous, et nous dormirons mieux. »

— Il allait pendant un temps arroser tous les soirs le petit jardin d'un ami dont le pavillon était près de la ville. La moindre fleur, un brin d'herbe, une feuille, le ravissaient en extase.

Les passages suivans sont extraits de ses discours:

Ecoutez, camarades (ne vous effrayez pas); on vous dit et vous vous dites tous républicains... C'est bien aisé à dire, mais, la main sur la conscience, l'êtes-vous? L'espèce est fort rare, et une si grande production coûte à la nature des efforts étranges. »

« Hélas! nous courons après la liberté, et nous ignorons encore les vrais principes des droits primitifs de l'homme. »

« Le folliculaire *Fain* m'accuse d'avoir voulu créer un tribunal de sang... oui, je l'ai voulu de sang... pour punir les monstres qui en boivent... Si ce tribunal *révolutionnaire* populaire avait été érigé depuis six mois, comme j'en fis la motion, nous n'aurions plus de têtes à couper, plus de périls à craindre, et la patrie régénérée jouirait en paix de notre justice et de nos vertus. »

« La liberté, chacun la veut; mais pour l'égalité, qui donne des coliques, c'est autre chose. »

« Les aristocrates ne sont incorrigibles que parce que nous les négligeons trop. Il s'agirait de refaire leur éducation. On parle de les pendre, de les guillotiner... C'est bientôt fait... C'est une horreur... Y a-t-il de l'humanité et du bon sens à jeter un malade par la fenêtre pour s'exempter du souci de le guérir. Riches, venez... à tout péché miséricorde... Une petite pénitence... Mousquet sur l'épaule et flamberge au vent; galoppez vers l'ennemi. »

— Chalier vivait avec une gouvernante nommée *Pic*, qu'il appelait sa vertueuse compagne. Il pensait que l'amour de la liberté était incompatible avec le mariage.

— Il habitait une maison située sur la place du Collége, dite maison du Tambour.

Après le siége, la Croix-Rousse, où il avait une petite propriété, fut appelée commune Chalier.

On lui fit dans le temps l'épitaphe suivante :

CI-GÎT CHALIER, QUI MOURUT QUATRE FOIS
POUR N'AIMER NI LES PRINCES NI LES ROIS.

Après avoir été à la tête d'un commerce lucratif, investi de plusieurs magistratures, Chalier laissa en mourant, une fortune en mauvais état. Le plus clair de son bien était un petit champ estimé de 5 à 6 mille livres, qu'il légua à sa gouvernante.

Voici des fragmens de plusieurs écrits trouvés dans sa prison:

« J'attends l'imprimé que vous m'annoncez avec impatience; je suis assuré d'avance que c'est une compilation maligne et effroyable de plusieurs lettres tronquées et arrangées ensemble pour faire figurer un complot de massacre...

Comme le tribunal criminel de Rhône-et-Loire est coalisé depuis long-temps avec les membres du département, que l'on a la barbarie de me faire juger par ce tribunal, comment est-il possible que j'en échappe? Non, non, ils ont depuis deux ans juré et arrêté ma perte... »

— « Si le magistrat fait mal, il faut avoir le courage de l'en prévenir ou de le dénoncer. J'ai toujours eu ce courage, parce que la dénonciation des abus, des prévaricateurs, est, chez un grand peuple libre, le boulevard de la liberté. Voilà ce qui m'a entouré de mille essaims de guêpes, qui se sont portées sur moi avec fureur pour me dévorer par leurs piqûres. »

— « Ils n'ont pu, mes nombreux ennemis, m'attaquer dans ma conduite publique et privée, dans mes mœurs, dans mes principes, dans mon stoïcisme, ils ont eu recours aux armes de la calomnie; toujours elles se sont brisées devant le peuple qui m'avait entendu, qui, toujours, en rendant hommage à mes principes, frémissait d'horreur lorsqu'il entendait sur mon compte mille propos que je n'avais jamais tenus... »

— « Le patriote, quand il voit la patrie en danger, ressemble à un malade qui a des accès de fièvre, parce qu'il sent tout le prix de la liberté qu'on s'efforce de lui ravir; il s'agite quelquefois dans l'espoir d'intimider les ennemis de la patrie, mais il

n'a jamais l'intention de faire du mal; il espère toujours faire cesser le danger avec des menaces.

« Je n'ai pas eu la politique, parce que je ne la connais pas, de ménager tous les partis; j'ai toujours été fortement attaché aux grands principes, sans lesquels, je vous le dis, vous qui m'écoutez, il n'y aura plus de liberté, il faudra y renoncer à jamais, en tombant dans la nuit affreuse de la tyrannie, qui achevera d'anéantir toute vertu sur la terre...

« Ah! s'il m'était permis d'épancher mon ame, on la verrait tout entière, je vous tracerais en caractères de feu les maux incalculables dont la patrie est menacée du moment que je me suis vu privé de ma liberté. Oui, me suis-je écrié, c'en est fait d'elle, puisqu'on arrête son meilleur ami, son intrépide, son sincère défenseur... Je suis dans la même situation de Socrate ou de Jésus; car quel est l'homme qui, au bas de la galerie de Pilate, aurait eu le courage de dire: Il est innocent, je l'ai entendu, sa morale est pure et ses vertus rares? Le torrent du peuple, égaré par les Scribes et les Pharisiens, n'aurait pas manqué de faire main-basse sur cet homme (1). »

Après la prise de Lyon, les mânes de Chalier reçurent des honneurs presque divins; Collot d'Herbois et Fouché envoyèrent à Paris son buste en salpêtre et l'image en cire de sa tête mutilée, telle qu'elle sortit de sous la hache du bourreau. Ils furent présentés par une députation aux Jacobins, à la Convention et à la Municipalité, ainsi que la femme Pic, sa gouvernante. Le 20 décembre, une fête d'apothéose fut célébrée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; le 22, la Convention décréta que l'Etat accordait à sa gouvernante une pension égale à celle de la veuve de Rousseau, et que ses restes seraient portés au Panthéon Son buste seul y fut placé pour en être bientôt arraché avec celui de Marat et traîné dans un égoût par la rage des réactionnaires. En 1794, un mannequin qui le représentait fut promené dans Lyon et brûlé sur la place des Terreaux le jour de la fête de la Concorde.

(1) Dans une prochaine livraison nous publierons ce que nous avons pu recueillir de sa correspondance.

En finissant nous ne pouvons nous empêcher de donner à nos lecteurs l'oraison funèbre de Chalier, prononcée sur la place des Terreaux, dans la soirée du 28 octobre 1793, par le citoyen Dorfeuille, président de la commission de justice populaire; par son exagération, cette pièce donnera une juste idée de l'exaltation des esprits à cette époque.

« Il est mort pour la patrie, et nous sommes assemblés pour célébrer sa gloire et pour jurer de l'imiter, et dans cette ville régénérée et dans ces murs purifiés, nous avons voulu donner à cette cérémonie d'un peuple nouveau, le dôme céleste pour voûte, les astres pour flambeaux et la Liberté pour pontife.

« Etre suprême, ce culte est digne de toi; point d'intermédiaire entre l'homme et la divinité. Le cœur du juste est ton temple; l'encens qui le contient, c'est le parfum de la vertu. Créateur de la nature et de la liberté, jette un moment tes regards au milieu de nous; des républicains t'implorent, et s'ils négligent aujourd'hui de baisser leurs fronts et de plier le genou devant toi, c'est pour donner à leur hommage un caractère plus auguste, c'est pour agrandir à tes yeux l'humanité.

« Il est mort assassiné celui que nous pleurons, il est mort assassiné judiciairement.

« Ville impure, Sodome nouvelle, ce n'était donc pas assez pour toi d'avoir enfanté, colporté pendant deux siècles tous les genres de corruption; d'avoir empoisonné de ton luxe et de tes vices la France, l'Europe: le monde entier; il te fallait encore, pour couronner ton opprobre, donner à la République naissante l'exemple d'un crime nouveau, travestir des bourreaux en juges, violer la justice sur les marches de ton temple, égorger la vertu au nom de la patrie.

Les monstres! ils l'ont commis ce forfait, et je crois qu'ils respirent encore. O douleur! le front de ma patrie s'est couvert d'un voile, et la république entière a crié vengeance.

« Chalier, nous te la devons, Chalier, tu l'obtiendras; Chalier, je te la promets ici au nom du peuple français.

« Martyr, de la liberté, tu fus immolé par des scélérats; martyr de la liberté, le sang des scélérats est l'eau lustrale qui convient à tes mânes.

« Aristocrates, fanatiques, serpens des cours, bourreaux qui l'avez accusé, condamné, massacré, que lui reprochez-vous ?

« De l'exaspération, un patriotisme outré, une popularité dangereuse.

« Misérables ! ainsi vous vous arrogez impudemment la prérogative de poser la borne où doivent s'arrêter l'amour de la patrie et la reconnaissance du peuple ! Ainsi vous annoncez que c'est entre vos mains que l'Eternel a déposé l'équerre et le compas des vertus humaines.

« Négocians avides et corrompus, femmes gangrenées de débauches, d'adultères et de prostitutions; tyrans du peuple, il vous sied bien de juger l'ami du peuple! Est-ce à Messaline à prononcer sur Brutus ! Est-ce à Sardanapale à condamner Socrate !

Scélérats ! nous vous pardonnerions peut-être de détourner les yeux au nom de la liberté ; la liberté veut des grands cœurs, des cœurs purs ; elle n'est pas faite pour vous. Nous vous permettrons peut-être de méconnaître les vertus, elles vous sont étrangères, mais si vous ne pouvez les comprendre, au moins ne les assassinez pas. Ou si la fièvre du crime vous brûle encore, si vous avez l'audace d'assayer par des forfaits nouveaux à légitimer vos forfaits passés; si vous prétendez enfin justifier l'échafaud où monta notre ami ; dites, dites avec le courage des scélérats : Nous avons tué Chalier, nous le tuerions encore. Nous n'avons pas assez de vertu pour une république ; il nous faut à nous un code particulier, où les deux premiers articles soient : la proscription du peuple et la guerre à l'Eternel.

« Brigands ! à ces traits nous vous reconnaîtrons, et nous ne vous craindrons pas.

« Et toi, peuple toujours bon, toujours sensible quand tu n'es pas trompé, appprends donc à distinguer tes amis d'avec tes assassins, Chalier d'avec ses bourreaux. Les monstres ! ils chantèrent à son supplice. Peuple désabusé, pleure aujourd'hui, pleure à son triomphe, les larmes du pauvre sont l'apothéose de l'homme juste.

Enfans de la liberté, c'est dans cette même place que Chalier quitta la vie ; c'est ici que mourut de la mort des criminels, le

plus innocent des hommes. O vous! qui formez ce groupe à ma droite, citoyens, vous foulez à vos pieds les pavés où coula son sang.

« Ecoutez, écoutez, les derniers momens de Chalier sont intéressans. Connaissez les dernières volontés de Chalier; Chalier, par ma voix, va vous parler encore une fois; citoyens, écoutez :

« De la prison, ce 16 juillet, à 4 heures du soir.

« Mes chers frères et sœurs, je n'ai que ce papier pour vous faire mes adieux quelques minutes avant ma mort pour la liberté. Adieu, frère Antoine; adieu, frère Valentin; adieu, frère Jean; adieu, frère François; adieu, neveux, nièces, belles-sœurs, beaux-frères, parens et amis; adieu à tous, Chalier, votre frère, votre parent et votre ami, va mourir, parce qu'il a juré d'être libre, et que la liberté a été ravie au peuple de Lyon le 30 mai 1793; Chalier, votre ami, va mourir innocent; vivez en paix, vivez heureux, si la liberté reste après lui; mais si elle vous est ravie, je vous plains bien. Souvenez-vous de moi; j'ai aimé l'humanité entière et la liberté. Et mes nombreux ennemis et mes bourreaux, qui sont mes juges, m'ont conduit à la mort. Adieu, ma justification est dans le sein de l'Eternel, dans tous mes amis, dans ceux de la liberté. J'embrasse tous ceux qui se rappelleront de moi. Je vous aime, je les aime comme j'aime l'humanité entière. Adieu! salut! je vais reposer dans le sein de l'Eternel.

« CHALIER. »

« Citoyens, n'ajoutons rien à ces faits, méditons-les en silence, pleurons, pleurons tous, et que nos larmes soient aujourd'hui notre seule éloquence.

« Honneur à Chalier! Vive la république! »

Jusqu'ici je me suis contenté de raconter avec la plus loyale impartialité les faits qu'il m'a été possible de réunir d'après des documens authentiques; mais je ne croirais mon travail qu'ébauché, je ne croirais avoir rendu à la vérité qu'un hommage incomplet, si je m'arrêtais là; car cette histoire que j'ai com-

mencée le doute dans l'esprit, je l'achève avec une conviction profonde. C'est que Chalier, dont le nom est encore voué aujourd'hui à l'exécration publique, c'est que Chalier, réprésenté long-temps comme un monstre, portait un cœur pur et sensible, et n'eut jamais qu'un tort, celui de pousser la vertu jusqu'au fanatisme, et ce fanatisme jusqu'à la rage. Si dans les temps ordinaires les hommes dont les idées sont grandes et généreuses ne sont presque jamais compris et presque toujours calomniés, comment, lorsque la marche régulière de la société se trouve bouleversée; lorsque les esprits, impatiens d'un joug détesté, s'avancent en tâtonnant vers de nouvelles règles, vers de nouveaux devoirs; comment ceux qui les premiers s'élancent vers l'avenir ne seraient-ils pas méconnus par le vulgaire esclave des apparences et de ses préjugés? Sa vue étroite et bornée ne cherche jamais au-delà d'un fait un but, au-delà d'une volonté un motif; elle ne tient compte ni de l'intention, ni de la foi; aussi je ne suis pas étonné qu'on ait crié anathème sur le nom de Chalier; car quelque salutaire qu'ait pu être l'œuvre révolutionnaire à laquelle il s'était associé, il n'y a pas de mémoire d'homme assez robuste pour s'en charger sans plier sous le poids. L'opinion est ainsi faite : on respecte la loi qui condamne, et l'on a horreur du bourreau qui frappe.

Chalier, bon et honnête dans sa vie privée, fut un énergumène en politique, parce qu'il vécut dans un temps où il était impossible à un homme de son tempérament de demeurer impassible et froid; il voulait le bonheur de son pays avec tout l'emportement d'un caractère que les obstacles irritent, d'un dévoûment que l'égoïsme indigne. Il fut cruel, parce qu'il trouva trop peu de citoyens aussi généreux et aussi consciencieux que lui; il ne voulut tuer que parce qu'il désespérait de convaincre, que parce qu'il était persuadé que c'était le seul moyen de mettre un terme à la guerre civile et de rendre facile l'application des théories régénératrices qu'il méditait. Dans ces momens d'irritation, qui peut savoir jusqu'où peut aller l'exaspération des partis animés par la mauvaise foi des uns et l'ignorance obstinée des autres.

Du reste, Chalier a été jugé jusqu'à présent sur les interpré-

tations données à ses discours, à ses écrits, comme si à travers les formes gigantesques dont ses idées se révêtaient dans sa cervelle volcanisée, il était possible d'en saisir la portée et le véritable sens. Dans la fièvre qui le dévorait, tour à tour sublime ou trivial, sensible ou cruel, généreux ou vindicatif, selon l'élan de son cœur et les passions que les circonstances présentes venaient y réveiller, il s'abandonnait sans réserve à sa bouillante imagination, de sorte qu'on ne peut savoir s'il médita jamais sérieusement les projets d'extermination qu'on l'accuse d'avoir formés. Mais s'il fût aussi scélérat qu'on l'a prétendu, comment se fait-il alors que les Lyonnais l'aient à plusieurs reprises élevé par leurs suffrages aux plus honorables fonctions?...

Ceux dont les intrigues contre-révolutionnaires attirèrent sur notre ville les malheurs du siége, dans la coupable espérance de la livrer ensuite aux Bourbons ou à l'étranger, n'étaient-ils pas plus coupables que lui? ne justifient-ils pas en quelque sorte ses fureurs ?... Les êtres neutres qui ne savent ni aimer, ni haïr, ni nuire, ni être utiles, et qui prennent pour de la vertu cette tranquillité désespérante qui n'est autre chose que l'absence de toute intelligence et de sentimens élevés, ces êtres qu'on appelle honnêtes gens par un étrange abus de l'usage des mots, ne se persuaderont jamais que Chalier ait été animé des plus nobles passions; mais ce n'est pas pour eux que j'écris. Il y a des esprits avancés qui comprendront combien il faut de courage et de conviction pour se mettre ainsi à l'œuvre et ne reculer devant aucune des conséquences d'une tâche rigoureuse, pour sacrifier son repos présent et sa gloire à venir. Quel est l'honnête homme du jour qui peut se flatter d'avoir fait à la patrie autant de sacrifices que Chalier? Quel est celui qui voudrait dans l'intérêt général sacrifier comme lui sa fortune, sa réputation et s'exposer à porter sa tête sur l'échafaud, au milieu des malédictions publiques, sans autre appui, sans autre consolation que le témoignage de sa conscience? Non, il y a peu d'ames assez fortement trempées pour cela. Dieu, dont la pensée éternelle et progressive dirige, à travers les siècles et les révolutions, la marche de l'humanité, les fait naître et les inspire lui-même dans les grandes crises et leur donne la force d'ac-

complir ses desseins. Comme le Christ, ces êtres providentiels ont leur passion à faire, leur croix à porter, et, comme lui, ils sont maudits par ceux qu'ils rachètent au prix de leur sang.

CÉSAR B.

NOTICE SUR ANTOINE COISEVOX.

Antoine Coysevox, dont le nom est si célèbre dans les fastes de la sculpture en France, est né à Lyon, le 29 septembre 1640, de Pierre Coysevox, menuisier, natif de Madrid, et d'Isabeau Morel. Baptisé le même jour dans la paroisse de St-Nizier, il eut pour parrain Antoine Blaise, notaire royal, et pour marraine Claudine Bovardel, femme de Georges Jomard, boucher à St-Just.

On est sans renseignemens aucuns sur les maîtres qui lui donnèrent les premières leçons de son art, et il n'est pas bien certain qu'il soit venu à Paris, à l'âge de *dix-sept ans*, après avoir fait à Lyon, comme le disent toutes les biographies, la statue de la *Ste-Vierge tenant l'enfant Jésus*, qu'on voit aujourd'hui dans l'une des chapelles de l'église de St-Nizier (1). La seule chose qui soit

(1) Cette statue était autrefois placée dans la niche de la maison qui forme l'angle de la rue du Bât-d'Argent et de la rue Sirène. Voici le jugement qu'en a porté M. l'avocat Jurie, aujourd'hui conseiller à la cour royale de Lyon, dans une notice sur *Coysevox*, insérée au tome 2 des *Archives du Rhône*, page 220.

« Sans doute, dit-il, cette statue se ressent du système qui régnait dans les arts « à cette époque : un goût sévère, formé par l'étude des chefs-d'œuvres de la « statuaire antique, trouvera assurément que, dans le caractère et le mouvement « de cette figure, dans l'agencement des draperies, il y a quelque chose de ma- « niéré, d'un peu prétentieux, une sorte de coquetterie; cependant on ne pourra « s'empêcher de reconnaître que dans l'ensemble il règne de la grâce, de l'élé- « gance, de la vie; et l'on avouera que l'art de tailler le marbre est porté dans « cet ouvrage à un très haut degré d'habileté. »

Il ny a rien à redire à ce jugement, et son extrême justesse oblige de conclure que la statue ne peut raisonnablement être l'ouvrage d'un jeune homme de *dix-sept ans*. Nous profitons de cette occasion pour dire que le modèle en terre cuite, de cette statue, existe aux archives de l'hôpital de la Charité de Lyon.

constante, c'est qu'à son arrivée à Paris, il se mit sous la discipline de Louis Lerambert, élève très distingué du fameux Jacques Sarrazin, et que la nature avait doué d'une variété de talens fort rare, puisqu'il était à la fois peintre, poète, musicien, sculpteur, architecte, et même très-bon danseur (1).

Il paraît qu'on s'est aussi trompé en disant qu'à l'âge de *vingt sept ans*, Coysevox avait été choisi par le cardinal de Furstemberg pour l'exécution des ouvrages de sculpture dont il voulait orner son palais de Saverne (2). Elu évêque de Strasbourg, le 19 janvier 1663, François Egon de Furstemberg n'entreprit de faire bâtir ce magnifique palais qu'en 1674, comme on peut le voir au tome 2 de l'*Histoire de l'Alsace*, par le jésuite Laguille, page 242 : or, à cette époque, notre artiste était âgé d'environ trente-quatre ans, et son talent avait acquis alors un très-haut degré de maturité. Le séjour de Coysevox à Saverne fut de quatre ans, pendant lesquels il fit la corniche du grand salon du palais, et au plafond, les figures d'*Apollon* et des neuf *Muses* ; dans l'escalier, il fit quatre grands *Trophées* et d'autres ornemens ; enfin, dans les jardins, il fit un très-grand nombre de statues et vingt-

(1) Lérambert, après avoir travaillé à des bustes et à des médaillons, fut chargé d'une entreprise plus considérable, celle du tombeau du marquis de Dampierre, dont il fit les sculptures, ainsi que l'épitaphe ; il a travaillé pour les jardins de Versailles et pour le jardin du palais royal. Les connaisseurs trouvent que ses ouvrages présentent beaucoup de goût, de vérité et une bonne manière.

(2) La petite ville de Saverne, dans la basse Alsace, sur la route de Strasbourg à Nancy, était autrefois une place fortifiée, et qui a été démantelée en exécution du traité de Nuremberg, du 2 juillet 1650. Sa situation au pied des Vosges, sur la belle rivière de Zorn, un peu au-dessus de son confluent avec la Zintzel, dans une contrée boisée, fertile en blés, en vins et en pâturages, en rend le séjour infiniment agréable. Elle a aujourd'hui une sous-préfecture, un tribunal de première instance et compte plus de trois mille habitans. Le château, commencé en 1674, resta inachevé par la mort de François Egon de Furstemberg, laquelle eut lieu en 1682, une année après la prise de Strasbourg par les français. Guillaume Egon de Furstemberg, qui succéda à son frère dans l'évêché de Strasbourg, laissa le palais de Saverne tel qu'il l'avait trouvé ; mais son successeur, Armand Gaston de Rohan-Soubise, le fit terminer et y ajouta de très-grands embellissemens. En l'année 1779, ce château eut beaucoup à souffrir des ravages d'un violent incendie, nous ignorons dans quel état il est aujourd'hui.

quatre *Termes* en pierre de grès. Tous ces ouvrages attestaient à la fois son étonnante facilité et la sûreté de son goût.

L'époque du retour de Coysevox à Paris doit donc être fixée à l'année 1678, où le grand Colbert s'empressa de l'appeler au partage des nombreux travaux distribués à tant d'autres habiles artistes, toutes les fois qu'il s'agissait de faire quelque chose qui fut capable d'éterniser la mémoire de son roi. C'est très probablement à cette même année, qu'il convient aussi de fixer l'époque de son admission à l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Le château de Versailles est donc redevable à l'artiste lyonnais du groupe de l'*abondance*, qui décore la partie gauche de la grille de la grande cour : on sait que le groupe de la *paix*, qui est à la partie droite de cette grille, est l'ouvrage du romain Jean-Baptiste Tubi. A l'aîle droite du vieux château, Coysevox a fait, pour la balustrade qui règne autour de la cour de marbre, la statue de la *Justice*, avec l'épée et la balance qui sont ses attributs; et à l'aîle gauche, la statue de la *Force*, vêtue d'une peau de lion, soutenant d'une main la base d'une colonne, et tenant de l'autre un rameau de chêne. Dans le grand escalier, il a fait le buste en marbre de *Louis XIV* et l'écu aux *Armes de France* qui est vis-à-vis; sur les faces des paliers, deux grands *Trophées d'armes* en bronze doré, à la gloire de *Minerve*; dans la grande galerie, la moitié des *Trophées* de la corniche et des *enfans* qui y attachent des guirlandes de fleurs; à l'un des angles du grand Perron, un vase en marbre blanc, de sept pieds de hauteur, sur cinq pieds six pouces de diamètre, avec bas-reliefs, représentant la victoire remportée sur les turcs, en Hongrie, par le secours des six mille français envoyés, en 1664, à Montecuculli, général des troupes de l'empire, et la soumission de l'Espagne à la France, en réparation de l'insulte faite, à Londres, à M. le comte d'Estrades, ambassadeur du roi en Angleterre.

Dans les jardins du château, à l'un des angles de l'escalier du parterre du nord, il existe de lui une très bonne copie de la *Vénus pudique*, statue antique attribuée à Phidias; à la fontaine de Cérès, une copie de la *Vénus à la coquille*, autre statue antique de la Villa Borghése; au bassin de Latone, un groupe de *Castor et Polux*, copié d'après l'antique, où ces deux frères sont repré-

sentés faisant un sacrifice à la terre, figurée par une femme qui a la tête ceinte d'une couronne mûrale; aux archivottes des arcs de la colonnade, sept bas-reliefs représentant des *Génies* qui tiennent les attributs de l'*Amour*, des *Jeux* et des *Plaisirs*, avec des têtes de *Naïades* et de *Sylvains* aux claveaux des arcs; à la fontaine de l'arc de triomphe, la *France*, assise sur un char, au milieu de deux figures représentant l'*Espagne* et l'*Empire*, et sous les roues du char, un *Dragon* à trois têtes, près d'expirer, symbole de la désunion de la triple-alliance; à la fontaine de la Victoire, un *Esclave* attaché à des trophées; enfin, à la fontaine de la gloire, la figure de la *Gloire*, en bronze doré.

Dans les jardins du château de Marly, à la superbe fontaine des vents, notre artiste a fait le triomphe de *Neptune* et celui d'*Amphitrite*; au tapis vert, les groupes de la *Seine* et de la *Marne*; dans un des cabinets de la salle verte, une copie de la *Vénus de Médicis*; à l'extrémité du grand parterre, une statue de *Flore* assise, un *Faune* assis, jouant de la flûte traversière, et une *Hamadryade* assise, qui l'écoute avec ravissement. Ces trois dernières pièces, dont la plus parfaite est sans contredit le Faune, étaient encore à Marly en 1730; elles ont été transportées depuis à Paris, et placées sur la terrasse du jardin des Tuileries, où elles sont encore.

Les deux superbes chevaux aîlés, en marbre blanc, dont l'un porte une *Renommée*, et l'autre un *Mercure*, et qui sont placés à l'entrée du jardin des Tuileries, en face de l'avenue de Neuilly, sont pareillement de Coysevox; ils ornaient, dans l'origine, les extrémités de la terrasse du château de Marly, et leur translation à Paris est de l'année 1719.

Au milieu du grand escalier du château de Chantilly, était jadis un de ses plus beaux ouvrages, la statue pédeste du *Grand Condé*, entourée d'attributs qui rappelaient ses belles actions; dans les jardins du château de Sceaux, il y avait de lui une très belle figure de *Fleuve*, placée dans une niche rocaillée; au château de Séran, dans l'Anjou, il avait fait le tombeau du comte de Vaubrun, en marbre, avec ses armes en bronze, et le bas-relief d'une bataille où ce seigneur avait pris part; à l'abbaye de Royaument, en Picardie, il avait fait le tombeau de Henri de

Lorraine, comte d'Harcourt, où l'on voyait la figure mourante de ce guerrier, couchée entre les bras de la victoire, avec un bas-relief en bronze, représentant le célèbre combat de *Quieras* en Piémont, dans lequel, avec huit mille hommes seulement, il battit vingt mille espagnols, commandés par le marquis de Léganèz (1).

Dans l'église des Invalides, on voit de lui l'*Ange au casque* (2) et les groupes de *S. Anastase* et de *S. Grégoire de Naziance*, et sur la façade de l'hôtel, du côté de la plaine de Grenelle, la statue colossale de *Charlemagne*, faisant pendant à celle de *S. Louis*, de son neveu Coustou l'aîné. Dans l'église de St-Paul, près de la petite porte du chœur, il avait fait une statue de la *Justice* tenant le médaillon de François d'Argouges, premier président au parlement de Bretagne, et sur un pilier, dans la chapelle de

(1) Les mémoires du temps disent que le marquis de Léganèz, en écrivant au comte d'Harcourt pour lui demander l'échange de quelques prisonniers, ajoutait que, s'il était roi de France, il lui ferait couper la tête, pour avoir hasardé une bataille contre une armée beaucoup plus forte que la sienne. Le comte d'Harcourt répondit que, s'il était roi d'Espagne, le marquis de Léganèz perdrait la tête, pour avoir cédé la victoire à une armée beaucoup plus faible que celle qu'il commandait.

(2) On compte quatre chapelles dans le dôme des Invalides, celle de *S. Augustin*, celle de *S. Ambroise*, celle de *S. Jérôme*, et celle de *S. Grégoire*.

Sur la porte de la chapelle de St-Augustin, est un ange, de grandeur naturelle, aux ailes étendues, tenant au bout d'une pique un casque orné de fleurs de lys; il est accompagné de deux anges plus petits, dont l'un tient un glaive dans son fourreau. Cet ouvrage est de Coysevox.

Sur la porte de la chapelle de St-Ambroise, est aussi un ange tenant un écu aux armes de France que soutient un ange plus petit, et un autre ange, de même proportion, qui tient la couronne de France. Ce travail est de Coustou l'aîné.

Sur la porte de la chapelle de St-Jérôme, est également un ange, tenant de la main gauche un drapeau fleurdelysé, et de la droite une couronne de laurier; un ange plus petit tient une trompette, et un autre des branches d'olivier. Cet ouvrage est de Corneille Vanclève.

Sur la porte de la chapelle de St-Grégoire, est encore un ange tenant la sainte-ampoule, et deux petits anges, dont l'un tient la couronne de France, et l'autre le sceptre. Ce travail est d'Anselme Flament.

On peut voir, à ce sujet, la *Description de l'hôtel royal des Invalides* par l'abbé Pérau, ouvrage orné de gravures par Cochin.

la Communion, un monument, en marbre, à la mémoire de l'architecte Jules Hardouin Mansard ; dans l'église de St-Germain-des-Prés, le tombeau de Guillaume Egon de Furstemberg, en stuc doré; dans le couvent de Ste-Pélagie, une épitaphe en marbre pour la femme du chancelier d'Aligre, bienfaitrice de cette maison ; dans l'église des Jacobins, pour le tombeau du maréchal de Créqui, sculpté par Jean Joly, la statue de ce guerrier à genoux ; dans l'église de St-Roch, pour le tombeau d'André Lenostre, sculpté par Cotton, élève de Michel Anguier, le buste de ce fameux architecte de jardins.

Le tombeau de Jean-Baptiste Colbert, élevé dans l'église de St-Eustache, derrière le chœur, à côté de la chapelle de la Vierge, est, comme le savent tous les amateurs, un des plus beaux monumens qu'il y ait en France. Ce grand ministre y est représenté à genoux sur un sarcophage de marbre noir, et il lit dans un livre qu'un ange tient devant lui. Les figures de la religion et de l'abondance, de grandeur naturelle, servent d'accompagnement. Dans des cartouches de bronze doré, on voit Joseph faisant distribuer du blé aux égyptiens, et Daniel donnant les ordres du roi Darius aux satrapes de Perse. Ce superbe monument, exécuté, sur les dessins de Lebrun, par Coysevox et par Jean-Baptiste Tubi, s'est vu pendant plusieurs années au *Musée* de la rue des Petits-Augustins : sous le règne de Louis XVIII, il a été replacé dans l'église de St-Eustache, pour laquelle il avait été originairement construit. Coysevox y a fait les figures de *Colbert* et de l'*Abondance*, et Tubi celles de la *Religion* et de l'*Ange*.

Dans l'église de St-Nicolas du Chardonnet, pour le tombeau du fameux peintre Charles Lebrun, élevé par les soins de sa veuve, Coysevox a fait les figures de la *Piété* et de la *Peinture*, de grandeur naturelle, qui sont assises aux côtés du grand socle, de marbre séracolin, servant de base à l'ouvrage. La première de ces figures regarde avec tranquillité le buste de Lebrun, placé, au pied d'une pyramide, au milieu de deux cassolettes fumantes et de deux *Génies* tenant des flambeaux renversés ; la seconde paraît plongée dans la plus profonde douleur (1). Ce

(1) « La grâce et la noblesse, dit M. Jurie, sont réunies dans ces deux figures ;

monument faisait aussi partie du *Musée* de la rue des Petits-Augustins, avant la restauration.

Dans l'église du collége Mazarin, fondé par le cardinal de ce nom, il a fait le mausolée de ce prélat célèbre, qui y était représenté à genoux sur un tombeau de marbre noir, élevé sur deux degrés de marbre blanc. Derrière le cardinal était un ange tenant un paquet de *Faisceaux*, symboles de l'*Union* et de la *Force*. Sur les degrés étaient assises trois figures de bronze, de six pieds de proportion, représentant la *Prudence*, la *Fidélité* et l'*Abondance*. Ce beau monument, où l'on voyait encore, en bas reliefs, les figures de la *Religion* et de la *Charité*, ainsi que les armoiries du cardinal ministre, était pareillement au *Musée* de la rue des Petits-Augustins, avant la restauration, et nous ignorons où il est aujourd'hui placé.

A l'Hôtel-de-Ville de Paris, en remplacement d'un groupe de Jacques Sarrazin, représentant *Louis XIV enfant*, foulant à ses pieds la *Fronde*, figurée par un soldat renversé, Coysevox avait fait la statue pédeste de ce prince, en bronze, avec les portraits en médaillons du prévôt des marchands et des échevins alors en fonctions. Cette statue, que quelques amateurs croient détruite, existait encore sous l'*Empire*, et nous l'avons vue, à cette époque, dans la grande cour même de l'Hôtel-de-Ville, où le gouvernement l'avait fait replacer.

A Rennes, sur la superbe place du Palais, on voyait, avant la révolution, la statue équestre de *Louis XIV*, en bronze, commandée à l'artiste lyonnais par les états de Bretagne (1). Cette statue, qui a été entièrement détruite en 1793, était accompagnée de deux grands bas-reliefs sur les faces latérales du piédestal, et de

« l'exécution répond au mérite de l'invention : peut-être Coysevox n'a-t-il rien « produit de plus pathétique, de plus parfait. »

(1) L'*Encyclopédie* rapporte, à l'article *Coysevox*, d'après l'*Éloge funèbre* de cet artiste, prononcé, en 1721, par le docteur Fermelhuis, conseiller honoraire de l'académie de peinture et de sculpture, un fait que nous n'omettrons point.

« Coysevox, dit-elle, ne crut pas, comme l'avait apparemment pensé le Ber- « nin, que, pour représenter des chevaux, il suffit d'avoir jeté sur ces animaux « quelques regards, ou d'en avoir fait tout au plus quelques études légères. Il « sentit que le succès en ce genre ne pouvait être que le fruit d'une profonde

deux inscriptions latines sur les autres faces (1). Le premier de ces bas-reliefs représentait la *France*, assise sur un char traîné par des Tritons, et parcourant en dominatrice les vastes domaines de Neptune. Le second représentait les députés des états de Bretagne, admis à l'audience du roi, et présentant à sa Majesté les

« étude, il se fit amener seize ou dix-sept des plus beaux chevaux des écuries du « roi, choisissant entre ces animaux, choisis eux-mêmes, les plus belles formes « qui distinguaient chacun d'eux, les observant dans l'état de repos et dans tous « leurs mouvemens, fixant dans sa mémoire, retraçant sur du papier ou imprimant « dans la terre ou la cire les mouvemens les plus fugitifs, s'instruisant ainsi par « lui-même et par les leçons des plus habiles écuyers, perfectionnant enfin toutes « ces études en les appuyant sur la base de l'anatomie, et faisant lui-même des « dissections de chevaux. »

On peut juger, d'après de pareilles études, le mérite que devait offrir le travail de Coysevox.

(1) La première de ces inscriptions était ainsi conçue :

LUDOVICO MAGNO,
Pio, felici, semper augusto,
Armorica
Amplissimis portubus ornata,
Utriusque indiæ commercio ditata,
Anno M.DC.LXXXV,
Regni XLIII,
VOVERAT.
Anno M.DCC.XXVI, post obitum XI,
Virtutum, beneficiorumque memor,
Communi omnium ordinum plausu
Posuit.

Voici la seconde inscription :

Equestrem hanc statuam,
Totius armoricæ impendio
Conflatam et ornatam,
CIVITAS RHEDONENSIS,
De pecuniâ
Ad resarciendas
Urbis nuper incensæ ruinas,
Sibi à comitiis attributâ,
Advehendam et collocandam
Curavit.

plans et dessins du monument à lui élever. Ce bas-relief était d'autant plus précieux, qu'il offrait les portraits fort ressemblans des ministres et des seigneurs de la cour qui se tenaient auprès du roi, à cette audience ; et la salle y était si exactement dépeinte, qu'on y voyait jusqu'au tableau du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne. Ce beau monument avait été commandé à Coysevox en 1685. On ignore encore les raisons qui suspendirent son exécution ou son transport ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut érigé qu'en 1726, onze ans après la mort du roi, et six ans après celle de l'artiste (1).

Un de ses plus parfaits ouvrages, était la statue en pied d'Adélaïde de Savoie, femme de Louis, duc de Bourgogne, père du roi Louis XV. Cette statue, où la princesse était représentée sous les traits de *Diane*, traversant les bois, et accompagnée d'un chien, se voyait, en 1721, au délicieux château de Petit Bourg, appartenant alors au superbe duc d'Antin, et qui a été possédé depuis par la présidente de Chauvelin, par le marquis de Poyanne, par la duchesse de Bourbon, enfin par le lyonnais M. Perrin l'aîné, fermier des jeux de Paris, qui l'a revendu au commencement de la restauration.

Le dernier des ouvrages de Coysevox, et qui se ressent du grand âge où il l'exécuta, est la statue en marbre de *Louis XIV*, accomplissant le vœu du roi son père. Cette statue se voit à l'église de Notre-Dame de Paris.

Le nombre des bustes faits par lui est vraiment incalculable. Il s'est, dans ce genre, montré tellement supérieur, autant sous le rapport de la ressemblance que sous celui de la naïveté de l'expression, qu'il a mérité d'être appelé le *Van-Dyck de la scul-*

(1) Le 10 novembre 1754, une statue pédestre du roi Louis XV, sortie des mains de Jean-Baptiste Lemoyne, fut érigée à Rennes, sur une place nouvellement construite d'après les plans de Jacques Gabriel, architecte de sa majesté. Cette statue, en bronze, plus grande que nature, était placée sur un piédestal revêtu de marbre blanc, de 14 pieds de hauteur. La figure du roi, accompagnée de trophées et de drapeaux, l'était encore de la figure de la déesse *Hygie*, par allusion au rétablissement de la santé du roi qui fit une si grande maladie en 1774, et de celle de la Bretagne personnifiée, avec les attributs de la guerre et du commerce.

ture. On cite particulièrement ses bustes de Louis XIV, à différens âges, ceux de Louis XV, celui du grand Dauphin, père du duc de Bourgogne, celui de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, celui du prince de Condé, ceux des maréchaux de Turenne, de Villars et de Vauban, des cardinaux de Bouillon et de Polignac, des ducs de Montausier, de Richelieu, de Chaulnes et d'Antin, ceux de Colbert et de Louvois, celui du chancelier Boucherat, ceux du chancelier Letellier et de l'archevêque de Rheims, son frère; celui du président de Harlay, ceux du célèbre Arnaud d'Audilly, de Boileau Despréaux, de l'architecte Robert Decotte, de François Girardon, de Lebrun, de Lenostre et de Mansard.

Antoine Coysevox est mort à Paris, le 10 octobre 1720, et n'a laissé après sa mort que des filles. Enterré dans l'église de St-Germain-l'Auxerrois, ses restes y reposent auprès de ceux du peintre lyonnais Jacques Stella, de Martin Desjardins, de Jacques Sarrazin et de plusieurs autres artistes célèbres. Il avait été professeur, recteur, directeur et chancelier de l'Académie royale de peinture et de sculpture, avec une pension annuelle de quatre mille livres. Les connaisseurs lui accordent de l'élévation et de la noblesse dans ses conceptions, une grande habileté à saisir le caractère de son sujet, beaucoup de grâce et de fermeté d'exécution, un génie étonnant par sa fécondité et une hardiesse de ciseau plus surprenante encore. Quant à ses qualités morales, il avait de la générosité, il était équitable, compatissant à l'égard du malheur, très régulier dans sa conduite, d'un extérieur simple, et surtout d'une extrême modestie (1). Il vécut plus de quatre-

(1) Le fameux Pierre Puget se trompait étrangement quand il mettait Coysevox au nombre de ses détracteurs.

On raconte que cet artiste, qui habitait Marseille, lieu de sa naissance, étant venu à Paris, en 1688, y fit un séjour de huit mois et ne voulut jamais consentir à recevoir la visite d'aucun de ses confrères. Coysevox vint un jour dans son atelier sans lui être connu et conduit par un ami commun; mais cet ami eut l'imprudence de le nommer, et le Puget prenant aussitôt l'artiste par les épaules, le fit sortir en lui disant : *Eh quoi! Monsieur Coysevox, un habile homme comme vous vient voir travailler un ignorant comme moi!*

On sait que le Puget était un homme d'un caractère fort indépendant, ennemi des souplesses de la courtisannerie; mais, en véritable provincial, il poussait tout

vingts ans, et dans cette longue carrière, il fut assez heureux pour être autant respecté par ses vertus qu'admiré par ses talens (1).

J. S. P.

cela jusqu'à la plus rude grossièreté. Sans doute un artiste ne doit pas être un fade courtisan, mais il ne doit pas non plus manquer de politesse ni de savoir vivre.

(1) Le buste de Coysevox, exécuté par Jean-Baptiste Lemoyne, existait, sous l'empire, au *Musée des Monumens Français*. Notre compatriote, M. Jurie, a formé, sous la restauration, le vœu que ce buste fut donné par le gouvernement au *Musée de Lyon* : puisse-t-il être exaucé aujourd'hui!

DÉPOT

DE MENDICITÉ

DE

LA VILLE DE LYON.

Il y a un siècle et demi environ qu'un académicien, homme d'église, eut la fantaisie, étrange à cette époque, de descendre jusqu'au peuple pour l'interroger sur ses misères. Esprit vaste et spéculatif, doué d'une infatigable persévérance dans la recherche du bien, l'abbé de St-Pierre ne se borna point à tracer la peinture des maux qu'il avait entrevus ; mais il les étudia dans leurs causes et leurs résultats, et lorsqu'il crut avoir trouvé le remède à chacune de nos plaies sociales, il publia cet ouvrage immortel que le cardinal Dubois s'imagina avoir rayé, à tout jamais, du catalogue des livres utiles, et l'appelant *les Rêveries d'un homme de bien*. La destinée de ce livre devait être celle de toute œuvre utile prématurément éclose, de tout écrit renfermant des vérités neuves, émises avant leur temps ; le livre fut oublié ; l'auteur, ignominieusement chassé de l'académie pour

avoir osé parler de la misère du peuple à des hommes vivant pour la plupart d'abus et de priviléges. Ceci se passait sous le glorieux règne de Louis XIV. Mais le génie ne sème jamais en vain : rejetés d'abord, comme impraticables les projets de l'abbé de St-Pierre devaient être repris un jour ; et, parmi ces projets, il en est un que déjà la philantropie moderne a su réaliser de tous points. Je veux parler de l'extinction de la mendicité, de la guérison de cette plaie hideuse, jusqu'ici réputée incurable, et que, grâce au zèle éclairé de quelques bons citoyens, nous voyons se cicatriser chaque jour, parmi nous. Toute cette question, en effet, avait été traitée par l'abbé de St-Pierre, et ce n'est pas sans une admiration mêlée de surprise que l'on retrouve, dans ses œuvres, l'indication exacte des moyens mis en œuvre de nos jours pour arriver à ce but. Honneur donc à lui ! mais gloire aussi aux philantropes descendus après lui dans la carrière, gloire à eux, car ils ont compris que le moment était venu de réaliser, au profit du peuple, les sublimes rêveries de l'homme de bien !

Déjà notre ville recueille les fruits de ces généreux efforts. Nos regards ne sont plus attristés du spectacle de toutes ces misères vagabondes, de toutes ces douleurs vraies ou fausses, complaisamment étalées comme un reproche au bien-être des privilégiés de la fortune, comme un perfide conseil aux classes laborieuses. Un asile est ouvert à tous ceux que le malheur ou l'inconduite réduit à vivre du denier de l'aumône. Dans cet asile, il y a du travail pour les hommes valides, du repos pour les infirmes, du pain pour tous. On est admis là, sans recommandation, sans patronage, sans qu'il soit besoin de recourir à ces interminables démarches, devant les quelles retombe si souvent la main du pauvre prête à frapper à la porte de nos établissemens de charité. Ici, point d'autre privilége que celui du malheur, point d'admission ajournée à la mort des premiers-venus, il suffit d'avoir faim pour devenir, sur l'heure, l'hôte de la maison de refuge.

Fondé en 1829, le Dépôt de Mendicité a obtenu tout le succès promis à un établissement de ce genre. Effrayés de l'entrave mise à leur honteuse industrie, les mendians étrangers ont disparu.

Ceux que la contagion de l'exemple avait jetés dans cette voie coupable sont retournés au travail. Il ne restait donc que les vrais pauvres et, bénissant la main qui se tendait vers eux, ceux-là ont accepté avec joie les conditions de cette nouvelle existence. Lyon n'offre plus que des traces bien rares du fléau qui la désolait naguères. En présence de tels résultats, on se demande de quelles ressources disposaient les fondateurs de l'œuvre, et l'étonnement redouble si l'on compare la grandeur de l'entreprise à la faiblesse des moyens d'exécution : des souscriptions volontaires recueillies entre un petit nombre de personnes, quelques legs d'une médiocre importance, une faible allocation consentie par la ville, voilà, en effet, les bases pécuniaires sur lesquelles l'établissement a réposé jusqu'ici. Qui ne se sentirait ému de reconnaissance et d'admiration à la pensée de tout ce qu'il a fallu de dévouement et de persévérance aux hommes chargés de cette sainte et pénible mission? Qui n'éprouvera le besoin de s'associer à l'œuvre si heureusement commencée, de travailler à la consolidation de l'édifice, élevé par quelques-uns au profit de tous? C'est là une dette sacrée, l'*aumône de justice*, suivant l'expression de l'abbé de St-Pierre. Dans la dernière assemblée du Conseil d'administration, le président a fait un appel à la charité lyonnaise; cet appel ne restera pas sans résultat, nous aimons à le croire; car, venir en aide à ceux qui, jusqu'ici, ont seuls fait le bien, c'est leur témoigner une reconnaissance suivant leur cœur, c'est les récompenser suivant leurs mérites. Pour nous, que l'un des administrateurs les plus zélés, M. Frankin Bonafous, a bien voulu charger de ramener l'attention publique sur les besoins du Dépôt de Mendicité, nous nous féliciterons si notre faible voix est entendue, si nos paroles éveillent quelques sympathies chez ceux de nos concitoyens auxquels la fortune permet la plus douce satisfaction réservée au cœur de l'homme, celle de soulager les maux de ses semblables.

F. C.

Hygiène publique.

RECHERCHES

SUR

LES ACCIDENS PRODUITS

PAR L'USAGE

DES PRÉPARATIONS DE CHARCUTERIE AVARIÉES.

Le numéro 3 de *la Gazette Médicale* de cette année renferme un article sur l'empoisonnement produit par des préparations de charcuterie avariées, et spécialement par les boudins et les saucissons corrompus ; il résulte de ce travail, qui intéresse particulièrement les habitans des grandes villes : 1° que les boudins et les saucissons sont, de toutes les préparations de charcuterie, celles dont l'usage a le plus souvent déterminé des accidens graves ; 2° que des signes particuliers pourraient servir à reconnaître l'empoisonnemeut produit par ces substances alimentaires ; 3° enfin que ces accidens sont très-fréquens dans le Wurtemberg, et que les habitans de la capitale de la France n'en sont pas exempts,

quoique les magistrats de cette ville surveillent avec soin cette industrie (1).

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour les lecteurs de cet ouvrage et sans utilité pour la ville de Lyon, de faire connaître l'influence que les préparations de charcuterie peuvent avoir sur ceux des habitans de cette ville qui en font un usage trop exclusif, et de signaler à ses magistrats des inconvéniens qu'ils pourraient prévenir par une surveillance plus active.

Lyon, réputé pour l'excellence de sa charcuterie, est de toutes les villes de France celle où, relativement au nombre de ses habitans, il s'en prépare davantage; puisque indépendamment de ce qu'il en faut pour sa population ouvrière qui est très-nombreuse, il en exporte encore une grande quantité dans les départemens et dans l'étranger : double motif pour l'autorité de surveiller sa confection, puisque la santé publique y est intéressée, et qu'il s'agit d'une branche de commerce assez lucrative.

L'influence fâcheuse que l'usage habituel de la chaire de porc doit avoir sur la santé, a été observée dans toutes les grandes villes ; sa saveur stimulante, agréable à des palais usés par l'abus des boissons alcooliques, son prix généralement assez peu élevé, la commodité d'un aliment que l'artisan peut manger au sortir de la boutique du marchand et sans autre préparation, et enfin ses propriétés éminemment échauffantes expliquent de reste et l'abus que l'on en fait et les accidens qui en résultent.

La viande de porc, considérée comme aliment, peut être étudiée : 1° dans son influence générale sur la constitution organique des individus qui en font un usage trop exclusif, alors même qu'elle ne laisse rien à désirer sous le rapport des diverses préparations que les charcutiers lui font subir; 2° dans son action chez les personnes qui en ont pris une assez grande quantité pour qu'elle ait causé une indigestion, ou qui, sans en avoir trop mangé, en ont éprouvé des accidens qui tiennent à un premier degré de décomposition ou à une mauvaise confection de cette substance alimentaire.

(1) Plusieurs milliers de kilogrammes de marchandises avariées venaient (1834) d'être saisis dans les boutiques des charcutiers de Paris.

1° INFLUENCE GÉNÉRALE DE L'USAGE DE LA VIANDE DE PORC SUR LA CONSTITUTION ORGANIQUE DES PERSONNES QUI EN FONT UN USAGE TROP EXCLUSIF.

La chaire fraîche ou salée jouit de propriétés excitantes qu'elle doit à ses fibres qui sont dures et assez serrées pour qu'aucune parcelle de graisse ne puisse se placer dans leurs intervalles ; à une assez grande quantité d'osmazome ; à une graisse qui, dans quelques régions, est assez ferme, mais dans d'autres est molle, huileuse et d'assez difficile digestion, et surtout enfin à la grande quantité de sel et autres épices que l'on emploie dans les préparations qu'on lui fait subir.

Les parties fibreuses et graisseuses du porc résistent plus longtemps que la plupart des autres substances alimentaires à l'action des organes digestifs, ceux-ci sont obligés de réagir avec plus de force et plus souvent sur un bol alimentaire qui offre plus de résistance ; cet état physiologique ainsi exagéré et souvent répété se convertit insensiblement en un état pathologique qui est l'inflammation ou l'hypertrophie, et quelquefois en des dégénérescences organiques de diverses natures ; voilà pour les désordres locaux, mais il en est d'autres qui sont généraux et qui reconnaissent deux sources : 1° l'irritation inflammatoire d'une portion du tube digestif, peut se réfléchir sur les autres appareils d'organes et les entretenir dans un état continuel d'excitation et d'échauffement, sorte de phlegmasie générale, chronique, qui amène l'amaigrissement et un véritable état de phtisie ou de consomption ; 2° quand les préparations de charcuterie ont été digérées à la faveur d'un travail de la digestion plus ou moins laborieux, tous les principes existans n'ont pas été également détruits par l'action des organes, l'osmazome particulièrement leur a échappé, il a pénétré dans le torrent circulatoire et a fait sur tous les tissus vivans une impression excitante qui peut avoir des suites tout aussi funestes que celles que je viens de signaler (1) ; ce n'est donc pas à tort que l'on a placé la viande de porc et

(1) Cette réaction dans quelques circonstances se fait particulièrement remarquer plus spécialement sur certains appareils d'organes ; de là les affections nombreuses de la peau, observées chez les peuples qui faisaient de cette substance leur régime habituel.

ses diverses préparations parmi les alimens échauffans; je crois que, considérée sous le rapport de l'influence qu'elle peut avoir sur la santé, l'abus que les militaires en font dans les villes, doit être placé immédiatement après celui des liqueurs spiritueuses; bien entendu que je ne veux parler ici que de cette influence diététique qui agit d'une manière lente et insenilble, qui ne s'accompagne d'aucune douleur, qui ne met point dans le cas de s'aliter, et qui pour ces diverses raisons n'en n'est que plus dangereuse, puisqu'elle mine les meilleures constitutions à l'insu même des victimes qu'elle fait.

2° PHÉNOMÈNES MORBIDES QUI SE MANIFESTENT A LA SUITE DE L'INGESTION DANS L'ESTOMAC DES PRÉPARATIONS DE CHARCUTERIE DE MAUVAISE QUALITÉ OU PRISES EN TROP GRANDE QUANTITÉ.

Il est vrai de dire que les accidens graves qui résultent de l'usage des préparations de charcuterie mal confectionnées ou avariées ne sont pas communs à Lyon, on les observe cependant quelquefois et je vais en rapporter deux observations.

Obs. I. — M. V. D., négociant, âgé de 44 ans, d'une stature peu élevée et d'un tempérammment éminemment lymphatique, me fit appeler le 31 décembre 1831; à son dîner de la veille, qui avait eu lieu de deux à trois heures, on lui avait servi entre autres alimens très-sains et qu'il avait coutume de manger tous les jours, des boudins qu'il avait trouvés excellens; il n'avait cependant point pris à ce repas plus d'alimens que son appétit n'en demandait, et la digestion parut se faire sans accident pendant les premières heures; mais à dix heures, c'est-à-dire sept heures après la dernière digestion des alimens, quelques coliques légères se firent sentir, mais disparurent; durant le reste de la nuit, le sommeil fut agité et interrompu plusieurs fois par des coliques peu intenses; à huit heures du matin, besoin d'aller à la selle, qui ne put être satisfait malgré de grands efforts qui réveillèrent les coliques; en peu d'instans ces dernières prirent le plus haut dégré d'intensité, s'accompagnèrent de nausées, de tuméfaction et de dureté de l'abdomen qui devint en même temps douloureux surtout vers la région cœcale. Les parties supérieures et inférieures restaient fléchies sur le ventre, le moindre effort d'extension donnant lieu à un grand accroissement de souffrances. Cet état pénible prenait à chaque instant un caractère plus grave; bientôt la chaleur et la respiration cutanée furent inégales; le pouls petit et concentré, l'agitation extrême; les efforts pour vomir et les douleurs de l'abdomen affreuses; enfin le malade se trouva dans un état d'angoisse inexprimable qui effraya les assistans. (A huit

heures, quinze sangsues sur la région cœcale, cataplasmes et lavemens émolliens, etc.) La maladie continua à marcher dans sa période d'accroissement; les douleurs du ventre s'étendirent vers les régions rénale et épigastrique, surtout à droite. (A dix heures, nouvelle application de quinze sangsues, etc., etc.) A midi, les douleurs cessèrent d'augmenter; alors seulement les efforts de vomissement eurent pour résultat l'expulsion d'un liquide glaireux et d'une dose de potion calmante prise il y avait peu d'instans. De temps en temps, le malade cédait à une sorte d'accablement et d'assoupissement, s'endormait pendant quelques minutes; mais bientôt les douleurs le réveillaient, et il délirait pendant un moment. La nuit se passa dans cet état. Le lendemain, 1er janvier, à cinq heures, les coliques perdirent une partie de leur force; mais les envies d'aller à la selle et d'uriner se firent sentir de nouveau; le premier besoin ne put être satisfait malgré les efforts les plus pénibles et très-souvent répétés; quant aux urines, elles s'échappaient parfois goutte à goutte, et leur émission était accompagnée d'une douleur vive qui paraissait partir du col de la vessie; les douleurs abdominales devinrent moins aiguës, mais elles s'étendirent jusqu'aux testicules; des éructations fréquentes eurent lieu, et un sentiment de malaise semblait à chaque instant annoncer une syncope. (Les fomentations émollientes seules soulagèrent un peu. Les lavemens émolliens et laxatifs, quoique souvent répétés, ne furent suivis d'aucune selle tant qu'a duré la période d'activité, etc.) Cette maladie s'est maintenue à ce degré d'intensité jusqu'au 4 janvier, époque où elle a offert une nouvelle décroissance, mais alors et pour la seconde fois, tous les phénomènes morbides sont restés quelque temps stationnaires, et ce ne fut que le 4 janvier, premier jour où les lavemens ont commencé à produire quelque effet, qu'une amélioration plus notable s'est manifestée; ces premières selles étaient composées, au dire de la garde, de matières noires, dures et séparées par grumaux; le corps a pu s'étendre; le ventre étant devenu moins douloureux, moins tuméfié et moins dur; les menaces de syncope ont cessé; depuis, l'état de ce malade a toujours été en s'améliorant; de nouveaux lavemens ont amené de nouvelles selles, mais moins consistantes, moins foncées et mêlées de parties membraneuses et filamenteuses; il est enfin entré en convalescence vers la fin de janvier; la liberté du ventre n'a pu se maintenir sans le secours des lavemens avant le 15 mars, et jusqu'à la même époque environ il n'a pu satisfaire son appétit sans éprouver quelques souffrances qu'il rapportait à l'estomac.

Obs. II. — Je tiens de M. le docteur Gensoul l'histoire de six personnes habitant sous le même toit, le mari, la femme, la mère de l'un d'eux, deux ouvriers et une ouvrière qui, après avoir mangé (1834) de la chair de porc salée et du melon, éprouvèrent tous des accidens graves qui furent d'abord ceux d'une gastro-entérite, et assez semblables chez chacun; envies de vomir, douleur à l'épigastre et dans toute l'étendue de l'abdomen, soif vive, fièvre ardente, etc. Le docteur Gensoul fut appelé en consultation vers le dixième jour de la maladie

par M. le docteur Franche, médecin traitant : il fut reconnu que ces six individus n'offraient encore que les symptômes d'une phlegmasies très-aiguë de la muqueuse digestive, avec réaction forte sur les appareils généraux ; de là une fièvre aiguë grave qui mit la vie de plusieurs en danger. Jusqu'au moment de cette consultation, leur état fut à très-peu de chose près le même ; mais dès que cette affection eut perdu son caractère d'acuité ; elle prit chez chacun une forme différente. La maladie du mari s'est soutenue avec des symptômes graves pendant plus d'un mois, et la convalescence a été longue et marquée par un état de faiblesse qui a duré plusieurs mois ; les symptômes de gastro-entérite, chez la femme, disparurent presque subitement vers le douzième jour, mais ils furent aussitôt remplacés par ceux d'une névrôse (la danse de Saint-Guy), qui cessèrent eux-mêmes après quinze jours de durée. La mère, âgée de 65 ans, est de tous ces malades celui qui a offert les phénomène d'inflammation gastro-intestinale les moins intenses ; mais comme chez tous, la convalescence a été chez elle longue et pénible ; les forces surtout ont eu bien de la peine à revenir. Les deux ouvriers, hommes forts et robustes, ont eu des gastro-entérites très-aiguës. Après quelques jours de traitement à domicile, ils ont été transportés à l'hôpital, où ils ont séjourné plusieurs semaines. Enfin l'ouvrière, qui était une jeune fille, est allé passer sa convalescence à la campagne, et ce n'est qu'après un laps de temps très-long qu'elle a recouvré la santé et les forces.

Je conclus de ce qui précède que les accidens graves qui peuvent résulter de l'usage des diverses préparations de charcuterie avariées ou sophistiquées s'accompagnent de signes assez variés. A Lyon, ils n'ont point été semblables à ceux qui ont été décrits par le docteur Rodenmüller dans le Wurtemberg, et à Lyon, ils ont différé dans la plupart des cas observés. Ces différences tiennent à plusieurs causes, au tempérament et à la constitution organique des individus ; à l'espèce de préparation de charcuterie dont on a fait usage, et surtout au genre d'altération que cette substance alimentaire a éprouvé. Ces accidens, qui sont en général le résultat d'une action excitante qui agit d'abord sur le tube digestif et consécutivement sur tout l'organisme, doivent en effet être modifiés suivant que l'élément sanguin, nerveux ou lymphatique prédomine, et suivant que la constitution est forte ou faible ; or, le tempérament mixte est celui de la plupart des Lyonnais qui jouissent de quelque aisance ; une prédominance lymphatique et une constitution assez faible se rencontrent très-souvent dans la classe nombreuse des ouvriers employés au tissage de la soie ; dans les autres industries, on rencontre en

général des constitutions plus fortes, et le tempérament bilieux-sanguin se fait assez souvent remarquer dans toutes les classes. Au reste, le grand nombre d'étrangers que le commerce attire des départemens et de l'étranger explique la grande variété de tempéramens et de constitutions que l'on trouve à Lyon ; or, les modifications qu'une maladie, développée sous l'influence d'une même cause, doit éprouver dans ces diverses circonstances se comprennent, et n'ont pas besoin d'autre explication.

De toutes les préparations de charcuterie, la plus susceptible de devenir malsaine par le fait d'une mauvaise préparation est le boudin; après viennent les saucisses, le fromage de cochon, les cervelas, etc.; toutes ces substances alimentaires, le boudin excepté, sont un mélange de diverses parties du porc hachées et fortement épicées; alors même qu'elles ne sont point avariées, leur digestion exige une intégrité parfaite dans les organes digestifs, et les personnes qui ont ces derniers très-irritables s'abstiennent assez ordinairement d'en manger, la plupart d'entre elles n'ont pas même besoin pour s'imposer cette privation de l'avis de leur médecin; le sentiment seul de leur conservation les porte à refuser un aliment qui aux uns cause des nausées et des renvois tant que dure la digestion stomacale, et aux autres quelques coliques et un peu de diarrhée. Quant aux parties du cochon qui ne sont point ainsi composées, tels que pieds, jambons, filets, côtelettes, etc., que l'on mange salées ou fraîches, et alors simplement cuites dans un bouillon fortement assaisonné, quoique douées d'une propriété échauffante incontestable, il est rare que leur usage soit immédiatement suivi d'accidens graves. Je pourrais en dire autant des quartiers de cochon salés et spécialement préparés pour la marine. C'est donc surtout à la mauvaise qualité des préparations de charcuterie qu'il faut rapporter les accidens dont j'ai parlé, accidens que dans quelques cas l'on pourrait prendre pour de véritables empoisonnemens. Il se consomme à Lyon beaucoup de boudin, et le sang des porcs que l'on tue ne suffisant pas, les charcutiers y suppléent par le sang d'autres animaux, et particulièrement par celui de mouton ou de veau; mais les boudins ainsi composés ne sont pas aussi bons; la digestion en est plus dif-

ficile que celle des boudins faits avec le sang de cochon; or, comme les cochons et les veaux ne sont pas sous la main des charcutiers, il faut un certain laps de temps pour se procurer de leur sang; de là vient que pour la confection de ces boudins on est souvent dans le cas de se servir du sang vieux et malpropre de ces animaux; enfin la graisse sous forme de bandelettes que l'on place dans les boudins n'est pas toujours la meilleure du porc. Les mauvais boudins sont assez faciles à reconnaître; leur couleur noire est plus terne, et leur consistance est moindre; ils conservent l'impression des doigts qui les compriment, même légèrement; leurs bandelettes graisseuses sont ordinairement plus minces et toujours moins fermes. Quant aux préparations de charcuterie composées de diverses parties de l'animal, hachées, mêlées et très-épicées, l'on conçoit que la décomposition putride doit s'emparer avec plus de facilité de ces deux mélanges; il suffit quelquefois de la mauvaise qualité d'un seul des ingrédiens qui entrent dans leur préparation pour hâter cette décomposition; enfin, toute espèce de charcuterie peut avoir séjourné plus ou moins long-temps dans des bassins malpropres ou oxidés, et leur usage dès-lors pourra produire des accidens d'autant plus graves qu'à cette cause de maladie se joindra l'action stimulante qui appartient au comestible lui-même; et sous l'influence de ces deux causes qui agissent de concert, on verra se développer les phénomènes morbides les plus fâcheux.

L'influence des préparations de charcuterie sur la santé de l'homme a été signalée depuis long-temps. Sur mer, où l'on a tant de raisons d'éloigner des matelots toutes les causes de maladie, le cochon salé n'entre point dans le régime des équipages destinés à de courtes traversées, ou y entre pour très-peu; pour les voyages de long cours, l'on ne peut s'en passer; mais elle n'y entre que dans une proportion déterminée, et le gouvernement ne permet l'embarcation que des viandes salées de porc de première qualité. La ville de Nantes est le plus souvent chargée de ces approvisionnemens. Dans notre colonie d'Afrique, l'un des points occupés par nos troupes (Bougie) se fait remarquer par un nombre de malades hors de toute proportion avec celui des autres garnisons françaises de cettre contrée; eh bien!

Bougie est, de toutes les villes d'Afrique que nous occupons, celle où les vivres, et particulièrement les bestiaux, arrivent avec le plus de difficulté et où par conséquent le soldat et le plus souvent exposé à ne vivre que de viande de cochon salé. Nul doute, et c'est l'avis de plusieurs médecins militaires qui pratiquent en Afrique, que cette mauvaise alimentation ne soit une des causes des maladies meurtrières qui déciment notre garnison dans la ville de Bougie.

POINTE,

Professeur de clinique médicale à l'école secondaire de médecine de Lyon.

Poésie.

A M. DE LAMARTINE.

I.

Poète! il est des jours où notre ame oppressée
S'incline sous le poids d'une triste pensée,
Se couvre d'un habit de deuil,
Se nourrit de sanglots, maudit la poésie,
Et la pousse du pied, cette Muse choisie,
Comme un orphelin sur le seuil.

Alors les souvenirs nous reviennent en foule,
Et leur flot varié sous nos yeux se déroule;
Alors, voyageur harassé,
Nous comptons le troupeau de nos jeunes années,
Retraçant sur le front des premières journées
Le sceau du temps mal effacé.

II.

La vie a deux rayons qui percent ses nuages,
Jettent leurs éclairs d'or à travers ses orages,
Nous voilent de leurs feux ;
Et traçant dans notre ame un sillon de lumière,
S'abattent au palais ainsi qu'à la chaumière
Comme un ange des cieux.

Souvenir ! espérance ! astres de poésie
Qui versent à nos cœurs altérés d'ambroisie
L'oubli de la douleur;
Et caressant nos yeux d'une lueur chérie,
Offrent en holocauste à l'ame endolorie
Le parfum de la fleur.

Puis, ainsi qu'un oiseau s'envolant des feuillées
Sèche aux feux du soleil ses deux ailes mouillées
Des larmes du printemps,
L'homme essaie en tremblant d'épanouir son ame
Aux rayons du bonheur, cette trompeuse flamme
Qui ne dure qu'un temps.

Le bonheur n'est qu'un son, un écho sans parole,
D'un rêve bien aimé c'est une image folle
Qui flotte jusqu'au cœur ;
D'un fruit empoisonné c'est la peau veloutée
Qui fait jaillir en nous, par nos lèvres goûtée,
Le suc de la douleur.

III.

Mais le bonheur, poète, est-il de cette terre ?
La rose de Sârons brille-t-elle au Calvaire ?
La vie est-elle un flot toujours limpide et pur,

Argentant d'un baiser le sable du rivage?
Le soleil garde-t-il son éclat sans nuage?
Les cieux gardent-ils leur azur?

Le Seigneur t'a donné ton grand nom de poète,
Une lyre qui rend toute lyre muette,
L'éclair qui de ton œil remonte vers les cieux,
Et puis un jour bien beau qui de tous maux console,
Du soleil des élus magnifique auréole,
La gloire au front si radieux.

Belle comme un rayon de la pâle lumière
Qui veille nuit et jour au sein du sanctuaire,
La voix consolatrice arrive jusqu'à nous;
Et nous nous inclinons; et notre ame ravie
Se lève à tes doux chants qui bercent notre vie
Comme un enfant sur les genoux.

Une ange bien aimée, à tes côtés assise,
De son souffle embaumé comme un flot de la brise,
Caresse ton beau front frémissant d'un baiser,
Tu presses tous les jours le sein de tes richesses,
Et tous les jours il s'ouvre aux pieuses largesses,
Et tu donnes sans l'épuiser.

Mais moi qui ne vois point d'un œil d'indifférence
L'oiseau tombé du nid, le convoi de l'enfance,
La vierge avant l'amour se faner et mourir,
J'ai bien compris les pleurs et cette sombre flamme
Que jette ton regard; j'ai traduit dans mon ame
Tes mots voilés sous un soupir.

Car souvent la pensée ainsi que la colombe
Dépose un vert rameau sur une fraîche tombe,
Et ton ame rappelle à longs cris de douleur

Une enfant adorée à ton amour ravie!...
Fatal anneau de deuil qui t'enchaîne à la vie,
Et que la mort a rivé dans ton cœur.

Ah! dis-moi, le bonheur est-il de cette terre?
La rose de Sârons brille-t-elle au Calvaire?
La vie est-elle un flot toujours limpide et pur,
Argentant d'un baiser le sable du rivage?
Le soleil garde-t-il son éclat sans nuage?
Les cieux gardent-ils leur azur?

ERNEST FALCONNET.

Fragmens Bibliographiques.

BOMBARDEMENT DE L'HÔTEL-DIEU.

En 1793, le canon tonnait depuis plusieurs jours contre les murs de Lyon; et, sur la foi du respect dû à l'humanité, neuf cents malades dormaient en paix dans cet asile de la bienfaisance. Le tonnerre ennemi, disaient-ils, ne viendra point ici pour frapper des mourans; il ne faut au dieu des combats que des victimes qui lui résistent; et l'on est en sûreté sous le manteau du malheur, mieux que sous le bouclier des guerriers. Fatale sécurité, que tu fus cruellement déçue! Le jour, pour s'achever, n'avait plus que deux heures, et déjà le sommeil avait fermé bien des paupières, lorsqu'il fut interrompu tout-à-coup par le bruit du tonnerre en éclat sur nos têtes par le fracas des voûtes et l'incendie des bâtimens. Un seul cri se fit entendre, ce fut celui d'une terreur universelle. On se lève, on fuit, on se précipite pour échapper à la mort; partout on la rencontre, et vainement nous cherchons un abri à la lueur de la foudre. Toutes les douleurs sont oubliées; nul ne connaît de maux que la crainte; nul n'a besoin d'un bras pour appuyer sa faiblesse; et le malheureux même dont

les membres brisés se refusaient au mouvement, se traîne, avec de longs hurlemens, loin de son lit que la flamme dévore. Non, ceux qui n'en furent pas les témoins ne se peindront jamais toute l'horreur de cet affreux tableau : c'était l'oubli de toutes les lois, de tous les sentimens; c'était l'humanité violée dans son plus saint asile. Elle y trouva des défenseurs : les grands crimes font naître les grandes vertus; comme un baume consolateur le ciel se plaît alors à les présenter à la terre. Dans ces momens d'horreur, où l'on eût été si excusable de songer à ses propres dangers, ceux qui devaient en garantir les autres ne l'oublièrent pas. Tous les secours furent prodigués avec l'enthousiasme du sentiment; et Dieu put voir, dans cet empressement unanime, un sacrifice expiatoire offert à la nature outragée. Nous vîmes, nous admirâmes dans les hospitalières de cette maison, ce zèle ardent, cet abandon de soi-même que peut bien commander le devoir, mais qui ne peut être soutenu que par un ardent amour de l'humanité. Ah! sans doute chacun fit son devoir; chacun, dans le poste qui lui était confié, sut déployer un grand caractère, et conserver son courage : mais quand le sexe le plus faible en donne le premier exemple, quand on le trouve près de soi au poste du péril, ce courage a je ne sais quoi de plus touchant, de plus saint, et c'est lui seul qu'on admire.

Il est des jours cruels qui ne devraient jamais renaître, et le crime devrait avoir son sommeil. Hélas, nous l'attendîmes en vain. Trois nuits se succédèrent aussi affreuses que la première, et dans ce court intervalle, six cents bombes furent lancées sur l'Hôpital. On eut dit que la rage ennemie s'était circonscrite dans l'espace qu'il occupait. Vainement nous implorâmes sa pitié; vainement le drapeau de la miséricorde fut déployé dans les airs; on affecta de n'y voir qu'un signe de rébellion; et nous fûmes punis par un danger plus grand, d'avoir osé compter sur la pitié des hommes. Quarante-deux fois le feu menaça d'embraser nos salles; quarante-deux fois il fut éteint : le zèle se multipliait encore plus que le crime, et l'on eût dit que la main d'un dieu parait tous les coups qu'il nous portait. Oui, vous le penserez comme nous, et cette idée honore la nature humaine; il y eut quelque chose de surnaturel dans un événement qui devait nous

écraser tous, et qui, sur douze cents citoyens renfermés dans un aussi étroit espace, n'en atteignit pas un. La première bombe qui fut lancée vint se briser sur la voûte d'une de nos salles : trente malades y étaient placés ; les planchers en s'écroulant devaient leur donner la mort ; mais les lits étaient de fer, et les poutres, en se croisant sur leur sommet, formèrent un toit nouveau qui les mit à l'abri du danger. Dans une autre salle, deux cents malades se trouvaient rassemblés : une bombe y tombe avec le fracas du tonnerre... Vous frémissez, Messieurs ; vous croyez déjà voir palpiter les victimes sanglantes... non ; un seul lit est vacant, la bombe y tombe, sa mèche s'éteint, et tout le monde est sauvé.

(*Extrait de la Médecine du Cœur*, par MARC-ANTOINE PETIT.)

LE PATER NOSTER

A DIFFÉRENTES ÉPOQUES. — DES FEMMES LYONNAISES.

Essai sur l'origine de la Langue Française et sur un Recueil de monumens authentiques de cette Langue, etc, par G. Peignot ; Dijon, V. Lagier, 1835, in-8°. Tel est le titre d'un savant opuscule, que l'un de nos infatigables bibliographes a publié, il n'y pas long-temps. Beaucoup d'écrivains se sont occupés de l'histoire de la langue française depuis son origine, mais aucun d'eux n'a donné encore, d'une manière suivie et spéciale, les pièces justificatives de cette histoire ; aucun d'eux n'a présenté, de siècle en siècle et de règne en règne, une série progressive et continue de monumens fidèles et authentiques de notre langue, depuis le IXe siècle, où l'on commence à en entrevoir le germe, jusques au XVIIe siècle, époque de sa pleine maturité. Il a donc semblé à M. Peignot que cette lacune pourrait être comblée, et qu'un recueil dont chaque pièce, rangée par ordre de date, offrirait scrupuleusement le texte et l'orthographe d'ouvrages français écrits sous chaque règne, et surtout d'ouvrages en prose, serait le moyen le plus sûr de faire connaître le développement, les

progrès, et enfin la perfection d'une langue, qui voit chaque jour s'étendre les bornes de son empire.

Le livre de M. Peignot est utile et bon ; développé sur une base plus large, il aura des résultats heureux pour l'archéologie littéraire. Nous aurions seulement voulu ne pas rencontrer sous la plume d'un philologue aussi érudit, une objection faite plus d'une fois contre le pape Grégoire-le-Grand, et si bien réfutée par la *Biographie universelle*. Voilà tout ce que nous pouvons reprocher à M. Peignot. Notre but n'est pas de parler plus au long de son *Essai*, car M. Peignot est de Dijon, et les limites de notre province ne vont pas précisément jusque là. En prenant à cet ouvrage une particularité littéraire qui concerne Lyon, nous nous sommes proposés d'ajouter quelques notes sur des versions de la Bible, imprimées dans cette ville, aux XVe et XVIe siècles.

Pour en revenir à M. Peignot, voici le chapitre que nous offre son livre, page 71—73 :

« *Extrait* de l'*Histoire des trois Maries*, composée en vers français par Jean de Venette, en 1345, et mise en prose en 1505, par Jean Drouin, qui y a fait plusieurs additions auxquelles nous n'empruntons que la tirade contre le luxe des dames de Lyon, luxe qui, sans doute, avait été occasionné par le séjour que la cour avait fait dans cette ville pendant les guerres d'Italie. Jean Drouin apostrophe ainsi ces dames :

« O femmes de Lyon, qui en toutes gorres (1) passez les femmes de France, uostre desir ne est que en beaus habillemens et riches bagues ; uostre cueur est de tout a danser, rire, railler et gaudir à tort et à trauers ; uos grans mondanitez, uos testes accoutrées de perles, chaisnes et pierreries, seront elles cause de vostre saluement? Certes ie croys que non. Uos obstinations a uouloir de faire pis seront ils cause d'amander uostre uie? Certes ie croys que non ; car ici ueu de mes yeulx que plus ua auant et plus estes grossieres. De nos parisiennes ie me desporte, car

(1) Le mot *gorre* signifie luxe, magnificence, ostentation, vanité, recherche dans la toilette, débauche, etc. Favin, dans son *Théâtre d'honneur*, appelle la trop fameuse Isabeau de Bavière « grande gorre, pour se bobander, dit-il, en habits à l'allemande. »

elles ne portent pas si grans estat, sinon quelles le puissent bien maintenir sans répréhension. Des amyennoises ie ne dis mot, car leur uie est tres simple et leur estat tres honneste. Les orleanoises approuchent des parisiennes en plusieurs choses. Les rouennoyses passent toutes les aultres, et les auignonoises aussy, mais a ceulx a qui il appartient i'en laisse la correction... »

Nota. Cet ouvrage de Jean Drouin offre beaucoup d'autres singularités. Par exemple, il fait des reproches aux femmes de ne pas allaiter leurs enfans comme a fait la sainte Vierge, « et cela, par un attachement mondain à la beauté de leur sein; ce qui touchait fort peu la mère du Sauveur. » Ailleurs, il exhorte les gens d'église à ne point donner de bénéfices à leurs parens, « suivant l'exemple de Jesus-Christ, qui ne fit pape aucun des siens. » Il rapporte aussi une histoire de saint Longis (ce soldat qui perça le côté de J.-C.) lequel, après sa conversion, fonda le monastère de l'Ile-Barbe. »

M. Peignot cite, page 54, l'*Oraison Dominicale*, tirée d'un manuscrit en parchemin, de l'ancienne bibliothèque de Saint-Victor à Paris. La traduction est du XIIe siècle et ainsi conçue :

« Sire pere, qui es és ciaux, saintefiez soit li tuens nons, auigne li tuens regnes, soit faite ta volunté, si come ele est faite el ciel, si soit ele faite en terre. Nostre pain de cascun ior nos done hui, et pardone nos nos meffaits, si come nos pardonons a ços qui meffait nos ont. Sire ne soffre que nos soions tempté par mauuaise temptation, mes sire déliure nos de mal. »

Il sera curieux, ce me semble, de voir quel progrès avait fait notre langue, du XIIe siècle à la fin du XVe et au milieu du XVIe. Je prendrai des documens, pour ainsi dire domestiques, deux versions du pater, qui datent : l'une, de 1477 (1); l'autre, de 1543.

(1) « Barget imprima le Nouveau-Testament, de la version de Guyors des Moulins, revue par Julien Macho et Pierre Farget. M. Gabriel Martin, libraire de Paris, dont le suffrage en cette matière est si estimable, fixe l'année de cette impression à l'an 1477, dans son catalogue de la bibliothèque de feu M. du Eay. » Pernetti, *les Lyonnais dignes de mém.* tom. I, page 192. — Brunet, *Manuel du Libraire*, tom. III, page 436, ne donne pas Guyars des Moulins comme traducteur du Nouveau-Testament; il attribue la version à Macho et Farget.

Vous trouverez à la Bibliothèque de cette ville, un Nouveau-Testament publié par Barthélemy Buyer, qui introduisit l'imprimerie à Lyon, vers 1472; ce Nouveau-Testament est précédé d'une table *composée par Vénérable personne frere Iullian docteur en théologie de l'ordre saint Augustin demourant au couuent de Lyon sus le Rosne*. Notre cité paraît être la première ville où une traduction du Nouveau-Testament ait été imprimée; les bibliographes n'en citent pas de plus ancienne que celle-ci; on pourrait croire que c'est un des premiers livres sortis des presses de Buyer. Maintenant voici le *Pater*, tel qu'il se trouve dans la version que nous venons d'indiquer :

« Nostre pere qui es au ciel ton nom soit sainctifie ton regne aduiengne ta uoulente soit faicte en terre si comme elle est au ciel Sire donnes nous au iourduy nostre pain de chascun iour et nous pardonnes noz peches ainsi comme pardonnons a ceulx q' nous meffont et ne nous maine mié en temptacion cest adire ne seuffre mye que nous soions temptes mais deliures nous de mal Amen. »

Nous avons, sous la date de 1543, la *premiere partie du Nouueau Testament, en francoys, nouuellement reueu et corrigé par Ung docteur en theologie, Prieur des Freres Prescheurs de Nostre-Dame de Confort de Lyon*. Il y a quelque différence entre le *Pater* de l'édition de Buyer et le *Pater* de celle-ci :

« Nostre pere qui es es cieulx. Ton nom soit sanctifie. Ton regne aduiengne. Ta volunte soit faicte ainsi en la terre comne au ciel. Donne nous auiourd'huy nostre pain supersubstanciel. Et nous pardonne nos offenses, ainsi que nous pardonnons a ceulx qui nous offensent. Et ne nous induis point en tentation. Mais deliure nous du malin. Amen. »

Si nous publions ces notes, ce n'est pas que nous y attachions grande importance; à une époque cependant où les travaux bibliographiques prennent en province un si large et si rapide développement, il peut être bon de tirer de l'obscurité ce qui sert à jeter le jour, même le plus faible, sur la marche de notre littérature, et à en faire mieux connaître une phrase mal étudiée.

F.-Z. C.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

AOUT.

10 ans av. J. C. 1. Drusus fait la dédicace du temple élevé en l'honneur de Rome et d'Auguste, par les soixante nations des Gaules, au confluent du Rhône et de la Saône. — Ce jour est encore remarquable par la naissance du fils de ce même Drusus, Claude, qui fut ensuite empereur, et qui fit élever Lyon au rang des colonies romaines. Voyez sur l'autel de *Rome et d'Auguste*, une dissertation de Frédéric Walchius, inséré dans le tome III des *Acta societatis latinæ Ienensis*, et le *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon*, etc., par M. Artaud, Lyon, 1820, in-4°.

1760. 1 Prost de Royer adresse à l'archevêque de Lyon une lettre dans laquelle il traite du prêt à intérêt à Lyon, et qui a été publiée la même année avec cette épigraphe, tirée de S. Matthieu, c. 25 : « *Il fallait remettre mon argent à des banquiers, et, à mon retour, je l'aurais retiré avec les intérêts.* » Il n'est peut-être pas de ville où l'on ait tant écrit qu'à Lyon sur cette matière. Il serait à désirer que l'on réimprimât la lettre de Prost de Royer; il n'existe pas de meilleure réponse à faire aux objections de ceux qui ont écrit contre le prêt à intérêt.

1818. » Fondation du Dispensaire.

1701. 2 Arrivée de la statue équestre de Louis XIV, sculptée en bronze par Martin Desjardins.

1544. 3 Revue des habitans en état de porter les armes.

1546. » Supplice d'Etienne Dolet, imprimeur et homme de lettres, qui a composé à Lyon plusieurs de ses ouvrages.

1830. » Le drapeau tricolore remplace le drapeau blanc sur les édifices publics.

1561. 4 Edit de Charles IX, faisant commandement d'abattre et mettre par terre auvents, saillies, etc.

1794. 5 (18 thermidor an 2). Les représentans Dupuy et Reverchon publient une proclamation dont voici le texte:

« Au nom du peuple français, — égalité, — liberté. — Citoyens, les représentans du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, informés que les partisans de la Dictature trament des complots; que, fidèles à leur système destructeur, ils veulent incendier cette commune, porter le glaive du désespoir dans le sein des représentans du peuple et l'entraîner dans leur chûte, viennent au milieu de vous sonner l'éveil des vrais républicains.

« Sortez de cette longue léthargie, de ce sommeil des tombeaux où vous retenaient des dominateurs perfides qui vous avaient réduits à la nullité, pour régner au nom de l'infâme *Robespierre*, au nom de ce nouveau tyran des Français qui a porté sa tête sur l'échafaud. Quels que soient les dangers qui nous menacent, les représentans du peuple resteront au milieu de vous avec confiance; ils vous donneront l'exemple du courage et de la fermeté; comme la Convention nationale, ils trouveront la mort pour maintenir la République démocratique, terrasser les tyrans et leurs complices. Ah! qui pourrait ne pas être électrisé du feu sacré de l'amour de la patrie, lorsque, après les périls qu'elle a courus, on la voit triomphante, fouler aux pieds le triumvirat qui voulait l'asservir!

« Citoyens, fermez l'oreille aux suggestions des agioteurs. Les scélérats! ils voudraient vous faire partager le sort qui les attend. Ecoutez la voix de vos représentans; réunissez-vous à la Convention nationale. Vous savez par une triste expérience combien vous avez souffert pour l'avoir méconnue. Réparez vos erreurs en vous attachant plus fortement à la représentation nationale dans le moment où l'on cherche à vous égarer sur le triomphe de la Liberté. La Convention a parlé au nom du peuple: à sa voix les conjurés ont été dispersés, les traîtres punis, et le peuple a reconquis ses droits.

« De toutes les communes de la République, *Commune-Affranchie* recueillera la première les avantages de ce grand événement, quoiqu'elle fût destinée à un des degrés par où *Robespierre* devait

monter au trône. On avait mis tout en usage pour y avilir le peuple et pour lui ôter tous les moyens de subsistance, soit en le faisant renoncer au travail, soit en éloignant de cette cité par la terreur les habitans des campagnes qui l'approvisionnaient. Nous allons nous occuper de faire arriver les denrées de première nécessité, d'ouvrir la barrière aux arts et au commerce et de faire succéder aux vexations de la tyrannie l'exécution des lois révolutionnaires, d'assurer le triomphe de l'égalité et de la liberté.

« Citoyens, voilà les desseins de vos représentans, voilà vos espérances : veillez avec eux. Que l'attitude imposante du peuple, fier de ses succès, glace d'effroi les conjurés; que la confiance renaisse parmi les patriotes de bonne foi, et que l'aristocratie tremble.

« *Vive la Convention! vive la République!*

« Commune-Affranchie, ce 18 thermidor, l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique. — Les représentans du peuple, signé : Reverchon, Dupuy. — A Commune-Affranchie, de l'imprimerie républicaine, place de la Raison, n° 26. »

1814. 6 Entrée de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

1316. 7 Le cardinal Jacques d'Euse ou d'Ossa est élu pape dans le couvent des Jacobins, et prend le nom de Jean XXII. — Le président Hénault dit que les cardinaux assemblés à Lyon, se trouvant peu d'accord, déférèrent l'élection à Jacques d'Ossa *qui se nomma lui-même*. Cette anecdote est très douteuse ; elle doit être mise au nombre des mille et une fables débitées contre les papes par les écrivains hétérodoxes. Jean XXII fut sacré dans l'église de St-Jean, le 8 septembre de la même année. Son prédécesseur Clément V avait aussi été sacré à Lyon, le 14 novembre 1305.

1793. 8 Commencement du siége de Lyon.

1829. » M. de Courvoisier, procureur général près la Cour royale de Lyon, est nommé garde des sceaux.

1331. 9 Pétrarque arrive à Lyon et y séjourne jusqu'à la fin du mois. Voyez les *Nouveaux Mélanges* de M. Breghot du Lut, pages 337 et suivantes. —

353. 10 Magnencé, atteint par les généraux de Constance, se tue à Lyon.

1516. 11 Le parlement de Paris déboute de leur demande les maîtres des arts et métiers de la ville de Lyon, qui prétendaient changer l'ordre établi pour l'élection des officiers municipaux, ainsi que la marche adoptée par le consulat dans l'administration des officiers de la commune.

1654. 12. Éclipse de soleil. — Les astrologues avaient prédit que cette éclipse serait extraordinaire et causerait d'étranges révolutions, de sorte que le peuple l'appréhendait comme un présage funeste qui semblait annoncer la fin du monde. Cette circonstance engagea le P. François de La Chaise, d'Aix, oncle du confesseur du roi, à publier, ponr dissiper ces terreurs paniques, un traité qui parut sous ce titre : *Entretiens curieux sur l'Eclipse solaire du 12 août 1654*, par Théophraste, Orthodoxe, imprimé à Lyon avec cette épigraphe : *Qui timet umbram, is metuit nihil*, et celle-ci : *Solus sit timor umbrae, lucis amor*. Nous avons vainement cherché l'indication de cet opuscule dans la *Bibliographie astronomique* de Lalande.

1595. 13 Mort de Charles Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur de Lyon.

1656. 14 Passage de Christine, reine de Suède.

1828. 19 Pose de la première pierre du Grand-Théâtre, construit par MM. Chenavard et Pollet.

1803. 20 Translation de l'hospice de la Quarantaine à l'Antiquaille.

488. 21 Mort de S. Apollinaris Sidonius, évêque de Clermont, né à Lyon, le 5 novembre 430, célèbre par ses lettres et ses poésies. « Indépendamment de leur mérite propre, a dit un de nos meilleurs « critiques, les écrits de Sidoine doivent être considérés comme « un monument précieux de la littérature intermédiaire ; simple, « vrai, pittoresque comme tous les poètes qui ont touché à l'his- « toire, il abonde en détails qu'on ne trouverait pas ailleurs. C'est « pour nos Gaulois le *César et le Tacite du moyen âge*. » Charles Nodier, *Bibliothèque sacrée*, page 252. MM. Grégoire et Collombet déjà connus par leurs travaux sur Salvien, S. Vincent de Lérins et S. Eucher, font imprimer une traduction compléte des *Œuvres* de S. Sidonius. Cet ouvrage formera trois vol. in-8°, avec le texte en regard de la traduction, et paraîtra vers la fin de 1833.

1720. 23 Assassinat à Paris de Jacques Vergier, poète, né à Lyon.

1509. 24 Louis XII et Anne de Bretagne, venant de Valence, arrivent à Lyon.

1536. » Mort de Sante Paguino, savant orientaliste.

1550. » Entrée de Mgr de Saint-André, chevalier de l'Ordre royal, maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi, en la ville et pays de Lyonnais. — Il avait succédé dans le gouvernement de Lyon à Jean d'Albon son père, mort la même année 1550. Pendant sa captivité, après la bataille de Saint-Quentin, en 1557, Louis Adhémar, de Monteil, comte de Grignan, fut chargé du gouvernement de Lyon ; mais ce comte étant mort, le roi confia

cet emploi, le 8 décembre 1558, à Antoine d'Albon, alors abbé de Savigny, et depuis archevêque de Lyon.

1793. » Nuit du 24 au 25. Incendie de l'arsenal.

383. 25 L'empereur Gratien réussit à s'enfuir de Lyon, mais il est tué auprès du Rhône.

1820. » Mort du général comte de Précy.

1714. » Le P. Valoris prononce, au collége de Lyon, le jour de la distribution des prix, un *Panégyrique de Louis-le-Grand.* Nous insérons ici une notice sur le P. Valoris, notice que l'un de nos collaborateurs, M. Collombet, a détachée, pour la *Revue*, d'une *histoire littéraire du Lyonnais*, à laquelle il travaille.

LE P. VALORIS.

Nous avons peu de notions sur le compte de cet auteur; il était d'Avignon, et fut professeur de rhétorique au collége de la Trinité, lorsque Vanière, dans sa IIIe *Eglogue* (1), lui décerna quelques éloges, en reconnaissance des soins qu'il avait donnés à l'impression du *Dictionnaire poétique* (2). *Non silebitur*, dit-il,

Non operum socius Thyrsis, cui sœpe relictum
Cum dederim pecus et calamos, nec sensit abesse
Me sibi grex, alios fudit neque fistula cantus.

Brossette nous apprend une autre particularité. «... Je vous ai envoyé, dit-il à Despréaux, en avril 1710, une Eglogue latine du P. Vanière. Un de ses amis, dont il avait fait mention dans cette Eglogue, et qui avait aidé à revoir les épreuves du *Dictionnaire Poétique* que le P. Vanière faisait imprimer, lui a envoyé le remerciment suivant:

AU RÉVÉREND PÈRE VANIÈRE,
SUR L'HONNEUR QU'IL A FAIT A UN DE SES AMIS DE PARLER DE LUI,
DANS UNE DE SES ÉGLOGUES.

Madrigal.

Quelques momens d'un temps jusqu'ici fort stérile,
Employés à revoir ce qu'eut l'antiquité
De plus choisi, de plus utile,
M'ont heureusement mérité
D'avoir part aux chansons du rival de Virgile.

(1) Opuscul., pag. 89.

(2) « P. Valoris qui, me absente, editionis DICTIONARII mei POETICI curam in se susceperat. (Note de Vanière.)

Croirait-on qu'il fût si facile
D'obtenir l'immortalité (1)? »

Le P. Valoris avait fait imprimer une tragédie intitulée *Brutus*; je ne la connais pas. Nous avons encore de lui : *In Equestrem statuam Ludovico magno Lugduni positam Oratio habita in collegio SS. Trinitatis, ab Antonio Valoris, societatis Jesu sacerdote, III. Cal. jan. Anno M. DCC. XIII.* Lyon, André Laurens, 1714, in-4° de 39 pages, non compris la dédicace à François de Neuville de Villeroy, maréchal, duc et pair, gouverneur de Lyon. Ce discours est d'une bonne latinité; dans la première partie, Valoris célèbre la gloire de Louis XIV, et dans la seconde, l'amour des Lyonnais pour leurs princes. Ce que j'ai demandé avant tout à l'orateur, ce sont des choses locales, et je dois mentionner un bel éloge de la place Bellecour, puis ce tableau de Lyon, qui est vrai aujourd'hui même :

« Sit Lugduno civitas vastior; haud erit pro vastitate frequentior. Nihil hic vacuum, nihil otiosum; ab imo tabulato ad summum fastigium occupata omnia, omnia plena; vel minimus angulus, vel angustissima ædium projectura suum habet habitatorem aut hospitem; ita ut in unâ domo domus soleant esse multæ raraque Lugduni sit unius domini domus. Hinc in urbe tota civium multitudo tanta, ut si pergat per viros recens hospes, neget restare quemquam in ædibus; ædes si subeat, neminem jam ire per vicos sentiat (2). »

Nous avons aussi du P. Valoris, un *Panégyrique de Louis-le-Grand, prononcé au collége de Lyon, le 25 d'août 1714, Jour de la distribution des prix;* Lyon, André Laurens, 1715, in-4° de 34 pages, non compris la dédicace à François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon, primat de France. Médiocrement écrit, le discours n'offre rien de remarquable qui doive nous arrêter (3).

Il existe, aux manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, n° 646, deux ouvrages du même auteur; le premier a pour titre : *De Arte poeticâ sex Dissertationes veteribus recentibusque authoribus illustratæ, a P. A. de Valoris, societatis Jesu presbytero, in collegio Lugdunensi rhetoricæ professsore, anno domini* 1715, in-4° de 195 pages. Les préceptes de cet *Art poétique* sont courts, et les exemples, peu

(1) LETTRES FAMIL., tome III, page 32.

(2) I. Pars., page 18.

(3) On conserve à la bibliothèque de Lyon, une copie manuscrite de ce PANÉGYRIQUE, n° 311. Elle n'est pas de l'écriture du P. Valoris.

nombreux d'ailleurs, sont en général empruntés aux poètes français. La 5e et la 6e dissertation, qui traitent de divers petits objets, tels que l'énigme, la devise, etc., sont écrites en français. A la fin de cet ouvrage, pag. 178-189, on trouve quelques vers latins du P. Valoris, avec ce titre : *Opuscula ad poesim pertinentia*. Un de ces fragmens peut nous donner à peu près l'époque de la naissance du poète. Il dit, en parlant de lui-même :

Bis septem lustra exegi, volventibus astris; or, c'est vers 1715 qu'il acheva l'Art poétique; on peut donc penser qu'il était né en 1645 ou 46. A 70 ans, le P. Valoris conservait encore le feu de la jeunesse, car il dit, toujours dans la pièce que j'ai citée :

Integro primæ remanent in corpore vires,
Nec minor ingenii quam fuit ante, vigor;
Quis credat viridis tot habentem signa juventæ,
Vicinum tumuli me tamen esse mei?

La poésie du P. Valoris est fort ordinaire, et son écriture, qui présente de la netteté, n'est pas cependant bien lisible.

Le second ouvrage manuscrit que nous avons de ce jésuite, c'est *Polidore*, tragédie représentée par les écoliers du collége de la compagnie de Jésus, et composé par le R. P. Valoris, professeur de rhétorique à Lyon. N° 646. La pièce a cinq actes, en vers alexandrins bien scandés, mais c'est en cela seulement qu'elle ressemble aux chefs-d'œuvre de notre scène tragique.

Dans son *Dictionnaire portatif des poètes français* (1), Philipon de la Madeleine rapporte l'épigramme suivante communiquée par notre jésuite à un envieux qui préparait une satire contre lui. Il faut savoir, pour l'entendre, que la plus grave des insultes que l'on puisse faire à un homme dans le comtat d'Avignon, c'est de lui dire qu'il descend d'une famille juive :

Fils d'une race de vipère
Qui jadis mit Jésus en croix,
Moi, dont chacun connut la mère,
On put la connaître à son choix,
Juge de ce que je sais faire
Sur l'échantillon que tu vois.

L'épigramme eut son effet; la satire ne parut pas.

1685. 26 Mort à Hamadan, ville de Perse, de François Picquet, évêque de Bagdad, consul de France à Alep, né à Lyon, le 12 avril 1626. Voyez la *Biog. univ.*

(1) Art. Valoris.

1509. 27 Départ de la reine Anne de Bretagne. — Le lendemain, Jean de Paris, valet de chambre du roi, écrit au Consulat « que la reine, « avant son partement de Lyon, lui a dit qu'elle estoit très-con- « tente de la ville et de ce qu'elle y avoit demeuré; qu'elle a « trouvé ladite ville et les habitans en icelle si bons et de si bonne « sorte qu'elle en aura long-temps mémoire, et que, quand ceux « de Lyon voudront quelque chose devers le roi, elle sera con- « tente que l'on s'adresse à elle, à cause du vouloir qu'elle a à « faire plaisir à ladite ville, etc. »

1797. » On pêche dans le Rhône un esturgeon du poids de 85 livres.

1792. 28 La statue équestre de Louis XIV est abattue.

1794. » M. Salamon nommé maire de Lyon.

1741. 29 Un arrêt du Conseil autorise Aimé de Laroche, imprimeur à Lyon, à publier des petites affiches. — Aimé de Laroche est le premier en France qui ait imaginé d'établir ce qu'avait indiqué Montaigne, livre 1, chap. 34 de ses *Essais* (1). La commodité de ces feuilles hebdomadaires se manifesta bientôt; le sieur Boudet, imprimeur, en établit de semblables à Paris, en 1749. Voyez Prost de Royer, *Dictionnaire de Jurisprud.*, tome 3, 331.

1780. » Le P. le Febvre, oratorien, prononce, à l'académie de Lyon, l'*Eloge du P. Beraud*, son prédécesseur, à l'observatoire de cette ville. Cet *Eloge*, bien écrit et plein de sentiment, fut imprimé la même année, chez Aimé de la Roche, in-12.

1781 » Mort de Jacques-Germain Soufflot, sur les dessins duquel ont été construits l'Hôtel-Dieu, l'ex-Grand-Théâtre, la Loge du Change, etc.

1730. 30 Thomas et Ducis assistent à une séance de l'académie de Lyon.

1572. 31 Mort tragique de Claude Goudimel, musicien, un des meilleurs compositeurs du XVIe siècle. Voyez la *Notice sur M. de Mandelot*, par M. P.

» » Vêpres lyonnaises; massacre des protestans.

(1) « Feu mon père, homme, pour n'estre aydé que de l'expérience et du naturel, d'un jugement bien net, m'a dit autrefois qu'il avoit desiré mettre en train qu'il y eust ez villes certain lieu désigné auquel ceulx qui auroient besoing de quelque chose se peussent rendre et faire estregistrer leurs affaires à un officier estably pour cet effet : comme, « Je cherche à vendre des perles; Je cherche des « perles à vendre; Tel veult compagnie pour aller à Paris; Tel s'enquiert d'un « serviteur de telle qualité; Tel d'un maistre; Tel demande un ouvrier; qui cecy, « qui cela, chascun selon son besoing. » Et semble que ce moyen de nous entr'advertir apporteroit non leglere commodité au commerce publique; car à tous coups il y a des conditions qui s'entrecherchent, et, pour ne s'entr'entendre, laissent les hommes en extrême nécessité. » — Edition de J. V. Le Clerc, tome II, p. 87-8.

DE

LA MILICE

ET

GARDE BOURGEOISE

DE LYON.

PLANTATION D'UN MAI

EN L'HONNEUR DE M. TOLOZAN DE MONTFORT, PRÉVOT DES MARCHANDS ET COMMANDANT DE CETTE VILLE, EN 1786.

La milice bourgeoise de Lyon offre dans sa constitution une image de la défense des anciennes républiques. Formée de citoyens comme les troupes grecques et les premières légions romaines, divisée en plusieurs compagnies particulières, elle rétablit la tranquillité dans les murs de la cité, protège le repos et le sommeil des habitans, et veille à la conservation de leur vie et de leurs biens. Chaque division n'étant point stipendiée, et ne recevant aucun salaire, obéit avec noblesse et liberté aux chefs que le corps entier a choisis. Les magistrats qui l'inspectent, le commandant supérieur qui en règle les mouvemens, n'ont acquis ce droit que par la considération des services rendus à la patrie. Ils sont eux-mêmes citoyens. Leur titre n'est point trans-

missible ni héréditaire ; il est le fruit glorieux de leur réputation et de leurs travaux. Une vénalité avare et funeste n'a pas osé en altérer l'honneur ; et l'on ne peut dire à l'enfant faible et dégénéré d'un homme utile : « Tu viens de naître pour en être revêtu, et devenir notre magistrat. »

Ici le bourgeois, tour-à-tour défenseur de son ami, et défendu par lui, contracte cet esprit de patriotisme et de dévouement qui peut s'affaiblir dans des circonstances, mais qui renaît dans d'autres, et qui, créé par le régime même de l'établissement, ne peut jamais entièrement disparaître. Heureuse ville, où le génie militaire s'unit à celui des arts, et lui communique son énergie ; où les arts, à leur tour, tempèrent par la douceur ce que peut avoir de trop rude une soldatesque toujours un peu farouche, et propre à effrayer même ceux qu'elle accourt défendre et venger !

L'origine de cette ligue citoyenne, de cette confédération généreuse et utile, remonte au delà du treizième siècle.

Lyon gémissait sous une puissance tyrannique. Ses archevêques n'étaient pas encore assez éclairés pour être justes. Ils avaient étendu les chaînes de l'oppression sur leurs vassaux. Du haut de Pierre-Scise, où ils avaient établi leur séjour, ils dictaient impérieusement leurs volontés ; et leurs serfs tremblans venaient au pied du roc menaçant écouter leurs maîtres et obéir. Alors, la féodalité régnait dans toute sa fureur ; alors, toutes les vertus résidaient dans le glaive, et le fer décidait de tout. Dans les jugemens publics et au milieu des camps, il faisait les innocens et les coupables, les tyrans et les esclaves. O temps affreux ! où nos rois chancelans sur leur trône, ne voyaient autour d'eux que de petits souverains perfides et altiers, et des scènes de violence et de carnage ; où la superstition ignorante et barbare élevait des bûchers ; où la guerre, presque toujours injuste, classait les hommes comme de vils animaux, et les forçait à descendre sur l'arène pour y combattre et y périr ; où quelques-uns même ne pouvaient porter le bouclier pour se couvrir, et n'avaient que le bâton pour se défendre (1) ; où les arts étaient en-

(1) Lorsqu'on permettait le duel entre les roturiers ou *vilains*, on ne leur donnait qu'un bâton, et ils ne pouvaient combattre qu'à visage découvert. C'est

sevelis sous les ruines gothiques ; où l'industrie et le commerce étaient proscrits et regardés comme infâmes ; où, enfin, les voyageurs timides avaient besoin, lorsqu'ils s'éloignaient de leurs foyers, d'un titre de sauvegarde qui les garantît, auprès du tyran voisin, de l'esclavage ou de la mort.

Alors, au milieu de nos murs, quelques hommes généreux s'indignèrent et se réunirent. Long-temps assemblés en secret, ils prononcèrent le serment inviolable de sacrifier réciproquement leurs jours pour se défendre, et obtenir plus de bonheur. Le roi de France n'avait sur Lyon qu'un faible droit de suzeraineté ; aussitôt on députe pour lui demander protection et secours. L'orage se forme dans le silence ; bientôt il éclate avec fracas. Dans tous les quartiers s'élève et brille l'étendard de l'indépendance : les habitans en armes osent se faire entendre ; les hommes de corps, les soldats du clergé leur sont opposés : à chaque jour des victoires. Ici, sur ce pont de pierre, deux tours menaçantes tombent sous les efforts des Lyonnais. Là, dans la rue Porte-Froc, un rempart est forcé et s'écroule : partout le choc de l'homme qui retrouve dans la liberté la moitié de son ame, contre celui que l'habitude de la servitude a énervé et avili : partout le mouvement du zèle, l'impétuosité du courage et les cris des citoyens vainqueurs. Philippe-le-Bel envoie des troupes ; mais, lorsqu'elles arrivent, tout est presque calmé ; et la ville, déjà plus heureuse, se donne librement à celui qu'elle a choisi pour son maître ; elle ne lui demande, pour prix de son dévouement, que de lui être toujours fidèle, d'enrichir son état par son industrie, et de conserver le droit honorable de se défendre, et de garder le souverain lui-même lorsqu'il viendra dans ses murs jouir du spectacle intéressant d'un peuple tout à la fois pacifique et guerrier, laborieux et patriote, et du bonheur d'en être aimé.

Cet événement remarquable eut alors pour le royaume cette influence que la révolution opérée de nos jours en Amérique

d'après cette coutume que le point d'honneur a fait regarder le bâton comme l'instrument de l'avilissement et de l'outrage, et le soufflet comme la plus forte des injures.

aura dans ce continent. La même cause leur donna naissance, l'oppression; les mêmes hommes l'exécutèrent, des citoyens : mais différentes dans leurs effets, l'une procura à une ville malheureuse, le gouvernement équitable et modéré de la monarchie; l'autre, protégé par un monarque juste et bienfaisant, a soustrait l'Amérique au pouvoir d'un roi. Qu'on n'en doute pas, Lyon vit alors dans ses murs une foule de guerriers brave et généreux, qui méprisèrent la mort pour soutenir les droits oubliés de l'homme. L'histoire, quoique obscure et barbare, a été forcée de consacrer les noms d'un Josserand de Charnay, d'un Rigaud de Barnes, d'un Humbert de Chaponay, d'un Ponce de Varissan, d'un Peronnet de l'Ecluse, et d'un Barthélemi de Chevriers.

Telle fut la noble origine de la milice de Lyon. Née au sein d'une révolution glorieuse, toujours désintéressée, patriote et utile, la reconnaissance souveraine lui accorda des priviléges que chaque monarque s'est toujours plu à confirmer. De là, l'érection du corps de ville, la formation du consulat, la création des échevins et l'étendue de la puissance municipale. De là, toute force militaire doit relever du consulat; et celui-ci lui-même, qui fut d'abord la récompense méritée par le citoyen courageux, ne s'accorde encore qu'à celui qui a employé son temps et sa vie à l'avantage de la patrie.

Vingt-un ans après la révolution, les citoyens de Lyon, craignant que Louis Hutin, fils et successeur de Philippe le Bel, ne voulût aliéner le droit de supériorité temporelle qu'il avait acquis sur cette ville, et le remettre à l'archevêque, le prièrent de vouloir les conserver sous sa domination. Leur doute fut bientôt éclairci, et le monarque leur répondit : « Que connaissant la louable constance qu'ils avaient toujours conservée pour ses droits, il les exhortait à continuer dans leur attachement; et que bien loin de songer à n'être plus leur souverain, il les annexait pour toujours à sa couronne, et leur recommandait de recourir à lui dans toutes les occasions où ils pourraient avoir besoin de sa protection et de ses grâces. »

Depuis ce moment heureux, Lyon a fleuri sous le gouvernement des rois de France; et lorsque ces souverains sont venus dans cette ville, la milice bourgeoise eut toujours l'honorable

soin de garder leurs personnes, et le bonheur d'être passée en revue et accueillie par eux.

Charles VI fut reçu par cinq cents bourgeois armés et vêtus de rouge, et par cinq cents autres vêtus de tuniques bleues. Cette troupe se rangea en haie près de l'archevêché, et cria, suivant la coutume, en le voyant paraître : *Montjoye*, *St. Denis*, *vive le Roi*. Dès lors l'uniforme particulier de la bourgeoisie était déjà le rouge et le bleu.

Louis XI fut si charmé de l'accueil et du zèle des citoyens de Lyon à le recevoir, qu'il établit les quatre célèbres foires qui accrurent les richesses de cette ville, en étendant les priviléges de son commerce.

Au passage de Henri II, on lui dressa un trône au logis du Mouton, près de Vaise : « Pour ouir, dit la chronique, et passer en revue les capitaines des enfans de la ville. Pour éviter confusion, ajoute-t-elle, les capitaines, lieutenans et enseignes marchaient ensemble de trois en trois, et étaient suivis de leurs bandes, l'un après l'autre, et chacun ensemble, ordre de trois.... Ce qui fut chose émerveillable aux regardans, et même à tout capitaine et entendant le fait de la guerre, de voir si gros nombre de gens de ville, en si peu de temps être en si bel ordre, sans que l'on vît tout le long de la ville toussir ni parler un seul, et sans interrompre son ordre ; ce qui montrait assez aux connaisseurs que la plupart d'eux savaient les armes. »

Le lundi 6 septembre 1574, Henri III arriva à Lyon : « Pour le recevoir, dit la relation imprimée, les sieurs échevins firent préparer, armer et équiper les forces de la ville étant sous la charge et conduite des capitaines pennons, ainsi nommés des étendards ou panons en drap, *pannus*, qui leur servent d'enseignes. Ces enseignes déployées, lesdits capitaines se rendirent en la place de Bellecour pour y dresser un bataillon, et y faire les salves d'arquebuses accoutumées. »

C'est aux trente-six pennonages, précédés des échevins que Henri IV, toujours affable, et ayant l'art d'attacher tous les cœurs par son courage, ses bienfaits et le charme de ses paroles, tint ce discours : « Mes amis, j'ai loué votre fidélité, j'ai toujours cru que vous étiez Français, et vous me l'avez bien montré.

Continuez à m'aimer, et je vous ferai bien connaître combien je vous aime, et que je n'ai rien tant à cœur que votre repos. » En 1594, le même roi faisait imprimer dans un édit : « Que n'ayant jamais eu la moindre défiance des Lyonnais, il ne voulait au milieu d'eux de citadelle que dans leurs cœurs ; qu'il ne pouvait avoir de sujets plus fidèles, ni l'état de meilleurs citoyens. »

Quels Français, en effet, pouvaient mériter plus justement un pareil éloge ! Dans ces temps de troubles publics et de divisions intestines que la Ligue favorisait, les habitans de Lyon ne restèrent-ils pas inviolablement attachés à leur roi ? Ici, c'est Horace Cardon, qui, à la tête d'une troupe de la bourgeoisie, repousse les ligueurs à la porte d'Ainay, et les empêche de se rendre maîtres de la ville. Là, c'est un autre imprimeur, Guichard Juilleron, qui, voyant les Suisses prêts à abandonner, faute de paiement, le service du roi, vend deux maisons considérables, et de la somme qui lui en revient, solde tout ce qui est dû à ces troupes auxiliaires. Dans le même instant il s'engage, par un acte authentique, à les payer tant qu'elles resteraient à Lyon et défendraient les intérêts du monarque qu'il chérissait. Jamais Juilleron, dans la suite, ne voulut accepter de remboursement ; mais lorsque Louis XIII passa dans cet ville, pour aller dans le Roussillon, il fit venir le petit-fils de cet homme généreux, lui ceignit lui-même l'épée et le baudrier, le créa chevalier, et le nomma colonel de la milice des citoyens, pour le récompenser d'une manière plus patriotique du dévouement de son aïeul (1).

Ce fut à la première entrée de ce roi et d'Anne d'Autriche, qu'on dressa un théâtre dans la cour du château de la Mothe, près de la Guillotière, où les capitaines pennons montèrent après le consulat, et d'où ils complimentèrent le roi, qui leur répondit : « J'accepte vos offres de services, je vous en remercie, et vous prie bien fort de les continuer.... » Ensuite de ce, dit l'auteur de la description de cette entrée, tous lesdits pennonages

(1) Juilleron demeurait dans le quartier de la place Confort : ne serait-ce point depuis ce temps que le colonel de la bourgeoisie aurait été mis à la tête de ce quartier ?

ont défilé devant le roi, qui a pris un singulier plaisir à les voir chacun en particulier. »

Lorsque Louis XIV vint à Lyon, les divers corps militaires, établis pour la défense de cette ville, se disputèrent l'honneur de le garder; mais le roi, confirmant un usage antique et respectable, l'accorda à la bourgeoisie.

A peu près dans le même temps, le cardinal Chigi vint en France; Lyon mit sur pied, pour le recevoir, la milice bourgeoise qui bordait les rues, et formait dans les places de petits camps. « On ne vit jamais guère, dit l'ouvrage alors imprimé, de troupes plus lestes, plus adroites, mieux armées qu'elles, ni qui sussent mieux conserver la fierté de la guerre dans une action de paix; car, encore que cette milice fût bourgeoise, elle ne laissait pas de faire parfaitement connaître, dans leur marche et dans leurs postes, qu'elles savaient fort bien manier l'épée, le mousquet et la pertuisane. » On voyait, à la tête des différens quartiers, les noms les plus connus et les plus recommandables, tels que ceux de Sève de Fléchères, de Chollier, de Grigni, de Grollier, de Béraud de Fétan, de Pont St-Pierre, de Murard, de Ferrus, de la Tour-Vidaud, etc. Le citoyen, distingué par ses talens ou sa naissance, qui avait consacré ses jours à soutenir les intérêts de son roi dans les armées, ou ceux de ses compatriotes dans les tribunaux, accourait avec joie revêtir l'habit militaire de la patrie, s'honorait et devait s'honorer de commander à une troupe d'amis et de citoyens.

Enfin, lorsque le duc de Bourgogne et celui de Berri passèrent à Lyon, au commencement de ce siècle, trente-cinq pennonages, composés chacun de deux cents hommes choisis, se distinguèrent par leur magnificence et leur zèle. « Tous les rangs, tous les quartiers étaient en particulier parfaitement uniformes, et cette grande multitude d'armes dorées, de plumets blancs et d'écharpes frangées d'or, avait quelque chose de très-grand, et qui frappait agréablement les yeux; aussi les deux grands princes, voyant toute cette bourgeoisie sous les armes, lui firent l'honneur de dire fort haut qu'ils la trouvaient richement vêtue, et très-bien disciplinée. »

C'est à cette discipline constante qu'on a souvent dû le réta-

blissement de l'ordre public. Dans ces émotions populaires, subitement formées ; dans ces tumultes redoutables, et qu'on ne peut prévoir dans une ville qui renferme une population immense, la milice bourgeoise se montra toujours avec un dévouement qui lui fit honneur. Ici, une troupe de furieux qui assiège l'hôtel de l'Intendance n'est calmée que par la fermeté tranquille et réfléchie d'un citoyen, à la tête de son quartier. Là, une erreur grossière se répand dans le peuple, le transporte de rage, et lui fait prendre des torches incendiaires : plus loin, il s'émeut, il court, il se met en fureur pour régler des jeux et des spectacles, dont il ne connaît ni l'intérêt ni le plaisir ; des capitaines de la bourgeoisie apaisent les uns, arrêtent les transports des autres, et dissipent l'égarement de tous. Leurs traits sont connus, leurs discours écoutés. Unissant à propos l'exemple du courage à celui de la modération, ils calment l'orage ; et la tempête, devenue moins violente, s'évanouit : l'artisan furieux retrouve sa raison à la voix de celui qui le soutint dans ses travaux, et il sacrifie sans peine sa colère du moment à celui qui lui accorda chaque jour des secours et une occupation utile.

Pour maintenir cette discipline et cette influence de la milice bourgeoise sur la tranquillité publique, le consulat, autorisé par les ordonnances des rois, a fixé un jour de chaque année pour la passer en revue ; et les divers quartiers ont profité de la circonstance où ils étaient assemblés, pour donner à M. Tolosan de Montfort, commandant, un témoignage de respect et d'amour que tous les ordres de citoyens ont partagé.

Le 30 avril 1786, chaque pennonage, assemblé dès les sept heures du matin sur la place d'armes de chaque quartier, s'est formé, et s'est rendu ensuite à la place Louis-le-Grand.

Tous les quartiers y étant arrivés avec leurs officiers à leur tête, ont formé un bataillon carré dans l'emplacement des tilleuls. Ce bataillon, composé d'environ cinq mille hommes en uniforme, aligné, et sous différens drapeaux, a offert un coup-d'œil symétrique et agréable.

Le départ a été annoncé par trois boîtes ; à la première les troupes se sont assemblées, à la seconde elles ont porté les armes, et les chefs de division, porte-drapeaux et sergents d'es-

corte se sont mis en avant du premier rang ; à la troisième boîte les tambours ont battu aux champs, et les quartiers ont défilé en rompant par la droite, suivant chacun en leur rang la compagnie colonelle, et ayant six hommes de front.

C'est par la rue des Deux-Maisons, la rue du Plat, le quai de la Saône, la rue des Orfèvres, la place de l'Herberie, la place et rue St-Pierre, qu'ils sont arrivés aux Terreaux.

Le Consulat, présidé par M. le Commandant, et accompagné de l'état-major, était au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville; chaque quartier, en passant, s'est rangé en bataille et a fait le salut du drapeau. Les officiers qui, après vingt ans d'un service aussi gratuit qu'honorable, ont mérité les épées d'honneur, se sont approchés pour les recevoir. Les sergens vétérans ont été récompensés par des médailles, signes honorables qui attestent à leurs compatriotes que pendant la même suite d'années ils ont donné des exemples de bonne conduite, de courage et de dévouement patriotique.

Après la revue, chaque quartier a défilé pour se rendre devant l'hôtel de M. Tolozan de Montfort, commandant. Tous y étant arrivés, les officiers en chef se sont placés avec leurs drapeaux en avant de leurs troupes, et sous leur commandement on a planté un Mai, au bruit des salves d'artillerie, des tambours, des trompettes, d'une musique militaire, et des acclamations publiques.

Ce Mai a été décoré de l'écusson doré et en relief des armoiries de celui à qui il est consacré. Au bas, une banderolle présente cette inscription : *Cives dilecto civi.* « C'est au citoyen aimé et digne de l'être, que des citoyens ont rendu ce libre hommage. »

Les quatre-vingt-quatre officiers ayant à leur tête M. Chaix, leur colonel, se sont alors présentés à M. le Commandant, et M. Chaix lui a exprimé ainsi les sentimens de son corps :

Monsieur,

« En vous offrant l'hommage du corps patriote et militaire dont j'ai l'honneur d'être l'interprète, il est flatteur pour moi de pouvoir y réunir celui de mes sentimens particuliers. Toujours

empressé à faire le bien, vous aimez à soutenir les priviléges de cette ville ; en est-il un plus glorieux que celui de devoir à la confiance du souverain le droit inappréciable de se garder, et d'assurer la tranquillité de ses compatriotes ?

« La milice bourgeoise, en passant en revue devant vous, ne vous a pas offert un seul homme qui ne loue votre administration. Tous citoyens, ils s'empressent d'admirer en vous l'excellent citoyen.

« Daignez, Monsieur, agréer le faible témoignage de leur zèle. Le monument qu'ils viennent d'élever annoncera au peuple qu'ici vous écoutez ses plaintes et lui rendez justice ; il indiquera de plus loin, aux étrangers, la demeure du chef qui sut mériter notre amour par son activité, son désintéressement et ses bienfaits. »

M. Tolozan a répondu à ce discours avec l'affabilité qui lui est particulière, en ces mots :

Messieurs,

« Vous venez de me faire éprouver que s'il est des peines dans la place que j'occupe, il est aussi des dédomagemens bien consolans.

« Le spectacle de la joie publique, ce concours de citoyens qui semblent applaudir aux témoignages flatteurs de votre amitié, cette fête patriotique, tout porte à mon ame un charme attendrissant qu'il est plus aisé de sentir que d'exprimer.

« Oui, Messieurs, cet arbre simple que vos mains viennent de me consacrer est pour moi le plus beau monument ; s'il brille par l'éclat de sa décoration, il intéresse encore plus par le sentiment qui l'a élevé.

« Les regards s'y portent avec douceur, et les miens, en s'y arrêtant, rappelleront chaque jour à mon cœur combien il est doux d'avoir pour amis de vrais citoyens ; ce titre est dû à ceux qui comme vous se dévouent au service de la patrie.

« Votre corps respectable a droit à la considération publique, par le zèle soutenu qu'il met à remplir ses devoirs ; cet éloge est une justice que l'on vous doit, et qu'en mon particulier je vous

rendrai dans toutes les occasions où il me sera permis de consulter le cri de mon cœur, mon estime et mon attachement. »

Après ce discours, les troupes ont défilé dans leur ordre devant lui; et ensuite les officiers et les sergens, qui ont obtenu les médailles, sont revenus dîner à sa table. Le consulat, l'état-major, et un grand nombre des plus notables citoyens y avaient été invités.

Dans le même temps, on avait fait dresser sur la place, devant l'hôtel de M. Tolozan, un amphithéâtre où les musiciens ont été placés, et d'où ils ont fait danser le peuple, tandis que des fontaines de vin, coulant en abondance, entretenaient ses transports et son allégresse.

Sur le soir, le colonel et les officiers de la milice bourgeoise, suivis des sergens vétérans, ont assisté au spectacle dans la loge de M. le Commandent et du Consulat, et ont recueilli, lorsqu'ils ont paru, les applaudissemens des spectateurs. M. Tolozan est venu quelque temps après se placer au milieu d'eux, et n'a point été vu sans exciter les transports de joie des citoyens.

Ces jours de bonheur public sont trop flatteurs pour ne pas en rappeler le souvenir. Qu'il est doux de voir le peuple, oubliant ses maux, et plein de confiance en la sagesse de celui qui les gouverne, en attendre plus d'aisance et de liberté. Qu'il est doux de le voir, goûtant déjà les fruits d'une administration douce et heureuse, jouir tout à la fois, et des bienfaits qu'il a déjà obtenus, et de ceux qu'il espère encore! Qu'ils viennent souvent s'offrir à nos regards ces momens enchanteurs, où les citoyens réunis pour célébrer celui qu'ils aiment, et qui leur est utile, n'éprouvent plus qu'un même sentiment et ne se trouvent plus qu'un cœur; où les cris éclatans de la joie, les fanfares, les jeux, les larmes des vieillards honorés et reconnaissans qui ont bien servi leur pays, l'enthousiasme patriotique qui enflamment ceux qui les commandent, le plaisir pur et mérité de celui dont le laurier civique vient d'orner le front respecté, ne présentent dans une ville immense que l'image d'une famille fortunée, dont le chef juste et bon, entouré de ses enfans, sourit à leurs fêtes et se plaît à les rendre heureux.

SOUVENIRS DU FOREZ.

Il y a telles contrées de la France qui sont comme en possession exclusive de nous faire goûter le charme des vieux souvenirs. Pélérinages consacrés de la poésie, les ames desséchées de ce siècle aiment à s'y aller rafraîchir aux brises du passé. Puis elles ne manquent pas de nous faire part de leurs émotions, d'écrire l'itinéraire de leur terre sainte. Qui n'a pas lu une foule de pages ravissantes sur la Bretagne? Assurément nous ne prétendons pas disputer à cette noble terre les profondes sympathies qu'elle inspire; mais pourquoi dédaignerions-nous les richesses de poésie que renferment souvent les ruines les plus ignorées de nos autres provinces?

Quand la diligence de Lyon à Paris roule pesamment sur la route royale du Bourbonnais, à quatre lieues de la petite ville de Roanne, entre Changy et La Pacaudière, le voyageur, qui respire sur l'impérial la fraîcheur du soir, voit à sa gauche, sur une chaîne de collines élevées, une vieille tour se détacher so-

litaire au fond d'un ciel bas et grisâtre. A l'abri, derrière elle, se cache un bon vieux petit village aux maisons de bois, aux rues pavées et tortueuses, d'une naïveté primitive, d'une couleur frappante de moyen-âge. Hélas! Crozet était tout cela, du moins quand j'y ai passé mes belles années. Tout fier d'avoir porté autrefois le titre de ville, il étalait encore aux coups du temps les lambeaux de sa vieille ceinture de murailles flanquées de tours; il voyait encore se dresser, imposant, bien que lézardé de crevasses profondes, le bizarre et immense polygone qui le protégeait comme une citadelle. On donne à cette ruine majestueuse, dont la destination serait difficile à préciser, le nom de château. Ses épaisses et hautes murailles n'ont pas de ciment extérieur et n'ont jamais été percées d'aucun jour; elles enclosent un espace circulaire et découvert d'une centaine de pieds de diamètre; c'est maintenant le jardin du sonneur. Au-dessous il y a, dit-on, de mystérieux souterrains, où la crédulité populaire ne manque pas d'enfermer des trésors maudits. Je me souviens encore des rumeurs pleines d'effroi qu'excita l'entreprise hardie du bedeau, qui convoitait ces richesses illicites: il avait consulté une sorcière, et, sur ses instructions, lui et quelques ames perdues, durant une des nuits les plus noires de l'automne, s'étaient affublés des ornemens sacerdotaux; la croix à la main, le goupillon et le sel bénit dans les mains, ils s'étaient introduits processionnellement dans la redoutable enceinte. Mais leurs évocations, leurs conjurations, leurs cercles magiques, ne produisirent pas l'effet désiré. Chacun se disait ensuite, en les montrant du doigt, que des bruits étranges avaient effrayé leur audace sacrilége, qu'un chien noir leur était apparu, faisant étinceler ses yeux dans l'ombre et poussant de rauques et sinistres aboiemens. Le vieux et gigantesque donjon est flanqué au nord d'une tour plus mince, mais plus haute; c'est au pied de cette tour, sur une roche escarpée à laquelle on arrive par un sentier étroit, que se trouve percée l'unique porte du château: je n'ai jamais rien vu d'un aspect plus triste que cette entrée isolée et abrupte, où jamais le soleil ne donne, et d'où la vue ne peut s'étendre que sur un horizon borné qui saisit l'ame d'une indicible et insurmontable mélancolie. En face de vous, une

colline roide et rocailleuse arrête brusquement votre regard; dans l'une de ces anfractuosités, vous apercevez une chaumière délâbrée et sans ombrage, c'est la *maison du possédé*. Au-dessous de vos pieds, à une grande profondeur, vous avez la sombre vallée de Gourtal et le bruissement monotone d'un torrent. C'est ici le lieu des apparitions, des bruits surnaturels, des *chasses-malignes*, sinistres ébats des esprits de la nuit, bruyantes mascarades des sorciers et des lutins, où se confondent en un charivari épouvantable le miaulement des chats, le roulement des carosses, le claquement des fouets, les ricanemens des farfadets. Malheur au voyageur téméraire qui, entendant derrière lui ce brouhaha de l'enfer, se hasarderait à tourner la tête! il se sentirait alors emporté en de violens tourbillons, enveloppé et étouffé dans une trame de toile immense, jusqu'à ce que son bonheur lui eût inspiré ou rappelé quelqu'une de ces bonnes formules captieuses qui mettent le diable *à quia*. Il est remarquable que, dans les contes populaires, le diable demeure toujours le nigaud. Il a bien payé la peine de son orgueil évangélique, le pauvre diable, le moyen-âge lui a infligé sans pitié sa mordante ironie; il l'a revêtu de formes grotesques, il l'a bafoué, il l'a écrasé de ridicule, un enfant peut lui rire au nez. Ouvrez le *Grand Albert*, à la page fatale, le diable va vous apparaître soudain hideux et difforme : « Que me veux-tu? vous dira-t-il de sa bouche grimaçante. » Ne vous en laissez pas imposer, répondez tout simplement : « Je veux que tu épuises la mer avec un panier. » Et le diable sera capot, il s'en retournera confus le *grand Jean de Nivelle*. Nos grand'mères nous ont souvent répété, pour le besoin, ces bienheureuses formules qui lient la puissance de Lucifer; car notre enfance, à nous, Forésiens, a été bercée de contes diaboliques et de bien d'autres encore. Temps heureux et vraiment poétiques de l'existence, où sans se douter de ce que peut être la poésie, on la respire avec la vie, on en jouit comme de l'air, comme du soleil. A Crozet, elle était répandue partout, dans les bois, dans les vents, dans les chants du soir, dans les veillées d'hiver, et surtout dans les ames bonnes et croyantes des habitans. Mes impressions les plus profondes, mes airs les plus aimés et les plus intimes, ceux

que j'entends au dedans de moi quand je suis triste, ceux que je chante quand je veux l'être, je les ai retenus des veillées de mon village. N'est-ce pas sous ces premières et puissantes influences que se forme une certaine portion de l'ame qui résiste à toutes les révolutions intérieures? c'est comme la liqueur odorante dont s'est imprégné un vase neuf. Le cœur se durcit plus tard au contact des choses et des hommes; l'intelligence devient sévère ou dédaigneuse, on se croit mort aux suaves et naïves émotions; mais qu'un chant natal, qu'une strope de complainte pieuse, vous reviennent en souvenir, vous sentez se remuer jusqu'au fond de votre être ces secrètes sympathies que vous pensiez usées et qui vibrent encore. Je doute que l'enfance décolorée des nouveaux-venus de notre époque sceptique puisse se ménager pour l'avenir de pareilles émotions. Il n'y a plus maintenant ce qu'il y avait autrefois jusque dans les dernières extrémités du corps social tel que l'avait formé la foi catholique, une vie morale fortement constituée, une sève surabondante et vivace, dont il suffisait d'avoir une fois nourri son ame pour en sentir long-temps la fraîcheur.

Dans ces vieilles complaintes que les jeunes filles de Crozet chantent encore en brodant au tamis, vous trouveriez des trésors de mélodie et de sentiment, un parfum de tristesse rêveuse, quelque chose d'intime et d'infini dont l'écho vous demeure dans l'ame comme une voix lointaine venant des régions inconnues. Tantôt c'est la légende d'un pieux ermite, dont le tombeau se reconnaît à une croix solitaire plantée sur les hauteurs de Saint-Bonnet-d'Ecart; tantôt c'est l'histoire d'un farouche seigneur qui tyrannise cruellement ses vassaux. Il serait difficile d'entendre quelque chose de plus saisissant, de si triste à la fois et de si sauvage que le début de cette dernière complainte : *Que l'on m'amèn' ma grand' cavale grise*, etc. L'air est d'un effet musical frappant : vous avez vu subitement cette brutale figure de châtelain, vous avez frissonné à sa voix menaçante, vous avez entendu le hennissement de sa cavale indomptée. Cette image est désormais gravée en bronze dans vos souvenirs, rien ne saurait l'en effacer. Voulez-vous maintenant du tendre, du larmoyant, quelque chose qui vous rappelle le *Lacrymosa* du *Dies iræ*?

vous aurez la délicieuse complainte de la jeune châtelaine, mariée depuis peu à un noble et beau chevalier; elle l'a vu avec regret partir pour une guerre périlleuse. Au premier combat, Sigefroy tombe percé d'une lance et est apporté mourant dans son château, où il expire incontinent; la pauvre épouse l'ignore, on le lui a caché; mais de sinistres pressentimens agitent son ame; les apprêts des funérailles remplissent de rumeurs le manoir du défunt; elle entend le retentissement des marteaux qui clouent la bière, les chants lointains des prêtres, les glas des cloches, et à chacun de ces bruits funèbres, c'est un couplet déchirant où la jeune châtelaine interroge sa mère qui calme ses craintes en la trompant. Ce chant, d'une simplicité antique, d'une mélancolie si suave, a souvent fait couler des larmes. Oh! pourquoi s'en vont-elles peu à peu ces touchantes complaintes de mon pays, pourquoi se flétrit-elle cette fleur de poésie que la religion échauffait au cœur du pauvre peuple, pourquoi s'effacent-elles chaque jour ces belles traditions d'un âge que beaucoup aiment sans le comprendre? Aujourd'hui les jeunes filles de Crozet commencent à admettre la chanson politique, les pots-pourris érotiques et autres misérables rapsodies rimées que nos trouvères industriels répandent dans les campagnes. Le paysan n'aime plus autant la veillée qui réunissait le voisinage autour de son foyer : c'est brûler du bois pour chauffer autrui; il préfère s'isoler dans son égoïsme. Trève donc à ce doux échange de causeries qui rendait plus sociable, à ces histoires merveilleuses ou apitoyantes qui entretenaient l'horreur du mal et disposaient le cœur à la compassion. En vérité, la philosophie elle-même rougirait de ses réformes si elle les voyait appliquées au pauvre peuple des campagnes! Les grandes routes où ses idées courent en poste, dessèchent la fraîcheur des ames, comme elles ternissent la verdure des plantes. Partout où elle a pu faire germer quelques-unes de ses maximes corrosives, on voit s'éteindre la vie morale, le sentiment, ce souffle divin qui fait deviner une intelligence immortelle sous les dehors les plus grossiers. La plus brute créature, la plus dure et la plus repoussante, c'est le paysan sant foi. Il n'y a rien en lui qui décèle une ame, si ce n'est peut-être la haine jalouse et forcenée qu'il a

vouée à toute espèce de supériorité : j'ai fait plusieurs fois ces amères réflexions en m'apercevant du changement qui s'opère dans toutes les habitudes de mon pays natal. Crozet, cette bonne petite ville antique, cette relique oubliée d'un autre âge, tend aussi à se faire à sa façon dix-neuvième siècle. Véritablement c'est un contre-sens choquant ; car si son intérieur devient autre, sa physionomie jusque-là est bien toujours la même, à part quelques ruines de plus qu'a faites le temps. Cette vieille maison gothique que vous voyez toute bariolée de briques de diverses couleurs, tout ornée à sa façade de médaillons sculptés représentant des bustes ou des emblèmes ; elle est telle encore que l'ont vue il y a dix ans Victor Hugo et Charles Nodier ; elle appartient à la famille de Tourville, et c'est là qu'est né Papon le juriste. Sur l'ogive d'une porte hérissée de pointes de fer, se lisent ces mots : *Sileto et spera* ; c'était la prison. Au dessus d'une autre, on a gravé cette sentence mystérieuse : *Homo homini monstrum*. De cette seigneuriale habitation, dit la chronique populaire, partaient des voies souterraines qui aboutissaient au Château Morand, noble et féodale demeure, où l'auteur du roman de l'*Astrée*, Honoré d'Urfé, vint épouser cette Diane si belle, qui ne lui donna pour enfans que des avortons informes et monstrueux.

J'ai parlé tout-à-l'heure du passage de Victor Hugo à Crozet ; qu'on me permette une courte anecdote comme peinture de mœurs. L'illustre poète eut pour cicérone le maître d'école du lieu ; cet excellent homme ne pouvait assez se féliciter d'avoir vu *un auteur*. Quand il vint tout essoufflé d'admiration m'annoncer sa bonne fortune, on eût dit de quelqu'un qui aurait répété les paroles d'Henri IV : Pends-toi, brave Crillon, j'ai vu *un auteur*, et tu n'y étais pas. — Un savant, celui-là ! s'écria-t-il avec enthousiasme ; il a fait imprimer un ouvrage à dix-huit ans ; pensez donc ! » — Alors il avait en tête de faire ériger Crozet en commune ; il ne crut pas pouvoir mieux faire que de s'adresser au *grand homme* qu'il avait le bonheur de connaître : les grands hommes ne sont-ils pas tout-puissans? Il lui écrivit donc une lettre à cette fin. Or, comme il savait de latin quelque peu, il y mit cette pompeuse inscription : *In litterarum republicâ omnipotenti*. — C'est le dernier des Romains que cet homme d'une sim-

plicité antique ; les vieilles mœurs s'en iront avec lui. Qui sait si jusque-là la manie des restaurations ne viendra pas enlever même aux édifices leur sainte couleur de vétusté? chacun entend le progrès à sa manière. N'ai-je pas vu déjà des maisons auxquelles on a brutalement coupé leur toit pointu et les croisillons en pierre jaune de leurs fenêtres gothiques ? Tristes ravages du temps qui emporte ainsi, avec les heures dont se compose notre vie, tout ce qui alimente nos souvenirs ; vieux usages et vieux édifices, caractères et monumens, tout s'use sous sa marche pesante. Si du moins le mouvement irréligieux qui accélère depuis plus d'un siècle ce travail de destruction, mettait, à la place des ruines qu'il fait, quelque chose qui eût aussi sa poésie, on s'effrayerait moins de ses réformes ; mais le cœur se resserre, l'âme se soulève de dégoût en voyant la vie désenchantée, égoïste et brutale que la philosophie incrédule ferait au peuple, si elle réalisait jusqu'au bout ses funestes conséquences. Gloire et courage à ceux qui, s'efforçant de rattacher le passé à l'avenir, ne veulent de régénération que par cette sainte et vieille foi qui avait animé jusqu'ici la société d'une vie si puissante, si poétique ! Quand on aura enfin compris qu'il faut aux ames des plus pauvres gens autre chose que ce parlage assourdissant de journalisme qu'on nomme politique, autre chose que cet ignoble tripotage d'argent, d'usines et de brevets d'invention qu'on appelle progrès, autre chose enfin que ce jargon sans autorité et sans ame qu'on décore du nom de morale ; quand on aura, dis-je, compris tout cela, la question sociale se trouvera dégagée des incidens qui l'entravent ; les intelligences verront clairement qu'il ne s'agit pas d'autre chose que d'un retour sincère et effectif au catholicisme : alors le combat ne sera plus qu'entre les passions humaines et la force providentielle de Dieu.

L'abbé Dauphin,

Directeur au collége du Perron.

CONTESTATION

DES

COMTES DE LYON

ET DES

DOCTEURS DE SORBONNE,

SUR UNE CÉRÉMONIE

DE L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN.

Un jésuite, le P. Charles Fleury, publia en 1728 une *Histoire du cardinal de Tournon, ministre de France sous quatre de nos rois;* Paris, chez d'Houry, in 8°. Ce volume présente un chapitre assez curieux sur un singulier débat entre les comtes de Lyon et les docteurs de Sorbonne, débat que les éphémérides de cette *Revue* ont mentionné au mois d'avril, page 332. Ces détails compléteront les détails précédens :

« Théodore de Champron, docteur de Sorbonne, fut appelé à l'église de St-Jean, pour y remplir la charge de doyen. A peine fut-il en place qu'il entreprit de réformer un usage qu'il traita d'abus impie, et qu'il attribua à la fierté des comtes de Lyon.

Pendant la messe, ils ne fléchissaient qu'un genou, à l'élévation de l'hostie; Théodore les en reprit comme d'un respect trop mesuré pour le plus auguste de nos sacremens. Mais, ayant cru trouver des esprits indociles, il porta ses plaintes à la Sorbonne. Cette faculté, ravie d'étendre sa domination sur des personnes qu'elle ne savait pas, sans doute, être peu disposées à la recevoir, épousa les sentimens du délateur élevé dans son sein. Aussitôt les docteurs se rassemblèrent; on minuta un décret; chacun, brûlant de signaler son zèle pour la sainte Eucharistie, voulut y placer son mot, et voici en quels termes il fut conçu : « In choro non flectere utrumque genu usque ad terram, « sed vel altero genu vel utroque super sellam inniti in eleva- « tione Sacro-Sancti corporis et sanguinis Christi, error est in- « tolerabilis, neque ullâ consuetudine possunt excusare qui « hoc faciunt. Prohibitio verò quâ prohibetur hermi utraque « genuflexio est arrogans, impia, schismatica et scandalosa, « hæreticis favens (1). » A la première nouvelle de l'anathême, les chanoines de Lyon furent également surpris de la hardiesse de leur doyen et de la mesure de la faculté de Paris. Jaloux d'ailleurs de leurs usages et sûrs du respect qu'ils avaient pour un sacrement auguste que les hérétiques attaquaient ouvertement dans ces temps malheureux, ils s'adressèrent à la cour et se plaignirent amèrement du décret de la Sorbonne, comme d'un attentat qui ruinait leurs priviléges et contredisait leurs usages. Le roi, peu au fait d'une dispute de docteurs, renvoya l'affaire à la décision des cardinaux de Tournon et de Lorraine, les deux lumières du clergé de France, qui se trouvaient sur le lieu de la dispute; ces deux grands hommes, qu'on ne peut pas soupçonner de manquer de zèle pour la religion, puisqu'ils étaient les fléaux de l'hérésie naissante, examinèrent sérieusement l'affaire. L'incompétence des juges, la cérémonie d'élever l'hostie, qui était

(1) Ce mauvais latin signifie : « Au chœur, ne pas fléchir les deux genoux jusqu'à terre, mais s'appuyer d'un genou ou des deux genoux, sur son siége, pendant l'élévation du corps et du sang de Jésus-Christ, c'est une erreur intolérable, que nulle coutume ne saurait justifier. L'ordre qui défend de fléchir les deux genoux est un ordre arrogant, impie, schismatique, scandaleux, et qui favorise l'hérésie. »

toute nouvelle dans l'Eglise romaine, et qui ne se pratique pas même encore dans l'Eglise d'Orient; l'attachement des chanoines à leurs usages anciens, qui, d'ailleurs, ne donnaient aucune atteinte à la ferveur de leur culte, détermina les cardinaux-commissaires; ils décidèrent donc en faveur des chanoines, contre les docteurs, avec prière toutefois aux comtes de se conformer, sur ce point, aux autres Eglises.

« Cependant, les esprits s'échauffèrent; d'une part, les comtes triomphant du jugement que les cardinaux venaient de porter en leur faveur, insultèrent à des juges impuissans dont les arrêts venaient d'être réformés, et les docteurs qui, accoutumés à la dispute, ne souscrivent pas ordinairement sans clameur et sans appel à leur condamnation, se plaignirent au roi, exagérèrent le scandale des catholiques, et l'abus que les hérétiques pouvaient faire de la décision. Le roi appela donc l'affaire à son conseil, pour en donner un jugement définitif. La question fut agitée en sa présence, et soutenue avec autant de chaleur d'une part, que d'éloquence de l'autre; enfin, l'arrêt déjà porté par les deux cardinaux, fut confirmé par une sentence du conseil. »

Elle est datée de St-Germain-en-Laye, 23 août 1555, et se trouve dans l'historien de qui nous empruntons ces documens, (pages 285—294).

FRAGMENT

D'UNE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DU LYONNAIS.

LES PP.

BOUTON, — FILÈRE, — BARRY, — LA COLOMBIÈRE,

ÉCRIVAINS ASCÉTIQUES DU COLLÉGE DE LA TRINITÉ.

L'abbé LAMOURETTE.

LE P. BOUTON.

François Bouton naquit en 1578, à Chamblay, près de Dôle en Franche-Comté ; nous n'avons pas de documens sur ses premières années. Quand il fut admis dans la compagnie de Jésus, ses supérieurs l'envoyèrent aux missions du Levant, où il essuya pour la foi une longue et rude prison (1). A son retour de Constantinople, il fit naufrage sur les côtes de la Calabre, et gagna la terre à la nage, après avoir quitté sa soutane, afin de mieux nager. Les habitans du pays le prirent d'abord pour un corsaire d'Afrique, et il courut alors un nouveau danger, aussi grand que

(1) Théophile Raynaud, *Mantissa ad Indiculum*, page 92.

celui auquel il venait d'échapper ; mais ses patentes qu'il avait reçues de ses supérieurs, et qu'il eut la précaution de prendre avec lui, l'ayant fait reconnaître pour ce qu'il était, il fut conduit avec honneur dans le plus prochain collége des Jésuites, d'où il revint à Lyon (1). Pendant plusieurs années il professa la philosophie et la rhétorique au collége de la Trinité, et mourut dans cette ville, le 17 octobre 1628, victime de son zèle à secourir les pestiférés.

Le P. Bouton avait composé un grand nombre d'ouvrages, que l'on conservait manuscrits dans la bibliothèque des Jésuites de Lyon. Parmi ces écrits, on distinguait une *Théologie spirituelle*, en six livres ; — une *traduction du grec en latin des œuvres de S. Dorothée*, que le P. de Colonia regarde comme plus exacte que celle d'Hilarion de Vérone (2) ; — *Commentarii in deuteronomum de peregrinatione Israelitarum, tum litterali, tum mysticâ, ad promissionis terram, ex scripturis et præsertim ex libro numerorum* ; — un dictionnaire latin-hébreu, auquel il travailla pendant douze ans, à son retour des missions orientales, et qu'il eut la patience de transcrire lui-même jusqu'à six fois. Il a pour titre : *Clavis Scripturæ hebraïcæ, seu dictionnarium latino-hebræum, in quo latinis vocibus subjiciuntur voces hebrææ respondentes ; collectum ex sacris litteris et collatione vulgatæ latinæ editionis cum hebræâ* (3) ; c'est un volume in-4° d'environ quinze cents pages, qui se trouve actuellement dans la bibliothèque publique de Lyon. Le P. Bouton s'est proposé de montrer le conformité de notre Vulgate avec le texte original, « et on peut assurer, dit le P. de Colonia, que l'auteur a parfaitement bien réussi dans son dessein. » Le *Dictionnaire* ne verra peut-être jamais le jour, mais quoiqu'il puisse avoir du prix, sous plus d'un rapport, et il en a certainement, nous ne sommes pas tout-à-fait de l'avis du P. de Colonia. En investissant la Vulgate du respect qu'elle mérite, nous devons convenir que des travaux déjà vieux et des

(1) Sotwel, *biblioth.*, page 218.

(2) *Hist. litt.*, tome II, page 751.

(3) La *Biog. univ.* n'a donné le titre de ce *Dictionnaire* que d'après le P. de Colonia.

recherches plus recentes prouvent trop combien la Vulgate est défectueuse.

A part le *Dictionnaire*, tous les ouvrages de notre savant jésuite ont péri dans le siége de Lyon. Le P. Bouton avait entrepris un dictionnaire latin-syriaque, et il l'avait même fort avancé. Il ne faut pas confondre cet auteur avec un père Jacques Bouton, jésuite aussi, mort en 1658, et de qui l'on a une *Relation de l'établissement des Français dans l'île de la Martinique, depuis l'an* 1635.

Le P. FILÈRE.

Avant d'entrer chez les Jésuites, Filère, né à Lyon, en 1586, avait exercé la profession d'avocat; une fois qu'il eut embrassé l'état religieux (1608), il mit au jour plusieurs livres de piété; voici les titres de ceux que nous connaissons :

I. *Le Miroir sans Tache, enrichy des merveilles de la nature dans les miroirs, rapportées aux effets de la grâce*, etc.; Lyon, chez la veuve de Cl. Rigaud et Philippe Borde, 1636, in-8°, de 1028 pages, avec une épître dédicatoire, qui en a au moins 26.

II. *La sage Abigail, mariée malheureusement à Nabal, et très-heureusement à David*, etc.; Lyon, Ph. Borde, 1641, in-8°.

III. *La Dévotion à S. Lovys pour honorer ses mérites et imiter ses vertus;* Lyon, Borde, 1641, in-8°.

IV. *Le parfait prince chrétien S. Lovys;* Lyon, Jacques Canier, 1654, in-8°.

V. *Le Bonheur de tous les états;* Lyon, Ant. Cellier, 1653; cet ouvrage est divisé en trois parties, et fut publié en trois volumes in-8°. Le premier contient *le Bonheur des empires;* le second, *le Bonheur des villes*, et le troisième, *le Bonheur des maisons particulières.* Il serait difficile de dire du bien des livres du P. Filère, on peut les citer comme un modèle de mauvais goût. *Le Bonheur de tous les états* présente un mélange de vers et de prose, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de ces deux choses. Je citerai une ode sur le *bonheur de Lyon :*

Si le sage marchand exerce
L'esprit qu'il a dans le commerce
Ou de draps ou de grains divers,
Son travail et son industrie
Ne tend en sa géométrie
Qu'à ce centre de l'univers.

On voit en sa circonférence
Les lignes de la concurrence
Des plus lointaines nations,
Qui vont aboutir à son change,
Pour y trouver un doux mélange
De mœurs et d'inclinations.

C'est là que le trafic allie
Les intérêts de l'Italie,
Des Suisses et des Allemands
A ceux de la Grande-Bretagne,
De Portugal et de l'Espagne,
Des Hollandais et des Flamands.

C'est où les grandes entreprises
Pour le débit des marchandises
Se forment par les bons esprits,
D'où cette grande monarchie
Est heureusement enrichie
Des raretés de plus grand prix.

Mais ce gain est souvent funeste;
L'autre, plus sûr et plus céleste
Est au nombre prodigieux

Des hommes transformés en anges
Qui chantent à Dieu ses louanges,
Dans les ORDRES RELIGIEUX.

Qui n'est ravi, sur vos montagnes,
O Lyon, et dans vos campagnes,
Par la douce tranquillité
Des cœurs élevés sur les nues,
Dans les maisons entretenues
Par votre libéralité ?

Le P. Alegambe, dans la *Bibliothèque des écrivains de la société de Jésus*, page 522, donne en latin le titre de quelques autres ouvrages français. Filère mourut à Lyon, le 29 août 1658. Il s'était livré à la prédication pendant plusieurs années.

Un autre jésuite, qui fut aussi au collége de la Trinité (1), le P. George-Etienne Rousselet, s'adonnait, vers le même temps, à la carrière da la prédication. Rousselet naquit à Vesoul, en 1582, et fut admis dans la société, à l'âge de 23 ans; après avoir professé les humanités et rempli divers emplois de son Ordre, il se consacra aux missions. Le 30 décembre 1634, il mourut à Vienne (2) en Dauphiné.

On a de lui : *Le Lys sacré*, justifiant le bonheur de la piété par divers parangons du lys avec les vertus et les miracles du roi S. Louis et des autres monarques de France; Lyon, Louis Muguet, 1631, in-4°. L'épître au roi est datée de Lyon, 2 janvier 1631. Ce livre n'est qu'un lourd et insipide fatras.

(1) Colonia, tome II, page 750.

(2) Suivant Alegambe. — La *Biog. univ.* qui copie cet auteur pour le reste de l'article, fait cependant mourir à Valence le P. Rousselet.

Le P. de BARRY.

Paul de Barry, né en 1585 (1), à Leurate, au diocèse de Narbonne, entra chez les Jésuites en 1601 (2), et y fit dans la suite ses quatre vœux. Il enseigna pendant cinq ans la philosophie, devint supérieur du noviciat d'Avignon, recteur du collége d'Aix et de celui de Nîmes; puis enfin il fut fait provincial de la province de Lyon, le 30 avril 1652. Il quitta cet emploi, le 30 avril 1655, et mourut à Avignon, le 28 juillet 1661.

Le P. de Barry a composé un grand nombre de livres de dévotion, tous plus ou moins ridicules. En voici les titres d'après Moréri et Alegambe :

I. *Le Paradis ovvert à Philagie par cent dévotions à la Mère de Dieu;* Lyon, Rigaud, 1636, in-12; — en 1640, VIIIe édition, d'après le frontispice; — en 1671, réimprimé encore chez Ant. Cellier. C'est l'ouvrage principalement que Pascal livre au ridicule, dans les *Lettres provinciales*. « Je ne vous ferai pas plus de compliment, que le bon père m'en fit la dernière fois que je le vis. Aussitôt qu'il m'aperçut, il vint à moi, et me dit, en regardant dans un livre qu'il tenait à la main : « Qui vous ouvri-« rait le paradis ne vous obligerait-il pas parfaitement? ne don-« neriez-vous pas des millions d'or pour en avoir une clef, et « entrer dedans quand bon vous semblerait. Il ne faut point « entrevoir de si grands frais; en voici une, voire cent à meil-« leure compte. » Je ne savais si le bon Père lisait, ou s'il parlait de lui-même. Mais il m'ota de peine, en disant : ce sont les premières paroles d'un beau livre du P. Barry, de notre société; car, je ne dis jamais rien de moi-même. — Quel livre, lui dis-je, mon père? — en voici le titre, dit-il : *Le Paradis ouvert à Philagie, par cent dévotions à la Mère de Dieu, aisées à pratiquer.* — Eh quoi, mon Père! chacune de ces dévotions aisées suffit pour ouvrir le ciel? — oui, dit-il; voyez-le encore dans la suite

(1) Suivant Moréri et la *Biog. univr.* — En 1587, suivant Alegambe.

(2) Suivant la *Biog. univ.* — En 1605, suivant Moréri et Alegambe.

des paroles que vous avez ouïes : « Tout autant de dévotions à « la Mère de Dieu, que vous trouverez en ce livre, sont autant « de clefs du ciel, qui vous ouvriront le paradis tout entier, « pourvu que vous les pratiquiez ; » et c'est pourquoi il dit, dans la conclusion : « Qu'il est content, si on en pratique une « seule. »

« Apprenez-m'en donc quelqu'une des plus faciles, mon père. — Elles le sont toutes, répondit-il ; par exemple, « saluer « la sainte Vierge au rencontre de ses images, dire le petit cha- « pelet des dix plaisirs de la Vierge ; prononcer souvent le nom « de Marie ; donner commission aux anges de lui faire la révé- « rence de notre part ; souhaiter de lui bâtir plus d'églises que « n'ont fait tous les monarques ensemble ; lui donner tous les « matins le bon jour, et, sur le tard, le bon soir ; dire tous « les jours l'*Ave*, *Maria* en l'honneur du cœur de Marie. » Et il dit que cette dévotion-là assure de plus d'obtenir le cœur de la Vierge. — Mais, mon père, lui dis-je, c'est pourvu qu'on lui donne aussi le sien. — Cela n'est pas nécessaire, dit-il, quand on est trop attaché au monde ; écoutez-le : « Cœur pour cœur, « ce serait bien ce qu'il faut, mais le vôtre est un peu trop « attaché, et tient un peu trop aux créatures. Ce qui fait que « je n'ose vous inviter à offrir aujourd'hui ce petit esclave que « vous appelez votre cœur. » Et ainsi il se contente de l'*Ave*, *Maria*, qu'il avait demandé. Ce sont les dévotions des pages 33, 59, 145, 156, 172, 258 et 420 de la première édition. — Cela est tout-à-fait commode, lui dis-je, et je vois qu'il n'y aura personne de damné, après cela.

« Hélas ! dit le père, je vois bien que vous ne savez pas jusqu'où va la dureté de cœur de certaines gens. Il y en a qui ne s'attacheraient jamais à dire tous les jours ces deux paroles : *bon jour*, *bon soir ;* parce que cela ne peut se faire sans quelque application de mémoire. Et ainsi il a fallu que le P. Barry leur ait fourni des pratiques encore plus faciles, comme « d'avoir jour « et nuit un chapelet au bras en forme de bracelet, ou de por- « ter sur soi un rosaire ou bien une image de la Vierge. » Ce sont là les dévotions des pages 14, 326 et 447. « Et puis dites que « je ne vous fournis pas de dévotions faciles pour acquérir les

« bonnes grâces de Marie, » comme dit le P. Barry, page 106. — Voilà, mon père, lui dis-je, l'extrême facilité. — Aussi, dit-il, c'est tout ce qu'on a pu faire, et je crois que cela suffira; car il faudrait être bien misérable pour ne pas vouloir prendre un moment en toute sa vie pour mettre un chapelet à son bras ou un rosaire dans sa poche, et asssurer par là son salut, avec tant de certitude, que ceux qui en font l'épreuve n'y ont jamais été trompés, de quelque manière qu'ils aient vécu, quoique nous conseillions de ne pas laisser de bien vivre. Je ne vous en rappellerai que l'exemple de la page 34, d'une femme qui, pratiquant tous les jours la dévotion de saluer les images de la Vierge, vécut toute sa vie en péché mortel, et mourut enfin en cet état, et qui ne laissa pas d'être sauvée par le mérite de cette dévotion. — Et comment cela, m'écriai-je? — C'est, dit-il, que Notre-Seigneur la fit ressusciter exprès, tant il est sûr qu'on ne peut périr quand on pratique quelqu'une de ces dévotions.

« — En vérité, mon père, je sais que les dévotions à la Vierge sont un puissant moyen pour le salut, et que les moindres sont d'un grand mérite, quand elles partent d'un mouvement de foi et de charité, comme dans les saints qui les ont pratiquées; mais de faire accroire à ceux qui en usent, sans changer leur mauvaise vie, qu'ils se convertiront à la mort, ou que Dieu les ressuscitera, c'est ce que je trouve bien plus propre à entretenir les pêcheurs dans leurs désordres, par la fausse paix que cette confiance téméraire apporte, qu'à les en retirer par une véritable conversion, que la grace seule peut produire. — « Qu'importe, dit le Père, par où nous entrions dans le paradis, « moyennant que nous y entrions, » comme dit, sur un semblable sujet, notre célèbre P. Binet, qui a été notre provincial (1) en son excellent livre : *De la marque de prédestination*, n° 31, page 130, de la XVe édition. « Soit de bond ou de volée, que « nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire, » comme dit encore ce Père, au même lieu? — J'avoue, lui dis-

(1) Il paraît, d'après Colonia, tom. II, pag. 750, que le P. Binet fut quelque temps au collége de la Trinité de Lyon; je ne vois pas qu'il ait rien publié dans cette ville; ainsi je ne dirai rien de lui.

je, que cela n'importe; mais la question est de savoir si l'on y entrera. — La Vierge, dit-il, en répond; voyez-le dans les dernières lignes du livre du P. Barry : « S'il arrivait qu'à la mort « l'ennemi eût quelque prévention sur vous, et qu'il y eût du « trouble dans la petite république de vos pensées, vous n'avez « qu'à dire que Marie répond pour vous, et que c'est à elle qu'il « faut s'adresser. »

« — Mais, mon Père, qui voudrait pousser cela, vous embarrasserait; car enfin, qui vous a assuré que la Vierge en répond? — Le P. Barry, dit-il, en répond pour elle, page 465. « Quant au profit et bonheur qui vous en reviendra, je vous en « réponds, et me rends pleige pour la bonne mère. » — Mais, mon Père, qui répondra pour le P. Barry? — Comment, dit le Père, n'est-il pas de notre compagnie? et ne savez-vous pas encore que notre société répond de tous les livres de nos Pères? Il faut vous apprendre cela; il est bon que vous le sachiez, etc. (1). »

C'est en 1656 que Pascal écrivait cette maligne satire, qui eût bien dû engager le P. Barry à ne plus faire de livres de dévotion.

II. *La sainte Ferveur auprès de Jésus*, par cent dévotions aux sacrés mystères de sa sainte vie, mort, etc.; Lyon, 1637, in-12.

III. *La Solitude de Philagie*, ou l'adresse pour s'occuper aux exercices spirituels une fois l'an; Lyon, 1637, in-12.

IV. *Les saintes Résolutions de Philagie;* Lyon, 1637, in-16.

V. *Les saints Accords de Philagie avec le Fils de Dieu;* Lyon, 1638, in-12, in-16.

VI. *La riche Alliance de Philagie avec les Saints du Paradis;* Lyon, 1638, in-12.

VII. *La Pédagogie céleste*, ou de la dévotion aux saints Anges gardiens; Lyon, 1639, in-12.

VIII. *La Magnificence de Dieu envers sa sainte Mère;* Lyon; 1639, in-12.

IX. *La Dévotion à saint Joseph;* Lyon, 1640, in-12.

X. *L'Année sainte*, ou l'instruction de Philagie pour vivre à la

(1) *Lettre IX.e*

mode des saints et pour passer saintement l'année, etc.; Lyon, Rigaud, 1641, in-12.

XI. *La Dévotion à la glorieuse sainte Ursule;* Lyon, Rigaud, 1643, in-12.

XII. *Les Méditations de Philagie*, pour tous les jours de l'année, sur les plus beaux traits de la vie de bien des saints de chaque jour; Lyon, Rigaud, 1644, 3 vol. in-8.

XIII. *Les trois Journées de Philagie pour la petite retraite spirituelle;* Lyon, Borde, 1645, in-12.

XIV. *Pratique des Vertus*, recueillie des Œuvres du P. Barry; Lyon; Prost, 1648, in-12.

XV. *Méditations sur les Fêtes de la Mère de Dieu;* Paris, Lambert, 1651, in-12.

XVI. *La Provision spirituelle en Méditation pour tous les Samedis de l'année*, etc.; Lyon, Ant. Cellier, 1651, in-8.

XVII. *Pensez-y bien*, ou *Moyen court*, *facile et assuré de se sauver;* Paris, Gaspard Méturas, 1652, in-16. C'est le seul des ouvrages du P. Barry qui ne soit pas entièrement oublié; les ames dévotes lisent encore le *Pensez-y bien*, grâce aux corrections que cet opuscule a subies.

XVIII. *Paulin et Alexis*, deux illustres amans de la mère de Dieu; Lyon, Borde, Arnaud et Rigaud, 1656, in-8.

XIX. *La Mort de Paulin et d'Alexis;* Lyon, Borde, 1656, in-12.

XX. *Les Cent Illustres de la Maison de Dieu* en toute sorte de profession, etc.; Lyon, Borde, 1660, in-8.

XXI. *La Vie du P. Alexis*, etc.; Avignon, Jean Piot, 1661, in-12.

Plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en latin, en italien et en allemand.

Le P. de la COLOMBIÈRE.

Claude de la Colombière, issu d'une famille distinguée dans le parlement de Grenoble, naquit en 1641, à Saint-Symphorien-d'Ozon, entre Lyon et Vienne. Dès ses plus tendres années

toutes ses inclinations parurent se tourner vers la piété et vers l'étude. Après avoir fait avec succès ses humanités et sa rhétorique à Lyon, dans le collége des Jésuites, il entra, âgé de quinze ans, dans la société, et s'y distingua plus encore par l'éminence de ses vertus que par la supériorité de ses talens. Lorsqu'il eut employé un certain nombre d'années ou à l'instruction de la jeunesse, ou à ses propres études, le P. de la Colombière fut destiné par les supérieurs à faire une troisième année de noviciat, suivant l'usage ordinaire de la société. Ce fut alors qu'il forma ces résolutions héroïques, dont l'exécution devait le conduire à la plus éminente sainteté. Quelque gênantes, quelque multipliées que fussent les obligations que la règle lui imposait, il s'en prescrivit à lui même de nouvelles, et s'engagea par un vœu à les remplir dans toute leur étendue.

De la maison du second noviciat, le père de la Colombière fut transféré à Paray-le-Monial pour y gouverner une maison de la compagnie. Il vécut en apôtre dans ce nouveau séjour et se consacra tout entier au salut des peuples. Tandis qu'il travaillait ainsi à la gloire de Dieu, on demanda un jésuite pour prêcher à la chapelle de son altesse royale madame la duchesse d'Yorck, depuis reine de la Grande Bretagne, et le P. La Chaize, confesseur du roi, fut chargé de nommer ce prédicateur; comme il avait une haute idée des vertus du P. de la Colombière, il n'hésita point à le choisir. Le pieux Jésuite partit d'abord pour l'Angleterre. Quoiqu'il ne fût pas éloigné de la maison paternelle, il ne voulut voir aucun de ses parens avant de partir, ni leur faire part du choix qu'on avait fait de lui; il n'en écrivit même à personne; son extrême dévoûment et le plaisir d'exécuter les ordres de la providence, furent tous les préparatifs de son voyage.

Au milieu de ses fonctions apostoliques, après un séjour de deux ans à Londres, il fut soupçonné d'avoir pris part à des intrigues et mis en prison pendant un mois en haine de la religion catholique; sans les égards qu'on eut pour la duchesse qu'il servait, il eût éprouvé le même sort que cinq de ses frères, qui furent condamnés à mort. Toute sa vie le P. de la Colombière regretta de n'avoir pas subi une pareille destinée. Un arrêt du

parlement le bannit à jamais du royaume et le contraignit de repasser en France; il est vrai toutefois que dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, on ne put alléguer contre lui que les conversions qui avaient été le fruit de son zèle. Le P. de la Colombière vécut dans un état de langueur depuis son retour en France; il éprouva, durant quatre mois, de continuels crachemens de sang; il avait contracté cette maladie à Londres, dans l'exercice de son emploi, dans les incommodités de sa prison et les rigueurs de sa pénitence (1). Il s'était retiré à Paray, où il devint le directeur de la célèbre Marie Alacoque; l'on croit même qu'il est l'auteur de la *Vie* de cette religieuse, publiée par Languet (2). Il coopéra avec elle à faire ériger la fête du cœur de Jésus, dont il composa l'office, et mourut avec la réputation d'un saint, le 15 février 1682.

Les sermons du P. de Lingendes venaient d'être publiés, lorsque le P. de la Colombière commença à se consacrer à la chaire; ce fut donc le modèle qu'il se proposa d'imiter, surtout pour la force, pour la solidité des raisonnemens, et l'élévation des pensées. Le mérite de la Colombière est avoué de tous ceux qui le connaissent et qui peuvent le juger. Il écrit avec solidité, avec onction, avec facilité; les sujets sont bien choisis, bien étudiés, et présentés sous un point de vue juste et intéressant; l'orateur a su mêler, sans les confondre, le dogme et la morale; mais la qualité qui caractérise son genre, et qui touche aujourd'hui le plus ses lecteurs, comme elle pénétrait autrefois ses auditeurs, c'est le pathétique qui règne dans tous ses discours. Chose bien remarquable! on critique les inégalités et les incorrections de

(1) Gallifet: *L'excellence de la dévotion au cœur de J.-C.*, pag. 13. — Lambert, *Hist. du siècle de Louis XIV*, tom. I, pag. 244 et suiv. — *Préface* mise en tête des *Sermons* du P. de la Colombière.

(2) Paris, 1729, in-4°. Marie Alacoque doit aujourd'hui sa plus grande célébrité à ces vers de Gresset:

Vert-Vert était un perroquet dévot...
Il disait bien son *Benedicite*,
Et *notre mère*, et *notre charité*;
Il savait même un peu de soliloque,
Et des traits fins de Marie Alacoque.

Bossuet, les formes austères de la dialectique de Bourdaloue, le luxe d'expressions et la morale décourageante de Massillon; quel prédicateur n'a pas été critiqué? Mais où sont les critiques du P. de la Colombière? c'est qu'en effet, s'il n'offre pas des beautés du premier ordre, son genre à lui est d'être parfait au second rang pour les pensées, pour les sentimens, pour l'élocution; il est théologien, philosophe et littérateur tout à la fois; en outre, il parle plus au cœur qu'à l'esprit; il ne se recherche aucunement lui-même, et l'on pense plus à faire qu'à censurer ce qu'il dit. Si sa réputation est moins répandue dans le monde littéraire que celle des grands orateurs, c'est qu'il a rarement prêché en France, jamais à Paris ni à la cour, devant ces brillans auditoires qui font la renommée du prédicateur.

« Le P. de la Colombière avait l'esprit fin et délicat, et on le sent malgré l'extrême simplicité de son style. Il avait surtout le cœur vif et sensible. C'est l'onction du P. Cheminais, mais avec plus de feu; l'amour de Dieu l'embrâsait. Tout, dans ses sermons, respire la pitié la plus vive et la plus tendre. Je n'en connais point, même, qui aient ce mérite dans un degré egal, et qui soient, si je puis m'exprimer ainsi, plus dévots, sans petitesse (1). » On peut dire que, pour le temps où il a vécu, il était un des hommes du royaume qui entendait le mieux notre langue; c'est ainsi qu'en jugeait le célèbre Patru, qui applaudissait aux réflexions du P. de la Colombière, sur l'élégance et les termes de la langue française.

Les *Sermons* de notre orateur furent publiés en 1684; Lyon, 5 vol. in-8°, et Paris, chez Muguet. Il parut une seconde édition, en 1687; Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 5 vol. in-8°, avec un portrait de l'auteur; le dernier volume contient les *Réflexions chrétiennes* du P. de la Colombière. En 1757, les *Sermons* furent encore imprimés à Lyon, 6 vol. in-12. L'édition la plus récente est celle de 1832, sous ce titre : *Œuvres du R. P. Claude de la Colombière D. L. C. D.-J.*, Avignon, Seguin aîné, 1832, 7 vol. in-12. On a fait entrer les *Sermons*, en 2 vol. in-12,

(1) L'abbé Trublet, *Panégyrique des saints, précédés de Réflexions sur l'Eloquence en général, et sur celle de la chaire en particulier*; Paris, 1755, in-12, pag. 76.

dans la Ve livraison de la *Bibliothèque des séminaristes ;* Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, 1835.

Outre les *Sermons*, le P. de la Colombière a laissé une *Retraite spirituelle ;* Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, 1 vol. in-12. — Des *Lettres spirituelles ;* Lyon, Jacques Lions et Louis Bruyset, 1715, 2 vol. in-12. La *Biographie universelle* mit ces deux ouvrages en 3 volumes, et donna faussement la date de 1725. Les *Lettres* sont purement un livre de spiritualité, des conseils adressés à des religieuses où à quelques personnes du monde ; il ne faudrait pas que l'érudition profane voulût chercher autre chose dans ce volume.

Le seul ouvrage en dehors de l'ascétisme, que le P. de la Colombière ait écrit, remonte à l'époque où il professait la rhétorique à Lyon ; ce sont des harangues latines, intitulées *Prolusiones oratoriæ* ; Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, in-12. La première, qui retrace le tableau de la litterature romaine sous Auguste, est aussi la meilleure. Le P. de la Colombière, comme plus tard le P. de la Rue, savait aussi-bien rendre ses pensées dans la langue des Romains, que dans la sienne propre. En général, tous les maîtres de l'art s'étaient imprégnés de l'antiquité avant d'être chez nous ce qu'ils furent, des écrivains et des penseurs.

L'abbé LAMOURETTE.

Montazet fut remplacé par un pontife moins habile que lui, mais digne néanmoins par ses connaissances, par son aménité et par ses vertus d'occuper un siége comme celui de Lyon. Né au diocèse de Rennes, en 1734, d'une famille distinguée par ses services militaires, Yves-Alexandre de Marbeuf, après avoir embrassé l'état ecclésiastique, devint chanoine et comte de Lyon en 1752, conclaviste du cardinal de Luynes en 1758, vicaire-général de Rouen, fut député à l'assemblée du clergé en 1760, nommé abbé de St-Jacut en 1761, sacré évêque d'Autun le 12 juillet

1767, et obtint, en 1775, l'abbaye de St-Florentin de Bonneval (1). Nommé pour succéder à Montazet, il prit possession de son siége, par procuration, le 29 octobre 1788, fut appelé, la même année, au conseil et à la direction de la feuille des bénéfices, protesta en 1790 contre la constitution civile du clergé, émigra et se réfugia d'abord au château de Rivert en Brabant, puis ensuite à Lubeck, dans la Basse-Saxe.

Quand il fut remplacé par Lamourette (7 mars 1791), des contradictions, auxquelles il fallait s'attendre, naquirent aussitôt, et *les maires et officiers municipaux de Lyon* adressèrent, le 24 mars, une proclamation *aux citoyens* en faveur du nouveau pontife. « Les lois, disaient-ils, nous ont donné pour évêque M. l'abbé Lamourette; et, dès ce moment, tous ceux qui alarment nos consciences sur cette élection; qui s'efforcent de faire reconnaître l'évêque destitué comme étant encore archevêque de Lyon; qui veulent soumettre notre foi, notre obéissance à ses écrits, qu'ils osent qualifier de *Mandemens* et d'*Ordonnances*, sont des rebelles qu'il faut arrêter et punir.

« Vous avez été témoins du scandale que nous avons eu à réprimer dans l'église de St-Nizier; peu s'en est fallu que le sang ne ruisselât dans ce temple.....

« Un fait bien plus grave vient de l'exciter de nouveau (notre vigilance); six paquets ont été adressés aux supérieurs et professeurs du séminaire de St-Irénée. Ils contenaient des imprimés, où M. de Marbeuf, se qualifiant encore d'*archevêque de Lyon*, de *primat des Gaules*, lance ses censures contre ces ecclésiastiques fonctionnaires, les interdit ainsi que les chapelles et lieux saints de cette maison.

« Nous avons été assez heureux pour découvrir la main qui donnait cours à ces écrits empoisonnés et séditieux.

« C'est M. Bois-Boissel, ci-devant comte de l'Église de Lyon, qui se dit parent de M. de Marbeuf, et qui prend encore la qualité de son grand vicaire et de son procureur fondé pour l'administration spirituelle du diocèse....

(1) Hugues du Tems, *Clergé de France*, tome IV, page 455. — *Biog. moderne*, — Chaudon et Delandine, *Dict. hist.* — Péricaud, *Tablettes chronol.*, page 121.

« Nous avons arrêté trente exemplaires de cet imprimé, dans les mains du sieur Bois-Boissel, et nous en avons arraché quinze d'un dépôt qu'il avait dans cette ville.

« Tous ces faits nous ont paru si graves ; nous avons tant de motifs d'être inquiets sur les manœuvres de nos ennemis ; des dépositions parlent avec tant de précision, de mouvemens qu'ils veulent exciter à l'arrivée de notre nouveau pasteur, que nous nous sommes vus obligés de priver le sieur Bois-Boissel de sa liberté, et de le consigner dans sa maison de St-Lazare. Mais comme, malgré les précautions que nous avions prises, ce détenu avait des communications qu'il est prudent de lui interdire, il a été transféré, depuis le jour d'hier, dans la maison de Pierre-Scise.... »

Il parut en outre de cet arrêté des *observations philosophiques et théologiques, adressées à M. de Marbeuf* (*sic*), *touchant sa déclaration, en réponse à la proclamation du département de Rhône-et-Loire, du* 15 *novembre* 1790, *par la société des amis de la révolution de* 1789. Lyon, Aimé de la Roche, 1791, in-8°. Cet écrit tendait uniquement à justifier la constitution civile du clergé.

Marbeuf mourut à Lubeck en 1800. La date précise de sa mort ne se trouve dans aucune biographie, mais elle doit être antérieure au 12 mai de cette année.

Le 8 décembre 1797, Marbeuf prenant toujours le titre d'archevêque de Lyon, écrivit à Lubeck une *instruction pastorale* pour le carême de 1798 ; in-8° de 29 pages sans nom de ville (1).

Nous avons de lui quelques *mandemens* qui sont écrits avec ame et chaleur, l'un entre autres du 22 novembre 1788 pour nos ouvriers malheureux et sans travail.

Marbeuf avait contribué, ainsi que son frère, au frais de l'éducation de Bonaparte, et l'avait toujours couvert de sa protection (2).

Adrien Lamourette, premier évêque intrus de Lyon, était né à Fervent, dans le Boulenais ; il entra dans la congrégation des Lazaristes, et fut professeur et supérieur du séminaire de Toul,

(1) Péricaud, *Tablettes*, page 119.

(2) *Biog. moderne.*

puis directeur à St-Lazare. Il se trouvait, en 1789, grand-vicaire d'Arras. Quelques écrits, où les idées philosophiques étaient associées aux idées religieuses, le firent connaître de Mirabeau, qui le mit au nombre de ses auxiliaires et le prit pour son théologien. Ce fut de sa plume que sortit le projet d'adresse aux Français sur la constitution civile du clergé, proposé par ce fougueux orateur à l'assemblée constituante. L'abbé Lamourette fut nommé évêque constitutionnel du département de Rhône-et-Loire, et fut sacré à Paris, le 27 mars 1791.

« Avec quel accueil il fut reçu par les autorités constituées d'alors ! Elles allèrent à sa rencontre au delà des murs de la ville, et son entrée solennelle fut un spectacle bizarre, où l'évêque, entouré de magistrats mécréans, ayant à ses côtés un ministre calviniste et un prêtre scandaleux, étant précédé et suivi de gardes nationales, il avait moins l'air d'un pasteur entrant dans un bercail, que d'un conquérant d'évêché, qui, bravant toutes les bienséances, débutait par solenniser l'indifférence de tous les cultes (1). »

Député bientôt après à la première assemblée législative par le même département, il se montra plus modéré qu'on ne devait l'attendre du disciple sorti de la secte d'un factieux tel que le comte de Mirabeau ; mais alors le maître n'était plus.

« On sait le rôle bizarre qu'il joua, quand les factions, déconcertées par l'établissement de la nouvelle constitution royaliste, imaginèrent dans leur dépit de lui opposer, les unes par feinte, les autres par sentiment, des vues républicaines. Lamourette se présentant comme médiateur entre les chefs de ces factions, parvint à les faire embrasser mutuellement ; ce ne pouvait être qu'une paix mal plâtrée, mais Lamourette tenait à la constitution sous les auspices de laquelle il était devenu évêque métropolitain, et il prévoyait qu'il ne pourrait que perdre beaucoup si elle était renversée (1). » Le *baiser Lamourette* tomba en proverbe.

L'évêque Lamourette parla sur la constitution civile du cler-

(1) A. Guillon, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon, pendant la révolution ;* tome I, page 101.

(2) Guillon, *Mém. ;* tome I, page 104.

gé contre la liberté des cultes. Il rappela constamment l'assemblée à la concorde et à l'union ; il demanda qu'on rejetât également la république et les deux chambres ; mais il parait que sa modération était aussi inconséquente que son opinion peu arrêtée ; car après avoir proposé qu'on cessât toutes les recherches relatives aux troubles du 20 juin 1792, ce même député, à la suite de la journée du 10 août, et pendant la captivité de Louis XVI, demanda, dans la séance du 29 août, que *toute communication cessât entre les membres de la famille royale.* Cette insulte au malheur ne fut remarquable que parce qu'une déplorable erreur de nom la fit attribuer, par le *Moniteur*, à un sage et paisible député des Ardennes, bon et honnête cultivateur, nommé Damourette. Celui-ci s'empressa de réclamer, et, quelques jours après, la probité du journaliste officiel restitua l'odieuse motion à l'*abbé Lamourette, évêque de Lyon*, son véritable auteur.

Cet homme malheureux, plus imprudent sans doute que mal intentionné dans cette circonstance, se montra l'ennemi des factieux, dès qu'il les vit répandre le sang innocent. Lors des massacres du 2 septembre, il fit décréter que la municipalité de Paris répondrait de la sûreté publique.

Après la session de l'assemblée législative, il se retira à Lyon, y prononça l'oraison funèbre des victimes du 29 mai (1), et y

(1) *DISCOURS prononcé le mercredi, 12 juin, en l'église métropolitaine de Lyon, par Adrien Lamourette, évêque du département de Rhône-et-Loire, à l'occasion d'un service solemnel, célébré pour les citoyens morts à la journée du 29 mai, en défendant les droits sacrés de l'égalité et de la liberté républicaine, contre l'oppression de l'anarchie.*

CONCITOYENS ET FRÈRES,

Pourquoi la liberté, cette fille auguste de la nature, cette souveraine de l'univers, elle qui, d'une main intrépide, précipite du haut de leurs trônes les despotes qui outragent la majesté de l'espèce humaine; pourquoi s'offre-t-elle aujourd'hui à nos regards, sous des traits si effrayans et si farouches? Pourquoi l'audace vient-elle, au nom de la douce liberté, retracer tous les forfaits de la plus implacable tyrannie?

Serait-ce bien vous, liberté sainte et aimable, qui répandriez les haines et les terreurs qui obscurcissent d'une manière si affreuse tout le vaste horison de la France? Votre règne ne saurait-il s'établir que sur l'accumulation de tous les crimes? et vos autels demanderaient-ils à ne s'élever que du milieu des flots du sang innocent?

demeura pendant le siége. Lors de la prise de cette ville, il fut arrêté (1), le 29 du mois de septembre, et traduit ensuite à la conciergerie. Le 11 janvier 1794, le tribunal révolutionnaire le condamna à mort, comme « convaincu, disait le *Moniteur*, d'être complice d'une conspiration qui a excité contre la souveraineté du peuple français, l'unité et l'indivisibilité de la républi-

Quel douloureux et désolant spectacle, mes très-chers frères, que celui que nous présente un peuple récemment sorti de l'oppression de la servitude, qui prend tous les genres d'écarts et de désordres pour le recouvrement de ses droits, et qui, enivré de sa force et de son pouvoir, se replonge, par la licence, dans des chaînes mille fois plus lourdes et plus asservissantes que celles qu'il a brisées! Mais, ô peuple essentiellement vertueux et bon, ce sont les monstres qui vous égarent et qui vous trompent, qu'il faut accuser de tous les malheurs que vous vous préparez.

Combien donc ils sont dignes de notre vénération, de notre reconnaissance, de nos regrets et de nos larmes, ces excellens hommes, ces héros de la vraie et sage liberté; ces martyrs de la loi et de l'ordre public, qui sont morts en défendant la république contre les agitateurs qui bouleversent tout. Vous l'avez vu couler, chers concitoyens, ce sang vertueux et pur, vous l'avez vu couler sous la foudre homicide des oppresseurs et des pertubateurs de cette grande cité! Placés à côté d'eux pour le soutien de la même cause, vous avez partagé leur courage et leurs dangers; vous n'avez apprécié le bonheur de leur survivre, qu'autant que le sang qui vous restait dans les veines serviraît à acheter l'œuvre si glorieuse, commencée par vos frères morts ou expirant sous vos yeux; et vous avez rapporté, en revenant vivans de ce combat mémorable, l'immortel mérite d'avoir affronté le trépas, et d'avoir aussi été résolus à mourir.

Mais vous, ames tendres et sensibles, familles généreuses et estimables, à qui cette journée a coûté de si désolantes séparations; vous qui ne vîtes point revenir dans vos innocens foyers vos fidèles époux, vos tendres enfans! Hélas! pourquoi ne puis-je aujourd'hui célébrer leurs vertus, et exposer à votre admiration la gloire éclatante dont ils se sont couverts, sans renouveler la plaie encore si récente que ce jour terrible a portée au sein de la parenté et de la nature? Epouses affligées, mères consternées, qu'elles sont saintes, qu'elles sont respectables, ces larmes dont vous arrosez la dépouille de ceux que nous pleurons si amèrement avec vous! Car leur perte n'est point un sacrifice qui vous soit personnel; c'est une perte publique, c'est un sujet de douleur pour toute la cité, c'est un sujet de regret pour la patrie toute entière; et le sentiment profond de tristesse que vous voyez peint sur le front de tous les citoyens rassemblés au pied de ce

(1) Voyez la table du *Moniteur*.

que, et d'un complot qui a existé à Ville-Affranchie, tendant à dissoudre la représentation nationale, à rétablir la royauté en France, par l'effet duquel les représentans du peuple ont été insultés et menacés, un grand nombre de patriotes, du nombre desquels était le républicain Chalier, ont été assassinés le 29 mai dernier et jours suivans, et les habitans de cette commune se sont révoltés contre l'autorité légitime, et ont pris les armes contre les troupes de la république (1).

sanctuaire, vous répond que tous, nous nous chargeons autant du poids de vos chagrins que de celui de vos besoins.

Mères et épouses, une plus sublime considération vient adoucir l'amertume de votre peine; ils sont *morts pour la justice*; ils ont scellé de leur sang leur dévoûment à la loi, leur haine pour le crime; ils sont autant de martyrs de dieu que ceux de la patrie. *Ne vous affligez donc pas*, disait autrefois l'apôtre aux fidèles de l'église naissante, *ne vous affligez pas comme ceux qui n'ont point d'espérance*. La ténébreuse impiété qui a noirci de tant de blasphêmes le grand spectacle de la révolution de France, ne fut jamais que du côté de ces agitateurs féroces, de ces désorganisateurs perfides, qui ont besoin de l'abrutissement du peuple et de l'extinction de tous les principes, pour atteindre à leur but, qui est de tout livrer à la combustion et au brigandage, d'assassiner et de se baigner dans le sang, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des méchans et des monstres sur le globe de la terre. Mais vous, femmes vertueuses, qui adorez un dieu éternel, et qui vivez dans l'attente d'un avenir où ce grand dieu se réserve de faire le solennel discernement de l'homme juste et de l'homme méchant, quelle riche, quelle consolante perspective ne vous offre-t-il pas, cet être immense et infini devant qui rien n'est mort, et qui vous promet de vous faire retrouver, de vous faire embrasser dans son sein bienheureux, vos épouses, vos enfans et tout ce qui vous a été précieux et cher sur la terre!

Ah! la probité et la vertu doivent trop à ces victimes sacrées et chéries, pour qu'on puisse douter de leur réunion à la source immuable de tout ordre et de toute justice. Car la probité et la vertu leur sont redevables du bonheur de respirer enfin de la longue oppression où elles se trouvaient réduites sous le sceptre impitoyable et flétrissant de la plus hideuse et de la plus vile anarchie qui ait jamais souillé l'histoire des révolutions politiques.

Nous en étions en effet, chers concitoyens, vous le savez, nous en étions à ce point de dégénération et d'opprobre, où c'était un crime d'avoir des lumières, où l'inculte et grossière improbité voulait engloutir toutes les fortunes, après avoir englouti tous les pouvoirs, et où il fallait se cacher d'avoir une morale, et

(1) *Moniteur* du 13 janvier 1794.

Ayant entendu son jugement, Lamourette fit le signe de la croix, et se prépara à mourir en philosophe chrétien, déclarant publiquement qu'il était l'auteur des discours prononcés par Mirabeau sur les matières ecclésiastiques, et qu'il regardait son supplice comme un juste châtiment de la providence. Il avait trouvé, dans les prisons de la Conciergerie, l'abbé Emery, et ce fut sans doute par les conseils de ce respectable ecclésiastique, qu'il signa sa rétractation.

se disculper d'être un honnête homme. Il n'était pas jusqu'à l'artisan laborieux et paisible qui, en se jetant à la fin du jour sur sa couche pauvre et austère, n'y portât l'appréhension d'en être cruellement arraché, pour aller expier au fond d'un cachot le tort d'avoir refusé de participer ou d'applaudir à un forfait. Tel était, sages concitoyens, le déplorable état de cette grande ville, lorsque vous vous levâtes pour renverser ce colosse dégoûtant d'iniquités, de persécutions et de rapines. Tel était le fléau dont l'extirpation a ravi du milieu de nous les hommes incorruptibles et généreux à qui nous rendons, en ce saint lieu, nos tristes et derniers devoirs. Mais ne parlons plus de la perte que nous a fait subir leur trépas. Quelques réflexions, utiles au triomphe de la cause pour laquelle ils se sont si glorieusement sacrifiés, honoreront plus leur mémoire que le stérile hommage de nos regrets et de nos éloges.

Citoyens, le mal que vous avez si heureusement retranché du milieu de vous, n'est qu'un rameau d'une grande manœuvre ourdie et conduite sur les plans d'une perversité profonde et réfléchie : cette branche de désolation et de scandale est tombée, mais son tronc et sa racine vivent et subsistent au foyer où les chefs des méchans trament leurs horribles complots, et d'où ils impriment le mouvement, à des époques convenues, à tous les agitateurs et à tous les scélérats subalternes qui sont dispersés sur les différens points de la république.

Lorsqu'une grande révolution s'ouvre dans le temps du plus grand déclin des mœurs et du plus grand déchaînement de toutes les passions, il est impossible qu'au milieu et à la faveur de tout le fracas et de tout le mouvement excités par tant de démolitions et de reconstructions politiques, il ne se forme sourdement au sein du vice, un système de subversion et de crime, parce qu'il n'y a de révolution utile au vice, que celle qui exclut le règne des lois et l'établissement de toute autorité et de tout gouvernement. Voilà, concitoyens, le point d'où il faut partir pour expliquer tous les phénomènes de monstruosités et d'horreurs qui couvrent aujourd'hui de deuil toute la face de la France.

O combien d'hommes s'égarent en matière de révolution, lorsque dans les mouvemens qu'ils exécutent pour régénérer leur gouvernement, ils négligent de combiner la théorie de la liberté avec celle du bonheur, et que, méprisant les

Il mourut à l'âge de 52 ans (1). Le calme qu'il conserva, la liberté d'esprit qu'il n'affecta point, sa pieuse résignation, son courage, pénétrèrent d'admiration tous ses compagnons d'infortune, et laissèrent de véritables regrets sur son sort (2).

Quatre jours avant sa mort, Lamourette fit dans les prisons de la Conciergerie une rétractation ainsi conçue :

« Ma déclaration à notre saint Père le pape, à tous les pasteurs et à tous les fidèles de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

sages et vieilles leçons de l'expérience, ils prennent des abstractions pour les vraies bases de l'harmonie sociale et de la prospérité publique! Car c'est là l'erreur originelle d'où sont découlés tous les malheurs qui ont affligé la France, et tous les crimes dont son territoire demeure à jamais souillé. Au lieu d'agir d'après l'étude du caractère des hommes, et d'après la connaissance de la marche des choses humaines, on s'est évanoui dans les misérables spéculations d'une creuse et assoupissante métaphysique ; on a entièrement perdu de vue le pratique et l'usuel, on a méprisé toutes les espèces de modèles, de peur de ressembler à quelque chose et d'échapper à la gloire d'être des créateurs; enfin, on a pris l'esprit raisonneur et systématique pour l'esprit législatif... Qu'est-il arrivé d'une si étrange méprise? Ce qui arriverait à un homme qui, s'imaginant avoir trouvé un nouveau mode d'architecture, aurait entrepris une construction, où rien de ce qui compose les autres édifices ne devait être mis en œuvre, et où il ne devait plus être question de faire entrer ni la chaux, ni le sable, ni la pierre, ni le bois; c'est-à-dire qu'à la fin de son travail, il vous livrerait une demeure en figure, une maison symbolique. C'est-à-dire, M. C. F., qu'il est aussi chimérique de vouloir être gouverné par les seules spéculations de la philosophie, que de vouloir être logé par les opérations d'un dessinateur.

Ainsi, dans l'impossibilité de faire rouler cette grande machine dénuée de vie, d'ame et de ressort, il a fallu pourtant soutenir le mouvement révolutionnaire. Il a fallu substituer les grandes agitations à la nullité d'une législation impraticable; il a fallu réveiller l'effervescence d'un peuple qui revenait naturellement à la paix et à la sagesse; il a fallu recourir encore à l'emploi d'images effrayantes; il a fallu de nouveau faire couler le sang humain, sous un autre glaive que celui de la loi; il a fallu effréner encore toutes les passions et se servir des méchans; il a fallu enfin revenir à ces machinations ténébreuses, qui ne sont

(1) Voyez le *Moniteur* du 13 janvier 1794. La *Biog. Univ.* et la *France Littéraire* de Quérard lui font subir sa peine le 10; nous venons de voir qu'il ne fut condamné que le 11.

(2) Sallaberry, *Biog. Univ.*

« Au nom de la très-sainte, adorable et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Sur le point d'être jugé par des hommes pour avoir tâché de m'opposer aux désordres de l'esprit d'anarchie et de licence, et vraisemblablement sur le point d'être jugé au tribunal de Dieu pour mes péchés et pour toutes les fautes de ma vie, dont je lui demande sincèrement et humble-

que les supplémens hideux, déplorables et impuissans de cette belle force morale, de cette force intime et sourde qui nous vient de la sagesse et du bon usage de l'expérience. La force physique, sans celle-là, n'a ni but ni direction; elle est plutôt un principe d'ébullitions irrégulières et spontanées, qu'une véritable résistance publique. Combien ce fantôme de force est différent de celle qui réside au sein d'une législation dictée par la maturité, d'une législation adaptée aux hommes, au temps et aux choses, d'une législation dégagée de toutes les tristes abstractions qui en ternissent la dignité, d'une législation surtout qui admette les idées sensibles et morales! C'est là le grand ressort des sociétés reconstruites sur les bases de la justice éternelle : c'est là l'inébranlable pivot de la liberté et de la félicité nationale; c'est là la grande et invincible résistance qui, en réagissant silencieusement et sans interruption contre les ennemis du bonheur du peuple, leur oppose un spectacle bien plus imposant, plus majestueux et plus terrible, que tout le formidable appareil de ces bouches de bronze qui vomissent le tonnerre et la foudre.

Mais une preuve, M. C. F., que tout ce tumulte et toutes ces fermentations où s'est bornée jusqu'ici notre sagesse révolutionnaire, ne sont pas des mesures centrales et indicatives de la véritable force qui soutient une grande révolution, c'est que nos ennemis domestiques et étrangers se sont toujours applaudis de nous les voir employer, et que toujours ils les ont comptées parmi les facilités et les ressources que la suite des évènemens leur ménageait. C'eut été de bonnes lois, c'eut été l'union des citoyens qui les auraient bien interdit. Ce qui présente une grande consistance est bien plus redoutable que ce qui excite un grand tumulte ; car la consistance vient de l'unité, au lieu que le même bruit peut être soufflé par des esprits contraires, et pour des fins incompatibles.

Comme les temps de révolution sont les beaux jours de toutes les passions déréglées et voraces, et qu'ils présentent des issues innombrables à l'éruption de tous les vices, il est impossible dans les commencemens et dans le cours de la grande secousse que demande la régénération d'un gouvernement, de discerner de la masse des bons citoyens qui se meuvent par l'amour vertueux et pur de la liberté, ces hommes perdus qui ne s'agitent que pour tout envahir et tout dévorer. Au milieu de la confusion et de l'inquiétude universelle, les passions lâches et sordides paraissent tellement en harmonie avec l'enthousiasme noble et sublime

ment pardon, et pour lesquelles j'espère fermement de sa grande miséricorde, à cause des satisfactions et des mérites infinis de Jésus-Christ, notre Seigneur, je déclare que je me repens de tout mon cœur de tout ce que j'ai dit, fait et écrit, tendant à appuyer les principes d'après lesquels on a fait en France des changemens, qui sont devenus si funestes à la religion, et par

de la liberté, qu'on lui décerne les mêmes éloges, et qu'on s'y confie avec le même abandon. Par une suite de cette première erreur, on croit pouvoir mesurer les ressources qu'on aura, pour terminer et affermir une révolution, sur celles dont on a été pourvu pour en faire l'ouverture. Mais dès qu'il s'agit de s'arrêter enfin à quelque chose et d'arriver à un resultat réel, comme on est alors étonné, épouvanté de tout ce qu'il faut rabattre du premier culte! Quelle déduction à faire! comme on est surpris de la nécessité où l'on se trouve réduit de reléguer parmi les suppôts de contre-révolution, tant d'hommes qui s'étaient montrés pour le peuple et pour la liberté!

Ainsi c'est une nécessité que cette portion gangrenée et impure d'une grande et sage nation qui voulait atteindre au bonheur par la liberté, par la justice et par les lois, c'est une nécessité que cette classe dévorée de toutes les basses et abjectes passions, s'applique sans relâche à perpétuer l'anarchie, à faire naître sans-cesse de nouveaux mouvemens, et à produire révolutions sur révolutions. Comme ces hommes vils et ténébreux sentent bien qu'il ne peut résulter de la fin des troubles rien qui ne les replonge dans leur nullité, ou plutôt rien qui n'appelle sur leurs têtes criminelles la vengeance des lois; l'approche de la clôture des choses et du repos de tous les mouvemens, est pour eux un signal de calamité; et ils vendraient leur pays à l'ennemi, s'ils ne l'ont déjà fait, plutôt que de souffrir qu'il soit en paix, et que leurs concitoyens soient heureux. Pour eux la contre-révolution c'est le retour de la justice, de la morale et des vertus; pour eux toute espèce de constitution sera mauvaise, tyrannique, odieuse, parce qu'elle aura toujours l'impardonnable défaut de leur montrer des autorités, des lois et des tribunaux.

Attendez qu'il en paraisse une qui nous promette enfin un dénoûment et un ordre fixe de choses, et croyez qu'à cette époque ils vont encore crier que tout est perdu, que tous les ennemis de la liberté sont redevenus les plus forts, que si le peuple ne se lève encore, il va retomber dans la servitude, qu'il faut tout recommencer, qu'il faut encore annoncer l'extrême danger de la patrie par le son des tocsins, par le tonnerre des canons d'alarme; qu'il faut renouveler les scènes de sang et de carnage, et ressusciter tout l'éclat des grandes terreurs.

Oui, telle est, chers concitoyens, la chaîne interminable des maux et des horreurs qui nous sont réservés, si la nation ne trouve enfin un moyen prompt

conséquent au véritable bonheur des Français. Je demande pardon à Dieu et aux vrais enfans de l'Eglise d'avoir coopéré à ces mutations déplorables, par un serment que le Saint-Siége a condamné, et que je révoque par la présente déclaration que je désire être connue et publiée, lorsque la cessation de la persécution actuelle permettra au dépositaire de mes sentimens et de mon repentir de la faire connaître. Je demande pardon à Dieu

et rapide de déployer sa majesté et sa force contre ce vil peloton de brigands qui aveuglent et qui perdent le peuple.

En effet, pour peu que les abus continuent à s'avancer sur la ligne où nous les voyons aujourd'hui, bientôt la destinée des français ne se trouverait plus concentrée que dans des mains teintes de sang et souillées de crimes. Car alors, il n'existerait plus de vraie représentation nationale; alors les mandataires du vrai souverain, ne seraient plus que les représentans d'une horde incendiaire et meurtrière; alors toutes les lois se feraient au gré, et peut-être sous le glaive de la fraction la plus immorale et la plus corrompue du peuple, alors l'anarchie dévouerait aux fers et à l'échafaud la portion saine et vertueuse des envoyés de la nation; alors enfin, tout serait à la discrétion de ces cohortes séditieuses qui, du fond de tous nos départemens, vont grossir la foule des pertubateurs qui ne cessent d'agiter cette grande capitale, de tout temps en possession d'être le refuge des méchans, et le théâtre des grands crimes...

O concitoyens! ô hommes du 29 mai! énergie, surveillance : que ce soient là nos mots de ralliement! Notre triomphe sera stable, si nous savons le *vouloir*. Nous avons renouvelé, à cette grande et mémorable époque de votre victoire sur l'anarchie, et nous renouvelons encore ici devant les mânes sacrées de nos frères, et dans le temple du dieu saint, le serment de maintenir la liberté, l'égalité, les droits inviolables du peuple, l'unité et l'indivisibilité de la république. Nous nous sommes juré, et nous nous jurons encore, unité, fraternité, concorde et concert impertubables. Mais à ces sermens gravés dans nos cœurs en caractères ineffaçables, nous ajouterons toujours celui de faire la guerre à tous les scélérats, celui de poursuivre, de combattre et d'anéantir le monstre de l'anarchie, sous quelque forme et sous quelque dénomination qu'il veuille exercer ses ravages.

Et vous, Être suprême et infini, qui présidez en silence à tous les événemens et à toutes les vicissitudes qui n'ont cessé d'agiter notre globe depuis l'origine des sociétés; levez-vous aussi avec nous, pour foudroyer les oppresseurs de vos créatures et de vos enfans, vous dont *le souffle secoue les déserts, et ébranle les montagnes*. Mais plutôt, grand dieu! changez l'ame des méchans. C'est le seul vœu, chers concitoyens, qui soit digne de la clémence et du grand cœur que vous avez déployé après votre triomphe. (Lyon, 1793, imp. d'A. V. Delaroche, in-4° de 11 pag.)

d'avoir reçu la consécration épiscopale dont j'étais indigne ; et à l'Eglise, d'avoir rempli un siége qui n'était pas vacant, violé les lois saintes de la discipline, et méconnu l'autorité et la supériorité du souverain Pontife et du Saint-Siége.

« Fait aux prisons de la Conciergerie, à Paris, ce 7 janvier, l'an de N. S. 1794, *signé :* Adrien LAMOURETTE. »

Voyez la *lettre de François-Thérèse Panisset, évêque constitutionnel du Montblanc, aux évêques consécrateurs ;* Lausanne, sans date, in-8°, pages 3, 14 et 15, puis les *Tablettes chronologiques*, par M. Péricaud, page 79.

La veille de son supplice, Lamourette disait à ses compagnons d'infortune : « Faut-il s'étonner de mourir ? la mort n'est-elle pas un accident ? au moyen de la guillotine, elle n'est plus qu'une chiquenaude sur le cou. » Le conventionnel Bonère de Vieuzac pensait de même : « Qu'est-ce que la guillotine, s'écria-t-il un jour ? — un lit un peu plus mal fait qu'un autre.

Les *Nudités*, de Chassaignon, renferment plusieurs faits relatifs à Lamourette, mais peut-être ne doivent-ils être adoptés qu'avec circonspection et réserve. Quoiqu'il en soit, les voici :

« Lamourette doit la grâce de sa conversion entière au grand Mirabeau, qui lui reprocha de coucher avec la *pupille Rose* et se la fit adjuger, en lui donnant, par échange, la clé du cabinet jacobiste et une mître constitutionnelle. *Unâ avulsâ, non deficit altera ;* Page 81. »

Un ecclésiastique digne de foi, vicaire dans un hameau près de Troyes en Champagne, qui a été disciple du lazariste Lamourette, au séminaire de Toul, m'a raconté une anecdote littéralement semblable sur le compte de son maître, et il m'a fait apprécier le passage suivant, d'une instruction pastorale de l'évêque de *Rhône-et-Loire*, du 12 mai : « Nous ajouterons, nos très-chers frères, en vous suppliant de nous pardonner des réflexions que la sévère modestie nous interdirait dans des circonstances moins périlleuses pour la religion, nous ajouterons que ceux qui ont présidé à notre course dans la carrière périlleuse que nous avons parcourue, que ceux qui ont reçu nos leçons ou que nous avons formés aux connaissances et aux vertus du sacerdoce, que tous ceux enfin qui nous ont suivis et connus, nous ont una-

nimement et persévéramment accordé l'estime qui est dûe à une ame essentiellement morale (1); page 80. »

Chassaignon écrit ces lignes à propos d'un endroit de la *satyre Ménippée*, où Pierre d'Espinac s'exprime ainsi : « Je m'estais meslé de m'accointer auec une blanchisseuse, et depuis n'ai jamais faist grande conscience de toucher chair en caresme. »

« Je ne sais, poursuit Chassaignon, si Lamourette *touche chair en carême*, mais ce que nous avons appris de témoins oculaires et irrécusables, c'est que l'ex-joséphiste Aymar, supérieur de son séminaire, trouva excellent, *vendredi*, *jour des rois*, 1792, un cervelas métropolitain, baptisé et nommé gâteau par les vicaires et parrains, Ponson et Renaud, les mêmes qui ont voté publiquement en faveur du mariage des prêtres, et qui aiment par conséquent la *chair* de toutes manières ; page 81. »

— « L'évêque de Rhône-et-Loire, député à l'assemblée, dans uue réponse à Pérez et autres garnemens du club protecteur de son siége, a exprimé très-humblement sa reconnaissance et ses devoirs, et a mis au jour toute sa bassesse par cette avilissante formule. *Je vous dois tout, et je promets de tout faire pour vous ;* page 90. »

— « Le municipe Chalier, escorté de baïonnettes, fit une fouille inquisitoriale chez le prêtre Verger, accusé de ne pas reconnaître l'évêque Lamourette. Mlle Verger, tremblante pour son frère, fut près de s'évanouir. « Citoyenne, dit le magistrat patelin en convulsion ; quelle que soit la destinée de votre ami, soyez plus romaine que l'amante de Curiace, et élevez-vous à la hauteur des femmes de Sparte, qui ne furent point pleurer la mort d'un frère, d'un époux, ni d'un fils ; page 341. »

—Voici une anecdote dont nous ne garantissons pas non plus l'authenticité :

« L'abbé Lamourette était un jour à souper chez Mme de Lameth. — Je n'ai jamais confessé qu'une seule fois en ma vie, se prit-il à dire, et j'ai bien juré qu'on ne m'y reprendrait jamais. C'était une indigne aristocrate! Ah! grand Dieu! la mère d'un prélat de l'ancien régime, et vous n'avez pas d'idée d'un oncle

(1) *Instruction pastorale* du 12 mai 1791.

pareil à celui-là... Ce prudent législateur de la Constituante avisa pourtant qu'il en allait trop dire, et s'arrêta bien à propos, croyait-il. Mais voici précisément Mme de la R...., arrivant en visite, et minaudant et roucoulant pour tout le monde à son ordinaire. — Eh! bonjour donc, cher abbé! dit-elle à Lamourette; je suis toujours si charmée de vous rencontrer!... Vous savez que j'étais votre première pénitente, et j'arrivais alors de chez mon oncle d'Orléans... Nous devrions nous voir souvent, mon cher abbé. Venez donc souper avec moi jeudi prochain. Nous aurons M. de La Fayette et M. de Condorcet; n'y manquez donc pas (1). »

L'abbé de Lamourette est auteur des ouvrages suivans :

I. *Considérations sur l'Esprit et les Devoirs de la Vie religieuse;* Paris, Berton, 1785, in-12. Ce livre écrit avec une élégante facilité et une ame affectueuse, peut être fort utile aux fidèles de toutes les conditions, mais surtout à ceux pour lesquels il fut composé. La *Biographie universelle* se trompe quand elle dit que les *Considérations* furent publiées en 1795.

II. *Pensées sur la Philosophie de l'incrédulité, ou Réflexions sur l'esprit et le dessein des Philosophes irréligieux de ce siècle;* Paris, chez l'auteur, rue du Cherche-Midi, 1786, in-8. L'ouvrage fut dédié à Monsieur (Louis XVIII); lorsqu'en regard des éloges que l'auteur fait de l'infortuné monarque dont il devint l'ennemi, on essaie de mettre sa conduite en des temps orageux, il ne reste qu'à plaindre l'humanité d'être si misérable et de se laisser ainsi emporter au souffle de toutes les révolutions. Le *Journal général de France* (2) rendit compte des *Pensées* en des termes flatteurs, et loua plusieurs passages, comme celui-ci : « Les écrivains vertueux, ces vrais bienfaiteurs de l'humanité, meurent, et leurs ouvrages s'éclipsent avec eux ou ne servent plus qu'à remplir les vides des bibliothèques. Mais les écrits scandaleux survivent aux hommes pervers qui en ont souillé le monde, et les auteurs des mauvais livres sont les seuls méchans qui exercent encore du fond de leurs tombeaux l'affreux pouvoir de

(1) *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, tom. IV, pag. 75.

(2) 1er avril 1786.

nous corrompre et de nous perdre. Ces livres deviennent, pour ainsi dire, classiques pour tous les cercles oiseux; on essaie de toutes les formes pour déguiser et embellir le poison qu'ils renferment, et la typographie épuise tout son luxe et toute sa magnificence pour décorer les méprisables monumens d'une effronterie qui a préconisé tous les vices et avili toutes les lois. Quel funeste présage pour l'avenir! et quel homme de bien qui ne frémisse à la seule pensée que ce sera cette jeunesse actuelle, ces êtres indomptables, sans frein, sans mœurs, sans religion et sans aucun principe d'ordre et de conduite, qui seront les pères de la génération prochaine, qui tiendront la balance de la justice, qui partageront les sollicitudes du ministère public, qui auront l'autorité sur nos provinces, et qui décideront de la destinée du fort et du faible (1)? » Lamourette, s'il se rappela sur l'échafaud ses désolantes prévisions, dut avoir l'ame cruellement déchirée, car il avait poussé en avant *ces êtres indomptables* qui eurent en main nos destinées et que dompta seul le *triangle d'acier*.

La citation que nous avons faite suffit pour juger du ton qui règne dans cet ouvrage; il est en général noble, et, à quelques exceptions près qui annoncent de la recherche et que le goût sévère n'adopte pas, le style a de la pureté, de la force, de la chaleur.

III. *Les Délices de la Religion*, ou *le Pouvoir de l'Evangile pour nous rendre heureux;* Paris, Mérigot, 1788, in-12. C'est de tous les ouvrages de Lamourette celui qui a obtenu le plus de succès; on le réimprime souvent; il y en a eu plusieurs éditions à Lyon; Périsse, 1827, 28 et 29, in-12. En 1791, il s'en fit à Madrid une traduction espagnole intitulée : *Las Delicias de la Religion christiana 1° el poder del Evangelio para hacernos felices, por el abate Lamourette.* Cette version, corrigée d'abord et ensuite augmentée de quelques passages qui avaient été omis, a été réimprimée en 1832; Paris, in-18.

IV. *Pensées sur la Philosophie de la Foi*, ou *le Système du Christianisme entrevu dans son analogie avec les idées naturelles de l'entendement humain;* Paris, Mérigot, 1789, in-12.

(1) Page 246 et suiv.

V. *Désastre de la maison de saint Lazare*; Paris, le même, 1789, in-8°.

VI. *Le Décret de l'assemblée nationale sur les biens du clergé, justifié par son rapport avec la nature et les lois de l'institution ecclésiastique*; Paris, le même, 1790, in-8°.

Cet écrit eut une seconde édition, et Lamourette, dans l'avertissement, annonçait un travail qui devait montrer *combien l'esprit de la constitution se rapportait étroitement à celui de la religion*. « Ce travail sera, ajoutait-il, un cours de *prônes civiques*, dont il paraîtra un cahier tous les mois, et où je me propose de donner une idée de la manière dont il me semble que les pasteurs doivent aujourd'hui instruire les peuples. »

En 1790, Lamourette publia donc les *Prônes civiques, ou le Pasteur patriote*; Paris, Lejay, in-8° de 41 pages. Les deux prônes que renferment ce cahier ont pour titre : *La Révolution envisagée dans la lumière de la religion*; le *Moniteur* du 24 octobre 1790, citait le passage suivant comme une preuve du zèle patriotique et religieux dont l'auteur était animé : « L'un des plus inconcevables prétextes dont les ennemis de l'ordre qui s'établit, cherchent à couvrir leurs déclamations insensées, c'est que le flambeau de l'Evangile s'éteindra en peu d'années, au milieu de nous, et que la France va cesser d'être chrétienne. N'écoutez pas, mes frères, ces faux prophètes, qui viennent à vous sous le maintien de la piété, mais qui sont au fond des esprits inquiets et turbulens, qui n'ont aucun souci véritable du sort de la religion, et qui ne sont réellement affligés que des coups qui humilient leur orgueil, ou qui déconcertent leur ambition. Ce sont, pour la plupart, des hommes qu'on est étonné de voir aujourd'hui prendre un si vif intérêt à la cause de Dieu, qui n'en parlaient jamais autrefois; et dont les mœurs dissipées et frivoles n'annonçaient point cette ardeur religieuse qui les a saisis tout-à-coup. Certes, il y a bien plus de justice et de vérité à dire que c'en était fait de la religion, pour peu que l'ancien gouvernement eût encore duré, et que jamais nous ne fûmes plus près de la voir entièrement bannie du milieu de nous, qu'au moment où les envoyés de la nation sont venus nous éclairer sur l'excès de notre avilissement, et rompre les fers de notre servitude. »

VII. *Discours sur l'exposition des principes de la constitution civile du clergé, par les évêques députés à l'assemblée nationale*, prononcé à la séance du soir, du 16 novembre 1790, par Mirabeau l'aîné (rédigé par l'abbé Lamourette); Paris, de l'imprimerie nationale (1790), in-8° de 26 pages.

VIII. *Lettres pastorale de M. l'évêque (A. Lamourette), du département de Rhône-et-Loire, métropolitain du sud-est, à tous les fidèles de son diocèse;* Lyon, Amable le Roy, 1791, in-8°. Cette *lettre* est datée de Paris, le 7 avril 1791.

IX. *Instruction pastorale de M. l'évêque du département de Rhône-et-Loire, métropolitain du sud-est, à MM. les curés, vicaires et fonctionnaires ecclésiastiques de son diocèse;* Lyon, Amable le Roy, 1791, in-8°, datée de Lyon, le 12 mai 1791.

X. *Discours prononcé par M. l'évêque, métropolitain du département de Rhône-et-Loire, avant le* Te Deum, *chanté le dimanche 25 septembre 1791, à l'occasion de la proclamation de la constitution de l'empire;* in-8°.

XI. *Exhortation à l'occasion des troubles arrivées dans le département d'Eure-et-Loire, prononcée dans l'église métropolitaine de Lyon, le 8 décembre de l'an 1er de la république française;* Lyon, le Roy, 1792, in-8°.

XII. *Instruction pastorale de M. l'évêque du département de Rhône-et-Loire, pour le carême de 1792;* Lyon, in-8°.

XIII. *Lettre pastorale pour le carême de l'an 1793;* Lyon, in-8°.

En général, les *mandemens* de Lamourette sont écrits avec une facilité verbeuse et redondante, mais ils ne s'éloignent pas de la décence de langage qui convenait à un évêque. Dans ceux même où il lutte contre le pontife de Rome, pour établir la légitimité de la constitution civile du clergé, Lamourette se renferme dans de justes bornes. Il nous semble qu'on doit se le représenter comme un homme faible et indécis, emporté par de fatales circonstances, mais, au fond, probe et honnête.

F. Z. Collombet.

HISTOIRE.

LA PESTE DE LYON AU 16e SIÈCLE.

I.

Claude de Rubys auquel on doit une *histoire de Lyon*, publiée en 1604, est auteur d'un opuscule qui a pour titre :

DISCOURS sur la contagion de la peste, qui a été cette présente année en la ville de Lyon, contenant les causes d'icelle, l'ordre, moyen et police tenus pour en purger, nettoyer et délivrer la ville (avec cette épigraphe : *Super petram solidam fundamenta æterna*. Eccl. 26.) A Lyon, par Jean d'Ogerolles, 1577, in-8o, de 44 pages (1).

Ce discours qui porte la date du *VIII août* 1577, et à la fin la signature de Cl. de Rubys est adressé à Nicolas de Bauffremont, baron de Senessey ; si l'on en retranche tout ce qu'on y trouve d'étranger au sujet, ainsi que toutes les citations dans lesquelles il y a noyé sa narration, il peut se réduire à quelques pages ; c'est ce que je vais essayer en conservant autant que possible les propres expressions de l'orateur :

(1) Antoine Gryphius, maistre imprimeur à Lyon, reçut de la ville, le 17 septembre suivant, 25 livres pour l'impression qu'il avait faite de ce discours.

Monseigneur...., si la contagion de la peste eut esté telle que le bruit a couru, elle n'eut pas pris fin sitôt, et elle aurait exercé de bien plus grands ravages dans une ville aussi peuplée que Lyon. Je me suis résolu de vous envoyer ce petit discours, par lequel vous verrez la vérité du fait, et comment les choses se sont passées..... Depuis deux mois la ville est exempte de tout mal et danger de contagion..... Nous pouvons, après Dieu, attribuer au consulat et à ces douze vraiment pères de la patrie (les échevins), la soudaine délivrance de cette ville....., lesquels, malgré toute leur prévoyance ne purent tellement remédier au mal, que dès le mois de janvier, il ne s'en découvrit quelques apparences en la citadelle et environs d'icelle.

M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, averti par le seigneur Bertrand Castel, voyeur de la ville, commença à user avec les échevins de toutes les précautions qu'ils purent imaginer pour obvier à ce que le mal n'alla pas plus avant, et cependant avec toute la dextérité possible, afin de ne pas jeter l'alarme dans la ville et le commerce. Présumant que le mal s'était introduit dans la citadelle pour la pauvreté et nécessité des soldats mal payés, mal couchés, mal vêtus, mal nourris, ils envoyèrent à la citadelle nombre de *malergtz* et de couvertes, ils firent dresser et bâtir nombre de cabanes pour loger séparément les malades; ils désignèrent des barbiers et médecins stipendiés du public, pour visiter les morts et les malades; firent défense par toutes églises de n'enterrer aucun corps qui ne fut certifié par le voyer avoir esté visité par les médecins et chirurgiens à ce députés... Toutefois le mal allant toujours croissant, se répandit dans la plupart des rues, et principalement dans la paroisse de St-Nizier du costé du Rhône. Une assemblée de médecins et de notables fut convoquée à l'hôtel-de-Ville, le 4 mars. Pierre Tollet, doyen des médecins, y porta la parole; on reconnut que la peste existait réellement dans la ville, mais qu'elle ne provenait pas de l'infection de l'air, qu'elle ne pouvait procéder que d'un fléau de Dieu, ou bien d'apport de choses infectes et contagieuses; il fut résolu qu'il fallait en premier lieu se retirer à Dieu, et implorer son aide par prières, abstinences et autres bonnes œuvres...., et néanmoins qu'il fallait aussi pourvoir diligemment à

deschasser de la ville tous les moyens par lesquels on pourrait pensér que le mal y pourrait avoir esté apporté et attrait de dehors ; assurant les médecins que moyennant ce, et le bon ordre et police que l'on pourrait y mettre, le mal n'irait à la longue... L'archevêque (Pierre d'Epinac) n'était encore de retour de son voyage aux états de Blois.... sans crainte de mort ou de dangier, au plus gros et au plus ferme de notre mal, se vint courageusement rendre parmy nous en notre ville, où.... il ne cessa de faire faire processions et prières publiques et privées esquelles il assistait toujours en personne, et même le jour de la Fête-Dieu, 6e de juing, encore que ce dangier ne fut du tout cessé, porta luy mesme le Sainct Sacrement à la manière accoutumée, par toute la ville, sans crainte de la foule et haleine du peuple. Aussy par la Dieu-grâce, la mortalité prit fin....

De Rubys termine son *discours* par une longue invective contre les calvinistes sur lesquels il rejette tous les maux que Lyon a soufferts, et toutes les calamités auxquelles cette ville a été en proie depuis la naissance de l'hérésie ; il va même jusqu'à faire l'apologie de la Saint-Barthelemi, et poussé par un fanatisme aveugle, il s'écrie avec Jérémie : « heureuse journée et « vraiment journée du Seigneur le Dieu des armées, et jour de « sa vengeance, auquel il s'est vengé de ses ennemis sur lesquels « le glaive est demenré, et s'est saoulé de leur sang !.... » Toutefois, il faut le dire à sa louange, Rubys rougit dans la suite d'avoir tenu cet atroce langage ; il consigna son repentir et ses regrets dans le IIIe livre de son *Histoire de Lyon* (page 421); il ne cherche d'excuse que dans sa jeunesse et dans le peu de solidité de son jugement ; il déclare qu'il ne peut ni ne veut rien dire de cette horrible boucherie, parce qu'il était alors à Paris ; puis il ajoute : « Nous sommes hors de danger de plus voir chose « semblable en France, puisque la liberté de conscience y est « permise par ordonnance, comme en Poloigne et autres lieux « où cela a esté trouvé expédient pour le bien de la paix et le « repos du pays, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de rembarquer « dans la nef de son église ceux qui en sont dehors. »

Aux détails que Rubys donne dans son *Discours* sur la conta-

gion qui ravagea notre ville en 1577, nous ajouterons le passage suivant, extrait de son *Histoire de Lyon*, page 428 :

« Pendant le caresme de l'année 1577, la ville de Lyon fut « affligée de peste, es moys de mars et avril, laquelle, par « grâce de Dieu, cessa tout-à-coup au moys de may, et lorsque « l'on pensoit qu'elle se deust rengreger pour les chaleurs sur- « venants. Ce fut par le moyen des œuvres pies qui lors se firent « en la ville que Dieu la regarda de son œil de pitié et miséri- « corde. Le jour du Vendredi sainct, tout le peuple catholique « jeûna au pain et à l'eau. L'on fit vœu de bâtir une chapelle « en l'honneur de M. Saint-Roch, laquelle fut puis bâtie des « aumônes des gens de bien, hors la porte de Saint-George, en « une petite colline dépendant du prieuré de Saint-Hirigny « (Irénée), vis-à-vis de l'hôpital des pestiférez, et en fut la « première pierre posée en l'an 1581. Elle fut commise à la « garde des frères Minîmes, et y va-t-on solemnellement en « procession tous les ans le vendredi d'après Pasques (1). »

II.

Le doyen des médecins, Pierre Tolet (2), dont Rubys a parlé dans son discours, publia en 1577 une harangue en latin sous ce titre : *Actio judicialis ad Senatum Lugdunensem in unguenturios, pestilentes et nocturnos fures qui civitatem in prædam sibi proposuerunt : et edictum prætorium neglexerunt. Auctore Petro Toleto, doctore medico*, etc. A Lyon, sans nom d'imprimerie, in-8 de 24 feuillets non chiffrés. Elle est précédée d'une *Epître à Monseigneur de Mandelot*, dans laquelle se trouve le passage suivant :

..... « La pestilence, en la fin de janvier, est apportée à Lyon « par plusieurs lieux et à cause de la constitution de l'air, telle « pestilence fut si lente que quasi elle était sans contagion, et les

(1) Ce vœu s'est renouvelé toutes les années jusqu'en 1789. La chapelle, vendue ensuite comme propriété nationale, n'existe plus. Je présume que c'est par erreur qu'on lit dans l'*Almanach de Lyon* pour 1745, qu'elle fut construite après la peste de 1628 et 1629 ; peut-être a-t-on voulu dire qu'elle fut *reconstruite* après cette nouvelle épidémie.

(2) Voyez sur ce médecin les Mélanges biographiques et litt. de M. Breghot du Lut ; Lyon, Barret, 1828, in-8.

« médecins se trouvoyent deceuz ; mais pour la préparation de
« plusieurs corps familiers à telles maladies se trouuèrent promp-
« tement prins et plustost morts que bien recogneus, et quelque
« suspicion et aduertissement qui se fit pour pouruoir à telle
« maladie et à son progrez. L'on ne pensoit rien moins que de
« telle maladie, de sorte que pour tout le mois de feurier telle
« opinion demeura assoupie et négligée, et sur le dixième de
« feurier vostre excellence fut aduertie que les ennemis de Dieu
« et du roi estoient en Forest, auoyent desia prins plusieurs
« villes et sommé la ville de Montbrison de se rendre. Vous,
« Monseigneur, ne fustes ni endormy, ni paresseux, et fites
« assembler les citoyens de Lyon, en leur déclarant le danger
« qui se présentoit contre la ville, et pour lors fut conclu de faire
« des compagnies de gens de pied et de cheval ; et le xviij dudit
« mois, un lundi gras ou gourmand (comme on le nomme en
« Forest), après s'être recommandé à Dieu dans l'église de
« Saint-Jean, marchastes et fustes bien tost victorieux. L'enne-
« my prins la fuite le xxiiij dudit mois, à la minuit, et ce jour-
« là fismes une procession générale où tout le peuple assista au
« sermon. Et avec prières et pleurs, prians Dieu de vous assis-
« ter et de vous retourner en notre ville victorieux et en santé. Et
« le troisième de mars, second dimanche de caresme, après
« avoir bien fortifié les villes de Forest, arrivastes en la ville de
« Lyon, à l'heure de disner, et promptement voulutes entendre
« par messieurs les échevins comment estoit et se portoit la
« santé de Lyon, et ayant entendu nouvelles si tristes, comman-
« dates que tous les médecins se trouuassent en la maison de
« ville, où vous fustes présent l'espace de huit heures, et l'oc-
« casion pourquoy vous voulustes ouyr les médecins, n'estoit
« autre sinon d'entendre si telle maladie procédoit des astres
« ou par grande corruption de l'air. Et lors nous proposâmes
« tous par une voix que ce n'était que contagion qui procédoit
« de peste portée se donnant d'un à autre : et là ne fut obmis
« toute la diligence et remède tant pour préserver que pour guérir
« lesdits malades (1), mais bien tost vous entendites les engres-

(1) La délibération consulaire relative aux précautions à prendre contre les ravages de la peste est du 4 mars.

« seurs n'estre paresseux en la ville de Lyon, ne iour ne nuit, « pour mettre la ville en proye. Ce qu'ils auoyent desia com- « mencé; mais vous, monseigneur, estant bien aduerty de tels « meurtriers et voleurs, constituastes gens pour toute la nuit, « et fallots et lanternes pour allumer toutes les rues, et ériger « poteaux par toute la ville avec un edict de terreur, mais tel « édict ne fut iamais exécuté. Je ne sais si par votre clémence « (qui ne désire la mort du pécheur) ou parce que monsieur le « président ne se trouuoit accompagné de ses collègues et con- « seillers, n'a osé exécuter la rigueur de votre édict, et ont « esté laissez impunis. A cette cause je suis esté incité à faire une « action judiciaire deuant le sénat, tendant à l'exécution de « l'édict, tant pour l'exemple que pour iuste punition corpo- « relle qui leur est due : car vos édicts ne se doivent du moins « autoriser que ceux qui sont de la personne du roy, quand ils « tendent à la tuition et conservation de son peuple. Voilà, « monseigneur, la cause de cette oraison.... »

L'Epistre à monseigneur de Mandelot est suivie d'une espèce de dédicace en latin, adressée à Jérôme de Chastillon, président du sénat présidial de la province de Lyon. Dans cette dédicace qui ne nous apprend rien, Tolet fait un appel à la sévérité de l'illustre magistrat, et le conjure de délivrer la cité à *sortilegis, à veneratis pestilentibus, ab incantamentis, à nocturnâ fraude,* etc.

Quant à l'oraison du doyen des médecins de Lyon, elle ne nous offre aucun fait, aucune particularité digne d'être recueillie; on n'y trouve pas même le texte de l'édit de Mandelot; c'est d'un bout à l'autre une plate et diffuse déclamation dont il serait presque impossible de faire l'analyse. La pensée fixe de l'auteur est qu'il y a eu pendant l'épidémie des engraisseurs pestilentiels, des voleurs de nuit, qu'il faut les mettre en jugement et leur appliquer les dispositions de l'édit rendu contre eux, quelle que fût la rigueur de ces dispositions. Il est à présumer que Tolet trouva dans le sénat qui eut l'indulgence de l'écouter des hommes plus éclairés et moins crédules que lui, et qu'il en fut pour les frais de son oraison, du moins le silence de nos chroniqueurs et les recherches que j'ai faites me portent à croire que cette affaire n'eut pas de suite et que personne ne fût pendu comme em-

poisonneur, pestilentiel, sorcier ou enchanteur (1). Cependant le dévoûment dont Tollet avait fait preuve comme médecin ne resta point sans récompense ; le consulat lui fit payer le 27 juin 60 livres « en considération des bons avertissemens et conseils « qu'il a donnés tant par écrit qu'autrement, des moyens à tenir « pour la purgation et nettoyage de la ville de la maladie de la « peste et des bons offices qu'il a usés pendant qu'elle a régné. » Enfin le 31 juillet suivant on le gratifia de plus de la moitié de sa cotte des subsides pour la levée et solde de 200 hommes fournis au roi par la ville de Lyon, et qui devaient faire partie de l'armée destinée à combattre les hérétiques (2). Les actes consulaires de la ville de Lyon pendant cette année méritent d'être consultés; ils offrent une foule de faits peu connus dont quelques-uns me semblent devoir être recueillis par ceux qui s'occupent de l'histoire de notre province. A. P.

(1) Il n'en fut pas de même à Chambéry. Je vois dans une lettre du consulat du 4 septembre, adressée aux syndics et conseil de cette ville, où régnait alors la contagion, qu'un bon nombre de pernicieux personnages et engraisseurs furent exécutés par justice.

(2) Au mois de novembre de la même année, le consulat écrivit au roi la lettre suivante : « Sire, M. Pierre Tollet, docteur-médecin et le plus ancien de ladite faculté en cette ville, y a fait depuis 40 ans en ça, de grandes et signalés cures, mesmes en la contagion de l'an 1563, et la dernière de la présente année; laquelle dernière contagion par la grâce de Dieu, en partie pour son bon secours n'a estés de longue durée, ce qui mériterait récompense condigne : et d'autant, Sire, qu'il a eu cest honneur que d'estre médecin du feu roy vostre frère (que Dieu absolue), et que V. M. passant par ci à son retour de Pologne, l'a retenu du nombre de ses médecins ordinaires, et qu'il a aussi deux enfants à la suite de votre cour, qui vous font ordinairement service, l'un, l'*abbé de Plainpied* (voyez sur cet abbé les *Lettres* de Pasquier, liv. IX), et l'autre suivant les armes. Pour aduancer lesquelz et d'autres qu'il a encores aux estudes, il a consommé tout le fruit de son labeur, si bien qu'il n'a aucuns biens apparents. Nous vous supplyons très-humblement qu'il soit couché en l'estat de vos serviteurs domestiques, et payés de ses gages tant absent que présent, afin de luy donner moyen en sa vieillesse, approchant l'âge de 75 ans, de vivre en repos d'esprit de corps, et pour inciter ces semblables et de sa profession à suiure ses vestiges, en ce qui concerne le seruice du public. A tant nous prions Dieu de vous donner, Sire, en toute félicité, très-heureuse et longue vie. »

NOTICE

SUR

ESTIENNE DOLET,

Imprimeur-Libraire à Lyon.

François Ier, pour arrêter les progrès du protestantisme dans son royaume, établit un tribunal d'inquisition et une chambre ardente, avec mission da rechercher les hérétiques et de les condamner à être brûlés vifs. Un des plus zélés inquisiteurs fut Antoine Mouchi, du nom duquel dérive, dit-on, le mot de *mouchard*. Beaucoup d'hommes distingués dans tous les genres quittèrent la France pour fuir les poursuites, entr'autres le poète Clément Marot et l'illustre Amyot; beaucoup furent atteints par la justice. Plusieurs d'entre eux n'étaient pas protestans, ne s'occupaient pas de matières théologiques, et ont expié, comme Galilée,

L'inexcusable tort d'avoir trop tôt raison.

Au nombre de ceux-ci furent Estienne Dolet, natif d'Orléans, imprimeur-libraire à Lyon, poète et savant distingué. Sa mémoire mérite la popularité tardive que nous désirerions lui donner aujourd'hui ; c'est l'un des plus intéressans martyrs de la science.

Des discussions à l'occasion de je ne sais quels passages de Cicéron lui avaient attiré de nombreux et puissans ennemis. Ils parvinrent à faire porter contre lui, en octobre 1543, l'accusation banale d'hérésie, et, après quinze mois de cachot, il fut condamné à être brûlé vif. Il allait subir sa peine, lorsque Pierre Châtel, évêque de Tulle, la main sur l'Evangile, dont lui du moins était le digne ministre, récita la parabole de la brebis égarée, et le sauva.

Echappé au bûcher, Dolet renonce aux disputes et aux arguties scholastiques dont il avait reconnu le vide; mais, poussé par la sublime imprudence d'une ame passionnée pour le bien, il entreprend, en présence de ses ennemis et de l'inquisition qui veillent, de faire connaître les bons auteurs à tous les Français par des traductions en langue vulgaire. Il commence par celle de deux dialogues de Platon, l'*Axiochus* et l'*Hipparchus*, et la dédie *à ceulx de sa nation*, qu'il appelle en ces termes à la science :

C'est assés vescu en ténèbres!
Acquérir fault l'intelligence
Des bons autheurs, les plus célèbres
Qui soyent en tout art et science.

Dolet savait les dangers qu'il courait en voulant éclairer les hommes et jetant ce cri : « c'est assés vescu en ténèbres! » dans ces temps d'aveugle fanatisme, où les traductions des livres saints, notamment celles de la Bible et des Psaumes de David, étaient prohibés, où l'on trouvait des hérésies dans les livres les plus étrangers au dogme ; dans ces temps où quelques hommes possédaient à la vérité une vaste érudition, plus rare peut-être de nos jours qu'alors, mais où presque tous étaient plongés dans

une profonde ignorance, que la politique regarde comme utile à ses intérêts.

Dolet eut toujours en effet le pressentiment de sa destinée; on en trouve la preuve dans presque tous ses écrits, surtout un emblême touchant placé à la fin de presque tous les livres français sortis de ses presses.

On y voit une vignette qui représente une main armée d'une hache; cette main sort d'un nuage et fend un tronc d'arbre; au-dessous on lit cette prière : *Préserve-moy, ô Seigneur, de la calomnie des hommes!* La calomnie, qui portait ses coups dans l'ombre, frappa Dolet, comme la main mystérieuse de sa devise frappé le tronc d'arbre.

Accusé d'hérésie pour sa traduction de l'*Axiochus*, accusé d'avoir imprimé la sainte Bible et d'avoir tenté d'introduire à Paris une caisse de livres hérétiques, grief qu'on a prétendu avoir été établi contre lui par une ruse grossière de ses ennemis, il fut mis en jugement et enfermé à la Conciergérie. Il composa un cantique *sur sa désolation et sur sa consolation*. En voici les deux premières strophes.

Si au besoing le monde m'habandonne,
Et si de Dieu la volunté n'ordonne
Que liberté encores on me donne,
Selon mon vuell (vœu),
Dois-je en mon cœur pour cela mener deuil,
Et de regrets faire amas et recueil?
Non pour certain! mais au ciel lever l'œil,
Sans autre esgard.

Le sentiment religieux qui dicta ces vers se retrouve dans tous les ouvrages de Dolet; cependant il fut condamné au feu comme athée relaps; on vit son crime dans deux ou trois mots de Platon, *mal traduits*, suivant ses juges.

Le 3 août 1546, à l'âge de trente-sept ans, il fut brûlé vif à la place Maubert avec ses livres. La fermeté de toute sa vie ne l'abandonna pas dans cette terrible conclusion de ses malheurs; un de ses contemporains en a laissé le témoignage dans ce vers latin à jeux de mots :

Dolet quisque Dolet, non dolet ipse Dolet.
Chacun plaint Dolet, lui seul ne se plaint pas.

Dolet avait adressé *à la souveraine et vénérable cour du parlement de Paris* une requête en vers pour demander justice. On y remarque l'énergique indignation d'un accusé dont la conscience est calme et la fierté d'un homme qui sent sa valeur. Le poète ne craint pas d'irriter ses juges, eux qui avaient condamné tant d'hommes au supplice, en leur rappelant de quel prix est la vie d'un homme.

La grande rareté des œuvres de Dolet nous engage à transcrire un passage de cette requête.

. . . . . .
Que me veut-on? . . . . . .
Dys-je de Dieu quelcque cas mal sonnant?
Suys-je un loup gris? suys-je un monstre sur terre,
Pour me livrer une si rude guerre?
Suys-je endurcy en quelcque meschant vice,
Pour me traîner si souvent en justice?
Ignorez-vous que maincte nation
N'ayt de cecy grande admiration (étonnement)?
Car chacun sçait la peine que jay prinse
Et jour et nuyct sur la noble entreprinse
De mon estude, et comme je polys
Par mes escripts le renom de troys lys;
Et toutesfoys de toute mon estude
Je n'ay loyer que toute ingratitude.
. . . . . .
Et moy chétif, qui jour et nuict me tue
De travailler, et qui tant m'esvertue
Pour composer quelcque ouvraige excellent,
Qui puisse aller la gloire révélant
Du nom françoys en tout quartier et place,
On ne me faict seullement tant de grace,
Qu'en bien versant (agissant) en repos puisse vivre
Et mon estude en liberté poursuyvre.
D'où vient cela? c'est un cas bien estrange,
Où l'on ne peut acquérir grand' louange.
Quand on m'aura ou bruslé ou pendu,

Mis sur la roue et en quartiers fendu,
Qu'en sera-t-il? Ce sera un corps mort.
Las! toutefois n'auroit-on nul remord,
De faire ainsi mourir cruellement
Ung qui en rien n'a forfaict nullement.
Ung homme est-il de valeur si petite?
Est-ce une mouche ou un verms (ver) qui mérite
Sans nul esgard si tost faict et instruict?
Ung homme est-il si tost estre destruict,
Si tost muni de science et vertu,
Pour estre, ainsi qu'une paille ou festu,
Anihilé? Faict-on si peu de compte
D'un noble esprit qui mainct aultre surmonte?

VARIÉTÉS.

Voici un nouveau document qui prouverait, comme nous l'avons dit, page 13, du tome 2e de notre Revue, que la conduite de Mandelot ne fut pas exempte de reproches lors de cette déplorable catastrophe; nous le trouvons dans la *Généalogie et fin des Huguenaux*, par Gabriel de Saconay; Lyon, 1573, petit in-8°. L'auteur, après avoir dit que le comte de Sault (1), gouverneur de Lyon, de 1561 à 1564, « froissa tellement le corps *du Lyon*, « que par l'espace presque de deux ans, il ne s'est peu releuer,» ajoute : « Et encores s'en deult-il, et a longtemps cloché, et jus- « ques à ce que le grand Lyon royal faisant regir et gouuerner « son petit Lyon par ce fidelle, sage et vigilant cheualier et affec- « tionné à la religion divine et à la couronne de France, le sei- « gneur de Mandelot, a permis à son Lyon prendre vengeance « (ou plustot faire justice) des trahisons, outrages et impiétez « exercées par ces malfaisans guenaux, contre la religion sacrée, « contre l'authorité royalle, et contre leurs propres majestez. Si « que comme le dernier jour d'auril, mil cinq cent soixante « deux, ces guenaux sataniens firent faire un saut à ce pau- « ure Lyon : aussi la Prouidence diuine luy a permis et donné « pouuoir de prendre juste vengeance le dernier jour d'aoust

(1) Il mourut en 1567 à la bataille de St-Denis où il portait les armes pour les Protestans.

« mil cinq cent soixante et douze, et faire faire le saut à ces « guenaux seditieux, rebelles et conspirateurs contre les majes- « tez diuine et humaine.... » Fol. 33 et 34.

NOSTRADAMUS A LYON.

*** Une maladie contagieuse à laquelle on avait donné le nom de *coqueluche* affligeait, en 1557, la ville de Lyon; le fameux astrologue Michel de Nostradame qui était aussi médecin, s'empressa de venir en cette ville, et il y fit usage de quelques remèdes secrets qui eurent beaucoup de succès et dont il avait donné la recette dans son *Traité des fardemens*. Voyez la *Biogr. univ.*, art. *Nostradame*, et les *Gestes et faits mémorables du roi Henri II*, Lyon, 1559, in-8°.

C'est sans doute à cette même époque qu'il faut placer une anecdote que Saconay nous a conservée dans un de ses pamphlets, *la Généalogie et fin des Huguenaux*, etc.; Lyon, 1573, petit in-8° :

« Deux ans deuant les premiers troubles, *Nostradamus* estant à Lyon fut conuié à disner en vne maison des plus plaisantes et aërées de Lyon, en bonne compagnie. Apres disner il mit la teste à la fenestre, et demeura quelque temps contemplant ladite ville, laquelle quasi toute il pouuoit descouurir. Estant lors enquis quelles estoyent ses pensées, respondit, je contemple ceste belle eglise de St-Jean, la ruine de laquelle est jurée : et n'estoit qu'elle est en la protection de Dieu, à cause du seruice divin qu'on y celebre si religieusement, il n'y demeureroit en bref pierre sur pierre. Qu'on dise maintenant, ajoute Saconay, que Satan n'estoit pas de la partie quand ces menées se brassoyent, puisqu'il en donnoit si bon aduertissement à son fauori *Nostradamus*.» Fol. 96. — Saconay rapporte à la page précédente que les Protestans, lorsqu'ils se furent emparés de Lyon, en 1562, « presenterent « dix mille liures aux maistres massons pour abattre la grande « église St-Jean : et ne tint leur marché qu'à cinq cens liures :

« mais principalement à la bonté de Dieu qui la préserua, et « plusieurs aussi, contre les portes d'enfer qui sont les entre- « prises des heretiques. «

— L'Académie française vient de décerner le prix de poésie à une *Epître à Cuvier*, dont l'auteur est M. Bignan, de Lyon, déjà couronné dans plusieurs concours.

— Le grand prix Monthyon pour l'ouvrage le *plus utile aux mœurs* a été partagé par l'Académie française entre le livre de l'*Economie politique chrétienne*, par M. Bargemont de Villeneuve, de Marseille, et l'*Education des mères de famille*, par M. Louis-Aimé Martin, de Lyon.

Le prix devait être de six mille francs; mais, vu le partage, l'Académie a cru devoir en porter la valeur à seize mille francs. M. de Villeneuve, si nous sommes bien informés, est mort il y a peu de temps : c'est donc une couronne qui tombe sur un tombeau; en publiant un livre utile, l'homme de bien a fait une œuvre qui lui survit. La récompense posthume qu'il reçoit de l'Académie nous paraît d'un haut enseignement et d'une grande moralité.

Souvenirs.

Tous deux restèrent sans paroles, ils étaient dans un de ces momens solemnels, si rares et si courts sur la terre, où l'ame semble éprouver quelque chose de la félicité des cieux. Ce sont des instans indéfinissables que ceux où deux ames s'entretiennent ainsi dans un langage qui ne peut être compris que d'elles. Alors tout ce qu'il y a d'humain se tait, et les deux êtres immatériels s'unissent mystérieusement pour la vie de ce monde et l'éternité de l'autre.

V. Hugo. Han d'Islande.

O mes doux souvenirs d'amour et de jeunesse !
Revenez, revenez ! je veux encore un jour
Oublier ma tristesse
Dans mes rêves d'amour.

Les feuilles et les fleurs jonchaient déjà la terre :
On était en automne, et le ciel était pur,
L'air était doux encore, et la brise légère
Soupirait doucement. Sur une mer d'azur,
La lune s'avançait blanche et silencieuse,
Et semblait regarder, timide et curieuse
Comme une jeune fille, à travers les rameaux,
Qui se miraient penchés mollement sur les eaux.
Le silence régnait. On entendait à peine
Une vague harmonie, une rumeur lointaine
Qui fait rêver, et donne à celui qui comprend
Une ivresse de cœur, un pur ravissement.
Non ! jamais je ne vis de soirée aussi belle.
Bien d'autres cependant ont passé depuis elle,
Bien d'autres passeront encor, mais dans mon cœur
Rien ne s'effacera de ce jour de bonheur.

O mes doux souvenirs d'amour et de jeunesse !
Revenez, revenez ! je veux encore un jour
Oublier ma tristesse
Dans mes rêves d'amour.

J'étais donc auprès d'elle assis sous le feuillage,
Et je la contemplais. Depuis lors son image
Est gravée en mon cœur, car mes yeux pleins d'amour
Ne pouvaient se lasser d'admirer tour à tour
Et son front si charmant et ses yeux que j'adore,
Ses yeux, miroir si pur, d'un cœur plus pur encore !
Qu'elle était belle ! oh non, je n'oublirai jamais
Cet air de rêverie empreint sur tous ces traits,
Et ses cheveux bouclés autour de son visage
Que la lune éclairait à travers le feuillage.
Qu'elle était belle alors ! et que j'étais heureux,
Lorsque son doux regard s'attachait à mes yeux !
Oh ! combien je l'aimais ce regard d'innocence
Qui m'énivrait ! aussi nous restions en silence :
Ce silence avait tant de charme et de douceur !
Il était si rempli d'ineffable bonheur !

O mes doux souvenirs d'amour et de jeunesse !
Revenez, revenez ! je veux encore un jour
Oublier ma tristesse
Dans mes rêves d'amour.

Enfin je lui parlai, car mon ame était pleine :
« Que j'aime, lui disais-je, une nuit si sereine !
« Que j'aime entendre ainsi le murmure confus
« Du feuillage agité dans les bosquets touffus !
« Que j'aime près de vous contempler la nature,
« Quand la lune répand sa clarté douce et pure !
« Le silence profond, l'air embaumé du soir,
« Les montagnes au loin que j'aime tant à voir
« Avec leurs flancs d'azur, leurs cimes élancées ;
« Tout ici jette l'ame en de douces pensées.
« On ressent en soi-même un bien-être inconnu,
« Une volupté douce où l'on est retenu
« Par un charme indicible. Alors l'ame ravie
« S'élève vers le Dieu qui nous donne la vie,
« Et mêle aussi sa voix à l'hymne harmonieux
« Que chante la nature en présence des cieux.

« Mais les mots d'ici-bas sont trop faibles pour dire
« Ce que mon ame sent. Il me faudrait la lyre
« Que l'ange a dans le ciel pour chanter le Seigneur,
« Et je murmurerais l'ivresse de mon cœur!... »

O mes doux souvenirs d'amour et de jeunesse!
Revenez, revenez! je veux encore un jour
Oublier ma tristesse
Dans mes rêves d'amour.

Elle écoutait pensive; elle était recueillie;
Son regard se tournait plein de mélancolie
Vers le ciel étoilé. Sans doute son soupir
Etait une prière, et c'était le zéphyr,
Où l'ange s'élevant d'une aile aérienne,
Qui la portait à Dieu plus pure que la mienne.
Mais bientôt son regard revient du ciel à moi;
Elle semblait heureuse, elle voyait la foi
Revenir en mon cœur, m'animer de sa flamme.
Je crus lire en ses yeux le bonheur de son ame.
C'est alors que j'osai, d'une tremblante voix,
Lui dire mon amour pour la première fois.
C'est alors que ce mot que tout bas l'on soupire,
Ce mot divin, — je t'aime, — osa, dans mon délire,
S'échapper de ma lèvre. Oh! combien je tremblais!
Que j'étais agité! Je ne pourrai jamais
Redire ce moment de crainte et d'espérance!
C'était en même temps la joie et la souffrance!
Ineffable moment! Nous restâmes sans voix.
Tout m'est présent encore. Elle est là.... je la vois....
Elle écoute immobile.... et je sens son haleine
Brûlante et plus pressée; et je respire à peine
En la voyant émue, en voyant dans ses yeux
Le trouble de son ame. Oh! que je fus heureux!
Son regard me disait ce qu'elle n'osait dire,
Et je me crus aimé. — Que n'ai-je donc la lyre
Que l'ange a dans le ciel pour chanter le Seigneur?
Je chanterais aussi l'ivresse de mon cœur!....

O mes doux souvenirs d'amour et de jeunesse!
Revenez, revenez! je veux encore un jour
Oublier ma tristesse
Dans mes rêves d'amour.

5 juin 1835. Philibert Leduc. (Bourg).

ÉPHÉMERIDES LYONNAISES.

SEPTEMBRE.

1566. 1. Fêtes à l'occasion de l'entrée de madame la duchesse de Nemours. — Entre autres réjouissances, fut faite « une charivary ou che- « vauchée de l'asne contre les maris qui s'estoyent laissez battre « à leurs femmes, qui fut chose fort plaisante à voir, et fut de « l'invention d'un nommé Jean Perron, imprimeur, et l'un des « gardes du maistre des ports, homme fort facétieux, et propre « pour telles inventions. » C. de Rubis, *Hist. de Lyon*. Le Recueil de cette chevauchée, fut publié la même année par Guillaume Testefort, imprimeur à Lyon; MM. C. B., G. D. et A. P. en ont donné une nouvelle édition en 1829; Lyon, imp. de Barret, in-8°. Il existe une seconde *Chevauchée* reproduite par les mêmes éditeurs, qui fut également faite à Lyon, et dont nous aurons occasion de parler en son temps.

1572. » Jean de Masso, receveur-général à Lyon, écrit à Guyot de Masso, son frère, garde-général du scel à Lyon, et un des échevins de cette ville, lequel se trouvait alors à Paris :

«Monsieur et frère, nous receusmes vos lettres du 26e du passé, discourant de ce qu'estoit passé à Paris; mais il y en avoit une infinité de lettres en ceste ville auparavant. Hier, jour de dimanche, entre trois et quatre heures après midy, quelques ungs du peuple entrarent dans les prisons de M. de Lyon, et là occirent de 7 à 8 vingts huguenots, et fut faict sans bruict ny esmeutte. Il n'y avoit

entre lesdits prisonniers, de marque, que deux frères Vassan, Jacques Dorlin, à ce que l'on m'a dict, et ung des Grabotz ; les deux frères Daruth avoient esté tuez dès vendredy dernier, toujours s'en est dépesché quelcung qui n'est venu à nottice. Au surplus, j'ai bien voullu incontinant vous advertir comme il n'y a pas une heure que M. E. Pierre Gaulthier (1), lieutenant particulier de robbe courte, est allé à Dieu, mallade dans son lict; sy pouviez le faire obtenir en don à quelcung, et en faire pourvoir quelcung amy nostre, j'estime que nous en aurions deux mil livres du moins : il y a trois cens livres de gaiges. Il me semble qu'il seroit bon pour Benoist Bruyas, combien que je ne luy en ay pas encores parlé, car présentement l'ayant sceu, je vous en ay voullu soubdain advertir; regardez s'yl y auroit moien que puissions gaigner quelque chose sur cest advis : vous y aurez l'oeil. Quant aux offices des huguenots, vous scavez quil n'y en a poinct par deça. Je vouldrois bien trouver marchand pour l'office dont si souvent vous ay escript, car il est tousjours en mesme vollonté de sen deffaire et plus que jamais, y estant constrainct par les raisons que scavez. Je crains que si tost ne pourrez avoir vostre congé de venir veu l'occurance des affaires qu'à present se presentent touttesfoiz nous en sentirons encore le gué. Je ne vous ay point adverty de la nativité de ma fille, vostre niepce et filliole de vostre femme, nommée touttesfoiz Clemence parce que mon frère de Valbenoiste vous l'escrivist et que de ma part j'estois encores si récentement fâché du danger où j'avois veu ma femme que je ne pouvois rien faire. A présent Dieu graces tout se porte bien. Madicte fille est à Chapponost puis vendredy dernier. Je vous recommande, s'il vous plaist, la reddition des comptes chez M. Deschelles, ad ce que me rapportiez les doubles, ce dont de rechef je vous prie humblement. Nostre frere l'advocat se porte bien à present, Dieu mercy, fors qu'il est encores foible, vous présentant sur ce mes humbles recommandations etc.

De Lyon le premier jour de septembre 1572.

Votre humble et serv.r signé :

JEHAN de MASSO,

Recevseur gal à Lyon.

(1) Quelques-uns et entre autres le LIEUTENANT DE ROBE COURTE moururent de l'horreur de voir un si grand tas de corps humains si estrangement chapplés.... MÉMOIRES DE L'ESTAT DE FRANCE SOUS CHARLES IX, tom. I, page 485.

Pierre Gaulthier, dont il s'agit dans cette LETTRE, est sans doute le même que celui qui a été désigné dans les Mém. de l'estat de France et dont le nom était resté inconnu.

Une lettre du 4 septembre du même au même contient le passage suivant:

« L'office est aultre encores que je ne pensois, il y a 300 l. de « gaiges comme je vous ay escript; puis un homme de place de « l'un de ses archers que sont 180 l. bref l'estat exercé vault 300 « écus par an, il a séance en jugement là hault avec les conseilliers « du présidial. »

1666. » Mort à Montluel, de Jacques Cretenet, instituteur des missionnaires de St-Joseph, établis à Lyon en 1661. — Il existe une vie de cet homme pieux, publiée à Lyon en 1680, in-8°, qui paraît avoir pour auteur l'abbé Villemot, chanoine de St-Nizier et promoteur de l'archevêché de Lyon, et non, — comme l'ont cru quelques biographes, — un prétendu N. Orame dont on trouve le nom écrit ainsi dans le privilége : N. O. R. A. M. E. Voyez les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*, par M. Collombet, page 300.

1706. » Pose de la première pierre du portail de l'Hôtel-Dieu.

1794. 2 Le citoyen Tarpan jeune, agent national de Commune-Affranchie, écrit aux représentans du peuple : « J'ai fait exécuter à l'instant même votre arrêté en date du jour d'hier, qui ordonne la mise en liberté de 78 individus détenus dans les maisons dites *Joseph* ou des *Recluses*.,... Les citoyens que vous avez rendus à la liberté..... m'ont invité d'être auprès de vous, citoyens représentans, l'organe de leur respectueuse reconnaissance et de leur soumission et attachement sans borne à la Convention nationale qui a substitué la justice impartiale à la terreur destructive de cette liberté sainte, sur laquelle se fonde la félicité publique. » — Le même jour, Tarpan jeune adresse aux mêmes représentans cette seconde lettre : « Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de votre arrêté (du 14 fructidor courant) qui porte pour première disposition que le *théâtre* sera ouvert à Commune-Affranchie. Dès que je serai instruit du jour de l'ouverture, je requerrai le général commandant de la place pour qu'il y soit placé une force armée pour maintenir l'ordre; des commissaires seront chargés de veiller à ce que, dans l'intérieur de la salle, la décence y règne, et que les citoyens y jouissent du double plaisir que procure le délassement honnête joint à l'instruction.... »

1814. » Mort de Jean-Emmanuel Gilibert, médecin et naturaliste, né à Lyon le 21 juin 1741, auteur et éditeur de plusieurs ouvrages. — En 1782, pendant son séjour en Pologne, où il professa l'histoire naturelle dans l'université de Wilna, M. Gilibert ayant échappé au poison, le roi de Pologne fit frapper une médaille avec cette lé-

gende : *Ob civem servatum Onuffrio Orlowski studii botanaci in academiâ vilnensi repetitori diligentissimo, quodque nefandas detexit et impedivit insidias, in vitam genti regique utilem et curam magistri sui Joan.* Gilibert, *Hist. nat. prof.* M. D. CC L XXX II. Stanislas fit plus; il voulut être parrain du fils né en Pologne, et il plaça dans une de ses galeries le buste du père, auteur du *Flora Lithuanica :* (*Primo vero indagatori naturae in hoc regno.*) « Voilà, s'écrie Prost « de Royer, en rapportant cette anecdote, voilà comment les « grands princes attirent, honorent et encouragent la vertu, le « génie et la science. » *Dictionnaire de Jurisprud.*, tome III, p. 427.

1622. 3 Entrée solennelle de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Marie de Médicis.

1647. » Mort, à Grenoble, du P. Jean-Baptiste Grillot, né à Arnay-le-Duc, vers 1588, professeur au collége de la Trinité, prédicateur, auteur d'un ouvrage sur la peste de Lyon en 1628, devenu très-rare, et dont l'analyse se trouve dans le tome XIVe du *Mercure François*, pages 2 à 37.

1560. 4 Nuit du 4 au 5. Emeute populaire; les protestans veulent s'emparer de Lyon, mais Antoine parvient à déjouer leurs projets. *Hist. de Lyon*, par C. de Rubis, page 386, et *Inventaire de l'hist. journalière*, par T. G. P. (Thomas Galiot, prêtre), *Eclaircissement* des véritables quatrains de Michel Nostradamus, etc. (par Etienne Jaubert)) page 406. — Voyez ci-après au 29 septembre 1567.

1595. » Entrée d'Henri IV et troisième séjour de ce prince à Lyon.

1316. 5 Jean XXII, élu pape à Lyon le 7 août précédent, est couronné dans l'église cathédrale de St-Jean. *Art de vérifier les dates*, tome I, p. 314.

1646. » Essai infructueux de fontaines alimentées par le Rhône. Voyez l'*Hist. de Lyon*, par Poullin de Lumina et l'*Eloge historique de Lyon*, par le P. Menestrier.

1646. » Pose de la première pierre de l'Hôtel-de-Ville, construit sur les dessins de Simon Maupin. Voyez Menestrier, *Eloge hist. de la ville de Lyon* et Poullin de Lumina, *Hist. de Lyon*, page 277.

1829. » Entrée triomphante du général Lafayette. Voyez l'*Itinéraire du général Lafayette de Grenoble à Lyon*, etc., par Jérôme Morin, Lyon, Brunet, in-8°.

1546. 6 Mort de Jean Cléberg, surnommé le Bon-Allemand, né à Nuremberg, vers 1485, riche négociant, un des fondateurs de l'aumône générale, en l'honneur duquel le vulgaire croit qu'a été élevée la statue connue sous le nom de l'*Homme-de-la-Roche.*

1548. » *Séance consulaire.*

M. Ch. du Bourg, advocat en la cour ordinaire de Lyon, requiert

l'adjonction du consulat pour poursuivre avec lui, de vers le roi et son conseil certains Juifs qui se sont venus accuser et résider en cette ville depuis un mois en ça (ils avaient été chassés des états de l'empereur), et qui sont fort scandaleux pour la religion chrétienne, vu même qu'ils se sont logés au cœur et milieu de la ville, savoir en la maison de Jacques Pinatel sur le pont de Saône du costé du Change, et pour demander qu'ils soient chassez hors de la ville. — Le consulat, dans sa séance du 16 octobre suivant, instruit que les Juifs qui tenaient boutique sur le pont, en vertu de la permission qu'ils disaient avoir obtenus du roi pendant son séjour à Lyon, continuent toujours de les tenir; *arrête* qu'ils seront ajournés par devant le juge ordinaire, pour leur voir faire défenses de ne plus tenir boutique ouverte, et leur faire commendement de vuider la ville.

1574. » Entrée solennelle d'Henri III accompagné de la reine-mère et de toute sa cour. — Ce fut pendant son séjour à Lyon, que ce prince joignit le gouvernement du Forez à celui du Lyonnais et Beaujolais.

1825. » Mort, à Paris, d'Antoine Dubost, peintre d'histoire, né à Lyon, le 16 juillet 1769. Voyez sa *Notice*, par M. Passeron, tome V des *Arch. du Rhône*.

1556. 7 Mort de Sébastien Gryphe, un des plus célèbres imprimeurs de Lyon, né à Reutlingen, en Souabe, vers 1493. Voyez l'*Inventaire* de l'hist. journalière de Thomas Galiot, *Paris*, 1599, in-8°.

1501. 8 Incendie du couvent des Célestins. *Hist, de Lyon*, par G. Paradin, page 280.

1792. 9 Emeute populaire. Massacre de onze prisonniers au château de Pierre-Scise.

1807. » Pose de la première pierre du bâtiment de la condition des soies, construit sur les dessins de Joseph-Jean-Pascal Gay.

1753. 10 Mort de Claude Gros de Boze, savant antiquaire, de l'Académie française (il y avait remplacé Fénélon), né à Lyon le 28 janvier 1680. Voyez Colonia, *Hist. litt.*, tome II, page 828.

1642. 11 Supplice de Cinq-Mars et de François-Auguste de Thou. Voyez *Lyon vu de Fourvières*, pages 439 et suiv., et la *Revue du Lyonnais*, tome I, pages 483 et suiv., et tome II, page 63.

1741. 12 Mort du P. Dominique de Colonia, jésuite, de l'académie de Lyon, auteur d'une *Histoire littéraire de Lyon* et de plusieurs autres ouvrages, né à Aix en Provence, le 26 août 1660.

1800. 13 Mort, à Lucknow dans le Bengale, du major-général Claude Martin, fils d'un tonnelier de Lyon, né en janvier 1732, fondateur de l'école de la Martinière, etc. — On a beaucoup écrit sur ce bien-

faiteur de la ville de Lyon ; l'académie qui avait mis son éloge au concours en 1828, a partagé le prix entre M. Rabanis et M. Félix Coignet qui l'un et l'autre ont traité ce sujet en vers. Le poème de M. Rabanis a été imprimé ; nous espérons enrichir notre Revue de quelques fragmens de celui de M. Coignet.

1567. 14. Les Echevins de Lyon aliénent aux Jésuites le collége de la Trinité, en stipulant toutefois, par respect pour les actes de 1527, que la propriété du collége et même des accroissemens qui pourraient y être faits, reviendrait à la ville, si la société en quittait la direction. Voyez la *Notice sur le collége royale de Lyon*, par M. Rabanis, *arch. du Rh.* tome VII. L'abbé du Tems, *Hist. du clergé de France*, tome IV, page 382, donne à cet acte la date du 17 septembre.

1473. 15 Publication du premier livre imprimé à Lyon avec date, Le *Lotharii Compendium.* — Ce livre fut imprimé par Guillaume Régis ou Le Roy, dans la maison de Barthelemi Buyer, voisine du couvent des Augustins. Voyez sur l'origine de l'imprimerie à Lyon, la 22e des *Lettres Lyonnaises* de M. Breghot du Lut, Lyon, Barret, 1827, in-8°.

1639. » Entrée de Louis XIII et du cardinal de Richelieu.

1730. » Le P. Louis Renaud, prononce dans l'église de la Charité, à Lyon, l'*Oraison funèbre de François de Neuville de Villeroy.* Ce discours a été imprimé la même année; Annecy, in-4°. *Les Souvenirs de la marquise de Créquy*, tom. II, pag. 188, présentent quelques détails fort piquans sur le gouverneur du Lyonnais. — Le P. Renaud a un article dans la *Biographie Univ.* L'auteur de cet article, M. Beuchot, a oublié de dire que l'*Oraison funèbre du maréchal de Villeroy* fut aussi imprimé en 1731, à Avignon, in-4°. — Les biographes ne font pas mention d'un autre Renaud (André), prêtre et docteur en théologie, qui, s'il n'était pas né à Lyon, du moins exerçait les fonctions sacerdotales dans le diocèse, et qui publia : 1° *Critique sincère de plusieurs écrits sur la fameuse baguette* de Jacques Aymar; Lyon, Laurent Langlois, 1693, in-12. — 2° *La Doctrine et pratique du jubilé;* Lyon, Cl. Rey, 1701, in-12.

1750 » Mort, à Paris, de Jean Terrasson, de l'Académie française, né à Lyon, en 1670, auteur de *Séthos*, etc., etc. On connaît la mordante épigramme de Voltaire, qui finit ainsi,

Frappez fort, il a fait SÉTHOS.

1798. » Le peintre Terrasson, commissaire du gouvernement pour la recherche des monumens des arts, dans le département du Rhône, écrit aux administrateurs de ce département une lettre dans laquelle on lit :

«... M'étant transporté au dépôt des tableaux destinés à former un muséum, j'en ai trouvé une partie entassée dans la cuisine du bâtiment du ci-devant couvent de St-Pierre, de manière qu'il m'a été impossible de les examiner.—J'ai trouvé le *Christ* des *Confalons* (1) dans le local de la salle de dessin, ainsi qu'un beau tableau de Stella (2), exposés à toute sorte d'accidens au milieu d'élèves trop jeunes pour en sentir le prix. — J'ai trouvé un beau tableau de Jordans (3) dans une chapelle des Chartreux où l'humidité peut l'endommager. — Ne penseriez-vous pas, citoyens administrateurs, qu'il serait convenable de réunir tous les objets précieux des arts dans un local apprêté pour les recevoir, de manière qu'ils fussent sous la responsabilité d'un professeur ou d'un citoyen chargé par vous de leur conservation, et que le public pût en jouir? Le bâtiment de St-Pierre m'a paru offrir un local propre à cet objet. Je désirerais que vous voulussiez nommer un *commissaire* avec lequel nous examinerions le local propre à les recevoir provisoirement jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ait fixé définitivement le lieu où sera placé le muséum...» — L'administration s'empressa de nommer M. de Chavanne *commissaire*, et elle l'autorisa à s'adjoindre les collaborateurs qu'il jugerait convenable. Des précautions furent sans doute prises pour conserver les tableaux et autres objets d'arts qui avait échappé au vandalisme des terroristes; toutefois, ce n'est qu'en janvier 1802, lorsque Bonaparte vint séjourner à Lyon, que l'on songea sérieusement à l'établissement d'un musée; un arrêté du préfet, en date du 21 de ce mois (1er pluviose an X), en confia la direction à MM. Regny père, Dechazelles, de Boissieu et Louis-Antoine Moutonnat; ce dernier fut nommé conservateur du musée projeté. L'arrêté du préfet ne fut approuvé par le ministre de l'Intérieur que le 16 août (28 thermidor) suivant. (Voyez l'*Almanach de Lyon*, pour l'an XI, page XLIII, On ne tarda pas, en exécution de cet arrêté, à établir dans le bâtiment Saint-Pierre un *Conservatoire des arts*, dont on confia le gouvernement par un arrêté du 4 mars 1803, à une nouvelle commission présidée par le préfet, le maire du nord et M. Regny père. Le musée fit partie du conservatoire dont l'admi-

(1) M. Terrasson se trompe; le CHRIST mourant des CONFALONS avait été lacéré à coups de sabre en 1794; on l'attribuait généralement à Rubens, tandis que celui qui est actuellement au musée est de Thulden. Voyez les ARCHIVES DU RHÔNE, tome VI, page 285.

(2) Sans doute l'ADORATION DES ANGES.

(3) Sans doute l'ADORATION DES BERGERS.

nistration avait pour secrétaire M. Dechazelles, et M. Moutonnat pour conservateur. Cet état de choses subsista jusqu'au 3 octobre 1806, époque à laquelle M. Artaud fut nommé inspecteur général du conservatoire des arts et antiquaire de la ville de Lyon. Le muséum des tableaux fut enfin définitivement organisé et ouvert au public. Voyez le *Guide du Voyageur à Lyon*, par M. Cochard, pages 301 et suiv.

1626. 16 Mort, à Rome, du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, né à Paris vers 1572.

1577. 17 La ville de Lyon paie à Antoine Gryphe, maistre imprimeur à Lyon, 25 livres pour l'impression qu'il avait naguère faite du *Discours de la Contagion*, composé par Claude de Rubys.

1785. » Mort de l'académicien Thomas, dans la maison de campagne de M. de Montazet, à Oullins. (Voyez *Lyon vu de Fourvière.*)

1593. 18 Les Lyonnais se soulèvent contre les ligueurs; le lendemain ils emprisonnent le duc de Nemours, leur gouverneur, dans le château de Pierre-Scise.

1834. » Mort, à Paris, de M. Marin, statuaire, ancien professeur à l'école de Lyon, âgé de 75 ans. — On a de lui une statue de *Télémaque*, à Fontainebleau, une statue de Tourville sur le pont de la Concorde, à Paris, etc. (Voyez le *Précurseur* du 25 septembre 1834.)

1603. 19 Les jésuites, qui avaient été bannis de France en 1594, et qui étaient sortis de Lyon vers les premiers jours de l'année 1595, sont autorisés à y rentrer.

1784. 21 Mort d'Antoine François Prost de Royer, avocat, échevin, président de la Conservation, lieutenant-général de police, etc., auteur d'un *Dictionnaire des Arrêts* non achevé, etc., né le 5 septembre 1729.

1548. 22 Entrée solennelle d'Henri II et de Catherine de Médicis, sa femme.

1582. » Vœu accompli par les députés de la ville de Lyon à N. D. de Lorette, à cause de la peste. *Hist. de Lyon*, par C. de Rubys.

1674. 23 Incendie d'une partie de l'Hôtel-de-Ville. Voyez l'*Hist. de Lyon*, par Poullin de Lumina, page 278.

1514. 26 *Séance Consulaire :*

Les maîtres imprimeurs, savoir : Jacques Salon, François Frandin, et Jean de Cambray; maîtres Richard, Gentilhomme et Laurent Yélais, compagnons imprimeurs, demandent que le Consulat se joigne à eux pour obtenir punition et justice contre quelques aventuriers qui courent sur les compagnons de leur métier, et en ont blessé quatre ou cinq jusqu'à la mort. On leur répond et objecte les insolences faites par les dits imprimeurs même depuis huit

jours qu'ils ont voulu outrager les gens de la ville et blessé le lieutenant du capitaine. Cependant, comme ils offrent de remettre aux mains de la justice ceux des imprimeurs qui ont méfait, les Conseillers les somment de remettre ceux qui ont insulté le guet. Ils répondent que les dits accusés sont absens, mais que quand ils pourront les avoir, ils les livreront volontiers. — Le consulat arrête de faire prendre les délinquans par autorité de justice, et d'y envoyer main-forte des archers et arbalestiers. — Quatre furent saisis, condamnés à être bannis, et auparavant à être fustigés par les carrefours de la ville par l'exécuteur de la haute-justice; ce qui fut exécuté pour trois; le quatrième, nommé Roboam, se porta appelant.

1771. 27 Arrêt du Conseil qui interdit de leurs fonctions les quarante agens de change, supprimés par l'Edit du mois de février précédent.

1567. 28. Charles IX adresse à M. le président de Birague, lieutenant-général de la province de Lyonnais, en l'absence du duc de Nemours, deux lettres datées l'une de Meaux, l'autre de Paris.—Ce prince était sur le point de signer la première, lorsqu'il fut averti que ceux qui s'étaient *élevés* contre l'autorité royale marchaient droit à lui pour le venir enfermer dans Meaux où avec lui étaient logés ses Suisses : « Ce que voyant, dit-il dans la 2e lettre, je me suis résolu de « monter à cheval et emmener auecques moy les dicts suisses pour « me mettre dans ceste ville de Paris. Chose qui m'a si bien et « heureusement succedé, que Dieu mercy j'y suis de présent, « comme aussi sont lesdicts Suisses, lesquels ils ont essayé d'en« tamer et les combattre, mais ils s'en sont si mal trouuez, qu'ils « n'en ont rapporté que la honte. Dont je uous ay bien voulu ad« uertir afin que si, suiuant leur coustume, ils faisoyent courir « leurs bruits accoustumez d'y auoir eu quelque aduantage, vous « puissiez certifier à tous mes bons et loyaulx subgects qu'il n'en « est rien. »

1567. 29 Les protestans veulent surprendre la ville de Lyon; leur entreprise est déjouée par M. de Birague et par le P. Emond Auger. Voyez l'*Almanach de Lyon* de 1746, p. XLIII, et la *Notice sur le P. Emond Auger*, par A. P.

1793. » Les Lyonnais repoussent victorieusement les assiégeans qui avaient pénétré dans la presqu'île Perrache. — M. Coinde, ancien procureur, est pris et massacré. — L'évêque Lamourette est fait prisonnier. — L'abbé Rozier, curé de St-Polycarpe, est tué dans sa chambre par un éclat de bombe.

1734. 30 Mort, à Paris, de Matthieu Terrasson, avocat et jurisconsulte, surnom-

mé *Plume dorée*, né à Lyon, en 1669.—C'est lui et non l'*abbé* Terrasson, comme l'a cru Camusat, qui a été un des collaborateurs du *Journal des Sçavans*, depuis le mois de février 1706 jusqu'au 16 novembre 1713. Voyez le tome X de la table du *Journal des Sçavans*, page 646.

1778. 30 Découverte des eaux minérales de Charbonnières, par l'abbé de Marsonnat.

SÉJOUR

DE

CAGLIOSTRO A LYON,

DE 1784 A 1785.

Il existe encore parmi nous quelques personnes qui se souviennent du séjour que fit dans notre ville un des plus adroits jongleurs du 18e siècle, Joseph Balsamo, plus connu sous le nom de comte de Cagliostro; mais comme il s'est écoulé plus de quarante-sept ans depuis l'apparition de ce singulier personnage à Lyon, je n'ai pu avoir que des notions fort vagues sur les différentes circonstances de cette apparition, et j'en ai cherché vainement des traces dans ceux des journaux du temps que j'ai été à même de consulter. L'auteur italien de la vie de ce fameux aventurier, traduite en français par un anonyme, (Paris, 1791, in-8°), a consacré une douzaine de pages au récit du séjour de Cagliostro dans nos murs, mais sans en fixer l'époque d'une manière bien précise; il m'a donc fallu procéder à une espèce d'enquête pour la déterminer, et il résulte des renseignemens

que j'ai recueillis que le comte de Cagliostro et sa femme séjournèrent à Lyon une partie de l'hiver de 1784 à 1785, et qu'ils logèrent à l'hôtel du Parc. Un de nos plus savans académiciens, plus qu'octogénaire, et dont l'âge n'a point altéré la mémoire, s'est rappelé une circonstance qui ne laisse plus de doute à cet égard. Un riche propriétaire, M. J.-B. Delorme, surnommé l'Américain, était atteint d'une maladie incurable; son médecin, le docteur de Labruyère, désespérant de le sauver, engagea sa famille à faire une dernière tentative en recourant au comte de Cagliostro, qui faisait, dit-on, des choses miraculeuses. Grâce à quelques poudres secrètes, l'empirique parvint à procurer une espèce de convalescence à M. Delorme, qui mourut pourtant (le 7 février 1785), peu de jours après le départ du nouvel Apollonius pour la capitale.

Une seconde circonstance, qui fit grand bruit et qui m'a été confirmée par plusieurs contemporains, vient se joindre à la précédente pour lever tous les doutes qui pourraient rester sur l'époque du séjour de Cagliostro dans notre cité : c'est la scène de fantasmagorie dont parle l'auteur italien, et qui fut exécutée par Cagliostro dans la loge de la *Sagesse Triomphante*, située aux Broteaux. L'habile magicien fit apparaître aux yeux des Lyonnais ébahis l'ombre d'un illustre magistrat, M. Prost de Royer, qui était mort tout récemment (le 21 septembre 1784), emportant avec lui les regrets de ses compatriotes.

Si je m'étais livré plutôt à ces recherches, j'aurais bien certainement recueilli des détails qui pourraient être fort piquans de la bouche même de ceux qui suivirent avec enthousiasme le char de l'aventurier. Je tiens de l'un d'eux que, se trouvant avec lui dans la chapelle du Confalon, Cagliostro, après avoir fixé attentivement le superbe Christ que l'on voit maintenant au Musée et qui faisait le principal ornement de cette chapelle, s'écria d'un ton d'inspiré : « C'est bien lui, ressemblance parfaite! Je lui avais bien prédit qu'il finirait ses jours sur un « gibet. » Une autre fois on demandait à son domestique depuis quand il était au service du comte : « Je le servais, répondit-il, « aux noces de Cana. »

Des sommes énormes furent dépensées dans toutes les loges

pendant le séjour de Cagliostro à Lyon; les fêtes les plus brillantes lui furent données; on fit à sa femme de riches cadeaux en étoffes de soie; mais l'affaire du *collier*, qui éclata peu de mois après leur départ de Lyon, ne tarda pas à dissiper les illusions de nos concitoyens. Plusieurs de ceux qui avaient souscrit à la construction du superbe temple inauguré par Cagliostro, voulurent se soustraire au paiement de leur quote-part de la dépense, et furent traduits devant les tribunaux. Je pourrais décliner les noms de quelques-unes des dupes de cet insigne fripon; mais je me bornerai à en signaler une seule, Marc-Antoine Retaux de la Villette, fils du directeur-général des octrois de la ville de Lyon, lequel fut condamné par l'arrêt du parlement de Paris du 31 mai 1786, comme complice de Mme de la Motte, au bannissement à perpétuité.

Je vais maintenant laisser parler l'auteur italien ou plutôt son traducteur:

1er passage, pag. 54-55.

« De Bordeaux Cagliostro se transporta à Lyon. La fondation de la loge-mère de son rit égyptien, faite dans cette ville fut le grand ouvrage dont il fut occupé pendant trois mois qu'il y passa. Sous prétexte de communiquer à ses sectateurs quelques secrets chimiques, il leur demanda en partant quatre ou cinq cents louis. Ces secrets consistaient à fabriquer les célèbres poudres rafraîchissantes, à transformer les métaux et à faire de l'or. Quelques expériences sur le mercure furent la seule preuve qu'il leur donna de sa science dans cette dernière partie. Enfin, quand ils se mirent à l'ouvrage, ils restèrent trompés. Pour se soustraire aux reproches que devaient lui attirer ces événemens fâcheux, il donnait tantôt un prétexte, tantôt un autre. Le plus souvent il avait coutume de dire à ses fils en maçonnerie que, si ses promesses n'avaient pas l'effet qu'ils auraient eu droit d'en attendre, ils devaient en accuser ou leurs péchés ou leurs murmures, ou leur incrédulité à sa personne et à ses *gestes* sublimes. Enivrés comme étaient ces malheureux de la magie de son système maçonnique, ils recevaient, avec le respect qu'ils

auraient eu pour des oracles, les reproches de ce grand-maître, et se confirmaient de plus en plus dans leur aveuglement. »

2e passage, pag 137.

Etant passé de Bordeaux à Lyon, Cagliostro voulut visiter une des loges de la Haute-Observance, dans laquelle il fut reçu avec tous les honneurs sous la voûte d'acier : il monta sur le trône du vénérable, et ayant invoqué l'assistance divine, il prononça un long discours sur l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame et le respect dû aux souverains ; il toucha le cœur de quelques individus qui montrèrent le désir de connaître à fond son rit ; il voulut les satisfaire ; et, dans cette vue, il leur enjoignit de préparer la loge selon son système, de choisir douze maîtres et d'avoir une jeune fille innocente. Tout fut prêt pour le lendemain, et il tint l'assemblée. Il commença par un discours dans lequel il leur démontra que tout homme doit être apôtre de Dieu, prêcher le bien, conseiller de fuir le mal ; et que comme les apôtres avaient toujours pratiqué cette maxime, de même, étant douze comme eux, ils devaient tenir la même conduite, en promettant avec serment de se conformer à tout ce qu'il leur imposerait.

Il leur fit faire alors le serment prescrit par son système. « Ensuite je leur prédis (ce sont ses propres paroles) que de même que parmi les douze apôtres il y en avait eu un qui trahit Jésus-Christ, il s'en trouverait un aussi qui trahirait la société ; ils déclarèrent que cela ne pouvait pas arriver ; mais je leur répétai deux fois la même prédiction, ajoutant que ce traître serait puni de la main de Dieu. » Il passa ensuite aux travaux de la pupille (1) qui s'exécutèrent tant avec la caraffe que derrière le paravent, effet toujours nouveau de l'assistance que Dieu lui prêtait, assistance dont il voulut encore paraître ne pas douter, même dans ses interrogatoires ; car il offrit à ses juges, s'ils voulaient, dans le moment, lui faire amener cinquante jeunes filles, de leur montrer le pouvoir qu'il avait en tout temps pour de telles opérations.

(1) *Pupille* ou *colombe*, c'est-à-dire un enfant dans l'état d'innocence. *Biogr. univ.*, art. *Cagliostro*.

L'heureuse réussite des travaux étourdit les Lyonnais, et leur surprise augmenta encore lorsque le lendemain ils virent déserter un des membres de la société. « Cet homme, continue Cagliostro, fut bientôt puni par la main de Dieu; car, quelques mois après, on lui vola tout ce qu'il possédait, et de riche qu'il était, il devint misérable. » Les autres prièrent Cagliostro de fonder dans cette ville une loge-mère, du rit égyptien ; il y consentit; la loge coûta beaucoup, et fut construite avec une grande magnificence ; on y voit des ateliers et des pièces séparées pour l'exercice des trois grades, d'apprenti, de compagnon et de maître. « J'instituai donc (c'est lui qui parle) et je fondai dans ce lieu une loge du rit égyptien, sous le nom de loge-mère ; elle fut appelée ainsi, parce qu'elle devait avoir la primauté sur toutes les autres loges dont elle devait être la mère et la maîtresse. » Et comme les loges-mères de la maçonnerie ordinaire ont coutume de prendre la dénomination de quelque vertu principale, on donna à celle-ci le titre de *Sagesse Triomphante.*

La fondation de cette loge fut faite par lui avec toutes les cérémonies qu'il a détaillées dans son livre. « Je leur laissai l'original de ce livre, ajoute-t-il, avec mon sceau au commencement et à la fin; ce sceau représente un serpent percé d'une flèche. » Il tint successivement plusieurs assemblées dans ce lieu, et y fit des discours merveilleux sur le rit égyptien, sur la divinité, les mystères de la foi, la sainte écriture, enfin sur différentes matières, toutes morales et sublimes. Comme fondateur et instituteur de la loge, il fut reconnu pour *grand maître,* ce qui dans la maçonnerie ordinaire s'appelle *grand-orient;* et comma tel, il créa deux vénérables qui, dans son absence, présidèrent la loge et y firent les travaux avec les pupilles ; pour cet effet, il leur communiqua son pouvoir, sans lequel ils n'auraient pu réussir; il leur donna le modèle de la patente qu'il fit graver et dont il tira beaucoup d'exemplaires. Ils furent distribués aux agrégés, et signés, non-seulement des deux vénérables et du grand secrétaire, mais aussi de lui-même, et il y apposa son chiffre. « Ils m'en avaient prié, dit-il, ponr avoir l'honneur de posséder la patente scellée du chiffre de leur fondateur. »

Il reçut d'eux ensuite, pour lui et pour sa femme, des ta-

bliers et autres symboles de la maçonnerie, tous richement brodés et ornés d'argent, d'or et de pierreries. Enfin la consécration de la loge se célébra avec la même solennité que celle d'une église ; mais alors Cagliostro était déjà parti : cependant il envoya du lieu où il se trouvait deux députés pour présider à sa place, et donner toutes les instructions nécessaires pour cette cérémonie. Nous n'en avons pas le détail, et lui-même a prétendu qu'il se souvenait uniquement que parmi les cérémonies prescrites était une prière continuelle de quarante-huit heures, que deux de ses *fils* (c'est ainsi qu'il avait coutume d'appeler, et qu'il a encore appelé dans ses interrogatoires, les disciples de son rit) devaient prononcer en se relevant alternativement.

La formule de la patente dont nous avons déjà parlé, et qui constate la fondation de la loge, est conçue en ces termes :

GLOIRE, UNION, SAGESSE,
BIENFAISANCE, PROSPÉRITÉ.

« Nous grand cophte, fondateur et grand-maître de la haute maçonnerie égyptienne dans toutes les parties orientales et occidentales du globe, faisons savoir à tous ceux qui verront ces présentes, que dans le séjour que nous avons fait à Lyon, beaucoup de membres de cet *orient*, suivant le rit ordinaire, et qui porte le titre de *sagesse*, nous ayant manifesté l'ardent désir qu'ils avaient de se soumettre à notre gouvernement, et de recevoir de nous les lumières et le pouvoir nécessaires pour connaître et propager la maçonnerie dans sa vraie forme et dans sa primitive pureté, nous nous sommes rendus à leurs vœux, persuadés qu'en leur donnant des signes de notre bienveillance, nous aurons la douce satisfaction d'avoir travaillé pour la gloire de l'Eternel et pour le bien de l'humanité.

« Par ces motifs, après avoir suffisamment établi et vérifié, auprès du vénérable et de beaucoup de membres de ladite loge, le pouvoir et l'autorité que nous avons à cet effet, avec le secours de ces mêmes frères, nous fondons et créons à perpétuité, à l'Orient de Lyon, la présente loge égyptienne, et nous la constituons loge-mère par tout l'orient et l'occident, lui attribuant

pour toujours le titre distinctif de Sagesse Triomphante, et nommant pour ses officiers perpétuels et inamovibles :

« N. Vénérable, et
« N. Pour son substitut.
« N. Orateur, et
« N. Pour son substitut.
« N. Garde-des-sceaux, archiviste et trésorier, et
« N. Pour son substitut.
« N. Grand inspecteur et maître des cérémonies, et
« N. Pour son substitut.

« Nous accordons, une fois pour toutes, à ces officiers, le droit et le pouvoir de tenir loge égyptienne avec les frères soumis à leur direction, de faire toutes les réceptions d'apprentis, de compagnons et maîtres-maçons égyptiens, d'expédier les attestations, de tenir des relations et des correspondances avec tous les maçons de notre rit et avec les loges dont ceux-ci sont membres, en quelque lieu de la terre qu'elles soient situées, et d'adopter, après l'examen et avec les formalités prescrites par nous, les loges du rit ordinaire, qui désireront d'embrasser notre institution; en un mot, d'exercer généralement tous les droits qui peuvent appartenir et appartiennent à une loge égyptienne juste et parfaite, qui a le titre, les prérogatives et l'autorité de maîtresse-loge.

« Nous ordonnons au vénérable, aux maîtres, aux officiers et aux membres de la loge, d'avoir un soin continuel et une attention scrupuleuse pour les travaux de la loge, afin que les réceptions et généralement toutes les autres fonctions, se fassent conformément aux règles et aux statuts que nous avons expédiés séparément, et munis de notre signature et du sceau de nos armes.

« Nous ordonnons encore à chacun de nos frères de marcher constamment dans le chemin étroit de la vertu, et de montrer par la régularité de sa conduite qu'il aime et connaît les préceptes et le but de notre ordre.

« Pour donner de l'authenticité aux présentes, nous les avons signées de notre main, et y avons appliqué le grand sceau que

nous avons accordé à cette loge-mère, de même que notre sceau maçonnique et notre cachet profane. »

« Donné à l'Orient de Lyon. »

On a saisi chez lui plusieurs exemplaires de cette patente, mais en blanc; on a trouvé seulement parmi eux une belle estampe qui représente une espèce de corneille : les emblêmes qu'on y voit sont le septangle, le triangle, la truelle, le compas, l'équerre, le marteau, les têtes de mort, la pierre cubique, la pierre brute, la pierre triangulaire, les ponts de planches, l'échelle de Jacob, le phénix, le globe, le temps et d'autres encore, avec des phrases que l'ontrouve éparses çà et là, telles que: *Lucem meruere labore; odi profanum vulgus et arceo; petite et accipietis; quærite et invenietis : pulsate et aperietur vobis; in constanti labore spes; aut vincere aut mori.* Tout cela prouve qu'il s'est conformé aux emblêmes et aux devises de la maçonnerie ordinaire. Entre autres particularités, il ne faut point oublier une croix, sur la bande de laquelle étaient ces trois lettres, L. P. D. Ce Cagliostro, si fameux dans la maçonnerie, qui fit cette patente, qui a su donner un compte exact des plu spetites choses qui y sont désignées, a affirmé constamment qu'il ignorait ce que signifiaient ces lettres. On sait d'autre part qu'elles veulent dire, *lilium pedibus destrue* (foulez aux pieds les lis). » (1).

Tels sont les détails que nous a donnés l'auteur italien sur le séjour de Cagliostro dans notre ville. Le même biographe nous apprend encore, page 165 de son livre, qu'un voyageur, arrivé à Rome dans le cours du procès fait à Cagliostro, assura qu'il avait vu de ses yeux le magnifique temple érigé à Lyon pour la maçonnerie égyptienne, et qu'on y avait placé au milieu le buste de Cagliostro. Ce temple, qui fut détruit vers le commencement

(1) *Foulez aux pieds les lis.* Voyez un opuscule devenu fort rare, composé par M. Cadet-Gassicourt, et intitulé : *Le Tombeau de Jacques Molai*, etc. Paris, an IV, in-8°, de 31 pages. Si on en croit l'auteur, quatre loges de francs-maçons créées par le grand-maître, s'organisèrent après le supplice de Jacques Molai, et tous ceux qui y étaient admis prêtaient serment « d'exterminer tous les rois et la *race des Bourbons*, de détruire la puissance du pape, de prêcher la liberté des peuples, et de *fonder une république universelle.* »

de notre première révolution, était à droite de l'allée des Broteaux un peu au-dessus de la place du Bassin.

Il est à présumer que le membre de la société, dont parle Cagliostro et qui déserta le lendemain de la scène de la *pupille*, est M. Finguerlin, dans les magasins duquel le fameux Thévenet vola, en moins de deux heures, pendant la nuit du 30 décembre 1785, une somme de 408,653 livres en or et en argent (1). Ne serait-ce point à l'instigation de Cagliostro que ce vol aurait été commis, et Thévenet n'aurait-il point été un de ses nombreux compères ?.... Mais je m'arrête ; je n'ai voulu parler que d'un escroc dont le nom appartient à l'histoire ; quant à l'autre, s'il doit figurer quelque part, ce ne sera peut-être que dans les Mémoires de quelque nouveau Vidocq. A. P.

(1) Voyez le *Journal de Lyon* du 4 janvier 1786 (Lyon, A. de La Roche, in-8°), et les *Mémoires secrets* de Bachaumont, au 10 avril 1786.

LIBERTÉ. *ÉGALITÉ.*

ARRÊTÉ (1)

DU BUREAU CENTRAL

DU CANTON DE LYON.

ANNIVERSAIRE

DE

La juste punition du dernier Roi des Français.

Qu'ils s'estiment, s'ils le peuvent, ces hommes cruels ou imbéciles, qui comptent pour rien les nations, et ne s'intéressent qu'à leurs soi-disant maîtres ; qu'ils s'imaginent faire preuve

(1) Placard de l'an 7, imprimé chez Ballanche et Barret, aux Halles de la Grenette.

d'une ame belle et sensible, en déplorant la punition et l'abolition de la royauté ; qu'ils insultent, par cette sensibilité à contre-sens et ces odieux regrets, à la sainteté des principes, aux larmes et au sang dont s'abreuvent les passions des rois ; mais aussi, qu'ils partent, qu'ils fuient la terre de la liberté, qu'ils aillent sur un sol monarchique satisfaire à leur aise leur mépris pour les peuples et leur affection pour les trônes. O vous, qui, fidèles aux lumières de la raison, voyez avec effroi l'infortune publique réduite en système dans la subordination des droits et des intérêts de tous au plaisir d'un seul ; vous, dont le cœur vraiment humain se soulève au souvenir de tant de millions d'hommes, victimes tantôt de la folle ambition et de la fausse grandeur, tantôt de l'insatiable cupidité, de l'insouciance et de l'abrutissement, tantôt de la duplicité profonde, des trahisons et des parjures d'un individu couronné ; ames droites, amis de l'humanité, réjouissez-vous ; la Providence a mis enfin un terme à l'impunité de ces énormes délits ; félicitez-vous, glorifiez-vous d'habiter la France, elle est délivrée pour toujours de ces fléaux outrageux et dévastateurs ; la royauté n'est plus.

La haine publique n'est-elle pas essentiellement dûe au brigandage ? Il la mérite sans doute, lors même qu'il ne s'exerce que contre des particuliers : que sera-ce de celui qui s'exerce contre les peuples, au moyen d'un sceptre, sous le nom duquel il ose encore prétendre à leurs hommages et les requérir ? Cet excès de désordre, moralement inséparable du pouvoir arbitraire, paraît presque partout dans les fastes de la royauté, parce que, ainsi qu'ils nous l'apprennent et que nous l'avons vu nous-mêmes, elles ne souffre point de limites à son pouvoir, et travaille sans relâche à renverser par la perfidie celles qu'elle a fait serment de respecter. Haine donc, haine à la royauté ainsi qu'à ses abus, puisqu'ils tiennent à son caractère, et ne sont à ses yeux qu'un usage de ses droits qui ne doit ni rencontrer d'obstacle, ni essuyer de contradiction. Faut-il, pour nous inspirer cette haine si juste, qu'un nouveau Samuël vienne nous dévoiler les iniquités comprises sous le nom de *droit du roi?* Quatorze siècles d'une royauté foulant, incarcérant, pressurant, dilapidant à son gré, ne les ont-ils pas assez manifestées ? et

quel autre qu'un valet de cour peut considérer sans frémir le flux de tant de crimes, de sottises, de calamités, émanés du ci-devant trône, sous les diverses dynasties qui l'ont occupé ? Peuple Français, tu t'es vu sur le point d'être submergé par ce torrent, et tu n'as pu te garantir de ces débordemens qu'en faisant disparaître sa source : que la terre engloutisse les traîtres qui entreprendraient de l'en faire ressortir !

Un peuple de sujets est content de son gouvernement lorsqu'il a un roi d'une conduite modérée ; il baise la main qui s'abstient de le frapper, sans faire attention qu'elle n'est pas moins étendue sur lui, qu'un roi modéré dans sa conduite a peu de successeurs qui lui ressemblent, et que celui-là même qui use le plus sagement des pouvoirs du trône, veut, comme les autres, pouvoir en abuser. Pour toi, peuple souverain, qui connais la vérité, le prix, l'inviolabilité de la souveraineté dont tu as recouvré la jouissance, que t'importent des Titus (1) auquel succèdent des Domitien (2), et qui ne renoncent pas plus qu'eux à la faculté monstrueuse d'être, s'il leur plaît, des Caligula (3) ? Loin de toi à jamais ce renversement d'ordre, appelé royauté, qui ferait dépendre ta destinée des caprices d'un homme, et travestirait en rebellion ta résistance à ses folies, à ses rapines, ou à ses fureurs !

Les maux qu'on reproche si précipitamment ou si méchamment à la liberté, sont l'ouvrage de ses ennemis, principalement

(1) Depuis l'établissement de l'empire romain par l'usurpateur Octave, jusqu'au règne de Titus qui ne fut que de deux ans, deux mois et vingt jours, les Romains n'ayant eu presque que des monstres pour empereurs, furent si enchantés de la bienfaisance de Titus, qu'ils l'appelèrent l'*Amour et les Délices du genre humain*. Cependant les hommes qu'on forçait de s'entr'égorger dans le cirque, pour le plaisir du prince et du public, appartenaient au genre humain, et Titus en sacrifia un grand nombre à cet infâme plaisir.

(2) Domitien, frère et successeur de Titus, renouvela le règne des monstres précédens. Il donnait des ordres publics en commençant par ces mots : *Voici ce qu'ordonne votre Seigneur et votre Dieu*, et exigeait qu'on lui donnât ce titre, soit en lui parlant, soit en lui écrivant.

(3) Caligula, bête farouche, qui succéda à l'exécrable Tibère modèle de notre Louis XI, souhaitait *que le peuple Romain n'eût qu'une seule tête pour l'abattre d'un seul coup*. (Suetone.)

des rois, qui lui faisaient la guerre dans l'intérieur de la France, par des intrigues et des complots plus redoutables que leurs armées. Les Français étaient-ils faits pour s'égorger, pour se haïr, pour transformer des principes d'union en semences de guerres civiles? Non; ces excès ne sont point émanés de leurs mœurs, mais de la perfidie des cours, qui ne cessaient de souffler, d'attiser, d'alimenter la discorde. Un projet qui a échoué, et qui réunit ce que le machiavélisme a de plus atroce, avait paru en dernier lieu si admirable aux cours de Naples, de Londres, de Turin, de Pétersbourg, etc., que leurs despotes l'avaient embrassé avec enthousiasme. C'était peu pour ces ennemis de la république française de tramer contre elle de nouvelles coalitions, et de prodiguer froidement le sang de leurs malheureux sujets dont ils se disent les pères. Au moyen de la corruption, de la calomnie, et surtout de l'aveugle fanatisme, égarer, diviser, ulcérer les esprits, lancer parmi eux les fureurs anarchiques, et opérer la désorganisation; d'un autre côté, faire la guerre inopinément sans l'avoir déclarée, et susciter le massacre partiel des armées françaises qui se reposaient sur la foi des traités; tel est, aux yeux de ces monarques, le chef-d'œuvre de leur diplomatie: mettre au rang des vertus ces assassinats et ces parjures, voilà leur morale: grand Dieu! sont-ce là des hommes, ou des monstres vomis des enfers sur le trône? Partisans des rois, si vous détestiez l'anarchie, ne détesteriez-vous pas aussi la royauté, principale cause de sa propagation et de ses ravages? Ennemi de la royauté, pourriez-vous ne pas détester l'anarchie, sur qui elle fonde ses principales espérances?

La république française était en paix avec les rois de Naples et de Sardaigne; et qu'a-t-elle à démêler avec les Czars et les Sultans? elle n'a pris les armes que pour se défendre, et sans craindre la guerre, elle soupire après la paix générale. Quelle est donc la raison de ces coalitions bizarres et de ces agressions soudaines, de ces frénésies des rois? c'est la haine pour la souveraineté du peuple, dont la seule idée fait trembler leur despotisme, et désespère leur orgueil. Ils se croient tout permis pour satisfaire cette haine, et soutenir ce qu'ils appellent la cause de la royauté. Comment donc pourrions-nous ne pas haïr cette cau-

se? Puisque la royauté, comme le démontre l'expérience, renferme la haine de la souveraineté du peuple, l'amour de la souveraineté du peuple renferme la haine de la royauté. Cette souveraineté est un titre primitif et indestructible, et la royauté voudrait pouvoir l'anéantir : le peuple souverain est indivisible, et l'anarchie tend à faire passer une portion du peuple pour le peuple même, à transférer à quelqu'une de ses parties, la souveraineté qui réside dans son tout. Que le 2 pluviôse confonde ces deux ennemis de la république française, en la faisant retentir, dans toute son étendue, des cris de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la république et à la constitution de l'an III.

LE BUREAU CENTRAL DU CANTON DE LYON.

Vu les lois des 18 fructidor an 2, et 23 nivôse an 4; l'arrêté du directoire exécutif du 3 frimaire an 7, qui fixe au 2 pluviôse l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français;

Vu la lettre de l'administration centrale du département du Rhône, en date du 16 du présent mois, relative à l'exécution de ces lois et arrêté;

Après s'être concerté avec les trois administrations municipales de ce canton, et le général commandant la place;

Le commissaire du directoire exécutif entendu,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

L'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, sera célébré le 2 pluviôse prochain, dans le temple décadaire de l'administration municipale de la division de l'ouest.

ART. II.

Les instituteurs, les professeurs des écoles centrale et vétérinaire, et leurs élèves, les vieillards, les militaires blessés au service de la patrie, retirés et vétérans; le jury d'instruction des écoles centrale, primaire et vétérinaire; les notaires, les fonctionnaires et le commissaire du directoire exécutif des monnaies, la commission administrative des hospices civils, l'inspecteur

des loteries nationales, les directeur, receveurs, contrôleurs et inspecteurs du domaine national et de l'enregistrement, les préposés aux recettes, les receveur et payeur du département, l'inspecteur général des contributions directes, les ingénieurs des ponts-et-chaussées, les directeur, receveurs et contrôleurs des postes; les tribunaux de paix assesseurs et greffiers, de commerce, correctionnel, civil et criminel, les officiers ministériels près ces tribunaux, et les employés attachés aux administrations et fonctions publiques, se réuniront aux administrations et autorités constituées de leur arrondissement, pour se rendre avec elles, accompagnés d'un détachement de la force armée, dans la grande salle de la maison commune, à neuf heures précises du matin.

ART. III.

Le cortége réuni à l'administration centrale et autres autorités, partira à l'appel successif qui en sera fait, pour se rendre, accompagné de divers détachemens de la force armée, et au son de la musique militaire, dans le temple décadaire de l'administration municipale, division de l'ouest.

ART. IV.

Au milieu du cortége seront portés en triomphe, sur des brancards décorés de peintures aux trois couleurs, les bustes de *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Sidney*, *Voltaire* et *Rousseau*, avec un carton en forme de bannière, sur lequel seront écrits ces mots : *La loi punit de mort tout provocateur à la royauté.* Les bustes et bannières seront portés par des élèves de l'école vétérinaire et de l'école centrale : ces monumens seront accompagnés d'un arbre de la liberté, destiné à être planté en remplacement de celui qui existe sur la place du susdit temple décadaire.

ART. V.

Le cortége arrivé dans le temple décadaire de la division de l'ouest, la cérémonie commencera par le chant de l'*Hymne à la patrie*, après lequel le président de l'administration centrale prononcera un discours, et ensuite le serment ordonné par la loi du 24 nivôse an 5, qui sera répété par tous les fonctionnaires présens, et signé de la manière prescrite par l'arrêté précité du

directoire. Suivront des imprécations contre les parjures, et une invocation à l'Être suprême pour la prospérité de la république.

ART. VI.

Cette cérémonie achevée, la plantation de l'arbre de la liberté se fera en présence des administrations et des fonctionnaires publics, avec la plus grande solennité, et au milieu des chants patriotiques ; de jeunes élèves attacheront aux branches de l'arbre des rubans tricolores, et une cage contenant des oiseaux de diverses espèces, qui sera proposée de manière qu'aussitôt que l'arbre sera planté, on puisse donner la liberté à ces oiseaux.

ART. VII.

Les citoyens sont invités à concourir à l'éclat de cette cérémonie, en se réunissant à leurs administrateurs.

VIVE LA REPUBLIQUE !

Fait à Lyon, le 28 nivôse, an 7 de la république française, une et indivisible.

Le Commandant de la place :
GRILLON.

Les Administrateurs du bureau central :
DEYRIEU, RIVAUD, COSTERISAN.

Le Commissaire de directoire exécutif près le bureau central :
TARPAN jeune.

Pour extrait conforme :
GROS, secrétaire en chef.

ADRESSE [1]

DU

COMMISSAIRE-NATIONAL

Près le tribunal de district de la ville de Lyon,

A SES CONCITOYENS,

SUR

L'EXÉCUTION DES LOIS RELATIVES A LA SUPPRESSION DU CASUEL DES ECCLÉSIASTIQUES SALARIÉS PAR LA NATION.

Comme ami de la nature, de la raison et des principes républicains, ce n'est pas sans étonnement, que, sous la dernière année du premier lustre de notre régénération soliale, nous voyons la théocratie et la superstition survivre au trône et à ses héros, armer en sa faveur les poignards du fanatisme, et sourire à la résurrection du despotisme expirant et aux projets coupables et insensés de nos ennemis.

(1) Placard de l'an 2, imprimé chez Revol, rue Thomassin, 62.

Mais comme organe sévère et impassible de la loi, nous ne pouvons retenir l'indignation dont elle s'arme elle-même contre la cupidité sacerdotale, qui, non content d'alimenter, aux dépens du trésor public et à la faveur d'une inconséquence bien pardonnable alors dans l'Assemblée Constituante, la nullité si souvent funeste de ses idoles, arrache aux citoyens crédules et aveugles, les tributs de dons temporels et pécuniaires, en échange des dons spirituels et chimériques de leur charlatanisme religieux.

Quoi! la liberté et l'égalité sociales viennent d'éclore du sein de la philosophie, du bon sens et des débris de la tyrannie, et les sophismes du mensonge et de l'hypocrisie couvrent encore l'horison moral de notre hémisphère politique, et veulent envelopper les ames faibles dans le miasme mortel de l'égoïsme et des erreurs anti-populaires?... Quoi! le 14 juillet 1789 a vu tomber les tours et les verroux du despotisme, le 10 août 1792 sa puissance, et 21 janvier 1793 sa tête, et le fanatisme théocratique existe encore?.... Quoi! le trône n'est plus et l'autel est debout?... Les droits de l'homme et la liberté des consciences sont reconnus et proclamés, et un culte dit *national* absorbe impunément chaque année quatre-vingt millions; somme si nécessaire aujourd'hui pour l'entretien de nos flottes et de nos armées?.... Nous n'avons plus de rois et nous avons des prêtres?... Tyrannie et fanatisme c'est synonime... or, nous le demandons, sommes-nous libres?...

Education, éducation nationale, où es-tu?... Nos enfans, nos neveux te demandent à grand cris... Instruction... instruction publique, nourriture des ames franches et patriotes, que tardes-tu à paraître, pour confondre les vils imposteurs qui se servent de la divinité qu'ils outragent afin de conserver leur empire sur les consciences timorées, et alimenter leur avarice, leurs passions et leur fainéantise.

Dieu de la patrie et de la liberté lèves-toi, vois les Français régénérés qui entourent tes autels, qui t'offrent leurs cœurs pour temple, leurs mœurs pures et leur union pour encens, leur vertu et tes armes pour égide, et la délivrance du genre humain pour prix d'un seul de tes regards: ô toi, qui a pour manteau le ciel,

pour marchepied la terre, et pour séjour toi-même, vois tes enfans, ton ouvrage, vois les hommes éclairés du rayon de ta sagesse, fouler aux pieds les erreurs et la fourberie de tous les cultes et de leurs sectateurs, et fidèles aux lois de la nature et au mouvement qui anime et soutient l'univers, savoir, en bégayant au sortir du berceau, que nous ne pouvons cesser un instant de faire partie de la nature, que nous sommes un composé de quatre élémens, l'air, le feu, la terre et l'eau, que nous ne pouvons exister qu'avec cet assemblage, et que le moment de notre dissolution physique, n'est que celui de notre réunion indispensable au tout dont nous ne sommes jamais séparés, que nous renaissons ensuite sous d'autres formes, d'après l'ordre invariable de la nature pour nous réunir à elle, après avoir satisfait par notre existence aux desseins de son auteur, c'est-à-dire de son action, de son mouvement, d'elle-même.

Ce tableau sincère de notre être et de notre destitution future, n'est pas flatteur pour les ames faibles, égarées par des idées gigantesques de la félicité future, et pour des imaginations ardentes et enthousiastes. Non, ces vérités simples, claires et incontestables, qui, en détruisant l'espérance chimérique d'un avenir fantastique, attacheraient tous les cœurs au seul bonheur durable, celui de la patrie, réuniraient dans le sein de cette tendre mère toutes nos affections, tous nos désirs, tous nos soins, toute notre sollicitude, qui nous identifieraient à nos parens, à nos amis, à nos concitoyens, nous feraient un devoir impérieux, un intérêt pressant et indispensable de cultiver avec amour et scrupule toutes les vertus sociales, tous les talens civils que la prospérité de l'état attend de nous; ces vérités, symboles de la philosophie et de la raison, apprises par les pères et leurs enfans, et sucées par ceux-ci avec le lait maternel, auraient fait mourir de faim dans leur enseignement, tous ces prétendus envoyés de Dieu, toutes ces bandes de patriarches, de grands prêtres, de mouphtys, de lamas, de pontifes, de papes et autres complices de toutes ces gents sacerdotales assemblés et réunis, pour vendre à l'homme au prix de ses biens et de sa raison, l'orviétan de la folie et les torches sanglantes de la superstition et du fanatisme : avec ces vérités gravées dans le cœur de tous

les hommes et de tous les peuples, le mensonge n'eût pas fait croire ses miracles ; Melchisédech et ces successeurs n'eussent pas décimé les moissons, les vendanges, les troupeaux et les trésors des citoyens ; dix mille hommes n'eussent pas péri pour la dispute de Moïse et d'Aaron, des pontifes puissans n'auraient pas assassiné les tyrans et les peuples, pour se disputer au milieu des flammes et du carnage, le sceptre et le despotisme ; Mahomet n'aurait pas fait égorger des milliers d'Asiatiques pour fonder son empire ; les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, n'auraient pas troublé l'Orient par leurs disputes théologiques, des monstres Thiarés n'eussent pas provoqué et ordonné les massacres d'Albi, les guerres de l'investiture, les Croisades exécrables ; les flammes infernales de Clément V et autres scélérats, n'auraient pas flétri toutes les pages des siècles et déshonoré l'espèce humaine ; la St-Barthélemy et le carnage d'Amboise,... l'assassinat de l'infortuné Basseville, ne seraient pas encore à venger ; la race abominable des prêtres n'existerait pas, des duchés, des baronnies, des comtés, des pairies, d'immenses revenus, n'auraient pas engraissés ces sangsues insatiables du genre humain, édifié leur orgueil et leur puissance, enlevé des hommes à la société, des sujets à la loi, et des amis à la liberté.

Oui, les vérités de la nature ont trouvé en tout temps des contradicteurs fortement intéressés à les embrouiller et à les faire disparaître du cœur humain : en effet, quel gain, une doctrine aussi simple, aussi intelligible, aurait-elle produit à ces gens avides de sang, d'or et de pouvoir ?... Et par quel moyen auraient-ils pu obtenir cette prépondérance dont ils ont toujours paru si jaloux ?... On aurait insulté à leur costume dérisoire, on aurait ri de leurs discours, et leur morale surannée n'eût pas produit plus d'effet, que le vent de leurs antres obscurs, le mouvement de leurs idoles, ou la vertu de leurs reliques ou scapulaires. Ils eussent été citoyens, et la terre innocente n'eût pas été exposée au nom d'un Dieu de paix, au fléau des guerres religieuses.

Mais comme l'ignorance est avide du merveilleux, et que la crainte de la mort est l'épouvantail naturel à l'homme qui ignore

où il va, qui le voit chaque jour et qui croit être mieux, il s'est toujours trouvé force fripons, d'adroits hypocrites qui se couvrant d'un manteau divin, ont calculé et établi sur ces deux bases, l'édifice de leur intérêt particulier, aux frais de la crédulité des sots qui les écoutent, et qui ont profité de ces moyens pour accroître le domaine de leur audace et de leur pouvoir, aux dépens de l'imbécillité et de l'enthousiasme extravagant de leurs adultes.

Cependant les étincelles de la sagesse naturelle se faisant jour à travers les argumens captieux du théisme, les peuples se sont lassé du joug sacerdotal : alors Samuël inventa les rois, et bientôt après il répudia Saül, parce qu'il n'avait pas partagé avec lui tout le butin tartare fait sur une peuplade voisine : ce trait donne une idée de l'esprit de la gent théocrate. Depuis cette époque, la lutte a été terrible entre les prêtres et les rois, se disputant entr'eux le droit d'opprimer les nations. Tantôt ils s'accordaient comme dans les derniers temps, tantôt les princes seuls voulaient être maîtres et se déclaraient pontifes, comme en Angleterre, en Russie, etc., tantôt les prêtres se prétendaient souverains, tels que les papes, les grands prêtres de Médine, de la Mecke, de Jérusalem, les Lamas et autres arlequins liberticides, tantôt enfin, les trônes s'appuyaient sur l'autel, et la sanction des riches mouphtys inspirait l'obéissance aux ordres des Sultans chez une horde d'esclaves abrutis ; aussi les noms d'ouailles et de brebis, équivalant à ceux de sujets, annoncent assez notre servitude avant la révolution.

Depuis cette époque, en considération des ténèbres fanatiques des Français, plus encore que de la morale chrétienne, et pour diviser le corps redoutable du clergé, afin de l'annuler dans un temps plus propice, la constitution civile et religieuse parut, et une foule de docteurs d'entrer en fonctions, et de profiter du gâteau refusé par les autres.

On ne s'attendait pas alors à la loi sage de l'état civil, loi qui a rendu au peuple l'exercice le plus cher de la souveraineté, à la patrie des enfans, des époux et les cendres vénérées de sa famille, en ôtant à l'église le privilége fatal, abusif et usurpé, de nous enchaîner dès notre enfance, de s'emparer de nos fa-

cultés intellectuelles, et de nous gouverner jusque dans le tombeau.

Mais la vertu, les devoirs, la fraternité, la soumission de l'Évangile, que de biens le christianisme ne fait-il pas partout dans le gouvernement républicain!... d'abord les chants de l'église ne retentissent que des titres de rois, de princes, de maîtres et d'esclaves, et nous invitons nos législateurs et nos concitoyens à peser sérieusement cette observation plus essentielle à notre position actuelle qu'on ne pense, et qui prouve l'antipathie absolue du catholicisme et de ses prêtres avec la république. Quant à la comptabilité de la religion chrétienne avec nos principes, écoutons J. J. Rousseau (1) : « Pour que la société fut paisible et que « l'harmonie se maintint, il faudrait que tous les citoyens sans « exception fussent également bons chrétiens : mais si malheu- « reusement il s'y trouve un seul ambitieux, un seul hypocrite, « un Catilina, un Cromwel, celui-là très-certainement aura bon « marché de ces pieux compatriotes. La charité chrétienne ne « permet pas aisément de penser mal de son prochain. Dès « qu'il aura trouvé par quelque ruse l'art de leur en imposer et « de s'emparer d'une partie de l'autorité publique, voilà un « homme constitué en dignité : Dieu veut qu'on le respecte : « bientôt voilà une puissance, Dieu veut qu'on lui obéisse ; le « dépositaire de cette puissance en abuse-t-il, c'est la verge dont « Dieu punit ses enfans. On se ferait conscience de chasser l'u- « surpateur, il faudrait troubler le repos public, user de vio- « lence, verser du sang, tout cela s'accorde mal avec la douceur « du chrétien, et après tout, qu'importe qu'on soit libre ou serf « dans cette vallée de misères? L'essentiel est d'aller en paradis, « et la résignation n'est qu'un moyen de plus pour cela. »

Cette discordance prouve donc, que la religion de la patrie qui en fait l'objet de l'adoration des citoyens, qui leur apprend que servir l'état, c'est en servir le Dieu tutélaire, que mourir pour son pays, c'est aller au martyre, violer les lois, c'est être impie ; être intolérant ou vicieux et mépriser la fraternité sociale du genre humain, c'est se vouer à l'exécration générale.

(1) *Contrat Social*, chap. VIII.

Cette religion est la seule qui convient à la république : oui, c'est la seule, citoyens et frères, que vous deviez apprendre dans vos familles et dans le sein des sociétés populaires, véritables temples du civisme et de la sagesse, lorsque les passions ne les y contrarient pas. Néanmoins jusqu'à ce que la convention nationale ait effacé du code constitutionnel et des lois, la prétendue charte de catholicité qui s'y trouve, notre devoir, l'intérêt de nos concitoyens, celui de la religion chrétienne, plus que tout cela, l'exécution stricte de la loi et l'obéissance entière qui lui est due, surtout par ceux qui ont juré de la maintenir, tout nous oblige de rappeler à tous les ecclésiastiques du ressort de notre tribunal, qui sont salariés par la nation, leur serment et les obligations qu'il leur impose.

Nous avons appris avec douleur, et nous sommes informés chaque jour, que plusieurs curés, vicaires et autres prêtres, au mépris de la loi et du respect pour la religion, font un honteux trafic des sacremens, messes, et autres fonctions de leur ministère, qu'ils sollicitent, *reçoivent* ou *acceptent* de l'argent et autres dons des fidèles, et s'exposent par ces infâmes manœuvres, à être poursuivis comme escrocqueurs aux termes du décret sur la police correctionnelle. Il est affligeant pour nous, d'être forcés d'inspirer à des disciples d'un Dieu pauvre et humilié, et qui ont un traitement avantageux, la probité et l'humanité envers des infortunés ouvriers sans travail, à qui certains d'entr'eux arrachent le denier de la veuve et de l'orphelin. On ne peut que sévir avec rigueur contre de pareils abus, et la justice ne portera pas inutilement un glaive pour les réprimer.

D'après ces motifs : Vu l'article VII, du titre III, du décret du 12 juillet 1790 ; qui dit : « Au moyen du traitement qui leur est « assuré par la présente constitution, les évêques, curés et leurs « vicaires, exerceront gratuitement les fonctions épiscopales et « curiales. »

La loi du 7 septembre 1792, portant : « Que tout ecclésiasti- « que salarié par la nation, ne pourra recevoir aucun casuel « sous quelque dénomination que ce soit, à peine d'être pour- « suivi par devant les tribunaux de district, et d'être destitué « de ses fonctions, et privé de la totalité de son traitement. »

L'article XXXV du titre II du décret du 19 juillet 1791, sur la police correctionnelle, qui s'exprime ainsi : « Ceux qui par « dol ou à l'aide de faux noms, ou de fausses entreprises, ou « d'espérances et de craintes chimériques, auraient abusé de la « crédulité de quelques personnes, et escroqué la totalité ou « partie de leurs fortunes, seront poursuivis devant les tribu- « naux de district, et si l'escroquerie est prouvée, le tribunal de « district, après avoir prononcé les restitutions et dommages et « intérêts, est autorisé à condamner par voie de police correc- « tionnelle, à une amende qui ne pourra excéder cinq mille li- « vres, et à un emprisonnement qui ne pourra excéder deux « ans, etc. »

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE,

Nous commissaire-national, invitons instamment pour l'exécution de la loi, nos concitoyens et concitoyennes, à venir nous dénoncer directement, tous les ecclésiastiques salariés par la nation, évêque, curés, vicaires et desservans, qui depuis la promulgation de la loi du 12 juillet 1790, et surtout de celle du 7 septembre 1792, auraient demandé, exigé, sollicité, reçu, accepté ou escroqué aucune rétribution ou casuel sous quelque forme et dénomination que ce soit, en argent, assignat, autre papier monnaie, promesse, effet, ou denrée, pour raison de l'exercice de leurs fonctions, ou d'aucune partie de leur ministère, afin d'être poursuivi rigoureusement par nous, et être statué par le tribunal du district, conformément aux susdites lois.

Invitons pareillement tous les citoyens et citoyennes, qui auraient connaissance des registres ou notes constatant les naissances, mariages et décès, qui pourraient être tenus par aucuns évêque, curés ou vicaires, et signés par eux ou par les parties, au mépris de la loi du 20 septembre 1792, de nous dénoncer les délinquans, afin d'être punis suivant les lois.

Nous invitons et commettons nos frères les officiers de l'état civil de cette commune, à l'effet de recueillir les dénonciations sur les faits de la présente adresse et de nous les envoyer aussitôt : aucune denonciation ne sera reçue sans être signée ou affirmée par le dénonciateur et appuyée de preuves :

Invitons tous les citoyens à se prémunir contre l'astucieuse avidité des prêtres, et à verser entre les mains des ouvriers sans travail les générosités qu'ils voudraient faire.

Enfin enjoignons au nom de la loi, à tous évêque, curés, vicaires et desservans de notre ressort, de se renfermer scrupuleusement dans l'exécution des décrets ci-dessus, aux peines y portées.

Et sera la présente publiée et affichée pendant trois dimanches consécutifs, envoyée à la Convention Nationale, à ses Commissaires à Lyon, au Ministre de l'Intérieur, aux Corps Administratifs, aux Évêque et Curés de l'arrondissement du district.

Fait à Lyon, l'an 2e de la République et le premier de la mort du tyran.

Le Commissaire-National,

ROUSSEAU-HIDINS.

PLANTATION

D'UN

ARBRE DE LA LIBERTÉ

Sur la place des Terreaux.

Cejourd'hui dimanche, huit juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, et de la Liberté l'an IV, le Conseil général de la commune, ensuite des pétitions de plusieurs citoyens des différentes sections de cette ville, à l'effet de pouvoir élever au milieu de la place des Terreaux l'arbre de la Liberté, s'est assemblé en l'Hôtel-Commun pour, à la demande desdits citoyens, en faire l'inauguration. Cet arbre, destiné à être un des monumens les plus précieux de notre révolution, ayant été élevé, les quatre légions de la garde nationale de Lyon, occupant les quatre côtés de la place, et un concours immense de citoyens placés pour être témoins de l'auguste cérémonie qui allait consacrer à jamais ce palladium sacré de notre liberté : le Conseil général s'est rendu sur la place, au bruit de plusieurs salves d'artillerie et d'une musique militaire ; et, après avoir fait le tour de cet arbre; deux écussons portant, non les signes de l'orgueil et de la sotte

vanité des despotes et des tyrans, mais ces précieux caractères de nos droits imprescriptibles, *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit*, sur l'un; et *la liberté* sur l'autre; ayant été attachés et fixés à l'arbre, M. le maire a prononcé le discours suivant, qui a été vivement applaudi.

« Au moment où tous les tyrans de l'Europe se réunissent pour nous ravir notre liberté, vous venez, citoyens, d'en planter le symbole dans un sol où le despotisme avait répandu depuis tant de siècles le poison le plus funeste; cette terre va cesser d'être stérile; les germes de la liberté et de l'amour de la constitution s'y développeront avec tant de force, que nos ennemis en seront épouvantés; les hommes y seront pénétrés de ce feu divin qui fait tout entreprendre pour conquérir et conserver les droits sacrés du peuple; ils se prosterneront devant cet arbre, au pied duquel tout Français doit jurer de vivre et mourir libre; ils y viendront avec nous aiguiser leurs armes et se préparer au combat.

« Malheur à celui qui, en portant ses yeux sur ce signe auguste de notre bonheur, forme dans le fond de son ame l'horrible projet de le renverser et de nous rendre esclaves! Qu'il craigne qu'un dieu vengeur ne lui fasse endurer plus de tourmens que tous les despotes désirent d'en faire éprouver aux généreux défenseurs de notre constitution : périssent mille fois ceux qui auront l'audace de lever une main sacrilége pour l'abattre. Réunissons-nous tous, citoyens, et que cette union tant désirée de la patrie en danger fasse le désespoir de nos ennemis; chassons pour toujours de nos murs l'affreuse discorde, le fanatisme et ses fureurs.

« Que les vils conspirateurs tourmentés du désir de dominer et de voir ruisseler notre sang, emportent avec eux sur une terre ennemie et leurs crimes et leur rage. Nous ne redoutons plus leur colère; nous sommes libres et nous les vaincrons : en vain ils s'efforceront en nous quittant d'ébranler cet arbre immortel; leurs efforts seront impuissans, l'arbre de la liberté n'en prendra que plus de vigueur, notre courage et nos forces ne feront que s'accroître, et les tyrans seront anéantis. Quel opprobre pour eux en expirant, quelle joie pour nous en mourant

sur le champ de bataille! nous laisserons à nos enfans l'honneur, la vertu et la liberté. »

M. Perret, suppléant de M. le procureur de la commune, a prononcé également le discours qui suit :

« Citoyens,

« L'arbre de la liberté vient d'être élevé au milieu de cette place ; les symboles et les couleurs de la nation, dont son faîte est orné, annoncent à tous les citoyens qu'ici est le point central où ils doivent se réunir pour défendre et soutenir les droits imprescriptibles de l'homme.

« Dans ces momens où la patrie est en danger par les perfides manœuvres de nos ennemis, soyons toujours à nos postes, et nous en triompherons.

« Vivre libre ou mourir, a été notre premier serment; ne quitter les armes qu'après avoir terrassé les ennemis de la patrie, est le vœu que doit former en ce moment tout bon Français.

« Braves citoyens armés pour la défense et le soutien de notre liberté! qu'aucune division ne puisse jamais exister parmi nous! Nos vils ennemis chercheront à la provoquer; mais les prévenir, les repousser, sera votre première victoire. Redoublons donc de zèle, de constance et de courage, pour défendre notre liberté! que les tyrans contre nous coalisés en pâlissent d'effroi! et que notre cri de joie soit toujours : *Périsse l'Aristocratie! règne la Liberté!* »

« Nous requérons, en l'absence de M. le procureur de la commune, qu'il soit dressé procès-verbal de cette auguste cérémonie ; et, pour en transmettre le souvenir à la postérité la plus reculée, nous vous proposons, Messieurs, qu'au nom *des Terreaux*, que porte cette place, soit substitué celui *de la Liberté;* ainsi que de consigner sur vos registres l'époque de cette journée mémorable comme un témoignage éternel du patriotisme des citoyens de cette cité. »

Après quoi le Conseil général s'étant retiré sur le perron de l'Hôtel-Commun, avec MM. les officiers composant l'état-major de l'artillerie en garnison dans cette ville, qui avaient assisté à

la cérémonie, les gardes nationaux ont défilé et se sont retirés dans leurs quartiers.

Cejourd'hui dimanche, 8 juillet 1792, et de la liberté l'an IV, le bureau municipal assemblé:

Lecture a été faite desdits procès-verbal et discours.

Le bureau municipal, après avoir ouï M. Perret, faisant les fonctions de procureur de la commune, a arrêté qu'ils seraient imprimés, affichés et envoyés aux sections.

Fait à Lyon, le 8 juillet 1792, et de la liberté l'an IV, en séance du bureau municipal, où étaient

M. Vitet, maire;

MM. Chapuy, Sicard et Bonnard, officiers municipaux;

M. Perret, suppléant le procureur de la commune.

Lecamus, *secrétaire-greffier*.

NOTICE

SUR LE

DOCTEUR SAINTE-MARIE.

Etienne Sainte-Marie naquit, le 4 août 1776, à Sainte-Foy-les-Lyon, d'un ancien chirurgien des armées, qui s'était établi dans le village. François-Urbain Domergue, de *grammairique* mémoire, y était alors instituteur; le jeune Sainte-Marie fut un de ses élèves, et comme nous ne laissons échapper, quand nous sommes enfans, aucun des petits ridicules de nos maîtres, il n'a pas oublié lui non plus de rappeler la « fameuse éprouvette grammaticale du *judicande* et du *judicateur* (1) » de ce pauvre Domergue. Vous concevez qu'un homme qui avait fondé (1er septembre 1784) un *Journal de la Grammaire Française*, *soit exacte*, *soit ornée* (2), et qui passait au crible de sa censure tant de formes vicieuses de notre langue, pouvait bien avoir à lui quelques termes sacramentels, d'autant plus expressifs, qu'ils sont plus inintelligibles.

Parvenu à l'âge où l'on se décide pour une profession, Sainte-Marie s'appliqua à l'étude de la médecine, et s'ouvrit une car-

(1) *Dissertation sur les Médecins-Poètes*, pag. 75.

(2) Il paraissait à Lyon, par cahier de format in-12.

rière dans laquelle on a vu briller un si grand nombre de Lyonnais. Il fut reçu docteur en 1803, et soutint une thèse qui fut imprimée à Montpellier, sous ce titre : *De morbis ex imitatione, Dissertatio inauguralis ;* Izarn et Ricard, in-8° et in-4°. La même année, Sainte-Marie publia le *Traité des Effets de la Musique sur le Corps humain, par Joseph-Louis Roger, médecin de l'Université de Montpellier, traduit du latin et augmenté de notes ;* Lyon, Reymann, in-8° Depuis cette époque il fit paraître plusieurs ouvrages de médecine ou de littérature.

I. *Observations pratiques sur les Maladies chroniques,* par Joseph Quarin, premier médecin de l'empereur Joseph II, traduites du latin sur l'édition originale de 1786, et augmentées de notes ; Paris, Crochard, 1807, in-8°. Il dédia ce volume à son père.

II. *Observations sur un Fait relatif à la Vaccine ;* Lyon, Ballanche, 1808, in-8°.

III. *Deux petits Mots sur les Observations grammaticales de M. Deplace ;* brochure sans nom d'auteur ; Lyon, Yvernault et Cabin, novembre, 1810, in-8°. (Sainte-Marie critiquait avec malice M. Deplace, qui avait critiqué Molard, auteur du *Mauvais Langage corrigé.*

IV. *Eloge historique de M. Jean Emmanuel Gilibert, médecin à Lyon.* Cet *Eloge* laisse peu à désirer pour les faits ; il contient une liste exacte des ouvrages de Gilibert. Nous avons un autre *Eloge historique* du même auteur, lu à l'Académie de Lyon, le 5 septembre 1816, par Joseph Mollet ; Lyon, imprimerie de Kindelem, in-8°. Ce sont les mêmes détails jetés dans un style un peu ambitieux.

V. *Dissertation sur la Pollution Diurne involontaire,* par Ernest Wichmann, premier médecin du roi d'Angleterre, à Hanovre, traduite du latin et augmentée d'une préface et d'un grand nombre de notes ; Lyon, Reymann, 1817, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en italien.

VI. *Méthode pour guérir les Maladies vénériennes invétérées qui ont résisté aux Traitemens ordinaires* ; Paris, Galon, 1818, in-8° ; 11e édition ; Paris, Rey et Gravier, 1821, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en allemand.

VII. *Une Séance de l'Ecole d'Enseignement mutuel de Lyon;* Lyon, Targe, 1819, in-folio, brochure assez vivement censurée par Onuphré Moulin, dans *l'Enseignement mutuel dévoilé*; Lyon, 1820.

VIII. *Nouveau Formulaire médical et pharmaceutique;* Paris, Rey et Gravier; Lyon, Cormon et Blanc, 1820, in-8°.

IX. *Remarques sur l'Almanach des Muses de Lyon et du Midi de la France, pour l'année* 1822; Lyon, Kindelem, février 1822, in-8°. C'est une spirituelle critique des petits vers que M. Ch.-J. C** (Chambet) avait rassemblés dans son *Almanach*.

X. *Précis élémentaire de Police médicale*, premier cahier, introduction; Lyon et Paris, Cormon et Blanc, juillet 1824, in-8°.

XI. *Dissertation sur les Médecins-Poëtes;* Paris, Cormon et Blanc, octobre 1825, in-8°. Des recherches curieuses, des notes intéressantes, un style pur, une érudition choisie, distinguent cet opuscule, qui est loin, du reste, d'être complet. L'auteur ne fait pas difficulté de l'avouer; mais, dit-il, je croirai participer à la gloire d'un travail plus complet, si cette dissertation, telle qu'elle est, avec ses inexactitudes, ses lacunes, ses nombreux défauts, pouvait déterminer quelque jour un homme de talent à exécuter cet intéressant travail (1). » Voyez *L'Eclaireur du Rhône*, 11 octobre 1825.

XII. *De l'Huître et de son Usage comme aliment et comme remède;* Lyon, imprimerie de Boursy, février 1827, in-8°. Cette dissertation n'est pas un traité complet de l'histoire naturelle de l'huître; ce n'est que sous deux rapports, comme le titre l'annonce, que Sainte-Marie examine le molusque dont il s'agit.

Comme aliment, son usage monte à la plus haute antiquité; les gourmands de Rome en faisaient grand cas, et les auteurs classiques nous ont conservé sur ce sujet quelques anecdotes curieuses. L'auteur cite la suivante : « Exilé à Marseille pour le meurtre de Claudius, Milon supportait sa mauvaise fortune avec courage et même avec gaîté. Ayant un jour reçu de Cicéron un plaidoyer bien supérieur à celui que l'illustre orateur romain avait prononcé d'abord, il lui répondit : *Je m'estime heureux que*

(1) Page 80.

tant d'éloquence n'ait point agi sur mes juges ; si vous aviez ainsi parlé d'abord, je ne mangerais pas ici d'aussi bonnes huîtres (1). » Nous observerions, si la chose en valait la peine, qu'il n'est pas bien certain que se fussent les *huîtres* de Marseille qui consolaient Milon dans son exil, au point de l'empêcher de regretter le séjour de Rome ; l'historiette est tirée de Dion, livre XI, chapitre 54, et il y a plusieurs variantes sur le mot grec employé en cet endroit. Suivant une leçon, au lieu d'*huîtres*, c'étaient les *barbues*, et suivant une autre, c'étaient les *figues* de Marseille que Milon trouvait si délicieuses.

La consommation d'huîtres qui se fait annuellement en divers pays est très-considérable ; elle l'est surtout à Paris ; elle commence à l'être à Lyon, où le perfectionement introduit dans les transports permet d'en recevoir tous les jours de parfaitement fraîches. — Comme remède, on emploie l'huître dans les affections organiques de l'estomac et des intestins, et avec plus d'efficacité dans la phtisie pulmonaire.

Le mémoire offre sur ce point des développemens pleins d'intérêt ; il est d'ailleurs écrit d'un style clair, précis, soigné, élégant, comme tout ce qui sort de la plume de Sainte-Marie.

XIII. *Lectures relatives à la police médicale faites au Conseil de salubrité de Lyon et du département du Rhône*, pendant les années 1826, 1827 et 1828 ; Paris, Baillière, et Londres et Bruxelles, 1829, in-8°. Ce livre, écrit avec soin et rempli de vues utiles, est le dernier que Sainte-Marie ait mis au jour ; il n'avait pas même achevé d'en distribuer les exemplaires qu'il destinait à ses amis lorsqu'il fut surpris par la mort. On trouve, parmi les *dix lectures* dont le volume se compose, une réimpression corrigée et augmentée de la Dissertation sur l'huître, ci-dessus mentionnée, et de cinq autres dissertations sur d'autres sujets de police médicale, qui avaient paru pour la première fois dans le tome IV des *Archives du Rhône*. Sainte-Marie avait en outre fait insérer des articles dans divers recueils périodiques. Le cahier de juillet 1827 de la *France provinciale* contient de lui un *Discours sur la Littérature des Médecins*, qu'il avait lu à l'Aca-

(1) Page 14.

démie de Lyon, dans la séance publique du 18 mai 1813, pour sa réception comme membre titulaire.

Sainte-Marie mourut le 3 mars 1829. Il avait, ce jour-là même, vaqué à ses occupations habituelles jusqu'à quatre heures du soir, lorsqu'il se sentit tout-à-coup saisi d'un malaise qui lui fit réclamer les soins de ses confrères. Malgré les secours le plus activement et le plus habilement dirigés, rien ne put arrêter l'hémorragie survenue dans l'estomac, et qui déterminait de violens vomissemens de sang; le docteur Sainte-Marie expira à neuf heures et demie. Il avait épousé depuis quelques mois une juive, sa maîtresse, qu'il avait tirée de la prostitution. Avant la cérémonie religieuse de son mariage, cette femme avait abjuré publiquement sa foi première. Les vifs et profonds regrets de tous ceux qui le connaissaient, et, pour ainsi dire, de la ville entière, l'accompagnèrent à sa dernière demeure. M. Prunelle, son ancien condisciple et son ami le plus intime, prononça un discours sur sa tombe. Il attribua « sa perte prématurée à l'exagération même d'une délicatesse qui dut livrer à ses inclinations les plus terribles combats, et précipiter ainsi la marche d'une maladie déjà existante, maladie qui n'avait elle-même que les conséquences d'une vie toute studieuse, toute de méditation (1). »

Quoiqu'il en soit, Sainte-Marie méritait par ses qualités sociales et par ses talens les éloges que l'amitié a consacrés à sa mémoire. Cet excellent homme n'était pas seulement médecin habile et renommé dans la pratique de son art, et inspirant la plus entière confiance aux nombreuses personnes qui recouraient à ses conseils; c'était encore un écrivain savant et distingué. Le seul reproche qu'on puisse faire à son style, c'est de laisser voir un peu de recherche et d'affectation; mais il compense ce désavantage par une correction soutenue, par le sage emploi d'une grande et curieuse érudition et par la solidité des pensées (2).

La *Biographie contemporaine des Gens de lettres de Lyon* (3) présente l'épigramme suivante, que l'on doit regarder comme une

(1) *Précurseur* du 6 mars 1829.

(2) *Archives du Rhône*, tom. IX, pag. 372.

(3) Lyon, 1826, in-32.

malice adressée à un homme qui était lui-même assez malin :

Sainte-Marie, ayez pitié de nous!
Quoi! vous voulez, médecin et poète,
De la plume et de la lancette
Nous attaquer ; c'est trop, modérez ce courroux ;
Sainte-Marie, ayez pitié de nous!

Tous vos lecteurs, tous vos malades
Vous demandent grâce à genoux.
Oh! répondez, jusqu'à quand ferez-vous
Des vers et des estafilades?
Sainte-Marie, ayez pitié de nous!

On voit au cimetière de Loyasse un joli et modeste monument de marbre blanc, dressé en l'honneur de Sainte-Marie (1); si le spirituel académicien pouvait élever la voix du fond de sa tombe, il protesterait contre ces longues et lourdes phrases de prose qui défigurent le monument.

F.-Z. Collombet.

(1) P. Beuf, *Le Cimetière de Loyasse*, pag. 68.

EXCURSION BOTANIQUE

AU MONT-PILAT.

Pilat est une petite chaîne de hautes montagnes situées entre St-Chamond et le Rhône. Ses productions fixent depuis longtemps l'attention des naturalistes. Chaque année, il en est qui l'explorent. Les plantes et les insectes rares, la beauté des forêts et des prairies, les accidents du terrain, l'abondance des eaux, les points de vue admirables et variés, la proximité d'une grande ville, la facilité du voyage par terre ou par eau, sont autant de causes qui font du point le plus élevé de Pilat le rendez-vous des amateurs de la nature. Une grange, dans le milieu d'une prairie, sur le sommet de la montagne, sert d'auberge. L'éducation des bestiaux, les récoltes des foins, l'exploitation des bois sont les seuls travaux auxquels se livrent ses habitants. Uu peu plus bas, dans les vallées supérieures couvertes de sapins, on remarque quelques scies à eau pour la fabrication des planches : c'est une des principales industries du pays. Cette année, plusieurs excursions scientifiques ont eu lieu dans cette montagne. La plus considérable a été dirigée par M. Seringe, professeur de botanique de la faculté des sciences, directeur du jardin des plantes de Lyon.

Le 1er août, malgré l'approche de la pluie, une vingtaine de botanistes parmi lesquels figuraient plusieurs dames, partirent de Lyon, et, grâce au chemin de fer, furent rapidement transportés à St-Chamond. Dès la veille, un cheval porteur des bagages et des provisions de bouche, attendait l'arrivée de la troupe. On prit la direction de *St-Martin-de-Coailleux*. Là commence l'herborisation. Les vieux murs et les rochers offrent partout l'Orpin velu (*sedum villosum. L.*); plus loin, le Genêt purgatif (*genista purgans. L.*) couvre la montagne. La fatigue les attendait au pied du Pilat, après avoir passé la *croix du Planil*; car, jusque-là, une route par fois un peu raide, mais toujours frayée, permit même au cheval de suivre jusqu'au *Planil*.

L'on se dirigea vers le haut du *Giers*. Il fallut remonter les rochers qui encombrent son lit. La saveur agréable des fraises, des fruits de l'Airelle (*vaccinium myrtillus. L.*) fit oublier pour un moment la pluie qui commençait à tomber. La route suivie devenait de plus en plus ardue, les mains aidaient souvent la marche. Parmi les mousses qui recouvrent les pierres, abondent la Circée des Alpes (*Circæa alpina. L.*), la Valériane à feuilles ternées (*valeriana tripteris, L.*), la Moehringia touffue (*Moehringia muscosa. L.*). Sur le bord des bois qui bordent la rive gauche, la rose des Alpes (*rosa alpina. L.*) et le groseiller des rochers (*ribes petræum. L.*) attestaient l'élévation à laquelle on était parvenu.

L'orage approchait. Des nuages abaissés sur le flanc de la montagne s'enfonçaient parfois dans les massifs de sapins, où se résolvaient en brouillards; parfois condensés et circonscrits, ils semblaient en suivant les sinuosités d'un rocher glisser sur ces côtes escarpées.

Arrivés au pied de la chûte du Giers, on contempla un instant ce beau spectacle. Cette petite riviére se précipite du haut d'un rocher fort élevé, et vient en écumant se perdre sous des amas de pierres détachées de la montagne. Uue cascade, plus élevée et plus belle domine la première. Son abord est difficile, néanmoins on peut y parvenir en remontant à quelque distance sur la droite. A gauche, l'accès en est interdit par des rochers à pic dont les crevasses sont garnies par la ronce velue (*Rubus*

villosus. H. K.), le frambroisier et le chevrefeuille des Alpes, (*Lonicera alpigena*, *L.*).

Pour arriver au sommet, l'on suivit l'éboulement de rocher qui est à droite, et l'on atteignit, non sans peine, les bois. La pluie redoublait, et pour comble de malheur, une erreur de chemin augmenta le temps nécesssaire pour aller à la grange. Chacun prit en patience ce petit contre-temps. La caravane mouillée se consolait en riant, et signalait en parcourant les bois, le sureau à grappes (*Sambucus racemosa*. *L.*) l'Actéa en épis (*Actea spicata*. *L.*), la Mélisse à grandes fleurs (*Melissa grandiflora*. *L.*) le Sceau de Salomon à feuilles verticillées (*Convallaria verticillata*. *L.*) En traversant le vallon du Giers, on trouva une belle fougère (*Blechnum boreale*. *Swartz.*), le Seneçon traçant (*Senecio saracenicus*. *L.*) le grand Epilobe (*Epilobium spicatum*. *Encycl.*), l'Aconit napel (*Aconitum napellus*. *L.*), la Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*. *L.*), la Pensée des Alpes (*Viola tricolor alpina* ?), l'Arnica (*Arnica montana*. *L.*), le Meum (*Athamanta meum*. *L.*), le Cerfeuil doré (*Chærophyllum aureum*. *L.*) : quelques Orchis et des Campanules entremêlaient leurs fleurs.

La pluie avait cessé. Les nuages plus pesans que l'air de ces régions élevées, pendaient encore sur les plaines, au-dessous des sommets de Pilat dont le ciel était pur. Un spectacle magique se déroulait sous les yeux de nos botanistes. L'ondulation des nues sous leurs pieds, figurait les vagues d'une mer immense et l'intervalle laissé entre quelques-unes, permettant d'apercevoir dans le lointain quelques échappées de paysages, figurait autant d'îles qui complétaient l'illusion.

La grange de Pilat était près. L'on y trouva bon feu pour se sécher et les naturalistes qui étaient partis de Lyon dès la veille, entr'autres MM. *Timeroy*, *Guyot*, *Carrière*.

M. *Hamon*, jardinier en chef du jardin botanique de Lyon, avait fait une abondante récolte des plantes qui croissent dans les environs de la grange. Parmi elles on remarquait le Cacalia (*cacalia pelasites*. *L.*) le Lycopode (*Lycopodium clavatum*. *L.*) et la Vesce orobe (*vicia cassubica*. *Hub.*) signalée pour la première fois par M. *Roffavier*.

MM *Hénon* et *Magne*, le premier directeur de la Pépinière du Rhône, le second professeur de botanique à l'Ecole Vétérinaire, apportaient aussi le tribut de leurs recherches. Leurs boîtes renfermaient la Pyrole (*pyrola rotundifolia. L.*), la Dorine (*chrysosplenium oppositifolium. L.*), le Rossolis (*Drosera rotundifolia. L.*), le Laitron de Plumier (*Sonchus Plumieri. L.*), long-temps confondu avec le Laitron des Alpes. Ils avaient parcouru plusieurs hameaux ou villages tels que *Bagueray*, *Apoy*, *Aumur*, *Serrières*, *Izernaux*, *Lacour*, *le Planil*, recueillant des documents sur l'agriculture de ce pays si beau et si pauvre. Les terres pour la plupart arides, ont très-peu de profondeur. La roche perce presque partout. L'exploitation en est très difficile et le nombre des bras n'est pas suffisant. Une ferme de trois à quatre cents bicherées est habitée par six ou sept personnes dont une ou deux sont exclusivement occupées des soins que réclame l'intérieur de la maison qui contient pour l'ordinaire deux ou trois vaches, autant de porcs, une trentaine de moutons et quelques poules. Les labours se font avec une mauvaise charrue qui écorche à peine le sol. Dans le terrain nouvellement fumé on met des pommes de terre qui sont plantées beaucoup trop épaisses, en raies très-rapprochées. La saison suivante on sème du blé. Il produit de cinq à dix pour un. La troisième année on met du seigle ou de l'avoine, le plus souvent la jachère commence et dure d'un à quatre ans, selon la nature des terrains. Les prairies artificielles sont d'autant plus rares que l'on s'élève davantage dans la montagne. Les vallées, ou les pentes douces et susceptibles d'être arrosées sont cultivées en prairies naturelles. Le fourage est bon, ordinairement aromatique.

L'Entomologie comptait quelques représentans dans cette société. Parmi eux se trouvaient MM. *Merk* et *Mulsant*. Ce dernier avait trouvé plusieurs coléoptères qui ne semblaient point appartenir à la Faune lyonnaise (*Leistus nitidus. Dufts.* — *Loricera pilicornis. Fabr.* — *Dyctyopterus maculicollis. Dej.*); mais le plus rare qu'il eût ramassé était un dyctyoptère, (*Dyctyopterus nigricollis. Megerle*) considéré jusqu'à ce jour comme étranger à la France. M. *Merk* avait aussi fait quelques bonnes découvertes parmi les lépidoptères. De jolies noctuelles, (*Polia tincta. Hub.*

— *Hadena proxima. Hub.*) l'indemnisaient de ses peines. Une espèce inédite, très-voisine de l'I entier (*Caradrina i intractum. Hub.*) de *Hubner* et *Duponchel* fit l'admiration des amateurs.

Les minéralogistes, en petit nombre, se plaignaient du peu de succès de leurs recherches. Le *granit* constitue la masse de la montagne. Les filons de *quartz fœtide* d'un beau blanc sont très-communs. Le *Mica* abonde dans quelques portions de roches. Ils avaient rencontré quelques indices de *fer* entre *St-Chamont* et *St-Martin*. Les eaux colorées en rouges de plusieurs petites sources leur avaient donné lieu de croire qu'elles sont ferrugineuses, mais un examen plus attentif leur fit connaître que cette couleur est souvent due à des matières végétales décomposées à travers lesquelles les eaux coulent. Ils convenaient cependant que Pilat offrait un vaste champ à l'étude de la géologie. Une indisposition qui retenait à Lyon M. *Fournet*, professeur de la Faculté des Sciences, en diminuant leur nombre, avait aussi amorti leur ardeur. Pilat pour eux était maudit, ils erraient sans chef, sans point de ralliement.

Le souper fut gai, et malgré la fatigue de la journée, la privation de lit fut légère. Sur le foin parfumé de la montagne l'on dort tout aussi bien que sur l'édredon.

Le 2 août, à cinq heures du matin, la grange de Pilat offrait l'aspect d'une ruche prête à essaimer. Avant de s'endormir, la veille, l'on avait projeté d'assister au lever du soleil ; il pleuvait. Que faire en pareille occurence? Plusieurs prirent la résolution de retourner à Lyon. Quelques-uns, harassés des fatigues de la veille, s'établirent à Pilat. M. *Seringe* voulut prendre conseil du temps. La pluie avait cessé, il se dirigea vers le *Crêt-de-la-Perdrix*, sommet de la montagne sur lequel on a depuis peu élevé un signal. Chemin faisant, ses disciples augmentèrent leur herbier de l'Airelle Ponctuée (*vaccinium virtis-idæa. L.*) et de la Gentiane des champs (*gentiana campestris. L.*) Une heure après il était de retour à la grange avec le désir de profiter d'une apparence de beau temps. Le vent du nord dissipait doucement le brouillard.

L'on se hâta de déjeûner et les botanistes qui suivirent

M. *Seringe* se dirigèrent sur le *Bessac* en descendant le *Crêt-de-la-Perdrix*, par le côté du midi. Dans les bois taillis qu'ils traversèrent, ils cueillirent l'Aconit tue-loups (*Aconitum Lycoctonum. L.*) et la potentille dorée (*potentilla aurea. L.*) Sur le bord des ruisseaux croissait la Benoite des rivages (*geum rivale. L.*) Une partie des plantes qu'ils avaient précédemment rencontrées, se trouvait sous leurs pas; car la végétation des prairies qui entourent le *Bessac* est semblable à celle des prés de la grange de Pilat. La Doronic d'Autriche (*doronicum austriacum. Dec.*), et la Mille-Feuille pourpre (*achillea mille folium purpureum*) y sont communes. Près des murs du village, à l'orient, est une jolie fougère (*botrychium lunaria. Swartz*), qu'ils n'avaient point encore trouvée.

Le Papillon des montagnes, l'Apollon (*papillio apollo. L.*), voltigeait autour des chardons. La veille les entomologistes en avaient pris de semblables autour de la chapelle pittoresque de *St-Savin*, près la *Crêt-des-trois-Dents*.

L'on descendit dans la vallée du *Furens*. Cette petite rivière formait une cascade en sortant d'un réservoir élevé dans lequel on retenait ses eaux pour le service d'une scierie. Sur la lisière des bois, la balsamine (*impatiens nolitangere. L.*) était en fleur. Plus avant, en remontant vers la ferme de *Sabot*, à l'ombre des sapins, la Monotrope (*monotropa hypopitys, L.*) fut cueillie.

La pluie qui menaçait fit abréger l'herborisation. Il fut décidé que l'on irait coucher à *St-Étienne;* en conséquence les dames et les personnes lasses se rendirent par le plus court chemin à la *République*, village sur la route d'*Annonay*. Les autres, après une heure et demie de marche arrivèrent à l'auberge dite *chez Vialon*. La pluie tombait avec tant de violence, qu'une partie des botanistes découragés se décida à battre en retraite vers la *République* où l'on devait dîner. Ceux qui restaient étaient résolus à braver l'orage pour trouver la grande Gentiane (*gentiana lutea. L.*) et le vératre, (*veratrum album. L.*) que l'on disait être à *Pré-Lagier*. Leur espoir ne fut point trompé; ils trouvèrent ces deux plantes, en grand nombre, sur la lisière des bois.

Trois heures après, réunis autour d'une grande table, nos botanistes oubliaient leurs fatigues en dînant. Les forces réparées,

la route de *St-Etienne* fut rapidement parcourue. Ils couchèrent en cette ville et le lendemain ils étaient à Lyon.

Les résultats de cette excursion scientifique sont satisfaisans. Ils l'auraient été bien davantage sans les contrariétés du temps qui l'ont abrégée.

HÉRON.

Revue Bibliographique.

NOTES

D'UN

VOYAGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE,

Par Prosper Mérimée,

Inspecteur-général des monumens historiques de France (1).

Ce livre est précieux pour l'archéologie et pour l'histoire. Tous les monumens des villes du Midi y sont passés en revue; et M. Mérimée, connu déjà par des productions littéraires plus consciencieuses et plus remarquables que nombreuses, a jeté à pleines mains dans ces notes la science architecturale et les connaissances en sculpture. L'auteur du *Vase étrusque* a analysé, disséqué les débris les plus considérables qui ont résisté à la faulx du temps et aux outrages des générations; procédant par comparaison, par synthèse, il a assigné, en établissant des hypothèses remplies de vraisemblance, à tel amphithéâtre l'époque

(1) Un volume in-8°. Paris, librairie de Fournier, rue de Seine, n° 14 bis, — prix : 7 fr. 50 c.

de sa construction, à telle église la date de la restauration ou heureuse ou maladroite dont elle a été l'objet, etc., etc., etc.

Nous conseillons vivement la lecture de cet ouvrage aux personnes qui désirent approfondir l'étude de nos antiquités nationales. Les chapitres relatifs à Vienne, à Nismes, à Arles, offrent les détails les plus intéressans. Nous copions ici les remarques inspirées par Lyon à M. Mérimée. Il ne faut pas oublier qu'il a donné à son travail la qualification modeste de *notes*; il saute en effet, sans transition aucune, de Fourvières à l'Ile-Barbe, et de l'église d'Ainay au Musée.

« Ma première journée a été employée tout entière à visiter une partie des aqueducs romains. M. de Gasparin, fils du préfet du Rhône, et ingénieur des ponts-et-chaussées, a bien voulu m'accompagner. Depuis plusieurs mois il étudie ces travaux gigantesques, et à force de patience et de recherches, il est parvenu à reconnaître toute la ligne qu'ils parcouraient. M. de Gasparin se propose de publier le résultat de ses explorations; elles jetteront sans doute un grand jour sur les procédés hydrauliques des anciens; car toutes les difficultés que pouvait présenter la nature semblent avoir été réunies aux abords de la ville, comme pour montrer que le génie des Romains pouvait triompher de tous les obstacles.

« L'ancien *Lugdunum* était bâti en grande partie sur le côteau de Fourvières, au bas duquel coule la Saône. Presque devant ce côteau, elle se réunissait au Rhône, mais le point de jonction s'est reculé successivement par suite des attérissemens qui ont formé la longue presqu'île de Perrache, dont l'extrémité est maintenant presque hors de la ville. Des sources existent sur le côteau de Fourviéres. Mais ce n'était point encore asssez pour les Romains que deux grands fleuves et des sources abondantes. Telle était leur délicatesse en fait d'eaux, qu'ils ont entrepris des travaux prodigieux pour amener dans leurs murs celles de sources éloignées de douze lieues. On se trouve bien petit, quand après avoir visité ces ruines superbes, on assiste à une séance d'un conseil municipal, où l'on discute la dépense qu'occasionnera l'érection d'une borne-fontaine.

« Pour amener à Lyon l'eau des montagnes du Forez, il fallait

d'abord faire des travaux de nivellement, opération toujours difficile et que l'imperfection des instrumens antiques rendait une espèce de divination. Je ne puis comprendre encore comment ils en venaient à bout. Afin de conserver à l'eau ses bonnes qualités, on l'a fait couler sous terre autant que les localités le permettaient. M. de Gasparin a suivi cette ligne souterraine dans les caves des maisons, le long des chemins, partout où des excavations modernes avaient mis à découvert la bâtisse antique. Il s'était si bien pénétré du système des ingénieurs romains, qu'il refaisait leur travail souvent sans autre indication que de se donner à lui-même à résoudre le problême qu'ils s'étaient proposé. Ce dut être un vif plaisir pour lui que de voir les fouilles qu'il dirigeait confirmer toujours ses prévisions.

« Lorsque les vallées forçaient l'aqueduc à sortir de terre, une espèce de pont, d'une construction dont la solidité a bravé les efforts des temps et des hommes, réunissait les deux collines et transportait l'eau souvent à de grandes distances. Si la vallée était trop profonde pour qu'on pût y élever des arches, on pratiquait des syphons, dont les tuyaux de plomb d'une immense étendue faisaient remonter l'eau jusqu'au point où elle pouvait reprendre son cours horizontal. On voit à Chaponneau (1) l'ouverture de ces syphons, la réserve d'eau, et jusqu'aux trous où les tuyaux de plomb s'engageaient dans la maçonnerie. Souvent encore on trouve des fragmens de ces tuyaux, et l'on pense même que ce pourrait être une opération lucrative que de fouiller la vallée pour en extraire le métal enfoui.

« Les portions d'aqueduc encore debout n'ont aucun ornement. Leurs proportions immenses leur donnent un caractère de grandeur, que les détails les plus beaux ne pourraient produire. Partout la construction est uniforme ; c'est une masse de pierres brutes, noyées dans le ciment et revêtue d'un parement de petites pierres taillées en lozange et appareillées avec une précision extraordinaire. De quatre pieds en quatre pieds, la maçonnerie est interrompue par une couche de deux briques posées à plat, sans

(1) On fait dériver ce nom de *caput aquarum*. (M) Il s'écrit plus communément *Chaponost*, ce qui rend cette étymologie un peu moins probable (A. R.)

doute afin de mieux conserver l'horizontalité des assises. Le ciment qui liait ces petites pierres était tellement solide, que sur plusieurs points les piliers se sont renversés tout d'une masse. Dans ce cas, on observe que partout c'est la brique qui a cédé aux efforts du temps et des hommes.

« Le canal intérieur est revêtu d'une couche très-épaisse de ciment, composé de brique pilée et de chaux ; les angles ont été arrondis et renforcés par une épaisseur plus considérable. En examinant ce canal on voit avec surprise qu'il n'offre aucune trace de dépôt aqueux, et l'on se demande s'il a jamais servi? Peut-être faut-il chercher la cause de cette singularité dans la nature des eaux. M. de Gasparin s'occupait à en faire l'analyse afin d'éclaircir ce point important.

« Des hauteurs couronnées par ces aqueducs on a une vue admirable des montagnes de la Suisse. Ce jour-là le soleil couchant et un ciel d'orage rendaient le spectacle encore plus magnifique. Pourtant je ne pouvais m'empêcher de faire intérieurement une comparaison entre les ouvrages des hommes et ceux de la nature, et j'étais peut-être injuste pour la nature.

« Pour étudier Lyon antique, il faut descendre dans les caves, et y chercher une grande quantité de substructions romaines, intéressantes par le caractère varié des appareils. La belle carte publiée par M. Artaud est le fruit de longues et savantes investigations. Après lui, il serait ridicule à moi d'entreprendre le même travail.

« J'avais espéré trouver à l'Ile-Barbe une église carlovingienne; mais des bâtimens de l'antique abbaye, il ne reste plus aujourd'hui qu'un petit nombre de débris incertains, encastrés dans des constructions plus ou moins modernes.

« Auprès du nouveau pont on voit quelques restes des massifs de l'ancien pont qui communiquait de l'île à la rive droite de la Saône. Si l'on avance vers la pointe de l'île en amont, sur la rive droite, on trouve dans une muraille un bas-relief qui paraît avoir occupé l'intérieur d'un tympan. Il représente trois personnages debout, revêtus de longues draperies, la tête entourée d'un nimbe, les pieds appuyés sur des animaux que je crois des lions. Sur l'archivolte qui surmonte le bas-relief est une inscription en lettres

onciales, disposée sur deux lignes et presque indéchiffrable. La grossiéreté du travail, la forme des lettres et l'exécution des draperies pourraient faire présumer que cette sculpture remonte au-delà du XIe siècle; mais la mauvaise conservation de ce monument, qui paraît avoir été changé de place, et dont l'origine est tout-à-fait inconnue, ne permet que des conjectures très-vagues. On voit à côté une inscription romaine, tumulaire, encastrée dans la même muraille (1).

« Plus loin dans un jardin, sont les ruines d'une église romane, qui paraît avoir été réparée dans la période gothique. La portion de ces ruines qui est romane offre elle-même des fragmens qui m'ont paru plus anciens qu'elle. Ce sont des médaillons d'un médiocre diamètre, tels que ceux qui d'ordinaire accompagnent les zodiaques. Le travail en est extrêmement grossier. L'un d'eux représente un animal, que j'aurais pris pour un chien, sans la précaution de l'artiste de faire connaître son espèce par cette inscription :

BVC.....LLVS EQVS ALEX.

« On sait qu'il existait autrefois à l'Ile-Barbe un zodiaque sculpté du temps de Charlemagne; il est possible que ces médaillons en aient fait partie. D'autres médaillons absolument semblables pour la barbarie de l'exécution, ont été transportés de l'île à Vaise, où ils décorent une maison nouvellement bâtie à l'entrée de ce faubourg (2).

« A la pointe de l'île, en amont de la Saône, s'élève le château construit sur les rochers. On y montre un pavillon dans lequel Charlemagne, me dit-on, s'asseyait pour voir défiler son armée

(1) On trouve sur la rive droite de la Saône plusieurs inscriptions romaines, toutes très-frustes.

(2) Les gémeaux sont représentés en buste, de face, tenant chacun une lance à la main. Il est impossible d'imaginer rien de plus informe que ces sculptures; les bras sont plus minces que les doigts; on dirait ces bons hommes que les enfans charbonnent sur les murailles. Les lettres qui donnent l'explication de chaque médaillon, sont disposées souvent sur une ligne perpendiculaire; d'autres fois, elles suivent les contours des figures, occupant les espaces vides du fond. Malheureusement la plupart de ces fragmens sont scellés à une si grande hauteur, qu'il est difficile de les observer convenablement.

sur la rive gauche. Charlemagne passant une revue assis, ne me plait guère, et le pavillon, d'ailleurs, m'a fort l'air d'avoir été bâti à la fin du XVe siècle. Je ne me fie pas davantage à la tradition qui attribue à cet empereur le puits remarquable de l'Ile-Barbe, creusé au bas des rochers sur lesquels est fondé le château. Une espèce de pont jeté au-dessus, permet d'y puiser sans descendre jusqu'à sa margelle.

« La chapelle que l'on voit dans l'île porte les caractères d'un édifice de la fin du XIIIe siècle par le mélange d'ogives et de pleins-cintres, et le caractère de son ornementation; mais elle a été si souvent restaurée, badigeonnée; elle a reçu tant de fragmens anciens, que toutes ses parties doivent inspirer une grande défiance. J'y ai remarqué une arcade en ogive, dont l'archivolte est chevronnée ou taillée en dents de scie. Rien de plus laid que cette forme bizarre.

« En résumé, si l'Ile-Barbe renferme encore beaucoup de fragmens, que l'on peut croire antérieurs au Xe et XIe siécles, déplacés pour la plupart et plus ou moins défigurés par des restaurations anciennes, ils n'offrent plus de renseignemens suffisans pour recevoir une date certaine. Il est probable que plusieurs de ces débris appartiennent à l'école carlovingienne; mais aucun ne pourrait être désigné particulièrement.

« L'église d'Ainay, *Athanacum* (1), qui appartenait autrefois à l'abbaye de ce nom, vient d'être réparée. L'architecte, dans sa restauration, a copié assez exactement ce qui restait de l'édifice ancien. Cependant les créneaux qui surmontent sa façade me paraissent de sa part une invention assez malheureuse. On doit lui savoir gré toutefois d'avoir conservé tous les anciens fragmens de l'abbaye qu'il a pu réunir. Ils ont été soigneusement encastrés dans la façade (2).

« L'église d'Ainay a été consacrée en 1107; cette date est attestée par un titre incontestable, mais vraisemblablement cette

(1) Le Père Ménestrier prétend que ce nom lui a été donné à cause de sa situation au confluent du Rhône et de la Saône : *quasi attinens aquis*. Nous voulons bien le croire, quoique la syncope soit un peu hardie (A. R.)

(2) Le bas-relief antique des déesses-mères, décrit par Millin, a été transporté au Musée.

consécration n'a pas eu lieu à l'occasion d'une construction nouvelle et complète, mais seulement d'une restauration considérable. En effet, on a conservé la tradition de plusieurs autres réparations antérieures ; entre autres, d'une qui eut lieu en 937. Sans doute la crypte, une partie des murs, et peut-être même les quatre fameuses colonnes de granit du chœur, existaient dès cette époque.

« On a dit que ces colonnes proviennent du temple élevé à Auguste par cent nations de la Gaule, et l'on n'a, pour appuyer cette tradition, que le témoignage des médailles de Lyon, qui représentent ce temple, orné en effet de hautes colonnes. Celles-ci, ajoute-t-on, ont été coupées en deux pour qu'elles se prêtassent aux proportions plus modestes de l'église chrétienne.

« Je ne nierai pas qu'elles ne soient antiques ; mais j'ai de la peine à admettre qu'elles aient été divisées. En effet, si de deux colonnes on en avait fait quatre, comme on le prétend, il y en aurait deux plus minces que les autres, celles qui proviendraient de la portion la plus voisine du chapiteau. Or, les colonnes d'Ainay sont toutes de même diamètre. On peut dire, à la vérité, qu'après les avoir sciées, on a pu les tourner de nouveau, mais il me paraît peu probable que ceux qui traitaient avec cette barbarie des ouvrages antiques se donnassent beaucoup de peine pour obtenir une régularité qu'on prisait assez peu d'ailleurs dans la période romane. — Leurs chapiteaux courts et écrasés offrent comme une ébauche de la corbeille corinthienne, et je ne fais aucune difficulté de les admettre au Xe siècle, si toutefois ils ne sont pas plus anciens.

« La façade d'Ainay est ornée d'un cordon de lozanges incrustés, en couleur rouge. A l'extérieur l'apside présente un appareil varié, composé de pierres taillées en lozanges, carrés, etc., dont la forme se dessine au moyen d'incrustations semblables. — La flèche qui termine la tour qui s'élève au-dessus de la porte principale, aussi bien que les angles relevés qui donnent à cette tour quelque chose de l'aspect d'un tombeau, me paraissent postérieurs à la construction primitive. Quant à la porte principale, qui est en ogive, elle appartient, je crois, à une restauration du XIIIe siècle.

« Plusieurs des chapiteaux historiés de la nef ont un caractère antique. Au milieu de feuillages assez mal rendus, on voit des masques qui rappellent la sculpture du Bas-Empire.

« L'église a maintenant la forme d'une basilique; mais il est probable que son plan primitif était celui d'une croix latine. Une chapelle gothique du XVe siècle a été bâtie sur son transsept gauche, et la sacristie occupe son transsept droit. C'est par cette sacristie qu'on descend maintenant dans la crypte creusée dans une partie de cette salle sous le chœur et la principale apside.

« Cette crypte, qu'on dit avoir servi de prison à saint Pothin et à sainte Blandine, n'est qu'une petite cave de huit pieds sur quatre, communiquant à d'autres caveaux de même grandeur par des ouvertures carrées où l'on ne peut entrer qu'en rampant. Il est évident que le sol a été très-exhaussé, car les retombées de la voûte touchent presque à terre, et un homme de ma taille s'y tient debout avec peine. Malgré la sainteté du lieu, on en a fait aujourd'hui un magasin de charbon de terre et un cellier (1).

« Il ne reste presque plus rien de la mosaïque qui représentait, dit-on, le Pape Pascal II, et la plus grande partie des lettres de l'inscription, qui était encore intacte du temps de Millin, a disparu aujourd'hui (2).

« L'église de Saint-Pierre est toute moderne à l'intérieur. Il n'en reste plus qu'une jolie porte romane, qui probablement n'était pas la principale, avec un porche intérieur orné d'élégantes colonnes engagées, surmontées de chapiteaux, dont quelques-uns offrent une imitation évidente, mais un peu libre des chapiteaux corinthiens. Ces imitations se rencontrent fréquemment dans les villes où il a existé des monumens antiques.

(1) Le sacristain me dit que cette crypte communiquait par un souterrain pratiqué sous la Saône avec l'église de Saint-Irénée, que Jules-César avait creusé ce *tunnel*, qu'il s'en servait pour y faire passer son armée, etc. Cette absurde tradition, qui n'a d'ailleurs aucun fondement, se retrouve dans une foule de lieux; à Vienne, à Marseille, on m'a fait le même récit (M).

(2) Huc, huc, flecte genu, veniens quicumque precaris.
Hic pax est, hic vita, salus; hic sanctificaris, etc.

— Depuis peu de temps ces colonnes ont été peintes à l'huile. Passe encore pour le badigeon à la colle.

« On voit à Saint-Paul des preuves d'un vandalisme encore plus extraordinaire. Les piliers qui étaient à pans octogones, dit-on, ont été transformés en grosses colonnes rondes, au moyen d'une épaisse couche de plâtre. Les chapitaux historiés eux-mêmes ont été recouverts de plâtre et transformés en détestables doriqnes. On a peine à comprendre comment, sans nécessité, on prend plaisir à dénaturer uu monument remarquable. — Comment la dépense de ce replâtrage n'a-t-elle pas arrêté ceux qui en ont eu l'absurde idée ? — Aujourd'hui cette église tombe en ruines. Ses tours se sont écroulées, son toit est lézardé de toutes parts ; il est probable qu'on sera forcé de la démolir. Dans l'état où on l'a mise, elle ne peut guère inspirer de regrets ; c'est comme un malade désespéré dont la mort doit terminer la douloureuse agonie.

« L'église de Saint-Irénée a été si complètement restaurée, qu'elle n'offre plus le moindre vestige de sa haute antiquité. La crypte seule a été conservée ; c'est une petite chapelle soutenue par des colonnes très-simples, avec un tore au lieu de chapiteau. Les arcades sont en plein cintre, légèrement rentrant, de manière à présenter la forme d'un fer à cheval. Le pavé en mosaïque grossière, composé de carrés et de triangles alternativement noirs et blancs, a été fort détérioré par les protestans du baron des Adrets, qui le bouleversèrent en 1562, pour y chercher les trésors qu'ils y croyaient enfouis. (La mosaïque de l'église supérieure, dont il restait encore quelques fragmens lors du passage de Millin, vient d'être refaite à neuf.)

« Au milieu de la crypte, on montre l'ouverture d'un trou rond ou d'un puits dans lequel on a recueilli les os des dix-neuf mille martyrs égorgés à Lyon par ordre de Septime-Sévère. A ce compte le puits doit être très-profond.

« Saint-Jean-Baptiste, la cathédrale de Lyon, a été commencée dans les premières années du XIIIe siècle ou dans les dernières du XIIe. Elle n'a été terminée que sous Louis XI ; son portail date de son époque, du moins la partie supérieure.

« C'est un édifice gothique, assez noble, où l'on retrouve

encore quelques souvenirs du style romain, qui n'a disparu complètement dans le midi, qu'à l'époque de la renaissance. On remarque autour de l'apside principale (c'est la partie la plus ancienne) une espèce de frise ou de cordon d'incrustation rouge sur fond de marbre blanc, dont les ornemens sont tout-à-fait bysantins. Les arcades de la galerie, qui fait le tour du chœur, portent sur des colonnes et des pilastres très-ornés, ou plutôt très-tourmentés, appartenant à la dernière période du style roman. Peut-être proviennent-ils de l'ancienne église, sur les ruines de laquelle la cathédrale actuelle aurait été bâtie.

« Sa façade, autrefois décorée d'un grand nombre de statues, a beaucoup souffert du fanatisme des protestans, qui n'ont pas laissé aux iconoclastes de 93 un seul saint à décapiter. Pourtant les voussures des portes offrent encore un grand nombre de petits bas-reliefs très-curieux, surtout par la variété des costumes qu'ils représentent. Ce sont ces costumes qui me font penser que cette partie de la façade remonte plus haut que le XVe siècle. En effet, on observera que tous les guerriers sculptés dans les médaillons des entrecolonnemens du portail sont revêtus de cottes de mailles, comme au XIIIe siècle, et non d'armures forgées. Il est vrai que par la même raison que nos artistes d'aujourd'hui copient leurs prédécesseurs, ceux d'autrefois ont pu faire la même chose. Toutefois, la grande ressemblance de plusieurs de ces bas reliefs avec ceux des portes de Notre-Dame de Paris me persuade qu'ils sont contemporains.

« Les Lyonnais montrent avec orgueil aux étrangers la jolie chapelle de Bourbon, bâtie par le cardinal de ce nom et son frère, Pierre de Bourbon, gendre de Louis XI. Elle se distingue par des ornemens d'une délicatesse et d'un précieux qui m'ont rappelé les tours de force de Brou (1). Les chardons (on écrivait autrefois *cherdons*), qui se reproduisent dans tous les ornemens, sont un jeu de mots en sculpture. On prétend que Pierre de Bourbon voulait exprimer ainsi que le roi lui avait fait un *cher don* en lui donnant sa fille. Le calembourg est détestable, mais la ciselure est merveilleuse.

(1) L'église de Brou, *Revue du Lyonnais*, tome I, page 97.

« A droite de la cathédrale, on voit les restes d'un bâtiment nommé la Manécanterie, dont la façade est ornée d'incrustations rouges et de quelques bas-reliefs d'un style très-ancien. Malheureusement des réparations toutes modernes en ont déjà altéré le caractère. Il faisait autrefois partie de l'Archevêché. Je le crois contemporain de l'église d'Ainay (1).

« L'église de Saint-Nizier, bâtie sur l'emplacement d'une basilique romane, est, avec la cathédrale, le plus intéressant monument gothique que j'aie vu à Lyon ; son portail est de la renaissance. On admire ses proportions élégantes, mais il forme un contraste désagréable pour le style avec le reste de l'édifice. La crypte a été complètement restaurée, ou plutôt refaite, au XVIe siècle. »

Nous croyons devoir ajouter quelques lignes à celles que M. Prosper Mérimée a consacrées à l'église Saint-Nizier. La basilique romane dont il parle s'appelait la basilique *des Apôtres*. Elle perdit son nom pour prendre celui du saint qui y fut enseveli. Détruite par les Sarrasins, elle fut réédifiée sous Charlemagne et par les soins de l'archevêque Leidrade. Les sectaires de Pierre de Vaux la brûlèrent en 1255. Elle fut reconstruite au commencement du XIVe siècle. Le clocher ne fut commencé qu'en 1463. Le chapitre de Saint-Jean permit à celui de Saint-Nizier d'y employer des pierres tirées des ruines du *Forum* de Trajan à Fourvières. Les cloches ne purent y être placées qu'en 1471. Ce clocher en pyramide domine tous les édifices de la partie de cette ville entre les deux rivières.

Le portail en conque, d'une très-belle composition, est l'ouvrage du célèbre Philibert De Lorme, architecte lyonnais ; quatre colonnes doriques cannelées supportent un entablement denticulaire couronné par une coupole sphérique, si parfaite dans son exécution, qu'elle paraît formée d'un seul bloc. L'intérieur de l'église est un grand vaisseau, d'un caractère majestueux et imposant par l'élévation des voûtes et la forme des piliers.

Dans l'une des chapelles à gauche on trouve une statue de la vierge, de Coisevox, célèbre sculpteur lyonnais (2).

(1) Quelques antiquaires le croient du VIIIe ou IXe siècle.

(2) Voyez les *Vies des Saints du Diocèse de Lyon*, par M. F. Z. Collombet.

« Le musée de Lyon renferme un grand nombre de fragmens antiques de la plus haute importance. Qui ne connaît la harangue de Claude, gravée sur des tables de bronze, la course de chars et les autres mosaïques placées dans la galerie des tableaux? C'est aux soins de M. Artaud que la ville doit cette belle collection, qui, sous sa direction, s'est formée presque entièrement de morceaux découverts à Lyon même ou dans les localités voisines.

« La galerie de tableaux est extrêmement intéressante par le nombre et la variété des ouvrages qu'elle renferme. L'Ascension du Pérugin, donnée à la ville de Lyon par Pie VII, est l'un des plus estimés (1). Le caractère des figures et les poses sont admirables de naïveté et de noblesse ; mais le dessin est sec et dur comme celui des premiers peintres grecs. La Vierge, qui occupe le milieu du tableau, n'est pas une femme. Il me semble qu'à cette époque on ne savait ce que c'était que la composition ou bien qu'on ne faisait aucun cas de cet art. Les figures sont placées au hasard à côté les unes des autres, et pourraient être déplacées sans que le tableau en souffrît.

« Un magnifique Rubens m'a frappé davantage. Le sujet est bizarre : c'est saint Dominique et saint François protégeant le monde contre Jésus-Christ qui veut le punir. Jésus-Christ presque nu, — on le prendrait pour un Jupiter furieux, — tient la foudre et va réduire la terre en cendres. La Vierge, belle Flamande, fraîche et dodue, intercède et lui montre assez inutilement, comme il paraît, le sein qui l'a nourri. Dans un côté du tableau, le Père, enveloppé dans un grand manteau rouge, paraît garder la neutralité ; un groupe de saints et de saintes s'incline et demande grâce ; mais saint François et saint Dominique ne s'amusent pas à de vaines prières, ils pensent au plus pressé ; ils étendent, l'un sa robe, l'autre sa main, devant la terre, qui est un beau globe bleu, et ont l'air de dire à Jésus-Christ : Lance, si tu l'oses ! — Lorsqu'on a repris son sérieux, qu'on ne peut garder en voyant des saints traiter ainsi le Bon Dieu comme un enfant en colère qu'on tance vertement quand il fait trop de

(1) Il a été pendant quelque temps au musée royal de Paris.

bruit, on admire sans réserve l'ordonnance de la composition, l'harmonie des couleurs, la vérité et la vie de tous les personnages. Rien de plus beau que les têtes de saint François et de saint Dominique; il est impossible de voir un tableau plus splendide, plus riche de tons. Il semble avoir été fait à coups de balai, et cependant les étoffes et les chairs sont admirablement rendues.

« Je citerai encore un autre Rubens, l'Adoration des Mages, qui paraît une première pensée du grand tableau du musée de Madrid; un magnifique saint François d'Assise mort et les yeux ouverts comme en extase, de Ribeira; un Terburg, un Mirevelt, plusieurs Lucas Giordano, Teniers, etc., etc. Si je pouvais choisir dans cette belle collection, je prendrais un petit portrait représentant, dit-on, la maîtresse du Padouan; c'est la tête la plus ravissante, où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la beauté des traits ou de l'expression. Il semble que la forme et l'ame sont également rendues. Je ne crois pas que la peinture puisse s'élever plus haut.

« La galerie est carrelée en marbre, ce qui entretient une humidité fâcheuse pour les tableaux. En outre, les jours étant mal ménagés, les tableaux reflètent la lumière et il est impossible de les voir convenablement dans leur ensemble. — Un architecte moderne définissait un musée : « Une galerie *ornée* de tableaux. » Beaucoup de ses collègues semblent avoir pris sa définition au pied de la lettre, et croient que les tableaux ne sont qu'accessoires et destinés à décorer les murailles qu'ils bâtissent. On construit maintenant une nouvelle salle, éclairée par en haut, parquetée, infiniment plus commode. On m'a dit qu'elle était destinée exclusivement aux peintres lyonnais. A la bonne heure! c'est un trait de patriotisme que je respecte; mais ne pourrait-on pas donner une petite place à côté d'eux aux Pérugin, aux Rubens, surtout à la jolie maîtresse du Padouan?

« Dans le même local se trouve une bibliothèque contenant environ douze mille volumes, une cinquantaine de manuscrits, et un assez grand nombre de porte-feuilles de gravures rares. C'est une des plus belles bibliothèques spéciales qu'il y ait en province; car presque tous ces livres sont de ceux qu'un artiste a besoin de consulter.

« On s'occupait à former un cabinet d'histoire naturelle ; il était encore en désordre et fort pauvre. Quelques singes mal empaillés et quelques peaux puantes et rongées des vers, composaient cette collection. C'est la passion de toutes les villes d'avoir un musée d'histoire naturelle. Il me semble que l'argent qu'il coûtera serait mieux employé à augmenter la bibliothèque ; car on ne peut espérer de composer jamais une collection bien intéressante, à moins de dépenses considérables, et une vingtaine d'animaux empaillés ne sont bons qu'à amuser quelques badauds oisifs. »

M. Mérimée est un peu trop sévère dans ces dernières réflexions. Le cabinet d'histoire naturelle de Lyon n'est certes pas riche et n'est point la partie la plus recommandable du Musée ; mais tous les élémens qui le composent sont exactement classés et bien conservés, et ne méritent guère les dénominations peu honnêtes de PEAUX PUANTES ET RONGÉES DE VERS.

« L'école des beaux-arts de Lyon a produit plusieurs artistes célèbres. Elle a un style à elle, et elle possède un mérite rare dans ce temps, celui de chercher une imitation exacte et consciencieuse. J'ai assisté à la distribution des prix, et j'ai été frappé de la jeunesse de la plupart des élèves que l'on a couronnés.

« Le plus grand nombre étaient des fils d'ouvriers, qui, au bout d'un an ou deux d'études, deviennent dessinateurs d'ornemens dans une des nombreuses fabriques d'étoffes de Lyon. Plusieurs de ces jeunes gens allaient abandonner leurs études pour se consacrer à cette profession, que l'on dit fort lucrative. J'en ai vu quelques-uns qui annonçaient de telles dispositions, qu'on regrettait de leur voir abandonner une carrière qu'ils auraient parcourue avec distinction. Mais c'est la destinée des arts, dans le temps où nous vivons, de se montrer à la suite et comme auxiliaires de l'industrie. Au XVIe siècle un Benvenuto Cellini ciselait un vase qui devait décorer la table d'un prince. Aujourd'hui nous n'avons pas de *Benvenuto*, mais cent dessinateurs qui travaillent pour autant de fabricans de plaqué, et leurs ouvrages sont sur tous les buffets.

« J'ai trouvé chez M. Brun, marchand de curiosités sur la place des Terreaux, le *Flabellum* de Tournus, qui est parvenu

entre ses mains à la suite de je ne sais quelles aventures; sa conservation est parfaite. C'est une espèce d'éventail en parchemin, de la forme de ces écrans circulaires qui se développent en sortant d'un étui qui les renferme. Le manche en ivoire est d'un travail très-précieux et mieux composé qu'on ne peut l'attendre d'un meuble du XIe siècle. C'est une suite de petites figures saintes ou grotesques, diversement groupées, dont quelques-unes ont un air antique, que je ne puis m'expliquer qu'en les supposant copiées d'après des dyptiques des premiers temps du christianisme. Le parchemin est orné de miniatures de saints fort inférieures pour l'exécution aux sculptures du manche. Les couleurs ont conservé encore leur éclat; les verts et les rouges, qui d'ordinaire s'altèrent facilement, n'ont rien perdu de leur vivacité. »

M. Mérimée nous dit lui-même dans sa préface qu'il n'a pas eu la prétention d'échapper à l'erreur : il a voulu surtout, en provoquant un nouvel examen des monumens qu'il a décrits, attirer la discussion sur les questions soulevées par lui. En lisant le morceau que nous venons de citer, les lecteurs lyonnais sauront faire la part du temps, déjà assez loin de nous, où ont été écrites ces notes, ainsi que de la rapidité avec laquelle elles ont nécessairement été recueillies. AMÉDÉE ROUSSILLAC.

FONDATION DE
L'ERMITAGE DU MONT-CINDRE ET DE LA TOUR DE LA BELLE-ALLEMANDE,
EXTRAIT D'UNE CHRONIQUE DE 1432,
AVEC DES DÉTAILS SUR LYON ET SES ENVIRONS,
PAR C. BEAULIEU (1).

« Ce livre n'est point un roman, tout ce qui a rapport aux événemens et aux personnages est extrait d'une partie d'une chronique; cette partie avait pour titre :

(1) 1833. Un vol. de 236 pages; à Lyon, chez Bohaire, rue Puits-Gaillot; — Paris, Bohaire, boulevart des Italiens, 10; prix: 2 fr., de l'imprimerie de Charvin.

« APPENDICES HISTORIQUES POUR SERVIR AUX ANNALES DE LA TOUR BARBARE, par Sigismond Hugonet, religieux de l'Ile-Barbe, MCDXXXII.

. . . . . .

« Puissent nos efforts et nos soins nous avoir fait réussir à coordonner dignement des matériaux si précieux sur des souvenirs plus précieux encore, et fait atteindre le but que nous nous sommes proposé, celui d'être agréable et utile.

« Puisse aussi le nom de l'aimable orpheline dont nous rappelons les malheurs, rendre plus intéressans aux yeux de nos lectrices, ces lieux témoins de ses souffrances, de son amour et de sa piété ; être pour nous un titre à leur indulgence, et leur procurer autant de plaisir à connaître ces rives charmantes, que nous en avons eu à les décrire. »

Ce livre n'est point un roman, nous dit l'auteur. Taut pis, lui répondrai-je pour ma part. J'ai lu votre ouvrage d'un bout à l'autre, et je suis fâché d'avouer que le voyage que ma pensée a fait en le parcourant a été infiniment pénible ; car les divers élémens qui le composent, soit étymologies de noms et origigines de monumens, soit actions et infortunes de personnages étaient sans liaison pour elle, et lui faisaient ressentir ce que le corps éprouve par l'effet de cahots fréquens et inattendus. Vous auriez dû faire un roman, M. Beaulieu. Alors sans doute des transitions entre la partie descriptive et le poème se seraient présentées tout naturellement à votre esprit et eussent abrégé le travail que le nôtre est obligé d'opérer en vous lisant. Je vous assure qu'il faut avoir du temps à soi comme j'en ai malheureusement pour parcourir les pages sèches et décolorées sorties de votre plume. Si vous eussiez composé un roman, le style eût emprunté de la richesse et de l'éclat à votre imagination. Vous eussiez encadré avec art dans la fable les vieux récits de nos fêtes et de nos tournois rajeunis par vous dans le feu de la composition. Nos édifices gothiques se seraient relevés devant nous brillans et ornés par la touche de vos poétiques pinceaux! Les contrastes nés des divers caractères que vous eussiez créés auraient vivement remué la nonchalance des belles et douces LECTRICES, en présageant des aventures curieuses, saisissantes.... Moi-même, je vous dirais peut-être aujourd'hui que j'ai trouvé votre volume

très-court, tandisque, — pardonnez-moi, M. Beaulieu, — il m'a paru bien long....

C'est que vous n'avez pas pris la peine de donner à la chronique empruntée de Sigismond Hugonet la vivacité et les développemens que le roman comporte. La naïveté de votre histoire est triviale. — Le choix des mots et des proverbes antiques que vous avez conservés n'est pas souvent heureux. — Je ne puis refuser des éloges à la patience qui a présidé à votre œuvre. Ce n'est pas dans la *Revue du Lyonnais* que l'on rencontrera une critique injuste des écrivains dont le but est d'arracher à la poussière et aux vers nos antiquités provinciales. Nos encouragemens et nos conseils, au contraire, ne leur failliront jamais. Vous vous êtes trompé dans la forme de votre essai, voilà tout. Il est écourté, il n'est pas assez large pour une œuvre d'imagination. Il est embarrassé de détails hétérogènes, il a trop d'étendue si on le considère comme une simple nouvelle. Il y règne enfin un décousu, un désordre des matières qui lui laissera le nom assez équivoque de compilation. — Je n'ai pas élevé plus haut mes prétentions, me direz-vous! — C'est précisément ce dont je me plains.

En tout état de cause il était inutile d'embarrasser votre chronique de morceaux connus déjà et empruntés à *Lyon vu de Fourvières:* vous les auriez sans nul doute omis dans un roman; car ils en auraient ralenti l'action (1).

(1) Nous sommes loin d'accuser M. Beaulieu de plagiat; il cite religieusement les sources où il puise, et d'ailleurs le plus grand nombre des passages du même genre, dans son livre, sont inédits.

Voici les lignes qu'il consacre au *Tombeau des Deux Amans:*

« L'ancienne ville de Lyon ne s'étendait guère plus loin que l'ancienne église des Maccabées, dont on voit encore quelques vestiges hors de la porte de St-Just. Le grand nombre de tombeaux qui étaient dans le voisinage de cette église; celui du préfet Siagrius qui n'en était éloigné que de la portée d'un trait; le sépulcre du vieux Apollinaris, qui en était fort proche, et qui était lui-même environné de tant d'autres, qu'il ne restait plus d'espace pour en placer de nouveaux : tout cela ne pouvait se trouver dans l'enceinte de la ville. On sait que dans ces premiers siècles, on observait avec soin l'ancienne loi générale de ne point ensevelir les morts dans les villes, ou que du moins fort peu de personnes

Somme toute, LA FONDATION DE L'ERMITAGE DU MONT-CINDRE ET DE

en avaient été exceptées. C'était surtout le long des grands chemins qu'on plaçait les tombeaux, soit, dit Varron, pour rappeler le souvenir des morts; soit pour instruire les vivans, soit aussi pour les exciter à défendre avec courage leur patrie, en y voyant les sépulcres de leurs ancêtres.

« Mais un tombeau bien plus antique que celui d'Apollinaris et de Siagrius, achèvera de nous instruire sur l'ancienne situation de cette ville. C'est le fameux sépulcre des *Deux Amans*, qui fut construit dans cette branche des grands chemins d'Agrippa, qui menait de Lyon vers l'Océan. Ce monument qui était placé fort près de l'église de l'Observance, nous montre que Lyon ne s'étendait pas autrefois (non plus qu'aujourd'hui) au delà du rocher de Pierre-Scise.

« Ce monument ne portant aucune inscription, et la tradition seule lui ayant conservé le nom des *Deux Amans*, tous les savans se sont épuisés en conjectures. Paradin croit que ce fut le tombeau d'Hérode et d'Hérodias exilés à Lyon par l'empereur Caligula. De Rubys dit que c'est le tombeau de deux époux chrétiens, qui vécurent ensemble dans une continence perpétuelle. De Rubys confond sans doute ces amans de Lyon avec ceux de Clermont, dont Grégoire de Tours nous a conservé l'histoire très-détaillée. Une inscription antique qu'on voyait autrefois dans le cloître de St-Jean, a fait croire à Ménestrier que ce tombeau était l'ouvrage de deux affranchis, qui avaient eu pour maîtres deux prêtres d'Auguste, qui portaient l'un et l'autre le nom d'Amandus, pour marquer leur juste reconnaissance à ces deux généreux maîtres. Mais cette conjecture porte à faux, puisqu'il est question de trouver deux *Amandus*, ou deux amans, et qu'il n'en paraît qu'un seul dans cette inscription, qui a été déplacée comme on le prétend.

La voici toute entière :

T. CLAUD. AMAND.
Iuni (ou) SEVIRO AUGUSTALIS LUGUD.
PATRONO
SANCTISSIMO
CLAUD.
PEREGRINO ET
PRIMIGENIUS
LIBERTI ET HEREDES
PONI CURAVERUNT.

« Enfin une autre inscription trouvée dans le faubourg de Vaise, fort près du même lieu où était le tombeau, dont le style et le goût de l'architecture paraisse être du même siècle, et où se trouve le terme de *sibique amantissimæ* qui n'est pas certainement de celui d'Auguste, non plus que les noms d'*Arvescius Amandus*, et d'*Olia Tributa*, qui sont deux noms gaulois latinisés, a fait croire,

avec plus de fondement, que ce tombeau était celui d'un frère et d'une sœur, qui par conséquent portaient tous deux le nom d'Amandus et se chérissaient tendrement. Voici cette dernière inscription :

D. M.

ET MEMORIÆ ETER
NÆ ALIÆ TRIBUTÆ
FEMINÆ SANCTISSIMÆ ARVESCIUS
AMANDUS FRATER
SORORI KARISSIMÆ
PONENDUM CURAVIT ET SUB
ASCIA DEDICAVIT.

« A ces versions nous ajouterons celle de notre chronique :

» En ce lieu est un monument qu'on dit avoir été élevé par les Druides lorsqu'ils habitaient l'Ile-Barbe ; là était dressé un petit autel qui subsite encore, sur lequel était la statue du dieu Apollon, dont les temples, dans cette contrée, étaient à Pollionay et à Polleymieux, et chaque fois que ces prêtres se rendaient à la Guy-hostière, à l'extrémité du pont d'Innocet IV, à Lyon, pour y célébrer la cérémonie du gui ; ils commençaient cette cérémonie vers ce monument ; telle est l'opinion de Boronium et de Gisco, illustre abbé de notre ordre, décédé à l'Ile-Barbe, en 615.

« Depuis Rémi, de l'illustre famille des d'Amanzé, et oncle de Renaud d'Amanzé, aujourd'hui sacristain de l'église de Lyon, alors possesseur du terrain où est ce monument, fiancé à Marguerite d'Amanzé, sa cousine, de la maison de Bourgogne, qui se noya en prenant avec lui le plaisir de la pêche, dans l'étang de la Voza, fui fit creuser un sépulcre sous l'autel même sur lequel était jadis la statue d'Apollon, où chaque jour il allait lui témoigner *doux et larmoyant souvenir d'amour*, et voulut être enterré auprès de la jouvencelle, ce qui arriva quinze ans après, en 1380, étant mort doyen du chapitre de l'église de St-Jean. On voit sur le portique dudit tombeau cette inscription :

TOMBEAU DES DEUX AMANZÉ.

» Quoiqu'il en soit on crut devoir trouver quelques éclaircissemens dans les fondemens de cet édifice ; et malgré les représentations de quelques hommes sages, on ne craignit pas, en 1707, de le démolir. Cette destruction a produit la perte d'un monument précieux, sans offrir aucun des renseignemens qu'on en attendait.

d'archéologie et d'histoire. Mais j'aurais mieux aimé un roman, eut-il dû n'avoir qu'une *seule édition*.

Amédée Roussillac.

« Ainsi que la chronique, tous les historiens s'accordent à dire que le tombeau des deux amans était autrefois une espèce d'autel où les amans sincères venaient se jurer un amour éternel; les amis y venaient aussi resserrer par un serment authentique les liens de leur attachement. »

Mes Prisons, Mémoires de Silvio Pellico, traduits de l'italien par l'abbé Lauri, professeur de langue italienne; nouvelle édition, avec des notes et le texte en regard; Lyon, Ch. Savy, 2 vol. in-18; 1 vol. in-18 sans le texte. Ceci n'est point une seconde, mais bien une première édition; l'ouvrage est accompagné d'un portrait de Pellico, gravé par Blanchard, de Paris. Quant à la version même, elle est fidèle et littérale, mais fourmille d'italianismes. Nous ne dirions pas en français, par exemple : *Et Monsieur boira quel bon vin*! Pellico, chacun le sait aujourd'hui, séjourna quelque temps dans notre ville, quand il était encore assez jeune; il avait des parens à Lyon. Maintenant il n'oublie point notre cité, et il m'écrivait, un jour, *qu'il a de la prédilection pour les lyonnais*.

F.-Z. C.

Nous croyons être agréables aux bibliophiles lyonnais en leur signalant un opuscule fort rare, qui a pour titre : *Remarques sur la conduite des chevaliers du noble Jev de l'arquebvze, assemblez à Chany*, par M. C. le Montreur, dans sa loge, *sans nom de ville*, 1673, in-4° de 32 pages. — Cette pièce est en vers, et paraît avoir été imprimé à Lyon; il serait très-possible que le P. Claude Menestrier en fut l'auteur; car on lit dans l'avis au lecteur : «..... « Enfin le pauvre maistre *Claude* avoue sincèrement que, s'il

« possède la science de fouetter les mauvais coups, il n'a pour-
« tant pas l'industrie d'en faire de bons, etc.»...—Le but du poète est de railler des Dijonnais qui avaient fait exclure les Lyonnais du jeu de l'arquebuse à Chany, ou Chagny, petite ville de Bourgogne, près de Beaune, parce que les Lyonnais avaient le privilége d'y tirer avant les Dijonnais. Il paraît que les deux partis s'en étaient rapportés au jugement du gouverneur, archevêque de Lyon, Mgr Camille de Neuville, lequel avait arrêté que le sort en déciderait; mais messieurs de la Bourgogne refusèrent d'y obtempérer, et nous ignorons ce qu'il en advint; quoiqu'il en soit, l'endroit le plus remarquable de ce pamphlet est un plaidoyer pour la ville de Lyon, prononcé par l'*illustre* de Casot (Grolier) que l'auteur qualifie de grand capitaine. En voici quelques vers :

Lyon, en un seul mot, est le cœur de la France,
Et le cœur est si grand et si rempli d'appas
Que celui qui ne trouve pas
Tout ce qui peut flatter et faire aimer la vie,
Sans doute il commence à rêver,
Puisqu'il est pressé d'une envie
D'avoir ce qu'en nul lieu on ne saurait trouver (1).

J'ai cherché vainement cet opuscule dans nos bibliographies. Il paraît avoir échappé à Lelong, à Pupellon, etc.

(1) Imitation de ces deux vers qui terminent la pièce si connue de Jules-César Scaliger, le père, sur la ville de Lyon.

Quod nolis alibi quæras : hic quære quod optas ;
Aut hic, aut nusquam vincere vota potes.

UNE SOIRÉE

A L'EXPOSITION ALPHONSE GIROUX.

A l'époque où le mouvement artistique qui s'est manifesté à Lyon, n'avait pas la même intensité qu'aujourd'hui, une exposition bisannuelle suffisait à l'impatience des peintres et à la curiosité du public. Mais les dix années qui viennent de s'écouler ont amené une grande progression dans le nombre des tableaux et dans l'affluence des amateurs. De là, l'extension croissante de la durée de l'exposition, et par conséquent l'accroissement des dépenses ; or, comme on s'est obstiné à ne pas proportionner les prévisions à cet accroissement, l'époque des expositions s'est successivement et sous différens prétextes, éloignée, puis retardée indéfiniment. Nous concevons bien qu'on ait pu être forcé d'abandonner ou de suspendre les travaux de la salle destinée à l'exposition des ouvrages contemporains, mais cet abandon motive-t-il suffisamment la privation qu'on impose aux artistes ?

Ils ont fait des réclamations ; ils ont cité l'exemple de Londres qui s'arrange à merveille d'une exposition annuelle, courte, peu nombreuse, mais choisie, qui ne dérange que peu ou pas

les artistes de leurs occupations. Ils ont dit que des villes de troisième ordre, telles que Toulouse, Arras, Douai, Valenciennes, etc., etc., donnant l'exemple d'une noble émulation, jouissaient d'une exposition annuelle. Les artistes de Lyon seront-ils donc obligés de se contenter des avantages pécuniaires qu'ils trouvent dans ces expositions où toutes leurs productions sont achetées, et faudra-t-il qu'ils renonçent aux suffrages de leurs concitoyens ? Ils ont dit que leur réputation dépendait des succès du salon, et qu'il était injuste de les priver des moyens de l'étendre ou de réparer des échecs d'autant plus éclatans, que les expositions sont rares et solennelles. Car si l'effet des tableaux exposés ne répond pas à l'espoir de l'artiste, si le découragement se glisse dans son ame, il faudra donc qu'il brise sa palette ou qu'il languisse encore trois ou quatre ans dans une attente qu'une seconde chûte peut cruellement payer.

Ces réflexions se présentèrent naturellement à notre esprit, à la vue d'un charmant dessin d'un artiste de Lyon, dont la modestie égale le talent. La *Tentation de St-Antoine* de M. Trimolet nous était tout-à-fait inconnue. Il a fallu l'exposition Giroud, venue de Paris, pour nous révéler cette œuvre pleine de grâce.

Quoique les articles qui ont parlé dans les journaux de Lyon de la galerie Giroux aient été fait par des gens (fort capables sans doute), mais évidemment tout-à-fait étrangers à l'art, je respecterai leur jugement tel erroné qu'il me paraisse, et je me contenterai de parler de ce qu'ils ont oublié ; je n'aurai pas la plus mauvaise part.

Nous avions déjà fait connaissance avec la collection des vignettes historiques de Raffet, avec les jolis paysages d'Hulbert, etc. lorsque nous allâmes quelques amis et moi visiter pour la dixième fois les séduisans porte-feuilles de M. Léopold ; ce soir là, consacré aux grands mystères, il nous montra tous ses trésors, que coquettement il nous avait réservés pour notre dernière visite.

Nous admirâmes d'abord *la lettre de recommandation*, charmante *sépia* de Charlet, dont la principale figure ferait la fortune d'une page plus capitale ; *Le Cuirassier ivre*, de Bellangé, composition pleine de talent et de naturel, qui figure aujourd'hui

dans le porte-feuille d'un de nos amis, homme d'esprit et de goût. Quelques originaux des vignettes du Béranger, in-8°, par Johannot, de jolies intérieurs, les brillantes aquarelles de Viard, etc. etc.; mais ce dont j'ai hâte de vous parler, c'est des délicieuses marines de Gudin! Le genre *marine* n'a commencé à être cultivé en France avec quelques succès que vers le milieu du siècle dernier. Le premier nom qu'on puisse citer c'est celui de Manglard, maître de Joseph Vernet; puis celui-ci, qui surpassât bientôt son maître. Mais tout en admirant son entente profonde de l'effet général, et le caractère poétique de la plupart de ses compositions, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il a manqué à ce maître plusieurs des qualités indispensables à son art; l'étude consciencieuse de la construction des navires, de leur gréement, de leur voiture, etc., etc., c'est cette science nautique poussé au dernier degré qui place Gudin bien au-dessus de tous nos peintres de marines. Pour qui a vu le *Kent*, le *Colombus*, cet éloge ne paraîtra pas exagéré, et pour ceux qui ne le connaissent que comme le paysagiste auquel nous devons la vue *de St-Pierre de Caen*, le *Coup de vent dans la vallée d'Arques*, nous leur dirons d'aller voir la *Barque de Sauvetage*, qui n'a pu lasser encore mon admiration. L'effet général du ciel et de la mer est parfait. C'est bien cet aspect dur et métallique que prend la mer à mesure que le ciel devient sombre et se charge de nuages; on entend cette vague qui déferle contre cette mince embarcation qui lutte de toute la force de ses rameurs contre la tempête qu'on sent partout. Il y a une hardiesse prodigieuse dans cette admirable composition, où la principale valeur est donnée moins à la barque, ou au navire rejetté sur une place reculé, qu'à une vague qui occupe à elle seule tout le premier plan du tableau. Il ne fallait rien moins qu'un talent aussi réel que celui de Gudin pour tenter une pareille épreuve.

Nous pourrions citer d'autres dessins du même maître, où l'on retrouve la même facilité d'exécution, le même instinct des effets de la mer et la plus haute érudition nautique, entr'autres *une plage*, pleine de soleil, chose, comme on sait, plus que rare en peinture.

L'école de Lyon a passé de mode, non pas parce qu'elle finis-

sait trop, mais parce qu'elle manquait de vérité; on a cru que le moyen d'atteindre la vérité était de faire le rebours des maîtres de Lyon, et on est arrivé au sale, au barbouillé, au dégoûtant; telle n'a pas été la pensée de Decamps, le plus original des peintres de scènes familières que nous puissions nommer depuis bien des années. Semblable aux graveurs de l'école hollandaise, Decamps a un travail de pinceau particulier pour chaque objet; il les *sculpte* par la vigueur de son exécution, et pourtant cette manière accusée ne nuit en rien à la finesse et à la transparence des tons. En 1828, on remarquait déjà au salon quelques sujets orientaux vrais et fins d'exécution, mais depuis cette époque, il s'est ouvert une voie plus large, et plus à lui; ses charmantes réminiscences du Levant étonnent ceux qui connaissent ces contrées, en voyant les habitudes populaires reproduites avec tant d'esprit; nous citerons entr'autres un maître d'école accroupi gravement devant sa Chibouque, dont la mâle figure chaudement colorée, est d'un excellent effet au milieu de toutes les petites têtes d'enfans qui l'environnent. Sur un des arrières plans, une petite figure de nègre fait admirablement valoir la face bouffée d'un de ces pauvres enfans scrophuleux, dont toutes les écoles publiques pourraient fournir le modèle. Parlerai-je du charmant dessin du don Quichotte? Qui n'a pas ri à cette longue figure toute faite avec des lignes droites si bien en opposition avec l'obésité de Sancho, qui dans sa pose insouciante ne s'inquiète pas de l'entêtement peureux de sa monture qui, les oreilles écartées, arrêtée sur ses pieds de derrière, recule devant le chemin périlleux qu'il parcourt. Et le paysage! c'est bien le ciel d'Espagne, chaud, lumineux, illuminant des rochers arides qui n'offre pour toute végétation que quelques agaves et quelques chênes verts.

Mais que dire des singes cuisiniers et des singes musiciens! ce dernier morceau surtout est le plus parfait des deux; je ne parle pas seulement de la vérité d'intention qui mériterait d'être admirée à elle seule; c'est la couleur de ce dessin, et surtout le modèle admirable des figures, qui lui donne le plus grand prix. Voyez ce vieux maître de violon aux cheveux ébourriffés, à la pose colère, attaquant sa quatrième corde avec le coude ar-

rondi, le poignet cassé, suivant toutes les règles de la méthode classique de l'art ; il n'y a pas jusqu'à ce pied levé pour rappeler l'élève rebelle à la mesure, qui ne révèle les mille douleurs de l'enseignement. Le costume est admirable de vérité, nous avons tous vu un professeur de musique avec une culotte noire, un habit canelle, un col de chemise un peu froissé, une chaîne de montre en acier à laquelle pend une clef d'argent et un petit coquillage ou un fruit d'Amérique ; et l'élève, quelle figure attentive et peinée ! il sue pour suivre le maître, mais il ne le rattrapera qu'à la dernière mesure, en en sautant deux ou trois.

Mme de St-Aignan au Temple. Tel est le titre d'une des plus heureuses compositions de Johannot. Madame de St-Aignan, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, attend en prison l'instant de ses couches pour marcher au supplice. Son médecin, vieillard, à la figure aimable et grave à la fois, vient la visiter dans sa prison, dont les murs humides vous jettent du froid. Elle est assise sur un méchant grabat, elle a donné son unique chaise à l'ami qui l'interroge avec un regard où se peint en même temps la plus tendre sollicitude, et le respect le plus profond pour une si noble infortune. Je ne dirai rien de cette tête de femme, elle est telle que Johannot sait les faire, mais où il s'est surpassé, c'est dans le puissant intérêt qu'il a jeté sur tout l'ensemble de cette figure. Cette femme aux formes aristocrates, à la physionomie cultivée, *raccommode son bas.* Elle retire sa jambe nue sous ses vêtemens par un mouvement plein de grâce ; il n'y a pas jusqu'à la pose si peu chaste, et pourtant si habituelle aux femmes enceintes, du bras reposant au défaut de la taille, qu'il n'ait eu l'art de rendre pudique ; mais une description quelque complète qu'elle soit, ne rendra jamais le charme indicible de ce délicieux dessin. C'est un chef-d'œuvre perdu pour la France. L'acquisition en a été faite par un étranger, ami éclairé des arts.

C'est énivré par le prestige des chefs-d'œuvre, dont M. Léopold nous faisait les honneurs avec tant de grâce, et par le magnétisme si puissant d'une discussion animée, que le temps s'écoula avec une telle rapidité qu'aucun de nous ne s'était avisé de

l'heure, lorsque nous nous aperçûmes que la moitié de la nuit était passée. Rien n'était plus original que le groupe que nous formions autour de M. Léopold. Toutes ces têtes d'hommes et de femmes, animées de l'amour des arts, éclairées en dessous par les bougies placées à terre, se détachaient en vigueur sur la tenture sombre du salon. Je ne saurais faire comprendre sur quel ton d'aisance familière et spirituelle la conversation était montée, à ceux qui ne connaissent pas les causeries véritablement *artistes*. Là, tout en parlant peinture en gens du métier, il était permis d'exprimer bruyamment son enthousiasme, de risquer des saillies, d'interrompre une question d'art, pour écouter M. Léopold conter avec sa verve habituelle les plus piquantes anecdotes ; là, l'important n'était pas d'être *remarquable*, mais d'être amusant, spirituel ou enjoué. Ce fut pour nous un de ces rares et délicieux momens où l'esprit laisse reposer les questions vivantes qui s'agitent dans la triste réalité, et s'abandonne avec délices à ces insoucieuses joies d'enfant, à ces folles effusions, si entraînantes entre les êtres qui se conviennent.

Nous nous arrachâmes enfin à toutes ces séductions, mais nous restâmes long-temps sous le charme prestigieux de cette soirée, et je suis sûre qu'aucun de nous n'oubliera les rires interminables qu'ont provoqués la vue de *Bougival* et surtout l'inscription de *certain lorgnon*.....

Mlle Jane Dubuisson.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

OCTOBRE.

1826. 1 Mort de Jean Wendel Wurtz, vicaire à l'église de St-Nizier de Lyon, auteur de quelques opuscules singuliers, né à Walsbronn (Moselle), vers 1750.

1557. 2 Mort de Claude Bellièvre, fils de Barthélemi II (1), né au mois de mars 1487.—Premier président de Grenoble en 1541, il se démet de ses fonctions en 1549 pour revenir à Lyon où il reçut les titres d'échevin honoraire et perpétuel. — Auteur d'un *Lugdunum priscum* (2), resté inédit, mais communiqué à Guillaume Paradin qui en a profité dans ses *Mémoires pour l'histoire de Lyon*, publiés en 1574. Sa maison, au bas du Gourguillon, occupée plus tard par les Trinitaires, aujourd'hui détruite, contenait une collection d'inscriptions, bas-reliefs et autres monumens de l'histoire

(1) Barthélemi II, avait été intendant du cardinal de Bourbon, et c'est à son crédit que l'on doit l'édit de 1494 qui conférait la noblesse au titre d'échevin. Il était fils de Barthélemi Ier, mort le 4 août 1483, en qui commença l'illustration de cette famille, et qui avait été conseil et homme de confiance du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon.

(2) Le manuscrit de cet ouvrage existe dans la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier. Il serait mieux placé dans la bibliothèque de la ville de Lyon.

de Lyon, actuellement rassemblés en partie dans le Palais-des-Arts où l'on a placé son épitaphe qui a été trouvée dans l'église de St-Pierre-le-Vieux où il avait été enterré. Ce fut sur sa proposition que la ville de Lyon se détermina à faire, en 1528, l'acquisition de la fameuse *Table de Claude*, moyennant 116 livres (1). Son fils aîné *Jean* fut premier président au parlement de Grenoble; Le second fut l'illustre chancelier Pompone de Bellièvre, mort à Paris, le 5 septembre 1607.

1721. » Mort, dans la terre de Lauzouer, près de Sens, de Benoît Audran, dessinateur et graveur au burin, né à Lyon en 1661; second fils de Germain et neveu de Girard.

1514. 3 *Séance consulaire.* On reçoit des lettres du roi relative à l'exécution des arrêts rendus par le parlement pour la réformation de l'abbaye de St-Pierre.

1565. » Ouverture des classes du collége de la Trinité, confié aux Jésuites par les échevins de Lyon depuis le 1er mai précédent.

1394. 5 Un arrêt du parlement de Paris termine les débats qui avaient eu lieu entre les officiers du roi Charles VI, et Jean de Talaru, archevêque de Lyon, au sujet de la juridiction séculière. — Pendant ces débats, un meunier nommé Claude Cartula, partisan de l'église, se promena dans les rues de la ville monté à reculons sur un âne à la queue duquel était attaché un panonceau où étaient peintes des fleurs de lis, en criant: *Tout est gagné; nous n'avons plus de roi.* Jean de Talaru dénia devant le parlement d'avoir eu la moindre part à cet outrage fait à la majesté royale; il déclara qu'il en avait poursuivi l'auteur, que c'était un misérable qui n'était pas dans son bon sens, et qu'il l'avait livré au bailli de Mâcon, après l'avoir fait arrêter à Valence où il s'était enfui. *Hist. consulaire* de Ménestrier, pages 515 et 519; *Hist. de Lyon* de Paradin, p. 232; *Nouv. Mél.* de M. Breghot, page 243.

1828. » Bénédiction du pont de *Charles X*, aujourd'hui le pont *Lafayette*, ouvert au public le 1er de ce mois.

1803. 6 Etablissement de la pépinière départementale.

1536. 7 Arrêt qui condamne à mort Montécuculli, accusé d'avoir empoisonné le Dauphin, fils aîné de François 1er. Voyez l'article *Montécuculli* dans la *Biographie Universelle*, les *Causes Célèbres*, par Gayot de Pitaval, les *Procès fameux*, par Désessarts. M. de Sismondi s'est trompé lorsqu'il a dit, *Hist. des Français*, tome XVI, page 527, que c'est à Tournon que le jeune prince but l'eau glacée qui fut

(1) Voyez les NOUVELLES ARCHIVES DU RHÔNE, tome II, page 59.

la cause de sa mort ; on lit dans l'arrêt du 7 octobre que le Dauphin fut empoisonné à *Lyon* dans la maison *du Plat*. Ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont placé à Tournon ou à Valence la scène du prétendu empoisonnement du Dauphin, c'est que le jeune prince, quoiqu'il eût été incommodé sur-le-champ du verre d'eau qu'il avait bu, ne partit pas moins pour Tournon où il mourut quatre jours après. Voyez les *Archives du Rhône*, tome X, page 397, et l'*Almanach de Lyon* de 1746.

1736. 8 Mort, dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, d'Elizabeth, fille d'Young, plus connu sous le nom de Narcissa. Voyez les *Nouveaux Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 363 et suiv., et un article de M. de Terrebasse, inséré dans la *Revue de Paris* et dans *Lyon vu de Fourvières*.

Malgré toute la publicité donnée aux pièces qui prouvent que la fille d'Young est morte à Lyon, et qu'elle y a été enterrée dans le jardin de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu où sa tombe existe encore, les habitans de Montpellier n'en laissent pas moins subsister, dans un coin de leur jardin botanique, un marbre sur lequel on lit : MANIBUS NARCISSAE PLACANDIS, et les crédules anglais continuent à acheter au poids de l'or, quelques débris d'ossemens qui ne diminuent jamais.

1782. » Mort d'une *affronteuse*, sur le compte de laquelle Prost de Royer, sans la nommer, s'exprime ainsi, tome III, page 440 de son *Dictionnaige de Jurisprudence* : « ..... Après avoir circulé dans les ténèbres, elle avait imaginé de faire fortune en persuadant qu'elle vivait sans manger, et que sa conservation était un miracle continuel, d'autant plus évident, qu'avec une physionomie saine, elle avait un ventre artificiel, pesant trente-cinq livres, et de six pieds de circonférence. Si elle refusait le viatique, c'est qu'elle ne pouvait pas même avaler. Retirée dans une chambre d'où elle ne sortait que la nuit, elle recevait pour trois ou quatre mille livres de présens ou d'aumônes, qu'une servante, sa complice, employait à la bien nourrir secrètement. La crédulité était au point qu'on allait prier au pied de son lit, à sa porte même. C'est à sa mort seulement, le 8 octobre 1782, qu'on a été dissuadé, lorsqu'elle s'est moquée du pasteur qui lui offrait les secours spirituels. L'ouverture du cadavre, par ordonnance de justice, a complété la preuve. Quelque temps auparavant, ajoute Prost de Royer, il y avait eu à St-Galmier en Forez, une *affronteuse*, prétendant aux miracles. Le procureur du roi, ayant donné

sa plainte, le curé fauteur a disparu, et l'*affronteuse* a été renfermée....., »

1793. Nuit du 8 au 9. M. de Précy sort de Lyon avec une partie de son armée.

1718. 9 Mort de Laurent Pianelle de la Valette, trésorier de France, président du bureau des finances, un des premiers membres de l'Académie de Lyon, dont les séances se tinrent de 1705 à 1711, dans son cabinet; né en 1644.

1567. 10 Mgr. de Birague, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en la ville de Lyon et pays de Lyonnais, Forests et Beaujolloys, en l'absence de Mgr. le duc de Nemours, rend une ordonnance par laquelle « *deffences* sont faictes à tous de quelque qualité et condition qu'ils soient qui ont esté par cy deuant de la religion prétendue réformée, et tant ceulx qui sont réduictz et reconciliés que aultres non réduits, d'eulx enroller et mettre des compagnies qui ont esté dressées pour le service de sa Maiesté, tuition et deffence de ceste ville, à peine de la hard: et, sur les mesmes peines enioinct auxdictz de la religion prétendue réformée, reduictz et non reduictz qui se sont mis ésdictes compagnies et ont esté enrollez, de poser les armes, se mettre hors desdictes compagnies, etc. »

1673. » Madame de Sévigné qui avait passé à Lyon au mois de juillet de l'année précédente, revint en cette ville; elle loge chez M. de Chasteauneuf de Rochebonne, chanoine-comte et chamarier de l'église de St-Jean, dont la maison qui existe encore forme l'angle nord de la rue St-Jean et de la rue Porte-Froc, et porte le n° 53. Voyez les *Lettres* de Mme de Sévigné, tome III, pages 109 et suiv. et 180 et suiv. de l'édition de Dalibon, Paris; 1823, in.8°. Voyez aussi les *Nouveaux Mélanges* de M. Breghot du Lut, pages 36--38.

1720. » Mort, à Paris, d'Antoine Coisevox, né à Lyon, vers 1640, un des plus fameux sculpteurs du siècle de Louis XIV, aussi distingué par ses talens que par sa modestie. — Il fut inhumé dans l'église de St-Germain l'Auxerrois.

1711. 11 Désastre arrivé sur le pont de la Guillotière. — Voyez une relation de cet événement dans le tome 1er de notre *Revue*.

1713. » Mort de Philippe Villemot, astronome et mathématicien, un des fondateurs de l'Académie de Lyon, curé de la Guillotière, etc., né à Châlons-sur-Saône, en 1651.

1651. 12 Par suite des différentes dispositions, la presque totalité des biens de Jean Cléberg avaient passé à Me Moyron, avocat en la sénéchaussée de Lyon; celui-ci voulant imiter la générosité du *Bon-Allemand*, transmet, par son testament, en date de ce jour, la majeure

partie de sa fortune à l'Aumône générale de cette ville. *Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 233. — *Compte rendu de l'Académie de Lyon*, *en* 1818, par M. Cochard, page 26. — Jacques Moiron mourut le 26 mai 1656. Son testament fut imprimé la même année, *Lyon*, in-4°.

1793. » La Convention Nationale décrète que la ville de Lyon sera détruite, et son nom effacé du tableau des villes de la république. Le *nom de Commune-Affranchie* sera donné aux maisons qui seront conservées, etc.

1703. 13 Le duc de Nevers, passant à Lyon avec Bouillon, adresse à l'abbé Chaulieu, une épître en vers de trois syllabes dont voici le début :

Par saint Cyr !
De plaisir
J'eusse été
Transporté,
Si Chaulieu
Dans ce lieu
Fût venu ;
Il eût vu
Les penons,
Gens très-bons ;
Il eût fait
A souhait
Des repas
Maigres, gras,
De saumons,
De chapons,
D'excellens
Ortolans,
Mets exquis ;
De perdrix,
De canards,
De guignards ;
Il eût bu
Bien repu,
De ces vins
Les plus fins.
. . . . . .
. . . . . .

Voyez les *Nouv. Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 429.

1389. 14. Entrée solennelle de Charles VI, par la porte de Vaise. — Cinq cents hommes à cheval, vêtus de rouge aux dépens de la ville, et précédés de deux trompettes et de trois hautbois, allèrent au-devant du roi. Un aussi grand nombre d'enfans furent vêtus de tuniques bleues fleurdelysées; ils tenaient chacun à la main un guidon aux armes du roi, et, marchant deux à deux, ils s'arrêtèrent devant le Palais de l'archevêque, où s'étant rangés en haie, ils criaient : *Mont-Joye Saint-Denis! Vive le roi!* Vingt-cinq dames, vêtues de bleu, se trouvèrent à la porte de Bourg-neuf lorsque le roi arriva; quatre d'entre elles lui présentèrent le dais qui devait être porté sur lui le long de la marche. Ce dais était de drap d'or; les battans ou campanes de satin bleu à fleurs de lis d'or, relevées en broderie avec des franges vertes en soie mêlées d'or. On avait élevé sur la place de la *Draperie* (aujourd'hui la place du Change) une fontaine qui, pendant toute la marche du cortége, jetait par divers canaux du vin blanc et du vin clairet pour rafraîchir les passans et surtout la garde du roi. Cette fontaine avait pour sentinelles les deux plus grands hommes qu'on eût trouvés à Lyon, et qui étaient travestis et vêtus en sauvages. Le jour commençant à faillir lorsque le roi arriva devant la place de la Draperie, soixante hommes vêtus de rouge prirent des torches allumées et escortèrent le roi jusqu'au palais de l'archevêque où il prit son logement. *Hist. Consulaire* du P. Menestrier.

1825. 15 Arrivée de la statue équestre de Louis XIV, sculptée par Lemot.

1559. 16 Lettres-patentes de François II qui confirment les priviléges des foires de Lyon. — Ces lettres-patentes ne furent vérifiées au parlement de Paris que le 20 juillet 1560.

1597. » Un arrêt du parlement de Paris, confirmatif d'un autre arrêt du 21 août précédent, destitue le P. Porsan de ses fonctions de principal du collége de la Trinité à Lyon, et ordonne qu'il sera amené prisonnier en la conciergerie du Palais pour lui être son procès fait et parfait. — Les Jésuites étaient alors bannis de France; dénoncé comme tel, le P. Porsan, protégé par le consulat, soutenait qu'il avait, à la vérité, fait partie de la société de Jésus, mais que l'ayant quittée avant l'arrêt de 1594 qui les exilait, cet arrêt ne pouvait l'atteindre. Voyez sur cette affaire les *Mém. de la Ligue*, tome VI, édition in-4°; l'*Hist. de Lyon*, par Poullin de Lumina, année 1594, et l'*Hist. de l'Université de Paris*, par Crévier, tome VII, pages 26 et suiv.

1628. 17 Le P. François Bouton, jésuite, né à Chamblay, près de Dole, en 1578, professeur de réthorique et de philosophie au collége de la

Trinité, meurt victime de son zèle à secourir les pestiférés. Voyez la Notice que M. Collombet a consacrée à ce jésuite dans le tome 2 de notre *Revue*, page 182 et suiv.

1734. » Pose de la première pierre du théâtre construit par Soufflot, et démoli en 1827. — Le nouveau théâtre, dont la première pierre a été posée le 19 août 1828, a été construit sur les dessins de M. Chenavard et de M. Pollet.

1660. 18 Mort du P. Jean de Saint-Aubin, jésuite, né dans le Bourbonnais, vers 1587, historien et poète. On a de lui : 1° une *Histoire de Lyon*, publiée par le P. Ménestrier, Lyon, Coral, 1666, 2 vol. in-fol., avec figures. Quelques bibliographes l'ont mise par erreur sous la date de 1658; Guy Patin, à qui rien n'échappait, demande dans une lettre du 8 mai 1665 si elle ne paraîtra jamais. « L'édification « des fidèles, dit avec raison le P. de Colonia, fut l'unique but « que le P. de Saint-Aubin envisagea dans son travail; aussi, à la « bien prendre cette *histoire* est un éloge historique plutôt qu'une « histoire régulière. » (Hist. litt. II, 729); 2, *Paraphrase sur* (sic) *l'Ecclésiaste de Salomon en vers français*, Lyon, Coral, 1658, in-12. L'auteur, dans sa préface, dit qu'il n'a été porté à faire cette paraphrase qu'après avoir lu celle que le P. de Brun, jésuite, a composée sur le même sujet, en vers latins, et il ajoute qu'il n'est pour ainsi dire que l'imitateur du P. de Brun. Voici un échantillon de la poésie du P. de Saint-Aubin :

Sous la voûte des cieux il n'est rien de nouveau;
Ce qui plut autrefois encore est trouvé beau.
L'astre qui fait les jours, les mois et les années
Voit renaître aujourd'hui les choses déjà nées;
Témoin du temps passé, témoin de l'avenir,
Il voit recommencer tout ce qu'il voit finir.
Ce qui frappe nos yeux, ce qui bat nos oreilles
Avait jadis aussi des rencontres pareilles.
Pour se renouveler la rose fleurira;
Le monde a déjà su ce qu'un jour il saura.
. . . . . Page II.

Dans le chapitre de la *Conversation*, le paraphraseur dit en parlant de la femme :

Elle est un las-courant où se prennent les ames;
Elle est une allumette où s'attachent les flammes;
Son cœur est une nasse à prendre les poissons;
Sa main est une ligne où sont maints hameçons.
. . . . . .

Si de femme parfaite on ne trouve pas une,
J'en accuse l'humeur et non pas la fortune;
Toutes ont leurs défauts qu'on peut voir et blasmer,
Qu'on peut aussi reprendre et non pas exprimer.
. . . . . Pages 129 et 132.

Nous ne citerons plus que ces deux vers :

Il n'est autel si saint, ni temple si sacré
Où quelque fier démon ne soit jamais entré.
Page 144.

Ils nous rappellent ceux de Boileau qui dit en parlant d'un métromane :

Il n'est temple si saint des anges respecté
Qui soit contre sa muse un lieu de sûreté.

993. 19 Mort de Conrad dit le Pacifique, roi d'Arles.—C'est à lui que Lothaire II, roi de France, avait cédé, vers l'an 955, la ville de Lyon pour la dot de sa sœur Mathilde. — Le fils de Conrad, Rodolfe III dit le Fainéant, mourut en 1032, et, après sa mort, la ville de Lyon passa sous la domination de l'archevêque Burchard, frère de ce Rodolfe.

1592. » *Séance consulaire.* Les états-généraux avaient été convoqués à Soissons pour le 25 de ce mois par le duc de Mayenne, à l'effet de procéder à l'élection d'un roi catholique, plusieurs députés nommés à Lyon refusèrent de partir, et, après divers débats, un nouveau choix s'arrêta sur Guillaume Gelas, échevin, et on nomma pour l'assister Guillaume de Villard, avocat en cours de Lyon, et conseil de la ville. Toutefois ils n'acceptèrent que sous la promesse que le consulat leur fit « que s'il advenoit, ce que Dieu ne veuille, qu'ils « fussent volés ou faits prisonniers en ce voyage, soit à l'allée, soit « au retour, de payer leur rançon, et les relever au surplus de « toutes pertes, dommages et intérêts. »

1673. 20 Mort d'Antoinette Boussonnet-Stella, graveuse à la pointe et au burin, née à Lyon vers 1673.

875. 21 Mort de S. Rémi Ier, archi-chapelain de l'empereur Lothaire et du roi Charles, archevêque de Lyon en 852.

1814. » Pose de la première pierre de la chapelle expiatoire des victimes du siége de Lyon, construite sur les dessins de feu M. Cochet, un de nos plus habiles architectes.

1565. 22 Mort de Jean Grollier, né à Lyon vers l'an 1480, trésorier général des armées françaises dans le Milanais, ambassadeur de François 1er à la cour de Rome, possesseur d'une riche bibliothèque, Mécène des gens de lettres de son temps. Sur le plat de la plupart

de ses livres on lisait en lettres d'or : *Joannis Grollerii et amicorum.* Erasme lui écrivit le 24 avril 1518 une lettre dans laquelle il lui donne des éloges, et dont quelques fragmens ont été traduits par Coupé, tome XX de ses *Soirées littéraires.* Voyez sur Grollier la préface du *Recueil d'ouvrages etc, du cabinet* de M. Grollier de Servières; Lyon, 1719, in-4°.

1689. 23 Mort de M. Charles Démia, instituteur des sœurs de St-Charles, né à Bourg en Bresse, le 3 octobre 1636. — On doit à M. l'abbé Faillon une *Vie* fort intéressante de cet homme pieux; Lyon, Rusand, 1829, in-8°. — C'est par erreur que plusieurs biographes ont placé sa mort au 13 octobre.

1763. 25 Pierre Adamoli lègue sa belle bibliothèque à l'Académie de Lyon. Il défend d'en confier la garde « à tous sujets membres de quelque « corps religieux que ce puisse être, de même qu'à tous impri- « meurs, libraires, marchands trafiquant en livres, qui toujours « conduits par des vues d'intérêt de leur commerce, farciraient « cette belle bibliothèque de gros corps de livres inutiles et peu « nécessaires, l'empoisonneraient même de ce qu'on appelle bou- « quins. » — M. Breghot du Lut, page 6 de ses *Nouveaux Mélanges*, dit qu'il est assez difficile de deviner le motif qui a dicté la première partie de cette clause, celle qui interdit à tous religieux les fonctions de conservateur de sa bibliothèque. Nous présumons que M. Adamoli a craint qu'un religieux ne fit disparaître quelques livres obscènes ou par trop impies qui s'étaient glissés dans sa bibliothèque, et que ce religieux ne la farcit de gros corps de livres que lui, M. Adamoli, jugeait inutiles et peu nécessaires, qu'il n'y fit entrer, par exemple, les œuvres des disciples de St-Thomas d'Aquin, de Jansénius ou de quelques autres théologiens qui doivent être tout au plus conservées dans les bibliothèques monastiques.

1678. 26 Mort du P. Jean de Bussières, jésuité, né à Villefranche ou à Beaujeu, en 1607, auteur de la *Basilica Lugdunensis*, du poème latin de Scanderberg, etc., etc. Suivant Chorier, ce savant jésuite serait né à Lyon..... *In eâ etiam urbe (Lugduni) natus quanquam nescio quâ de causâ Villafrancæ quæ urbs tres leucas a Lugduno distat ortum se dictitaret.* Voyez *Vita Petri Boessatii*, pag. 220. — Vers le même temps mourut à Lyon un autre jésuite né en cette ville, Mathieu Compain qui avait poussé fort loin la manie des médailles et des objets d'antiquité de toute nature; mais quand l'âge et les maladies eurent affaibli son corps et son esprit, cet archéologue ne considéra plus que comme une marchandise sa précieuse collection et

la vendit fort cher à un gentilhomme allemand. Toutefois il trouva dans le prix qu'il en retira le moyen d'immortaliser son nom. Il fit construire une belle bibliothèque dans la maison dite de St-Joseph que possédaient les jésuites au confluent du Rhône et de la Saône; il y fit transporter un grand nombre de livres qu'il avait achetés de ses propres deniers et l'enrichit même de ceux qui lui avaient été donnés. Il voulut qu'après sa mort cette bibliothèque s'accrut par le moyen d'une rente annuelle et perpétuelle qu'il légua aux Jésuites. Lors de la suppression de la Compagnie de Jésus, la bibliothèque fondée par Compain fut sans doute réunie à celle du collége de la Trinité; quant à la rente, elle eut le sort de toutes les fondations libérales ou pieuses qui se sont englouties pour toujours dans le gouffre des révolutions. Voyez sur le P. Compain, l'ouvrage de Chorier ci-dessus cité, page 216.

1793. » Démolition du château de Pierre-Scise et des premiéres maisons de Bellecour.

1821. 28 Débordement du Rhône; quatre arches du pont Morand sont emportées.

1809. 29 Mort de l'abbé Anne-Laurent Paul, traducteur estimé de Justin, de Florus, etc., né à St-Chamas (Bouches-du-Rhône) en 1740. Voyez une notice sur cet auteur dans le *Bulletin de Lyon* du 29 octobre 1809.

1826. » Ouverture du jubilé, à l'occasion de l'avènement de Léon XII.

1567. 30 Publication d'une ordonnance de Mgr le gouverneur de Birague «faisant commande à tous habitans de Lyon d'obeyr à leurs penons, quarteniers et dizeniers, et aux gens de guerre de ne prendre rien chez leurs hostes, sans payer de gré à gré, et ne loger es maisons sans permission de M. le gouverneur, sur peine de punition corporelle et d'amende, etc.» — On voit dans cette ordonnance que la milice lyonnaise avait alors deux places d'armes, l'une du côté de Fourvières, sur la place St-Jean, l'autre du côté du Rhône, sur la place des Cordeliers.

1514. 31 Un riverain de St-George qui avait volé du bois aux Broteaux de la ville, est condamné par le maître des ports à porter une torche allumée depuis la prison jusqu'à l'hôtel commun, et à crier *mercy à Dieu* et demander pardon aux conseillers, etc.

1663. » Mort du P. Théophile Raynaud, savant jésuite, auteur de 20 volumes in-fol., imprimés et composés à Lyon. — Voyez son article dans le *Dictionnaire* de Bayle. — Un des ouvrages les plus curieux de Raynaud est celui qui a pour titre : *Erotemata de malis ac bonis libris*, etc. L'auteur met à l'*index* les principaux romans de chevalerie sans en excepter l'*Amadis des Gaules;* le plus mauvais, selon lui

est le *Romant de la Rose* que le célèbre chancelier Gerson avait déjà anathématisé. Rabelais est un athée ; il avait vécu quelque temps chez les moines, mais, au premier son de la trompette de Calvin, il avait, en véritable Lucien, apostasié et jeté le froc aux orties, etc.

1685. Publication de l'édit du 22 de ce mois portant révocation de l'édit de Nantes. — Un grand nombre de réformés établis à Lyon, irrités de voir que les priviléges qui leur avaient été accordés par Henri IV et Louis XIII, leur étaient retirés, s'expatrient et vont porter leur industrie et leurs richesses, en Suisse, en Prusse, en Hollande. Voyez les *Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 188, et *Un mot sur les fabriques étrangères de soieries*, etc., par M. Arlès Dufour, page 93; Lyon, 1835. Impr. de L. Boitel.

Dans notre précédente livraison, pages 213 et suiv., nous avons consigné quelques détails sur la peste de Lyon au VIe siècle ; voici une note que l'on nous communique à l'instant sur la fameuse peste noire de 1348.

Il ne paraît pas que l'horrible contagion à laquelle on a donné de nom de *Peste noire*, et qui ravagea l'Europe en 1348, ait atteint la ville de Lyon ; le silence des nombreux historiens et chroniqueurs que j'ai consultés me porterait à le croire. Le P. Kircher, dans sa chronologie des pestes les plus remarquables jointes à son livre qui a pour titre : *Scrutinium physico-medicum contagiosæ Luis quæ* Pestis *dicitur*, etc. Romæ, 1658, in-4°, entre dans quelques détails sur la peste noire de 1348, mais il a fait une erreur en renvoyant le lecteur à Jean Villani. Cet historien, qui était alors prisonnier pour dettes à Florence, fut une des victimes de ce fléau. C'est le continuateur de Jean-Matthieu Villani qui parle de cette peste dans le premier chapitre de ses *Pstorie*, qui font suite à celle de son frère. Matthieu rapporte que la peste ravagea toute l'Italie, à l'exception de la ville de Milan et de certaines parties voisines des Alpes qui séparent l'Italie de l'Allemagne, où il y eut peu de mal. Puis il ajoute : Cette même année, la peste commença à passer les montagnes et à s'étendre en Provence, ensuite dans la Savoie, dans le Dauphiné et dans la Bourgogne ; elle fut communiquée ensuite des ports de Marseille et d'Aigue-Morte à la Catalogne et au reste de l'Espagne.

Gui de Chauliac, dont Pernetti a eu tort de faire un Lyonnais, a décrit la peste noire dans sa grande *chirurgie*, ne fait pas mention de Lyon, quoiqu'il ait demeuré plusieurs années dans cette ville.

E. D.

Biographie Lyonnaise.

NOTICE

SUR

PHILIBERT DE LORME.

Il est impossible de préciser l'année où le célèbre architecte Philibert De Lorme naquit à Lyon; les registres de naissances, qui existent aux archives de l'Hôtel-de-Ville, ne remontant pas au-delà de la fin du seizième siècle. Toutes les biographies se bornent à dire qu'il fit, à l'âge de *quatorze ans*, le voyage de Rome, et lui-même ne nous apprend rien de positif sur l'époque à laquelle il l'entreprit.

« Estant à Rome du tems de ma grande jeunesse, dit-il dans « un chapitre des écrits qu'il a laissés, je mesurais les édifices « et antiquitéz, selon la toise et pied de roy, ainsi qu'on faict « en France. Advint un jour que, mesurant l'arc triomphant de « saincte Marie-Nove, comme plusieurs cardinaux et seigneurs, « se pourmenants, visitoient les vestiges des antiquitéz, pas- « soient par le lieu où j'estois, le cardinal de Saincte-Croix, « (alors simple évêque seulement, mais depuis cardinal et pape

« sous le nom de Marcel, homme très-docte en diverses scien-
« ces, et mesmes en l'architecture, en laquelle pour lors il pre-
« nait grand plaisir, voire jusqu'à en ordonner et faire desseings et
« modèles, ainsi que puis après il me les monstra en son palais)
« dit en son langage romain qu'il me vouloit cognoîstre, pour
« autant qu'il m'avoit vu et trouvé plusieurs fois mesurant divers
« édifices antiques, ainsi que je faisois ordinairement avec
« grand labeur, frais et dépens selon ma petite portée, tant
« pour les eschelles et cordages, que pour faire fouiller les
« fondemens, afin de les cognoistre; ce que je ne pouvois faire
« sans quelque nombre d'hommes qui me suivoient, les uns
« pour gagner deux *jutes* ou *carlins* le jour, les autres pour
« apprendre, comme estoient ouvriers, menuisiers, scarpelins
« ou sculpteurs et autres semblables, qui désiroient cognoistre
« comme je faisois, et participer du fruict de ce que je mesu-
« rois. »

Ce passage met bien un peu sur la voie de l'époque à laquelle Philibert De Lorme se trouvait à Rome; mais on ne peut disconvenir qu'il ne précise rien.

En effet, Marcel Cervino, qui, sous le nom de Marcel II, fut placé sur la chaire de Saint-Pierre en 1555, après la mort du pape Jules III, n'était que simple *scriptor apostolicus*, sous le pontificat de Clément VII, et il ne fut évêque de Nicastro et *pronotarius apostolicus* qu'à l'avénement du pape Paul III, en 1534.

En 1536, il accompagna le cardinal Farnèse, légat du Saint-Siége en France et dans les Pays-Bas. N'ayant pu parvenir à terminer les différends du roi François Ier et de l'empereur Charles-Quint, Farnèse fut rappelé par le pape et remplacé par Marcel lui-même, lequel, à son retour à Rome, en 1539, fut fait évêque de Reggio et cardinal du titre de Sainte-Croix-de-Jérusalem. Ce n'est donc qu'à la fin de l'année 1534, ou dans le courant de l'année 1535, que Philibert De Lorme a pu être accueilli par l'évêque Marcel Cervino: or, s'il est vrai que Delorme fut, à cette époque, âgé de *quatorze ans*, l'année 1520 serait à peu près celle de sa naissance.

Nous prévenons cependant que rien ne nous engage à tenir

beaucoup à cette date ; car enfin il n'est guère vraisemblable qu'un jeune garçon de quatorze à quinze ans soit venu, dans un âge aussi tendre, étudier les antiquités de l'Italie, et la raison dit que Philibert De Lorme, quand il entreprit de faire ce voyage, devait être au moins dans sa *vingtième année*. Au reste, ce qui paraît certain, c'est qu'après une assez courte absence, il fut de retour à Lyon, sa patrie, en 1536, et que, dans la construction de plusieurs maisons particulières qui lui fut confiée, il fit preuve de ressources nouvelles et de la plus grande habileté (1); mais l'ouvrage qui commença véritablement sa réputation, ce fut le portail de l'église de Saint-Nizier, qu'il exécuta, selon toute apparence, vers l'année 1542.

A cette époque, une révolution salutaire s'opérait dans les arts en France. Répondant aux royales invitations de François Ier, Léonard de Vinci, André del Sarte, Paul Ponce Trébati, Maëstro Rosso, François Primatice et Sébastien Serlio, avaient quitté l'Italie et désabusé nos artistes sur les hardiesses, les caprices et les bizarreries du style gothique ; un saint zèle pour l'antiquité enflammait nos peintres, nos sculpteurs et nos architectes ; les châteaux de Chambord, de Fontainebleau, de Madrid, de Verneuil, faisaient trouver bien triste le goût qui avait présidé à la construction des vieux donjons de nos rois et des sombres manoirs de nos comtes et de nos barons ; Pierre L'Escot élevait le palais du Louvre, que le ciseau délicat de Jean Goujon enrichissait d'admirables sculptures, et Jean Bullaut élevait le noble château d'Ecouen, qu'embellissait encore le suave pinceau de Nicolo, de Jean Cousin et de Bernard de Palissy.

Par l'élégant portail de l'église de Saint-Nizier, par la science et le bon goût qui règnent dans toutes les parties de ce remarquable morceau d'architecture (2), le mérite et les talens de

(1) Ces maisons sont situées sur le pont du Change et dans la rue de la Juiverie. On y remarque des trompes d'une grande hardiesse, comme depuis il en fit une au château d'Anet, laquelle supportait la cabinet du roi Henri II. Les architectes donnent le nom de *trompe* à une espèce de voûte en saillie, qui semble porter à faux, mais qui se soutient par l'artifice de sa coupe.

(2) Le portail de l'église de Saint-Nizier, qui présente un renfoncement demi-

Philibert De Lorme devaient être distingués, aussi le furent-ils. Attiré à Paris par le cardinal Jean du Bellay, l'architecte lyonnais fut présenté par ce prélat à François Ier, qui le chargea aussitôt de la construction de l'escalier en *fer à cheval* de Fontainebleau, ouvrage que les injures du temps forcèrent de réédifier, en 1634, sur de nouveaux plans fournis par Jacques Lemercier, premier architecte du roi Louis XIII.

En 1546, Philibert De Lorme commença, pour le cardinal du Bellay, le chateau de St-Maur, sur les bords de la Marne (1); mais le cardinal ayant perdu par la mort de François Ier, arrivée en 1647, tout le crédit qu'il avait à la cour, les travaux furent interrompus, et le château, tout inachevé qu'il était, ne tarda pas à être vendu à la reine Catherine de Médicis, qui le fit continuer, avec de nouvelles dispositions qu'elle indiqua elle-même à De Lorme (2). Immédiatement après la vente du château, Jean

circulaire, est orné de quatre colonnes doriques, enrichies de cannelures, avec des oves dans le quart de rond du chapiteau. Des niches sont placées dans les entres colonnes, et la porte principale de l'église est au centre des deux colonnes du fond. Le larmier de la corniche est denticulaire, et le cul du four, ou, si l'on veut, la calotte du portail, qui passe pour un chef-d'œuvre de coupe de pierre est divisée en compartimens, dont les caissons présentent des rosaces et des têtes de chérubins. Dans la partie supérieure du cintre est la figure du Père éternel.

Il est probable, dit M. Quatremère de Quincy, que nous aurons souvent l'occasion de citer, *que ce portail ne sera jamais achevé, à moins qu'on ne se détermine à abattre le clocher élevé sur une des portes latérales, et que surmonte une aiguille en pierre d'une grande hauteur.*

Nous sommes informés qu'une restauration de la façade de l'église Saint-Nizier est sur le point d'avoir lieu, sans abattre le clocher dont parle M. Quatremère. Cette restauration est confiée à M. l'architecte Pollet, qui, dans le projet envoyé par lui au gouvernement, conserve le portail de Philibert Delorme dans son entier, fait disparaître cette portion d'architecture où se trouve la porte de droite, élève une aiguille pareille à celle qui existe, et dispose au-dessus de l'attique du portail de nouvelles constructions dans le goût gothique.

(1) Le village de St-Maur, près Paris, est à peu de distance de celui de Charenton.

(2) Après être resté imparfait plus de cent ans, le château de St-Maur a été presqu'entièrement rebati par l'architecte Gittard. Il appartenait, avant la révolution, au prince de Condé, et l'on voyait dans un des frontons le buste en bronze de François Ier.

du Bellay quitta Paris et se retira à Rome, où il mourut, en 1560, *doyen du sacré collége.*

Monté sur le trône, Henri II s'y montra, comme son père, monarque galant, intrépide homme de guerre, ami des lettres, des arts, des littérateurs et des artistes. Sous le règne de ce prince, le talent de Philibert De Lorme ne fut point laissé dans l'inaction; la restauration de la chapelle du château de Villers-Cotterets lui fut confiée en 1550, et l'on a souvent cité le fameux portique d'ordre corinthien, qu'il y construisit, dont les colonnes, faites de quatre tambours, étaient ornées de moulures qui dissimulaient les joints des assises. Dans la même année, à la demande de la communauté des orfèvres de la ville de Paris, il donna les dessins de la chapelle de St-Eloi, qui fut immédiatement bâtie dans la rue des deux portes Ste-Opportune. Cette chapelle, à l'embellissement de laquelle avait encore concouru l'habile ciseau de Germain Pilon, a subsisté jusqu'en l'année 1786, où elle est devenue une propriété particulière. En 1551, De Lorme fut chargé par le roi de faire les dessins d'un théâtre et d'une salle de bains pour le château de St-Germain-en-Laye; la construction en était pour ainsi dire à peine commencée, lorsque Henri II, changeant tout-à-coup d'idée, et voulant donner à la célèbre Diane de Poitiers un témoignage éclatant de son amour, arrêta de faire démolir le vieux donjon d'Anet, que Diane tenait de feu son mari Louis de Brézé, et de le remplacer par un nouveau château qui fut un monument de sa royale galanterie et de ses sentimens chevaleresques.

Le théâtre et les bains du château de St-Germain-en-Laye furent donc abandonnés, et Philibert De Lorme se vit chargé des plans du château d'Anet, dont la construction commença en 1552. Toute la sculpture architecturale fut confiée au ciseau de Jean Goujon qui déploya, dans la décoration de cet édifice, un goût, une grâce, une délicatesse, une élégance qu'on a bien eu de la peine à retrouver depuis.

A l'époque de la révolution, le château d'Anet était possédé par l'excellent duc de Penthièvre, grand père maternel du roi Louis Philippe, aujourd'hui régnant. Vendu comme propriété nationale à des personnes qui n'en avaient fait l'acquisition qu'a-

fin d'en prévenir la ruine, leurs moyens ne répondirent pas à leurs louables intentions, et force leur fut, dit-on, de vendre les matériaux de l'édifice pour payer le prix auquel il leur avait été cédé. A l'exception de la porte d'entrée, d'une partie de l'aile gauche et de la chapelle, tout fut démoli, et le produit de ces démolitions ne put suffire pour désintéresser le gouvernement qui reprit alors possession de l'objet vendu. Rapprochement bien singulier! Les troubles de la ligue avait déjà failli causer la ruine de ce château délicieux que possédait alors Charles de Lorraine, duc d'Aumale, condamné à mort, en 1595, par arrêt du Parlement de Paris, comme complice de l'assassinat du roi Henri III. Le même arrêt condamnait également le château d'Anet à être *rasé et détruit de fond en comble;* mais Henri IV, qui pensait, comme Brantôme, que des *marbres et des pierres n'en pouvaient mais, étant privés de sentiment*, ne permit pas que cette partie de l'arrêt du Parlement reçut son exécution.

Restitué, sous la restauration, à la maison d'Orléans, comme héritage de famille, Anet et ses dépendances appartiennent aujourd'hui à M. de Passy, très-riche propriétaire, et qui conserve fort religieusement les restes précieux de ce charmant séjour, lesquels consistent principalement dans la chapelle, dont les dégradations assez peu considérables ont été réparées avec soin.

Cette chapelle, suivant les différentes descriptions qui en ont été faites, se compose d'une rotonde percée de quatre arcades formant renfoncement en manière de croix grecque. Le dôme de cette rotonde est surmonté d'une campanille terminée par une croix en fer doré, et les rosaces de la coupole, qui sont autant de têtes de chérubins, comme à la calotte du portail de l'église de St-Nizier, à Lyon, se détachent en or sur un fond de pierre. Les pilastres sont ornés de chapiteaux à feuilles d'eau, et les entre-pilastres sont occupés par des niches que remplissaient les statues des douze apôtres; huit anges, sculptés au bas-relief, tenant, les uns des trompettes, les autres les instrumens de la passion, garnissent les pendentifs, et sont dans l'état de conservation le plus parfait. Le pavé de la chapelle, qu'on peut regarder comme un des premiers qui aient été faits dans ce genre, est une mosaïque répondant à la division des compartimens de la coupole;

enfin les peintures des vitres, notamment celle qui est au-dessus de l'autel, représentant *Jésus-Christ apprenant à prier à ses apôtres*, et qui est l'ouvrage de Bernard de Palissy, sont d'autant plus remarquables qu'il n'y a été employé que deux couleurs, le noir et le blanc.

A l'égard du château, son entrée consistait en un portique de quatre colonnes doriques, percé de trois arcs, et incrusté, en plusieurs endroits, de marbre, de porphyre et de bronze. L'archivolte de l'arc du milieu, ornée de festons en bronze, était surmontée d'un attique décoré d'un bas-relief en bronze, ouvrage du célèbre Benvenuto Cellini, représentant Diane couchée et environnée de chiens et de sangliers. Les deux arcs latéraux, plus petits que celui du milieu, étaient surmontés de terrasses avec des entretas qui tenaient lieu de balustres. Au-dessus de l'attique du grand arc, régnait une balustrade circulaire, formant terrasse, du centre de laquelle s'élevait un petit corps d'architecture renfermant une horloge aussi curieuse sous le rapport de la sculpture que sous celui de la mécanique ; quatre limiers en bronze aboyaient après un cerf de même métal, au moment où il allait frapper l'heure avec son pied droit de devant. Ces animaux, fondus sur des modèles de Jean Goujon, étaient de toute beauté : on ne sait ce qu'ils sont devenus, et tout porte à croire qu'ils ont été jetés au creuzet comme de la matière brute. Le bâtiment du fond de la cour offrait un corps avancé, formé de trois ordres de colonnes, doriques, ioniques, corinthiennes, et sur les deux ailes régnait une galerie couverte, soutenue par des colonnes d'ordre toscan ; enfin la façade, du côté des jardins, présentait deux pavillons avec des tourelles dans les angles, suivant le goût du temps.

Tel était le célèbre château d'Anet, espèce de marqueterie monumentale, où l'éclat de la dorure et celui des marbres de diverses couleurs se trouvaient heureusemont mêlés à la perfection de la sculpture, à la variété des ornemens, où les chiffres enlacés de Henri II et de Diane de Poitiers s'offraient aux yeux à chaque pas, où les croissans, les arcs et les flèches, par allusion au nom chéri de la noble dame, étaient répétés à l'infini sur les murs, aux portes, aux fenêtres, dans la boiserie, dans

la serrurerie, enfin où l'imagination avait tout employé, et avec tant de goût, de grâce, d'élégance, que l'édifice était bien moins un palais qu'un temple élevé, comme dit Voltaire, par les *adroites mains de l'amour*.

A la demande du fameux cardinal Charles de Lorraine, si puissant à la cour des derniers Valois, Philibert De Lorme jeta sur le papier les plans du château de Meudon qui fut commencé en 1557. Possédé, après la mort du cardinal, par plusieurs princes de la maison de Lorraine, ce château le fut ensuite par Abel Servien, ministre d'état et surintendant des finances sous Louis XIII, et par le marquis de Louvais, ministre de la guerre sous Louis XIV, lesquels lui firent subir de considérables changemens. Acheté par le roi lui-même, le grand Dauphin, son fils, à qui il fut donné, y fit, à son tour, faire de très-grands embellissemens. A la place d'une immense grotte, bâtie par Philibert De Lorme, le Dauphin fit élever ce qu'on appelle encore aujourd'hui le château Neuf, lequel est composé de trois corps de bâtimens et d'un pavillon à chaque extrémité de la façade. Dans les deux grands corps de bâtimens qui ferment la cour du château, à droite et à gauche, plusieurs parties assez considérables du travail de Philibert De Lorme ont été conservées, et il reste encore de l'architecte lyonnais la grande terrasse en briques, où la célèbre grotte était placée.

Au commencement de l'année 1559, après avoir exécuté quelques réparations au château de la Muette, Philibert De Lorme reçut de Henri II l'ordre de faire les plans d'un nouveau dortoir pour les religieuses de l'abbaye de Montmartre (1). L'accident

(1) Cette abbaye, fondée en 1134 par Louis-le-Gros et sa femme Adélaïde, fut d'abord occupée par des religieuses de l'ordre de saint Benoît. Le relâchement qui s'introduisit insensiblement dans ce monastère, fit sentir à l'évêque de Paris la nécessité d'une réforme qui eut lieu en 1503. Aux religieuses Bénédictines succédèrent des religieuses de l'ordre de Fontevraud, lesquelles eurent encore besoin d'être réformées en 1547, sous l'épiscopat de Jean du Bellay. Le siége de Paris, par Henri IV, pendant la durée duquel les jeunes religieuses, restées dans le couvent, furent exposées aux séductions des seigneurs de la suite du roi, rendit très-nécessaire une nouvelle réforme qui eut lieu en l'année 1600.

funeste arrivé au roi dans cette même année, et qui causa sa mort, ne permit pas l'exécution de ces plans.

« Le malheur, dit Philibert De Lorme dans un endroit de ses « écrits, qui en ce temps survint, n'a seulement détourné cette « bonne entreprise, ainsi aussi beauconp d'autres, au très- « grand dommage et regret de plusieurs. Ledict dortoir eut « été si grand et si large, qu'il eut couvert non-seulement les- « dictes cellules des religieuses, mais encore tout le cloistre, « et eut été tout rond et entouré de portiques par le dedans, « et par le dessus de doubles allées, l'une sur l'autre, pour « servir de passage à aller aux chambres et cellules des dames, « qui se fussent trouvées en grand nombre, selon les sortes et « façons qu'on a accoutumé faire pour les religieuses, sans le « logis de l'abesse qui eut été plus grand. Et de la porte d'une « desdictes cellules, on eut vu toutes les autres qui eussent pris « vue par le dehors dudit édifice. Par le dedans, la lumière fut « venue par le milieu du plus haut du comble, quasi ainsi qu'est « le Panthéon de Rome; mais ledict comble eut donné encore « beaucoup plus de lumière que celui du Panthéon ne fait. Toute « l'œuvre eut contenu de 25 à 30 toises de diamètre, en forme « sphérique, laquelle il eut fait fort bon voir sur ladicte mon- « taigne de Montmartre; car elle eut représenté à ceux de Paris « un globe terrestre ou céleste qui eut été très-beau et encore « plus admirable, si, par curiosité, on y eut marqué les heures « du jour par l'ombre du soleil ou quelque géographie qu'on eut « pu discerner sur la couverture. »

Ce dortoir, dont le plan est gravé dans les écrits de l'architecte lyonnais, a été imité, mais d'une manière très-imparfaite, dans la construction de cette portion de bâtiment qui sert de logis aux folles enfermées à l'hospice de l'Antiquaille, à Lyon.

François Ier et Henri II avaieut comblé Philibert De Lorme de leurs bienfaits : Catherine de Médicis ne voulut pas se montrer moins grande, moins généreuse que son beau père et son mari. Après avoir employé le talent de De Lorme aux embellissemens de son château de St-Maur, cette active princesse, dégoûtée du séjour de son hôtel des Tournelles (1), lui fit faire les plans d'un

(1) Cet hôtel, ainsi nommé à cause de la grande quantité de tours dont il était

palais qu'elle voulait bâtir au bord de la Seine, sur un terrain acheté par François Ier de Camille de Neuville, sieur de Villeroy, près d'un lieu autrefois rempli de tuileries. Ce terrain ne suffisant pas, Catherine en acheta plusieurs autres dans le voisinage, et les fondemens du nouvel édifice furent jetés au mois de mai de l'année 1564. Les jardins furent entourés d'un mur, et l'on mit en vente l'hôtel des Tournelles et celui d'Angoulême, afin de se procurer les fonds dont on avait besoin pour subvenir aux frais de la construction du nouveau château qui prit le nom de *Château des Tuileries*.

La partie élevée la première fut le gros pavillon du centre. Ce pavillon, les deux galeries contiguës et les deux pavillons qui s'adossent à chacune de ces galeries, voilà ce que fit bâtir Catherine de Médicis, sur les dessins de Philibert De Lorme, car il est fort incertain que Jean Bullant ait été pour quelque chose dans ces belles constructions (1).

A ces cinq corps de bâtimens, quatre autres furent ajoutés sous

environné, occupait l'emplacement où sont aujourd'hui situées la place *Royale*, les rues du *Foin*, du *Parc royal*, de *St-Gilles*, de la *Chaussée-des-Minimes* et des *Tournelles*. Après avoir été possédé par Pierre d'Orgemont, chancelier de France, il appartint successivement au duc de Berry, qui l'acheta en 1404, et au duc d'Orléans, qui en fit l'acquisition en 1422. Après la mort de Charles VI, Paris étant tombé au pouvoir des Anglais, le duc de Bedfort, régent du royaume, au nom du roi d'Angleterre, s'empara de l'hôtel des Tournelles et y établit son séjour. Avec l'argent de nous autres pauvres français, le lieutenant d'un roi usurpateur, agrandit l'hôtel, en y joignant huit arpens et demi de terre, et il en fit la demeure la plus somptueuse du temps. Après l'expulsion des Anglais, Charles VII et ses successeurs y fixèrent leur habitation. Charles IX le fit vendre, parce que son père y était mort d'un coup de lance qu'il avait reçu en jouant contre Montgommery, et il fut démoli en 1563.

(1) Catherine de Médicis n'habita que fort peu d'années le château des Tuileries. En 1572 elle fit bâtir pour elle le célèbre hôtel de Soissons, sur les dessins et sous la conduite de Jean Bullant. Cet hôtel, dont le portail était copié de celui du palais Farnèse, fut démoli en 1749, et le terrain qu'il occupait ayant été vendu à la ville de Paris, en 1755, on y construisit la Halle au blé, qui fut commencé en 1762. Il reste encore de l'hôtel de Soissons, la belle colonne qui servait aux observations astrologiques dont la reine se piquait si fort et et qui l'ont fait passer pour une princesse très-superstitieuse.

le règne de Henri IV. On construisit, sur la même ligne, au midi et au nord des anciens bâtimens, un corps de logis et un vaste pavillon, et, par cette augmentation, la façade, qui, sous Charles IX, n'avait que 80 toises de développement, en eut 168 sous Henri IV. Les deux pavillons qui s'élèvent aux deux extrémités des Tuileries ne furent entièrement achevés que sous Louis XIII.

Sous Louis XIV, d'importans changemens furent faits aux Tuileries par Louis Leveau et par son élève François d'Orbay (1), tous deux architectes du roi. Ces changemens firent disparaître une très-grande partie de l'architecture de Philibert De Lorme. Au pavillon central, on ne conserva que le rez-de-chaussée, décoré de colonnes ioniques, ornées de bandes sculptées; les deux étages au-dessus, et qui présentent une ordonnance corinthienne et une ordonnance composite, sont de l'invention de Leveau et de d'Orbay, de même que le dôme quadrangulaire qui s'élève au-dessus du pavillon. Sous le vestibule de ce même pavillon central, Philibert De Lorme avait placé un très-bel escalier, chef-d'œuvre de hardiesse; il était rond, à vis, sans noyau, et sa rampe semblait suspendue en l'air; il avait 27 pieds de diamètre, et les marches 9 pieds de longueur, ce qui donnait 9 pieds de vide au milieu; il fut démoli en 1664, sous prétexte qu'il masquait la vue du jardin.

Aux galeries à côté du pavillon dont il vient d'être parlé, on conserva les rez-de-chaussée et les terrasses au-dessus; il n'y

(1) Cet habile architecte mérite une place dans nos annotations. C'est sur ses dessins que fut bâtie, en 1682, la belle église des Carmélites, à Lyon, dont l'élégant portail, orné de quatre pilastres corinthiens, était encore debout, il y a environ vingt-cinq ans. Les religieuses Carmélites étaient redevables de cette église à la munificence des Villeroy qui y avaient leur tombeau dans une chapelle. Nous nous rappelons y avoir vu le mausolée en bronze du marquis d'Halincour et le mausolée en marbre de sa femme, ouvrages d'un artiste aujourd'hui peu connu, et qui s'appelait Jacob Richer. On y voyait également le mausolée en marbre du premier maréchal de Villeroy, exécuté par Bidault, sur les dessins de Thomas Blanchet. Tous ces monumens ont été détruits en 1793. Le mausolée du maréchal de Villeroy, surtout, est une perte qu'on ne saurait trop déplorer.

eut que les façades des parties de bâtimens en retraite des terrasses qui reçurent une nouvelle décoration. Quant aux deux pavillons qui terminent les galeries, et qui sont décorés de deux ordres, ionique au rez-de-chaussée et corinthien à l'étage au-dessus, il ne subirent presque pas de changemens, et tous les connaisseurs, à la tête desquels il faut mettre le savant M. Quatremère de Quincy, auteur de la partie *architecture* dans l'*encyclopédie méthodique*, les regardent comme étant ce qu'il y a de plus estimable dans tout le travail de Philibert De Lorme. Suivant le même M. Quatremère de Quincy, l'ordre ionique du rez-de-chaussée de ces pavillons, est un *ouvrage classique de l'architecture française*, et il a été copié par François Mansard, lors qu'il construisit le superbe château de Maisons pour le président René de Longueil, surintendant des finances.

Nous le répétons, il est fort douteux que Jean Bullant ait été adjoint à Philibert De Lorme pour les plans et la construction des cinq corps de bâtimens qui formaient le château des Tuileries du temps de Catherine de Médicis et des rois ses fils. L'honneur d'avoir créé un des plus magnifiques palais qui soient en France, doit appartenir tout entier à l'architecte lyonnais, et nous avons, pour appuyer notre opinion, l'autorité du passage suivant qui se trouve dans un endroit des écrits de Philibert De Lorme.

« La royne Mère, dit notre Lyonnais, dont le gentil esprit « et l'entendement très-admirable sur le fait des bâtimens, sont « accompagnés d'une très-grande prudence et sagesse, a voulu « prendre la peine avec un singulier plaisir d'ordonner le départiment de son palais, pour les logis et lieux des salles, anti-« chambres, chambres, cabinets et galeries, et me donna les « mesures des longueurs et des largeurs. D'abondant, elle a « voulu aussi me commander faire faire plusieurs incrustations « de divers sortes de marbres, de bronze doré et pierres miné-« rales, comme marchasites incrustées sur les pierres de ce « pays qui sont très-belles, tant aux faces du palais que par le « dedans et par le dehors, ainsi qu'il se peut voir, et avec un « tel artifice, qu'il n'y a celui, qui ait quelque jugement, qui ne « trouve les œuvres de cette très-bonne et magnanime prin-« cesse, très-admirables et dignes de sa grandeur : voire trop

« plus grandes (s'il plaît à Dieu lui donner la grâce de parache-
« vèr), que roy ni prince en aient encore fait faire en ce royau-
« me, comme un chacun de ceux qui en sont capables le pourra
« juger, voyant le commencement dudit palais. »

Ce passage prouve évidemment deux choses : la première, c'est que la participation de Jean Bullant aux travaux des Tuileries, doit être considérée comme une véritable chimère ; la seconde, c'est que la prodigalité de richesses et d'ornemens employés dans la décoration de ce palais, prodigalité si reprochée, et avec tant de raison, n'est pas entièrement du fait de Philibert De Lorme. Obligé, comme architecte, de se plier au goût particulier de Catherine de Médicis, il a dû se conformer aux idées de cette princesse, et très-probablement, il l'a fait sans les désapprouver intérieurement, sans qu'elles lui fissent éprouver la moindre répugnance.

Effectivement, tous les connaisseurs sont assez d'accord pour refuser à Philibert De Lorme la simplicité, la pureté de goût que Pierre Lescot et quelques autres architectes de l'époque possédaient à un si haut degré : combien donc se trompent les personnes qui croient que notre Lyonnais, afin de prévenir les reproches de la postérité, s'est adroitement dépêché, par le passage cité plus haut, de se décharger de toute responsabilité, et de la faire peser sur la reine-mère ! Notre opinion, au contraire, à nous qui n'y cherchons pas tant de finesse, est que le passage dont il s'agit, contient l'expression bien franche et bien naïve de la pensée et des sentimens de Philibert De Lorme, et que les éloges qu'il donne au *gentil esprit* et à l'*admirable entendement* de Catherine de Médicis, sont de la plus grande sincérité. S'il en était autrement, Philibert De Lorme aurait essentiellement manqué de bonne foi, il y aurait eu de sa part une lâcheté fort méprisable, et cette conduite indigne est peu croyable dans un brave homme, dans un excellent homme comme lui.

A nos yeux, Philibert De Lorme et la reine-mère sont donc également responsables de cette prodigalité de richesses et d'ornemens employés aux Tuileries, notamment au rez-de-chaussée du pavillon central, et les reproches doivent s'adresser à l'un comme à l'autre. Tous les deux sont bien certainement solidaires

de ces colonnes à bandes de marbre qu'on *prendrait*, dit M. Quatremère de Quincy, *pour des candelabres* plutôt que pour des colonnes. *non-seulement*, ajoute-t-il, *les tambours de ces colonnes sont cannelés, mais les bandes de marbre reçoivent elles-mêmes des ornemens de bas-relief, mais les listels de chaque tambour et de chaque bande sont découpés d'ornemens diversifiés. Assurément, on ne pouvait orner de plus de bracelets, de plus de colliers une ordonnance de colonnes. Toute cette somptuosité remplace-t-elle la beauté simple qui naît d'un fusellement pur et d'une proportion harmonieuse* (1)?

Deux monumens précieux, qui ont triomphé du temps et de la rage des factions, et qui seuls auraient suffi pour immortaliser le nom de Philibert De Lorme, ce sont les admirables tombeaux de François Ier et de Henri II, que plusieurs auteurs ont cru devoir attribuer, les uns au Primatice, les autres à son élève Nicolo.

Le premier de ces tombeaux, tous deux de marbre blanc, et dont la France doit la conservation au zèle patriotique de feu M. Alexandre Lenoir, est orné de seize colonnes cannelées, d'ordre ionique, et de six pieds du proportion. Ces colonnes sont distribuées sur quatre faces percées chacune de trois arcs. Au-dessus de l'entablement, sont placées cinq figures de marbre blanc, à genoux, représentant François Ier et Claude de France, sa

(1) Ces observations sont de la justesse la plus parfaite ; et quand on considère que Philibert De Lorme fit aux Tuileries comme il avait fait au château de Villers-Cotterets, on peut bien croire que toute cette coquetterie d'ornemens, blâmée par M. Quatremère de Quincy, ne répugnait pas trop au goût de l'architecte Lyonnais. On dit qu'à Villers-Cotterets, ne trouvant pas des pierres assez grandes pour les colonnes du portique dont la construction lui avait été confiée, il les fit de quatre morceaux, et qu'avec des bandes sculptées, il cacha les joints de leurs assises. Et qu'avait-il donc besoin de cette précaution ? Les colonnes du portail de l'église de St-Nizier sont d'environ trente morceaux, non compris les chapitaux et les bases : en sont-elles moins élégantes ? Qu'auraient-elles gagné de plus à recevoir des ornemens étrangers? Toutes ces *bandes sculptées*, tous ces *colliers*, tous ces *bracelets* employés aux colonnes de la chapelle de Villers-Cotterets, aussi bien qu'à celles du château des Tuileries, doivent dont être regardés comme de pures fantaisies de l'architecte, fantaisies auxquelles il n'aurait pas du céder.

femme, François, Dauphin, Charles d'Orléans, son frère, et Charlotte de France, leur sœur. Un prie-Dieu est placé devant le roi et la reine, tous deux vêtus en habits de cour. Sur la pierre qui ferme le tombeau sont les statues couchées et presque nues de François Ier et de Claude de France, et l'on admire dans ces deux pièces, sorties du savant et mâle ciseau de Pierre Bontems, les profondes connaissances anatomiques de cet habile artiste, auquel on doit encore les cinq figures de l'entablement, ainsi que les excellens bas-reliefs des batailles de Marignan et de Cérisoles, dont le monument est enrichi. La voûte sous laquelle est placé le tombeau, est ornée d'arabesques et de bas-reliefs sculptés par Germain Pilon. On y voit des génies éteignant le flambeau de la vie et l'immortalité de l'ame symbolisée par le Christ vainqueur des ténèbres. Les ornemens des voûtes de passage, sont l'ouvrage d'artistes oubliés, et dont on ne trouve les noms que dans le grand ouvrage de M. Alexandre Lenoir, ainsi que dans la description de tombeau de François Ier, par feu Etienne François Imbard, d'Anonnay, architecte et professeur de topographie à l'école royale militaire de St-Cyr (1).

Le second tombeau est orné de douze colonnes et de douze pilastres de marbre bleu turquin. Ces pilastres et ces colonnes, d'ordre composite, s'élevent sur un soubassement en forme de piédestal. Au-dessus de l'entablement, sont placées les figures en bronze de Henri II et de Catherine de Médicis, à genoux devant un prie-Dieu et en habits de cérémonie. Quatre figures en bronze, représentant les vertus cardinales, occupent les angles du monument, et l'on remarque, sur les faces du soubassement, des figures symboliques, en bas-relief, représentant la foi, l'espérance, la charité et les bonnes œuvres. Sur la pierre qui ferme le tombeau, sont les statues couchées et à peu près nues de Henri II et de la reine sa femme, pièces admirables d'exécution, plus fortes que nature, et qui sont l'ouvrage de Germain Pilon,

(1) Cette précieuse description est de l'année 1817. Son auteur, mort à Versailles en 1830, et qui comptait de nombreux amis parmi les Lyonnais, l'avait dédiée au maréchal duc de Feltre, ministre de la guerre. En 1815, il avait donné une description non moins précieuse du tombeau de Louis XII.

auquel on attribue encore les autres morceaux de sculpture dont le monument est accompagné.

Le dernier tombeau que nous venons de décrire fut placé, dans l'origine, au centre d'une chapelle circulaire, également construite sur les dessins de Philibert De Lorme, et qui joignait l'église de l'abbaye de St-Denis, près Paris. Cet édifice, connu sous le nom de *Tour des Valois*, et dans lequel l'architecte lyonnais avait mis en œuvre toutes les richesses de son art, non-seulement ne fut jamais achevé, mais encore il se trouvait en si mauvais état au commencement du siècle dernier, qu'un arrêt du conseil du roi, en date du 24 mars 1719, en ordonna l'entière démolition (1). L'*Histoire de l'abbaye royale de St-Denis*, par dom Michel Félibien, religieux Bénédictin de la congrégation de St-Maur, offre, d'une portion de l'intérieur de la tour des Valois, une gravure assez belle mais insuffisante. Les amateurs qui nous liront peuvent l'y aller voir, s'ils le jugent à propos, mais, en attendant, nous croyons leur faire plaisir en rapportant ici la description que M. Quatremère de Quincy a pris la peine de faire de cet admirable morceau d'architecture, que les ravages du temps ont malheureusement empêché de venir jusqu'à nous.

« L'extérieur de la tour des Valois, dit M. Quatremère, se « composait de deux ordonnances de colonnes, l'une dorique, « l'autre ionique, et chacune avait vingt colonnes et un plus « grand nombre de pilastres entre mêlés de niches et de croi- « sées; un troisième ordre devait soutenir une coupole terminée « par une lanterne décorée de membres d'architecture.

« L'intérieur aurait été plus riche encore que l'extérieur. On y « entrait de l'église de St-Denis par l'extrémité de la croisée « septentrionale. Le tombeau de Henri II et de Catherine de Mé-

(1) Par suite de cet arrêt, le tombeau de Henri II fut transporté dans l'église de St-Denis, et placé dans la croisée septentrionale, entre le tombeau de Louis XII et la chapelle de Notre-Dame la Blanche. En outre des corps de Henri II et de la reine Catherine de Médicis, le tombeau renfermait ceux des rois François II, Charles IX et Henri III, de François de France, duc d'Alençon, et de Louis de France, mort au berceau, de Marguerite de France, reine de Navarre et première femme de Henri IV, de deux de ses sœurs, mortes en bas âge, et d'une princesse, fille du roi Charles IX.

« dicis occupait le centre de la rotonde. Des douze faces du « dôme, six offraient autant de massifs décorés d'un avant corps « de deux colonnes corinthiennes, surmonté de deux composites « également isolées et accompagnées de leurs pilastres. Entre « les premières étaient des niches avec des tables au-dessous « pour des bas-reliefs. On avait sculpté des couronnes, des pal- « mes et les chiffres du roi et de la reine sur les chapiteaux des « pilastres angulaires. Des ouvertures couronnées de frontons, « occupaient le milieu des avant-corps du second ordre. Les six « autres faces du dôme se composaient au rez-de-chaussée d'arca- « des accompagnées de colonnes corinthiennes, isolées, dont « l'entablement servait d'imposte aux arcades. Celles du second « ordre étaient pareillement soutenues par de petites colonnes « composites. Les arcades du rez-de-chaussées donnaient entrée « dans autant de chapelles voûtées, et disposées en forme de « croix. Huit colonnes accouplées avec seize pilastres distribués « entre les niches, au nombre de six, soutenaient l'entablement « de ces chapelles qui avaient chacune leur autel en face de « l'entrée. De semblables chapelles, qui se communiquaient par « des galeries, occupaient le second ordre. »

Cette magnifique rotonde, commencée en 1560, n'était pas encore terminée en 1577, époque de la mort de Philibert De Lorme, et force fut de la laisser dans l'état où elle se trouvait. Au lieu d'un dôme qu'elle devait avoir, on employa, pour la couvrir, un mauvais système de toiture, laquelle, fort mal entretenue d'ailleurs, produisit insensiblement de nombreuses dégradations qui causèrent enfin la ruine totale de l'édifice.

Indépendamment des grands travaux dont nous avons parlé, Philibert De Lorme fut encore chargé de réparations importantes dans plusieurs châteaux particuliers, notamment au château de Limours et à celui de St-Léger : on prétend même qu'il fut, dans certaines circonstances, employé à des travaux de fortifications. il avait entrepris de construire pour lui, dans la rue de la Cerisaie (1), quartier de l'arsenal, un assez bel hôtel qu'il ne lui fut

(1) Cette rue est située dans le quartier de l'arsenal ; sur le terrain qu'elle occupe était une plantation de *cerisiers* ; elle fut percée en 1519, ainsi que la rue

pas possible de finir. De son vivant, il avait publié deux ouvrages in-folio sur son art. Le premier, contenant deux livres, et intitulé : *Nouvelles inventions pour bien bâtir et à peu de frais*, parut à Paris, en 1561, et fut réimprimé, en 1576, avec corrections et planches. Son grand *traité d'architecture*, en neuf livres, avec figures en bois, parut en 1567, et il fut réimprimé en 1626, avec les *nouvelles inventions*, chez Regnaud Chaudière, à l'Ecu de Florence. Quelques bibliographes, M. Auguis antr'autres, auteur de l'article *De Lorme*, dans la *Biographie Universelle*, homme très-savant, et membre aujourd'hui de la chambre des députés, parlent encore d'une autre édition qui aurait été donnée en 1648.

Roland de Chambray, auteur d'un *parallèle de l'architecture antique avec la moderne*, imprimé à Paris en 1650, traducteur du *Traité de la peinture* de Leonard de Vinci et des *quatre livres d'architecture* d'André Palladio, ne s'est pas montré fort partisan des *principes* de l'architecte lyonnais : il trouve que le dorique proposé par lui a peu de conformité avec l'antique et les préceptes de Vitruve ; que son ordre ionique est sans régularité dans ses parties ; enfin que son ordre corinthien n'est pas de bon goût. Roland de Chambray, l'ami du Poussin, et qui l'amena de Rome en France, était assurément un savant homme ; ses ouvrages, bien accueillis dans leur temps, sont encore assez estimés aujourd'hui ; mais cela n'empêche pas que le jugement qu'il porte de Philibert De Lorme ne soit entaché d'une sévérité poussée jusqu'au ridicule. A l'en croire, De Lorme, malgré ses études à Rome et son amour pour l'architecture antique, n'aurait eu néanmoins qu'un *génie fort moderne*, et qui lui faisait voir les plus belles choses avec des *yeux gothiques ;* il lui donne assez souvent la sotte qualification de *bon homme*, et il lui reproche de n'être pas *dessinateur ;* il prétend que son talent consistait principalement dans la *conduite d'un bâtiment*, et qu'il était plus

Beauteillis, sur les jardins de l'ancien hôtel de St-Paul. La rue de la Cerisaie est remarquable par plusieurs beaux hôtels, notamment par celui du connétable de Lesdiguères, possédé ensuite par François de Neuville, duc de Villeroy, et qui fut habité, en 1717, par le czar Pierre-le-Grand, pendant le séjour que ce prince fit à Paris.

consommé dans la *connaissance de la taille et de la coupe des pierres* que dans la *composition des ordres.*

Ce jugement de Roland de Chambray est trop empreint d'exagération pour qu'on puisse y trouver de la justesse. Avec tous les habiles, nous reconnaissons que la science et le talent de Philibert De Lorme n'étaient pas sans quelques imperfections; mais il est impossible de ne pas convenir que l'architecte lyonnais, par la grande influence qu'il a exercée parmi nous sur la régénération de l'art, ne saurait être placé dans un rang inférieur à celui qu'occupent les Pierre Lescot, les Jean Bullant et une foule d'autres grands maîtres, ses contemporains. Il avait, en *mathématiques*, des connaissances d'une rare profondeur. *Avant lui*, dit M. Quatremère de Quincy, *les difficultés que présentent l'art du trait de la coupe des pierres, l'avaient fait regarder comme une science occulte qui n'était connue que d'un petit nombre d'ouvriers intelligens qui en faisaient un mystère:* De Lorme est le premier qui ait écrit sur cette partie de l'art de bâtir; et s'il y a commis quelques erreurs, qui ont été relevées par d'autres auteurs venus après lui, tels que Jousse, le père Déran et Larue, il n'en a pas moins le mérite incontestable d'avoir ouvert les voies, et mis à la portée de tous les appareilleurs une pratique autrefois cachée; dont la communication n'avait lieu qu'à de certaines conditions.

Milizia, auteur de l'*Art de voir dans les beaux arts*, ne se montre pas non plus très-favorable à Philibert De Lorme. Dans ses *Vies des architectes anciens et modernes*, ce savant italien, homme de beaucoup d'esprit, ami de Raphaël Mengs et du chevalier Azara, dit que le goût des profils de l'architecte lyonnais est *sec et mesquin;* que sa *base corinthienne*, composée de *trois torres* est *ridicule*, et qu'il n'est pas *vrai* qu'il en ait *vu le modèle* dans les *colonnes du panthéon de Rome;* enfin qu'il n'a pas été plus heureux dans cette observation que dans celle du *quatrième ordre de l'amphithéâtre de Flavins*, qu'il *croyait composite*, pendant qu'il est *corinthien* comme le *troisième ordre.* Assurément, nous n'examinerons point ici la valeur réelle de ces différentes critiques: justes ou non, leur importance nous paraît peu grande; car enfin le talent n'empêche pas de se tromper quelques fois. Milizia

lui-même admire bien les corniches qui régnent dans l'entablement du quatrième ordre du Colisée, tandis que Sébastien Serlio ne pouvait les supporter, qu'il les trouvait *tudesques*, et qu'il voulait qu'on les regardât comme l'ouvrage d'un architecte *Allemand!!!*

Une ingénieuse méthode de charpente inventée par Philibert De Lorme, qui fut peu remarquée de son temps, et envers laquelle la postérité s'est montrée plus équitable, c'est cette méthode dont il fit un si heureux essai au château de la Muette, en dépit de toutes les répugnances des courtisans de Henri II.

« La méthode de charpente de Philibert De Lorme, dit « M. Quatremère de Quincy que nous avons eu jusqu'ici tant de « plaisir à citer, consiste à substituer aux fermes de charpentes « ordinaires et aux chevrons qui les séparent, des courbes « composées de deux planches de bois quelconque, longues de « trois ou quatre pieds, larges d'un pied environ et d'un pouce « d'épaisseur, assemblées en coupe et en liaison suivant l'épure « de la courbe, soit en ogive, soit en plein cintre, soit en cin- « tre surbaissé. Pour que ces courbes aient de la force, il faut « qu'elles soient placées de champ, bien à plomb, et assemblées « par leur pied, dans une plate-forme de charpente posée de « niveau sur les murs de face du bâtiment. Afin d'entretenir ces « planches dans leur position, on y pratique des mortaises, « dans lesquelles on introduit des liernes percées à distances con- « venables, et remplies par des coins qui serrent les courbes, et « les empêchent de s'incliner, car toute leur force dépend de « leur position perpendiculaire.

« Le premier avantage de cette méthode est donc de substi- « tuer à des bois d'une grande force et d'une grande longueur, « suivant les diamètres des espaces à couvrir, des bois minces « et courts et de peu de valeur, en comparaison des poutres, « pannes, poinçons et arbalétriers employés dans la méthode « ordinaire.

« Le second avantage est de pouvoir former, par ce pro- « cédé, une voûte de telle forme qu'on la désire, dont l'intérieur « est absolument libre et propre à toute espèce d'usage d'habi- « tation, de décoration ou d'utilité, comme logemens, galeries,

« granges, magasins immenses etc., au lieu des greniers ordi-
« naires que les pièces de bois multipliées de la charpente des
« combles, remplissent et rendent inhabitables.

« Le mérite de cette invention consiste encore à disposer les
« planches courtes en coupe et en liaison, comme les claveaux
« d'une voûte, de manière à leur en donner la solidité avec une
« légèreté bien supérieure, en sorte que les murs étant peu
« chargés n'ont pas besoin d'une grande épaisseur.

« Cette charpente à nud présente l'aspect d'une voûte de
« treillage dont les courbes, espacées à un ou deux pieds entre
« elles, suivant le poids de la couverture qu'elles ont à sup-
« porter, forment les parties verticales, et dont les liernes
« composent les parties horizontales, qui lient les courbes, et
« les maintiennent de champ et bien d'aplomb dans toute leur
« étendue. L'intérieur de cette charpente peut recevoir un pla-
« fond de plâtre ou autre, comme l'extérieur peut se couvrir
« en tuiles, en ardoises, etc.

« Pour augmenter la solidité de cette charpente, on doit as-
« surer son pied par des coyaux ou petites contrefiches qui
« forment l'égout du toit, en prenant chaque courbe à une
« certaine hauteur, et la contrebuttant de manière à ce que leur
« pied ne puisse point s'écarter. Ces coyaux vont s'appuyer
« sur une autre plate-forme placée sur la saillie de la corniche,
« et sont liés aux courbes par de petits liens, afin de former corps
« avec elles et d'offrir une résistance contre la tendance qu'elles
« auraient à s'écarter. Au sommet des courbes qui composent
« la charpente, on place des prolongemens qui lui donnent la
« forme pyramidale des toits ordinaires. Ces prolongemens sont
« fixés par une légère entaille sur la courbe, et entretenus par
« quelques cours de liernes.

« Le treillis de la couverture achève de donner à cet en-
« semble une solidité égale à celle des charpentes que cette
« méthode remplace. Elle les surpasse encore par la facilité
« d'y faire des réparations. En effet, on peut substituer une
« pièce à une autre avec une extrême facilité, et décomposer
« ou recomposer pièce à pièce tout l'assemblage, sans que la
« désunion des parties opère la ruine du tout.

« Tous les bois sont également propres à cette construction; « cependant ceux qu'on nomme bois blancs, sont préférables « à cause de leur grande légéreté. Parmi ceux-là sont le pin, le « sapin, le tilleul, le hêtre, le peuplier même. La largeur des « planches peut être de six et huit pouces jusqu'à quinze, et « même au-dessus. Six ou huit pouces suffisent pour les toits « dont le diamètre ne passerait pas quinze ou dix-huit pieds. « Neuf à dix pouces s'employeront dans les diamètres de dix- « huit à trente pieds; les planches d'un pied à seize pouces « seront réservés pour les plus grands diamètres. »

Cette méthode de charpente, entièrement plongée dans l'oubli depuis la mort de son illustre inventeur, fut remise en honneur, en l'année 1782, par les architectes Legrand et Molinos, et employée, avec de grands perfectionnemens, pour la couverture de la rotonde de la Halle au blé, à Paris, dont la construction fut commencée, en 1762, sur les dessins de l'architecte Camus de Maizières. En 1802, la coupole hémisphérique en charpente de MM. Legrand et Molinos ayant été dévorée par un incendie, elle fut rétablie en fer coulé et en cuivre, afin qu'elle fut pour jamais à l'abri du feu. Cette nouvelle coupole, qui est regardée avec raison comme un chef d'œuvre, a été éxécutée dans le courant des années 1811 et 1812. Nous habitions alors Paris, et nos yeux ont été témoins de cette heureuse restauration.

Selon toute apparence Philibert De Lorme était né de parens aisés; mais combien ses grands talens firent-ils répandre sur lui d'honneurs et de richesses! Conseiller du roi et son aumonier, il fut encore l'intendant de ses bâtimens et de ceux de Catherine de Médicis, il eut le gouvernement du château des Tuileries; il fut abbé d'Ivry, de St-Serges d'Angers et de St-Eloy de Noyon, et ces trois prélatures réunies lui donnaient un revenu de dix-huit mille livres par an, faisant près de soixante cinq mille francs d'aujourd'hui (1). Serait-il donc vrai que toutes ces prospérités lui avaient enflé le cœur? faut-il croire à l'anec-

(1) De 1515 à 1589, le prix moyen du marc d'argent de France a été de 15 livres 11 sous 6 deniers, soit 15 francs 35 centimes.

Le prix du marc d'argent est aujourd'hui de 55 livres 1 sou 4 deniers; soit 54 francs 40 centimes.

dote rapportée par l'abbé Jacques Pernetty, dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, et que tous les biographes ont répétée après lui ?

Suivant Pernetty, Ronsard, choqué des airs de hauteur de Philibert De Lorme, aurait fait contre lui une mordante satyre intitulée : *La Truelle crossée*. Furieux de l'insolence du poète, l'architecte lyonnais lui défendit un jour l'entrée du jardin des Tuileries, et Ronsard, pour se venger, crayonna aussitôt les trois mots suivans sur la porte qu'on lui avait fermée :

FORT. REVERENT. HABE.

De Lorme qui, selon l'anecdote, ne savait pas le latin, crut que Ronsard l'appelait par ironie *fort révérend abbé*, et il alla s'en plaindre à la reine. Cette princesse ayant fait venir Ronsard, le poète se justifia en disant que c'était le commencement d'un distique d'Ausonne, qui avertissait les hommes nouveaux de ne point s'oublier.

FORTUNAM REVERENTER HABE, QUICUMQUE REPENTÈ
DIVES AB EXILI PROGREDERE LOCO.

Cette anecdote nous paraît d'autant plus suspecte, qu'il n'est pas vrai que Philibert De Lorme ignorât le *latin*. Il le savait si bien, au contraire, que les écrits qu'il a laissés présentent fort souvent des citations dans cette langue; il paraîtrait même qu'il avait eu le projet de donner une traduction de Vitruve, travail que la mort, ou les grandes occupations qu'il avait d'ailleurs, ne lui ont pas permis d'éxécuter. D'un autre coté, nous avons cherché très-patiemment dans les œuvres du poète Ronsard la satyre de la *truelle crossée*, et nous n'y avons trouvé aucune pièce qui portât ce titre. Nous en tirons la conclusion que le démêlé de Philibert De Lorme avec Ronsard est un conte fait à plaisir (1).

(1) On doit à feu M. Louis Flacheron, ancien architecte de la ville, un *Eloge historique* de Philibert De Lorme, qui fut couronné par l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Lyon, en août 1814, et qui valut depuis à son auteur l'honneur d'être admis dans cette savante société.

J. S. P.

LA

MAISON DE SYLVESTRE

LE LUTHIER.

Il y a sur la façade des Terreaux qui regarde l'Hôtel-de-Ville une enseigne à laquelle le public fait probablement peu d'attention : cette enseigne porte en grandes lettres SYLVESTRE LUTHIER ; elle est flanquée aux deux bouts de violons figurés en bois rougi et surmontée d'une espèce de chassis auquel pendent, agités par le vent, une file de violons ou de basses dont le vernis sèche au soleil. A l'exception de quelques élus, chacun regarde cette enseigne aussi dédaigneusement que celle d'un chapelier ou d'un cordonnier. L'aspect n'a rien qui séduise à l'œil : point d'étalage, point de leurre qui arrête les passans, rien qu'une misérable enseigne ; puis une entrée puante, dans laquelle chacun fait gratis ce qui à Paris coûte quinze centimes ; un escalier obscur, et casse-cou, un corridor étroit et plus obscur encore terminé par une porte contre laquelle on va heurter du nez ! Entrons : de chaque côté de la fenêtre sont des établis, près desquels siègent deux jeunes gens en tablier ; derrière eux des outils ;

dans le fond de la pièce un autre établi, où charpente un ouvrier; et puis dans les coins, suspendus à toutes les parois, par terre, sur les chaises, contre les encadremens de la fenêtre, des instrumens à cordes de tout genre et de tous les temps, depuis la contre-basse jusqu'à la mandoline, depuis le violon de *Stradivarius* jusqu'à celui de *Mirécourt*.

Dans cet amas d'instrumens on aperçoit cependant une décoration essentielle, parce quelle est la seule de l'appartement; ce sont d'un côté les portraits de Viotti et de quelques maîtres de l'école française; de l'autre, ceux de l'école italienne. Viotti est près de la place de Sylvestre l'aîné, Paganini à côté de celle du cadet. Il y a instinct dans la pensée irréfléchie qui a déterminé l'emplacement de ces deux portraits. Viotti semble dire à l'aîné Sylvestre: « J'ai été comme toi plein de vénération pour les anciens; dans leurs traditions j'ai trouvé la clé du progrès de l'art; de la fusion de mon génie et de la science prise au point où l'avait laissée mes devanciers, j'ai bâti la grande école française sur le modèle de la discipline prussienne; j'ai procédé avec sagesse et méthode; j'ai été pur et vigoureux; j'ai préféré le fini à la verve, l'exactitude à l'inspiration; je me défie des innovations, qui ne sont que trop souvent la reliûre du charlatanisme. J'aime à te voir travailler, car tu es soigneux; rien ne sort de tes mains, qui ne soit minutieusement exécuté, poli, frotté, symétriquement arrangé.

Paganini au contraire, avec son nez moqueur, ses lèvres railleuses, semble quelquefois s'entretenir joyeusement avec le cadet; on dirait qu'il prend à plaisir à le voir manier rapidement le canif et le rabot, et lui souffle à l'oreille quelque invention nouvelle. Un jour le jeune luthier puisa dans l'œil de Paganini la forme étrange d'une *F* de violon, et quand de ce violon qu'on baptisa *le Monstre* sortit un son aussi étrange que sa structure, Paganini sembla s'émoustiller dans son cadre doré, comme il fait parfois quand il tient tout un public haletant sur les crins de son archet.

Cependant, au milieu de cette différence de caractère, les deux frères se rencontrent dans la passion qu'ils éprouvent avec une égale sincérité pour leur art, et dans ce siècle si positif, où tout est submergé par la soif des jouissances et de l'argent qui

les procure, il fait beau voir deux amours si vrais pour une profession que bien des gens estiment à l'égal de celle du tourneur ou de l'ébéniste.

C'est pourquoi, moi, je me suis pris d'amitié pour eux. Que de belles heures de flânerie j'ai passées tout autour de ces établis, occupé à suivre mes deux artistes, remuant la poussière des souvenirs, parlant avec enthousiasme de la lutherie, et touchant avec amour et respect les chefs-d'œuvre de ces maîtres qu'on leur donnait à réparer. Des luthiers italiens rien n'est resté que leurs œuvres, et c'est sur ces monumens qu'il faut étudier leur vie. Bien que plusieurs aient rempli le monde de leur nom, à peine connaissons-nous sur eux quelques particularités traditionnelles. Aussi l'aspect d'un violon est-il pour l'amateur comme la vue d'une inscription pour un antiquaire. Le voilà qui cherche à expliquer le moindre signe! Il poursuit sur des indices incertains et affaiblis, la pensée qui se posa sur une *table* ou une *fileture* de violon. Rien n'est insignifiant pour lui; la partie la moins importante de l'instrument renferme peut-être la révélation la plus complète de l'auteur.

Un Italien fut pour ceux qui fréquentent l'atelier des Sylvestre un précieux imitateur. Cet Italien se nomme *Tarizio;* il était luthier ambulant en Italie; il allait, comme les ouvriers nomades, qui raccommodent la faïence par les villes et les villages, flairant à chaque porte ouverte quelque instrument à réparer. Il se trouva en lui, qui ne savait ni lire ni écrire, et qui jusque là avait vécu dans les habitudes d'une condition misérable, une finesse d'observation très-remarquable, beaucoup de mémoire et beaucoup de ruse. A force de voir des instrumens, il en étudia les différences; il apprit à connaître les divers cachets des maîtres italiens, et à mesure que ses connaissances grandissaient, son admiration pour eux devint un culte, et ce culte une passion.

Alors ce *Tarizio*, qui jusque là avait été une véritable brute, devint un homme nouveau. Il n'eut plus qu'une seule idée, mais elle féconda son existence. Ce qu'il fallut d'efforts, de soins, de persévérance, d'habileté, à lui, misérable, vagabond, sachant à peine lire, pour amasser en sa tête l'histoire la plus

complète qui existe de la lutherie italienne, est chose digne d'admiration.

Un beau jour arriva à Lyon cet Italien. Son extérieur était ignoble; la nature l'avait pourvu d'une figure basse et d'une structure informe. Il a la face plate, courte, jaunâtre, les yeux petits et enfoncés, la bouche jusqu'aux oreilles, la voix grondeuse; par ma foi, sa tête ressemble à une coquille de basse, et ses jambes à des manches de contrebasse. Lorsqu'il vint à Lyon, à peine prononçait-il quelques mots de français. Il portait au bout d'une perche, comme un marchand de *mort-aux-rats*, quatre ou cinq violons achetés en Italie, qu'il voulait revendre en France. Depuis il renouvela si fructueusement le voyage, que chaque fois la collection augmentait et qu'aujourd'hui il arrive avec des caisses toutes pleines d'instrumens.

Et ne lui achéte pas qui veut! un marché avec lui devient aussi difficile à régler que la créance américaine; et surtout gardez-vous, par ruse d'acheteur, de déprécier le chef-d'œuvre que vous marchandez; mieux vaudrait blasphémer Dieu devant le grand inquisiteur d'Espagne!

Mais si vous voulez vous bien loger dans son esprit, mettez-vous à genoux devant un beau *Stradivarius*; alors les aspérités de cet ours italien disparaîtront, sa face bourrue s'épanouira, sa langue deviendra jaseuse, il vous laissera pénétrer dans les mystères qu'il a recueillis à Crémone, à Brescia; car dans ces villes, berceaux de la lutherie, il a interrogé tout ce qui en avait souvenir; maintes fois il est entré dans la boutique qu'occupa *Stradivarius*, il a touché un rabot que sa main maniait il a causé avec des gens qui ont vu *Joseph Guarnerius*, il a pénétré dans les galeries d'instrumens des princes et des ducs, et là, fouillant les étiquettes, étudiant les formes, comparant ce qu'il avait vu avec ce qu'il voyait; il a patiemment construit la généalogie de sa religion à lui. Et moi j'ai tâché de lui arracher les trésors profondément enfouis dans sa mémoire; il m'a fallu l'exploiter comme une mine, avec la pioche et le pétard, et encore n'ai-je pu lui enlever que par lambeaux les secrets de son expérience.

Jusqu'à présent, nous ne connaissions en France des anciens luthiers italiens que les célébrités de premier ordre, telles que *Amati*,

Stradivarius, *Guarnerius* et quelques autres plus modestes, *Ruggerius*, *Guadagnini*, etc. Malgré les différences de constructions bien évidentes, on baptisait de l'un de ses noms à peu près tous les instrumens italiens, lorsque Bériot joua à Paris sur son gothique violon, tout parut extraordinaire dans cet instrument : la qualité de son, la forme, le vernis, les *F*; c'était un *Maggini*, auteur alors totalement inconnu, quoiqu'il ait fondé l'école de Brescia, féconde en habiles luthiers et laissée en oubli par mépris de ce seizième siècle que notre époque a eu l'honneur de réhabiliter.

Je vais donner par ordre de date la filiation des divers luthiers italiens. On peut la diviser en deux : l'école de Brescia qui va de l'origine connue de la lutherie, c'est-à-dire de la fin du quatorzième siècle à la fin du seizième, école dont *Paolo Maggini* fut l'expression la plus parfaite, et l'école de Crémone dont *André Amati* fut le créateur, *Stradivarius* le résumé le plus complet, et *Laurent Guadagnini* la dernière tradition. On ne peut avoir que des notions obscures sur la plupart des luthiers de l'école de Brescia. Le temps a détruit le plus grand nombre de leurs instrumens, d'autres ont été défigurés par le vandalisme des luthiers modernes ; puis beaucoup d'instrumens sont sans étiquettes ou sans millésimes ; de sorte qu'une classification exacte devient à peu près impossible ; celle que je donne est certainement loin de l'être, beaucoup de noms y manquent sans doute.

Gaspard de Salo fut le fondateur de l'école de Brescia ; il travailla de 1460 à 1500. Cet auteur a produit beaucoup, car il existe encore bon nombre de ses instrumens, la plupart sont à double filet et ornés de fleurs de diverses formes filetées suivant le goût de l'époque.

Les contemporains de Gaspard de Salo furent :

Venturino Linerolo et *Antonio Siciliano*, qui travaillèrent à Venise;

Pietro Dardelli in Mantuâ. J'ai vu une basse de viole de cet auteur, dont la tête était admirablement sculptée.

Paolo Maggini fut l'élève de *Gaspard de Salo*. Il travailla à Brescia de 1520 à 1560. Bériot mit à la mode les violons de cet auteur, dont quelques-uns sont d'un fini qui n'a pas été surpassé. Les basses de Maggini paraissent être très-rares. M. Dumas pos-

sédait un quintetti complet ; le premier violon et la quinte sont très-beaux et bien conservés.

Capuralino Bresciano, Verone,

Juita Rudiani, Brescia,

Pellegrini Zanetto, Brescia, paraissent avoir vécu dans le même temps que *Maggini*, ainsi que *Duiffoprugcar*, que François Ier ramena d'Italie en 1520, et qui travailla à la côte St-Sébastien à Lyon.

Antonius Mariani a exercé sa profession à Pésare. J'ai vu une grande et belle quinte de lui, dont le millésime portait l'an 1600.

Antonius Obici in Verone fut l'élève de *Paolo Maggini*. J'ai possédé une fort belle basse de cet auteur, le vernis surtout en était très-remarquable.

Voilà de l'école de Brescia tous les noms que j'ai pu constater. Il y a dans les œuvres de cette école un caractère général de forme et d'ornement qui correspond parfaitement à l'époque dans laquelle elle vécut. Le théâtre de la musique se trouvait alors dans les églises, et la physionomie des instrumens devait nécessairement revêtir le sentiment de leur destination par un rapport de dessin et de sculpture. C'est ce qu'il est facile de remarquer, et on peut dire que les violons, les basses, les contrebasses de l'école de Brescia sentent la cathédrale par la coupe, les ornemens, le vernis ; dans les fantaisies de l'artiste, on retrouve le même génie qui fit les boiseries de chœurs et les chaires des églises.

Maintenant si nous arrivons à l'école de Crémone, nous trouvons d'abord la glorieuse famille des *Amati*, nombreuse famille dont *André Amati* fut la souche et le chef. Quoique la manière de ce maître soit essentiellement différente de l'école de Brescia, il dut certainement y étudier les principes de son art. Mais, comme tous les hommes de génie, son individualité absorba les traditions de la science pour se faire jour elle-même. Les ouvrages d'*André Amati* ont un cachet de grandeur remarquable. Ses proportions sont toujours largement imaginées et exécutées. Le son de ses instrumens est énergique, plein d'austérité ; il travailla de 1550 à 1590, et eut pour fils *Jérôme Amati* et *Antoine Amati*, dont le millésime embrasse la période de 1600 à 1640.

Après eux vint *Nicolas Amati* fils d'*Antoine* et neveu de *Jérôme*, le plus illustre des *Amati*. C'est le Giotto de la lutherie,

comme *Stradivarius* en est le Raphaël. Précurseur et maître de *Stradivarius*, on reconnaît en lui l'existence de toutes les qualités dont le développement résuma en *Stradivarius* la perfection de l'art.

Enfin *Jérôme Amati*, fils de *Nicolas*, fut le dernier de la race. On présume que cet auteur mourut jeune, car il existe fort peu d'instrumens de lui. Ses étiquettes portent la date de 1700 à 1710.

Antonius Stradivarius, comme je l'ai dit plus haut, fut l'élève de *Nicolas Amati*. Aussi les instrumens faits par lui dans la première période de sa carrière sont-ils l'imitation presque servile de la manière de son maître. Mais on peut suivre la marche de sa pensée et de son génie avec la date de ses ouvrages. De 1665 jusqu'en 1690 on le voit modifiant peu à peu les traditions de *Nicolas Amati*, cherchant une œuvre plus complète, des proportions plus parfaitement calculées, jusqu'à la création du modèle qui a fait la célébrité de ses violons. Une fois le problème résolu, il ne s'en écarta plus, et tout ce qu'il a produit depuis 1695 environ jusqu'en 1738 a été fait suivant le même système. Du reste, *Stradivarius* a été complet dans les moindres choses, et j'ai vu une pochette exécutée pour la duchesse de Mantoue qui est une merveille de travail et de finesse.

Il existe un très-grand nombre de violons de *Stradivarius*. Cet homme célèbre fournit une longue et laborieuse carrière. La belle qualité de son et l'égalité parfaite de ses violons, les ont fait rechercher par les riches amateurs et les grands artistes. Viotti, Rode, Kreutzer, jouèrent sur des Stradivarius, ainsi que Baillot, Habeneck, Bouchet, etc. Le marquis de Castelbarg et plusieurs grands seigneurs d'Italie possèdent des quatuor complets de cet auteur.

Stradivarius laissa deux fils, *Francesco* et *Hommobonus*. Elèves de leur père, ils en suivirent si exactement les principes que la plupart des violons faits par eux passent pour de véritables *Stradivarius*.

J'ai entendu *Tarizio* affirmer que le violon de M. *Baillot* était d'*Hommobonus*.

André Garnerius, contemporain de *Stradivarius*, et, comme lui, l'élève de *Nicolas Amati*, est la tige des luthiers de ce

nom. Il travailla avec habileté ; ses basses surtout sont particulièrement estimées. De lui sortit *Joseph Guarnerius*, qui signa fils d'*André*, et qu'il ne faut pas confondre avec *Joseph Guarnerius*, le plus célèbre des luthiers de ce nom, et neveu d'*André Guarnerius*, élève de *Stradivarius* ; il fut presque son rival et marche immédiatement après lui.

Les violons de ce maître ont un éclat, une richesse de son qui les fait particulièrement rechercher des joueurs de solo. La chanterelle surtout brille par sa sonorité merveilleuse. *Joseph Guarnerius* a beaucoup moins produit que *Stradivarius*. Il mourut encore jeune, après une existence fort agitée. Mis en prison on ne sait trop pour quel motif, il y fut retenu pendant de longues années. Sa misère était grande : à peine pouvait-il se procurer quelques méchans outils pour travailler. Les violons qu'il exécuta en prison sont connus sous le nom de violons de la *servante*, épisode douce et consolante de son malheur! La fille du geôlier s'étant éprise de lui, fournissait en cachette au malheureux luthier les matériaux nécessaires à son œuvre ; puis elle s'en allait par la ville vendre à vil prix ce qui, plus tard, fut payé au poids de l'or.

Ces violons de la *servante* témoignent de la détresse de *Guarnerius* : le vernis en est pâle et jaunâtre comme le jour d'une prison ; mais les *F* conservent une attitude énergique ; on dirait qu'elles protestent contre une injuste détention. *Joseph Guarnerius* travailla de 1715 à 1740.

Pugnani jouait sur un violon de ce maître. C'est aussi sur un Joseph que se font entendre Paganini et Lafont.

Un autre *Guarnerius* (*Pierre*), appartenant à la même famille, travailla à Mantoue, de 1660 à 1690. Comme *André Guarnerius* il fut élève de *Nicolas Amati*. Ses instrumens, remarquables par la pureté et le fini de l'exécution, sont cependant rarement bons.

Il ne me reste maintenant qu'à donner la nomenclature des luthiers de second ordre, sortis de l'école de Crémone.

Carlo-Bergonzi, Crémone, élève de *Stradivarius*, 1720 à 1750.

Michel-Ange Bergonzi, fils du précédent, 1740 à 1760.

Francesco Ruggerius et *Vicenze Ruggerius* frères, Cremone, 1790.

Jean-Baptiste Ruggerius, Brescia, et *Pierre-Jacob Ruggerius*, Brescia, 1790 à 1713.

Lorenzo Guadagnini, élève de *Stradivarius*, Plaisance, 1700 à 1720.

Jean-Baptiste Guadagnini, Turin.

En dehors de l'école de Crémone, on retrouve encore quelques luthiers qui ont travaillé d'une manière très-remarquable.

Dominicus Montegnana, Venise, 1690; ses basses peuvent soutenir la comparaison avec ce qu'il y a de mieux.

Francesco Gobetti,	Venise,	1700.
Sceneider, élève de *Nicolas Amati*,	Pavie,	1700.
Joffredo Cappa, élève de *Nicolas Amati*,	Saluces.	
Spiritus Surzanno,	Coni.	
Sancto Seraphino, élève de *Nicolas Amati*,	Venise,	1740.
David Tekler,	Rome	1742.
Pietro Costa,	Venise,	1747.
Albani de Bolzano,	Tyrol,	1690.
Joanni Grancino,	Milan,	1790.
Carlo-Giuseppe Testore,	idem,	idem.
Ferdinando Landolphi,	idem,	1750.
Antonius Taveggia,	idem,	1703.
Alessando Galiano,	Naples,	1730.
Gennaro, idem,	idem,	1750.
Ferdinando, idem,	idem,	1770.
Nicolas, idem,	idem,	idem.

Tous ces luthiers travaillèrent avec plus ou moins de distinction, mais tous conservèrent religieusement les traditions de l'art; puis, tout à coup, à la fin du dernier siècle, ces traditions disparurent, et il ne se trouva pas un homme en Italie pour conserver le feu sacré. Les arts s'éteignaient dans cette contrée privilégiée, et il semble que rien de ce qui avait fait sa gloire ne dût survivre à elle-même.

Aujourd'hui vous chercheriez en vain à Brescia et à Crémone des luthiers pour admirer et soigner les chefs-d'œuvre de leurs ancêtres. Quand ils y touchent les misérables, c'est pour les gâter. Aussi ne dirait-on pas que *Tarizio* est génie des anciens maîtres venus pour soustraire leurs ouvrages à de honteuses profanations. Ouvrier infatigable, il les transporte en France, dans cette terre d'hospitalité et de civilisation.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

SOUVERAINETÉ DE LYON

ET

DU LYONNAIS,

ET SUR LA PRÉTENDUE CESSION DE CETTE CITÉ,

COMME

DOT DE MATHILDE,

Fille de Louis IV, dit d'Outre-Mer, roi des Français.

C'est une opinion généralement répandue parmi les historiens modernes que la cité de Lyon et le Lyonnais ont été détachés du royaume de France occidentale, pour en composer la dot de *Mathilde*, sœur de *Lothaire II*, lorsqu'elle épousa *Conrad le Pacifique*, roi des Deux-Bourgognes. Cette opinion paraît s'être formée d'après un passage de la chronique de Verdun, de Hugues, abbé de Flavigny, écrivain du XIIe siècle, qui n'a fait qu'abréger la chronique de Frodoard, auteur contemporain du Xe siècle. Ce dernier ne parle point de cette cession de Lyon, ce qui affaiblit essentiellement la confiance qu'on pourrait avoir dans son abréviateur.

On a vainement cherché des documens propres à jeter un jour positif sur cette question, qui intéresse particulièrement l'histoire du Lyonnois : nos recherches relatives à l'histoire du royaume des Deux-Bourgognes nous ayant conduit à Lyon, nous y avons recueilli un grand nombre de documents utiles, grâces à l'obligeance et à la libéralité des savans qui honorent cette belle cité. Nous citerons particulièrement M. Cochard, auteur d'une histoire manuscrite de Lyon, et possesseur d'un ancien cartulaire de Savigny; M. Péricaud aîné, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Lyon, riche en manuscrits précieux; M. Pichard, conservateur de la bibliothèque du Palais-des-Arts, et enfin M. Vincent, ancien archiviste du département du Rhône.

Ces documents joints à ceux que nous avons trouvés dans les archives de la Suisse Romande, nous ont mis à même de soumettre ce point d'histoire à un examen plus approfondi, et fondé sur des titres authentiques.

Nous avons divisé la question afin d'en rendre la solution plus nette, et nous la faisons précéder d'un résumé historique, à commencer au partage de la monarchie de Karl-le-Magne jusqu'au mariage de la princesse Mathilde.

La Sarra, 1er juillet 1835.

I.

RÉSUMÉ HISTORIQUE
DEPUIS LE PARTAGE DE LA MONARCHIE DE KARL-LE-MAGNE (AN 843), JUSQUES A L'AVÈNEMENT DE CONRAD-LE-PACIFIQUE, ROI DES DEUX-BOURGOGNES-JURANES (AN 937).

Le Lyonnais, *provincia, pagus, comitatus Lugdunensis*, était beaucoup plus étendu dans le moyen âge que dans les temps plus modernes : il comprenait, outre le Lyonnais proprement dit, le Beaujolais, *Bellojocensis ager*, le Roannais, *Pagus Rodanensis*, le Forès, *Pagus Forensis*, et la Bresse Bressane, *Pagus Baugiaci*, *pagus Dumbensis*, *pagus Chalomontensis* (1).

Cette grande et riche province faisait partie de l'ancienne

(1) Les preuves de l'étendue que nous attribuons à l'ancien Lyonnais se trouvent dans les nombreuses chartes du temps, publiées par D. Bouquet, Histor. des Gaules, f. 8 et 9, ainsi que dans celles des chartulaires des abbayes de Savigny, de Cluny, etc.

Gaule Celtique, que l'on désignait dès le Ve siècle, sous le nom de Bourgogne, *Burgundia*, et qui avait pour siége primatial la cité de Lyon. Cette contrée conserva cette dénomination, même sous la monarchie européenne de Karl-le-Magne et de son fils Louis, quoiqu'alors la Bourgogne ne formât point un royaume distinct (1).

Sous le règne de Louis-le-Pieux, la province de Lyon était administrée par un comte nommé Bertmund, *Bertmundus* (2). Eberhard son père, possédait dans le Lyonnais de riches bénéfices qu'il transmit à son fils (3). Bertmund fut chargé par l'empereur de punir la révolte de Bernard, roi d'Italie, neveu de Louis-le-Pieux. Il le fit prisonnier (ann. 818), et lui infligea le supplice rigoureux dont il mourut (4).

Le célèbre Agobard, archevêque de Lyon, dans une lettre adressée au comte du Palais impérial, loue le comte Bertmund, à cause de sa justice et du bon ordre qu'il sut maintenir dans son gouvernement. Il nous apprend que ce fut lui qui le premier s'adjoignit un suppléant ou vicomte (*vicecomes*), chargé de le remplacer ou de l'assister dans ses fonctions comitales (5), après la mort de Louis-le-Pieux, lorsque le partage de ses états fut définitivement conclu entre ses fils, ce qui eut lieu à Verdun, le 8 août 843; ce fut le cours de la Saône jusqu'au Rhône et celui de ce fleuve jusqu'à la mer, qui servirent de délimitation

(1) « In pago Lugdunensi in regno Burgundiæ. » (Fredegarius, apud Bouquet, Gall. script. V, 6, ann. 765). « Pagus Lugdunensis in Burgundiâ » (l. c. V, 772. ann. 806). Dans le Xe siècle, on en vint à dire « regnante Conrado *in Galliâ*, » par opposition à « regnante Lothario *in Franciâ*. »

(2) «Bertmundus Lugdunensis provinciæ præfectus » (Hithard. apud Bouquet, VI, 67. ann. 818). Nous nous sommes arrêtés sur ce comte, parce que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* l'ont omis. (Voy. II., p. 466).

(3) « Bertmundus filius Eberhardi » (Dipl. de Lothaire I, empereur, de l'an 846. Bouquet, l. c. VIII, 383).

(4) Bouquet, l. c. VI, 67.

(5) « Comes noster Bertmundus » ..... « Virum (seu vice comitum) pro se constituerit. » (Agobardi epist. III apud Bouquet, l. c. VI, 360). L'empereur Lothaire donna à l'église de Lyon (ann. 846 environ) certains bénéfices que le comte Bertmund et son père Eberhard avaient possédé dans le Lyonnais.

générale entre la part de Karl-le-Chauve et celle de l'empereur Lothaire (1), son frère aîné.

Cependant, comme les provinces ecclésiastiques de Lyon, de Vienne, de Valence, d'Avignon, de Viviers et d'Usez s'étendaient sur l'une et l'autre rive de ces fleuves, et que même quelques-unes de ces villes, Lyon entr'autres, prolongeaient déjà leurs faubourgs d'un bord à l'autre, ces diocèses furent compris en entier dans les états échus à l'empereur (2).

Lothaire n'avait point attendu la conclusion du partage de Verdun, pour se mettre en possession du Lyonnais. Se trouvant forcé par les désastres de la guerre de fuir d'Aix-la-Chapelle, il se retira à Lyon, accompagné de sa famille, au mois de juin 842 (3) et chercha à y rassembler ses partisans dispersés. Vers la fin de la même année, il chargea le comte Mathfrid de l'intendance provisoire du Lyonnais, à titre de ministérial, *ministerialis* (4). Mais bientôt après, le célèbre comte Gerhard, dit de Roussillon, ayant passé du service de Karl-le-Chauve (5) à celui de Lothaire, ce dernier l'investit du gouvernement amovible des comtés de Lyon et de Vienne, et le créa en outre Marchion (*Marchio*) des marches ou frontières de France et d'Aquitaine ; dignité qui lui donnait une autorité militaire supérieure à tous les comtes voisins, depuis les Alpes et le Jura, jusqu'aux montagnes de l'Auvergne (6).

(1) Ann. Bert. apud Bouquet, l. c. VII, 67.

(2) Voy. le partage des Etats de Lothaire-le-Jeune, entre Karl-le-Chauve et Louis-le-Germanique, du 8 août 870 (apud Baluz. Capit. II, 222. Bouquet, l. c. VII, 109).

(3) Bouquet, l. c. VII, 61, — 54, — 30.

(4) Dipl. de Lothaire I, empereur (apud Bouquet, VIII, 379. N° 20), du 15 décembre 843.

(5) Voyez Lettre de Wenillon, archevêque de Sens, et du comte Gerhard (de Roussillon, suivant Bouquet) à Amulon, archevêque de Lyon. (Bouquet, l. c. VII, 486. ann. 844).

(6) « Gerardus illustris comes atque Marchio. . . . . in comitatu Lugdunensi. . . . . » (Voy. Dipl. de Lothaire I, en faveur de Remi, archevêque de Lyon, apud Bouquet, VIII, 389. n° 23, sans date). Voyez aussi l'*Art de vérifier les dates*, II, 433, où se trouve en abrégé l'histoire du comte Gerhard.

Gerhard mérita ces distinctions par la fidélité et l'énergie avec laquelle il défendit les droits de l'empereur et de ses fils (1).

Après la mort de Lothaire, ses trois fils se réunirent à Orbe (*Urba*) en Suisse, le 22 septembre 856, pour faire le partage de ses états. Selon les volontés de l'empereur défunt, Karl le cadet de ses fils eut pour sa part la Provence et le *Duché de Lyon*, dénomination sous laquelle on comprenait alors les comtés situés entre le Rhône et la Durance. Ce nouvel Etat prit le nom de Royaume de Provence (2).

Le jeune roi Karl, dont la tutelle avait été confiée par son père mourant, au comte *Gerhard*, éleva celui-ci à la dignité de duc, titre qui équivalait à celui de régent ou de vice roi. Il se plaît aussi dans ses diplômes, à le nommer son mentor et son père nourricier (*magister*, *nutritor*) (3).

Karl-le-Jeune étant mort avant le 18 mai de l'an 863 (4), le royaume de Provence fut divisé entre ses deux frères. *Louis II* eut la Provence proprement dite, de la Durance à la mer, et Lothaire-le-Jeune réunit le Duché de Lyon à son royaume de Lotharingie (5). Il vint à Lyon, et s'y trouvait le 18 mai 863. Il signala sa bienvenue dans cette métropole par ses libéralités

et de Berthe sa femme. Dunod (Hist. de Bourg. II, 66), assure que Berthe était fille de Pepin, roi d'Aquitaine; ce qui explique pourquoi le roi Karl-le-Jeune nomme le comte Gerhard son parent («*parens noster*)» apud Bouquet, VIII, 396.

(1) Ann. Bert. apud Bouquet, l. c. VII, 72.

(2) « Karlo. . . . . Provinciam et ducatum Lugdunensem. . . . . distribuunt. » (Ann. Bert. apud Bouquet, l. c. VII, 72). Le Viennois se trouvait aussi compris dans le duché de Lyon.

(3) Dipl. Karoli provinciæ regis, du 10 octobre 867. (Apud Bouquet, VIII, 396). Louis de Ferrière lui donne le titre de *duc* dans une lettre qu'il lui écrivit au sujet de l'élection d'*Adon*, archevêque de Vienne, ann. 860 (apud Bouquet, VII, 516).

(4) La dernière charte connue de Karl-le-Jeune, est datée du 16 mars 863. (Indict. XI, ann. regni VIII. Bouquet, VIII, 401). Celle donnée par Lothaire-le-Jeune, en faveur du monastère de St-Pierre de Lyon, où son frère fut enseveli, est du 18 mai, de la VIIIe année de son règne, soit 863; mais l'indict. XII ne s'accorde qu'avec l'an 864. (Voy. Bouquet, l. c. p. 408).

(3) « Ado Viennensis » (apud Bouquet, VII, 55.

en faveur des Eglises. Une de ces chartes de donation est remarquable en ce qu'il y est dit : « Que le monastère de St-Pierre, « situé entre le Rhône et la Saône, est dans le bourg (*in burgo*), « le roi siégeant de sa personne dans la cité (*in civitate Lugdu-« nensi*), » c'est-à-dire sur la rive droite de la Saône (1).

Une autre donation prouve, en premier lieu, que le roi Lothaire confirma le duc Gerhard dans tous les honneurs dont il avait été revêtu sous le règne de son prédécesseur et particulièrement dans la charge de comte de Lyon. En second lieu, ce prince ordonne, en faveur de l'archevêque Remi et du comte Gerhard, la restitution de tous les biens usurpés sur les propriétés épiscopales et comitales (*res quas libet episcopatûs comitatûsque*), « lesquelles se confondent et par leur nature et par leur objet » (*quas unius conditionis et causæ esse declaratur* (2).

Cette singulière déclaration semble le premier germe de cette réunion du pouvoir épiscopal et comital qui se réalisa plus tard dans la domination des archevêques de Lyon, et qui paraît avoir été plutôt l'œuvre du temps et d'une fusion progressive des biens et des droits de l'archevêque et du comte, que la conséquence d'une concession souveraine (3).

Lothaire-le-Jeune étant mort le 8 août 869 (4), sans laisser d'enfants, légitimes, le partage de ses Etats donna lieu à de nouveaux troubles. Son oncle Karl-le-Chauve prétendit s'emparer de tout l'héritage de son neveu, au préjudice de l'empereur *Louis II*, frère de Lothaire. Ce prince se trouvait alors captif du duc de Bénévent, et ne pouvait s'opposer à cette injuste spoliation de ses droits naturels.

Karl-le-Chauve se fit couronner roi de Lotharingie, à Metz,

(1) « Monasterium Sti-Petri inter Ararim et Rhodanum situm in Burgo Lugdunensi. . . . . actum civitate Lugduni (apud Bouquet, VIII, 409).

(2) Apud Bouquet, VIII, p. 410. Sine datâ.

(3) Le père Menestrier a déjà prouvé que les bulles des empereurs d'Allemagne n'avaient fait que confirmer les priviléges « *quæ tam antiquo* quam moderno « tempore visa est habere Lugdunensis ecclesia. » (Voy. Hist. Consul. p. 277).

(4) Ado Viennensis (apud Bouquet, VII, p. 55.

le 9 septembre 869 (1) ; mais son frère Louis, roi de Germanie, le contraignit à lui abandonner une portion de cette riche proie. Un traité fut conclu entre eux à Mersen sur la Meuse, le 8 août 870 (2).

Karl reçut pour sa part les métropoles de Besançon, de Lyon et de Vienne, avec les diocèses et les comtés qui en faisaient partie, et il se rendit aussitôt dans ses nouveaux Etats pour en prendre possession.

Cependant, le duc Gerhard était résolu à soutenir les droits légitimes de l'empereur Louis II ; se sentant d'ailleurs appuyé par les évêques et les comtes du pays, qui n'avaient point encore reconnu la suzeraineté de Karl, il lui opposa une vigoureuse résistance. Forcé de se retirer avec sa famille à Vienne, à la suite d'une défaite qu'il avait essuyée dans les gorges du Jura (3), il s'y défendit avec énergie pendant plusieurs mois. Le roi Karl s'était emparé de Lyon, et de cette ville il dirigeait le siége de Vienne; il parvint enfin à y établir des intelligences, et aidé par la défection, il contraignit le comte Gerhard à capituler, et fit son entrée à Vienne la veille de Noël 870 (4).

La prise de Vienne entraîna la soumission de tout le pays, depuis Lyon jusqu'à la Durance.

Gerhard se retira avec Berthe sa femme et ses enfants dans les grands domaines héréditaires qu'il possédait dans le diocèse d'Autun (5). Il consacra une partie de ses biens à la fondation de la célèbre abbaye de Vezelay.

Cependant Louis II, devenu libre, avait hautement protesté

(1) Voy. Bouquet, VII, 678. Dès lors, Karl-le-Chauve data plusieurs chartes des années de son règne *in successione Lotharii*. Le synode tenu à Châlons par St. Remi, archevêque de Lyon, est daté de *a.* 873 *regni D. Caroli III, post mortem nepotis su Lotharii in Burgundiâ* (Gall. Christ. IV prob. p. 226).

(2) Voy. Bouquet, VII, 109, et Baluz. Capitul. II, 221.

(3) Dunod. Hist. du comté de Bourgogne, t. II.

(4) . . . . . Voy. le Dipl. de Karl-le-Chauve, daté de Vienne, du VIII des Kal. de décembre (ou novembre) apud Bouquet, VIII, 632, et Ann. Bert. l. c. VII, 112.

(5) Ann. Bert. apud Bouquet, VII, 112.

contre l'usurpation de ses oncles. Vainement il employa l'intervention du pape Adrien II, lequel, dans un message adressé au roi Karl (ann. 869), le menace d'excommunication, ainsi que tous ceux, tant évêques que laïcs, qui oseraient s'approprier les Etats du roi Lothaire : « lesquels, dit le pontife, appartien-« nent par droit d'héritage à l'empereur Louis son fils spiri-« tuel (1). »

Karl, auquel de faux avis annonçaient la mort prochaine de son neveu, ne tint aucun compte de ces menaces ; mais Louis fut plus heureux auprès de son oncle le roi de Germanie ; l'impératrice Angilberge, sa femme, obtient de lui, dans une entrevue qui eut lieu à Trente, en mai 872, la restitution des comtés situés entre les Alpes et le Jura (2). Espérant que l'exemple de son frère entraînerait Karl, Angilberge sollicita aussi de lui une entrevue à saint Maurice d'Agaune en Valais. Karl-le-Chauve s'avança en effet jusqu'au pied du Jura, mais apprenant que le roi de Germanie avait cédé ce pays à leur neveu, il rebroussa chemin, et se hâta d'exiger un nouveau serment des évêques et des comtes du royaume de Lothaire (3), dont il ne cessa de se défier.

L'usurpation des Etats échus en partage au fils de l'empereur Lothaire, était d'autant plus injuste de la part de Karl, que né d'une autre mère, il n'était que son frère consanguin. Les fils de l'empereur avaient donc des droits bien plus incontestables que les siens à l'héritage de leur père ; d'autant que cette circonstance séparait profondément les intérêts dynastiques des Karling's lotharingiens, de ceux des Karling's français. C'est en réalité de cette spoliation, que datent les prétentions rivales des rois de France et de Bourgogne à la souveraineté de la Cis-Jurane, et de Lyon en particulier.

Aussitôt après la reddition de Vienne, le roi Karl en avait donné le gouvernement immédiat avec la haute surveillance sur

(2) Ann. Bert. VII, 107.

(3) Ann. Bert. apud Bouquet, VII, 114, 115.

(4) Id. l. c.

tous les comtés environnants, au comte Boson, frère de Richilde, sa seconde femme (1).

L'administration du Lyonnais fut confiée vers le même temps au comte Guillaume I du nom, lequel mettant à profit l'ordonnance de Karl, qui favorisait l'inamovibilité des honneurs et des bénéfices, parvint à rendre la dignité de comte héréditaire dans sa famille (2). Ce ne fut point néanmoins sans éprouver une forte opposition de la part des archevêques de Lyon, défenseurs nés des libertés et des droits du clergé, des vassaux ecclésiastiques et des citoyens dont ils étaient les élus (3).

L'empereur Louis II mourut le 2 août 875, ne laissant qu'une fille nommée Hermengarde, seul rejeton de la branche Lotharingienne des Karling's (4).

Boson, que Karl venait de créer duc, en lui conférant une autorité égale à celle des rois, dans les provinces de Lyon, de Vienne, et d'Arles (5), accompagna son souverain en Italie, lorsque Karl se fit couronner empereur à Rome, le jour de Noël 875. Il y était encore en qualité de plénipotentiaire impé-

(1) Ann. Bert. apud Bouquet, VII, 114.

(2) Voy. D. Clemencet, l'*Art de vérifier les dates*, *II*, 466. Bullioud, auteur de nombreux manuscrits sur Lyon et le Lyonnais (à la bibliothèque du collége de Lyon; Catalogue de feu Delandine, n° 1253), donne, page 41 et suiv., une liste prétendue des comtes du Lyonnais qui a besoin d'une critique sévère. Il fait *Guillaume I*, fils de *Gerhard de Roussillon*, et le confond avec *Guillaume-le-Pieux*, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne. Il cite un acte de l'église de St-Irénée et St-Just, de l'an 913, qui fait mention du comte *Guillaume*. Nous retrouvons ce même *Guillaume* dans un acte du chartulaire de Savigny (p. 4) avec Remy, archevêque de Lyon, daté du mois d'août de l'an 23 de l'empire de Louis-l'Aveugle, soit ann. 923 : c'est le comte *Guillaume II* de l'Art de vérifier les dates.

(3) La querelle était déjà bien ancienne : voyez celle d'*Armentarius*, comte amovible de Lyon, avec *S. Nicetius*, archevêque de cette métropole, mort en 573. (Greg. Turon. in vita. — Hadr. Vales. apud Bouquet, X, p. 92).

(4) Murator. Ann. d'Ital. VII, 200.

(5) *Adalbertus* était comte et Marchion en Provence, sous les ordres du duc (principe) Boson en 879. C'est encore à lui que s'adresse le pape Jean, pour le monastère de Poultière dans le diocèse d'Autun. *Boson* dominait donc depuis la Bourgogne inférieure jusqu'à la mer lorsqu'il usurpa la couronne. (Voy. Bouquet, IX, 180 et 187).

rial (missus Italiæ) (1), lorsque ce monarque mourut en route le 6 octobre 877.

Boson, dont l'ambition croissait avec le pouvoir, profita habilement des événements. Il épousa *Hermengarde*, fille de l'empereur Louis II, qui lui apporta en dot les trésors et les droits qu'elle avait hérités de son père (2). Devenu ainsi gendre et beau-frère de deux empereurs, duc et maître absolu dans la Cis-Jurane et la Provence, il ne lui manquait plus que de monter un degré pour être roi. Le décès prématuré de Louis-le-Bègue, fils de son bienfaiteur, arrivé le 10 avril 879, qui ne laissait que deux fils, dont la légitimité était douteuse, lui permit de s'emparer d'une couronne. Il se fit proclamer roi au fameux synode de Mantala, le 15 octobre 879, par les évêques métropolitains de Vienne, de Lyon, d'Aix, d'Arles, de Tarentaise et de Besançon, qui furent assistés de leurs évêques suffragants (3).

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les circonstances qui déterminèrent ce premier coup porté à la monarchie des Karling's; mais nous ferons observer qu'il ressort de ce mémorable événement deux faits bien distincts. D'abord, l'état d'abandon de ces provinces au milieu des guerres, des partages et des changements de souverain, ce qui leur faisait un besoin de l'élévation d'un nouveau roi. En second lieu, la puissance et l'autorité dont le duc Boson jouissait dans ces contrées et qui ne laissaient guère la possibilité d'offrir la couronne à d'autre qu'à lui.

L'étendue que devait avoir dans son origine le royaume de Boson, fut déterminée par la présence des 23 évêques diocésains, qui assistèrent au synode de Mantala, et qui en signèrent les actes; mais la longue lutte qu'il eut à soutenir jusqu'à sa mort contre les trois rois Karling's réunis, les revers qu'il essuya, et les défections qui en furent la suite, diminuèrent considérablement le rayon dans lequel son autorité s'exerça de fait;

(1) Boso Dux et missus Italiæ sacrique Palatii archiminister (Dipl. de Karl, de l'an 877, apud Bouquet, VIII, 656).

(2) Muratori, Ann. d'Ital. VII, 224, fixe le mariage de Boson avec Hermengarde à l'an 877.

(3) Voy. les actes du synode de Mantala, dans Bouquet, IX, 304, 305, et Regino apud Bouquet, VIII, 61, n° C.

il ne fut réellement roi que dans les provinces du Lyonnais, du Viennois et de la Provence (1). Aussitôt après son élection, Boson se rendit à Lyon pour se faire sacrer par l'archevêque Aurélien, un des principaux auteurs de son élévation. Ce fait attesté par d'anciens écrivains (2), est confirmé par plusieurs diplômes du nouveau roi, datés de Lyon, du 8 novembre de l'an I de son règne (879) (3). Nous avons lieu de présumer que ces chartes furent données le jour même ou le lendemain de cette cérémonie; elles prouvent que la cité de Lyon reconnut l'autorité de Boson.

Lorsque, plus tard, cette ville fut momentanément occupée par les troupes de Louis et de Karloman (ann. 880), que Vienne fut prise (4), et Boson forcé de se retirer dans la Haute Provence, Lyon et le Lyonnais subirent encore pendant environ cinq ans (de 880 à 886) la domination des rois Karling's. Le gouvernement de cette province voisine de l'Auvergne, échut naturellement à Bernard, Marchion d'Auvergne, surnommé Plante-Velue (5).

C'est ce qui explique pourquoi l'archevêque Aurélien dût solliciter, en 885, de l'empereur Karl-le-Gros, par l'intermédiaire de Bernard, la confirmation des immunités et des biens de son

(1) Malgré la présence au synode de Mantaia, des évêques de la Bourgogne trans-jurane (Haute-Bourgogne, Suisse Romane et Savoie). Boson ne fut point reconnu dans ces provinces. *Optandus*, évêque de Genève, fut déposé par *Otramnès*, archevêque de Vienne, son métropolitain, pour avoir répudié la souveraineté de Boson et reconnu l'empereur Karl-le-Gros, comme le firent aussi *Théodoric*, archevêque de Besançon, et *Hieronymus*, évêque de Lausanne.

(2) Regino, apud Bouquet, VIII, 61, n° 6. Albericus Triumfant, apud Bouquet. IX, 57. Otton de Freysingen ap. Struvium.

(3) Voy. le Dipl. de Boson, apud Bouquet, IX, 669, 670.

(4) Chorier (Hist. politiq. du Dauph. I, 243) cite une charte de l'Eglise de Vienne datée de l'an I, du règne de *Carloman in Burgundiâ*, et une autre datée de l'an second *destructionis Viennæ*.

(5) Bernard dit Plante-Velue (qu'il ne faut pas confondre avec d'autres du même nom et ses contemporains), était fils de Bernard I, Marchion d'Auvergne et de Luitgarde. Il fut tué avant le mois d'août de l'an 886. (Voy. *Art de vérifier les dates*, II, 350).

église, d'autant que beaucoup d'entr'eux étaient sous la domination de ce monarque comme roi des Français. Le Marchion Bernard ayant été tué en 886, dans un des frequents combats qu'il eut à livrer au roi Boson, celui-ci rentra en possession du Lyonnais; l'archevêque Aurélien, qui n'avait point cessé d'être un de ses plus fidèles adhérents fut nommé par lui gouverneur (*didascalus*) de son fils mineur (1). Après la mort de Boson (11 janvier 887), sa veuve Hermengarde, accompagnée de son fils Louis, se rendit dans le mois de juin de la même année à *Chircheim* en Souabe, auprès de Karl-le-Gros (2). Ce monarque, resté sans enfans, succombait sous le poids de la couronne de son aïeul Karl-le-Magne, réunie momentanément sur sa faible tête, comme pour en faciliter encore le prochain démembrement. Il accorda volontiers sa protection au jeune orphelin qui, petit-fils de Louis II, se trouvait être son petit-neveu. Il l'adopta et lui conféra le titre de roi (3). L'empereur mourut le 13 janvier 888; Hermengarde craignant de nouveau pour les droits de son fils, crut plus prudent de céder aux idées dominantes d'une époque où le droit d'élire les rois semblait s'être réveillé comme d'un long sommeil. Vers le mois de septembre 890, elle assembla à Valence un synode des prélats et des grands (*principes*) des provinces de Lyon, Vienne, Embrun, Arles et des diocèses ou comtés de leur ressort. Dans cette assemblée que présidait Bernoin, archevêque de Vienne, se trouvait Richard, dit le Justicier, duc de la Bourgogne inférieure, oncle et gardien du jeune prince, ainsi qu'Aurélien, archevêque de Lyon, son tuteur (*magister*). Il y fut unanimement résolu que « Louis (âgé

(1) Dans le Dipl. de Boson, daté de Lyon, 8 novembre 879, Aurelien, archevêque de Lyon, paraît comme archichancelier du nouveau roi. (Bouquet, IX, 670). Dans celui de Louis, fils de Boson, donné à Lyon, le 18 mars 892, Aurelien est titré de *didascalus seu magister noster* (Bouquet, IX, 674). Voyez aussi Colonia, Hist. litt. de Lyon, II, 169. Aurelien, étant mort en 895, *Alwalo*, son successeur, fut aussi confirmé dans ses fonctions de mentor (*didascalus*) du roi Louis. (Voy. Gall. Christ. IV, 68).

(2) Annal. Fuld. apud Bouquet, VIII, 50).

(3) Voy. Elect. Ludovici filii Bosonis in synodo Valentino. (Apud Bouquet, VIII, 315).

« d'environ treize ans), fils du roi Boson, et petit-fils de l'em-
« pereur Louis II, auquel l'empereur Karl avait déjà conféré la
« dignité royale, et qu'Arnulfe, son successeur, venait de recon-
« naître en cette qualité, lui envoyant à cet effet, par deux légats
« exprès, le sceptre royal, » serait élu et sacré roi (1).

Nombre de chartes concernant le Lyonnais ou données à Lyon (2), attestent que l'autorité de Louis l'Aveugle fut exclusivement reconnue dans cette province, de même que le Viennois et la Provence, et qu'il la conserva jusqu'à la fin de sa vie, et malgré les infortunes qui abrégèrent ses jours. Nous pouvons encore citer en témoignage de ce fait les nombreuses chartes de l'abbaye de Savigny (dans le Lyonnais), située au delà de la Saône.

Louis l'Aveugle vécut plus longtemps qu'on ne le suppose généralement; il mourut vers le milieu de l'an 928, âgé d'environ quarante ans. C'est ce que prouvent deux chartes de Savigny, datées de la 28e année de son règne, l'an 928 (3).

Il laissa deux fils, dont l'un, connu sous le nom de Karl-Constantin, ne conserva de l'héritage paternel que la principauté du Viennois (4).

(1) Voy. les propres termes des actes du synode, où tous les droits de Louis sont énumérés et ajoutés aux impérieuses nécessités du temps (apud Bouquet, IX, 315).

(2) Voy. Dipl. de Louis l'Aveugle, roi et empereur, dans Bouquet, Hist. des Gaules, IX, 674 (18 mars 892), 675, 76, 77, 78 et 79. (ann. 896), 680, 81 (11 nov. 902). 682 (17 sept. 983). VIII, 416 (26 oct. 904). 515 (31 oct. 904). Ces deux Dipl. datés de Vienne, ont été faussement attribués à l'empereur Louis II, fils de Lothaire, par Bouquet, t. IX, 688 (Lyon, ann. 924).

(3) Outre deux chartes datées de la 27e année de l'empire de Louis l'Aveugle, publiées par Charvet, Hist. de Vienne, p. 251, nous citerons, au chartulaire de Savigny (dressé en 1120, sous l'abbé Pontius), les chartes n° 11 et 12, datées de la 28e année de l'empire de Louis, c'est-à-dire 928. Le n° 12 est un échange fait par Arnulfe, abbé de ce monastère, avec un propriétaire nommé Gundinus, daté de Lozanne dans le Lyonnais.

(4) Hludovicus. . . . . imperator Augustus. . . . . quia dilectus filius noster Karolus Comes. . . . . datum Viennæ VIII Kal. Januarii anno XXVII (25 Dec. 927, Chartul. de Vienne, p. 76, Charvet, l. c. 251).

L'autre, nommé Rodulfe, presqu'inconnu dans l'histoire, ne survécut que peu de temps à son père (1).

Dans le temps où Louis l'Aveugle prit la couronne impériale (15 février 901), et qu'il fut expulsé d'Italie par Béranger son compétiteur, il revint dans son royaume de Provence (917), privé de la vue par la cruauté de son ennemi. Cette infirmité le força à remettre la plus grande partie de son autorité à son parent Hugues, comte de Vienne. Il s'éleva successivement à la dignité de marchion (marquis) des marches ou frontières de Provence, puis à celle de duc (ou vice roi).

Hugues était fils d'un comte Theuld-Bald, mort vers l'an 880, et de Berthe, fille du roi Lothaire-le-Jeune qui l'avait eue de Waldrade. Il était ainsi cousin issu de germain de Louis l'Aveugle. Ce seigneur ambitieux s'arrogea progressivement une autorité presqu'absolue dans le royaume de son bienfaiteur. Il mit entre les mains de ses parents et de ses créatures la plupart des bénéfices royaux et des comtés du Viennois et de la Provence. L'empereur conserva néanmoins le titre et les honneurs de la souveraineté; il présidait en personne les grands plaids (*placita*) du royaume, et paraît n'avoir laissé échapper aucune occasion de réprimer l'audacieuse avidité du duc Hugues : tel fut, entr'autres, le jugement qu'il rendit contre lui en 911, à Vienne, par lequel Hugues fut condamné, « par l'ordre de *Louis*, empereur son souverain » (*per jussionem domini Ludovici imperatoris*), à restituer à l'Eglise de Saint-Apollinaire, à Valence, des biens qu'il lui retenait injustement (2). On a même lieu de supposer qu'en abandonnant au duc le gouvernement de ses Etats au midi de l'Isère, Louis se réserva toute l'autorité sur la partie du Viennois, située au nord de cette rivière, ainsi que sur le Lyonnais ; car

(1) Il est nommé dans le testament d'Adélaïde, femme de Richard-le-Justicier, duc de la Bourgogne-Inférieure, qui était son grand oncle. « *Signum Rodulfi filii Ludovici imperatoris.* » Datum 18 kal. Julii ann. V Rodulfi regis (Raoul, roi des Français). Indict. II, ann. 928. (Apud Bouquet, IX, 695).

(2) Dipl. de Louis III, dit l'Aveugle, daté de Vienne, du 16 mai 911. (Apud Bouquet, IX, 684. (Avec Indict. 14, et l'an 9 de l'empire. Le copiste aura mis ann. IX, au lieu de ann. XI).

jusqu'à sa mort, on le voit intervenir personnellement dans tous les actes de donations et d'investitures (1).

L'avènement de *Hugues* au trône d'Italie où il fut appelé en 826, aidé des intrigues de *Berthe* sa mère, laquelle avait épousé en secondes noces Adalbert, marchion de Toscane, ne changea pas essentiellement l'état des choses en Provence; il laissa le gouvernement à son frère Boson, créé marchion de Provence (2).

A la mort de l'empereur Louis, Hugues s'empressa de retourner en Provence, au mois de novembre 928 (3), pour conjurer l'orage qui menaçait l'autorité qu'il prétendait conserver dans ces belles provinces, ainsi que la possession de ses vastes domaines. D'un côté, Karl Constantin, comte de Vienne, et fils de l'empereur, devait prétendre à la succession de son royaume de Provence; de l'autre, Karl-le-Simple, roi de France, fils posthume de Louis-le-Bègue, seul descendant mâle de la race des Karlings, et qui venait d'être momentanément rendu

(1) Frodoard raconte sous l'an 924 (Bouquet, VIII, 181), que Raoul, roi des Français, ayant eu avec Guillaume-le-Jeune, duc d'Aquitaine, une entrevue dans le pays d'Autun, *Seulfe*, archevêque de Rheims, s'adressa au duc *Hugues*, comte et marchion de Provence, médiateur à cette entrevue, pour obtenir la restitution de certains biens, situés dans le Lyonnais, qui appartenaient à l'Eglise de Rheims, et dont *Hérivée*, son prédécesseur, n'avait rien pu tirer. On a conclu de ce récit, que Hugues reconnut la suzeraineté de Raoul, et que le Lyonnais relevait de ce roi, ce qui est une erreur : car premièrement on trouve un Dipl. de l'empereur Louis, de l'an 924 (apud Bouquet, IX, 687), qui prouve la souveraineté de celui-ci sur le Lyonnais; secondement, on connaît au chart. de Savigny (f. 4), un acte daté de la 23e année (août) de l'empire de Louis (ann. 924), par lequel on voit que Guillaume II était alors comte de Lyon pour cet empereur. Le crédit dont le duc Hugues jouissait auprès de l'empereur, explique suffisamment pourquoi *Seulfe* s'adressa à lui pour la restitution des biens situés dans les domaines de ce prince.

(2) Boson, frère de Hugues, fut comte d'Arles après Theut-Bert (Bouquet, IX, 685, 86, ann. 911 et 920). Lorsque Hugues l'appela en Italie pour le créer marchion de Toscane en 931, il eut pour successeur en Provence, un autre comte Boson, époux de Berthe sa fille et frère de Manassès, archevêque d'Arles. Ce second Boson fut la tige des comtes héréditaires de Provence.

(3) Voy. Muratori, Ann. d'Ital., VII, ann. 928. Hugues était à Vienne, le 12 novembre 928 (Bouquet, IX, 690).

à la liberté par Héribert, comte de Vermandois, avait des droits à faire valoir sur ce royaume. Rodulfe II, roi de la Bourgogne-Ultra-Jurane, était souverain de la Haute-Bresse (*Comitatus Waresino*), qui s'étendait jusqu'au territoire de Lyon. Il avait délégué le gouvernement de ces contrées montagneuses à son frère Hugues (1), en lui donnant le titre de comte et de marchion des frontières occidentales de ses Etats. Ce comte cherchait sans cesse à étendre sa petite principauté jusqu'à la Saône, et il est vraisemblable qu'il y était parvenu avant la fin du règne de Louis l'Aveugle. Enfin, Raoul, compétiteur de Karl au trône de France, était maître du Mâconnais, et n'avait qu'un pas à faire pour s'emparer du Lyonnais.

Héribert, Raoul et Hugues, réunis par leur intérêt commun, eurent une entrevue sur les limites de la Bourgogne. Dans cette conférence, le roi d'Italie traita d'égal à égal avec Raoul : il lui céda vraisemblablement ses prétentions sur le Mâconnais, dont il s'était emparé avant même la mort de Louis l'Aveugle (2).

Selon une histoire du temps, Hugues aurait acheté l'alliance du duc Héribert, en lui cédant le comté de Viennois pour son fils Eudes (3). Mais ce fait est d'autant moins probable, que le comté de Viennois appartenait déjà à Karl-Constantin, auquel son père l'avait donné avant l'an 927, et qu'en outre Ratburne I, parent de Hugues, était vicomte de Vienne (4).

(1) Hugues était comte du Palais (comes Palatii) de son frère Rodolfe II, ann. 926. (Voy. Cibrario et Promis. Docum. et sigelli, instrum, p. 1).

(2) On trouve au char. de Cluny, cotté A (dressé sous l'abbé Hugues, de 1058 à 1108 qu'il mourût), page 125, n° 179, un document, fait en présence de Leotalde I, *siégeant publiquement* à Mâcon comme comte du Mâconnais, daté « *die* « *Sabbato IV nonas novembris* (*alias octobris*) *anno VII*, *regnante Ludovico impera-* « *tore filio Bosonis*, c'est-à-dire, l'an 907. Cet acte prouve qu'à cette époque, Louis l'Aveugle était reconnu comme souverain du Mâconnais. Les propriétés dont cet acte fait mention, sont limitées au couchant par la frontière de France (*a sero terra Francorum*).

(3) Frodoardi Chron. ann. 928 (apud Bouquet, VIII, 185.)

(4) Ratburne I du nom, souscrivit, en qualité de vicomte de Viennois, une donation en faveur de l'Eglise de Vienne, l'an 27 de l'empire de Louis l'Aveugle,

Après cette entrevue, Hugues retourna dans le Viennois, et l'on voit par plusieurs chartes qu'il y donna, qu'il exerçait effectivement la puissance royale dans tout le royaume de Provence, notamment dans le Lyonnais, où il fit quelques donations à l'abbaye de Cluny (1). Il paraît qu'il ne crut pas nécessaire de se faire reconnaître formellement en qualité de roi de Provence par l'assemblée des Prélats et des grands Etats de la Cis-Jurane : son autorité y était d'autant moins contestée, que sa couronne de Provence pouvait être considérée comme une annexe de celle de l'Italie, depuis que l'empereur Louis les avait toutes deux réunies sur sa tête (2).

Hugues fut rappelé en Lombardie par les troubles que l'ambition des grands y suscitait sans cesse ; il repassa les Alpes au printemps de l'année 929, laissant le gouvernement de la Provence, depuis l'Isère jusqu'à la mer, à Boson, comte d'Arles et marchion de Provence, son frère (3).

Le Viennois, comme nous l'avons vu, était gouverné par Karl Constantin, auquel quelques historiens donnent le nom de prince (*princeps*).

L'acte le plus important du règne très-court de Hugues, en Provence, fut sans contredit, la cession qu'il fit à Rodulfe II, roi de Bourgogne-Ultrajurane, « *de tous les Etats qu'il tenait au delà des Alpes* » (relativement à l'Italie). Cette cession que quelques

en l'an 927 (chart. de Vienne, f. 50). Le même Ratburne était déjà vicomte. Chorier. Et. polit. du Dauphiné, I, 255.

Il fut père de Ratburne II, vicomte de Vienne, qui mourut vers l'an 978 (chart. de Cluny A, p. 169, n° 27).

(1) C'est vraisemblablement vers ce temps que Hugues, roi d'Italie, soumit le monastère de *Charlieu* (Cari-Loci), à saint Odon, abbé de Cluny (mort en 944). Ce monastère, du diocèse de Mâcon, avait été fondé par Radebert, évêque de Valence, frère de Boson (Bibl. sebus., G I. n° 99). Il donna aussi à Cluny, *Ambérieu* et *Savigneu* dans le Lyonnais « *et in Lugdunensi pago Amberiaco et* (*curti*) « *Savigniaco ex parte Hugonis et Lotharii regnum.* »

(2) L'histoire n'a conservé aucun acte qui suppose une consécration formelle de Hugues, roi d'Italie, comme roi de Provence.

(3) Voy. ci-devant note 2 de la p. 20.

auteurs placent sous l'an 931, ne paraît effectivement avoir eu lieu qu'en 933 (1).

Hugues s'était rendu odieux aux Italiens, et ceux-ci machinaient contre lui le rappel de Rodulfe II, qui avait régné en Italie de l'an 922 à 926, et qui en avait été évincé par la faction de Hugues. Celui-ci se hâta de prévenir les suites de ce complot en transigeant avec Rodulfe, et en lui abandonnant tous ses droits de souveraineté sur le royaume de Provence, à la condition que celui-ci renoncerait à toute prétention sur l'Italie, et s'engagerait par serment à n'y pas rentrer (2). Comme condition adventive du traité, Adélaïde, fille de Rodulfe, fut fiancée à Lothaire, fils de Hugues, que son père avait associé à sa puissance (3).

Cependant Hugues se réserva et pour lui et pour son fils la propriété (ou le domaine utile) des grands biens qu'il possédait dans le Viennois et la Provence, et en effet il en disposa plus tard librement et sans l'intervention des officiers du nouveau souverain (4).

Cette cession importante qui eut son plein et entier effet, comme le prouvent les documents du temps, fut le fondement de la souveraineté des rois de Bourgogne-Jurane et des empereurs leurs successeurs, sur la totalité de l'ancien royaume de Provence, fondé par Karl-le-Jeune, et relevé par Boson et son fils Louis.

(1) Luitprand. Hist. l. III, c. 13) apud Bouquet, VIII, 144). Muratori, Ann. d'Ital. VIII, 6.

(2) Luitprand. l. c. — Il est le seul auteur contemporain qui parle expressément de cette cession; mais Sigebert de Gemblours (ad ann. 932) et l'annaliste Saxon (sub ann. 933) parlent des refus qu'essuyèrent les grands d'Italie dans leurs sollicitations auprès de Rodulfe, pour l'engager à repasser les Alpes.

(3) Voy. le Dipl. de Hugues et de Lothaire, donné *in curtæ Columbaris in Burgundia* (*Transjurana*), le 12 décembre 937, qui proclame le mariage d'Adélaïde avec Lothaire, et lui assigne en dot 4580 *mansi* en Italie (Apud Scheidium, Orig. Guelf. II, 141).

(4) Donation de Hugues et Lothaire, rois d'Italie, à Hugues, comte, leur neveu, de 500 *mansos*, situés dans le comté de Viennois à *Elevo* (*Eltevense*) « *prout juste et legaliter possumus*, datée de Paris, du 8 des kal. de février, indic. III, ann. 945 (Charte de Vienne, f. 12). Voy. aussi le Dipl. en faveur de Sobon, archevêque de Vienne, daté de Pavie, du 25 janvier 945 (Eckard, Orig. Guelf. I præf. 70).

Rodulfe II, roi des Deux-Bourgognes, survécut peu à l'accroissement considérable de ses états ; il mourut le 11 juillet 937 (1), laissant son royaume à Conrad son fils aîné, lequel fut élu, proclamé et sacré dans l'église cathédrale de Lausanne (en Suisse), peu de jours après la mort de son père (2).

(1) Voy. obituaire de l'Eglise de *Merse-Burg* en Saxe (apud Hofer Zeit : schrift : f. Aachivkande, Hambourg, 1833, n° I, p. 131).

(2) Dipl. de Rodulfe III, du 25 août 1011 (apud Sinner, Voy. en Suisse, II, 161).

II.

CONRAD LE PACIFIQUE, ROI DES DEUX BOURGOGNES-JURANES, SOUVERAIN DE LYON ET DU LYONNAIS.

Conrad avait à peine quinze ans lorsqu'il succéda à son père, et comme son âge ne lui permettait pas de prendre lui-même en main le gouvernement de ses Etats, sa position était critique et dangereuse.

Ce jeune prince se voyait exposé aux entreprises ambitieuses de Hugues, roi d'Italie. Ce dernier venait de conclure le mariage de son fils Lothaire avec Adélaïde, sœur du jeune roi (1), et de plus, lui-même avait épousé Berthe, mère de Conrad, veuve du roi Rodulfe, dans l'espoir sans doute de devenir l'arbitre inévitable du royaume des Deux-Bourgognes (2). Mais il fut prévenu dans ses desseins par la vigilance habile d'Otton I, roi de Germanie, qui se déclara le protecteur du jeune Conrad, l'emmena à sa suite, et le retint auprès de lui pendant quelques années dans une dépendance utile à ses intérêts.

(1) Voy. ci devant, note 3, p. 23.— Hugues vint lui-même dans la Transjurane, et se trouvait à Colombier-sur-Morges (Suisse) le 12 décembre 937, avec Lothaire son fils.

(2) Ce mariage est attesté par Luitprand (Hist. l. IV, C. 6, apud Bouquet, VIII, 146), qui ajoute que cette union fut généralement désapprouvée « *omnibus non videtur idoneum.* ».

L'union de Berthe et de Hugues, conclue seulement dans des vues politiques, ne fut pas heureuse ; la reine demeura dans la Transjurane qu'elle gouverna pendant l'absence de son fils ; le souvenir de sa domination toute maternelle vit encore dans les chants et les dictons populaires de ces contrées.

Hugues (II du nom), fils de Hugues I, frère de Rodulfe II (1), (qu'il ne faut pas confondre avec Hugues, dit le Noir, duc de Bourgogne, fils de Richard-le-Justicier et frère de Raoul, roi de France), était investi de la vice-royauté des provinces situées entre le Mont-Jura et les montagnes de l'Auvergne, qui faisaient partie du royaume de Conrad, son cousin germain. Il les gouvernait avec le titre de marchion. Son autorité s'étendait sur la Haute-Bourgogne et jusqu'à l'Isère ; elle comprenait particulièrement le Lyonnais et la cité de Lyon. C'est ce que prouve incontestablement un plaid remarquable, tenu par ce même Hugues (le 28 mars 944), où il est qualifié de prince et de glorieux comte et marchion. Il y est assisté de Karl Constantin, comte de Viennois, de Guillaume II, comte du Lyonnais, et de Léotalde, en sa qualité de comte de Soedengen ou Haute-Bourgogne : il y avait en outre onze vassaux du roi. A ce plaid comparut Adhémar, vicomte de Lyon (*Adhemarus Lugdunensis vicecomes*), accusé par les moines de Cluny, de leur retenir la terre de Toissay (*Toscianum*), que le roi Conrad leur avait donnée, par acte du 23 avril 943 (2). Adhémar soutint pour excuse que cette terre faisait partie des biens de sa vicomté (*ex suo vicecomitatu esse*). Il fut néanmoins condamné par le marchion Hugues son seigneur (*seniorem suum*) et par les fidèles qui l'assis-

(1) *Hugo comes, consanguineus noster.* Dipl. de Conrad-le-Pacifique (apud Bouquet, IX, 595 et 96), datés du 23 avril 943.

Guichenon, dans son Histoire de Bresse, fait mention de Hugues I et de Hugues II, comme premiers marchions de Bresse (voy. p. 40 et 42), mais en y ajoutant des faits qui auraient besoin de preuves. Quant au duc Hugues, dit le Noir, qui était aussi cousin germain du roi Conrad, par Adélaïde sa mère, sœur de Rodulfe II, il gouvernait la Bourgogne Chalonnaise, pour les rois de France. Il mourut en 952 (D. Clémencet, *Art de vérif. les dat.* II, 494).

(2) Petit chart. de Cluny, f. 79 (Rivay. Dipl. de Bourgogne mss. I, n° 50).

taient, et contraint à renoncer à ses prétentions et à mettre les religieux de Cluny en possession de la terre contestée (1).

Conrad était rentré dans ses Etats au commencement de l'an 943 ; il parcourut le Lyonnais et passa de là dans le Viennois, où il présida en personne un plaid général, tenu le 27 juin 943, auquel assistaient Vuido ou Guy, archevêque de Lyon, Sobon, archevêque de Vienne, plusieurs évêques, six comtes et un grand nombre de vassaux. Le comte du Viennois (Karl Constantin) y fut condamné à restituer à l'abbaye de Cluny, des biens qu'il lui retenait injustement (2).

Il ne paraît pas cependant que le retour du roi ait apporté aucun changement essentiel au gouvernement des provinces et des comtés, puisque ce fut l'année suivante (944), que le marchion Hugues rendit contre Adhémar le jugement dont nous avons parlé ci-dessus : mais la paix de ses Etats fut troublée par une première irruption des Hongrois (*Ungri*), que Hugues, roi d'Italie, avait forcés de refluer dans les provinces de la Cis-Jurane (3). Ils ravagèrent le Lyonnais dans le courant de l'été de 944, et y commirent des dévastations dont Badinus, abbé de Savigny, fit un tableau lamentable lors du synode tenu à Lyon pour le rétablissement de cette abbaye. « Son monastère fut incendié par les « Hongrois (*Ungris*), et des hommes avides (*tyrannis*) profitant « de la combustion de tous les titres de son couvent, en dévas- « tèrent et en spolièrent toutes les propriétés, de telle manière « qu'il n'a pu sauver ni charte de privilége, ni règle monastique, « sur lesquelles il puisse s'appuyer pour rétablir la discipline « dans la communauté dont il est chef (4). » Ce synode tenu le jour de l'Assomption, 15 août 949, fut présidé par Burchard I, archevêque de Lyon, qui venait de succéder à Vuido ou Guy (5), assisté des évêques suffragants de Grenoble, Châlons, Mâcon, le

(1) Chart. de Cluny, cotte A, f. 17, n° 36 (Rivay. l. c. n° 53).

(2) Dipl. Conradi regis (jurensis), apud Bouquet, IX, 696.

(3) Luitprand. Hist. lib. V. C. 8 (Muratori, Ann. d'Ital. VIII, 41).

(4) Charta Burchardi I archiep. Lugdunensis pro monast. Saviniacens. (chart. de Savigny, f. 11, Chifflet, Hist. de Tornus, preu. p. 282.

(5) Voy. la charte citée ci-dessus, n° 8.

Puy-en-Velay, Avignon, et accompagné de plusieurs autres prélats et chanoines de son église ; Jeterius, archevêque suppléant d'Arles, s'y trouvait.

Burchard était frère de Conrad-le-Pacifique : destiné dès sa jeunesse à occuper le siége épiscopal de Lausanne, il fut titulaire de cet évêché, pendant quelques mois, après la mort de Berold, évêque de ce diocèse, qui mourut en 947 (1). L'archevêché de Lyon étant devenu vacant presque dans le même temps, par la mort de Vuido ou Guy (qui siégea de 928 à 948), Burchard, quoiqu'à peine âgé de 25 ans, fut promu à cette haute dignité par l'élection du clergé et du peuple, influencés sans doute par le crédit que lui donnait son rang. Frère du souverain et cousin germain de Hugues, marchion de la Cis-Jurane, dont l'habileté réduisait les comtes du pays à une obéissance passive, Burchard répara les malheurs causés par l'irruption des Hongrois ; il rétablit les monastères et y rappela l'ordre et la discipline (2). Son élévation fut le fondement de la puissance temporelle des archevêques de Lyon. Malheureusement il vécut trop peu pour accomplir la tâche de réédification qu'il s'était imposée, et qui ne fut achevée que sous ses successeurs. Burchard I mourut jeune encore, entre le mois d'avril 963 (date de la dernière charte qui fasse mention de lui), et le 2 de juin 964. A cette époque il était déjà remplacé par Amblard, qui donna plusieurs chartes datées de cette même année (3). Il siégea jusqu'en 978, et eut pour successeur Burchard II, né du roi Conrad et d'Adélanie, avant qu'il l'eut publiquement épousée (4). Il avait été élevé et formé aux mœurs ecclésiastiques par son oncle Burchard I ; c'est

(1) Chronic. epircop. Lausann. (aux arch. cantonnales de Lausanne).

(2) Gallia Christ. IV, 72.

(3) La charte de Burchard I, en faveur de Mayeul, abbé de Cluny (citée dans la Gall. Christ. IV, 74), est datée du mois de mai de la XXV année de Conrad, qui tombe sur l'an 965 (chart. de Cluny A, p. 168, n° 22). Une charte en faveur d'Amblard, archevêque de Lyon, datée de l'an 964. (L'original que feu M. P. de Rivay, avait lu, portait la date, die Mercurii 4° nonas Junii, anno ab. incarnat. dom. IXCLXIII, regnante Conrado rege anno XXV ; mais le mercredi, 4 des nones de juin, tomba sur l'an 964. Lit. Dom. C.)

à lui que fut réservé l'honneur de relever la grandeur des archevêques de Lyon, de rétablir en leur faveur la primatie de la Gaule orientale, et de consolider leur domination temporelle sur la cité de Lyon.

Les faits et les documents que nous venons de résumer constituent, à ce qu'il nous paraît, un corps de preuves incontestables qui attestent suffisamment la domination de Conrad, roi du Jura (*rex Jurensis*) (1), et qui prouvent qu'il fut exclusivement reconnu de droit et de fait comme souverain à Lyon et dans le Lyonnais, jusqu'aux montagnes de l'Auvergne (2).

S'il fallait démontrer en outre que la souveraineté de ce prince aussi ferme que sage, se maintint sans interruption jusqu'à la fin de sa vie, on en trouverait la preuve dans les actes du chartulaire de Savigny, lesquels présentent plus de cent documents tous datés de chacune des années de ce long règne, présentant ainsi une série qui s'étend de l'an 943 à 993, époque de sa mort. Il ne se trouve pendant ces cinquante années que quelques rares lacunes qu'on remplirait au besoin par des actes des chartulaires de Cluny et de l'Ile-Barbe.

Les diplômes antographes de Conrad concernant le Lyonnais, ont été donnés, soit à Lyon même, soit dans des circonstances solennelles, qui sont bien connues, et qui complètent ces preuves authentiques. On tenterait vainement de leur opposer quelques chartes isolées des rois de France *Louis IV d'Outremer*,

(1) Chiflet, Hist. Trenorch. prob. p. 28.

(2) Nous croyons que la partie du Haut-Forez, où se trouve Montbrison, faisait partie du royaume de Bourgogne-Jurane : c'est ce que paraissent prouver trois actes de vente de terres situées *in pago Arvernico* (Auvergne), *in agro Thiernensi* (Thiers), *in vicaria Doretensi* (le Doré). . . . . *Monsbrussoni* (Montbrison). . . . . *Arlante* (Arlant), etc., etc., datés de la 25e *année du règne de Conrad*. Chart. de Cluny, cotté A, p. 162. Mais l'archevêque Amblard, acquéreur de ces terres, en fait donation en 978 à l'abbaye de Cluny, et il date sa charte « *Lothario piissimo rege feliciter regnante in Francia.* » (l. c. p. 162, n° I). On peut donc conserver des doutes sur cette limite.

Il est vraisemblable cependant que l'acte étant passé à Lyon (*actum Lugduni*), le copiste du chartulaire a omis d'ajouter aux mots *Lothario regnante in Francia*, ceux de *et Conrado in Galliâ*, comme cela se voit dans d'autres actes.

et *Lothaire* son fils, tous deux contemporains de Conrad. Ces actes concernent les monastères de Cluny et de Tournus, situés dans leurs Etats, et font occasionellement mention de quelques églises ou domaines du Lyonnais, appartenant à ces abbayes (1). Mais ils ne démontrent point un droit de souveraineté actuelle sur ces domaines; ce sont des formules qui confirment en général des possessions anciennes, ou qui ratifient des donations de biens situés près des frontières, et dont les monastères ne pouvaient s'assurer la jouissance qu'en sollicitant le consentement des souverains limitrophes.

On doit aussi remarquer que la partie du Beaujolais, la plus voisine du Mâconnais au nord de Beaujeu, quoique relevant pour le spirituel du diocèse de Mâcon, dépendait néanmoins pour le temporel du comté de Lyon, et conséquemment du royaume de Bourgogne (2).

On trouve aussi, dans le chartulaire de Savigny, quelques chartes datées du règne de Louis ou de Lothaire, rois de France; mais elles rentrent dans les cas exceptionnels que nous venons d'expliquer (3).

(1) Dipl. de Louis (IV d'Outremer). 1° Du 20 juin 939 (apud Bouquet, IX, 590. Il *confirme* certaines donations dans le Lyonnais, provenant de Hugues, roi d'Italie. 2° Du 8 novembre 941 (ib. 593). *Confirmation* des biens de l'abbaye de Tournus « *Bisiacum villa* (Biziat en Bresse), *in pago Lugdunensi.* » 3° Du 1er juillet 946 (ib. 602). Donation à l'abbaye de Cluny, faite à la sollicitation du comte Léotalde de « *quandam villulam de ratione vice comitatus Lugdunensis* »..... « *Est vero ipsa villa* (Tussiæum, vid. Bibl. Cluniæ, p. 276) *sita in eodem pago Lugdunensi super Ararim fluvium.* » Mais le roi Conrad, à la sollicitation de ce même comte Léotalde (qui était en même temps comte de *Mâcon* pour le roi de France, et comte de *Seudengen* pour Conrad) avait déjà donné ce lieu de Tussiæum ou Tossiæum (Toissey) par acte du 23 avril 943 (voy. Bouquet, IX, 695). Ces deux chartes ne sont que la confirmation d'une donation faite par Léotalde et Berthe sa femme, à l'abbaye de Cluny de « *alodus noster situs in comitatu Lugdunensi, in agro Tossiæo, in villa Moncellis* » datée, « *mense martio, anno VI* (*ann.* 943) *rege Conrado regnante qui de eadem donatione præceptum fieri jussit* » (charte de Cluny, A, p. 14, n° 88).

(2) Gallia Christ. IV, 1038.).

(3) N° 63 et 46 du chart. de Savigny, datées la première de l'an I, et la seconde de l'an VI du roi Louis d'Outremer.

Cependant, deux diplômes de Lothaire exigent une mention spéciale, parce qu'ils ressemblent à un acte de souveraineté qui aurait été exercé dans les Etats de Conrad. L'un est la confirmation d'une donation faite au monastère de Savigny, par une matrone nommée *Emmena*, d'un lieu appelé *Noaliaco*, situé dans le Lyonnais (1). Ce diplôme est daté de *Tablidina villa* (résidence inconnue), du 10 décembre 960, l'an VII du roi Lothaire, année qui correspond à la 22e année du règne de Conrad (soit 960), en commençant son règne à l'an 939, selon l'habitude du chartulaire de Savigny. Cependant, ce même recueil renferme une charte (n° 251), datée de cette même 22e année du règne de Conrad, qui contrebalance les inductions qu'on pourrait tirer de celle de Lothaire.

Le second diplôme semble en apparence bien plus important. C'est une donation, faite par Lothaire à l'abbaye de Cluny, du monastère de St-Amand-de-Nantua en Bugey (*in comitatu Varesino*); donation faite dans le but de rétablir ce monastère, vu (dit l'acte), « qu'il est abandonné et situé dans un désert de« venu inhabitable depuis une seconde irruption des Hongrois, « qui ravagèrent le pays vers l'an 954. » Cet acte est donné à Dijon, le 23 novembre 959, l'an V du roi Lothaire, et il était muni du sceau royal (2). Ce monastère de St-Amand avait été cédé en 852 à l'Eglise de Lyon, par l'empereur Lothaire (3). Mais depuis la donation que nous citons, il devint un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluny. Il n'est pas vraisemblable que ce monastère, qui reçut quelque temps en dépôt les restes de Charles-le-Chauve, devenu par cette circonstance un lieu sacré pour les rois de sa race, leur ait été cédé par les rois de Bourgogne, comme propriété de famille, et dont par cela même ils purent disposer librement. Quoi qu'il en soit, cette donation doit être considérée plutôt comme une sorte d'hostilité exercée contre les droits de l'archevêché de Lyon, que comme une preuve de sou-

(1) Voy. chart. de Savigny, n° 127, et Bouquet, IX, 625. *Noaliaco* est Noailly en Roannais, sur les confins des deux royaumes de France et de Bourgogne.

(2) Voy. Bouquet, IV, 623.

(3) Voy. Bouquet, VIII, 388, et IX, 412.

veraineté sur cette cité, et elle ne contredit ni n'affaiblit les preuves que nous avons données de la domination exclusive du roi Conrad sur le Lyonnais.

A quoi se réduit maintenant la prétendue cession de Lyon, attribuée à Lothaire II, roi de France, comme dot de sa sœur Mathilde; cession dont parle la chronique de Verdun (1), et à laquelle les auteurs modernes ont ajouté foi trop légèrement? Lothaire a-t-il pu disposer, en faveur de sa sœur, d'une riche et opulente cité, appartenant depuis nombre d'années consécutives à un autre souverain qui y exerçait en personne son autorité? Nul auteur n'avance que Lothaire ait fait la conquête du Lyonnais; elle lui aurait été d'autant plus difficile que vers ce temps, Burchard I, frère de Conrad, était archevêque de Lyon, et Hugues II, son cousin germain, y gouvernait en qualité de Marchion.

D'ailleurs, les monuments de cette époque n'offrent aucun exemple de cession de ville ou de province faite comme dot d'une femme, et il est absolument contraire aux usages et aux lois du Xe siècle, qu'un père ou un frère donnassent une dot à leur fille ou à leur sœur: c'était, au contraire, le mari seul qui dotait sa femme, en lui donnant en propre des terres (*mansi*), des domaines ruraux (*prædia*) pris sur son propre patrimoine, ou du domaine royal s'il était souverain (2). Il est donc évident que cette prétendue cession n'est qu'une erreur de Hugues de Savigny. Ce chroniqueur mal informé, prit pour une cession formelle ce qui ne fut probablement que l'abandon de quelques prétentions illusoires des descendants de Karl-le-Chauve. Cet abandon ou tacite ou exprimé peut-être dans quelque document perdu, était une conséquence naturelle de l'alliance entre les rois Karlings de France et les rois Welfs de Bourgogne, qui fut cimentée par le mariage de Mathilde et de Conrad.

(1) N° 954. . . . . Lotharius, ... Mathildem sororem suam despondit Conrado regi Burgundiæ et in dotem dedit ei Lugdunum, quæ sita est in termino regni Burgundiæ, et erat, tunc temporis, juris regni Francorum (apud Bouquet, VIII, 295.

(2) Voy. l'acte de dotation de Lothaire II, roi de Lotharingie, en faveur de la reine Thiedberge (apud Bouquet, VIII, 412); celui de Hugues et Lothaire, rois d'Italie, en faveur d'Adélaïde, femme de ce dernier (apud Scheid. Orig. Guelf. II, 141.)

III.

ÉPOQUE DU MARIAGE DE MATHILDE, FILLE DE LOUIS IV, ROI DES FRANÇAIS, AVEC CONRAD-LE-PACIFIQUE.

Il nous reste à fixer l'époque du mariage de Mathilde, sœur de Lothaire, avec Conrad-le-Pacifique, alliance qui est prouvée par des documents incontestables.

Voici en quels termes la chronique de Verdun raconte cet événement : « En l'an 954, le roi Louis (IV, dit d'Outremer) mourut..... Il laissa deux fils, Lothaire et Karl, nés de Gerberge, « sœur de l'empereur Otton..... Lothaire succéda à la totalité « de l'héritage (de son père) ; il maria sa sœur Mathilde à Con- « rad, roi de Bourgogne (1). »

Les historiens modernes se sont appuyés de ce passage, pour en conclure que le mariage de Mathilde eut lieu la même année que la mort de son père. Ils n'ont point remarqué que le chroniqueur, parlant de ce mariage à l'occasion de la mort de Louis d'Outremer, n'a eu que l'intention de résumer en peu de mots tout ce qui avait rapport à la postérité du roi défunt, dont il marque la descendance jusqu'à la quatrième génération (non sans commettre de graves erreurs), ce qui le conduit jusqu'au

(1) Ann. 954. Obiit Ludovicus rex Francorum. . . . . in hereditatem omnem Lotharius sucessit : hic Mathildem sororem suam despondit Conrado regi Burgundiæ (apud Bouquet, Rer. franc. script. VIII, 295.

milieu du XIe siècle (1). Aussi, pour déterminer la date certaine de ce mariage, il faut recourir à d'autres documents.

Mathilde, sœur de Lothaire II, était fille de Gerberge, sœur d'Otton-le-Grand, comme l'apprennent plusieurs historiens contemporains (2). Gerberge épousa en secondes noces le roi de France, Louis d'Outremer, en 939, après la mort accidentelle de son premier époux, Gislebert, duc de Lotharingie (3).

Mathilde sa fille aînée, naquit, suivant Frodoard, en 943 ; elle n'avait donc que onze ans en 954, et n'était pas en âge d'être mariée.

Conrad-le-Pacifique, avant d'épouser Mathilde, avait eu pour femme Adélanie, veuve d'un comte du pays Ultrajurain (4). Elle avait été la concubine de Conrad, avant qu'il eût atteint sa majorité, et elle lui avait donné un fils qui fut le célèbre Burchard II, archevêque de Lyon. Plus tard, Conrad l'épousa publiquemeot, vers l'an 942, la reconuut reine, la dota et légitima son fils Burchard (5). Depuis son mariage, il eut encore d'Adélanie deux fils et deux ou trois filles ; des premiers, l'un se nommait Rodolfe (6), et l'autre Conrad (ou Chonon). Celui-ci vivait encore en 966 (7). Mais tous deux moururent avant leur père ; nous parlerons ailleurs des filles issues de ce premier mariage de Conrad.

La reine Adélanie vivait encore au mois de mars de l'année 961, comme le prouve le diplôme authentique de Conrad (8).

(1) Chron. Virdun. apud Bouquet, l. c.

(2) Voy. Bouquet, VIII, 214.

(3) Frodoardi Chron. sub. ann. 939. Apud Bouquet, VIII, 193.

(4) Il se nommait Anselmus, et était comte du pays des Equestres (Nyon, au canton de Vaud, ann. 926. (Voy. Cibrario et Promis documenti, Turin, 1833, p. 104.)

(5) *Burchardum Pontificum Conradi regis filium*. . . . . *Archimandrita Lugdunensis ecclesiæ* ann. 979. (Voy. le chart. de Savigny, n° 427). *Rodulfus rex*. . . . . *Burchardi archiepiscopi* (*Lugdunensis*) *fratris nostri* (Bib. Sebus. cent. I, n° 44) sine data.

(6) *Signum Rodulfi filii regis*(scilicet Conrad), charte de Burchard I, arch. de Lyon, de l'an 949 (Apud Chiflet, Hist. Trenorch. prob. 282.

(7) Charta Berthe regine (apud Bouquet, IX, 667).

(8) Conradus rex. . . . . pro. . . . . remedio animæ nostræ, Adelaniæ

Mais il paraît qu'elle était décédée avant le mois d'avril 962, puisque la reine Berthe, mère du roi, ne la nomme point dans la célèbre charte de fondation du monastère de Payerne (en Suisse), que l'on appelle son Testament, et qui est daté du 1er avril 962. Elle y fait cependant mention du jeune Chonrad (ou Chonon) (1). Un autre diplôme de Conrad lui-même, confirme cette preuve. Il est daté du 8e mois de la même année, et fut donné en faveur du monastère que sa mère venait de fonder (2). Il y nomme Berthe sa mère, le duc Rodolfe son frère; mais il n'y fait aucune mention d'Adélanie, et ne parle point de Mathilde sa seconde femme, ce qui démontre qu'il n'était point encore remarié.

Cependant, son veuvage ne se prolongea pas au delà de deux ou trois ans, puisque nous trouvons une preuve positive que Mathilde était sa femme, au mois d'août 966, dans un acte authentique tiré du chartulaire du monastère de Romainmotier (Suisse romande), qui existe aux archives cantonnales de Lausanne (3). Cet acte est une donation faite, sous l'autorité de Conrad, par son délégué spécial qui le souscrivit par le commandement exprès du roi Conrad, de Mathilde son épouse, et de Chono ou Conrad-le-Jeune son fils (« *per jucxione Chuondrado rege et uxore ejus, Mathilt et filii ejus Chuōno* »). Ce diplôme est daté du vendredi, IV des Ides d'août (10 août), de la XXIX année du règne de Conrad, qui répond à l'an 966. Nous ferons remarquer que dans le corps de l'acte et dans la souscription, le jeune Conrad y est intitulé *filii ejus*, c'est-à-dire fils du roi, et non *filii eorum*, comme il aurait été désigné s'il avait été aussi le fils de Mathilde.

Le mariage de cette princesse se trouve ainsi fixé d'une manière positive entre le 8 avril 962 et le 10 août 966. L'âge de ses enfants, calculé selon les moyens de la vie humaine, vient

videlicet reginæ, et infantium nostrorum. . . . . Data X, Kalend. Aprilis ann. XXVI (lege XXIII) regnante Conrado rege (Bouquet, IX, 700). La XXIIIe année de Conrad expirait le 11 juillet 961. Cet acte est donc du 23 mars de cette année. Il y a une erreur dans les années du règne. On le prouve par les Regestes de ce roi.

(1) Apud Bouquet, IX, 667.

(2) Apud Bouquet, IX, 699.

(3) Layette de Romainmotier, paquet n° 98.

encore confirmer ces données authentiques. Elle eut de son union avec le roi Conrad :

1° Rodolfe III, qui succéda à son père au royaume de Bourgogne (1) ;

2° Berthe, mariée en premières noces à Otton ou Eudes I, comte de Blois (2), et en second lieu à Robert II, roi de France, qui fut contraint de la répudier pour cause de parenté à un dégré prohibé par la discipline de l'Eglise. Il était son cousin issu de germain, étant petit-fils de Hadwige, sœur de Gerberge, mère de Mathilde et aïeule de Berthe (3) ;

3° Gerberge, femme de Hermann II, duc d'Alemanie (4).

Quelques historiens modernes lui donnent encore uue troisième fille nommée Gisèle, qui épousa Henri II, duc de Bavière, de la race Saxonne d'Otton-le-Grand, et qui fut mère de l'empereur Henri II dit le Saint, né le 6 mai 972, et mort en 1024 (5). Mais c'est une erreur, semblable à celle commise aussi par certains auteurs à l'égard de Mathilde (sœur de Gisèle), laquelle ayant épousé Baudoin III, dit le Jeune, comte de Flandre, mort le 1er Janvier 962, ne peut absolument point être fille de Mathilde de France, qui ne naquit qu'en 943 (6). De plus, *Henri II*, duc de Bavière, mari de Gisèle, était fils de Henri I, frère de l'empereur Otton-le-Grand, et de Gerberge, mère de Mathilde, épouse de Conrad. Si donc Gisèle avait été leur fille, elle aurait été parente du 3e et 4e degré (ou nièce à la mode de Bretagne) du duc Henri son mari ; consanguinité plus proche d'un demi degré que celle qui fit dissoudre le mariage de Berthe avec Ro-

(1) *Rodulfus. . . . . rex. . . . . matris nostræ Mathildis reginæ.* Dipl. de ann. 994. Apud Bouquet, IX, 543).

(2) « *Comes Odo cum sua conjuge Berta, nepte nostra dulcissima* » (Dipl. Lotharii regis ann. 984, apud Bouquet, IX, 655). Glabri Rodulfi, ibid X, 40. Chron. vird. ibid, 205.

(3) Odoranni Chron. contin. apud Bouquet, IX, 167. Histor. fragm. ibid, 211, not. A.

(4) Wippo (apud Struvium, III, 467).

(5) Hermann Contract (apud Struvium, I, 269).

(6) Chron. Sithiensis (apud Bouquet, IX, 79, Chron. Elnon. ibid, 95.

bert II, roi de France. Cette union aurait infailliblement attiré sur eux les censures de l'Eglise, et cependant les historiens du temps qui s'étendent tous, plus ou moins, sur le scandale causé par le mariage de Robert et de Berthe, ne disent nulle part que celui du duc de Bavière et de Gisèle ait eu la même infortune. En outre, la chronique de Verdun confond évidemment Gisèle de Souabe, femme de Conrad-le-Salique, avec sa tante Gisèle, fille de Conrad-le-Pacifique (1), et la généalogie de saint Arnoul ne fait aucune mention de Gisèle, en parlant des princes issus des Karlings par les femmes (2). Hermann Contract qui connaissait bien toute la descendance d'Otton-le-Grand, dit seulement que Gisèle, mère de l'empereur Henri dit le Saint, était fille de Conrad, roi de Bourgogne, sans ajouter qu'elle l'était aussi de la reine Mathilde (3).

Ce que nous venons d'éclaircir prouve que Mathilde la jeune, femme du comte de Flandre, et Gisèle, femme du duc de Bavière, étaient l'une et l'autre filles de Conrad et d'Adélanie, et non de sa seconde femme, la reine Mathilde.

Rodolfe III, fils et successeur de Conrad, nomme la reine Mathilde *sa mère*, dans le diplôme donné par lui en faveur de l'Eglise de Vienne, du 12 janvier 994. L'époque de la naissance de ce prince a dû être vers l'an 964, car il était beaucoup plus âgé que l'empereur Henri II, fils de Gisèle sa sœur consanguine, qu'il nomma son héritier, et qui mourut le 13 juillet 1024, âgé de 53 ans (4).

La descendance de Berthe est prouvée par les censures ecclésiastiques que souleva son mariage avec le roi de France.

Quant à Gerberge, appelée par quelques auteurs *Guæpa*, qui fut mère de Gisèle-la-Jeune, femme de Conrad-le-Salique, Wippo, contemporain de cet empereur, nous apprend que cette fille de Conrad, roi de Bourgogne, descendait de la race de Karl-le-

(1) Apud Bouquet, VIII, 295, IX, 210.

(2) Mathildis genuit Bertam, Guepam (Gerberge).....

(3) Gisela, Conradi regis Burgundiæ filia..... (Hermann Contract apud Struvium. I, sub ann. 995).

(4) Glabri Rodulfi (apud Struvium, l. c. sub ann. 1024).

Magne (1), ce qui ne pouvait être vrai que d'une fille de Mathilde de France.

La reine Mathilde mourut le 25 ou 26 novembre de l'an 992 (2), peu de mois avant le roi son époux, décédé le 19 octobre 993 (3). Peu de jours après le décès de Mathilde, Conrad fit une donation pour le repos de l'ame de la défunte à l'église de St-André-le-Bas, de Vienne, datée du 1er décembre 992 (4). Son fils et successeur, Rodolfe III, la ratifia le 12 janvier 994 (5).

Cette reine de Bourgogne fut ensevelie dans la chapelle Notre-Dame de l'église de St-Maurice de Vienne, ou Chorier, Histoire du Dauphiné, avait lu son épitaphe (6).

(1) *Kerbirga, filia Conradi regis de Burgundia, cujus parentes de Caroli Magni stirpe processerunt.* (Wippo, in vita Conradi Salici, apud Struvium, l. c.).

(2) Suivant son épitaphe donnée par Chorier (Antiq. de Vienne, nouv. éd., Lyon, 1820, p. 228), elle mourut le VI des Kalendes de décembre (26 novembre). Mais l'obituaire de l'église de Merseburg (voy. Hofer Zeituhr. f. archiv-Kunde, Hamburg, 1833, I Left. p. 130) place l'anniversaire de sa mort, sous le VII des Kal. de décembre (25 novembre).

(3) Voy. Obituaire de Merseburg l. c. et le cartulaire de Lausanne (apud Cibrario et Promis, docum, et Sigil. p. 330).

(4) *Conradus rex..... recordationis beatæ, ut credimus, animæ conjugis nostræ dilectæ Mathildis reginæ et ut ipsa donavit et nos perficere postulavit* (apud Bouquet, XI, 540). Dachery Spicil. L. III, 380.

(5) Apud Bouquet, XI, 543.

(6) Voy. Chorier, Ant. de Vienne, l. c.

CONCLUSION.

Nous espérons avoir prouvé par les développements historiques qui précèdent :

1° Que la cité de Lyon (*Lugdunum*), et le Lyonnais (*provincia Lugdunensis*), dans sa plus grande étendue, n'ont point cessé de faire partie intégrante des divers royaumes de Bourgogne ou de Provence, qui se sont succédé depuis le règne de Louis-le-Débonnaire, et que même, quoique momentanément réunis sous le sceptre de Karl-le-Chauve et de Louis-le-Bègue, le premier de ces rois, avant de s'emparer des Etats de son neveu, crut devoir se faire couronner roi de Lotharingie, dont le royaume de Provence n'était qu'une province démembrée ;

2° Que Conrad-le-Pacifique, roi des Bourgognes Ultra Jurane et Cis-Jurane, exerça exclusivement l'autorité royale à Lyon et dans tous le Lyonnais, jusqu'aux montagnes de l'Auvergne, et qu'il conserva cette autorité depuis son avénement au trône, le 11 juillet 937, jusqu'à sa mort, arrivée le 19 octobre 993;

3° Que par conséquent, la prétendue cession de Lyon, supposée faite par Lothaire II, à titre de dot de Mathilde sa sœur, se réduit tout au plus à l'abandon de quelques prétentions illusoires, lesquelles ne donnaient réellement au roi de France aucune autorité de droit ou de fait, ni sur la ville de Lyon, ni sur aucune partie du Lyonnais;

4° Enfin, que le mariage de Mathilde de France avec Conrad, roi de Bourgogne, n'a pu s'effectuer qu'entre le 1er avril 962 et le 10 août 966 (1); que les enfants issus de ce mariage et parvenus à l'âge adulte n'ont été qu'au nombre de trois : savoir, un fils et deux filles, d'où il suit que les autres enfants du roi Conrad, dont il est parlé dans l'histoire, sont nés de son premier mariage avec Adélaïde.

(1) L'âge de Rodolfe III son fils, que les auteurs contemporains font déjà vieux lorsqu'il déclara l'empereur Henri II, son héritier, ann. 1016, fait présumer que le mariage de Mathilde se fit en 963

NOTES EXPLICATIVES.

Note A.

L'ancienne abbaye de Savigny (MONASTERIUM SAVINIACENSE), de l'ordre de St-Benoît, était situé près de l'Arbresle dans le Lyonnais (aujourd'hui département du Rhône). L'abbé Ponce (PONTIUS) fit dresser en 1120, le cartulaire des titres de son monastère (voy. Gall. Christ. IV, Instr. p. 14). Nous en connaissons deux copies; l'une du XVIe siècle, était (en 1833) entre les mains de feu M. Cochard de Lyon; l'autre plus moderne existe sous le n° 1471, à la bibliothèque du collége de Lyon (n° 6281 du catalogue Delandine).

Ce cartulaire fournit des documents précieux sur l'état de la propriété et sur le régime judiciaire et administratif du Lyonnais, pendant les Xe, XIe et XIIe siècles.

Note B.

Relevé des chartes du cartulaire de Savigny, qui sont datées du règne de Conrad-le-Pacifique, roi des Deux-Bourgognes, servant à prouver l'exercice de la domination de ce prince sur le Lyonnais.

ANNÉE de règne.	NUMÉROS DES CHARTES.	ANNÉE de règne.	NUMÉROS DES CHARTES.
5	40.	29	—
6	41.	30	70, 71, 73, 76, 92, 131, 138.
7	35, 50, 60, 61.	31	—
8	57.	32	—
9	52.	33	134.
10	62.	34	—
11	59, 75.	35	136, 158.
12	—	36	123, 178, 184.
13	—	37	159, 179, 182, 183.
14	33, 364, 365.	38	—
15	38, 58, 69, 135, 239.	39	144, 157, 202, 203.
16	119, 306, 307.	40	97, 101, 102, 111, 155, 224.
17	226.	41	133, 171, 209.
18	235, 301.	42	206, 214, 237.
19	48, 67.	43	100, 173, 265.
20	44, 45, 93, 125, 130, 151, 126.	44	—
21	—	45	331.
22	251.	46	438.
23	141, 308, 309, 310, 311, 312,	47, 48, 49	—
24	—	50	577.
25	196, 231.	51, 52	—
26	—	53	439.
27	128, 192, 193.	54, 55, 56	—
28	95, 147, 277.	57	441, 442.

N. B. L'année du règne se prenait tantôt dès l'an 937 (voy. n° 224), tantôt à l'an 939 (voy. n°s 259 et 126). Aussi on ne peut déterminer que rarement l'an de grâce auquel correspond telle ou telle année de règne. Quant aux lacunes que présente le cartulaire de Savigny, on y suppléerait facilement en prenant les chartes datées du règne de Conrad, qui concernent le Lyonnais, dans les cartulaires d Cluny, de l'Ile-Barbe, etc.

Nécrologie Lyonnaise.

L'ABBÉ CHOUVI.

L'Académie de Lyon vient de perdre un de ses professeurs les plus vénérables, dans la personne de Monsieur l'abbé Chouvi (Vital) qui occupait la chaire d'histoire Ecclésiastique, et qui est décédé le 29 octobre des suites d'une chute (1). Il était né en Auvergne, le 5 mars 1752, il possédait encore à 83 ans une vigueur et une gaieté qui auraient permis de graver sur sa tombe l'épitaphe de notre Grollier :

Ci gît qui a vécu long-temps sans médecin ni procès.

Sa biographie est facile à esquisser. Entré de bonne heure dans une de ces modestes et laborieuses sociétés qui, à l'exemple de la congrégation de St-Maur, travaillaient à se rendre utiles au monde sans partager ses passions, le père Chouvi *Carme chauss.* par opposition aux *déchaussés* (comme il le disait en riant), fut

(1) Dimanche, 25 octobre, il revenait du Puy, et traversait, vers les huit heures du soir, la place Bellecour; il alla heurter contre les bancs de pierre qui entourent cette place, tomba la face contre terre et se meurtrit le front d'une manière horrible. Rentré chez lui, au collége de Lyon, M. Chouvi ne tarda pas à éprouver une violente fièvre qui l'a emporté jeudi matin.

essentiellement Bénédictin par l'extrême simplicité de ses manières, comme par son goût décidé pour l'archéologie et la bibliographie. Il avait entrevu les Prost de Royer, les Nonnote, les Poivre de la Fréta, les Mathon de la Cour et toute cette brillante société de notre ville déjà inclinée vers le fer de 1793; mais son élément à lui, c'était la savante poussière qu'on soulève en remuant les livres. Jeune encore, il connaissait les dehors de tous, et possédait le contenu d'un très-grand nombre.

Cependant le souffle de la tempête révolutionnaire vint le chasser d'une atmosphère toujours sereine pour lui. Le voilà avec un havresac qui traverse les Alpes. Il verra les bords de la Grèce, l'Espagne dont la vieille gloire lui apparut pâlissante, Rome où, après la bibliothèque du Vatican, son attention se fixa de préférence sur la remarquable physionomie des porte-faix de Transtevère; mais notre voyageur n'avait rien absolument de byronien; jamais aigri par l'adversité, il allait mangeant le pain de l'hospitalité, bénissant le Seigneur, et partout disant son mot admirable de naïveté et de belle humeur.

Quand Napoléon songea à établir des facultés de théologie, l'abbé Chouvi qui était rentré en France fut porté à celle de Lyon par l'influence de Pouyart, son confrère. Il fut nommé le 9 décembre 1809. C'était bien, à raison de ses connaissances étendues, l'homme qu'il nous fallait pour renouer le fil trop évidemment rompu de l'érudition ecclésiastique; mais on peut dire que, par sa modération, sa modestie, son inaltérable sérénité d'ame, par ce laisser-aller de bonhomme d'où il ne sortait jamais que pour obliger, ce prêtre respectable convenait surtout à une époque dont les haines avaient été attisées et les préventions soulevées par tant de réactions successives. Sans se piquer d'une immense philosophie, l'abbé Chouvi croyait aux destinées favorables de l'humanité parce qu'il croyait à la providence. La droiture de son ame lui faisait pressentir que toutes les tendances bienveillantes; toutes les idées honorables qui avaient été violemment aliénées les unes des autres par une science incomplète, se rapprocheraient un jour d'elles-mêmes, et qu'alors, la pensée religieuse et la philantropie, éclairée par l'expérience, viendraient s'embrasser comme des sœurs.

C'est dans ce sens que nous l'avons vu professer, nous qui avons appris de lui, le peu que nous pouvons savoir. Elles seront éternellement agréables à notre souvenir, ces trois années où, dans les vieux murs du collége royal, il nous disait quels furent Jérôme, Ambroise, Augustin, et jusqu'à quel dégré on peut estimer comme savants ceux que d'abord on vénère en qualité de saints. Souvent pour soulager l'attention, il contait : c'était merveille d'ouïr ce qui lui advint ici et là; car, comme Grégoire de Nazianze, il avait entendu de près les roulemens de la foudre sur la vague blanchissante, et les eaux avaient passé sur sa tête avant qu'il pût toucher la plage.

Maintenant il a fait un plus long voyage, et, nous avons bien lieu de l'espérer, il touche à un port plus assuré. Il voit la souveraine paix, l'homme bon et plein de candeur, le prêtre qui, sans manquer à sa vocation, et prêchant plus d'exemples que de paroles, aimait à vivre en paix et à y laisser vivre les autres. Pour moralité d'une vie que cinquante ans de secousses semblaient n'avoir pas troublée, il nous montre quel est le genre de sagesse par lequel les *sentiers* de l'homme sont véritablement *dirigés*, et de quelle manière *un cœur bon rendra ses voies pacifiques.*

L'abbé Jacques.

L'ABBÉ ROUSSEAU.

L'abbé Rousseau, qui a été dix ans proviseur du collége royal de Lyon, vient de mourir à Tours où l'appelaient chaque année des affections de famille et l'attrait du pays natal. On se souvient que le cours de son administration fut, pour les études classiques autant que pour les finances de ce grand établissement, une ère de restauration et de progrès. Ceux qui l'ont connu, ceux surtout qui ont étudié sous sa direction n'ont pas oublié comme il savait heureusemant allier dans ses fonctions l'accomplissement du devoir à une sollicitude toute paternelle, quel doux éclat sa modestie répandait sur son érudition aussi profonde que variée.

Ses loisirs mêmes profitaient à la jeunesse. Les éléments de chronologie et de géographie qu'il a publiés, aussi bien que son abrégé de géographie ancienne sont des modèles de la précision et de la clarté qui conviennent au style de ces sortes d'ouvrages. Mais ce qu'on se rappelle mieux que tout cela, ce sont les vertus aimables de son cœur, sa loyauté, sa douceur, sa patience, son intarissable charité et sa résignation, quand l'adversité vint aussi l'atteindre.

LES MONGEZ, DE LYON.

L'un des membres les plus savans de l'Institut, notre compatriote M. Antoine Mongez, est mort à Paris, le 30 juillet 1835. Nous lui consacrerons bientôt une notice nécrologique; aujourd'hui nous nous bornons à quelques détails sur son frère cadet, avec lequel on l'a souvent confondu.

Jean-André Mongez, né à Lyon, en 1751, alla fort jeune à Paris, et entra chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, où il se livra à l'étude avec ardeur et succès sous les auspices de son oncle l'abbé Rozier. Ses connaissances en physique le firent bientôt agréer à plusieurs sociétés savantes, et déjà il avait obtenu quelques voix pour entrer à l'Académie des sciences, lorsqu'il partit, en 1785, avec La Pérouse, en qualité de physicien et avec les fonctions d'aumônier. Les dernières nouvelles qu'on ait reçues de La Pérouse, étaient datées de Botany-Bay, où l'expédition avait relâché, dans l'espoir qui fut trompé de rafraîchir ses provisions. Il est à croire que Mongez a partagé le sort de l'infortuné voyageur qu'il accompagnait.

On a de lui: 1° *Description, usage et avantages de la machine, pour réduire les fractures des jambes, inventée par dom Albert Pieropan, de Vicence*; Paris, 1782, in-8°, de 22 pages, extrait du *Journal de Physique*.

Mongez eut une grande part au premier volume du *Cours d'Agriculture* de l'abbé Rozier, et avait; depuis 1779, rédigé le *Journal de Physique*, fondé par cet abbé. Il avait fait précédemment

insérer dans ce *journal* plusieurs morceaux, un, entre autres, sur les *Ombres colorées du matin*, et en second (mars 1777), sur les *Causes principales qui font fumer les cheminées*, sujet proposé, quelques années auparavant, par l'Académie de Bordeaux.

Nous connaissons encore un Mongez, qui doit être de la même famille que les deux précédens. Il s'appelait Antoine, et était né le 27 octobre 1723; il entra dans la société des Jésuites, le 7 septembre 1739, et y professa la rhétorique (1). En 1752, il prononça au collége de la Trinité, un discours solennel, qui a pour titre : *Regiæ Borboniorum domûs perennitas Galliæ et Europæ perennis felicitas*; Lyon, Declaustre, 1752, in-4°, de 38 pages. Ce discours, sur la naissance du duc de Bourgogne n'offre que les lieux communs usités en pareille circonstance, mais il est fort bien écrit.

(1) Voyez pour ces dates, le *Catalogus personarum et officiorum provinciæ Lugdunensis, societ. Jesu, exeunte anno* 1758; pag. 3 et 35.

Bibliographie Lyonnaise.

HISTOIRE DU CHOLÉRA ASIATIQUE, OBSERVÉ A MARSEILLE, PAR MM. MONFALCON, COLBAT ET LEVRAT, etc.

DU CHOLÉRA-MORBUS DE MARSEILLE, PAR LES DOCTEURS FRAISSE, RAMADIER ET BOYRON (1).

Pour émettre une opinion en littérature, il n'est pas besoin de s'être livré à des études spéciales. Le bon sens et l'esprit suffisent le plus souvent à cette tâche, et personne ne s'enquiert de vos titres au rôle de critique. Mais il n'en est pas de même dans les sciences d'observation. Il faut avoir observé soi-même pour être admis à juger les travaux d'autrui ; il faut avoir vu pour avoir le droit de dire : vous avez mal vu. Aussi le public qui lit et raisonne, fait-il bon marché de toute critique d'œuvre scientifique, non revêtue de ce double caractère de vérité et de bonne foi. Laissons donc aux hommes spéciaux le soin d'analyser, quant au fond, les deux ouvrages dont nous avons à parler, et ne les en-

(1) Chez les principaux libraires.

visageons que du point de vue littéraire. Toutefois, si quelque mot technique nous échappe, si quelque réflexion à peu-près médicale se glisse, à notre insçu, dans le cours de cet article, on le pardonnera peut-être à l'aveu que nous faisons volontiers ici de notre incorrigible penchant vers la lecture des livres de médecine. C'est là un travers, si l'on veut, mais il est justifié par la préoccupation des circonstances exceptionnelles au milieu des quelles nous vivons depuis l'invasion du choléra en France.

Quelqu'un s'est plaint de ce que les médecins Lyonnais, envoyés à Marseille, n'avaient pas confondu leurs observations et leurs souvenirs dans un seul et même travail, de ce qu'une même maladie, étudiée par des hommes partis de la même ville, sous l'inspiration d'une même pensée, avait fourni matière à deux compte-rendus distincts. Mais, hâtons-nous de le dire, ce reproche est mal fondé. Si la vérité est *une*, certes ce n'est pas en médecine ; et de ce que six médecins se transportaient à la fois sur le théâtre de l'épidémie, il était déraisonnable de conclure qu'il nous en reviendrait un seul et unique mémoire. Les choses ne se passent jamais ainsi dans le monde médical et, en se bornant à une double publication, nos six compatriotes nous semblent, au contraire, avoir fait preuve d'une sobriété typographique, dont les annales de l'art offrent de rares exemples. Acceptons donc leurs ouvrages comme ils nous arrivent, et remercions-les de ce qu'en fournissant un terme de comparaison à la critique, ils ont singulièrement allégé sa tâche.

Raconter ce qu'ils avaient vu à Marseille, ajouter ainsi une page nouvelle à l'histoire déjà si longue du mal asiatique, tel est sans doute le but que se proposaient les auteurs. S'ils franchissaient les limites de ce cercle, ils s'exposaient à redire ce que d'autres avaient dit avant eux ; ils étalaient une érudition factice, sans valeur, à une époque où personne n'ignore que les livres se font le plus souvent avec des livres, et les réputations de science au dépens des trésors enfouis dans la poussière du passé. Toutefois ils ont diversement procédé. Si MM. Fraisse Ramadier et Boyron se sont bornés strictement à dire ce qu'ils avaient vu, M. Monfalcon à cru pouvoir s'engager dans une autre voie, et se livrer à quelques considérations sur la nature du

mal et son mode de propagation, à des études comparatives sur les diverses types cholériques, observés jusqu'à ce jour. A-t-il eu tort ou raison d'empiéter ainsi sur l'histoire générale du choléra? Nous n'oserions, en vérité, nous prononcer à cet égard, si, dans le chapitre intitulé *Nature et Mode de propagation*, l'auteur n'avouait, de lui-même, au bout de quelques lignes, qu'il laisse volontiers aux ouvrages *spéciaux* le soin de discuter les questions qu'il soulève. Quant au tableau comparatif des différentes espèces de choléra-morbus, nous signalerons une erreur grave dans sa rédaction : à la colonne consacrée au choléra asiatique, nous lisons : « *dans les descriptions qu'on en a données, on ne trouve pas un seul fait de contagion.* » Sans doute, nous formons des vœux pour que l'opinion personnelle de l'auteur soit dans le vrai, mais, à coup sûr, l'assertion du tableau est inexacte. Pour ne citer ici que l'un des historiens du choléra, en opposition formelle avec l'auteur, nous en appellerons à M. Moreau de Jonnès, et à son rapport au conseil supérieur de santé; on y lit en effet : « C'est dans un autre ordre de transaction que nous rechercherons les témoignages qui prouvent que le choléra oriental est bien certainement une maladie contagieuse. Ces transactions sont des faits historiques notoires, constatés par des documens publics, officiels, dressés en présence de populations entières, et dont l'exactitude n'a jamais été contestée.

« Ces transactions établissent que le choléra est importé et transmis d'un pays ou d'un lieu à un autre :

1° Par les communications maritimes ;

2° Par les caravanes ;

3° Par les corps d'armée ;

4° Par les troupes de pélerins et de fuyards ;

5° Par les individus isolés. »

A chacun de ces chiffres correspond une série de faits, revêtus de toute l'authenticité désirable, faits que l'on peut admettre ou nier, mais qui n'en prouvent pas moins combien il est inexact de dire que « *dans les descriptions qu'on a données du choléra asiatique, on ne trouve pas un seul fait de contagion.* »

Il est un dernier point sur lequel d'autres que nous ne partageront pas l'avis de l'auteur du tableau comparatif; c'est lorsque,

à l'article du traitement, il dit, sans plus de commentaire : « *Pendant la saison d'ascendance du choléra asiatique, toutes les méthodes de traitement échouent.* » Voilà certes un rude démenti aux médecins de toutes les villes où le choléra a passé, aux autorités qui ont légalisé leurs mensonges en constatant les cas de guérison en regard des décès, aux malades eux-mêmes qui se félicitent d'avoir échappé aux atteintes du fléau. Triple démenti, dont nous nous inquiéterions peu, après tout, si nous ne trouvions dans ces lignes le plus épouvantable arrêt que main d'homme ait jamais tracé contre l'humanité toute entière ! Espérons, pour cette fois, que l'auteur n'est pas dans le vrai.

Suivant nous, MM. Fraisse, Ramadier et Boyron ont agi sagement en laissant de côté toutes les questions sujetfes à controverse, et surtout en affirmant le moins possible ce dont ils ne pouvaient fournir la preuve. Si leur brochure s'est réduite de quelques pages par suite de cette manière d'envisager leur tâche, du moins n'y a-t-elle rien perdu sous le rapport de l'intérêt et du nombre des faits. L'introduction renferme l'idée la plus consolante que la médecine puisse offrir à la méditation des gens du monde ; c'est un correctif aux sombres couleurs du tableau que retracent les premières pages du livre de M. Monfalcon, et l'on se réfugie avec joie dans cette pensée, émise avec toute la chaleur d'une conviction profonde, qu'un jour viendra bientôt où la médécine pourra conjurer tant de maux et réduire les ravages du mal indien aux proportions d'une maladie ordinaire.

Le livre de M. Monfalcon est généralement bien écrit ; mais les habitudes du littérateur y percent à chaque page, défaut capital, suivant nous, dans un livre de science.

L'auteur s'est étendu avec une complaisance rare sur certains rapprochemens de faits qu'il suffisait d'indiquer en passant ; et, par exemple, le récit des persécutions auxquelles les Juifs furent en butte, au XIVe siècle, occupe une place trop large dans son introduction ; nous en dirons autant de l'épisode de la procession de Notre-Dame de la Garde, cérémonie grave, dénouée par une scène quelque peu grotesque. Ce sont là de bonnes pages de littérature, mais incontestablement hors de lieu, les unes dans

une brochure de quelques feuilles, les autres au milieu d'une œuvre toute scientifique.

Un certain nombre d'observations est consigné dans l'un et l'autre ouvrage. MM. Fraisse, Ramadier et Boyron ne nous disent point combien ils ont eu de malades à traiter, mais ils nous retracent avec détail l'histoire de six cholériques. Quant à M. Monfalcon, il se borne à cinq observations, bien qu'il évalue à 600 le nombre des cholériques, soignés par lui ou par les médecins Lyonnais qui ont spécialement partagé ses travaux. Sans doute, il ne nous appartient pas de contester ce chiffre ; mais nous demanderons si l'époque de l'arrivée des Lyonnais à Marseille, le service des médecins du pays dont cette arrivée ne suspendit pas le zèle, selon toute apparence, la présence simultanée des praticiens venus de Paris et d'autres villes, nous demanderons si la réunion de ces circonstances n'explique pas l'étonnement dont nous ne saurions nous défendre, en présence d'une pareille évaluation ?

Parvenu au terme de notre critique, nous éprouvons un tardif remords de l'avoir entreprise. La critique, quelque superficielle et inoffensive qu'elle soit, laisse toujours après elle des traces de son passage. Ce devrait être une arme prohibée dans certains cas, et surtout lorsqu'il s'agit de publications faites dans un noble but. Et quel but plus noble, plus digne d'admiration que celui auquel marchaient nos compatriotes, en accomplissant le sacrifice volontaire de leurs intérêts, de leur vie peut-être ? Ils avaient compris tout ce que leur dévouement renfermait de généreux et de louable, ces Marseillais qui les accueillirent comme des sauveurs, qui leur prodiguèrent les soins d'une hospitalité toute fraternelle. Unie déjà à la ville des Phocéens par les nœuds d'une vieille et bonne amitié, notre cité, grâce à ces médecins, a vu ces liens se resserrer encore, et c'est à eux que nous devrons d'avoir acquis des droits éternels à la reconnaissance de nos frères de Marseille.

Et nous, c'est avec l'indifférence que nous rémunérons de tels actes ; ou bien, plus ingrats encore, nous étendons sur le chevalet de notre impitoyable critique des hommes qui nous rapportent les fruits de travaux, entrepris, à travers mille dangers,

dans l'espoir de nous sauver un jour ! à voir cela, ne dirait-on pas que le dévouement est chose bien commune parmi nous ? Et cependant, lorsque Marseille en détresse faisait un appel aux Lyonnais, lorsque six médecins étaient demandés à notre ville, si peuplée de médecins, combien s'en est-il offert pour accepter cette noble et périlleuse mission ?

M.

VOYAGE D'UN MÉDECIN HOMŒOPATHE A MARSEILLE PENDANT LE CHOLÉRA, PAR F. PERRUSSEL, D. M.

L'Homœopathie n'a pas voulu le céder en dévouement à son aînée. Mais c'est en vain que les deux sœurs rivales se sont rencontrées sur le même champ de bataille, combattant pour la même cause, sinon sous les mêmes bannières.

Implacables ennemies, le baptême du danger n'a pas eu le pouvoir de leur faire abjurer leurs haines; et, lorsque le monstre fut vaincu, lorsque Marseille, après avoir relevé ses blessés et enseveli ses morts, eut voté des remercîments aux médecins qui lui avaient porté secours, les hostilités intestines, un moment suspendues, reprirent de plus belle. Le premier cri de guerre fut poussé par les Allopathes ; à ce cri, les Homœopathes répondent aujourd'hui par l'un de leurs organes avoués, le docteur Perrussel, secrétaire de la société Homœopathique Lyonnaise. Les disciples d'Hannemann acceptent le combat, et le *Voyage d'un médecin homœopathe* n'est que le prélude d'autres publications destinées sans doute à perpétuer la dispute au lieu d'y mettre un terme.

Écrite avec simplicité et bonne foi, cette brochure ne mériterait que des éloges, si l'auteur ne s'était laissé entraîner aux conseils de son ressentiment contre les hommes qui ne partagent point ses idées médicales. On sympathise avec lui lorsqu'il expose les dégoûts scientifiques à travers lesquels il passa avant d'aborder l'étude des théories du maître ; on le plaint, lorsque, arrivé à la relation de son voyage à Marseille, il raconte les entraves

mises à la pratique de ses doctrines ; mais il n'y a que du blâme pour l'auteur qui puise des argumens contre ses adversaires dans une feuille Marseillaise, assez oublieuse des devoirs de l'hospitalité et de la reconnaissance, pour appeler le ridicule sur des hommes venus en aide aux habitans de Marseille.

Espérons qu'il sera fait usage d'armes plus courtoises par ceux des Homœopathes qui descendront dans la lice après M. Perrussel.

C.

HISTOIRE DU FOREZ, PAR AUGUSTE BERNARD.

C'est une étude bien aride que celle de l'histoire dans ses détails, étude qui consomme bien des villes et offre peu de dédommagements à celui qui s'y consacre. Sans contredit, le temps et le savoir que l'archéologue dépense à dévorer la poussière de manuscrits illisibles, d'in-folios au style barbare, sont loin de lui rapporter dans le monde littéraire une gloire proportionnée à sa peine. Il est rare qu'on lui en tienne compte. Laborieux et modeste, il use sa vie dans un travail obscur dont il ne recueille pas les fruits; manœuvre obscur, il fouille de toute part pour amasser des matériaux parmi lesquels un autre choisit ceux qui ont quelque valeur, et s'en empare pour construire un monument décoré de son nom. C'est qu'il ne suffit pas de monter sur le clocher de son village et d'écrire de là tous les souvenirs qui s'y rattachent. C'est un horison assez vaste sans doute pour offrir des ressources à un chroniqueur savant et spirituel, mais trop étroit pour une historien.

La découverte d'une vieille charte où sera mentionné en mauvais latin le nom d'un château en ruines, d'un monastère désert ou d'un seigneur inconnu, peut causer quelque joie à un savant ou à un de ces hommes dont le patriotisme borné se renferme dans son hameau. Mais qu'importe au philosophe, au politique, qui n'apprécie les faits que dans leur rapport avec la marche de l'humanité dans leur action sur la civilisation.

Un livre de recherches est plus curieux qu'utile. A peine le plus souvent ces nombreuses et longues pages fournissent-elles quelques lignes à l'historien, qui ne cherche à consigner que des faits, leur enchaînement et leur conséquence.

Comment intéresser à l'histoire d'une province dont l'existence enchaînée à la destinée d'une nation, au sein de laquelle son individualité s'est trouvée absorbée par les provinces plus puissantes dont elle n'a été que la vassale?

M. Auguste Bernard a échoué et devait échouer devant cette difficulté, je dirai mieux cette impossibilité. Son livre est une chronique savante, pleine de réflexions judicieuses, dignes d'un écrivain avancé; mais ce n'est pas une histoire. Le Forez n'offre rien ou presque rien de spécial; son histoire se trouve confondue tour à tour avec celle de la Ségusie, des comtes du Lyonnais, des ducs de Bourbon et des rois de France, sous la domination desquels il a presque constamment été excepté pendant le peu de temps où il a été gouverné par ses comtes, qui la plupart n'ont laissé que des noms inconnus à la postérité oublieuse; aussi M. Bernard a été forcé de se contenter d'enregistrer des chartes attestant la fondation de quelques abbayes ou quelques traités entre des seigneurs. Hors de là, au milieu de ses excursions forcées dans l'histoire du Lyonnais, du Bourbonnais et des rois de France, il trouve à peine, de temps à autre, l'occasion de revenir à son sujet. A qui la faute? A l'auteur, dont le travail est certainement aussi complet qu'il pouvait l'être, ou au sujet incapable d'un plus grand intérêt et d'un plus large développement?

Il faut que M. Bernard soit travaillé d'un violent amour pour sa province, comme il nous le dit lui-même, pour n'avoir pas reculé devant le découragement d'un semblable travail. C'est un sacrifice à la gloire du Forez, dont ses compatriotes doivent lui savoir gré, mais dont nous aurons le droit de lui faire quelques reproches, nous que l'antique origine de quelques masures touche moins que le désir sincère de voir employer l'activité d'une jeune et fraîche intelligence à des travaux plus capables de l'inspirer que la traduction du latin barbare des moines du moyen-âge. Il y a pourtant dans ces deux volumes un grand nombre de

passages intéressans et curieux; on s'attache volontiers au récit des guerres de religion arrivées en 1558, sous le règne de Charles IX; on ne retrouve pas sans plaisir plusieurs chartes d'affranchissement octroyées par des seigneurs à leurs vassaux; on aime à suivre dans ces temps d'esclavage le premier élan des peuples vers la liberté. C'est sous l'influence de ce sentiment qu'on lit avec intérêt les lignes suivantes:

« Mais les peuples de la campagne, qui se voyaient enlever par la dîme et les droits du seigneur, le peu qu'à la sueur de leur front ils avaient fait produire à la terre, se soulevèrent et « émurent grand tumulte, rapporte Pierre de Saint-Julien, tuant autant de gens d'église et de nobles qu'ils en pouvoient atteindre, sans discrétion d'âge ni de sexe; ils assailloient les châteaux et maisons-fortes, et, s'ils pouvoient entrer, les détruisoient, brûloient les titres, livres, terriers et tous autres enseignements, sans oublier de piller les meubles et butiner tout ce qu'ils rencontroient. Avec tout ce, ajoute l'historien de Châlon, comme nulles méchantes entreprises, pour pernicieuses qu'elles soient, ne manquent de couverture, ils mettoient en fait que quand il fut dit à Adam qu'il mangeroit son pain à la sueur de son visage, tous hommes furent compris dans cette malédiction, et partant que les nobles n'en sont exclus, ainsi doivent travailler s'ils veulent vivre. Et quant aux gens d'église, qu'il y auroit assez de deux presbytères en chacune desdites comtés; de sorte qu'ils prétendoient une égalité entre les hommes, et partant la distinction d'état non recevable, à moins que les uns soient seigneurs et les autres subjets, ou que les uns travaillent et les autres ne fassent rien. Contre eux le bailly de Mâcon assembla les bans et rières-bans, et autres troupes royales, composées de quantité d'*hommes de fer*, lesquels, *aidés et secondés par les deux états assaillis*, firent en sorte que les mutins et rebelles furent mis en vau de déroute, écartés comme perdreaux, et autant on en trouvoit, autant on en tuoit.... » — Voilà comment alors on leur répondit.... La même méthode est encore employée de nos jours. Car cette guerre, qui, sous diverses couleurs, date du commencement du monde, n'est pas prête de finir. On a eu tort d'accuser notre pauvre siècle d'avoir donné une bannière aux

travailleurs : jamais peut-être ils ne formulèrent aussi nettement qu'à l'époque dont nous parlons leurs complaintes et doléances, et nous ne parlons pas ici des *Jacqueries*, ni des autres troubles qui avaient lieu hors du Forez. Oh ! il y a bien long-temps que le peuple partout s'est aperçu que les charges et les maux de la guerre pesaient sur lui, et qu'à quelques nuances près, pour lui étaient le travail, le mépris et la misère, et qu'à l'oisiveté revenaient les honneurs et les plaisirs.... Oh ! il y a bien long-temps de ça : et c'est à peine si chaque révolution fait faire un pas à cette grande question... »

Il ne faudrait pas juger le style de M. Auguste Bernard par la préface de son premier volume, on y sent trop l'embarras d'un début, elle respire trop la crainte de la critique. L'auteur doit toujours attendre debout le jugement de son livre ; qu'a-t-il besoin d'indulgence quand ses intentions et sa plume sont pures? Quant à la forme, il ne doit désirer connaître que la vérité ; quant au fond, au but moral, un écrivain honnête peut être méconnu, condamné même quelquefois, mais il n'a de compte à rendre qu'aux arbitres de la société, à sa conscience et à Dieu.

C. B.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DE L. BOITEL, QUAI ST-ANTOINE, 36,

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR

ANNONAY ET LE HAUT-VIVARAIS,

DEPUIS LE 5e JUSQU'AU 19e SIÈCLE,

PAR M. PONCER JEUNE,

2 vol. in-8° de 840 pag., sur papier velin. — 8 fr.

Le manque d'espace nous force à renvoyer à notre prochain numéro l'appréciation que nous avons faite de cette intéressante publication, ainsi que notre compte-rendu

SUR

LES GRANDS CORDELIERS DE LYON,

PAR M. L'ABBÉ PAVY.

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

NOVEMBRE.

1574. 1 *Fête de Toussaint.* Henri III, le roi de Navarre (qui fut ensuite Henri IV) et le duc d'Alençon reçoivent ensemble l'Eucharistie. Avant de communier, le roi de Navarre et le duc d'Alençon protestent de leur fidélité au roi de France et le supplient de mettre en oubli tout le passé, etc. *Journal du roi Henri III;* voyez aussi *Séjours d'Henri IV à Lyon*, par M. Cochard. — Le 4 de ce mois, Henri III confirme par lettres-patentes les priviléges de l'église de Lyon.

1416. 3 Charles VI ordonne aux propriétaires des mines qui sont voisines de Lyon, et aux marchands et changeurs de porter les matières d'or et d'argent qu'ils auront à la Monnoie établie en cette ville.

1495. 7 Entrée à Lyon de Charles VIII. Voyez l'*Hist. des Français*, par Sismondi, tome XV, page 224. L'*Almanach de Lyon*, pour 1745, contient un Précis sur les évènemens arrivés dans cette ville depuis sa fondation jusqu'en l'année 1500; on y lit page XXXIX : « Charles VIII ayant conquis le royaume de Naples, revint à Lyon et y « fit une seconde entrée magnifique le 7 novembre 1594, comme « roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Il ordonna des réjouis- « sances, des fêtes de courses, de joûtes et de tournois qui se « firent dans les rues de la Grenette, de la Juiverie et de St-Jean. « Le chevalier Bayart, Pierre du Terrail, s'y signala par-dessus « les autres, etc. » L'auteur de ce Précis, que nous croyons être le bibliothécaire Thomas, à qui nous devons les *Mémoires sur la Ligue* insérés dans la *Revue du Lyonnais*, se trompe bien certainement en plaçant à 1494 la seconde entrée de Charles VIII à Lyon. Il se trompe aussi en plaçant à cette époque le fameux tournoi dans lequel se distingua le jeune Bayart. Nous pensons que ce tournoi eut lieu lors du premier séjour du roi Charles dans notre ville, où il arriva le 13 mai 1494, et où il s'arrêta avant d'aller

faire la conquête de Naples. Voyez l'*Itinéraire des rois de France*, à la fin de la première partie du tome Ier des *Pièces fugitives pour servir à l'Hist. de France*; Paris, 1759, in-4°. Voyez aussi l'*Histoire de Bayart*, par M. Alfred de Terrebasse, Lyon, Laurent, 1832, in-12.

879. 8 Boson, récemment élu roi des provinces du Lyonnais, du Viennois et de la Provence, et qui était venu à Lyon pour se faire sacrer par l'Archevêque Aurélien, signe plusieurs diplomes mentionnés dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tome IX, pages 669 et 670. Voyez le *Mémoire* de M. de Gingins, inséré ci-dessus.

1581. » Montaigne, revenant d'Italie, arrive à Lyon... La ville, dit-il, me pleut beaucoup à voir. Le vandredi j'achetai de Joseph de la Sone trois courtaus (1) neufs par billot deux cens escus, et le jour avant j'avois acheté de Malesieu un cheval de pas de cinquante escus, et un autre courtaut de trente-trois. Le samedi jour de St-Martin, j'eus au matin grand mal d'estomac, et me tins au lit jusques après midi qu'il me print un flux de ventre. Je ne disnai point et soupai fort peu. Le dimanche douze de novembre, le sieur Alberto Giachinotti, florentin, qui me fit plusieurs autres courtoisies me donna à disner en sa maison, et m'offrit à prester de l'argent, n'aïant eu connaissance de moi que lors. Le mercredi 15 de novembre 1581 je partis de Lyon après disner, et par un chemin montueux vins coucher à Bordeliere (2), cinq lieues, village où il n'y a que deux maisons...» Voyez les *Nouv. Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 442.

1712. » Mort de Marie-Anne Terrasson, veuve d'Etienne Muret, âgée de 105 ans; elle était née le 19 mars 1707, et cette même année 1707, au mois d'août, était décédé âgé de 108 ans, chez le maréchal de Villeroy, au château de Neuville, un nommé Bartet, dont il est question dans les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, et dans ceux de Conrart.

1523. 11 François Ier qui séjournait à Lyon depuis le 21 août précédent, confirme les anciens priviléges des habitans de Dombes, etc. *Nouv. Mélanges* de M. C. B., page 413.

1540. » *Séance Consulaire* :

(1) Bidets, chevaux de moindre taille, à qui l'on a coupé la queue. — Joseph de La Sone et Malesieu étaient maquignons. Celui-ci était l'aïeul de Nicolas de Malezieu, de l'Académie française.

(2) Ou la Bourdelière, hameau dans la paroisse de St-Laurent-de-Chamousset, à quatre lieues de Feurs.

On apprend que les *Maistres imprimeurs* veulent s'en aller à Vienne en Dauphiné, à cause d'un article de l'arrêt rendu à Moulins sur la poursuite des compagnons imprimeurs. — Le Consulat déclare qu'il fera ses efforts pour conserver cette belle portion du commerce de Lyon; car on a fait jadis de grands frais pour attirer l'imprimerie à Lyon. — Le fils du secrétaire de la ville est délégué et envoyé pour obtenir la réforme de l'arrêt, aux gages accoutumés de 35 sols par jour. — Voyez les Séances Consulaires du 30 décembre 1540 et du 10 septembre 1542. Les débats entre les maîtres imprimeurs et les compagnons avaient occasionnés plusieurs scènes tumultueuses; ils se terminèrent enfin par un accord qui porte la date du 1er mai 1543.

1542. » On lit dans un acte Consulaire sous cette date qu'avant l'établissement des foires (1) Lyon était une petite et pauvre ville, mais que depuis cet établissement et le passage ouvert en Italie, grand nombre d'artisans et gens de tous métiers s'y rendent pour tenir boutique et y *besoigner*; que depuis l'édit de Louis XII (2) la ville s'est accrue non-seulement de la moitié, mais des quatre cinquièmes, tant en nombre de gens de métier que par les maisons qu'on y a élevées et qu'on y élève journellement au grand profit du roi et de la ville.

1549. 12 *Séance Consulaire*: Jean Ponchon, curé de St-George, et autres personnes du lieu tendant du Gourguillon à la porte de St-George, remontrent que les filles publiques qui ont été chassées de la rue Ferrachat se sont retirées en la rue vieille Monnoye (3) où elles ont à présent leur manoir, ce qui incommode grandement les habitans du voisinage, tant à cause des batteries journalières qu'à cause des pierres qui sont jetées dudit logis jusque sur leurs maisons; ils demandent qu'elles soient tenues de quitter cette rue mal propre et mal commode. — On nomme des commissaires pour chercher dans la ville un lieu propre et commode afin d'y faire retirer lesdites filles. Voyez d'autres détails sur ce sujet dans le procès-verbal de la Séance Consulaire du 9 mai 1556.

(1) La première création de deux foires franches à Lyon fut autorisée par lettres-patentes du 9 février 1419.

(2) Cet édit est de juillet 1498; il porte que les quatres foires par année établies à Lyon par des édits antérieurs sont confirmées et de NOUUEL ESTABLIES EN TANT QUE DE MESTIER EST.

(3) Plusieurs rues de notre ville ont successivement porté ce nom; il est resté maintenant à celle qui va de la grande-côte des Capucins à la place de la Croix-Paquet, et dans laquelle se trouve l'église de St-Polycarpe. Ce n'est pas de cette dernière rue qu'il s'agit ici.

1577. » Apparition d'une comète. — François Junctini publie à cette occasion un Opuscule qu'il dédie à M. de la Mante, commandant en l'absence de M. de Mandelot, et qui a pour titre : *Discours sur ce que menace devoir advenir la comète apparue le 12 de ce présent mois de novembre 1577, laquelle se voit encores aujourdhuy à Lyon et autres lieux.* A Lyon, par François Didier, in-8° de 8 feuillets non chiffrés. — Junctini cherche à prouver par des exemples que l'apparition des comètes a toujours été le présage de quelque grande calamité; il termine son *Discours* en disant « qu'un prince ou bien une royne « qui ont pour horoscope le signe du capricorne sont menassés de « telle comète...»

1305. 14 Clément V est couronné pape dans l'église de St-Just. Voyez *Abregé Chronol. de l'Hist. de Lyon*, par Poullin de Lumina.

1640. » Ouverture du parlement de Dombes, séant à Lyon. — Estienne Meyssonnier, avocat-général, fait à cette occasion une *Remontrance* qui a été imprimée sous ce titre : *L'Image de la Justice, etc.* Lyon 1640, in-4°.

1574. 15 Henri III, qui était à Lyon depuis le 6 septembre précédent, quitte cette ville pour se rendre à Avignon avec sa cour. Voyez *Séjours d'Henri IV à Lyon*, par M. Cochard, page 73. — Poullin de Lumina s'est trompé en plaçant le départ d'Henri III à la fin d'octobre.

1725. » Mort de François Gacon, poète satirique, connu sous le nom qu'il s'était donné lui-même de *Poète sans fard*, un des plus acharnés antagonistes de J.-B. Rousseau, etc., né à Lyon, en 1667. Voyez sa Notice, par M. Passeron, tome I, page 337 de la *Revue du Lyonnais*.

1519. 17. Jacques Mareschal, imprimeur à Lyon, publie une *Bible* latine, de format petit in-4°, en caractères gothiques, à deux colonnes, avec chiffres et signatures. L'*explicit* de cette bible est ainsi terminé :

Lugduni in officinâ Jacobi Mareschal, annodni decimo nono supra millesimum, decimo septimo calendarum novembris.

« En supposant cette date exacte, ce livre se trouverait avoir été imprimé en 1019; ce qui ne peut pas être. Jacques Mareschal était sans doute le fils de Pierre ou de Jean Mareschal qui imprimèrent tous deux à Lyon, vers la fin du XVe siècle, et alors la date fausse se rectifie très aisément, en changeant le second chiffre 0 en 5, ce qui donne 1519, véritable date de l'impression de cet ouvrage. Un exemplaire de cette *Bible* a été vendu onze francs à M. Regnart, avocat à Valenciennes, lors de la vente des livres de M. Wins, faite à Mons, en février 1835. » Extrait d'un article de M. H. Del-

motte, bibliothécaire à Mons, inséré dans le n°. 19, juillet 1835, du *Bulletin* du *Bibliophile*, publié par M. Techener, libraire à Paris.

1578. 17 Chevauchée faite à l'occasion d'un *martyr* du quartier St-Vincent qui avait été battu par sa femme. — Le *Recueil* de cette *chevauchée* fut publié la même année par les trois *supposts de l'imprimerie Lyonnoise*, Guillaume Testefort, Pierre Ferdelat et Claude Bouilland. Il en a été donné une nouvelle édition par trois bibliophiles, MM. Breghot du Lut, Grattet Duplessis et Péricaud aîné; Lyon, Barret, 1829, in-8°. Voyez nos *Ephémérides* au 1er septembre.

1817. 18 Mort, à Paris, d'Etienne Clavier, membre de l'Institut, savant helleniste, traducteur d'Apollodore, de Pausanias, etc., né à Lyon le 26 décembre 1762. — « Juge au tribunal criminel lors du procès de Moreau, invité et pressé de condamner à mort l'illustre proscrit par un officier supérieur qui disait que l'Empereur lui ferait grâce... *Eh! qui nous la fera à nous!* s'écria-t-il. Dans une autre affaire, M. Clavier, mandé chez un grand personnage, s'aperçut d'insinuations perfides qu'on lui faisait, et de tentatives injurieuses, *Monseigneur*, dit-il, *je n'ai qu'un mot à vous répondre; je suis juge, je connais mon devoir; vous voulez des instrumens, je n'en serai jamais un*, et il s'en alla. — Quelque temps après cette seconde scène on fit une nouvelle organisation des tribunaux : M. Clavier ne fut pas conservé. » *Dictionnaire des Immobiles* (par M. Beuchot); Paris, 1815, in-8°.

1830. » Entrée de S. A. R. le duc d'Orléans, fils aîné de S. M. le roi des Français.

1691. 21 Le Parlement enregistre un édit du roi, du mois d'octobre précédent, portant réduction des notaires de la ville de Lyon au nombre de quarante. — Leur nombre était alors de cinquante en exécution d'un édit du mois d'avril 1664. — Aujourd'hui il n'y en a que trente, qui suffisent cependant aux besoins de la population, quoiqu'elle ait plus que doublé depuis la fin du 17e siècle.

1782. » Mort de Jacques de Vaucanson, illustre mécanicien, né à Grenoble le 24 février 1709. — Nous ne plaçons ce fait dans nos *Ephémérides* que parce que M. de Vaucanson a séjourné plusieurs fois à Lyon où il fit d'habiles élèves (1). On rapporte que dans un des voyages qu'il fit en notre ville, il fut poursuivi à coups de pierres par des ouvriers en soie, parce qu'ils avaient ouï dire qu'il cherchait à simplifier les métiers. Pour s'en venger, Vaucanson construisit

(1) Feu M. Jambon, le docteur Eynard, etc.

une machine avec laquelle un âne exécutait une étoffe à fleur. Il mit fin par là à une discussion où l'on faisait valoir auprès du gouvernement l'intelligence peu commune que devait avoir un ouvrier en soie, dans la vue d'obtenir en faveur des fabriques quelques-uns des privilèges que l'ignorance accorde quelquefois à l'intrigue sous le prétexte si commun et souvent si trompeur du bien public (*Biographie Univ.*). On assure que la vue et l'étude approfondie d'une des machines de Vaucanson, déposée et oubliée au Conservatoire des arts, à Paris, ont beaucoup servi à notre illustre Jacquard pour découvrir le mécanisme admirable du métier qui porte son nom. *Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 290.

1831. 21-23 Insurrection des ouvriers en soie.

1817. 22 *Chambre des députés*. Les ministres déposent la convention faite entre Pie VII et Louis XVIII, qui rétablit le concordat passé entre Léon X et François I, et abroge le concordat du 15 juillet 1801. Un tableau joint à cette convention détermine la nouvelle circonscription des diocèses; celui de Lyon ne se compose plus que des départemens du Rhône et de la Loire. Le département de l'Ain cesse d'en faire partie et est compris dans le diocèse de Besançon. La métropole de Lyon a pour suffragans les évêques d'Autun, de Langres, de Châlons-sur-Sône, de Dijon et de St-Claude. *Moniteur*, page 1299.

Depuis il y a eu un changement dans la circonscription des évêchés dépendant de la métropole de Lyon, qui a aujourd'hui ceux d'Autun, de Langres, de Dijon, de St-Claude et de Grenoble.

1829. » Madame, duchesse de Berri, l'infant don Francisco d'Espagne et sa femme dona Louise de Naples, sœur de Madame, visitent la bibliothèque de la ville de Lyon où les fabricans d'étoffes de soie avaient exposé les produits de leur industrie.

1588. 23. Mort de M. de Mandelot, gouverneur de Lyon. Voyez sa *Notice* par A. P., Lyon, *Barret*, 1828, in-8°. — C'est par erreur que l'auteur de cette Notice et quelques autres biographes ont placé cet évènement au 24 novembre; il paraît certain que Mandelot a terminé sa carrière un jour de *mercredi*, or ce jour là tombait au 23 et non au 24 novembre. Voici une relation des obsèques que nous publions d'après une copie que nous présumons avoir été faite sur l'original qui existe dans les archives de la ville de Lyon (1), quoique le conservateur de ce dépôt, M. Godemard,

(1) Cette relation a été donnée d'une manière très abrégée à la fin du DISCOURS DE

l'ait déjà insérée dans ses *Documens pour servir à l'Hist. de Lyon*, etc., elle nous a paru trop curieuse pour ne pas la reproduire dans nos *Ephémérides* :

Pour vous discourir à peu près ce que j'ay peu remarquer aux obsèques de feu monseigneur de Mandelot, le décès duquel advint à notre très grand regret et déplaisir le XXIIIe du moys de novembre mil cinq cent quatre-vingt huit sur les huit heures du matin, lequel jour la ville expedia exprès ung courrier au roy pour lui en donner advis, et supplier sa majesté, comme l'on avoit faict quatre jours auparavant, que, en considération de la fidélité et du long service dudit sire de Mandelot, son bon plaisir fut de bailler son Gouvernement à monsieur d'Alincourt, son gendre, que l'on disoit en avoir la promesse à survie.

Le lendemain duquel jour, il fut ouvert et trouvé en toutes les parties nobles de son corps, fort sain, et nullement offensé, sauf au fyel qui se trouva rompu pour une cholere extrême que l'on dit qu'il avoit eue en sa maladie, et quinze jours au paravant sa mort. Ses entrailles et le cueur levés et le corps embaulmé il fut mis en ung cercueil où il demoura jusques au dernier jour dudict moys pendent lequel temps son logis fut tendu de noir et ledit cercueil arrousé d'eaue beniste. Je diray hardiment de toute la ville sy grande affluance de peuple y avoit-il pour cest effect à toutes heures; ce jour dernier de novembre, feste de sainct André (que dieu ne veuille estre le dernier de notre repos), son corps fut sollennellement porté à la sépulture sur les dix heures de matin en l'église cathédralle de ladite ville, qui n'est pas une petite faveur ni peu d'honneur pour les anciens privilégiés d'icelle église; mais je ne vous sçaurois au vray représenter l'appareil d'une si grande et magnifique pompe funebre; bien vous en baillérai-je quelques petits échantillons tels que je les ay peu recueillir çà et là ou remarquer en passant; et avant que de venir à ce discours, je vous diray que durant les huict jours que son corps demeura sans estre porté à la sépulture, toutes les églises de ladicte ville feyrent sonner des glas de leurs cloches tous les soirs et toutes les matinées, et ledit jour desdits obsèques s'assemblerent processionnellement en ladite grande église, et en après marcherent ainsy et comme s'ensuict :

Premierement audevant lesdites processions marchoient les

LA VIE, MORT ET DERNIERS PROPOS DE FEU MONSEIGNEUR DE MANDELOT, etc. Lyon, Jean Pillehotte, 1588, in-8° de 39 pages.

arquebousiers de la ville conduicts par l'un des sergens de leur compaignie ayant tous l'arquebouse baissée, la mèche esteinte et leurs morrions couverts de crespe noir, devant lesquels le tambour couvert de même crespe, et fifre sonnant fort impitoyablement.

Après suyvoient les deux cents Suysses estant en garnison en ladite ville conduicts par leur cappitaine à cheval, et son lieutenant à pied, tous deux vestus de grands manteaux noirs, lesdits Souysses tenant leurs allebardes la poincte contre terre et avoyent aussi leurs tambours battans, et fifres sonnans comme les précédens.

Ceulx-cy estoient suyvis des arquebousiers francois de la garde dudit feu sieur de Mandelot, conduicts par monsieur de la Grange leur cappitaine, et par le capitaine Ferrand son lieutenant. Ledit Ferrand tenant son allebarde couverte de crespe noir la poincte contre terre, et lesdicts arquebousiers ayanct comme les autres l'arquebouse baissée, la mesche esteinte et leurs morrions couvers comme les précédens de crespe noir.

Venoient en après les torches tant des nations Allemande, Souysse, Lucquoise, Milanoise, Genenoise, Florentine, que des particuliers en sy grand nombre, qu'il eust esté impossible de les compter, lesquelles estoient suyvies des torches de l'Aulmosne generalle, de celles de la ville, et en après de celles de messieurs de la grande église, de celles de monseigneur l'archevesque, de celles du roy qui estoient flambeaux de cire blanche portés par les sergens royaulx, et enfin par celles du corps portées par cinquante paouvres hommes vestus aux despens de l'hoirie dudict feu seigneur de robbes, chapperon, chausses et solliers nœufs.

En après marchoient les gens d'armes et archiers de sa compaignie conduicts par leur mareschal des logis, revestus de leurs hoquetons d'armes et leurs manteaux dessus.

Après eulx venoit la compagnie des penitens, avec leurs crucifix et flambeaux à la manière accoustumée. Ladicte compagnie de penitens estoit suyvie des Mendians, Minimes, Observantins, Augustins, Cordelliers, Carmes et Jacopins, suivis et confusement des églises de Sainct-Jehan, Sainct-Just, Sainct-Pol, Sainct-Nizier, et la Plattiere, après lesquels marchoit l'evesque de Damas, suffragant dudict sire archevesque, et les quatre bastonniers desdictes églises.

Venoit après le cheval de paradé tout couvert de velours noir avec une grande croix de satin blanc au travers, mené par les resnes par les escuyers de l'escuyeries dudict sire, habillés de dueil.

Marchoient en après les sieurs de Camperny et de Varissieu, enseignes et guidons de sa compaignie de gens d'armes habillés sur leurs casacques d'ung manteau de dueil, portant sur l'espaulle leurs dicts enseignes et guydon, les bouts traynans en terre, et estoient suyvis d'aucuns gens d'armes de ladicte compaignie, habillés de leurs casacques de livrée et de manteaulx de dueil, dont l'ung portoit la lance du défunt couverte de crespe noir, l'aultre la cotte d'armes de velours noir avec les escussons aux armoiries dudict deffunct, le troisiesme l'heaulme, le quatriesme ses gantelets; le sieur de Champrenard, premier gendarme faisant le cinquiesme qui portoit ung escusson tymbré avec les deux ordres de sa majesté; le sixiesme portoit l'espée d'armes, le septiesme ses esperons dorés, couvers comme tout le reste dudict crespe noir, et finalement le huitiesme qui estoit le sieur de Charnay portoit sesdicts deux ordres sur un carreau de velours noir.

Tous ceulx-là estoient suyvis de cinquante des paouvres enfants adoptifs de l'Aulmosne generalle conduicts par leur maistre, tous vestus aux despens dudict sire de robbes, chapperons, chausses et solliers nœufs, chacun d'eux portant un cierge de cire jaulne.

Venoient en après les bedeaux des confrairies de Notre-Dame-de-Pitié, du corps de Dieu, de St-Jacques-des-drapiers, de la Trinité et de la Croix, ayans leurs clochettes en main, couvertes de crespe, et sonnant bas, et tout doulcement, et non à plein bransle.

Tout cella estoit suyvi du corps dans ledict cercueil, couvert d'ung grand drap de velours noir traynant en terre, avec son habit et heures de penitens dessus. Lequel corps estoit porté par six de la dicte compaignie des penitens, et les quatre bouts dudict drap funèbre portés par quatre des eschevins de ladicte ville, les aultres desdicts eschevins et le secretaire et voyer d'icelle, tous habillés de robbes violettes environnoient et marchoient aux deux costés dudict corps.

Après lequel marchoit monsieur l'archevesque de Vienne, au milieu de deux custodes de Ste-Croix vestus de leurs chappes.

Après eulx venoient les serviteurs, officiers et domestiques dudict sire, vestus de grands manteaux de dueil.

Le dueil suivoit ceulx-là, àssavoir le sire d'Alincourt, son gendre, conduict par monseigneur le duc de Mayenne, monsieur le prieur de Sainct Hirigny conduict par monsieur le marquis de Villars, le sieur de Lauty conduict par le sieur colonnel Alphonse Corse, et le petit sieur de Montachon, nepveu dudict

deffunct, conduict par monsieur de Chevriéres, tous quatre ayans de grands manteaulx à longue queue traynans par terre.

Après eulx venoient messieurs de la Justice et gens tenans le siége présidial à Lyon, leurs huyssiers marchant devant, et en après le peuple, en si grande multitude et foule, qu'il seroit impossible de les nombrer, et parce qu'il falloit une grande estendue de chemin pour ranger tout ce que dessus, l'on fut contrainct d'aller faire le tour par la rue de Flandres, jusques au puys du Sel, et revenir par dessus devant ladicte église Sainct-Pol, et de là au Change; puys droict en ladicte grand église de St-Jehan, où l'office de la grand messe fut faict fort solemnellement par monsieur l'archevesque de Vienne, et l'oraison funebre par M. Amond Auger jesuiste, lequel print pour thême ce verset : *In memoriâ æternâ erit justus, ab auditione malâ non timebit.* Discourant sur lequel il n'oublya rien qui peult faire à la louange du deffunct, ayant recherché ses actions dez qu'il fut sorti de page, et continué par degrés et par année jusques à son décès, et entre aultres, il n'oublya la bataille de Renty, où ledict deffunct avoit valleureusement combattu; ses faits et gestes en Piemont, le passage qu'il feist en Italie soubs feu monseigneur de Guyse, le soing qu'il avoit eu à conserver son gouvernement en repos, et d'en chasser tous ceulx qui le pouvoient troubler; comme il avoit faict au pays de Forests; le bon debvoir qu'il avoit faict devant la Mure, lorsque monseigneur de Mayenne la tenoit assiégée; bref il rapporta toutes les actions et faits héroïques dudict deffunct.

Après ceste oraison, la messe parachevée, après laquelle et les *exaudi* et autres suffrages accoustumées, le corps fut porté à la sépulture par les habitués de ladicte église qui l'avoient prins des mains desdicts penitens à l'entrée du cloistre d'icelle, lesquels penitens après que toutes les cérémonies accoustumées en tel cas eurent esté dignement faictes et parachevées, allerent bailler de l'eaue beniste au corps et chanter sur icelluy ung *de profundis* en musicque; de là le dueil retourna conduict comme dessus au logis dudict défunct, duquel Dieu veulle avoir l'ame. Le lendemain duquel on eust advis comme le roi avoit baillé ledict gouvernement de cette province à monseigneur duc de Nemoux et la lieutenance en son absence à monsieur de Botheon, senechal dudict Lyon, dont tous les gens de bien ont reçu un très grand contentement et en a ladicte ville très humblement remercié sa majesté.

1466. » Louis XI, par lettres-patentes en date de ce jour « donne *ordre* que « l'art et ouvraige de faire des draps d'or et de soye soit commancé

« et introdaict en sa ville de Lyon, *en laquelle, comme l'on dit,* « *en y a ja aucun commancement* — Ces lettres-patentes ont été publiées pour la première fois dans les *Archives du Rhône*, et insérées dans les *Mélanges* de M. Breghot du Lut, pages 492 - 494 (1). Le Consulat, dans une requête qu'il présenta cette même année au roi pour le maintien des foires, fit des remontrances contre ces lettres-patentes; il y expose qu'il n'y a personne dans la ville qui veuille fournir argent ni soies, ni autres matières nécessaires pour faire ouvrer les draps d'or et de soye, car les marchands experts ont reconnu que l'on ne pourrait faire de tels draps en cette ville pour le prix que les font les transmotains qui ont plusieurs manières de faire, moyens et pratiques qu'ils n'ont pas par deçà. Ainsi quand ceux-ci donneroient un drap de soye pour trois écus l'aune, ceux de par deça ne le pourroient donner à moins de trois escus et demi sans y perdre. Il faut nécessairement sept maîtres principaux pour faire les draps de soye, savoir : un filateur, un teinturier, deux apparilleurs et assortisseurs de soye, un faiseur de veloux, un faiseur de draps de Damas et satins figurés. Et si l'on vouloit faire des draps d'or ou d'argent, il faudroit avoir d'autres maîtres pour faire les fils d'or et d'argent, et des femmes expertes pour les savoir filer. La grande raison qu'on allègue est que les maîtres et ouvriers étrangers sont pauvres, car des riches ne s'exposeroient pas à perdre leurs biens et leur vie, attendu les défenses de laisser venir ledit art par deçà, et aux pauvres on n'oseroit pas confier des matières et sommes précieuses.... — Il paraît que le Consulat ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était trompé en faisant des remontrances contre les lettres-patentes du 24 novembre 1466; quelque temps après et dans une nouvelle requête présentée à Louis XI au sujet des foires qui se tenaient à Lyon, il expose que plusieurs ouvriers et gens qui se mêlent de faire des draps de soie et autres marchandises sont venus à l'occasion des foires demeurer en cette ville où ils exercent leur industrie, que grâces à eux, de grandes sommes d'or et d'argent qui sortaient auparavant du royaume y restaient, à son grand avantage. Le Consulat ajoute que plusieurs marchands étrangers, de diverses nations, établissent domicile en cette ville, etc. — Note de *M. S.*

1455. 25 Les conseillers de ville chargent l'évêque de Viviers et le juge de Beaujolais qui se rendent à Rome, de solliciter auprès du pape

(1) Elles ne se trouvent point dans la collection des ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE, du moins nous les y avons vainement cherchées.

la confirmation des priviléges ci-devant accordés par le St-Siége aux habitans de Lyon, surtout de ne pouvoir être appelés en jugement hors de la ville en vertu de lettres apostoliques. Ils les chargent en outre de supplier le pape de faire abolir les malédictions que l'on dit être lancées tous les jeudis ou vendredis de la semaine sainte *contra pauperes de Lugduno*. Le Consulat affecte pour les frais de sceaux et d'écritures des bulles de confirmation et des actes d'abolition jusqu'à 50 ou 60 ducats.

1754. 26 Réception de Voltaire à l'Académie de Lyon. — Le procès-verbal de cette cérémonie se trouve page 60 et suivantes des *Mélanges* de M. Breghot du Lut.

1434. 27 Le Consulat prend différentes mesures pour préserver la ville de l'invasion des Bourguignons qui ont déjà pris d'assaut St-Genis, Ste-Foy et Tassin. Les portes de la ville ne seront ouvertes que demi heure par jour.

1554. « Plusieurs notables habitans s'adressent au Consulat pour qu'il demande au roi qu'un parlement soit établi à Lyon; ils en font sentir la nécessité et les avantages. — Le Consulat, dans sa séance du 3 décembre, arrête qu'il en délibérera. Le 12 février de l'année suivante, le Consulat, instruit que l'avocat Grollier était allé à Paris, pour demander, au nom des habitans, l'érection de ce parlement, déclare qu'il désavoue les démarches du sieur Grollier. Il y eut de longs débats à ce sujet, et ce ne fut que dans sa séance du 24 avril 1569 que le Consulat, cédant aux instances des Lyonnais, arrêta qu'il ferait les démarches nécessaires pour obtenir du roi l'érection d'un parlement à Lyon. On arrêta aussi dans la même séance que l'on demanderait au roi que les biens immeubles des protestans qui avaient fui de Lyon fussent vendus. Le Consulat déclare « qu'il y a nécessité de repeupler la ville qui est dimi-« nuée d'un tiers de ses habitans; n'estant besoin que ceux qui « l'ont abandonnée (les protestans) y rentrent jamais, si ce n'est « qu'ils se réduisent à la vraye obéissance et religion de leur « roy.... »

1488. 28 «.... Le premier livre, décoré de planches en cuivre, fut imprimé à Lyon en 1488. Ce livre qui a pour auteur frère *Nicole le Huen* (1), religieux du Mont-Carmel et professeur en théologie, n'est en grande partie qu'une compilation de Bernard de Breydenbach, et

(1) L'ouvrage de frère Nicole Le Huen a été plusieurs fois réimprimé; l'auteur donnant la liste de tous ses compagnons de voyage dit qu'à eux FINABLEMENT SE ASSOCIA UNG GRACIEUX ET SAIGE ENFANT, NATIF DE LYON, NOMMÉ SIRE HENRY DE CUCHARMOIS. Voyez les NOUV. MÉLANGES de M. Breghot, pag. 446.

porte pour titre : *Peregrination de Oultremer en Terre Sainte.* Voici comment il finit : *Imprime à Lyon par honnestes hommes Michelet Tobie de Pymout et Jacques Herembert d'Alemaigne demourant audit Lyon. L'an de nostre seigne. mil cccc quatre vingtz et huitz et le XXVIII novembre.* — On trouve dans l'ouvrage français les vues des mêmes villes qu'on voit dans les éditions latine et allemande de l'Itinéraire de Breydenbach, publié à Mayence en 1486, à la différence près que les planches sont en cuivre dans la traduction française, et qu'elles sont en bois dans les éditions originales. Du reste on ignore si le graveurs de ces planches d'une exécution assez barbare était français ou allemand, et il se peut même que Jacques Herenberg, un des imprimeurs, ait été aussi le graveur des ornemens. *Manuel des curieux et des amateurs de l'Art*, par Huber et Rost, t. VII, page 4 et 5.

1628. « Le P. dom Jacques de St-Denis, de l'ordre des Feuillans, prononce, dans la chapelle de la Charité, l'oraison funèbre du cardinal de Marquemont. Voyez *Nombre des églises de Lyon*, etc., par Lefebure, page 50.

1685. « Mort de Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, gouverneur de Lyon depuis 1642; avait succédé à Charles de Neuville d'Alincourt, fut remplacé par François de Neuville, duc de Villeroy. Voyez la *Description de Lyon*, par Clapasson, page 160.

1820. 29. Une ordonnance royale approuve définitivement les dispositions faites pour le rétablissement de la statue équestre de Louis XIV, sur la place Bellecour. — M. Lemot, statuaire, né à Lyon, est chargé de l'exécution de ce monument. — L'ancienne statue, détruite en 1792, avait été exécutée par Desjardins, suivant un dessin de Mansard, architecte, et d'après un traité passé par le duc de Villeroy, gouverneur de Lyon, le 28 mai 1688. L'inauguration du monument n'eut lieu qu'en 1713.

1834. 30. Mort, à Paris, de Jean-Baptiste Dugas-Montbel, de l'Academie de Lyon, député du Rhône, etc., né à St-Chamond, le 11 mars 1776; célèbre par se traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, et par ses commentaires sur les poésies Homériques. Voyez son *Eloge historique* par M. J.-B. Dumas, Lyon, Barret, 1835, in-8°.

Découverte

D'UN

MANUSCRIT DE PETRONE

A TRAU, EN 1663 (1).

ÉPISODE

DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON

AU 17e SIÈCLE.

I.

C'est une belle histoire que celle du monde littéraire après la renaissance, alors que les auteurs anciens sortaient par lambeaux des ruines du passé ; histoire pleine de vie et d'intérêt, et féconde en traits et en épisodes dont notre siècle n'offre point d'exemple. Un zèle inoui animait les esprits du temps ; sillonnant l'Europe de voyages scientifiques, fouillant les archives des peu-

(1) Traù, Traw, ou Traon comme l'écrit Jacob Spon, savant antiquaire de Lyon, qui la dit à 12 milles de Salone, patrie de Dioclétien et de Spalatro, ancien palais de cet empereur, est une petite ville de Dalmatie, située, sur la mer Adriatique, dans une île séparée du continent par un canal, et connue des anciens sous le nom de *Tragurium*, ce qui valut au manuscrit l'épithète de *Traguriensis* et *Tragurianus*. P.-N.

ples et les bibliothèques des monastères, les doctes, éparpillés parmi les royaumes, formaient comme un vaste réseau sur tout le vieux continent; la science alors eut réellement un culte, et l'amour des livres fut une véritable passion : l'addition d'une scholie, l'éclaircissement d'un passage, la restitution d'un mot causaient des joies indicibles; la découverte d'un manuscrit inconnu entraînait plus de transports que n'eût fait la nouvelle de la plus grande victoire, et chaque conquête d'un nouveau fragment était inscrite comme un brillant trophée de plus pour la littérature. Mais cette république des lettres, qui comptait tant de triomphes, et qui, arrachant d'une main les débris des anciens aux ravages du temps, répandait de l'autre la lumière sur le monde, ne fut point à l'abri des guerres civiles. Lyon, une des métropoles du monde savant d'alors, joua souvent un grand rôle dans ces querelles, comme acteur ou comme juge. Mais la paix ne commençait sur un point que pour finir sur un autre; les œuvres seules de Pétrone furent plus d'une fois *la pomme de discorde*, comme nous allons essayer de le démontrer.

Pétrone était un enfant de la Gaule, né aux environs de Marseille, qui s'était fait remarquer par son goût pour les plaisirs et pour les beaux arts, à la cour voluptueuse de l'empereur Claude, gaulois comme lui, que Lyon avait vu naître en l'an X av. J. C. Sa faveur augmenta sous Néron qui le nomma surintendant de ses plaisirs, et il devint l'arbitre des fêtes et des festins, ce qui lui valut le surnom d'*arbiter* (Titus Petronius arbiter.) Jaloux de sa fortune, Tigellin, autre favori du prince, l'accusa de complicité dans la conspiration de Pison; il fut arrêté à Cumes, et, sans attendre sa condamnation, il se fit ouvrir les veines. C'est ainsi que Pétrone, qui avait été proconsul de Bithynie et plus récemment consul de Rome, périt, en 66 de J. C., victime d'une tentative pour la liberté qui coûta aussi la vie au poète Lucain, au philosophe Sénèque et à plusieurs romains illustres. En mourant, il envoya à Néron une satire ingénieuse où les mœurs infâmes de ce prince étaient peintes des plus vives couleurs. Le tyran furieux, ne pouvant se venger sur l'écrivain qui n'était plus, sévit contre tous ceux que le plus léger soupçon pouvait atteindre.

Silia, femme d'un sénateur, fut exilée, dit Tacite (annal. l. 16) pour avoir connu Pétrone; mais Néron ne put anéantir la satire, comme il en avait anéanti l'auteur, et c'est cet ouvrage qui est parvenu jusqu'à nous sous le nom de *Petronii Satyricon*.

Resté presque inconnu pendant près de 1500 ans, il parut pour la première fois imprimé en 1499; mais il était loin d'être complet. Le savant jurisconsulte Pierre Pithou de Troyes, le Varron du 16e siècle et l'homme à qui les amis de l'antiquité sont le plus redevables, Poggio seul excepté, trouva à Bude des additions au premier manuscrit; mais il se faisait scrupule de publier un livre plein de peintures aussi licencieuses. Son frère, François Pithou, à qui l'on doit la découverte des fables de Phèdre, lui emprunta cet exemplaire; et, après trois ans de travaux et de recherches, il le fit imprimer en 1587. L'ouvrage présentait néanmoins encore beaucoup de lacunes.

L'édition in-12 de Lyon de 1615 était la meilleure et la plus ample jusque là; et, malgré ces améliorations successives, on avait jusqu'alors, à proprement parler, que des fragments de l'œuvre de Pétrone. Le charme de son style qui sera toujours senti, l'énergie de sa manière, l'élégance inexprimable de son récit qui le plus souvent devient drame. et les notions importantes qu'il donne des mœurs des romains sous les premiers empereurs, ne faisaient qu'augmenter les regrets des savans. Que n'eut-on pas donné pour avoir la gloire de le rétablir dans son intégrité! Cette ambition fut même alors l'origine d'une aventure des plus plaisantes : Henri Meibom de Lubeck, philologue distingué, crut un instant que ce bonheur lui était réservé (Ménagiana ed. Paris, 1715, t. I, p. 127-129). Ayant lu sur un itinéraire d'Italie, *Petronius Bononiæ integer asservatur*, il s'imagina qu'il allait enfin trouver à Bologne un manuscrit entier de l'auteur latin, et, dans son zèle pour les lettres, il entreprit exprès le voyage d'Italie, pour se rendre maître de ce trésor. Mais le savant du nord avait été dupe d'un étrange quiproquo : ce Pétrone entier que l'on conservait à Bologne était le corps de saint Pétrone, patron de la cathédrale, que le philologue allemand, dans sa confusion, eût volontiers échangé contre le plus

chétif manuscrit du Satyricon. Cette découverte n'était pas réservée à Henri Meibom (1).

Plus heureux que lui, l'historien Jean Lucius de Traù, en Dalmatie, qui faisait vers la même époque de savantes recher-

(1) Cette singulière mystification a fourni au spirituel Andrieux le sujet d'un conte fort plaisant et peu connu ; je crois, en le rapportant, faire plaisir au lecteur, parce qu'il ne se trouve pas dans l'édition de ses œuvres, et que bien peu de personnes iraient le déterrer dans le volumineux recueil de la décade philosophique d'où je l'extrais :

L'ÉQUIVOQUE.

Meibomius était un savant homme,
Nourri d'hébreu, de latin et de grec.
Vers mil sept cent il vivait à Lubeck.
Un voyageur qui revenait de Rome
Se présenta chez l'illustre érudit,
Et lui laissa son *album* manuscrit.
Meibomius, ayant pris ses lunettes,
Y lut, relut ces paroles bien nettes,
Petronius extat Bononiæ,
Hic integer servatur hodiè,
Quem vidisse testor. — Quelle aventure !
« Quel reconfort pour la littérature !
« Pétrone entier !... à Bologne !... ô destin !
« A commenter quelle riche matière !
« Eh ! quel plaisir de le mettre en lumière,
« De l'illustrer de notes en latin !
« Partons ; partons ! — Il se met en campagne,
En peu de jours traverse l'Allemagne
Du nord au sud, puis dans l'état romain,
Arrive, et va, son *album* à la main,
Dont il avait exprès marqué la page,
Chez un certain Bolonais, son ami,
Un médecin, le docteur Capponi ;
Il lui fait voir l'intéressant passage :
« Vous comprenez pourquoi je viens ici ;
« Un pareil fait vaut bien d'être éclairci ;
« Je n'ai voulu m'en fier à personne.
« Mon cher docteur, est-il vrai qu'en effet
« Vous possédiez à Bologne un Pétrone ?

ches sur les monuments et l'histoire de sa patrie, découvrit, en 1663, un manuscrit beaucoup plus complet que ceux qu'on connaissait jusqu'alors. Il provenait de la bibliothèque de Nicolas Cippi de Traù, et a comblé une vaste lacune qui existait

« Serait-ce point un conte qu'on m'a fait ?
« — Un conte ? non... — Vous l'auriez ! — Chose sûre.
« — Pétrone entier ? — Mais je le conjecture ;
« On le prétend. — Seriez-vous en pouvoir,
« Mon digne ami, de me le faire voir ?
« — Assurément ; cela se pourra faire.
« — Mais quand, docteur ? mon juste empressement
« Sans nul retard voudrait se satisfaire ;
« Qui tôt oblige, oblige doublement.
« — De tout mon cœur ; tout doux, si bon vous semble,
« A l'instant même allons le voir ensemble. »
Le bon docteur conduit notre Allemand
Sur la grande place, et de la cathédrale
Lui fait gagner la porte latérale.
« Entrons ici, nous verrons aisément.... »
Meibomius, non sans quelque surprise :
« — C'est par respect, dit-il, apparemment
« Que vous gardez, ici, dans une église,
« Ce précieux, ce rare monument ?
« — On a fait plus ; on l'a mis récemment
« Dans une chasse, en perles enrichie,
« Du haut en bas dorée et reblanchie.
« — Dans une chasse !... on va donc nous l'ouvrir
« Pour voir Pétrone et pour le parcourir ?
« Je le tiendrai cet unique exemplaire !...
« De mon bonheur quand serai-je certain ?
« — Tout de ce pas je vais pour vous complaire
« Mon cher ami, chercher le sacristain.
« — Le sacristain !... le bibliothécaire,
« Vous voulez dire ? — Eh ! non ; à quel propos ?
« — Mais c'est un livre ? — eh ! non ; ce sont des os,
« Le corps entier du patron de Bologne,
« De saint Pétrone, évêque en son vivant....
« — Fi donc ! docteur, s'écria le savant :
« J'ai grand besoin de voir cette charrogne !

dans la description du souper de Trimalcion. Jean Lucius le transmit (1) le 14 novembre 1668 aux frères Guillaume et Pierre Blaeuw, imprimeurs d'Amsterdam, où se publiait son histoire, et les engagea à en donner une édition plus correcte que celle qui venait de paraître à Padoue en 1664 (1664, selon M. Weis; 1662, selon Burman.) Ils l'imprimèrent en 1668, et en 1669 à la suite du Pétrone, *éd. variorum*. Jean Blaeuw, dont les presses ont produit tant de belles éditions des auteurs classiques qui ne le cèdent en élégance qu'aux Elzevirs, en tira une fort jolie en 1670.

Cette découverte fit grand bruit dans le monde littéraire; le fragment, imprimé en 1666 à Paris, à Padoue et à Leipzig, excita dès son apparition une guerre des plus vives parmi les lettrés du temps; ce fut une véritable révolution dans la république des lettres.

Je n'omettrai point une anecdote contemporaine qui surgit au milieu des débats, et qui n'est rien moins qu'étrangère à notre

« J'ai cru trouver cet auteur élégant,
« Fin satirique et maître en beau langage;
« Mais votre évêque!... un saint!... un ignorant!...
« Il ne vaut pas les frais de mon voyage. »

ANDRIEUX. — *Décad. philos.*, *an* 9e, 2e *trimestre*.

Les poètes ne se piquent pas de beaucoup d'exactitude historique : Henri Meibom, né à Lubeck en 1638, *vers mil sept cent* ne *vivait* pas *à Lubeck*; il mourut le 26 mars 1700 à Helmstadt, où il était professeur d'histoire et de poésie depuis 1678, et où il s'était établi en 1664. Ce doit être environ entre 1660 et 1663 qu'il fit ce fameux voyage, et il aurait eu alors 24 à 25 ans au plus. P. N.

(1) Le savant bibliographe, M. Weiss dit (Biogr. univ. 1820) : *Lucius le transmit à l'imprimeur Blaeuw;* mais il ne détermine pas auquel des enfans du fameux Guillaume Blaeuw, qui fut l'ami de Tycho-Brahé, se fit connaître par ses belles cartes de géographie, et mourut le 21 octobre 1638, à l'âge de 67 ans; ce qui donne à entendre Jean Blaeuw, imprimeur et auteur, comme son père, de cartes géographiques, et plus célèbre que ses frères; c'est une erreur : ce fut à Guillaume et à Pierre Blaeuw que l'historien Lucius envoya le 14 novembre 1668 le fragment de Traù. (Voir sa lettre, éd. Burman, t. 2, pag. 339.) C'était le second envoi qu'il faisait de cette pièce aux deux éditeurs hollandais; le premier avait été détourné à Paris, et n'était point arrivé à son adresse. Voy. ma note 1, p. 11.

P. N.

auteur ; elle nous apprend qu'en même temps qu'il semait la discorde parmi les savans, il contribua aussi à la disgrâce et au bannissement d'un homme du monde : à l'époque où le comte de Bussy Rabutin fut reçu (vers 1665) à l'Académie française, il courait dans quelques cercles une *Histoire amoureuse des Gaules* où il avait malicieusement peint les portraits de plusieurs personnes puissantes à la cour. Ce qu'il y a de remarquable c'est qu'une des aventures qui frappèrent le plus dans son roman était précisément une pure traduction de Pétrone, jusqu'à la lettre même qu'il y attribuait à une des dames satirisées, et qui se retrouve toute entière dans le texte latin. On se plaignit au roi; la vanité blessée de plus d'une personne de la cour s'éleva contre le comte ; la sienne ne voulut pas céder ; il eut suffi de dévoiler le plagiat, cet aveu révoltait son amour-propre, il se tut ; la haine parla ; et non seulemeet il fut renfermé un an à la Bastille, mais il resta encore exilé pendant seize longues années, et sa disgrâce avec la cour ne finit réellement qu'avec sa vie, le 9 avril 1693.

La guerre allumée entre les érudits, quoique longue, n'eut point des conséquences aussi graves, et ne sortit point du domaine de la science ; l'authenticité du fragment de Traù fut fortement attaquée. « Comme on n'avait jamais vu cette pièce, on s'imagina, écrit Jacob Spon, médecin et célèbre antiquaire de Lyon, qu'elle étoit supposée, et que ce n'étoit qu'un jeu d'esprit de quelque savant qui avoit imité le style de Pétrone. » La crainte d'être dupe rendait incrédule ; plusieurs critiques parurent; une vive discussion s'engagea, et il se forma comme deux factions dans la république des lettres : Jean Lucius défendait le nouveau fragment ; J. Wagenseil de Nuremberg, savant orientaliste, qui parcourait l'Europe depuis six ans, s'éleva contre l'historien de Traù. L'abbé Gradi de Raguse, conservateur de la bibliothèque du Vatican, soutenait la découverte de Jean Lucius ; Adrien de Valois, historien et philologue de Paris, consulté sur l'authenticité du livre, la combattit dans une critique adressée à Wagenseil, qui la fit imprimer avec la sienne (Paris, 1666, in-8°.) La même année, le médecin Pierre Petit, de l'académie des *Ricovrati* de Padoue, et l'un des sept de la pléiade poé-

tique de Paris (1), fit aussi paraître une dissertation latine pour réfuter Adrien de Valois et Wagenseil (*Responsio ad dissertationes de Traguriani Petronii fragmento*, Paris, 1666, in-8°.) Il se cacha sous le pseudonyme de Marinus Statilius, que N. Nodot, qui traduisait Pétrone en 1693, prit au vrai pour le docteur Statilius de Traù, qu'il traite même à ce propos d'étranger d'une grande doctrine (2).

« Ainsi, observe plaisamment Jacob Spon, comme s'il eût « été question de reconnoître un prince, l'Europe étoit divisée en « trois partis : l'Italie et la Dalmatie se portoient pour la légitimité; « la France et la Hollande la désavouoient; et l'Allemagne se « tenoit neutre; car le docte Reinesius fit un commentaire sur ce « manuscrit, sans rien prononcer sur son antiquité. » La querelle s'embrouillait de plus en plus; il était réservé à Lyon de la trancher, et de rétablir la paix dans le monde scientifique.

En octobre 1674, le médecin Jean-Foy Vaillant, qui voyageait, par ordre de Colbert, pour le cabinet du roi, passa à Lyon pour se rendre en Italie, et donna rendez-vous à Marseille à Jacob Spon qui, arrivé heureusement trop tard, échappa ainsi au malheur qu'eut l'antiquaire de Beauvais d'être pris par des corsaires et emmené à Alger. J. Spon visita seul l'Italie, et rencon-

(1) La pléiade latine de Paris était composée de Rapin, Commire, La Rue, Santeul, Ménage, Duperrier, et du médecin Pierre Petit dont nous parlons, lequel était né vers 1617 à Paris, où il mourut le 12 décembre 1687.

P. N.

(2) C'est une erreur qu'ont partagée divers littérateurs qui ne paraissent pas avoir connu le véritable auteur de la dissertation que j'attribue au médecin Pierre Petit. M. Weis, savant bibliographe, professe (Biogr. univ. 1823) l'opinion que j'émets ici; et je ferai remarquer qu'il y a en notre faveur une preuve péremptoire dans la manière dont Jacob Spon s'exprime à ce sujet : le doct. Statilius de Traou, dans la bibliothèque duquel ce manuscrit se trouve, est un homme de mérite, *qui en auroit pu parler pertinemment si ses maladies ne l'en eussent empêché.* » Statilius n'avait donc rien écrit, en juillet 1775, époque du voyage de l'antiquaire Lyonnais, qui le vit alors en Dalmatie. Or, la dissertation citée avait paru en 1666. La conclusion est facile à tirer. Une autre remarque importante à ajouter, c'est que l'abbé Gradi, bibliothécaire du Vatican, avait aussi emprunté le nom de Marino Statilio pour faire paraître son apologie du fragment de Traù.

P. N.

tra à Venise (juin 1675) sir Georges Wheeler, gentilhomme hollandais d'origine anglaise, qu'il avait connu à Rome, et avec qui il parcourut la Grèce et l'Asie mineure. Après avoir quitté Venise, ils ne manquèrent pas de revenir à Traù que leur bâtiment avait dépassé. « Notre galère, dit le voyageur lyonnais, ne « vint pas donner fonds à Traou ; mais nous prîmes à Spalatro « une barque pour y aller ; ce fut principalement pour voir un « manuscrit qui faisoit grand bruit dans la république des let- « tres. » C'était en juillet 1675. Le hasard le fit précisément aller loger dans la maison de Jean Lucius qu'il avait connu à Rome, et qui venait de publier (1666) son *Histoire de Dalmatie*, dont l'érudition et la saine critique lui avaient acquis l'estime des savants.

L'original de Pétrone avait passé de la bibliothèque de Nicolas Cippi dans celle du docteur Statilius de Traù, homme de mérite, alors âgé de 60 ans et valétudinaire, raconte l'antiquaire lyonnais qui taxe Ad. de Valois de légéreté pour l'avoir mal à propos traité de *jeune homme*. Puis, comme s'il eût craint de se mêler à cette longue querelle, ce n'est pas sans quelque précaution oratoire qu'il entre en matière : « Je ne veux pas, « dit-il, remuer les cendres de cette guerre, quoyque l'effet n'en « pût pas être aussi funeste que de celle des Grecs et des Troyens, « mais je ne laisseray pas d'en rapporter ce que j'en ay remarqué. « Ce manuscrit est in-folio, épais de deux doigts, contenant « plusieurs traités écrits sur du papier qui a beaucoup de corps. « Tibulle, Catulle et Properce sont au commencement, et non pas « Horace comme l'a dit par erreur l'auteur de la préface imprimée « à Padoue. Pétrone suit de la même main et de la même manière « que nous l'avons dans nos éditions. Après, on voit cette pièce « dont il est question, intitulée : *Fragmentum Petronii arbitri ex « libro decimo quinto et sexto decimo*, où est contenu le souper de « Trimalcion, comme il a depuis été imprimé sur cet original. De « Salas, espagnol, qui a commenté cet auteur, fait mention « d'un 15e et 16e livre, mais il ne dit pas où il l'a vu » (Voyage en Dalmatie, etc. Lyon, 1678, t. I, p. 95.) La question de l'authenticité et de l'âge du manuscrit restait à résoudre; il l'aborde ensuite, la discute et la tranche ainsi : « Le livre est partout

« bien lisible, et les commencemens des chapitres et des poèmes « sont en caractères bleus et rouges. Pour ce qui est de l'an- « tiquité du manuscrit, il ne faut que s'y connoître, et le voir, « pour n'en pas douter, et l'on doit en cette rencontre ajouter « plus de foy aux yeux qu'au raisonnement. M. le docteur Statilius « nous fit faire une remarque que les autres n'avoient pas faite ; « c'est que sous la page 179 l'année qu'il a été écrit est marquée « de cette manière : 1423. 20. novemb. Ce siècle-là n'avoit pas « des esprits si bien faits que Pétrone, pour pouvoir se déguiser « sous son nom (ibid. p. 37.)

Après deux ans d'absence, Jacob Spon, de retour à Lyon vers le milieu de 1676, avec une collection de plus de 200 inscriptions jusqu'alors inconnues, y fit imprimer en 1677 son voyage qu'il publia en 1678 chez A. Cellier, 3 vol. in-12 ; voyage, dit Si- « card (Biogr. univ. 1825), qui, malgré le mérite supérieur des « ouvrages publiés depuis par Chandler, Choiseul, Pouqueville, « Walpole et d'autres, conserve beaucoup de prix ; et peut-être « n'en est-il aucun qui présente une telle abondance de monu- « mens anciens. »

La question fut décidée par ces détails précis sur la nature, la division, l'écriture et l'époque du manuscrit, dont l'authenticité a depuis été généralement admise par les savans. Jacob Spon avait alors 31 ans. Sur ces entrefaites le livre fut envoyé à Rome, où il fut effectivement reconnu pour être du 15e siècle ; et plus tard, par les soins, s'il faut en croire quelques biographes, du médecin Pierre Petit, il fut déposé à Paris dans la bibliothèque du roi, où il est encore aujourd'hui. C'est un petit in-folio de 237 pages. On en a tiré un supplément considérable pour toutes les éditions publiées depuis sa découverte.

Pétrone était destiné à se lier aux anecdotes les plus singulières ; la connaissance du manuscrit de Traù qui renferme, comme nous l'avons dit, la description du souper de Trimalcion, donna lieu il y a un siècle, à l'aventure la plus inouïe : l'abbé de Margon, homme d'un caractère bizarre et original, ayant reçu une gratification de 30,000 livres, conçut l'idée extravagante de la manger dans un souper extraordinaire qu'il pria le duc d'Orléans, alors régent, de lui laisser donner à St-Cloud. Il en fit lui-même la

disposition, Pétrone à la main, et rien ne fut épargné pour exécuter avec une fidélité scrupuleuse l'étrange repas de Trimalcion. Il renouvella les anciennes folies de Néron, et surmonta à force de dépenses toutes les difficulté. Le régent eut la curiosité d'aller surprendre les acteurs, et il avoua n'avoir jamais rien vu de si original (1).

II.

Cependant Pétrone restait incomplet, et les savants désespéraient en combler les lacunes.

En 1688, un officier français nommé Dupin, qui s'était engagé au service de l'empereur dès le commencement de la guerre contre les Turcs, annonça avoir trouvé un nouveau manuscrit qu'il disait du XIme siècle; il prétendait (Pétr. éd. Nodot. Amsterdam. 1756. t. 1, p. 120.) le tenir d'un rénégat grec, chez qui il avait logé à la prise de Belgrade; il le fit recopier à Francfort; et N. Nodot, autre officier français, qui servait dans la campagne du Rhin, en fit l'acquisition en 1690, le traduisit, et le fit publier à Paris vers la fin de 1693.

Le Pétrone de Belgrade excita une autre guerre que celui de Traù (2). Il eût été remarquable que les trois plus importantes

(1) Guillaume Plantavit de Lapause, abbé de Margon, né vers la fin du 17e siècle, fut en 1743 relégué, pour ses satires et ses propos caustiques, aux Iles de Lérins, delà transféré en 1746 au château d'If, d'où il ne sortit que pour entrer dans un couvent de Bernardins, où il mourut en 1760. Cette aventure serait donc dans tous les cas antérieure à 1743; il y a plus: on peut la préciser entre 1715 et 1723, durée de la régence du duc d'Orléans, dont la mort d'ailleurs arriva le 2 décembre 1723. P. N.

(2) Voici sur le manuscrit de Traù, une notice plus complète que je ne pouvais la donner dans le texte : il provenait de la bibliothèque des Cippi ou Cippici.

découvertes du Satyricon. (Bude, avant 1584; Traù, vers 1663, Belgrade, 1688.) provînssent du même coin de l'Europe; cette dernière fut loin d'être sanctionnée : on attaqua l'authenticité du nouveau fragment qu'on traita d'apocryphe; Nodot employait ses quartiers d'hiver à répondre à ses adversaires; ce qui n'empêcha pas qu'il n'eût plus de critiques que de partisans. Cependant il put compter plus d'une autorité en sa faveur : F. Charpentier, directeur de l'Académie, à qui il avait annoncé de Strasbourg (12 octobre 1690) sa fameuse découverte, lui répondit de

dont le nom paraît avoir été plus anciennement Cepio ou Cæppio (Th. Reinesibus, p. 399; C. Tilebomen, p. 341, éd. Burman, 1743.) Il appartenait d'abord à Hector Cippi, cousin de l'historien Coriolan Cippi qui écrivit la guerre de Venise contre Mahomet II; il passa ensuite à Nicolas Cippi, son arrière Petit-fils. Après avoir achevé ses études en droit à Padoue, Marinus Statilius, de retour à Traù, où il était né vers 1615, découvrit ce manuscrit dans la bibliothèque de son ami Nicolas Cippi, à peu près en 1640; il en parla à plusieurs savans, mais ses occupations l'empêchèrent d'en préparer la publication, et ce ne fut que long-temps après qu'il le communiqua à l'éditeur de Padoue qui l'imprima en 1662. Jean Lucius qui en avait pris connaissance lorsqu'il était à Traù (et, d'après Jacob Spon, il avait quitté Traù avant 1650; les biographes ont tort de lui attribuer la découverte du manuscrit qui est réellement due à Marinus Statilius) et qui l'avait soigneusement collationné, le tira de l'oubli où il restait dans la bibliothèque de Statilius; à son instigation, Antoine Grimani, legat de Venise, près le saint Siége, obtint qu'il fût envoyé à Rome, où il resta long-temps soumis à l'examen des érudits. Nicolas Heinsius en expédia alors une copie à Jean Scheffer qui l'imprima à Upsal en 1665; Jean Lucius en fit autant pour les frères Blaeuw; mais l'œuvre tomba à Paris entre les mains d'un savant qui l'y fit paraître. Thomas Reinesius, de son côté, en donna à Leipzig en 1666 une édition qu'il dédia à Colbert. Enfin, le 14 nov. 1668, Jean Lucius, dont on avait adopté le travail, en transmit une seconde copie aux frères Guillaume et Pierre Blaeuw qui l'imprimèrent à Amsterdam en 1668 et en 1669; Jean Blaeuw en tira une belle édition en 1670. Le manuscrit était rentré en 1675 dans la bibliothèque de Marinus Statilius chez qui Jacob Spon le vit alors; plus tard, Laurent Statilius, sans doute le fils de Marinus, le remporta en Italie (Mabillon, iter itali., t. I, p. 202); et enfin il a fini par passer en France dans la bibliothèque du roi.

Aujourd'hui, ce manuscrit, qui souleva jadis tout le monde littéraire, languit ignoré sous le n° 7989; ses pages, qu'ont parcourues tant de savans, ne reçoivent plus de visite; c'est à peine si le bibliothécaire lui-même ne l'a pas oublié. Aussi est-il, en 1835, peut-être aussi bien conservé qu'il l'était, il y a plus d'un

Paris (9 novembre 1690) « que quand la campagne sur le Rhin n'aurait point produit d'autre bonheur, il aurait lieu d'en être content; et qu'il pouvait l'assurer que l'empereur et le prince palatin en seraient encore fort aises. » L'Académie d'Arles, à qui Nodot en envoya un exemplaire par le chronologiste G. Marcel, alors commissaire des classes de la marine à Arles, lui répondit par son secrétaire, M. de Beaumont, qu'elle croyait pouvoir légitimer ces fragments. L'Académie de Nîmes, consultée aussi, en porta le même jugement (6 mars 1694) par l'organe de François Graverol, distingué par sa connaissance approfondie des langues mortes et vivantes et de la littérature ancienne.

Mais les décisions des Académies ne décidèrent rien, on n'en attaqua pas moins la latinité du Pétrone de Belgrade; les critiques et le doute continuèrent,

Jacob Spon n'existait plus ; forcé par les persécutions exercées contre les protestans, de s'éloigner de sa patrie, il avait quitté Lyon, et s'était réfugié à Genève, puis à Vevay (alors du canton de Berne) avec son ami Dufour dont la mort l'y laissa dans un dénuement extrême. Accablé de chagrin et en proie à la plus affreuse nécessité, Spon demanda comme une grâce à être transporté à l'hôpital où il mourut le 25 décembre 1685, n'étant encore agé que de 38 ans. Triste destinée d'un érudit qui avait rendu plus d'un service au monde savant, et qui avait droit d'attendre quelque reconnaissance de sa cité natale ! Il n'y avait qu'un an que Charles Spon, son père, poète et médecin, qui avait consacré une vie de 75 ans à secourir les malades indigens, était mort (21 février 1684) pauvre (1) par suite de son désintéressement; em-

siècle et demi, lorsque Jacob Spon fit exprès, en 1675, le voyage de Traù pour le voir. On lit au titre : *Codex emptus Romæ an* 1703. A la page I, où commencent les poésies de Tibulle, se trouve cette note italienne, d'une écriture plus récente que le reste, mais presque illisible : *Questo libro si a di mi polatonio Cippico.* Au bas de la page 179, où finissent les œuvres de Catulle, on voit en petits caractères : 1423 *di* 20 *nobr Pa...* Le reste est déchiré; peut être était-ce l'indication de Padoue. Le fragment de Pétrone ne commence qu'à la page 185.

P. N.

(1) Il nous laisse, écrivait Jacob Spon à l'abbé Nicaise, héritiers de son exemple et de sa vertu, si nous en voulons profiter. Pour les biens de la fortune, à peine

portant l'estime et les regrets de toute la ville, et les larmes et l'amour des malheureux qui s'étaient habitués à le regarder comme leur père. L'histoire de plusieurs savans du temps offre des scènes non moins affligeantes : Lyon, qui, en 1520, avait été le tombeau de Henri I Estienne, la souche de tous les savants et imprimeurs qu'a produit cette famille renommée, fut, 70 ans plus tard, témoin de la fin malheureuse d'un de ses plus illustres descendants : Henri II Estienne, fils du fameux Robert Estienne, auteur (1536) du *Thesaurus linguæ latinæ*, et mort à 56 ans, en 1559, à Genève où les persécutions l'avaient forcé de s'enfuir en 1551; Henri II Estienne, dis-je, auteur lui-même (1572) du *Trésor de la langue grecque*, ouvrage admirable de science et de critique, se vit aussi contraint de se retirer à Genève, et plus tard à Lyon; là; agé de 70 ans, et l'esprit affaibli par tous les malheurs, il n'eut d'autre ressource que d'aller mourir à l'hôpital en mars 1598; et comme si une affreuse fatalité eût pesée sur cette maison, Antoine Estienne, son petit-fils, devenu infirme et aveugle, fut réduit, à l'âge de 80 ans, à aller mourir aussi à l'hôtel-Dieu de Paris, en 1674. C'était 11 ans avant la mort de Jacob Spon à l'hôpital de Vevay. Ainsi s'éteignit cette famille célèbre à qui l'imprimerie et les littératures anciennes sont si redevables.

La plupart des champions de la dernière guerre avaient disparu, comme Jacob Spon; on avait vu successivement mourir, à Leipzig Reinezius de Gotha le 17 Janvier 1667, à Rome l'abbé Gradi de Raguse en 1683, et l'historien Jean Lucius de Traù le 6 octobre 1784, à Paris le poéte Pierre Petit le 12 décembre 1687, et Adrien de Valois le 12 juillet 1692, etc. D'autres cri-

ma mère y trouvera t-elle ses droits.... Dieu nous fasse la grâce d'être, comme lui, sans intérêt et sans ambition.» — Suivant A. Beuchot (Biogr. univ. 1814), l'antiquaire Dufour ne serait mort qu'en 1687. Mais Desessarts (Siècle littér. de la France, 1801), Delandine (Dict. hist., 1804), Sicard (Biogr. univ., 1825), etc., s'accordent tous à placer en 1685 la mort de Jacob Spon, qui fut postérieure à celle de son ami Dufour.

Il est constant d'ailleurs que ces deux savans n'attendirent pas, pour s'expatrier, a révocation de l'édit de Nantes (octobre 1685) qui frappa leurs co-religionnaires; et l'époque de leur mort suivit de près celle de leur départ.

P. N.

tiques combattirent le nouveau Pétrone où l'on trouva des gallicismes et des solécismes. Le savant Fabricius, dans sa bibliothèque, s'est déclaré contre le fragment de Belgrade, et P. Burman indigné qu'on ne l'ait pas généralement proscrit, s'écrie : « Et omnia studia severiora, in eo regno, quod olim principibus « in litteris viris se suprà reliquas orbis partes efferebat, ita exo« levisse quis non indignetur et doleat? Bonum tamen factum, « nullum gallorum, apud quos adhùc fugam ex galliâ parantes « musæ morantur, suffragium suum his fraudibus adjecisse! « (ed. 1743, 2 . præfat.). » Malgré toutes ces contestations, (M. Tabaraud, biog. univ. 1823.) ce supplément a passé aussi dans les éditions postérieures : mais sans mettre fin à la querelle.

Elle était assoupie depuis un siècle, quand l'attention des savans fut tout à coup réveillée en 1800 par l'apparition d'un *Nouveau Fragment de Pétrone* publié à Bâle avec une traduction française. Le manuscrit avait, assure-t-on, été trouvé à Saint-Gall ; le traducteur disait se nommer Lallemand. Mais on ne tarda pas à reconnaître que ce n'était qu'une supercherie, et que le véritable auteur du texte et de la traduction était Joseph Marchena, littérateur espagnol, qui, employé alors dans l'administration de l'armée du Rhin, avait usé de stratagême pour faire passer quelques réflexions hardies à l'aide du pseudonyme.

Ce fut la dernière émotion que le nom de Pétrone ait soulevée dans le monde scientifique ; ce doit être la dernière page de cette histoire.

Théodore Petrequin.

Documents Historiques.

ÉMEUTE POPULAIRE

CONTRE LE COLLÉGE DES MÉDECINS DE LYON.

Lorsque les Pères de l'Oratoire, aprés avoir été chargés de l'enseignement de la jeunesse, succédèrent, en 1763, aux Jésuites dans le collége de la Trinité, le Consulat, en leur cédant les bâtiments occupés par ce collége, s'était réservé l'une des deux chapelles (1) situées au-dessous de la bibliothèque de la ville du côté du midi. Cette chapelle qui avait appartenu à une confrérie supprimée (celle dite de *Messieurs*), fut concédée, en 1767, partie à l'école de dessin, et partie au collége des médecins. Afin de mieux l'approprier à sa nouvelle destination, on la divisa en deux salles par une voûte; la partie supérieure fut donnée à l'école de dessin, et la partie inférieure, qui était plus étendue,

(1) Ces deux chapelles ont été cédées à la FACULTÉ DES SCIENCES rétablie par ordonnance royale du 9 décembre 1833; celle dite de MESSIEURS avait été après le siége de Lyon, convertie d'abord en prison et ensuite en salpétrière. Quand la CONSULTA cisalpine fut convoquée à Lyon, les prélats italiens y célébrèrent l'office divin. Lors du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, M. Idt, professeur de rhétorique, y prononça un très-beau discours latin, en style cicéronien. Avant les événemens de novembre 1831, on y vendait les livres doubles de la Bibliothèque de la ville, et la garde nationale venait y faire l'exercice. Après ces événemens la troupe de ligne vint s'y poster et en fit une caserne. Plus tard ce fut une salle de gymnastique à l'usage des élèves du collége royal. Enfin elle fut restaurée et disposée en amphithéâtre vers les premiers mois de 1835, pour servir désormais au cours de chimie de la Nouvelle Faculté.

fut affectée au collége des médecins. Un très-beau parquet en marbre poli remplaça les dalles en pierre de la chapelle, et une superbe barrière en fer fut placée à son entrée sur le quai de Retz. Toutes ces réparations furent payées par la commune; mais avant de prendre possession de leur nouveau local, les médecins y firent exécuter à leurs frais des embellissemens considérables, et placer au dessus de la porte extérieure un marbre sur lequel étaient gravés ces mots :

COLLEGIUM MEDICORUM.

L'école fut ensuite ouverte par un discours inaugural que prononça le docteur Rame, en présence de l'archevêque, du premier président, du procureur du roi, du prévôt des marchands et des échevins. Les trois professeurs de l'école, MM. Joly, Gilibert et Vitet commencèrent immédiatement leurs cours. Le premier enseignait l'anatomie, le second la botanique, et le troisième la chimie. Une année s'était à peine écoulée depuis leur installation, quand tout-à-coup des bruits sourdement répandus les accusèrent d'arrêter nuitamment, sous la voûte du collége, les passans pour les faire servir à l'instruction de leurs élèves. « Les médecins, disait-on, leur cassent les bras et les jambes pour apprendre aux étudians à les raccomoder, et ils enlèvent aussi de petits enfans pour les disséquer tout vivans. »

Le dimanche 27 novembre, dans le temps où les Lyonnais revenant de la promenade, rentrent dans la ville, quelques femmes passant sur le quai de Retz, devant le collége de médecine, s'arrêtent comme pour le considérer : « Voilà pourtant, disent-elles, le lieu où l'on dissèque les enfans tout vivans.... » Il se forme peu à peu autour d'elles un attroupement assez considérable qui paraît fortuit, paisible, inoffensif, qui se réduit à de simples colloques, sur les propos hasardés par les uns et combattus par les autres. Les promeneurs qui voient des personnes stationnées et en conférence font halte; ceux qui les suivent sont successivement fixés par la curiosité dans le même lieu. Les arrivans demandent de quoi il s'agit, et chacun enchérit sur ce qu'il a entendu. Tout-à-coup on en vient à dire qu'un enfant a été enlevé à l'instant même des côtés de sa mère.....; que ces sortes d'enlèvemens étaient fréquens, et que depuis quelques jours on s'apercevait qu'il manquait beaucoup d'enfans dont on n'avait pu découvrir les traces. Ces allégations circulent de bouche en bouche, et bientôt l'alarme devient universelle. Des hommes pris de vin s'irritent à ces récits,

et communiquent à la foule toujours croissante les mouvemens dont ils sont agités. On propose d'enfoncer les portes du collége pour vérifier les faits, et mettre en liberté les enfans qui pourraient s'y trouver. Toutefois, grâces au major de la ville, M. de la Verpillière, qui, au premier bruit du tumulte, était accouru sur le lieu de la scène, ce projet ne fut pas exécuté. Le jeune et courageux officier prenant avec lui quelques-uns des plus irrités, les fit entrer par une porte latérale dans l'intérieur du collége, en parcourut avec eux tous les détours, et les convainquit par leurs propres yeux de la fausseté de leurs soupçons. Mais sur ces entrefaites, une troupe de jeunes garçons qui prétendaient qu'on leur avait enlevé un de leurs camarades, étaient entrés dans l'école de dessin, dont ils avaient enfoncé, à coups de hache, une des portes qui communiquait aux deux salles : ils s'y livraient à un singulier genre de divertissement. Tout ce qui tombait sous leurs mains était brisé et fracassé; tableaux précieux, objets d'art, livres, meubles, collection d'anatomie, de botanique et de minéralogie, rien n'était épargné; puis tout était jeté pêle-mêle par les fenêtres et recueilli par d'autres frénétiques qui en alimentaient un feu qu'ils avaient allumé sur le bord du Rhône. Tout ceci se passait au milieu d'un bruit confus de cris, de hurlemens, et d'applaudissemens de gens agglomérés de tout âge et de tout sexe; sans qu'il fut possible à ceux qui étaient préposés au maintien de l'ordre et de la police, d'y apporter le moindre obstacle, tant la foule était grande et compacte, non-seulement sur le quai, mais dans toutes les rues environnantes. On avait mis aussi le feu à la porte de la boulangerie des pères de l'Oratoire; car on prétendait qu'ils avaient donné asile aux médecins; et la populace demandait à grands cris qu'on les lui livrât.

Cependant le Consulat était parvenu à réunir sur la place des Terreaux une force armée assez considérable pour espérer de mettre enfin un terme à ces coupables excès. La compagnie du guet envoyée la première, parvint non sans peine à se faire jour et à occuper l'école de dessin. Retranchés dans cette salle comme dans une citadelle, les soldats auxquels on lance une nuée de cailloux, sont obligés de riposter en faisant un feu continuel de mousqueterie par les fenêtres. Déjà le sang a coulé; à l'aspect de morts et des blessés l'irritation redouble. Les plus audacieux accourent chargés de fagots qu'ils entassent au-devant de la porte du collége, et y mettent le feu pour consumer l'édifice et engloutir les soldats du guet sous les décombres. De nouvelles troupes,

précédées de la maréchaussée et suivies de plusieurs compagnies des gardes bourgeoises, arrivent et sont reçues à coups de pavés; mais elles s'élancent avec tant d'intrépidité qu'elles parviennent enfin à jeter l'épouvante parmi la populace et à la forcer à la retraite.

Près de trois cents individus furent tués, et il y en eut un plus grand nombre de blessés ou d'estropiés. — Quelques-uns furent arrêtés et livrés aux tribunaux. Il fallait un exemple : deux crocheteurs qui s'étaient le plus distingués dans l'émeute, furent condamnés à être pendus. Les malheureux étaient pourtant cent fois moins coupables que ceux qui avaient excité la fermentation du peuple, et comme l'a dit Prost de Royer, s'ils s'étaient distingués, ce n'est que parce que le peuple dont ils faisaient partie avait perdu la tête (1).

Le lendemain de cette horrible scène, le plus grand calme régnait dans toute la ville, mais on ne rencontrait pas un seul médecin, pas un seul chirurgien; tous avaient fui ou se tenaient cachés. Le consulat se hâta de faire murer la porte extérieure du collége de médecine, et fit afficher un jugement de la sénéchaussée par lequel il était enjoint à tous les citoyens qui auraient perdu quelque enfant à eux appartenant ou confié à leurs soins, d'en faire la déclaration au greffe du tribunal. Cette injonction ne fut suivie, comme on devait s'y attendre, d'aucune déclaration, et on eut la preuve qu'il ne manquait aucun enfant dans la ville ni dans la banlieue.

Le clergé ne resta pas étranger aux mesures que prirent les autorités civiles et militaires pour éviter le retour de pareilles scènes. L'archevêque, M. de Montazet, ayant convoqué les curés du diocèse pour les inviter à combattre dans leurs prônes les préjugés qui avaient occasionné l'émeute, tous ces vénérables pasteurs entrèrent avec zèle dans les vues de l'illustre prélat, et l'un d'eux, M. de Géry, chanoine régulier de Ste-Geneviève, prononça le dimanche suivant un discours fort pathétique qui fut imprimé à grand nombre d'exemplaires et distribué au peuple; feu M. Berenger, de l'académie de Lyon, en donna une nouvelle édition en 1817. Notre cité venait d'être le théâtre d'un événement à jamais déplorable, mais d'une nature bien différente de celui dont nous venons de faire la relation. L'estimable académicien dit avec

(1) Une émeute du même genre s'est manifestée à Londres, le 25 janvier 1835, et a eu pour résultat la destruction totale de l'école de médecine. Voyez le JOURNAL DES DÉBATS du 31 janvier, et le COURRIER DE LYON du 3 février.

raison que les prédicateurs et les missionnaires y trouveront les motifs et le style qui conviennent à ces fatales circonstances.

La salle du collége de médecine et celle de l'école de dessin furent louées à un fabricant de boutons, mais le Consulat permit aux médecins de tenir leurs séances dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Quant à l'école de dessin, elle ne reprit ses exercices que deux ou trois ans après l'émeute; on lui donna la salle où se faisait la distribution des prix du collége de la Trinité et qui dépendait du bâtiment situé à l'angle septentrional du quai de Retz et de la rue Pas-Etroit. Ce fut dans cette même salle que le démagogue Châlier présida, en 1793, le club central des Jacobins, et fit ces motions sanguinaires qui furent une des principales causes du soulèvement des Lyonnais le 29 mai de la même année.

L'auteur de cet article a puisé les détails qu'on vient de lire 1° dans une courte relation manuscrite que l'on trouve jointe à quelques exemplaires de l'*Histoire de Lyon*, par Poulin de Lumina, et qui paraît avoir été extraite de quelques journaux du temps; 2° dans le *Discours prononcé* par M. de Géry, Lyon, A. de la Roche, 1768, in-8° (1); 3° dans un *Mémoire sur la nécessité de rétablir les écoles de médecine de Lyon*, Genève, 1768, in-12 de 16 pages; 4° dans le *Dict. de jurisprudence* de Prost de Royers, art. *Alarme*, tom. IV, pag. 14; 5° et enfin dans un pamphlet ayant pour titre : *Réclamation contre divers abus*, etc., par J. F. David, médecin de l'Hôtel-Dieu, Lyon, Cutty, 1790, in-4°. Le réclamant ne ménage point les pères de l'Oratoire; il va jusqu'à les accuser d'avoir semé les bruits mensongers qui occasionnèrent l'émeute du 27 novembre; cette imputation calomnieuse n'est pas la seule qui soit sortie de la plume cu pamphletier.

(1) M. Berenger a publié une nouvelle édition du DISCOURS de M. de Géry, Lyon, Boursy, 1817, in-8°. M. l'abbé de Géry, qui était prieur-curé de St-Irénée lorsqu'il prononça cet éloquent discours, est mort à Paris le 7 octobre 1786. Voyez son article dans la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.

MOLIÈRE A LYON (1).

« En 1653, nous dit M. Jules Taschereau, cette caravane comique (la troupe « de Molière), partit de Lyon où fut représentée pour la première fois la comé- « die de l'*Etourdi*. La pièce et les comédiens obtinrent un succès complet, et « les Lyonnais oublièrent bientôt un autre théâtre que leur ville possédait depuis « long-temps (2) et dont les principaux acteurs prirent le parti de passer au « nouveau. Parmi eux se trouvaient de Brie, Ragueneau et mesdemoiselles du « Parc et de Brie... D'Assoucy, ajoute M. Taschereau, nous apprend dans ses « *Avantures* qu'en partant de Lyon, Molière et ses camarades se rendirent à Avi- « gnon où il les suivit. » Pag. 23, 24 et 26 de l'*Histoire de la vie et des œuvres de Molière*, 2e édition; Paris 1828, in-8° (3).

Plus loin, page 32, M. Taschereau, parlant d'une autre excursion de Molière dans la province, dit que la troupe nomade se rendit, au mois de décembre 1657, à Avignon où elle avait donné des représentations en 1653; mais il ne dit rien qui fasse présumer que Molière ait passé à Lyon en 1657; cependant nous sommes

(1) Ces détails complètent ceux que M. Collombet a donnés dans le tome 1er de la REVUE DU LYONNAIS, pag. 113 et suiv.

(2) S'il faut en croire M. Cochard, il n'y avait plus alors de théâtre dans notre ville; celui qu'avait fondé Jean Neyron, dans le quartier des Augustins, pour y jouer des farces et des moralités, n'existait plus depuis 1641. « Aussi, dit-il, lorsqu'en 1600, Henri IV et son épouse vinrent à Lyon, il fallut disposer la salle des clergeons à St-Jean pour les représentations que des comédiens italiens devaient donner pendant le séjour de ces souverains; et lorsque vers le milieu du 17e siècle, des troupes de comédiens s'établissaient momentanément à Lyon, elles louaient une salle de jeu de paume, vers St-Paul, pour leurs exercices; c'est là que Molière a joué plusieurs fois et qu'il a fait connaître la plupart de ses chefs-d'œuvre... » DESCRIPTION HISTORIQUE DE LYON, pag. 166. Voyez aussi les ARCHIV. DU RHÔNE, tome VII, pag. 488.

(3) Voici le passage des AVANTURES de d'Assoucy qu'en notre qualité de lyonnais, nous ne pouvons nous dispenser de consigner ici :

« ....J'arrivay à Lyon qui, au respect de Paris, me parut d'abord un très-beau village. Cela n'em- « pêcha pas, après l'avoir bien considéré, que je n'en trouvasse le séjour très-agréable et le peuple « très-honnête.

Et l'on peut dire de Lyon,
Ville sur toute autre fidelle,
Que son peuple est charmant et bon
Autant qu'elle est charmante et belle.

. . . . . .

« ....Je vis Madame de St-Pierre qui me donna sa musique après lui avoir donné la mienne. Je « la donnay encore à tous les couvents de religieuses chantantes, à qui je savois le meilleur gré « du monde, car il n'y avoit pas une des filles dévotes qui n'eust déjà mon OVIDE EN BELLE HUMEUR, « mais ce qui m'y charma le plus, ce fut la rencontre de Molière et de Messieurs la Bejares.... Je « demeuray trois mois à Lyon parmi les jeux, la comédie et les festins... Je m'embarquay avec « Molière sur le Rosne qui mène en Avignon.... » Tome I, pag. 130 et suiv., édition de 1678.

très-portés à croire qu'il s'y est arrêté (1). Voici ce que nous apprend M. Dagier dans son *Histoire du grand Hôtel-Dieu*, tome 1, pag. 430; ANNÉE 1657 : « Des comédiens sont arrivés à Lyon; les recteurs, qui profitent de toutes les circonstances favorables à l'Hôtel-Dieu, s'adressent aussitôt à l'archevêque en sa qualité de lieutenant-général au gouvernement de Lyon, pour être autorisés à enjoindre aux comédiens de jouer une fois au bénéfice des pauvres. Ce prélat accorde gracieusement cette autorisation, non-seulement pour les comédiens actuels, mais pour tous ceux qui viendront à Lyon. Les recteurs font en conséquence des billets sur lesquels sont apposées les armoiries de l'Hôtel-Dieu, et les comédiens donnent une représentation dans la grande salle du gouverneur qui est en même temps la salle de l'archevêque. Cette représentation produit la somme de 400 livres. Un sac rempli de ces billets est encore conservé aux archives; il y en a pour le parterre, l'amphithéâtre, les premières et les secondes loges. Le grand nombre de billets indique que la comédie a été jouée au bénéfice des pauvres de cet hôpital à la réquisition des recteurs. »

Il est à regretter que M. Dagier ne nous ait pas donné le texte de la requête des recteurs et celui de l'autorisation du prélat (2); ces deux pièces doivent bien certainement avoir une date. Quoiqu'il en soit, il est très-présumable que la troupe de comédiens dont parle M. l'archiviste de l'Hôtel-Dieu était celle de Molière qui parcourait alors la province et qui se rendit à Avignon vers la fin de l'année 1657. Peut-être est-ce aussi pendant ce séjour à Lyon que la troupe de Molière joua une tragédie en vers, ayant pour titre *Irène*, composée par un jeune avocat, nommé Claude Basset, qui était alors secrétaire de Camille de Neuville, et qui l'avait été du feu archevêque le cardinal Alphonse de Richelieu. Ce Claude Basset que Pernetti aurait dû mentionner dans ses *Lyonnois dignes de mémoire*, et qui ne paraît avoir d'article dans aucune biographie, fut échevin en 1685, environ vingt-huit ans après le passage de Molière dans notre cité; nos fastes consulaires le qualifient encore d'avocat et de secrétaire de l'archevêché; cependant son nom n'échappera point à la postérité; car un illustre auteur qui fut son contemporain, l'avocat Nicolas Chorier, lui a consacré quelques pages dans la vie de Pierre Boissat qu'il a écrite en latin et qui a été publiée à Grenoble, 1680, in-12. Voici la traduction (3) du chapitre qui a trait à Claude Basset.

« Dans le même temps (Chorier vient de parler de Balthazar Montconis;

(1) M. Aimé Martin, tome VIII, page 338 de l'édition des OEUVRES DE MOLIÈRE, Paris, Lefèvre, 1826, in-8, dit que Molière était à Lyon en 1654, et qu'il y revint pour la dernière fois en 1657; mais il n'indique pas ses autorités.

(2) Ce prélat était Mgr. Camille de Neuville de Villeroi dont la mémoire est encore si chère aux Lyonnais : l'auteur de sa VIE, Germain Guichenon, garde le silence sur le fait rapporté par M. Dagier; il ne dit rien non plus de Claude Basset dont nous parlerons tout-à-l'heure.

(3) Cette traduction, où se trouve conservé à dessein le ton emphatique de l'original, est de M. Breghot du Lut qui se propose de publier les notices que Chorier a consacrées à d'autres Lyonnais dans la vie de Boissat.

célèbre voyageur mort en 1665), Claude Basset cultivait les Muses avec un heureux succès, c'était un esprit vif, élevé, élégant. Il était né à Lyon, d'un père possesseur d'une grande fortune, que par des voies honnêtes il s'appliquait à accroître encore. Dès son enfance on put prévoir qu'il serait un jour un grand homme, et c'était ce qu'augurait de lui le P. Jean de Bussières, qui fut son précepteur dans les belles-lettres. Elevé d'une manière tout-à fait libérale, il se lança, tant par son propre génie que par les soins éclairés de son père, dans cette carrière de vertu qui s'ouvre devant les ames généreuses et nées pour la gloire. Il ne tarda pas à surpasser tous ses émules, et laissa bien loin derrière lui ceux même dont l'âge était supérieur au sien. Ayant embrassé avec ardeur tous les genres d'études, il se livra d'abord plus spécialement à celle de la jurisprudence et aux affaires du barreau, mais un instinct de la nature, un souffle divin le poussait à la poésie. Entré au palais, il y plaida quelques causes en docte et habile orateur. Ses discours charmaient par l'élégance du langage et par le choix des pensées et des argumens; mais de temps en temps les Muses le rappelaient à elles, et il n'était pas sourd à leur voix; il leur consacrait avec empressement toutes les heures que ses occupations d'avocat lui laissaient libres. A la fleur de son âge il servait ainsi Apollon et Minerve, qu'il préférait à Vénus et à Bacchus. Une tragédie qu'il composa alors sous le titre d'*Irène*, fait voir jusqu'où serait allé son talent poétique s'il l'eût cultivé par un travail sérieux et assidu (1). Jean-Baptiste Molière, ce prince des comédiens, jugea la pièce digne d'être représentée et la représenta en effet à Lyon : elle fut fort bien jouée et obtint un grand succès. « Mahomet II, roi des Turcs, celui qui prit Bysance, était devenu amoureux d'un e de ses captives, la belle Irène. Cet amour l'occupait

(1) IRENE tragœdia, quantus in arte poeticâ futurus erat seria constantique opera si in eâ arte exercuisset, ostendit. JOANNES BAPTISTA MOLLERIUS, comœdorum princeps, dignam quæ publice exhiberetur, censuit, ipseque Lugduni luculenter exhibuit. Acta placuit.... Primos cum acta est adolescentiæ annos Bassetus agebat..... » Page 233.

Il est encore question de l'IRÈNE de Basset, dans une pièce de vers de Chorier, intitulée INDIGNATIO, et qui se trouve dans le recueil de ses poésies latines, publié aussi à Grenoble, en 1680 :

..... Bassetusque tuus, male juncta tyranno,
IRENE, vates : illo, fera corda, canente
Te flevere Scythæ crudeli funere mersam.

Jacques Sauvé de la Noue a traité le même sujet que Claude Basset; son MAHOMET SECOND fut représenté pour la première fois à Rouen, le 23 février 1739. Avant cette époque, la Noue, qui était aussi acteur, avait joué avec succès les premiers rôles à Lyon. Lorsque son MAHOMET II parut, on croyait assez généralement qu'un ancien préteur de Strasbourg, M. Gayot, avait eu la plus grande part à la composition de cette tragédie, si même il n'en était pas l'auteur.

Nous ignorons si ce M. Gayot était de la famille Gayot, originaire de St-Chamont en Lyonnais, et dont Pernetti a parlé tome II, page 417 de ses LYONN. DIGNES DE MÉM. Voyez la notice sur la Noue dans le THÉATRE DU SECOND ORDRE, édition stéréotype, tome III, page 232, et dans la BIOGR. UNIV., tome XXXI, page 413.

et l'absorbait tout entier. Il languissait dans un lâche repos. Ses généraux et ses soldats en étaient indignés et en frémissaient. Ils ne pouvaient supporter de voir leur souverain s'abandonner à la mollesse dans les bras d'une femme. Le prince se réveilla; il voulut montrer qu'il savait commander à ses passions bien loin d'en être l'esclave, et, à la suite d'un repas somptueux qu'il avait fait préparer, il trancha de son propre glaive la tête d'Irène, chef-d'œuvre de la nature. Tel était le sujet de cette tragédie. Lorsqu'elle fut jouée, l'auteur était encore dans les premières années de l'adolescence. Plus tard, il s'appliqua si bien à limer et à polir cette œuvre que si elle reparaissait aujourd'hui, elle obtiendrait certainement un haut degré d'estime et de réputation. Basset composa soit en prose, soit en vers beaucoup d'autres ouvrages excellens dans leurs genres; mais, peu jaloux des suffrages du public et des louanges qu'ambitionnent tant de gens qui n'en méritent point, il n'appréciait pas lui-même à leur juste valeur ces productions de son génie. Distrait d'ailleurs, à cette époque, par la multitude des affaires dont il était chargé, il prit congé des Muses, sans toutefois renoncer entièrement à leurs faveurs. Prêt au contraire à les courtiser encore, si le sort lui ménageait des loisirs, il conserve et nourrit dans son ame l'amour qu'il leur a voué dès ses plus jeunes ans. Aussi plein de probité que de lumières, il ne regarde comme honnête et bon que ce qu'approuvent les hommes spirituels, et comme spirituel que ce qu'approuvent les honnêtes gens. Le cardinal Alphonse de Richelieu, et Camille de Neuville, tous les deux archevêques de Lyon, l'ont choisi successivement pour leur secrétaire dans la partie de leur administration qui concerne les fonctions du sacerdoce. On peut dire qu'il a relevé et honoré cet emploi par la manière dont il s'en est acquitté jusqu'à ce jour, et qu'il s'y est fait distinguer autant par les qualités de son cœur que par celles de son esprit. »

Nous ne pousserons pas plus loin nos investigations; nous les soumettons à l'examen de M. Jules Taschereau, et nous avons quelques raisons de croire qu'elles le mettront un jour dans le cas de faire de nouvelles additions à son intéressante monographie de la vie et des ouvrages du prince de nos auteurs comiques.

A. P.

L'article qu'on vient de lire a été inséré dans le *Courrier de Lyon* du 5 octobre dernier; il n'a point échappé à M. Dagier, et le savant historiographe de notre grand Hôtel-Dieu a cru devoir à M. P. la satisfaction d'une réponse qui a été consignée dans le *Courrier* du 25 novembre. Il résulte des nouvelles investigations auxquelles s'est livré M. Dagier, que le texte des deux pièces dont il a parlé à l'année 1637 de son *Histoire* n'existe point dans les archives du grand Hôtel-Dieu, et qu'il n'en a été fait mention que dans une délibération des recteurs du 21 février 1657, où l'on voit que la troupe de comédiens récemment arrivée à Lyon avait donné sa première représentation au bénéfice des pauvres malades

le 19 dudit mois de février. M. Dagier nous apprend encore qu'il a découvert une délibération du mois de juin 1657, où il est parlé d'une seconde représentation donnée le 11 de ce mois par les mêmes comédiens au bénéfice des pauvres malades. Le nom du directeur de la troupe n'est pas décliné dans ces deux délibérations; toutefois, M. Dagier pense avec M. P. que ce directeur pourrait bien être l'auteur du *Misanthrope*. (Note du rédacteur de la *Revue du Lyonnais*).

LE GÉNÉRAL DUPHOT.

Duphot était né à la Guillotière; on lui a consacré un article dans la *Biographie Universelle* de Michaud, mais on a oublié de dire qu'il est auteur d'une allégorie, intitulée : *Mon Rêve*; 1796, in-8°. En citant le titre de cette brochure, que nous ne connaissons pas, nous emprunterons ces quelques lignes aux *Souvenirs de la marquise de Créquy :*

« On avait déposé (1) le corps du général Duphot, lequel avait été poignardé dans les rues de Rome. Le cercueil était élevé sur une estrade au milieu de la salle, qui était toute pavoisée de drapeaux tricolores; on fit des panégyriques interminables à la gloire du défunt, et tous les législateurs défilèrent à tour de rôle, en étendant la main droite sur le cercueil du général Duphot, et en disant, chacun avec l'accent de sa province : *Il sera vengé!* — Je n'y comprends rien, disait une vieille dame qui se trouvait dans la tribune, et j'entends : *Il sera mangé!* — Allons donc, citoyenne, lui répondit un jeune officier républicain, manger le corps d'un général qui est mort en Italie, il y a plus de trois mois! Comment peux-tu supposer que des représentans du peuple soient capables d'une pareille saloperie?... Monsieur, lui dit notre émigré avec un air et d'un ton foudroyants, ces gens-là sont capables de tout! — Il s'applaudissait beaucoup de cette belle réplique, et j'en ai ri toutes les fois que j'y ai repensé. » Tome VI, page 144.

Mme de Créquy ajoute quelques pages plus loin que « Robespierre était logé modestement rue St-Honoré, dans la maison d'un menuisier, et précisément en face de la rue St-Florentin. » — La maison du menuisier a été démolie en 1803, dit une note de l'éditeur des *Souvenirs*, et cela pour ouvrir une rue qui porte le nom du général Duphot.

(1) Dans la salle du Corps Législatif.

DE LA LIBRAIRIE A LYON, VERS LA FIN DU 17e SIÈCLE. EXTRAIT DES MÉMOIRES INÉDITS DE M. D'HERBIGNY, SUR LA GÉNÉRALITÉ DE LYON (1).

« La librairie à Lyon doit être considérée par rapport tant aux pays étrangers qu'au-dedans du royaume. Autrefois ce commerce était florissant en l'une et en l'autre manière, maintenant ce n'est rien à l'égard du dedans et fort peu à l'égard du dehors.

« Il n'y a que deux maisons de libraires qui fassent le commerce de l'étranger; le principal est avec l'Espagne et les Indes espagnoles, l'impression y étant peu en usage, tant à cause de la paresse naturelle de cette nation sur toutes sortes de travaux, qu'à cause de la rareté et cherté du papier, que les Espagnols son obligés de tirer ou de Gênes ou de La Rochelle. Les livres qui s'impriment pour les Espagnols ne sont guère propres que pour eux; ce sont presque tous des livres de scholastique, de jurisprudence ou de médecine, composés par des auteurs de leurs pays, ou par des Italiens; le bon marché en fait un des plus grands mérites. On taxe même le prix en Espagne; par cette raison, il se faut bien garder dans ses impressions de s'attacher à la beauté, soit du caractère, soit du papier, et c'est en quoi la librairie de Lyon souffre, parce que, payant les douanes et tous les droits des matières qu'elle emploie, et ces matières les plus viles et de moindre valeur payant autant que les bonnes, les libraires lyonnais ne peuvent plus faire aux Espagnols le bon marché qu'ils demandent, et qu'ils trouvent chez les Vénitiens et les Genevois, lesquels depuis trente ou quarante ans font une grande partie de ce que Lyon faisait autrefois. Les libraires prétendent que jusqu'à ce temps-là ils avaient joui des exemptions dont jouissent les libraires de Paris pour tout ce qui est destiné à leur art.

Pour ce qui est des livres de France, il ne s'en imprime guère de nouveaux à Lyon, parce que les auteurs sont payés bien plus grassement par les libraires de Paris. Il ne saurait non plus s'en imprimer d'anciens, à cause des continuations de priviléges, et par là les imprimeurs et libraires de Lyon sont dans une espèce de nécessité de contrefaire les livres de Paris, et de pratiquer les contraventions qu'on leur reproche, et sans lesquelles ils mourraient de faim...»

(1) Henri-François-Lambert d'Herbigny fut intendant de Justice, police et finances de la ville et généralité de Lyon, de 1694 à 1701; il avait succédé à Pierre de Bérulle, nommé premier président du Parlement de Grenoble, et il eut pour successeur le marquis de Bontanges, qui fut ensuite intendant des finances. Les MÉMOIRES de M. d'Herbigny contiennent une foule de détails curieux sur notre province; il est bien étonnant qu'ils n'aient pas encore trouvé un éditeur. Nous nous proposons d'en offrir successivement quelques chapitres à nos lecteurs.

Peinture.

EXPOSITION ALPHONSE GIROUX.

Deuxième et dernier article.

On a grandement abusé en France du système des expositions. Les retards apportés chaque année à l'ouverture de quelques unes, la susceptibilité des jurés d'examen, la partialité ou bien la complaisance de l'administration chargée de prononcer le jugement, pour quelques autres, dégoutent souvent les artistes des chances des expositions. Un sculpteur habile duquel j'aurai l'occasion de parler ailleurs nous privera du plaisir d'admirer plusieurs ouvrages remarquables, dans la crainte de ces petites tracasseries d'administration, contre lesquelles un homme qui a le sentiment de sa dignité ne peut lutter. Privé de ce moyen d'étendre leur réputation, les artistes alors, ouvrent leurs ateliers, à l'instar de ceux d'Italie, mais ce système, excellent dans un pays tout occupé d'arts, peut-il avoir le même avantage dans les villes où les plaisirs ou les affaires absorbent tous les instants? Au lieu de ces jugements rudes et vrais, partis de la foule, qui blessent sans doute mais qui souvent ramènent dans la bonne voie un talent prêt à s'égarer, l'artiste, toujours entouré de ses amis, n'entend pas un seul avis exprimé franchement, et s'énerve au milieu de ses succès de coterie.

Voilà la maison Giroux qui s'emparant du monopole des arts

viendra tous les ans se charger des œuvres des artistes de province dont une exposition dans les principales villes de France offrira avec un résultat plus facile et plus prompt, tous les avantages des grandes expositions, puisque l'accès en sera ouvert à tous et qu'elle aura plus de continuité. La province encouragera cette innovation qui ne peut manquer d'aider au mouvement progressif qui s'est manifesté dans nos villes même les plus *boutiquières*. Nous en citerons pour preuve l'empressement avec lequel l'exposition Giroux a été accueillie à St-Étienne, ville qu'on pourrait à bon droit supposer la moins portée à prendre part aux progrès des beaux-arts. Nous croyons pouvoir prédire de grands succès à l'entreprise de M. Alphonse Giroux, telle qu'il la conçoit pour l'avenir, et confiée à M. Léopold, dont l'excellent ton et l'esprit éminemment artiste lui font autant d'amis que de visiteurs

On ne peut nier que la France ne soit encore le pays où l'on s'occupe le plus de peinture ; et depuis que, débarrassé des lisières qui entravaient sa marche, l'art a pris une impulsion libre, nous voyons tous les jours éclore de jeunes talens qui promettent de prendre place parmi nos maîtres les plus distingués. L'imitation obligée du style, qui forçait autrefois un élève à une continuelle reproduction des mêmes formes, léchées ou fausses, étouffait souvent le germe d'un talent original ; mais aujourd'hui les écoles s'en vont, l'individualité les remplace. De cette disposition, à ne pas servilement et pour toujours s'attacher à la robe d'un maître, il arrive que le génie se développe et s'ouvre une voie que lui aurait fermée une manière donnée. C'est à l'éloignement des écoles que nous devons la plupart des peintres remarquables de notre époque, sans parler de ceux qui n'ont pas encore pris leur place et dont les œuvres seraient encore un mystère pour nous, si l'exposition Giroux n'était venue nous révéler leur existence. De ce nombre sont MM. Viard et Louis David. Un sentiment profond de la couleur, de l'originalité dans les lignes, décèlent chez M. Viard une organisation brillante à laquelle il ne faut qu'un peu de travail pour devenir un paysagiste distingué. Nous avons sous les yeux un petit dessin fait avec rien, une immense route bordée d'arbres,

réussi avec un grand bonheur ; *un effet de neige* bien vrai, *un site sauvage*, chaud, lumineux, sont pleins de jolis détails. Nous ne connaissons de M. David que quelques dessins, parmi lesquels il faut citer *l'Attaque du Village*. Nous avons vu d'excellens chevaux et des effets bien entendus. M. Louis David doit compter parmi les jeunes espérances de notre époque, mais qu'il se souvienne que le plus difficile pour un jeune peintre n'est pas de donner des espérances. Nous regrettons de n'avoir rien vu de M. Gingember, son ami ; à son âge on ne doit pas se reposer.

Dans la petite revue que nous allons passer des riches cartons de M. Léopold, nous nommerons les auteurs tels que notre mémoire nous les rappellera, sans nous inquiéter du rang que leur assigne leur mérite. Nous commencerons par Mme Colin, dont le beau dessin, *la Confession*, mérite des éloges. Toutes les figures ne sont pas traitées avec un mérite égal, mais celle de la jeune mère qui prie avec tant de ferveur est une étude heureuse et vraie qui ne saurait être trop louée.

Le *Repas de Fidèle* est une composition agréable de Beaume, à laquelle il ne manque qu'un peu plus de naïveté dans les poses et de beauté dans les enfans pour en faire une œuvre remarquable. De jolis détails rachètent cette légère imperfection.

Un Petit Intérieur de Bouton, dont tout le premier plan est maintenu dans une teinte sourde pour laisser tomber le jour sur une cour grande et lumineuse, nous a rappelé toutes les merveilles des *Dioramas*. Bouton, Daguerre et Granet possèdent seuls la magie de ces effets inattendus de lumière qui charment et éblouissent. Nous citerons de ce dernier maître la *Bénédiction*, où se retrouve un de ces jours miraculeux. Si les lignes de contour n'étaient pas exprimées si carrément, ce qui, tout en reproduisant le ton local avec énergie, enlève aux figures toute leur valeur, ce dessin serait un des meilleurs de Granet.

Le Chapelet et *le Regard des Marais* sont deux charmans dessins de Roqueplan, spirituellement faits, peu soignés de détails, mais d'une exécution sûre et vraie. Le dernier surtout est d'une vigueur de touche et d'une chaleur de ton qui ne laisse rien à désirer.

Le Billet de logement, *les petits Farceurs*, et *l'Ivresse*, sont trois aquarelles de Bellangé, qui feraient à elles seules la fortune d'un album moins riche que celui de M. Léopold. Les deux premières compositions sont des modèles de naïveté et de grâce; quant à la troisième, c'est l'œuvre d'un maître. Ce qui en fait le principal mérite, est non-seulement le bonheur de la conception générale, mais l'exécution de certaines figures, moitié vulgaires, moitié grandioses de soudards basanés, d'enfants frais et jolis; tout, jusqu'à un beau lévrier blanc, personnage obligé de toute représentation *moyen âge*, se groupe et s'harmonise de la manière la plus heureuse.

Une *Vue d'Abbeville* peut être considérée comme un des bons dessins de M. Hip. Garneray, plein de jour et d'air; il nous a beaucoup plu; nous craignons seulement qu'il y ait plus de manière que d'inspiration dans l'arrangement de ses premiers plans.

Le *Bivouac enfantin* est une de ces pages naïves comme Charlet seul sait les faire. La grâce de toutes ces petites figures d'enfants admirant curieusement l'heureux petit garçon qui a un *vrai* sabre et une pipe... vide, est un chef-d'œuvre de naturel. On retrouve la même bonhomie dans les détails, la même grâce dans la touche, la même vérité d'expression dans un *Tour d'Ecolier*, autre dessin du même maître, dont les figures pleines de mouvement sont dessinées avec une solidité remarquable.

Nous connaissions déjà les vignettes de Tony Johannot, mais un rapide examen ne nous avait pas permis de nous arrêter à ces gracieuses compositions : le *pauvre Nègre*, *Laideur et Beauté*, le *Juif errant*, jolie *illustration*, digne de l'*Aasvérus* de Quinet, sont de petits chefs-d'œuvre de goût et de grace. Une scène de Henri III, d'Alfred Johannot, est remarquable par de bons détails.

Des traits hardis et vigoureux, des contrastes pleins d'effet, ce coloris qui donne la pensée et le sentiment au dessin, sont pour Decamps choses d'habitude. C'est dans ses productions qu'il faut admirer cet art de créer pour les arrières-plans une véritable atmosphère, tantôt ombre vaporeuse, tantôt animée par un rayon du soleil lui-même. On dirait qu'il a inventé un coloris particulier

à son style, tant les nuances de son ciel, de ses terrains, se marient harmonieusement avec les accessoires de ses tableaux. Ces qualités se retrouvent à un degré éminent dans son *Caravanserail*, où nous avons admiré une grande vérité locale et d'excellentes figures, entr'autres celle du premier plan, d'une pose bien empreinte de la gravité orientale. Mais quelque soit notre admiration pour toutes les œuvres de Decamps, elle devient du *fanatisme* quand nous nous arrêtons devant cette *belle Chienne*, si fière de ses beaux petits, si gras, si potelés, si vrais! Il y a dans la pose de cette bonne mère un sentiment de sa force, dont on devine qu'elle n'est heureuse que parce qu'il faut de la protection à ses enfants.

Un de mes amis, homme d'esprit s'il en fut, disait en voyant une royale figure, dont la beauté est pourtant devenue proverbiale, et qui faisait pendant au tableau de Decamps, qu'à coup sûr il y avait plus de dignité et d'amour dans la chienne que dans la figure du monarque.

Nous voudrions aussi citer le *Roi de Thulé* de M. Meuzel, dont l'idée est rendue heureusement et d'une manière fort originale. *Borghetto*, *Epinal*, *Valence*, la *Frontière*, de M. Justin Ouvrié, nous ont paru bien lumineux et d'un bon effet.

Nous regrettons de n'avoir pu admirer M. Villeret que dans un petit nombre de dessins, mais sa *Cour d'Auberge* suffirait à sa réputation si elle n'était déjà faite. Il y a dans cette jolie composition un grand soin de détails qui ne nuit point à l'effet général; la manière dont la lumière est placée sur le joli édifice qui fait le fond de ce charmant tableau, ne saurait être assez admirée.

Nous ne finirons pas cette sèche nomenclature, sans parler du *Mariage Breton*, aquarelle d'une grande dimension, due aux pinceaux de M. Midy; les principales figures pleines de mouvement et dessinées consciencieusement, des détails d'une vérité gracieuse, un ton général harmonieux et chaud, font de cette page un des plus heureux dessins de l'auteur, connu déjà par tant de bonnes choses.

Parmi toutes ces richesses venues de la capitale, figurait honorablement une jolie aquarelle de M. Trimolet, dont nous par-

lerions plus longuement, si cet artiste n'avait offert à notre admiration une œuvre bien plus remarquable. Inspiré sans doute par l'amitié qui l'unit à M. Léopold, M. Trimolet, en faisant son portrait, a dû non-seulement rendre les *traits*, mais encore pénétrant dans l'esprit de son modèle, il a saisi avec une extrême finesse les nuances les plus fugitives de la pensée. En voyant à quel point il s'est attaché à retracer le caractère de la physionomie et la nature de l'ame, non-seulement dans l'expression mobile du visage, mais encore dans la structure du masque, on reconnaît bien vîte dans l'habile peintre un adepte de la science phrénologique. Rien de mieux conçu et de mieux exécuté que ce portrait. Cela est senti, composé et rendu en poète. L'exécution est d'un fini qui ne nuit en rien à la vigueur et au modèle. La touche en est large et facile, douce ou vigoureuse, selon qu'elle arrondit les contours de la tête, ou qu'elle modèle les accessoires. Une draperie parfaite de couleur, et d'un faire admirable, détache en vigueur et fait parfaitement valoir la figure. Les mains, supérieurement faites, seraient à elles seules une bonne fortune pour un peintre moins largement rétribué que M. Trimolet.

En adressant nos remercîments à cet aimable artiste pour la bonté gracieuse avec laquelle il a bien voulu nous initier aux mystères de son atelier, qu'il nous soit permis de regretter qu'un talent si beau et si vrai n'embellisse plus les expositions, et qu'il renonce à des succès qu'il obtiendra, sitôt qu'il viendra réclamer une place que personne ne lui disputera.

Mlle Jane Dubuisson.

RELATION MÉDICALE

D'UN VOYAGE

DE LYON A ALGER,

LUE

Dans la séance de la Société littéraire de Lyon,

DU 6 AOUT 1835.

*

Pour un médecin praticien, une existence occupée et entourée de quelque considération, une fortune suffisante pour vivre honorablement quand est venu l'âge des infirmités ; voilà le but honorable, l'unique but vers lequel ses efforts peuvent tendre avec quelqu'espoir de succès. Mais il faut en convenir, en raison du grand nombre d'hommes qui entrent dans la carrière, il en est peu qui arrivent à ce résultat heureux, et modeste cependant, si on le compare à ce qu'il a coûté de travail opiniâtre, d'études longues, ingrates et difficiles. Quelques uns, j'en conviens aussi, dépassent ce but d'une ambition raisonnable et mesurée, et doivent tantôt à leur génie, tantôt au bon vent de la fortune, une position brillante de renommée et de richesses. Mais pour les uns et les autres, cette vie de médecin praticien absorbe tous les moments ; leur esprit est constamment tendu, il ne saurait perdre de vue la marche des maladies qu'il s'est

chargé de conduire ; c'est le pilote qui verrait bientôt le bâtiment s'engloutir s'il en abandonnait un instant le gouvernail.

Précisément parce que, sur plus d'un point, elle est conjecturale, la médecine est une science de progrès. Eh bien ! ce progrès auquel travaille le monde médical tout entier, doit être constamment suivi par le praticien, et sa vie ne peut jamais cesser d'être une vie d'études. Dépositaire des intérêts les plus sacrés et les plus chers de ses clients, le médecin se doit donc exclusivement à leur conservation, et nulle autre distraction ne lui est permise que celles indispensablement nécessaires à l'entretien de sa propre santé.

Ce fut pour satisfaire à ce dernier besoin que je formai, vers la fin de l'hiver de 1834, le projet d'un voyage dans le Midi, avec la résolution cependant, tout en prenant les distractions et le repos que ma situation réclamait, de recueillir des notes sur les choses les plus remarquables qui s'offriraient à mes regards ; et surtout des documents médicaux sur les hospices, les maladies endémiques, les méthodes de traitement mises en usage par les médecins des diverses localités, et enfin sur tous les établissements créés dans l'intérêt de la santé humaine.

Ne pouvant disposer que d'un laps de temps assez court, connaissant d'ailleurs plusieurs villes du Midi, je résolus d'aller directement en Afrique. Il y a peu d'années qu'il eut été difficile de parcourir ce trajet en moins de quinze à vingt jours, et encore sous la condition d'un vent favorable : aujourd'hui et grâce à la découverte des Wat et des Fulton, ce voyage peut se faire en moins de six jours.

Je partis de Lyon, le 22 avril, à six heures du matin, et j'arrivai le soir à Avignon ; je restai jusqu'au lendemain dans cette ville qui fut pendant près d'un siècle, la propriété et la résidence des papes.

L'hôpital est dans la campagne, à un assez grand éloignement des quartiers le plus peuplés : il a, par conséquent, l'avantage d'une position salubre et l'inconvénient très-grand pour certains malades, d'un long trajet à faire pour y arriver ; le bâtiment peu élevé est d'une architecture simple mais régulière ; les infirmeries sont assez aérées ; les lits suffisamment espacés, et l'accès des

salles facile. M. le docteur Chauffard, qui jouit d'une réputation aussi brillante que bien acquise, est médecin de cette hôpital, dont M. le docteur Clément père est chirurgien en chef. On cite l'habileté opératoire de ce chirurgien qui, sur soixante et dix-huit taillés, a eu le bonheur de ne perdre que deux malades. Des sœurs religieuses de St-Joseph et des infirmiers, sont chargés du service domestique.

Les individus atteints de maladies curables et les femmes en couches sont reçus dans cet hôpital : un autre hospice est spécialement affecté aux enfans abandonnés.

Cette ville possède aussi un hospice des aliénés qui a joui pendant long-temps d'une grande réputation : il date d'une époque où les maisons de charité consacrées aux infirmités de ce genre, étaient peu nombreuses, d'où il suit qu'il devait alors servir d'asile aux insensés d'Avignon, et de plusieurs provinces, même éloignées ; c'est apparemment ce qui le met encore aujourd'hui au nombre des établissements sur lesquels plusieurs départements dirigent leurs aliénés. L'entrée en est interdite aux étrangers ; mais cette défense ne date que de quelques années : un malade ayant retrouvé, dans un visiteur, une connaissance dont la vue réveilla en lui d'anciennes passions, passa d'un état d'aliénation mentale tranquille à un état de fureur qu'il fut difficile de calmer.

Si j'en juge d'après les renseignements que j'ai recueillis, les méthodes de traitement employées se ressentent des progrès qu'a faits la science, mais sont loin encore de ce que l'on devrait attendre de ces progrès ; et la disposition, ainsi que la tenue intérieure de la maison, sont fort en arrière de ce que l'on remarque dans les hospices de ce genre créés depuis la fin du 18e siècle.

Un établissement magnifique, dont Avignon peut se glorifier à juste titre, c'est l'Hôtel des Invalides, admirable par la tenue intérieure, par la grandeur et la beauté des jardins, et par le soin que l'on a pris d'entourer les huit à neuf cents braves qui l'habitent, de tous les emblêmes d'héroïsme et de gloire dont le souvenir puisse agréablement bercer leur vieillesse. On ne saurait faire un pas dans les parterres sans rencontrer un monument ou une inscription qui rappelle un fait d'armes honorable

pour la France, un trait de valeur qui ait immortalisé un de ses soldats.

Les règles de l'hygiène sont rigoureusement observées dans cet hospice d'un genre très relevé : l'art y accomplit tout ce qu'il est possible de faire pour prolonger les jours de ces braves qui ont si dignement servi la patrie, pour leur rendre supportables des souffrances et des infirmités qu'ils doivent moins encore aux années qu'aux hasards sanglants de la guerre et aux privations du champ de bataille. M. le docteur Vincent est médecin en chef de l'Hôtel des Invalides, dont M. le docteur Levesque est chirurgien-major.

Tels sont les principaux établissements destinés dans cette ville au soulagement de l'humanité, et que je m'étais proposé d'examiner. Je n'ai pu, cependant, me décider à quitter Avignon sans visiter les débris du Palais Papal, qui est maintenant converti en caserne, et le Musée ou conservatoire des objets d'art et d'antiquités.

Il n'est point nécessaire d'être voué au culte des arts pour se sentir frappé d'admiration à la vue de ce qui reste de ce premier monument, dont la façade est remarquable par un grandiose et une pureté de lignes que l'on chercherait en vain dans les édifices du 19e siècle. Quelques constructions, devenues nécessaires dans l'intérieur de ce palais pour l'approprier à sa destination actuelle, en masquent considérablement les beautés architecturales ; et lors de mon passage, des ouvriers étaient occupés à restaurer quelques parties de ce monument, qui étaient près de tomber en ruines.

Quant au Musée, il a été établi depuis peu de temps dans un bel hôtel de la rue Calade : c'est là aussi que se trouve la Bibliothèque publique. Les salles sont vastes et surtout très bien éclairées ; il en est une qui renferme, entr'autres morceaux précieux, plusieurs tableaux originaux de Joseph, d'Horace et de Carle Vernet, qui se sont plus à enrichir de leurs chefs-d'œuvre la cité dans laquelle ils ont reçu le jour.

Le 23, je remontai dans le bateau à vapeur qui, en moins de trois heures, vint débarquer à Arles.

Considérée sous le rapport médical, la ville d'Arles offre peu

d'intérêt ; depuis les travaux de dessèchement exécutés par ordre du gouvernement, les fièvres y font beaucoup moins de ravages, et le choléra, qui n'épargna point ses habitants en 1832, y est aujourd'hui à-peu-près oublié (1). Les Arlésiens et surtout les Arlésiennes ont même un air de santé, de force et de grâce, qui frappe agréablement la vue.

Il faudrait être, en fait d'art, d'une barbare indifférence, pour traverser cette ville sans jeter un coup-d'œil sur les antiquités qu'elle renferme ; ses Arènes plus grandes que celles de Nîmes mais beaucoup plus dégradées; le couvent de St-Euphrime, dont le cloître se fait remarquer par d'heureuses proportions et la légèreté de sa colonnade; les débris assez bien conservés et sur place d'un Théâtre romain ; des tombeaux ornés de bas-reliefs d'une exécution souvent admirable ; de nombreux fragments de portiques, de corniches, de frises ; des statues en marbre, plus ou moins mutilées et dignes encore de figurer à côté des chefs-d'œuvre antiques dont nos musées sont enrichis : tels sont les principaux objets qui ont fixé mon attention. Les fouilles se continuent, mais avec lenteur, ce qui n'empêche pas pourtant qu'elles n'aient parfois de nouvelles découvertes pour résultat. Le voyage de Lyon à Arles pouvant se faire maintenant en un jour, est devenu une excursion obligée pour tout lyonnais qui a le goût des beaux-arts.

Le 25, j'arrivai à Marseille. Chemin faisant, je traversai la ville d'Aix, où je ne restai que quelques moments pour visiter ses eaux thermales. Les fontaines d'où elles jaillissent servent d'ornement à une assez belle promenade ; mais elles rendent peu de services en médecine ; leur température élevée est le seul caractère qui m'ait frappé. Elles m'ont paru insipides, et je n'ai

(1) Au moment où je faisais ces observations, rien ne semblait présager, aux yeux du vulgaire au moins, la seconde et terrible invasion, dans ces contrées, du fléau asiatique qui vient, tout récemment, de décimer encore la population de Toulon, de Marseille, d'Arles, et de tant d'autres villes!... Combien donc il est heureux que les maux s'oublient vite! Car à peine leurs traces sont-elles effacées qu'on les voit renaître, et nous accabler de nouveau de tous les désastres qu'ils traînent à leur suite....

pas eu de peine à m'en rapporter aux gens du peuple qui m'assuraient qu'elles étaient bonnes pour les usages domestiques. A peu de distance de cette promenade s'élève un très-beau Palais de Justice, nouvellement construit; je me rappelai en le voyant que l'on en érige un à Lyon, qui doit être un monument remarquable, et que j'en ai vu plusieurs autres en construction dans différentes villes. Je me dis alors : « Les hommes commencent donc à re-
« connaître que la justice est leur premier besoin et leur premier
« devoir, celui qui les rapproche le plus de la divinité, et que
« la majesté de son temple doit être digne de l'importance des
« arrêts rendus dans son sanctuaire. »

Comme tous ceux qui arrivent à Marseille pour la première fois, j'ai été frappé de tout ce qu'il y a de vraiment beau dans la ville nouvelle, (car l'ancienne cité des Phocéens est bien chétive, bien délabrée et bien malpropre) et particulièrement de l'aspect magnifique du port et de la rade, où se réunissent en un rendez-vous général les navires de toutes les nations, les pavillons de toutes les couleurs et tous les commerces de l'univers. Comme eux, j'ai payé mon tribut de surprise et de ravissement à cet admirable spectacle de la mer, emprisonnée, vaincue et soumise dans une immense étendue, et couverte de mille vaisseaux qu'elle semble fière de porter.

Toutefois, je ne tenterai pas d'en faire une nouvelle description, lorsqu'il en existe déjà tant d'autres dans des ouvrages d'un mérite supérieur. Je n'oublierai pas que, si j'ai voyagé en curieux et en observateur, c'est surtout en médecin que j'écris ; et, sauf quelques courtes excursions dans le domaine des arts, je saurai me renfermer dans le cercle que me trace ma spécialité médicale.

Marseille, l'une des plus riches et des plus commerçantes villes du royaume, dont la population, qui s'élève maintenant à cent soixante mille ames, se compose en grande partie d'artisans et d'étrangers, devrait renfermer des établissements de charité en rapport par leur nombre, leur beauté et leur importance, avec la prospérité de la ville et les besoins de cette population. Par malheur il n'en est pas ainsi, et ces établissements ne m'ont point

paru entièrement dignes de la grande et riche cité qui les possède.

L'Hôtel-Dieu se trouve dans la partie la plus élevée de l'ancienne ville, dont les rues sont étroites, souvent tortueuses et mal entretenues. Le claustral n'offre rien autre de remarquable que l'escalier dont Mansard fut, dit-on, l'architecte. Du reste cet hôpital est presque de toutes parts adossé aux maisons voisines; il manque de lieu de promenade pour les convalescents. Les salles ne sauraient être aérées d'une manière convenable, et les malades, qui dans plusieurs infirmeries, sont couchés dans des lits entourés de rideaux de coton assez épais, sont soumis à des conditions hygiéniques peu satisfaisantes.

Cet établissement, qui sert aussi d'hôpital militaire, peut recevoir jusqu'à huit cents malades, fiévreux ou blessés, sans parler de quelques malades payans, qui y sont également admis.

Le service de santé, qui se fait par trimestre, est confié à MM. les docteurs Cauvière, Sue, Serrier et Dugas pour la médecine; et Moulaud, Remonet et Remoning (1) pour la chirurgie. Trente sœurs cloîtrées, de l'ordre de St-Augustin, dirigent le service intérieur. Pour terminer des différends qui existaient depuis long-temps, on leur a donné des attributions administratives très étendues, *et les choses n'en vont pas plus mal*, à ce que m'a dit un des médecins de cette maison, homme d'esprit et de sens.

On trouve encore à Marseille :

Un Hospice de la Maternité, sorte de succursale de l'Hôtel-Dieu, et dont M. le docteur Villeneuve est le chirurgien.

La Maison de St-Joseph, destinée aux incurables et aux vénériens, et dont le service de santé est fait par M. le docteur Martin, également chargé de traiter les calculeux par la lythotritie.

Un Hôpital des Aliénés dont le claustral tombe en ruines, et sur lequel il est inutile de rapporter mes observations, attendu

(1) Le fléau asiatique qui vient de faire à Marseille une si terrible moisson, a enlevé M. le docteur Remoning qui s'était dévoué au service des cholériques avec un zèle au-dessus de tout éloge; c'est une perte pour la science et pour l'humanité.

que l'on en construit un autre qui, par sa position salubre à la campagne, par sa grandeur, par le luxe de l'architecture, et par une heureuse disposition intérieure, sera le plus beau peut-être de ceux qui existent en France;

Et un Hospice de la Charité, situé, comme l'Hôtel-Dieu, dans un des quartiers de l'ancienne ville, mais beaucoup plus vaste et ayant quelques cours assez aérées pour la promenade de ses nombreux habitants. L'église mérite attention : elle est de forme elliptique, décorée de colonnes, et construite d'après les dessins du Puget.

C'est dans cet hospice que se préparent et se conservent jusqu'à leur emploi les choses nécessaires à l'entretien des autres établissements de charité, dont celui-ci est par conséquent la maison centrale sous le rapport des approvisionnements. Aussi offre-t-il un grand nombre de magasins, d'ateliers et d'entrepôts. Sa destination est de recevoir les enfants abandonnés, les vieillards et les infirmes incurables. Une division, désignée sous le nom de *Section d'allaitement*, renferme des nourrices qui allaitent les enfants jusqu'au jour où ils sont placés à la campagne. C'est une disposition extrêmement sage, qui doit puissamment contribuer à la conservation de la santé et de la vie des enfants, et qui devrait être mise en pratique dans tous les hôpitaux du même genre.

L'Hospice de la Charité est desservi par des sœurs de St-Augustin, qui ont leur maison-professe dans l'établissement même. Les ateliers sont occupés par les enfans abandonnés, ce qui a le grand avantage de leur donner une profession, de leur inspirer le goût du travail, et de dédommager la maison des dépenses que nécessite leur entretien. Ces enfants reçoivent l'éducation qui convient à leur état dans une école mutuelle, établie dans la maison, et qui paraît fort bien dirigée.

Enfin la ville de Marseille possède l'Hôpital du Lazareth, destiné à la quarantaine des personnes supposées atteintes de quelque maladie contagieuse; mais l'entrée de cet hôpital, ainsi que du Lazareth lui-même, étant interdite aux étrangers, je ne puis rien dire de ce qu'il ne m'a pas été permis de voir.

Un dispensaire fort bien organisé fournit aux pauvres des se-

cours à domicile. Non seulement, les malades sont visités par des médecins, mais encore on leur distribue tous les remèdes que leur situation réclame, des objets de première nécessité et même de l'argent. Il existe encore en cette ville une Ecole secondaire de médecine, établie près de l'Hôtel-Dieu : des médecins et des chirurgiens de cet établissement professent les diverses branches des sciences médicales à cette Ecole dont les cours sont suivis par une centaine d'élèves (1).

Parti de Marseille le 25 au soir, j'arrivai à Toulon le lendemain matin. Cette ville de trente-deux mille ames est étroitement resserrée entre la mer et une chaîne de montagnes arides ; sa population par conséquent ramassée se distingue par une grande activité. Il existe à Toulon quelques rues assez belles, mais il en est, en bien plus grand nombre, qui sont étroites, malpropres, et peuplées en majeure partie d'artisans et de militaires. Des eaux courantes et même jaillissantes se rencontrent dans la plupart des quartiers. Le port et la rade offrent un spectacle bien différent, bien plus beau, bien plus grand ; un français ne peut voir sans orgueil le port de Toulon, l'un des plus beaux et des plus formidables ; l'arsenal de la marine, où l'on travaille avec activité à mettre le matériel de nos forces navales au niveau de celui des puissances qui règnent sur les mers ; ces officiers, l'élite des officiers français, dont le savoir et le courage sont au-

(1) La plupart des villes un peu importantes que j'ai parcourues, et qui n'ont point de Faculté, m'ont offert un enseignement secondaire établi au sein des principaux hôpitaux. Le gouvernement a voulu profiter ainsi des grandes ressources que ces établissements présentent à l'étude des sciences médicales, mais organisées comme elles le sont, et avec un enseignement plus ou moins incomplet dans la plupart d'entr'elles, ces écoles sont-elles bien réellement profitables? C'est une question qu'il ne convient point de discuter ici. Je dirai seulement que partout l'on semble généralement d'accord sur les deux points suivants : 1° qu'en augmentant le nombre des sujets instruits que réclame le service des hôpitaux, les Ecoles secondaires leur sont véritablement utiles ; 2° que leur conservation intéresse les habitants des villes où elles existent, attendu qu'elle leur laisse la faculté d'avoir sous les yeux et de surveiller plus facilement pendant leurs premières années d'études, ceux de leurs enfants qu'ils destinent à l'art de guérir. De tels avantages ne sont certainement point à dédaigner.

dessus de nos éloges! On est heureux de penser qu'au milieu de tant et de si puissants éléments de force et de prospérité, un commerce aussi florissant que le nôtre, qui enrichit la France depuis des siècles, ne saurait manquer, grâce à nos conquêtes d'Afrique, de prendre bientôt un essor qui dépassera peut-être tout ce que l'imagination peut concevoir.

Malheureusement la prospérité d'une ville ne la met pas à l'abri des maux qui assiégent l'humanité; et des établissements sanitaires importants et nombreux devaient se rencontrer à Toulon, précisément parce que cette ville est un foyer actif de vie et de fortune. Ces établissements, situés les uns dans la ville même, et les autres autour de la rade, sont : l'Hôpital de la Marine, l'Hôpital Militaire, l'Hôpital Civil, l'Hospice des Enfans Abandonnés et celui des Aliénés, l'Hôpital St-Mandrier, l'Infirmerie du Bagne, le Lazareth et la Consigne.

L'Hôpital de la Marine, destiné aux matelots et à leurs officiers, est situé dans la rue Royale; un bas-relief de grande dimension, ouvrage du Puget, décore son entrée. Il renfermait, lors de ma visite, deux cents malades environ, il pourrait au besoin en recevoir six cents. J'ai remarqué dans ce bel établissement des salles de malades heureusement disposées sous le rapport de la salubrité et de la facilité des communications avec les pièces de desserte et de manutention, une grande propreté, des lits bien garnis et très espacés, et pour les officiers des chambres particulières très bien tenues; enfin des amphithéâtres consacrés aux cours et aux dissections, une bibliothèque et un cabinet d'anatomie pathologique (1).

(1) Il serait dans l'intérêt des progrès de la science, il serait dans l'intérêt de l'humanité qu'un pareil conservatoire existât dans tous les hôpitaux : que de pièces d'anatomie pathologique, même parmi celles qui sont préparées avec l'intention d'être conservées, finissent par se perdre, faute d'un endroit désigné où elles devraient être placées, faute d'un homme capable, chargé de les défendre contre tous les agens de destruction! L'Hôtel-Dieu de Lyon nous offrirait l'un des plus beaux musées de ce genre, si les pièces précieuses, recueillies par les médecins et chirurgiens attachés à cet établissement y eussent été déposées; et nous n'aurions pas à gémir sur la perte de la superbe collection laissée par

Les différents services sont très bien organisés et se font avec ordre et précision dans l'Hôpital de la Marine ; ils sont confiés à des hommes qui joignent le savoir à l'expérience : ce sont : MM. les docteurs Fleury (1) et Aubert pour la médecine ; Reynaud et Auban pour la chirurgie ; des pharmaciens instruits, MM. Griœes et Banon, sont chargés de la préparation des remèdes, non-seulement de ceux qui se consomment dans l'hospice mais encore de ceux qui sont journellement embarqués sur les bâtiments de l'état; des sœurs religieuses qui ne franchissent point les limites de leurs attributions, ce qui est rare dans les hôpitaux, président aux soins de propreté et distribuent les aliments; enfin des infirmiers sont chargés des travaux pénibles.

Tout le matériel que je viens de décrire, et même une partie du personnel, n'est pas seulement employé pour le service des malades, il l'est aussi dans l'intérêt de la science. Le gouvernement a fondé dans cet hôpital une école de médecine, spécialement affectée aux étudiants qui se destinent au service de la marine. Ce n'est ni une Faculté, ni une école secondaire, c'est un enseignement médico-chirurgical, analogue à ceux qui sont légalement établis prés de certains hôpitaux militaires sous le titre d'école d'instruction ; l'université tient par conséquent compte aux élèves du temps d'études qu'ils passent dans cet hôpital. Les professeurs des différentes branches de la science sont MM. les docteurs Lauvergne (médecine) ; Reynaud (chirurgie); Fleury (clinique médicale); Aubert (thérapeutique); Auban (opérations); Reynaud (anatomie); Grimes (chimie); Banon et Vicaire (pharmacie.)

La ville possède d'autres sources d'instruction dont les élèves peuvent profiter pour remplir les lacunes qui existent dans l'enseignement de l'hôpital : ce sont les bibliothèques publiques,

M. A. Petit, si ce chirurgien célèbre avait trouvé, dans cet hôpital, un cabinet pour la recevoir et la conserver.

(1) M. le docteur Fleury, qui malgré son âge avancé, n'avait point quitté l'exercice de la médecine qu'il pratiquait avec distinction, est mort victime de l'épidémie du choléra qui vient d'exercer de si grands ravages dans le Midi de la France.

un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de minéralogie, et un jardin botanique, riche d'un grand nombre de plantes exotiques que l'on doit au zèle et au savoir de M. Robert, directeur de cet établissement (1).

L'on rencontre aussi, dans la rue Royale, l'hôpital du St-Esprit, destiné aux habitants de la ville atteints de maladies curables et aux femmes en couches. Les planchers des différentes salles sont un peu bas ; à cela près, elles m'ont paru assez bien disposées ; les servants se composent de quelques sœurs religieuses et d'infirmiers ; le service médical est confié à M. le docteur Meysson, et celui de la chirurgie à M. le docteur Taxile. Il n'y avait, lors de ma visite, que quatre-vingts malades dans cet hôpital civil qui pourrait en recevoir deux cents (2). Quoique les artisans soient nombreux à Toulon, ils jouissent d'une certaine aisance et ont de la répugnance pour les secours de la charité publique.

Une espèce de succursale de cet établissement existe à une courte distance, dans une rue étroite et dans une maison vieille et mal construite : elle est destinée aux femmes vénériennes ; je n'y ai vu qu'une douzaine de malades et pas un cas grave. Le traitement mis en pratique par M. le docteur Taxile est simple et

(1) L'enseignement des sciences médicales à Toulon devrait assurément être plus complet et se rattacher à un système général d'instruction; mais il est à Toulon ce qu'il est à Lyon, ce qu'il est dans toutes les villes qui n'ont que des Ecoles secondaires, un enseignement provisoire et précaire dont la génération actuelle profite, en attendant une loi qui régularise et complète en France les moyens d'instruction médicale et l'exercice de la médecine pratique.

(2) J'ai trouvé peu de malades dans les hôpitaux de toutes les villes du Midi que j'ai parcourues durant ce voyage. Les médecins praticiens, principalement ceux de Marseille, m'ont assuré qu'il n'y avait de même qu'un très petit nombre de malades dans la ville; cependant le choléra n'a pas tardé d'éclater et de sévir avec une excessive rigueur.

Cet état favorable de la santé publique, ne serait-il que l'effet ordinaire du printemps qui, dans le Midi surtout, est la plus admirable saison de l'année? Ou bien, comme le calme parfait de la mer, précurseur accoutumé de la tempête, ne faudrait-il y voir qu'un sinistre avant-coureur de l'invasion de l'épidémie !...

ordinairement suivi de succès ; il consiste à toucher tous les jours les ulcères siphilitiques avec un plumasseau de charpie attaché à un chalumeau, et imprégné d'une dissolution de deutochlorure de mercure dans l'eau distillée (dix grains de ce sel dans une once d'eau distillée). Les bubons sont traités dans le même hôpital, à quelque période qu'ils soient parvenus, par l'application d'un vésicatoire sur la tumeur même (1) ; cette médication n'est secondée le plus souvent que par une boisson délayante, un régime adoucissant et le repos. La simplicité des moyens curatifs employés aujourd'hui dans le traitement des symptômes réputés vénériens, la gravité moindre de ces phénomènes morbides, ainsi que leur terminaison plus rarement funeste, me portent à croire que cette maladie n'est point destinée à exercer éternellement ses ravages parmi nous, qu'elle est arrivée à sa période de décroissance et qu'elle disparaîtra complètement de la surface du globe.

L'Hôpital Militaire, situé rue du Trésor, est destiné aux troupes de terre : il peut contenir quatre cents malades environ ; considéré sous le rapport de sa tenue intérieure, il est loin d'être à la hauteur de celui de la Marine, et son claustral, mal placé, dans une rue étroite et peu aérée, serait insuffisant si une guerre étrangère rendait nécessaire, à Toulon, le séjour d'une garnison nombreuse. M. le docteur Herpin est médecin en chef de cet

(1) Le traitement des bubons par l'application d'un vésicatoire sur le centre même de la tumeur, est une méthode mise en usage aujourd'hui par un assez grand nombre de praticiens, et dont la découverte, attribuée d'abord à M. Reynaud, professeur distingué à l'école de médecine de Toulon, revendiquée ensuite en faveur de M. Malapert, puis de Kuttinger de Strasbourg, et enfin d'Assalini, qui regardait ce moyen comme le meilleur pour obtenir la résolution des bubons, appartient à plus juste titre à M. A. Petit, de Lyon, qui, le premier, a proposé et tiré un grand parti, dans sa pratique, de l'emploi du vésicatoire appliqué sur le centre même des érysipèles et des flegmons. L'emploi du vésicatoire dans le traitement des bubons n'est qu'une application, qu'une extension de la méthode proposée par M. A. Petit. — Voyez *Essai-pratique sur l'emploi des vésicatoires dans les inflammations internes, éclairé par les résultats de leur application sur les inflammations externes*, présenté à l'école de médecine de Montpellier, et soutenu le 14 messidore, an VI, par P. Rodamel.

hôpital, et M. le docteur Trastour en est chirurgien principal.

Il existe encore, dans la ville même de Toulon, un hospice peu remarquable, et destiné aux enfans abandonnés et aux vieillards infirmes. Les aliénés sont reçus dans un établissement nouvellement construit ; le service médical y est bien organisé, malheureusement, une économie mal entendue a engagé à conserver et à tirer parti de quelques-uns des anciens bâtiments auxquels il a été impossible de donner toutes les dispositions convenables. Il n'y a point d'hospice pour les incurables et le besoin ne s'en fait pas sentir ; les habitants aisés envoyent des secours à domicile au petit nombre d'incurables qui appartiennent à des familles pauvres.

Des eaux abondantes arrivent dans ces hôpitaux qui, sous ce rapport, ne laissent rien à désirer ; mais il n'en est pas de même de leur claustral ; ils sont tous en continuité de construction avec les maisons voisines ; leurs portes d'entrée et leurs fenêtres s'ouvrent dans des rues plus ou moins étroites ou sur des cours ; les jardins et les cours ne sont point assez vastes. Ces hôpitaux sont donc privés d'air et manquent de lieux de promenade pour les convalescents ; ce qui est d'autant plus fâcheux qu'ils y sont en outre exposés aux causes générales et assez nombreuses d'insalubrité de la ville.

L'Hôpital du Bagne se trouve dans l'arsenal et par conséquent très rapproché de la mer ; il est réservé pour les forçats et très bien tenu, comme tout ce qui est du ressort de l'administration de la marine ; cet établissement remplirait toutes les conditions hygiéniques s'il n'était pas, à très peu de distance, entouré d'eaux presque stagnantes ; le service s'y fait avec exactitude et sévérité ; les médecin et chirurgien chargés du service des malades sont MM. les docteurs Marini, Aubert et Auban.

L'Hôpital de S. Mandrier est dans la campagne, au sud-est de la grande rade et près de la côte ; établissement vraiment monumental, et construit depuis peu d'années, d'après un plan parfaitement approprié à sa destination ; sa situation est salubre. Il se compose de trois grands corps de bâtiment qui décrivent un parallélogramme, et de quelques constructions accessoires ; il pourrait recevoir 1500 malades. Les infirmeries renferment cha-

cune environ quatre-vingts lits; elles sont plafonnées, très bien éclairées, aérées par des fenêtres qui peuvent s'ouvrir à toutes les hauteurs, et entourées des pièces de desserte nécessaires pour le service; salles de bains, pharmacie, cuisine, appartements pour les employés, escaliers larges à marches peu élevées, chapelle, jardins vastes et bien cultivés, réservoir ou citerne qui pourrait contenir vingt millions de litres d'eau et tuyaux destinés à conduire cette eau dans toutes les divisions de l'établissement. L'édifice enfin, qu'on le considère dans son ensemble ou dans ses détails, est d'une perfection absolue, tant sous le rapport de l'élégance architecturale que sous celui des règles hygiéniques applicables à la construction des hôpitaux.

Voilà un éloge que je ne crois pas exagéré. Je vais maintenant faire la part de la critique; 1° quand la mer est mauvaise, cet hôpital est d'un abord difficile, quelquefois même impossible; 2° sa destination primitive fut, dit-on, de recevoir les blessés dans le cas d'un combat naval près de la rade. En conséquence, le gouvernement avait demandé à l'architecte que les bâtiments pussent contenir quatre mille lits, et ils sont loin d'être assez vastes pour remplir cette condition. Il est vrai de dire toutefois que si, par malheur, le besoin venait à s'en faire sentir un jour, il pourrait être facilement satisfait par l'établissement de baraques en bois dans les jardins. Sous un aussi beau ciel, les blessés ne se trouveraient point mal dans ces constructions légères; et celles destinées aujourd'hui aux diverses manutentions, ainsi qu'aux différents besoins de l'administration, seraient suffisantes pour le service de tous les malades; 3° cet hôpital était à peine achevé que l'on s'aperçut qu'il manquait de solidité, et des travaux importants furent indispensables pour remédier à un vice de construction qui n'est jamais complètement réparable; 4° la citerne, qui est magnifique, doit être remplie par les eaux douces qui descendent des montagnes, et il a été reconnu, depuis sa construction, que ces eaux seraient insuffisantes; 5° enfin, et voici un grave sujet de reproche : la journée de chaque malade y revient à un prix beaucoup plus élevé que dans les autres hôpitaux, ce qui tient sans doute à son éloignement de Toulon, d'où l'on est forcé de tirer toutes les choses nécessaires à son entretien.

Provisoirement l'on utilise ce vaste établissement, en y déversant, quand il y a lieu, le trop plein des autres hôpitaux de la ville. Je n'y ai trouvé que quelques invalides malades.

Aucun médecin n'est spécialement attaché à l'hôpital St-Mandrier; quand le service le réclame, on y envoie, seulement pour un temps, un médecin ou un chirurgien de la marine. Il me semble que cet hôpital serait très utile s'il se déclarait à Toulon une maladie contagieuse ayant le caractère épidémique ; il serait avantageux alors d'y envoyer les malades, leur présence dans la ville étant de nature à compromettre sans cesse l'existence de ceux que l'épidémie n'aurait pas encore frappés.

Sur la même côte de la rade, l'on trouve le Lazaret, fort peu remarquable, point assez grand et suffisant à peine aux besoins des *quarantainaires:* La plupart des bâtiments destinés à leur logement, sont d'anciennes maisons d'habitation qu'on a disposées tant bien que mal pour leur nouvelle destination.

La durée des quarantaines varie suivant la distance et l'état sanitaire des pays d'où viennent les passagers et les marchandises; pour les provenances d'Alger elle est de six jours ; ce ne serait probablement point assez si ces provenances apportaient quelque germe de maladie contagieuse, et c'est beaucoup trop si elles n'en apportent pas. Un bâtiment tenu en quarantaine dans la rade, reste pendant un nombre de jours déterminé dans la grande rade, à une certaine distance de la ville ; plus tard il lui est permis d'entrer dans la petite ; plus tard enfin, il est reçu à *libre entrée.* Ne croirait-on pas, d'après cela, que la science possède des données bien précises sur la nature, la marche des principes contagieux, et l'influence qu'ils peuvent avoir à telle ou telle distance? Que de sacrifices l'ignorance et la peur imposent à l'état et au commerce (1)...!

(1) Les quarantaines de Toulon et de Marseille ont, depuis 1829, coûté plusieurs millions au ministère de la guerre. La première invasion du choléra dans cette dernière ville a été peu grave dans ce sens qu'elle n'a pas augmenté sensiblement le chiffre ordinaire de la mortalité ; mais elle a fait un grand tort au commerce d'exportation. Les provenances de Marseille, complètement repoussées de certains ports d'Italie, n'étaient admises dans d'autres qu'avec des restrictions de quarantaine qui, par leur durée, équivalaient à une véritable exclusion.

Je terminerai cette esquisse sur Toulon, considéré surtout médicalement, par quelques mots au sujet de la *Consigne*, sorte de parloir à triple grille où les *quarantainaires* viennent passer quelques instants avec leurs parens et leurs amis, dont ils restent séparés par un intervalle de deux à trois mètres. C'est là aussi que les prétendus pestiférés déposent les lettres qu'ils envoient dans les départements. — Ces lettres, avant d'être expédiées, passent assez rapidement, et sans être dépliées, au travers du vinaigre ou au milieu des vapeurs du chlore; mesures bien insuffisantes, si les lettres, quelquefois très épaisses, renfermaient le germe de la peste ou du choléra! C'est aussi à travers le vinaigre que l'on fait passer les pièces de monnaie données par les *quarantainaires* en échange de quelques marchandises.

Un égoût, qui s'ouvre près de l'entrée de la *Consigne*, fait de ce lieu de salubrité administrative un des endroits les plus infects du port.

Le 26 avril, à neuf heures du matin, je montai à bord du bâtiment à vapeur *le Crocodile*, commandé par le capitaine Janvier. Ce marin appartient à une famille distinguée de la ville de Lyon. Jeune encore, il fut un des officiers qui travaillèrent à la confection des cartes marines en usage aujourd'hui sur les bâtiments de l'état; il est l'auteur d'un ouvrage estimé, le *Manuel du Constructeur des machines à vapeur*, imprimé à Paris en 1828; enfin il a découvert un nouveau système de construction de bâtiments à vapeur, dont l'application sera d'un avantage immense pour la marine royale et marchande.

La traversée de Toulon à Alger se fait ordinairement en cinquante et quelques heures; mais pour cette fois, il devait en être autrement: 5 à 6 degrés au-dessous de 28 pouces annonçaient un temps orageux, et un vent de sud-ouest assez fort menaçait de ralentir notre marche. Le capitaine suspendit le départ et ne se décida à quitter la rade que le soir à huit heures, rassuré par

Déjà M. Duchâtel, ministre du commerce, a apporté des améliorations importantes dans cette branche de notre législation; mais il lui reste encore beaucoup à faire. Telle est du moins l'opinion du commerce, des corps savans de plusieurs villes du Midi, et même de plusieurs intendances sanitaires.

la brise qui mollissait et par l'époque avancée de la saison. Malheureusement les prédictions du baromètre ne furent pas trompeuses; à mesure que nous avancions, la mer devenait plus houleuse, et le vent, sans changer de direction, prenait plus de force; à la hauteur des iles Baléares, la marche du navire fut tellement ralentie par le vent contraire, et le roulis devint si fort qu'il fut décidé qu'on relâcherait à Mahon. Nous entrâmes donc dans le port de cette île, l'un des plus beaux de la Méditérannée; mais les gardes de la santé, dont nous fûmes bientôt entourés, nous déclarèrent que, venant de France, nous étions assujétis à une quarantaine, par rapport au choléra de Marseille. Vainement assurâmes-nous que la maladie prétendue contagieuse avait cessé de régner en France depuis plus d'un mois, cette nouvelle, n'arrivant point par la voie du gouvernement de la reine Isabelle, n'inspira aucune confiance. Il fallut donc rester à bord, occupés à regarder les bâtiments de diverses nations qui nous entouraient et les nombreux et élégants canots de Mahon qui sillonnaient la rade. L'un d'eux s'approcha de nous, il portait M. le consul de France, qui nous exprima ses regrets de n'avoir pu obtenir pour nous, de M. le gouverneur, la permission d'entrer dans la ville.

Les habitants de Mahon vivent dans une ignorance assez complète des choses qui se passent sur les continents; nous leur apprîmes les nouvelles les plus importantes, et particulièrement le vote des chambres en faveur des 25 millions réclamés par les Américains.

Le 29, le temps étant moins mauvais, nous levâmes l'ancre et fîmes route jusqu'à l'ile de Majorque; mais un coup de vent nous attendait en face de Palma, il nous surprit pendant la nuit et nous força de revenir à Mahon, l'obscurité et un orage assez violent ne permettant pas d'aborder avec sécurité dans un port moins rétrograde.

Pendant le gros de l'orage, je n'avais point échappé au mal de mer, dont je m'étais assez bien défendu jusqu'alors. Les auteurs ne sont point d'accord sur la nature de cette maladie. Très souffrant moi-même, je n'ai cependant pas éprouvé tous les symptômes que je trouve mentionnés dans leurs descriptions; je crois

donc utile de dire ce que j'ai senti, ce que j'ai vu et ce que j'ai appris sur les lieux où l'on peut considérer cette maladie comme endémique.

Le mal de mer est plus fréquent sur les bâtiments à vapeur que sur les vaisseaux à voiles, ce qui tient sans doute à ce que les premiers, luttant directement contre les vents, sont bien plus exposés au roulis et au tangage. L'un des passagers du *Crocodile*, M. le docteur L..... qui navigue depuis près de vingt ans, eut dans cette occasion, et pour la première fois, le mal de mer; il ne s'était jamais trouvé, par un aussi mauvais temps, sur un bâtiment à vapeur.

Nous avions à bord un enfant que sa mère allaitait, et sur lequel j'ai pu constater l'existence du mal de mer.

Une femme, enceinte de plus de six mois, fut atteinte par le même mal; il n'en résulta rien de fâcheux pour l'enfant qu'elle portait; M. le chirurgien du bord me dit avoir observé que les femmes en état de gestation et les enfants prenaient plus facilement le mal de mer et en guérissaient plus vîte.

Quand aux symptômes que j'éprouvai, le premier et le plus permanent consista en une sorte d'étourdissement qui paraissait dépendre d'une oscillation des fluides dans tout le systême vasculaire cérébral; les mouvements du bâtiment me semblaient être l'occasion d'autant de coups de piston qui poussaient de nouvelles injections; plus tard des nausées se manifestèrent, puis des soulèvements d'estomac et enfin des vomissements, précédés et accompagnés d'efforts douloureux et d'un état d'angoisse indéfinissable; les matières alimentaires encore contenues dans l'estomac furent rendues. Il m'est arrivé, très peu de temps après avoir mangé, de ne vomir qu'un liquide aqueux; des stries sanguinolentes se trouvèrent dans ces matières; j'en rendais aussi par une sorte d'expuition durant l'intervalle des vomissements; cette hémorragie était évidemment le résultat d'une exsudation ou d'une exhalation sanguine et non d'un état inflammatoire. Enfin dans le moment où j'étais le plus souffrant, mes sens et particulièrement celui de l'odorat, éprouvèrent un grand accroissement de sensibilité; à tel point que l'odeur du goudron, qui est prédominante dans un bâtiment, et qui jusqu'alors ne m'avait point

affecté désagréablement, devint pour moi, durant une nuit, tout-à-fait insupportable. Ces symptômes morbides, les seuls que j'aie éprouvés, ont toujours été en rapport, par leur intensité, avec la force des mouvements que la mer houleuse communiquait au bâtiment.

De toutes les opinions émises par les auteurs sur la nature du mal de mer, la moins invraisemblable, si j'en juge d'après la sensation que j'aie éprouvée pendant que j'étais atteint de ce mal, serait celle de Wollaston qui, comparant le mouvement du sang dans les artères à celui du mercure dans le tube du baromètre, suppose que, de même que le métal s'élève quand cet instrument est abaissé avec une certaine rapidité, de même, quand le navire descend avec la vague, il y a ascension des colonnes sanguines et pression de ce fluide sur le cerveau.

A l'égard des phénomènes qui se passent du côté de l'estomac, je les crois sympathiques de la lésion cérébrale; ils ne se rattachent à aucune inflammation des membranes qui composent ce viscère; les signes d'un état véritablement inflammatoire manquent évidemment.

L'influence de la mer m'a paru n'avoir qu'une action secondaire sur la digestion; l'appétit se conserve, à moins que le mal ne soit porté à un très-haut degré d'intensité, et la digestion stomacale est seule momentanément interrompue; celle des intestins se continue très-régulièrement. Je puis même affirmer que pendant vingt jours que j'ai passés sur mer, elle s'est constamment faite beaucoup mieux qu'auparavant.

La partie centrale et la plus basse du bâtiment étant celle où les mouvements de tangage et même de roulis sont le moins grands, doit aussi être celle où le mal de mer sera le moins fort; j'en ai fait plusieurs fois l'expérience. Quant aux moyens curatifs, l'art n'en possède aucun; la position horizontale est celle dans laquelle je souffrais le moins, et c'est cependant dans cette position que j'ai eu des vomissements; la compression des régions abdominales et les boissons acides ne m'ont point réussi; et relativement aux autres moyens préconisés par les auteurs, ils ont souvent été essayés par les médecins de la marine, mais toujours sans succès.

Si le mal de mer est plus fréquent et susceptible de prendre un plus haut degré d'intensité sur les bâtiments à vapeur que sur les voiliers, il n'en est pas de même des autres maladies auxquelles les marins sont sujets; elles sont, sur les premiers, moins nombreuses et surtout beaucoup moins graves. En voici les principales causes : 1° la combustion d'une énorme quantité de houille, nécessaire pour faire manœuvrer une machine à vapeur de la force de 180 chevaux et souvent plus, entretient dans les parties inférieures du navire des courants d'air, très favorables à leur salubrité; 2° comme, jusqu'à présent au moins, les bâtiments à vapeur n'ont pas été employés à des voyages de long cours; et comme la nécessité de renouveler la provision de charbon oblige souvent les matelots à descendre à terre, ils en profitent pour s'approvisionner aussi de comestibles frais et de tous les objets nécessaires à l'entretien de la santé. Ils sont donc, beaucoup plus que sur les vaisseaux à voile, à l'abri de toutes les maladies qui naissent d'une mauvaise alimentation et de l'insalubrité de la cale.

Pendant que je faisais ces diverses observations et que la plu part des passagers étaient plus ou moins tourmentés par le mal de mer, le bâtiment avançait rapidement, poussé qu'il était alors par le sud-ouest qui avait cessé de nous être contraire, et, le 30 avril, nous étions rentrés dans Mahon. Cette fois, il nous fut permis de visiter la ville : trois jours d'ailleurs s'étaient écoulés en allées et venues en face des iles Baléares; M. le gouverneur ne nous fit donc grâce que d'un seul jour, puisque la quarantaine n'est que de quatre.

La ville de Mahon est la patrie du doyen de la Faculté de médecine de Paris, M. Orfila, et le nom de ce médecin distingué, de ce savant chimiste, est en vénération dans cette île, comme il est, en France, l'objet de l'estime et de la reconnaissance de tous les hommes qui portent quelque intérêt aux progrès de la médecine et à la réforme de ses institutions.

Parfaitement accueilli par M. Wals, consul de France, et accompagné par un de ses parens, je visitai la ville et ses établissements principaux; une population de 22 mille ames, des rues en général assez droites, un pavé plat et bien entretenu, des

maisons d'un ou deux étages qui semblent toutes avoir été blanchies de la veille, des intérieurs d'une très grande propreté, même chez les artisans, des églises remarquables par la richesse et la surabondance des ornements, et l'une d'elles par un orgue qui est, dit-on dans le pays, le meilleur et le plus beau qui existe en Europe; de riches couvents et des établissements publics importants et bien tenus : voilà ce qui fait de Mahon une des villes que j'ai vues avec le plus d'intérêt.

L'hôpital renferme une soixantaine de lits répartis dans plusieurs petites salles; le claustral n'est nullement remarquable; les salles de malades sont propres, suffisament aérées, et les lits assez espacés; les aliments sont bien préparés; les malades sont par conséquent dans une position hygiénique satisfaisante. Cet hopital est dirigé par un prêtre qui ne manqua pas de nous faire admirer un bain de vapeur par encaissement, établi par le docteur Orfila, il y a une douzaine d'années.

L'Hospice des Enfans Abandonnés en renferme une cinquantaine qui m'ont paru frais et bien portants; ils étaient occupés à diverses industries. Je n'ai point remarqué chez eux cette prédominance du système lymphatique, et ces signes de scrofules si communs dans nos maisons de charité.

Le théâtre est à une très courte distance de cet hospice : point de façade qui annonce sa destination; une salle petite mais d'une coupe agréable; des décors très propres; trois rangs de loges louées à l'année et à un prix assez élevé; des stalles occupant tout le parterre, tel est ce que cette petite salle offre de plus remarquable. Le spectacle n'est sans doute pas un besoin bien impérieux pour le peuple de Mahon, car aucune place ne m'a paru être d'un prix à la portée de la bourse des prolétaires. L'excédant des recettes sur les frais d'exploitation de ce théâtre est consacré à l'entretien de l'Hospice des Enfans Trouvés : les Mahonais ont sans doute voulu que les bénéfices faits sur leurs plaisirs servissent à en réparer, autant que possible, les suites trop souvent funestes.

Plusieurs établissements, importants aussi, se rencontrent hors de la ville ou sur la côte qui borde le port : ce sont les cime-

tières, quelques travaux de défense peu redoutables, l'Hôpital des Américains et le Lazaret.

Il y a à Mahon plusieurs cimetières, mais il en est un qui mérite d'être cité : il est situé à un quart de lieue de la ville, et consiste en un vaste cloître dont les galeries sont divisées par un grand nombre de cloisons ; chaque intervalle ou cellule renferme un monument érigé, le plus souvent, à une famille, et au-dessous un caveau destiné aux inhumations. Du centre de ce cloître s'élève un obélisque majestueux ; le reste de sa surface est couvert de pierres tumulaires qui ne proéminent pas sensiblement au-dessus du sol ; à l'entrée est une église. Il résulte de cette disposition que ce cimetière, tout en renfermant un grand nombre de tombes, offre dans son ensemble quelque chose de régulier et de monumental, que l'on ne retrouve pas dans les nôtres.

L'Hôpital des Américains est sur le bord de la rade ; il se présente sous la forme d'un assez joli édifice ; il est, dit-on, fort bien tenu, mais je n'ai pu en juger, car il ne renfermait point de malades.

Le Lazaret est dans la même position, mais un peu plus éloigné de la ville ; il est remarquable par sa grandeur et par la beauté des bâtiments : trente équipages peuvent y faire quarantaine à la fois, et être pourtant tout-à-fait isolés les uns des autres ; dix huit constructions plus ou moins grandes, très belles et séparées par de vastes jardins, sont destinées, les unes à recevoir les marchandises que l'on y soumet à l'action de courants d'air qui les traversent dans tous les sens et à toutes les hauteurs ; les autres à l'exercice du culte divin, au logement des *quarantainaires* et des employés, aux cuisines, au parloir et à l'observatoire. Une large galerie d'enceinte circonscrit l'établissement et en rend la surveillance facile.

Mahon est un port de station et de relâche pour plusieurs puissances ; la ville est par conséquent fréquemment visitée par les marins. Cette population flottante assez considérable, ajoutée à celle des indigènes, explique pourquoi un si grand nombre de courtisanes se rencontre dans cette ville : quelques rues assez belles en sont presqu'uniquement peuplées. J'ai pris des renseignements sur les ravages que devait faire la maladie siphilitique

au milieu de ces éléments de propagation, et j'ai appris des habitants ainsi que de plusieurs chirurgiens de la marine, qu'elle est peu commune dans la ville et que les marins en sont assez rarement affectés. J'ai cru trouver les causes de ce fait dans la température douce du climat, dans la grande propreté des habitants, et peut-être dans l'état du système lymphatique qui est rarement prédominant chez les Mahonais.

Le 2 mai, le vent de S.-O. était moins fort et le départ fut ordonné. Mais la ville que nous quittions est pour les marins une seconde Capoue. Deux matelots avaient déserté le bord et restèrent dans l'île; trois autres payèrent, en cette occasion, leur infraction à la discipline par des punitions sévères et qui, du moins en France, ne sont plus en usage qu'à bord des bâtiments.

Nous naviguâmes pendant deux jours, et le troisième, à cinq heures du soir, nous étions dans la rade étroite et peu sûre d'Alger. Enfin je me trouvai bientôt dans cette ville, naguère la terreur de la Chrétienté, aujourd'hui l'une des plus riches colonies du monde chrétien.

C'est une singulière impression que celle que l'on éprouve en parcourant pour la première fois les rues d'Alger! Dix peuples différents qui tous ont conservé leurs habitudes, leur costume et leur langage. Les Maures au maintien grave, au regard froid et sévère; leurs femmes aux longs vêtements blancs qui les couvrent de la tête aux pieds et leur voilent entièrement la figure; les Turcs qui méprisent toujours les Arabes; les Juifs, plus malpropres et plus immoraux (1) en Afrique que sur tous les autres points du globe; les Juives, dont la robe traînante, les ornements dorés et

(1) Les ravages que le choléra vient de faire parmi la population juive d'Alger sont comparativement beaucoup plus grands que ceux qu'il a exercés parmi les autres habitants de cette colonie. C'est là, sans contredit, une nouvelle preuve de l'influence fâcheuse de la malpropreté, de l'entassement d'un grand nombre d'individus dans des logements étroits, et d'une conduite peu régulière, sur le développement et la marche meurtrière de cette épidémie. Les juifs, en effet, offrent toutes ces conditions d'insalubrité à un si haut degré, qu'il est difficile de s'en faire une idée.

le haut *sarma* rappellent les costumes de la primitive antiquité ; les *Bescrys*, les *Mosabys*, appartenant à des tribus éloignées, à peine couverts de misérables haillons et vivant du produit de leur labeur journalier; les Nègres, habiles à choisir dans leurs vêtements des couleurs qui ressortent et qui tranchent agréablement sur le noir de leur peau ; quelques Négresses, dont la nudité presque complète fait un bizarre contraste avec l'ampleur et la blancheur éblouissante du costume des Mauresques ; les uniformes brillants et variés des militaires français ; les Spahis au rouge *burnous* ; les Zoaves (1) au costume ottoman ; les Chasseurs d'Afrique à la courte jaquette, tel est le tableau pittoresque et vraiment curieux que présente la population actuelle d'Alger, où l'on voit encore un grand nombre d'autres Européens, livrés à diverses industries et profitant déjà, plus que nous peut-être, du commerce qui sous la protection de nos armes, commence à prospérer dans ce fertile pays.

Quelques rues de la partie basse de la ville ont été élargies et quelques maisons construites à la française ; une vaste place est résultée de la démolition d'un grand nombre de constructions mauresques, mais ces différents travaux ne sont point achevés. Le reste de la ville, qui en comprend au moins les deux tiers, est encore tel qu'il était avant la conquête ; ce sont des rues de six à huit pieds de largeur, quelquefois moins, souvent tortueuses ; il en est qui sont plus ou moins complètement couvertes par des voûtes ou par les étages supérieurs qui sont en saillie sur le rez-de-chaussée, de sorte que la lumière y pénètre à peine. Les maisons sont d'une blancheur qui fatigue la vue ; elles ne prennent sur les rues que des jours précaires. A l'extérieur elles ne présentent aucune espèce d'ornement ; à l'intérieur elles sont toutes construites d'après un plan uniforme, et parfaitement appropriées aux besoins du climat, ainsi qu'aux habitudes et aux mœurs des habitants. La maison du riche diffère de celle du pauvre beaucoup plus par sa grandeur et ses décorations que par le plan de construction qui est à-peu-près le même pour toutes.

(1) Ces deux corps, les Spahis et les Zouaves, se composent de Français et d'Arabes.

Dans quelques quartiers, le prix des loyers doit être aussi cher à Alger que dans nos grandes villes, si j'en juge par l'exiguité de certains locaux; j'ai vu des Maures, marchands d'objets assez précieux, n'avoir pour tout magasin qu'un espace de huit à dix pieds, encombré de marchandises, au milieu desquelles se trouvait une espèce de trou analogue à l'intérieur d'un tonneau, et dans lequel se tient durant le jour le vendeur qui, pendant la nuit, habite un domicile plus vaste et plus commode.

A Alger l'Islamisme est la religion de la majorité; aussi les mosquées y sont-elles nombreuses; surmontées d'un dôme et d'un minaret, on peut les voir d'assez loin. Les Algériens que j'y ai rencontrés m'ont tous paru recueillis, pleins de respect et de vénération. Bon nombre de catholiques auraient besoin d'observer à l'église la tenue décente et réservée des enfants de Mahomet dans leurs temples. L'une des plus belles mosquées a été vouée à l'exercice de la religion catholique, et mise en harmonie avec le culte que l'on y célèbre maintenant.

Cette église doit à l'architecture mauresque, qui est noble et sévère, ainsi qu'à l'absence de tout ornement capable de distraire des pensées religieuses, ce double caractère de majesté et de grandeur qui convient au saint lieu, et de simplicité qui rappelle les premiers temps du christianisme. Les catholiques qui habitent Alger suivent peu les cérémonies religieuses; ils sont trop occupés, ou de la conservation de la conquête, ou de spéculations commerciales, pour employer leur temps à d'autres soins (1).

(1) Les Arabes prétendent que les Français manquent de religion, de bravoure et de probité. Voici de quelle manière ils entendent et expliquent une aussi terrible accusation. Comme ils sont, du moins dans les mosquées, scrupuleux observateurs de leur culte, ils nous reprochent de négliger le nôtre et par conséquent d'être irréligieux; nous n'avons pas de courage, à leur avis, parce que nous ne bravons pas la mort et ne la recevons point avec leur sang-froid et leur impassibilité. Nous sommes enfin sans probité, disent-ils, parce que parmi ceux de nos soldats avec lesquels ces arabes se trouvent en rapport, il s'en rencontre parfois qui ne sont pas d'une fidélité exemplaire à leurs engagements; il est vrai de convenir à cette occasion qu'à Alger, comme dans tout pays conqnis, les vainqueurs n'ont pas toujours respecté les propriétés publiques et particulières. Mais

Quarante mille ames environ forment la population de cette ville. Quelques établissements importants s'y rencontrent : la Cazauba, ancien palais du Dey, qui se trouve dans la partie la plus élevée, est occupée par les troupes françaises qui y sont casernées. Elle se compose de plusieurs bâtiments qui ne forment point monument par leur ensemble, et qui, pour être appropriés à leur nouveau service, ont perdu presque tout ce qu'ils avaient de beau. Les riches ornements de cette habitation ont presque entièrement disparu ; et, pour en soustraire quelques débris à une destruction plus complète, le corps du génie a réuni et placé dans un jardin, où leur conservation est provisoirement assurée, des colonnes en marbre très bien sculptées, des coupes d'une forme élégante et d'autres objets précieux.

J'ai trouvé trois hôpitaux à Alger : deux dans la ville et un à la campagne.

L'Hôpital Civil est établi dans une ancienne mosquée située dans la rue Bab-Azoum ; il ne renfermait qu'une quarantaine de malades, et pourrait en contenir soixante-et-dix. L'aspect d'un grand nombre d'Arabes qui, à certains jours, mendient aux portes de la ville, en offrant aux regards des infirmités dégoutantes, m'a donné à penser que cet hôpital n'est pas ouvert au premier nécessiteux souffrant qui vient y réclamer un asile. Il est fâcheux que l'administration française recule devant la dépense qu'entraînerait une distribution plus large de secours aux indigènes pauvres et malades ; c'est un moyen de civilisation dont nous pourrions retirer d'immenses avantages. Le bâtiment où est placé cet hôpital est dans un état de vétusté et de délabrement déplorables ; les officiers de santé réclament vainement les réparations les plus urgentes. M. le docteur Bohen (d'origine anglaise), médecin, et M. le docteur Rivière, chirurgien, font dans cet établissement tout le bien qu'il est possible de faire avec les faibles moyens que l'administration civile met à leur disposition.

ce n'est là qu'un abus inséparable de la conquête, heureusement assez rare, beaucoup plus rare même chez les Français que chez tous les autres peuples : comme on voit, les Arabes nient la règle au moyen des exceptions.

Les maladies les plus communes chez les Arabes sont celles des yeux, ophtalmie, goutte sereine, hypopion et cataracte : elles sont dues d'abord à l'action des rayons solaires qui, pendant une grande partie de l'année, sont réfléchis du sol desséché sur les yeux du voyageur; à une poussière très fine que porte souvent à son visage un vent de sud-est nommé le *siroco* ; à l'habitude de marcher les jambes nues ; et peut-être enfin à la vue habituelle de la ville d'Alger, dont les murailles sont, comme je l'ai dit, d'une blancheur éblouissante. J'ai observé aussi quelques maladies de la peau assez graves, et particulièrement des teignes ; je crois que ces maladies doivent leur existence à l'oubli des règles de l'hygiène, particulièrement à la malpropreté ; leur gravité à l'absence de tout traitement. Quand arrive la saison des chaleurs, les Arabes comme les Français, mais toutefois plus fréquemment que ces derniers, sont sujets aux fièvres et aux dyssenteries. Je parlerai de ces maladies à l'occasion des hôpitaux militaires.

Près de l'Hôpital Civil et toujours dans la rue Bab-Azoum, se trouve celui de *Khurratine*, destiné au service des troupes. Assez grand pour recevoir 400 malades, il n'en renfermait que 140 lorsque je l'ai parcouru. Quoique les bâtiments n'aient point été construits pour leur destination actuelle, ils n'en sont pas moins assez heureusement disposés ; des infirmeries qui ne prennent que des jours précaires à l'extérieur, suffisants pour établir des courants d'air, mais ne laissant point pénétrer, en trop grande quantité, les rayons brûlants du soleil d'Afrique, sont, au contraire, plus largement ouvertes sur des galeries qui reçoivent elles-mêmes leur jour d'une espèce de cloître. Grâce à une telle disposition, ces salles offrent dans toutes les saisons une température modérée. Les médecin et chirurgien en chef de cet hôpital sont MM. les docteurs Ferat et Moulinart.

L'Hôpital du Dey est situé à un quart de lieue et à l'ouest d'Alger ; il occupe un ancien jardin du Dey, la plus belle des habitations des souverains de la régence. Un vaste périmètre à-peu-près carré et entouré de murailles ; plusieurs palais et pavillons d'une grande beauté ; des plantations de bananiers, orangers, citronniers, bergamotes, etc., etc.; des allées couvertes de clémalite et de jasmins odorans ; des réservoirs, des colonnes et

des coupes en marbre du meilleur goût; enfin des eaux jaillissantes dans les jardins et dans les palais, devaient faire de cette habitation un lieu de délices. Il ne reste plus aujourd'hui que les débris de tant de magnificence.

Sept cents soldats malades étaient couchés dans neuf baraques en bois, élevées au milieu des parterres, et qui contiennent chacune cent et quelques lits. Les officiers sont logés dans un des pavillons; on a réservé aussi pour leur promenade un très-joli jardin.

C'est encore dans les anciennes et belles constructions dont est semé le jardin du Dey, que l'on a établi la pharmacie, la cuisine, la boulangerie, et que l'on a logé les divers employés. A certaines époques, tous les lits sont occupés, et l'emplacement est assez vaste pour que l'on pût, au besoin, y établir de nouvelles baraques. La grandeur de cet hôpital est telle que l'on a pu en supprimer d'autres qui se trouvaient dans des lieux moins convenables et surtout moins salubres. On a englobé dans celui-ci plusieurs bâtiments, désignés sous le nom de *la Salpétrière*, où existaitent autrefois une fabrique de salpètre ainsi que de vastes casernes pour les janissaires, et qui sont en continuité de construction avec le jardin du Dey.

MM. les docteurs Antonini, Margraye et Flachat sont chargés du service de santé de ce bel établissement, dont M. Marie est pharmacien en chef (1).

Les hôpitaux militaires dont je viens de parler sont très-bien tenus; ils pourraient, ainsi que je l'ai dit, recevoir un bien plus grand nombre de malades; mais le printemps est une des saisons où les affections morbides sont le moins nombreuses en ce pays; pendant l'été, au contraire, non-seulement ces hôpitaux sont beaucoup plus peuplés, mais leur insuffisance oblige à en ouvrir un de plus dans la ville.

Il résulte des renseignements que j'ai pu recueillir, que les maladies qui règnent alors en Afrique, sont des entérites aiguës et des dyssenteries, traitées avec succès par les antiphlegistiques,

(1) M. Marie, homme plein de savoir et qui a été pour moi d'une extrême obligeance, vient malheureusement de mourir victime du choléra

les boissons mucilagineuses et les opiacés ; des fièvres aiguës, traitées par des méthodes variées, suivant la forme qu'elles affectent, et quelquefois suivant les idées systématiques du médecin traitant ; et enfin des fièvres intermittentes pernicieuses, de diverses formes, algide, cholérique, pneumonique, pleurétique, etc.; quelquefois compliquées surtout de gastro-entérite ou de péritonite. Les lésions organiques, rencontrées chez les malades qui ont succombé à ces dernières fièvres sont les suivantes : la rate souvent tuméfiée, ramollie et transformée en une substance brunâtre et de consistance huileuse ; la muqueuse intestinale parfois ulcérée sur différents points ; d'autres fois simplement phlogosée ; le système capillaire cérébral souvent injecté, et d'autres lésions très-variables par leur forme et par leur siége, mais ayant toujours quelques rapports avec le caractère spécial qu'avait offert la maladie.

Les fièvres pernicieuses sont généralement traitées avec un grand succès par le sulfate de quinine, administré dès le début de la maladie, à haute dose, 30, 40, 50, même 60 grains par jour, et avec toutes les précautions recommandées, par Torti et par M. le professeur Alibert. La sallicine a été mise en usage dans le traitement de ces fièvres ; quelques kilogrammes de ce fébrifuge exotique avaient été envoyés, à cet effet, par le ministre à MM. les pharmaciens en chef des hôpitaux militaires ; mais ces essais n'ont servi qu'à faire ressortir davantage la supériorité du sulfate de quinine.

Très-rarement la saignée a été employée dans le début de ces maladies : si quelque phénomène inflammatoire paraît prédominant, on ne le combat d'ordinaire par les évacuations sanguines qu'après avoir maîtrisé, par le quina, le caractère intermittent pernicieux. Proportionnellement au nombre général des malades, les fièvres intermittentes pernicieuses ont été moins souvent observées dans les hôpitaux d'Alger que dans ceux de Bougie et de Bone. Ces fièvres, si communes et si meurtrières en Afrique à certaines époques, ont pour cause la température élevée du pays ; les variations de l'atmosphère, qui est souvent chaude pendant le jour, froide et humide pendant la nuit, l'action des effluves marécageuses, et enfin l'influence d'un mauvais

régime alimentaire, qui se compose trop souvent de fruits et de viandes salées. A Bougie particulièrement, où les vivres arrivent parfois avec difficulté, on est, plus fréquemment qu'ailleurs, obligé de nourrir la garnison avec les préparations de charcuterie.

Pendant les premières années de notre séjour en Afrique, les fièvres pernicieuses intermittentes étaient traitées par les antiphlogistiques, et la mortalité était grande : elle a considérablement diminué depuis qu'une méthode, sanctionnée dès longtemps par les plus heureux résultats, a été mise en pratique par le zèle éclaire de MM. les docteurs Worms et Maillot.

L'hydrophobie, si commune dans nos climats et dont le nom seul fait frémir, n'a jamais été observée en Afrique, où cependant il existe beaucoup de chiens et même des chiens sauvages et abandonnés.

L'administration militaire à réuni à Alger un trop grand nombre d'hommes instruits et versés dans les sciences médicales, pour qu'elles n'y soient pas cultivées avec fruit; et, quoiqu'en leur qualité de médecins, chirurgiens et pharmaciens des hôpitaux et de l'armée, ces savans n'aient aucun devoir à remplir comme professeurs, plusieurs d'entr'eux se sont volontairement réunis pour organiser une école d'instruction médicale, fort utile aux étudiants et aux jeunes médecins attachés à différents titres aux administrations civile et militaire. Ils ont déjà un cabinet d'anatomie et d'anatomie pathologique, ainsi qu'une bibliothèque, peu riches encore, il est vrai, mais qui le deviendront sous la surveillance des professeurs remplis de zèle qui les ont fondés. Espérons qu'un établissement aussi utile fixera l'attention du gouvernement et recevra une organisation légale, bien nécessaire à sa prospérité!

Pour avoir une idée complète de nos possessions d'Afrique, il me restait à visiter la campagne, à en examiner le sol, les productions et les habitants. En conséquence, le 8 mai je montai à cheval, accompagné de M. Champanhet (1) capitaine du génie.

(1) M. Champanhet, né à Lyon en 1808; sorti de l'école Polytechnique en qualité de lieutenant de génie, en 1827; fait capitaine et membre de la légion-d'honneur en 1834.

Nous parcourûmes d'abord cette partie de la plaine qui environne Alger à l'est, et à peu de distance de la mer. M. Champanhet, digne d'appartenir à une famille qui compte un maréchal de France (1) parmi les hommes distingués qu'elle a déjà donnés à l'état, commande les troupes de son arme qui occupent la Maison-Carrée, dernier des postes français que l'on rencontre dans la direction que nous avions prise. En contact depuis un an avec les Arabes des tribus voisines, *Arybs*, *Crachna*, *Beni-moussa*, etc, ce jeune officier sert la France, moins encore peut-être par la force des armes que par les rapports de bonne intelligence et même d'amitié qu'il entretient avec ces indigènes, ainsi que par les routes utiles que le gouvernement fait ouvrir, et dont cet habile officier dirige et surveille l'exécution. La langue des Arabes lui est devenue familière; il devait donc m'être d'un grand secours dans cette excursion.

J'examinai d'abord ce sol, foulé, il y a plus de huit siècles, par ces médecins arabes dont le nom est encore en honneur dans les annales de la science, et habité aujourd'hui par l'ignorance et la barbarie : il me parut généralement fort, riche d'une superbe végétation et arrosé par les eaux qui descendent des montagnes. Les terres voisines de la mer sont les seules qui offrent quelques rochers et qui soient sablonneuses; les parties les moins fertiles des terrains que j'ai parcourus sont couvertes d'aloés et de cactus qui croissent spontanément; et si l'on réussit dans les essais tentés à Toulon et à Paris pour filer et tisser la fibre que l'on rencontre dans la première de ces plantes, l'Afrique nous fournira en abondance un puissant auxiliaire du chanvre et du lin.

Malgré le peu de soins que l'on donne en général à la culture, l'on rencontre en ce pays beaucoup de céréales et de fourrages, ce qui ne laisse pas d'être un nouvel élément de prospérité.

Les orangers, citronniers, oliviers et mûriers y réussissent parfaitement et sont d'une grande beauté; le laurier-rose et le chèvre-feuille y viennent d'eux-mêmes. J'y ai vu de beaux échantillons de canne à sucre et de coton, et la cochenille y est décidément accli-

(1) Le maréchal Suchet, duc d'Albuféra.

matée. M. le docteur Loze, qui est chargé de ces essais, en me parlant des heureux résultats qu'il en obtenait depuis quelques années, m'exprimait le regret que le ministre ne le mit pas à même de les faire sur une plus grande échelle. Les animaux sont vigoureux, mais en général d'une stature peu élevée; ceux qu'on emploie le plus souvent aux usages domestiques sont les ânes, les chameaux et les chevaux.

Nous arrivâmes enfin à la Maison-Carrée, dont le nom indique assez bien la forme. Un grand espace est circonscrit par quatre corps de bâtiments où sont casernées des troupes de différentes armes. Quelques parties de la plaine voisine de cette espèce de fort, qui est assez faiblement fortifié, sont basses et marécageuses; les fièvres intermittentes graves y sont communes pendant les chaleurs; la Maison-Carrée elle-même, quoique située sur un lieu élevé, devient alors inhabitable, parce qu'elle se trouve sous l'influence des effluves qui se dégagent des marais voisins. Par différents travaux, habilement exécutés, le gouvernement a déjà obtenu le dessèchement de plusieurs de ces marais; et, grâce à sa sollicitude, dans peu d'années auront disparu tous ces marécages, et avec eux ces fièvres meurtrières qui déciment encore quelques-unes de nos garnisons.

Avant de continuer notre promenade, nous nous adjoignîmes des compagnons de voyage, M. G...., lieutenant de génie, un sapeur de la même arme et un turc. Ce fut avec cette faible escorte que nous continuâmes à parcourir la campagne : nous nous dirigeâmes d'abord vers la tribu des Arybs. A quelques heures de marche, nous aperçumes le *Fort de l'eau*, voisin de la mer, et gardé par des Arabes qui ont leur demeure habituelle sous des tentes de laine, aux environs et au-delà de cette petite forteresse; elle est située dans un lieu élevé, entourée de forêts qui, comme toutes celles du pays, offrent peu de bois de haute futaie; une sentinelle est placée sur le sommet du toit, de sorte qu'il est difficile d'approcher sans être vu. Aussi quelques Arabes vinrent-ils bientôt nous reconnaître.

Le *Fort de l'eau* est commandé par Ben-Zecry, descendant de la famille célèbre des *Abencerages*, et dont les ayeux ont régné à

Constantine. Ben-Zecry, fidèle allié de la France, nous fit un accueil très-gracieux et on ne peut plus amical.

Le hasard nous ménageait une bonne fortune : c'était un jour de fête pour le pays ; des Caïds, des Chéks, ainsi que le secrétaire de l'Aga, s'étaient réunis à cette occasion. Nous fûmes introduits dans le lieu de leur assemblée, salle vaste, peu éclairée et dépourvue d'ornements. Dans les deux tiers environ de l'étendue de cette salle, une estrade couverte de tapis s'élevait à deux ou trois pieds au-dessus du sol. Les Arabes de distinction, assis à la musulmane sur cette espèce de théâtre et le dos tourné contre la muraille, formaient un assez grand cercle ; la plupart étaient couverts de simples et grossiers *burnous*, et quelques autres portaient de riches costumes ; des Arabes, d'un ordre inférieur sans-doute, étaient assis à terre et plus rapprochés de la porte ; nous prîmes place près du commandant.

Deux juifs et une courtisanne fumant le narguillet et richement vêtue étaient là pour compléter la fête, les deux premiers par la musique, la troisième par une danse particulière à ces femmes (1). L'un des juifs touchait d'un petit piano placé sur ses genoux, l'autre jouait de la mandoline et tous deux s'accompagnaient de la voix. Cette musique monotone était peu propre à réveiller l'impassible physionomie des Arabes : la poésie en était toute pastorale ; ce concert était interrompu de temps en temps par quelques verres de rhum que prenaient les convives. Un repas avait eu lieu avant notre arrivée. On rapporta quelques plats de douceurs que nous trouvâmes délicieux, après quoi Ben-Zecry nous fit passer sa pipe en signe d'amitié et nous invita à fumer.

Nous avions rencontré au *Fort de l'eau* la plupart des Arabes que nous comptions visiter sous leurs tentes ; cette circonstance nous détermina à donner une autre direction à notre course. Nous cheminâmes donc du côté des montagnes, en nous éloignant de la mer ; les nouvelles terres sur lesquelles nous marchions alors

(1) Il est rare qu'une fête ait lieu parmi les Arabes, même une fête de famille, sans l'assistance d'une courtisanne qui y est appelée pour exécuter la danse des p..., après quoi ordinairement elle se retire.

nous parurent aussi fertiles que les premières ; des points de vue agréables et des sites pittoresques nous rappelèrent nos belles campagnes du Lyonnais qu'il est si difficile d'oublier, quelque soit le lieu où l'on se trouve.

Dans ce trajet, nous visitâmes la tribu des Adecis, qu'il ne faut point confondre avec les autres habitants de ces contrées. Les Adecis, véritables Bohémiens, qui en ont conservé les mœurs, les traditions et jusqu'à la profession de *diseurs de bonne aventure*, appartiennent à une peuplade nomade et pauvre. Ils voyagent en famille, s'établissent sous des tentes au milieu d'un pré ou d'une terre tant qu'ils y trouvent quelques moyens d'existence. Ceux que nous avons vus sont originaires des environs de Tunis; leur troupe se composait d'une douzaine d'individus, hommes, femmes et enfants, tressaillant tous à la vue de quelques pièces de monnaie. Les femmes, très adonnées au libertinage, avaient la peau olivâtre, le visage tatoué et d'assez beaux traits.

Il nous eût été facile d'aller plus loin en nous rapprochant de l'Atlas et sans nous exposer au moindre danger ; mais je devais me rembarquer le lendemain pour la France, et l'heure avancée nous força de retourner à Alger, dont nous prîmes la route en passant par le camp français de Kouba.

Pendant notre excursion, les habitants de ces campagnes nous ont reçus avec cordialité ; plusieurs d'entr'eux me consultèrent sur les maladies dont ils étaient atteints, même sur les plus légères indispositions, et écoutèrent avec une attention presque religieuse les conseils que je leur donnai. Ils ne m'ont point paru dénués d'esprit naturel. L'un d'eux me témoigna le désir de voir notre capitale de France et voulait que je l'y amenasse : « Vous « venez bien de Paris, me disait-il en Arabe, pour nous visiter, « nous, pauvres sauvages ! Vous ne devez donc pas être étonné « que nous désirions aller, à notre tour, dans cette ville que l'on « nous dit si grande, si belle, si riche, si admirable !... »

Cette réflexion ne manque ni de raison, ni de jugement, ni d'un certain esprit d'observation ; et pour un homme qui se dit barbare, une telle pensée ne l'est certes pas du tout.

Tel est, au reste, le privilége de notre beau pays ! Telle est la puissance du haut degré de civilisation auquel nous sommes par-

venus, qu'il commande la vénération, même chez les peuples les moins civilisés! Heureux! cent fois heureux, les hommes que le hasard a fait naître sous un ciel si favorisé, sur un point du globe, si riche à la fois de ses productions terrestres, de sa position politique et commerciale, du caractère industrieux, de l'intelligence et du génie de ses habitants (1).

(1) Je termine ici cette relation à laquelle il m'eût été facile de donner plus d'étendue en y consignant une foule d'autres observations faites pendant mon rapide voyage. Mais je ne dois point perdre de vue, en écrivant, que le rapport médical est l'objet, sinon exclusif, du moins le plus important de cet opuscule, que je consacre principalement à la science et à l'intérêt de l'humanité. Mon ambition sera satisfaite si je puis atteindre ce but d'utilité, accomplir ce devoir de philantropie. Quant aux couronnes littéraires, les mains ne manqueront pas pour les cueillir! Le champ est vaste aux descriptions physiques et morales, poétiques et savantes, de nos possessions africaines. J'en laisse le soin à d'autres plus habiles.

Poésie.

*

Quoique nous soyons forcés de renvoyer à notre prochaine livraison le compte rendu de la séance publique de l'Académie de Lyon, nous ne différerons pas jusque-là l'insertion d'un fragment de la pièce de vers dont Mme Valmore, nouvellement agrégée à cette docte assemblée, a honoré cette solennité. Le programme académique annoncait que cette muse, que notre ville possède, donnerait elle-même lecture de ses vers. Cette promesse avait été faite au public sans l'assentimenl de Mme Valmore. Nous qui sommes assez heureux pour la connaître, nous n'avons vu là de la part de ses collègues qu'une ruse pleine d'une bienveillante légèreté pour la forcer à quitter un instant le foyer domestique où elle renferme toute sa vie. Madame Valmore a laissé vide la place qu'on lui destinait; les assistants l'y ont vainement cherchée. Voici les vers pleins de sentiment que lui a inspiré la fin précoce de Mlle Éliza Mercœur. C'est une touchante consolation accordée à la douleur d'une mère. Ils serviront de préface aux œuvres de la jeune poète morte avant le temps, que l'on rassemble à cette heure en deux beaux volumes.

A ELISA MERCŒUR.

. . . . . .

. . lorsqu'aux pieds des flots Dieu sema ton enfance,
Il ne t'y laissa point sans joie et sans défense;
Tes longs yeux découvraient, dans le désert des nuits,
Quelque astre sympathique à tes jeunes ennuis;

. . . . . .

Mais péri passagère et vouée à la flamme,
La cité lumineuse éblouissait ton ame,
Et risquant ta faiblesse aux dangers des chemins,
Pour enhardir ton vol on te battait des mains;
Croyant qu'il est partout des brises embaumées
Tu vins heurter ton cœur à des portes fermées;
Tu dis long-temps : c'est moi!... je passe... il faut m'ouvrir!...
La réponse fut lente et tu viens d'en mourir.
L'harmonieux tourment tremblait dans ta parole,
Mercœur! Ton premier chant bégaie un cri d'adieu :
Ce cri poussé, perdu dans un écho frivole
Etait grave, et déjà se rapprochait de Dieu!
Que lui demandais-tu? De l'air libre et des ailes :
Tu les as! nous vois-tu traîner nos pieds sous elles?
Porter pierre sur pierre à ton doux monument,
Pour charmer ta jeune ombre en son isolément?
Pour dire au temps : voyez! elle était jeune, aimée;
Elle avait une voix qui survit à la mort;
Une ame dont la forme est vite consumée;
Un espoir qui s'allume et s'éteint sans remord :
Un soupir, s'il vous plaît, à la poète fille;
Une brise au gazon qui la couvre déjà!
Une fleur sur son nom qui se cache et qui brille;
Un regret au roseau que le vent détacha;
Une larme à sa mère... elle vit après elle!
Sans pleurer son enfant ne vous éloignez pas :
Ses saules verseront, dans leur culte fidèle,
Un chant à votre oreille et de l'ombre à vos pas;
Un soupir! un soupir! l'horloge s'est trompée,
Elle a sonné la mort pour l'heure de l'hymen :
Vierge enfant, quand sa trame au hasard fut coupée,
Elle montait la vie et lui tendait la main!

. . . . . .

On épuisait alors cette vibrante lyre;
Sa misère voilée on la lui faisait lire,
Car le monde veut tout quand il daigne écouter,
Et quand il a dit : chante! il faut toujour chanter.
Par d'innocents flatteurs, innocemment déçue,
L'ame se consumait, victime inaperçue,
Et quand l'oiseau malade à son toit remontait,
Sa tête sous son aile et sans graine, il chantait!

Il cherchait d'autres sons pour attendrir la foule;
Cette foule distraite et qui cause et qui roule;
En vain ses chants mêlés de courage et d'effroi
Disaient toujours : je souffre et j'attends... Sauvez moi!

. . . . . .

Ce qui résonne en nous de tendresse profonde,
Mon Dieu, n'a pas long-temps son écho dans ce monde;
Mais puisque vers le ciel nous regardons toujours,
C'est qu'un bonheur s'y cache et qu'il manque à nos jours.

. . . . . .

Dis : n'est-ce pas ainsi, fille mélodieuse,
Que s'élançait ton cœur pour entraîner tes pas,
Lorsque ton cœur s'ouvrit, plein d'une foi pieuse,
Appelant l'avenir... qui ne répondait pas.

La société royale d'Agriculture de Lyon vient de publier un nouveau volume de ses *Mémoires* qui comprend les années 1833 et 1834. Cette précieuse collection qui commence à l'année 1806, offre une foule de documents d'un grand intérêt pour l'histoire naturelle de notre contrée et témoigne du zèle et de l'activité qui, durant une aussi longue série, ont animé les membres de cette compagnie savante. Le volume que nous annonçons n'est pas moins digne que ceux qui l'ont précédé de fixer l'attention du public. Il contient plus de cinquante mémoires ou rapports sur différents sujets; nous signalerons parmi les plus remarquables ceux que l'on doit à M. Guillard sur l'*Endiguement du Rhône*, à M. Favre d'Evyres sur la *Stabulation permanente*, à M. Auguste de Gasparin sur les *Machines*, et sur la *Gymnastique militaire pour les chevaux*, et à M. Hénon sur le *Murier multicaule*. Enfin ce volume est précédé du *compte-rendu* des travaux de la société pendant le cours des années 1833 et 1834 par M. Grognier. C'est à cette plume laborieuse et savante qu'est due la *Notice sur M. Gensoul*. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de la reproduire dans notre prochaine livraison.

Bibliographie Lyonnaise.

LES GRANDS CORDELIERS DE LYON,
OU L'ÉGLISE ET LE COUVENT DE SAINT-BONAVENTURE,
DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS,
PAR L'ABBÉ L. A. PAVY (1).

Voici un livre comme nous en voudrions voir sortir souvent des presses lyonnaises. Il a pour sujet notre localité, il s'adresse à notre ville. L'auteur a pris pour devise : *De loco et pro loco*, et il a écrit avec amour, avec passion. Après avoir fait parler l'histoire, il a laissé parler son cœur dans plus d'une page, et l'on arrive à aimer l'homme, tout en suivant avec intérêt l'écrivain érudit à travers ses sientifiques recherches. Son œuvre est consciencieusement élaborée. Le style en est élevé et facile, plein de couleur et de vie. Le travail que vient de faire M. l'abbé L. A. Pavy pour l'église qu'il dessert, nous voudrions le voir entrepris pour chacun de nos temples. L'histoire de nos saintes basiliques faite avec conscience, avec talent, jetterait un grand jour sur celle de notre cité, tant le pouvoir spirituel a été ou intimement lié au pouvoir temporel ou en flagrante hostilité avec lui. Réveillez les échos de notre cathédrale, déchiffrez ses pierres tumulaires, fouillez ses poudreuses archives : sous cette nef immense que de générations, que d'illustres prélats, que de puissants rois sont venus, les uns agenouiller leur misère,

(1) Chez Sauvignet et comp^e, libraires, grande rue Mercière, 55.

les autres leurs vaniteuses grandeurs. Lyon avec ses luttes religieuses, ses guerres civiles, ses jours de gloire, de deuil et de fête, tout Lyon est là. Quelle est la forte main qui ouvrira ce grand livre et nous en tournera les feuillets?

Viennent donc pour chacun de nos monuments d'aussi heureux, d'aussi habiles interprêtes que M. l'abbé Pavy ! Que de richesses y dorment enfouies! que de souvenirs à faire revivre!

Notre jeune littérature provinciale qui a toujours à la bouche ce mot : *décentralisation !* et qui, sans rien produire de neuf et de vraiment utile, passe tout son temps à calquer son style sur celui de quelques éphémères écrivains, à la mode aujourd'hui dans la capitale, ne ferait-elle pas mieux de laisser là ses Nouvelles pleines de niaiseries sentimentales, ses futiles poésies sans but, ses contes fantastiques sans portée, pour conserver le souvenir de nos ruines, qui tombent et s'en vont chaque jour une à une. Ne ferait-elle pas mieux de nous raconter la vie de nos vieux édifices où les siècles passés ont déposé tant de choses.

Notre jeune clergé, lui surtout, au lieu de se livrer exclusivement à l'égoïsme de la prière ou à de stériles méditations, couvées souvent par l'oisiveté, ne travaillerait-il pas mieux au triomphe du catholicisme en nous en déroulant les phases et les développements à travers le lieu saint où ils officient; ce sanctuaire ne nous le ferait-il pas mieux aimer, en l'animant, aux yeux de notre intelligence, de tout le passé qu'il renferme. Cette grande voix du temple ne nous en dirait-elle pas davantage que celle si frêle et si pauvre parfois de la chaire sacrée?

Les évêques de Rhodez et de Belley ont compris cela comme nous. Aussi ont-ils fait un appel à leur clergé respectif pour l'engager à rechercher tout ce qui peut intéresser dans leur église la religion, l'histoire, les sciences et les arts. Puissent-ils être entendus de tout ce que le clergé de France compte d'hommes intelligents et instruits.

Dans un second et dernier article, nous esquisserons rapidement l'histoire de l'église de Saint-Bonaventure, dont M. Pavy nous a fait connaître en détails toutes les phases et les transformations. A notre prochain cahier la réalisation de notre promesse.

LÉON BOITEL.

Bibliograpie Médicale.

MÉMOIRES
DE MÉDECINE ET CHIRURGIE-PRATIQUE
SUR PLUSIEURS MALADIES
ET ACCIDENS GRAVES QUI PEUVENT COMPLIQUER LA GROSSESSE, LA PARTURITION ET LA COUCHE,
PAR M. LE DOCTEUR MARTIN JEUNE (1).

Entre les nombreux ouvrages de médecine publiés de nos jours, deux divisions doivent être faites ; elles sont importantes et fondées sur une différence d'origine : parmi les livres de notre art, en effet, les uns, productions de jeunes médecins qui n'ont pu vérifier par eux-mêmes le mérite des théories qu'ils suivent ou des systémes qu'ils adoptent, ne sont d'aucun prix pour la science, et servent uniquement à établir dans un monde qui ne peut juger de leur mérite, la réputation des auteurs : les autres, au contraire, sont les œuvres de praticiens distingués, qui, éclairés par une longue expérience, consacrent le temps de leurs loisirs à nous transmettre le résultat de leurs observations, établissant des préceptes, après s'être convaincus de leur justesse.

C'est parmi les ouvrages de cette deuxième cathégorie que

(1) A Lyon, chez Maire, libraire, rue Mercière ; à Paris, chez J. B. Ballière.

vient se ranger le volume publié par M. le docteur Martin, sous le titre de *Mémoires de Médecine et Chirurgie-Pratique.* Il renferme une série de travaux remarquables sur plusieurs maladies et accidents graves, qui peuvent compliquer la grossesse, la parturition et la couche. Les Mémoires *sur les Diverses Altérations organiques qu'éprouve le Fœtus mort dans le sein de la mère; sur les Corps étrangers développés dans la Matrice, sur la Rétroversion et le Renversement de cet organe,* sont des monographies plus complètes que tout ce qui avait été publié sur ces sujets, dans les dictionnaires ou les traités spéciaux. Nous regrettons de ne pouvoir les analyser ici aussi bien que le mémoire *sur l'Imperforation du Col de l'Utérus,* qui apporte à la science des faits nouveaux, dont la vérité est établie, comme l'indique l'auteur, par des signes physiques et physiologiques. Dans ses recherches sur les maladies des femmes, M. Martin joint à son autorité, celle des grands praticiens de notre ville, il cite des observations nombreuses de MM. *Parat*, *Viricel*, *Martin aîné*, *Bouchet*, *etc.* Les réflexions que suggèrent les faits sont, dans tout le corps de l'ouvrage, tracées sous la forme précise d'aphorismes, posés en quelque sorte comme corollaires des observations.

C'est dans le compte-rendu placé en tête du livre que nous avons spécialement noté cette manière de procéder. Prononcé il y a trente ans bientôt, ce discours est encore pour nous d'un haut intérêt, par les considérations neuves qu'il renferme, ainsi que par le mode dont elles sont présentées. Pour donner plus de rapidité à la narration, l'auteur n'entre pas dans les détails, il se tient toujours à une certaine hauteur, n'abandonne jamais le point de vue général, il conclut de l'ensemble des faits, donne le fruit de ses observations, et non les observations elles-mêmes; c'est encore dans ce compte-rendu qu'il expose ses doctrines et ses découvertes médicales.

Déjà, au commencement du siècle, M. Martin avait résolu une importante question de physiologie, qui long-temps encore a été discutée par d'autres auteurs; dans un cas de

descente complète de l'utérus qui n'avait point été un obstacle à la fécondation, l'avortement eut lieu au troisième mois, et montra l'ouverture graduelle de l'orifice utérin opéré par les contractions des divers plans musculaires du corps de l'organe. Lorsque tous les accoucheurs regardaient comme contre nature l'accouchement qui a lieu par la face, il y a plus de trente ans, M. Martin professa dans ses leçons une opinion contraire qui a prévalu depuis; elle est devenue celle de tous les modernes praticiens.

Un des passages qui nous a frappé entre tous, est celui qui traite de la *Métro-Péritonite puerpuérale*. Le docteur lyonnais ne partage pas le sentiment des pathologistes de l'époque, il conserve à la maladie son ancien nom de *Fièvre puerpuérale*, et combat celui de *péritonite*, comme pouvant égarer le médecin sur la connaissance des causes et la nature des accidents. Malgré les travaux de Baudeloque, Dugès, Paul Dubois, Tonellé, dont il est instruit, il repousse les dénominations et théories nouvelles; l'expérience, dit-il, a confirmé ses observations premières, et il persiste dans la division de la *Fièvre puerpuérale* en huit espèces distinctes.

Indiquons rapidement la différence des deux systèmes sur cette question :

M. Martin admet : 1° la *Fièvre gastrique saburale*, 2° la *Fièvre saburale intestinale;* il les a vues séparées, mais il a soin de prévenir que pour l'ordinaire elles se confondent; aussi les écrivains ci-dessus les ont toujours confondues, ils en ont fait seulement les premiers degrés de la *Péritonite puerpuérale*, s'accompagnant le plus souvent de phénomènes morbides des voies digestives; 3° la *Fièvre puerpuérale par inflammation de l'utérus* est la *métrite* des modernes, qui se déclare après les accouchements simples ou laborieux; 4° la *Fièvre puerpuérale épidémique* est suivant les uns et les autres, cette affection qui frappe les femmes en couche sans cause appréciable, et que l'on rapporte à la constitution atmosphérique des saisons; 5° la *Fièvre puerpuérale par rétention du placenta* ne semble pas aux autres médecins une espèce particulière, c'est une *métrite simple* due à la présence d'un

corps étranger, dont la décomposition amène des phénomènes fébriles plus intenses ; il en est de même pour eux de la *Fièvre puerpuérale adynamique*, qui n'est autre que les précédentes avec des symptômes plus alarmants qui naissent de plus grands désordres pathologiques. Lorsque les femmes sont douées d'une extrême susceptibilité nerveuse, après les affections morales tristes, les hémorragies abondantes, M. Martin, voyant les malades succomber souvent au milieu de phénomènes nerveux très-intenses, a établi la septième espèce, la *fièvre puerpuérale ataxique*, qui n'est point non plus admise par les autres comme espèce particulière. Enfin, la huitième, appelée *fièvre puerpuérale rémittente pernicieuse*, engendrée par un miasme malin, peut bien, d'après les autres dissidents, compliquer les suites de couche et leurs maladies, mais ne doit pas être regardée comme leur appartenant.

Quelque soit la théorie admise sur cette question encore en litige, le nom de M. Martin nous paraît d'un grand poids en pareille matière, et devoir rappeler l'attention des médecins sur ce sujet.

D'un point de doctrine, passant à la pratique, nous voyons que c'est le docteur lyonnais qui le premier a prouvé le vice de la position que donnaient autrefois à la femme les chirurgiens pour manœuvrer l'accouchement par les pieds ; c'est lui qui a recommandé la position horizontale, à la renverse, comme la plus commode à l'opérateur et la plus favorable à la mère. Pour les cas d'accouchement qui nécessitent l'emploi du forceps, il a fait à cet instrument d'heureuses modifications qui se trouvent décrites par l'auteur dans son histoire du forceps depuis son invention jusqu'à nos jours.

La notice sur les divers moyens de favoriser l'allaitement naturel offre un procédé nouveau qui a été proclamé le meilleur par tous les praticiens, et se trouve reproduit avec détail dans le *Dictionnaire de Médecine et Chirurgie-pratique*.

Un des plus beaux titres du docteur Martin jeune à la reconnaissance de ses concitoyens, est l'introduction de la vaccine dans notre ville ; c'est lui qui a vacciné le premier à

Lyon en 1801, et démontré par des expériences solennelles les qualités préservatives et l'innocuité de la vaccine.

Pour mettre le public à même de juger le style de l'auteur, nous donnerons ici le tableau qu'il trace de la mort naturelle chez les vieillards.

« Une mort pareille n'a rien d'effrayant ni de douloureux; les organes éloignés du centre perdent de proche en proche et sans souffrance les facultés qui leur sont propres ; la destruction marche, pour ainsi dire, à pas comptés ; le cœur et la tête vivent encore, que le reste de la machine a déjà subi la loi commune et inévitable. Mais, un instant avant la consommation du sacrifice, la pensée semble reprendre chez quelques-uns toute la vigueur de l'âge et de la force, les souvenirs généreux se pressent dans ce cerveau, qui dans un instant cessera d'être ; et l'expression de ces souvenirs a quelque chose de solennel et d'attachant. Ordinairement le vieillard sent et annonce sa mort ; toujours il la fait précéder d'exhortations religieuses qu'il adresse aux assistants et de bénédictions qu'il répand sur les siens. Le spectacle d'une mort pareille n'a rien de lugubre ; les larmes qu'il arrache ne sont ni les larmes de la joie ni celles de la douleur ; elles appartiennent à un sentiment qui émeut et console. »

Nous terminerons en indiquant cet ouvrage comme un de ceux que les praticiens liront avec plaisir, y retrouvant les phénomènes de la nature décrits avec exactitude, et que les jeunes médecins consulteront avec fruit, pouvant y acquérir l'expérience que donne la pratique.

A. Potton, D. M. P.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SYPHILIS.

Tel est le titre modeste d'un discours prononcé à *l'Antiquaille*, *par le docteur Repiquet, chirurgien en chef de l'hospice*, et publié par ordre de l'administration.

Ce sujet a fourni à l'auteur une occasion de se prononcer sur plusieurs points de cette maladie, et de faire connaître son opinion fondée sur une grande expérience.

« Sans se prononcer d'une manière absolue contre l'ancienneté du mal vénérien, sans rejeter entièrement l'avis de ceux qui croient à l'existence de la syphilis en Europe avant la découverte du Nouveau-Monde, ne pourrait-on pas penser, dit l'auteur, que cette maladie, sans qu'on puisse en assigner la cause, s'est montrée vers la fin du 15e siècle avec des symptômes d'une violence inconnue jusqu'alors.

Le docteur Répiquet développe ensuite ses doctrines sur l'affection qui nous occupe, il la regarde comme essentiellement contagieuse : il résout par des preuves scientifiques, par des observations tirées de sa pratique, trois questions agitées depuis long-temps. 1° Il pense qu'il existe un virus spécifique, mais qui produit des symptômes dissemblables. 2° Il prouve l'hérédité du mal par des faits dont il a été témoin. 3° Enfin, sans voir dans le mercure un spécifique, il regarde ce médicament, si dangereux entre les mains de l'empirisme et de l'ignorance, comme tout puissant dans la majorité des cas traités par un praticien habile. Il énonce postérieurement un fait certain, et cependant peu répandu dans le monde médical, c'est la difficulté parfois de diagnostiquer la syphilis; puis il établit les bases du traitement à suivre dans cette maladie; il nous a été donné comme interne pendant deux ans d'en étudier les effets, et nous pouvons ici en constater l'efficacité.

Ce discours se termine par l'exposé des améliorations introduites dans l'hospice par les administrateurs dans l'intérêt des malades comme dans l'intérêt de la science. C'est depuis peu d'années seulement, et sur la proposition du docteur Martin jeune, que l'Antiquaille, comme tous les autres hôpitaux, présente un enseignement clinique, à la tête duquel se trouvent placés les docteurs Répiquet et Bottex, chargés dans la maison du service des aliénés.

A. Potton, D. M. P.

DE L'INTRODUCTION DE L'ART TYPOGRAPHIQUE EN PLUSIEURS VILLES DE FRANCE ET ENTR'AUTRES A LYON, EN 1476, ET DE QUELQUES CÉLÈBRES IMPRIMEURS DE CETTE VILLE.

Ce ne fut qu'en 1469 que l'art typographique s'introduisit en France. A cette époque, Ulric Géring, Martin Crantz et Michel Friburger furent appelés de Mayence à Paris par Guillaume Fichet et Jean de la Pierre, prieur de Sorbonne; ils y publièrent d'abord les épîtres de Pergame, in-4°. Cet ouvrage offre ces quatre vers qui constatent ce fait :

Primos ecce libros, quos hæc industria finxit
Francorum in terris, ædibus atque tuis;
Michael, Uldaricus, Martinusque magistri
Hos impresserunt ac facient alios.

Guillaume Fichet et Jean de la Pierre, qui avaient appelé ces artistes, ayant quitté Paris pour se retirer, le premier à Rome, et le second à Bâle, où il se fit chartreux, les trois associés quittèrent aussi la maison de Sorbonne, pour porter leur imprimerie dans la rue St-Jacques, au *Soleil d'or*.

Lyon ne tarda pas à profiter de cette utile invention. En 1476, Barthélemy Buyer, d'une famille riche et honorée, conseiller de ville, demeurant sur le quai de Saône, près des Augustins, fit venir Guillaume Régis, ou Leroi, imprimeur, et l'établit dans sa maison. Ce dernier y publia la *Légende* de Jacques de Voragine, le 18 avril 1476.

Plusieurs bibliographes ont fait de Buyer un imprimeur, et M. de la Serna est du nombre; mais ce bienfaiteur des lettres établit seulement Régis dans sa maison, pour favoriser ses éditions à l'imitation de Pierre et de François de Maximis, qui appelèrent à Rome les imprimeurs Sweynheim et Pannartz, et leur donnèrent un domicile dans leur palais!

L'auteur de l'histoire de l'imprimerie a fait remonter à 1474 l'origine de l'imprimerie à Lyon, et il cite le roman de Baudoin, comte de Flandres; mais cet ouvrage, dont il est fait mention dans le catalogue des livres de la princesse de Condé, ne se trouve plus, et on ne peut vérifier si la date est véritable. Tout annonce qu'il y a erreur, et qu'on a mis 1474 pour 1478, année où ce roman fut publié par les soins de Buyer.

Naudé s'est trompé de même lorsqu'il annonce que le plus ancien livre imprimé

à Lyon a été les *Pandectes* de médecine de Matthieu Silvaticus. Celles-ci n'y furent publiées qu'en 1478.

En 1550, Sébastien Gryphe, natif de Souabe, ayant établi ses presses à Lyon, y publia sa belle *Bible* latine, 4 volumes in-folio, chef-d'œuvre de typographie; à la même époque, Jean de Tournes se distinguait à Lyon par ses éditions et sa probité.

En 1495, Josse Badius, surnommé Assensius, parce qu'il était né dans la petite ville d'Asch, près de Bruxelles, après avoir travaillé long-temps comme correcteur dans l'imprimerie de Treschel, à Lyon, et y avoir épousé sa fille, vint s'établir à Paris, et s'y distingua par la pureté et le grand nombre de ses éditions qui rendirent ses presses si célèbres.

En 1488, Michel Topie, de Pymont, imprima à Lyon le premier livre où l'on ait vu en France des gravures en bois (1).

En 1509, le célèbre imprimeur de Lyon, Henri Estienne, publia un *Psautier* à cinq colonnes, où le texte est divisé pour la première fois en versets. Henri fut la souche des autres imprimeurs renommés de son nom, entr'autres de ce Robert Estienne, que quelques auteurs ont appelé le premier imprimeur du monde. La France, disait de Thou, doit plus à Robert Estienne, pour avoir perfectionné l'imprimerie, qu'à ses plus grands capitaines pour avoir étendu ses frontières.

En 1558, Robert Granjon, publia à Lyon, sa ville natale, son édition *Philippi Galtheri poetæ, Alexandreidos, libri decem, gallicis caracteribus editi.* Il alla ensuite s'établir à Paris, où il fut renommé pour la taille des poinçons et la fonte des caractères. Ce fut lui qui inventa le caractère appelé Cursive Française, ou caractère de civilité, dont il se servit pour imprimer l'ouvrage ci-dessus. Le pape l'appela à Rome pour dessiner et fondre les majuscules et capitales d'un bel alphabet grec. Ce fut lui qui établit à Rome la belle fonderie du Vatican.

En 1685, Jean Anisson, libraire lyonnais, fut appelé à Paris, pour diriger l'imprimerie royale, et en soutint la réputation.

Un de nos compatriotes, Nicolas Jenson, est célèbre par l'invention des caractères romains. En 1462, Louis XI l'envoya de Tours à Mayence, pour s'instruire dans l'art typographique; il était alors garde des monnaies, mais en 1470, il établit ses presses à Venise, et se fit une grande réputation. Le pape Sixte IV l'honora du titre de comte Palatin.

(1) Cet ouvrage est intitulé : Saintes Pérégrinations de Jérusalem et des lieux prochains du Mont-Sinaï et de la glorieuse Catherine.

Nous joignons ici la liste par ordre de dates des villes de France qui eurent des imprimeries dans les premiers temps de l'art typographique; nous avons ajouté les noms des imprimeurs, et des ouvrages qui sont venus à notre connaissance.

DATES.	VILLES.	IMPRIMEURS.	OUVRAGES IMPRIMÉES LES PREMIERS.
1477	Angers.	Jean de la Tour et Jean Morelli.	Inconnu.
1480	Caen.	Jacques Durandas et Gilles Quijoue.	Horace, in-4°.
1481	Vienne.	Sans nom.	Inconnu.
1483	Troyes Cham.	Guillaume Leroucr.	Bréviaire du diocèse.
1484	Vienne.	Pierre Schenck.	L'Abusé en Court.
«	Bois-le-Duc.	Sans nom.	Le Tondalus Visioen.
»	Rennes.	Pierre Bellecsculée et Josses.	Inconnu.
1485	Salins.	Jean Després, Benoît Bigot et Claude Beaudrand.	Inconnu.
1486	Abbeville.	Jean Dupré et Pierre Gérard.	La Cité de Dieu de saint Augustin, 2 vol. in-folio.
1487	Rouen.	Guillaume le Talleur.	Les Chroniques de Normandie.
»	Besançon.	Jean Comtet.	Formulaire épistolaire de Landoni.
1488	Toulouse.	Jean Mayer.	La première traduction en français de l'Imitation de J. C.
1490	Orléans.	Matthieu Vivian.	Manipulus Curatorum, in-4°.
»	Dôle.	Pierre Metlinger.	Inconnu.
1491	Dijon.	Pierre Metlinger.	Les Priviléges de l'Ordre de Citeaux, in-4°.
»	Angoulême.	Sans nom.	Inconnu.
1493	Nantes.	Guillaume Larcher.	Les Lunettes des Princes, par Jean Meschinot.
»	Cluny.	Michel Wensler.	Inconnu.
1496	Provins.	Guillaume Lavernier.	La Règle des Marchands, in-4°.
»	Tours.	Mathias Latteron.	Vie de saint Martin.
1497	Avignon.	Nicolas Lepe.	Inconnu.
1500	Perpignan.	Jean Rosembach.	Bréviaire.

ÉPHÉMERIDES LYONNAISES.

DÉCEMBRE.

1824. 1 La Commission de statistique du département du Rhône publie, sous les auspices de M. le comte de Brosses, le premier numéro d'un recueil mensuel, ayant pour titre : *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, Lyon, imp. de Barret, in-8°. — Ce recueil forme 16 volumes, en y comprenant les deux volumes des *Nouvelles Archives*, publiées par MM. Alphonse de Boissieu et Savagnier.

1822. 2 Arrêt de la cour suprême de judicature, séant au fort Willams, dans le Bengale, relatif au legs fait à la ville de Lyon par le major-général Martin. *Moniteur* de 1823, page 934.

1498. 2 ou 3 « *Cejourd'huy*, enuiron huict heures deuers le matin, feit à Lyon si grand et impetueux vent que merueilles : tellement que aux Cordeliers de ladicte ville, la custode où on mettoit les hosties sacrées, estant dessus le grand autel, s'ouurit, et sortirent lesdictes hosties volant par l'eglise, qui fut grand scandale, et fut à cause d'une verrière rompue. » Voyez les *Nouvelles Chroniques*, jointes à celles de Monstrelet, folio 98 v°, de l'édition de Paris, 1603, in-fol.

1428. 3 Le Consulat reçoit des lettres de Charles VII qui demande que l'on aide ceux d'Orléans assiégés par les Anglais. — Le 13, on délivre au porteur des lettres du roi deux quintaux de salpêtre, six ballots d'acier, trois quintaux de souffre, etc. Le tout montant à 235 liv. 15 sols, 5 deniers tournois.

1570. « Le Rhône et la Saône se réu[illegible]ent à onze heures du soir sur la place Confort. Voyez sur les inondations du Rhône et de la Saône, à diverses époques, les *Tablettes Lyonnaises* de M. Chambet, tome 1er, nos 16 et 18; le premier *Mémoire* (de M. Guerre) *pour les habitants de la Guillotière*, Lyon, Perrin, 1822, in-4°, et l'*Indicateur de Lyon*, édition de Périsse, 1810, in-18, page 65. — Per-

netti, *Lyonn. dign. de mém.*, 11,279, a daté par erreur l'inondation qui fait le sujet de cet article, du 2 décembre 1670, en parlant de Philibert Bugnyon, avocat à Lyon, qui publia une relation de cet épouvantable et merveilleux débordement.

1730. 4 *Ordonnance pour la suppression des jeux deffendus. Louis Nicolas de Neufville duc de Villeroy, de Retz, et de Beaupreau, Pair de France, chevalier des ordres du roy, capitaine de la premiere et plus ancienne compagnie des gardes du corps de sa maiesté, lieutenant general de ses armées, gouverneur de la ville de Lyon, et des provinces de Lyonnois, Forest et Beaujolois.*

Sur ce qui nous a été representé par messieurs les Prevôt des Marchands et Echevins de la ville de Lyon, que les differens abus qui se sont glissés dans la tollerance des jeux prohibés dans ladite ville, donnent lieu à des desordres, dont il est necessaire de prevenir les suites, tant pour la sûreté des familles, que pour l'interêt des negocians; et voulant contribuër en tout ce qui peut dependre de nous, à l'exacte observation des Ordonnances, sur cette matiere, et au bon ordre dans une ville aussi importante, et à laquelle nous sommes si sincerement attaché.

Nous ordonnons, qu'à commencer du premier Janvier prochain, les Ordonnances concernant les jeux de hazard, seront executées dans la ville de Lyon, et dans l'étenduë de nôtre Gouvernement, selon leur forme et teneur, et en consequence, faisons deffenses à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient, de tenir à l'avenir académie ou assemblée de jeu, et de donner à jouer dans les maisons, boutiques, auberges ou hôtelleries, à quelque jeu de hazard que ce puisse être, et particulierement aux Des, et autres jeux apellez le Hoca, la Bassette, le Pharaon, le Lansquenet, la Dupe, et la Roulette, sous quelques noms ou formes qu'ils puissent être deguisés, même à toutes personnes aussi de quelque état ou condition qu'elles soient, de jouer auxdits jeux, à peine contre tous ceux qui auront tenu lesdites academies ou assemblées de jeux, et donné à jouer chez eux, ou qui l'auront permis, de mille livres d'amende, et contre chacun de ceux qui auront joué aux ditsjeux, de trois cens livres d'amende, applicables un tiers au denonciateur, et les deux autres tiers au profit des deux Hôpitaux de ladite ville de Lyon; revoquant à cet effet en tant que de besoin, toutes permissions, tollerances ou pretendus privileges qui auroient pû être surpris par le passé.

Enjoignons aux officiers et soldats de la compagnie du guet, et aux officiers de chaque quartier, de tenir exactement la main

à l'execution de la presente Ordonnance, de faire des visites frequentes dans les lieux soupçonnés de contravention, et d'en rendre compte au Prevôt des Marchands qui commande en notre absence dans ladite ville de Lyon, pour être lesdites peines prononcées par lui, et même de plus grandes suivant l'exigeance des cas. Donné à Paris le quatre decembre mil sept cens trente. *Signé*, le Duc de Villeroy. *Par Monseigneur*, Le Pescheux.

Camille Perrichon, chevalier de l'ordre du roy, Prevôt des Marchands de la ville de Lyon, et y commandant en l'absence de nosseigneurs les gouverneurs, vu l'Ordonnance cy-dessus,

Nous ordonnons qu'elle sera imprimée, lue, publiée, et affichée par tout où besoin sera, pour être executée selon sa forme et teneur. Fait à Lyon ce douziéme Decembre mil sept cent trente.

Signé, Perrichon. *Par Mondit Sieur*, Morin

Lue, publiée et affichée, tant en cette ville que fauxbourgs, par nous Laurent Cleophas Tourtier, chevalier, huissier au Chatelet de Paris, et François Gounet, tous deux huissiers audienciers en la Cour de la conservation de Lyon, jurés crieurs publics pour le roy audit Lyon, y demeurant rue St Jean, paroisse Sainte Croix, soussignés, assistés du trompette ordinaire de la ville, à Lyon ce 12 Decembre 1730. *Signés*, Tourtier et Gounet.

1734. 5 Mort, à Bonn, de Joseph Vivien, peintre, élève de Lebrun, né à Lyon, en 1734. Voyez sur cet artiste les *Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 394.

1793. » Deux cents des Lyonnais qui avaient porté les armes pendant le siége de Lyon, sont fusillés aux Brotteaux.

1521. 6 Les Conseillers vont faire la reverence a monseigneur de Bayard, logé en l'hostel de M. l'Eslu de Vinola, et ledit seigneur de Bayard leur présente une lettre du roy dont la teneur suit :

A nos très chers et bien amés les Conseillers de notre bonne ville de Lyon.

De par le Roy.

Très chers et bien amez, nous envoyons présentement par de là, notre amé et feal conseiller, chambellan et chevalier de notre ordre le seigneur de Bayard pour les causes et raisons qu'il vous declarera. Si voulons et mandons que vous le croyez de ce qu'il vous en dira, tout ainsi que vous feriez notre propre personne. Et au demeurant feres ce qu'il vous ordonnera pour notre service, et qu'il n'y ait faulte. Donné à Compiegne, le 24e jour de novembre. *Signé* François, et plus bas Robertet. — Ensuite ledit

seigneur de Bayard pour sa créance a dit que le roy entend de rechef venir en cette ville, pourquoy il lui a donné charge d'en auertir lesdits Conseillers, afin qu'ils donnent ordre à raccoustrer et preparer son logis, aussi tenir ladite ville nette, faire vuider toutes immondicités et gens infects si aucuns en y a; au mieux qu'il sera possible. Pareillement donner ordre que l'on n'encherisse les vivres. A quoy les sieurs Conseillers ont dit et repondu qu'ils y feront tous leur possible, et y mettront la plus grand diligence qu'ils pourront; offrant en tout et partout obéir audit seigneur, etc.

Et là lesdits Conseillers ont requis M. le courrier juge ordinaire sur la politique de la ville qu'il veuille donner ordre auxdits officiers, et faire obeir les refusans : ce qu'il a offert faire, et ordonné une crie estre faite par la ville sur ce que dessus. — On fit present à monseigneur Bayard pendant son séjour en cette ville, de 32 symaises vin blanc et clairet de 16 deniers la symaise, dont le prix montant à 2 livres 2 sols 8 deniers fut payé le 17 du même mois de décembre. Voyez sur Bayart et ses différents séjours à Lyon, l'*Histoire* de ce grand capitaine, publiée par M. de Terrebasse, Lyon, Laurent, 1833, in-12.

1600. 9 Henri IV arrive à Lyon où l'attendait Marie de Médicis. — Le dimanche suivant, les augustes époux reçoivent la bénédiction nuptiale dans l'église de St-Jean. — L'annotateur des *Mémoires de Sully* a placé par erreur l'arrivée d'Henri IV à Lyon au 9 novembre. Voyez la *Septenaire* de Cayet, l'*Histoire de France* de Pierre Matthieu, tome II, livre 2, l'*Histoire* de J. A. de Thou, livre 125; *Séjours d'Henri IV à Lyon*, par M. Cochard, page 105, etc.

1595. 11 La Sénéchaussée enregistre l'édit d'Henri IV qui réduit le Consulat à un prévôt des machands et quatre échevins.

1622. » Entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

1822. » Ordonnance du roi relative aux hôpitaux civils de Lyon. — « La loi du 16 vendemiaire an 5 (7 octobre 1796), assimilant tous les hospices sans égard à l'étendue de ces établissements, voulut qu'une commission de cinq membres administrât tous ceux d'une même ville. C'est d'après les dispositions de cette loi que les deux hôpitaux de Lyon ont été administrés jusqu'au mois de janvier 1802. Il fut alors établi un conseil-général d'administration dans le sein duquel est choisie une commission exécutive de cinq membres. Le conseil seul administre. L'ordonnance royale du 11 décembre 1822 (qui ne paraît pas avoir été insérée dans le *Bulletin*

des Lois), maintient cet ordre de choses, par exception à celle du 31 octobre 1831. » *Alm. de Lyon* pour 1824.

1542. 12 *Séance Consulaire.* On projette d'éloigner les fours à chaux qui sont entre la porte Bourgneuf et Vaise, afin d'obvier à la puanteur et *fâcherie* des habitants et des passants... On propose de les placer au-dessus du château de Cuires du côté du matin et de Bresse. — Comme on le voit, les fours à chaux de Vaise ont une assez belle antiquité, puisqu'ils comptent une existence qui date d'environ trois siècles. En 1829, les voisins de cette usine incommode renouvelèrent leurs plainies et les consignèrent dans un journal; le propriétaire du four déclara qu'il se défendrait si on l'attaquait sérieusement et qu'il opposerait la prescription. Ce débat, qui ne paraît pas avoir eu de suite, n'échappa point aux rédacteurs des *Archives* du Rhône; l'un d'eux, M. Breghot du Lut (1), saisit cette occasion pour rappeler qu'un poète lyonnais, Maurice Scève, dont la célébrité fut presque égale à celle de Ronsard, avait parlé de ces fours à chaux dans sa *Délie*, dont la première édition fut publiée en 1544, à Lyon, chez Sulpice Sabon, petit in-8°. — Voici quelques-uns des vers de notre poète :

. . . . . .

Comme au faulxbourg les fumantes fornaises
Rendent obscurs les circonvoisins lieux,
Le feu ardent de mes si grandz mesaises
Par mes souspirs obtenebre les cieulx.

. . . . . .

En ce faulxbourg celle ardente fornaise
N'esleue point si hault sa forte alaine
Que mes souspirs respandent à leur aise,
Leur grand'fumée, en l'air qui se pourmeine.

. . . . . .

1658. » Louis XIV assiste, dans le collége de la Trinité, à la représentation d'une pièce de théâtre composée par le P. Menestrier, et intitulée : *L'Ancien autel d'Auguste consacré à Louis-Auguste.* Voyez sur le séjour de Louis XIV à Lyon, les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, les *Lettres* de Mme du Noyer, etc. Voyez aussi nos *Ephémérides* au 24 novembre et au 25 décembre.

1724. » Première séance publique de l'Académie de Lyon, fondée en 1700.

1736. » Ordonnance de M. de Rochebonne, archevêque et comte de Lyon, qui défend de rendre aucun culte religieux à *Flavius Florentius*, dont on avait découvert le tombeau dans le voisinage de l'ancienne église des Machabées, et que le vulgaire honorait comme un saint,

quoique l'inscription gravée sur ce tombeau ne dénotât pas de titre de sainteté assez certain pour que ses ossements fussent exposés à la vénération des fidèles. Voyez les *Nouveaux Mélanges* de M. Breghot du Lut, pag. 391 et suiv.

1820. » Mort d'André-Claude Dussaussoy, chirurgien en chef des hôpitaux de Lyon, né le 30 novembre 1755. — M. Ballanche lui a consacré une Notice insérée dans la *Gazette de Lyon* du 18 décembre. Voyez aussi le *Cimetière de Loyasse*, page 31.

1491. 13 A l'occasion du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, on frappe à Lyon la première monnaie qui offre un buste de nos rois. Voyez l'*Hist. métallique de la rép. de Hollande*, par Pierre Bizot, page 2 de l'avertissement, et l'*Art de vérifier les dates*, tome 3, page 628.

1793. » Mort de Pierre-Antoine Barou du Soleil, jurisconsulte, auteur de divers opuscules, né à Lyon vers 1740. Voyez son article dans le *Supplément* de la *Biog. universelle*.

1811. » Mort, à Alençon, du baron Pierre-Honoré-Aimé Maupetit, général de brigade de cavalerie, né à Lyon le 21 novembre 1772. Son nom figure avec honneur dans nos fastes militaires. — Lorsque l'empereur apprit sa mort, il s'écria : « Je regrette Maupetit, non-seulement comme un de nos meilleurs généraux de cavalerie, mais encore comme un honnête homme. » Voyez son article dans la *Biographie nouvelle des Contemporains*, par Arnault, Jouy, etc.

1157. 14 Concession faite par l'empereur Frédéric à l'archevêque Héraclius de tout le corps et cité de Lyon, et de tous les droits royaux par tout l'archevêché.

1649. 16 Guillaume Barbier, imprimeur et libraire ordinaire du roi, dédie aux prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon le recueil qu'il publie la même année, en 1 volume in-4°, des *Privilèges des Foires de Lyon*. On trouve quelques documents curieux pour l'histoire commerciale de notre ville dans l'*Advertissement au Lecteur* qui est en tête de ce volume.

1577. 17 Le Consulat, pour certaines bonnes considérations, voulant reconnoistre les services de Me Benoist du Troncy, secretaire du Consulat, tant avant sa promotion que depuis, et qu'on espère qu'il continuera; ouï sur ce Me Hugues Athiaud, substitut du procureur-général, accorde audit du Troncy qu'il pourra remettre et resigner sondit estat et office de secretaire, à qui et quand il lui semblera, pourvu que ce soit à personne capable et agréable au Consulat. C'est ce même Benoit du Troncy qui est auteur d'un livre facétieux ayant pour titre : *Formulaire fort recreatif de tous contrats, donations,*

testamens, etc., dont la première édition fut publiée à Lyon en 1594. Voyez l'article *Troncy (du)* dans la *Biographie Universelle*.

1586. « Guillaume Roville, imprimeur et libraire à Lyon, fait son testament devant Me Garnier, notaire, et lègue à l'hôpital sa maison de l'Ange, une des quatre qu'il possédait dans la rue Mercière; il veut que les revenus en soient accumulés, pour être remis, chaque cinquième année, à ceux de ses descendants que la famille assemblée reconnaîtrait les plus pauvres. — G. Roville compléta ses dispositions de dernière volonté par un codicille du 17 juin 1589, et mourut peu de temps après. Voyez l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, par M. Dagier, et les *Nouveaux Mélanges* de M. Breghot du Lut, pag. 172 et suiv.

1799. 18 Mort de Jean-Etienne Montucla, célèbre mathématicien, né à Lyon, en 1725, auteur d'une *Histoire des Mathématiques*, etc.

1562. 19 Le maréchal de Saint-André, gouverneur de Lyon, est tué à la bataille de Dreux.

1765. 20 Mort du Dauphin, fils de Louis XV. — La cour arrête que le deuil sera de six mois. — A cette époque le commerce était languissant, et Lyon surtout commençait à se ressentir de la stagnation des affaires. Les fabricants et les marchands de notre ville adressèrent au roi de très-humbles remontrances pour qu'il abrégeât la durée d'un deuil qui pouvait leur être si funeste. Nous ignorons quel fut le résultat de leurs doléances; mais ce que nous savons bien, c'est que la misère des ouvriers en soie fut grande, comme on peut le voir dans l'*Histoire de l'Hôtel de Dieu* par M. Dagier, tome 2, page 163. Ces pauvres ouvriers crurent aussi devoir porter leurs plaintes aux pieds du roi *bien-aimé*, et c'est en vers qu'ils lui adressèrent la supplique suivante, que nous croyons inédite :

Six mois de deuil pour le Dauphin :
Dix ans, si l'habit noir peut lui rendre la vie....
Mais aux pieds d'Atropos comme on gémit en vain,
Puisqu'il est mort de maladie
Faut-il que nous mourrions de faim?
Sire, du travail ou du pain!

Une circonstance semblable se présenta en 1774, après la mort de Louis XV. Le deuil devait être de huit mois; mais sur les représentations du Commerce, et principalement de M. Pernon, député de la ville de Lyon, Louis XVI décida que le deuil ne serait que de sept mois. *Mémoires secrets* de Bachaumont, tome XXVIII, page 236.

1757. » Un arrêt du Conseil-d'Etat confirme dans la qualité de forains les

habitants du bourg de Vaise. — La partie qu'on appelait alors le faubourg de Vaise ne s'étendait que depuis la porte de Pierre-Scise jusqu'à celle des Deux-Amants. Le reste, c'est-à-dire ce qui était hors de cette dernière porte, formait le bourg de Vaise. — *Almanach de Lyon*, pour 1760.

1544. 21 *Séance Consulaire.* On arrête d'écrire une lettre à Mgr le cardinal de Tournon, au sujet de ce que le capitaine Paulin, puis huit jours, passant par cette ville, a dit avoir charge de prendre et mettre en garde la fille de Pierre Durand, pour la marier à certain gentilhomme à qui le roi veut qu'elle soit mariée. On le suppliera d'intercéder envers le roi, à ce que telles voies n'ayent lieu en cette ville pour la conséquence. — Le 5 février suivant, on écrivit aux députés de Lyon qui étaient à Paris de faire de nouvelles démarches pour la fille de M. Durand, qui demeurait dans la maison des héritiers de Jean Neyret, et qui lui-même avait une maison, rue St-Jean, et un mobilier estimé 190 livres.

1793. » PROCLAMATION DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE SURVEILLANCE RÉPUBLICAINE.

Les Citoyens locataires, ou propriétaires des maisons désignées ci-dessous, sont prévenus de retirer leurs meubles et effets des êtres desdites maisons, et de chercher d'autres logements, parce que dans quinze jours, à dater du jour de la publication du présent, elles seront démolies.

Pendant ces quinze jours, les locataires et propriétaires pourront faire au bureau des démolitions, à la Commission Temporaire, *toutes les réclamations qu'ils croiront dans leurs intérêts; ce temps passé, il n'en sera plus reçu aucune.*

RELEVÉ FAIT SUR LA LISTE GÉNÉRALE DES MAISONS A DÉMOLIR, ET DIVISÉE PAR QUARTIERS.

	Nos
Place St-Clair.	32 Guillard, aîné. — 33 Charton. — 33 Seguin, père. 25 Montluel. — 118 Rater. — 119 Morand.
Quai de Retz.	153 Bozel. — 152 Boutoux. — 15 Lachaux. — 14 Dutreuilles.
Pl. des Cordeliers	67 Lacour.
Quai de la Monnoie	73 Bagnon. — 46 Varissau, veuve. — 44 Foura.
Place du Concert.	44 Larchier. — 47 Dépure.
Montée du pont de Pierre.	27 Lavernouse. — 23 Boullard de Gattelier.
Rue Pizay.	23 Gerard.
Rue bas d'Argent.	23 Barbier, de Charly. — 23 Chassin.

R. des Augustins. 9 Savaron. — 13 Bauchage.
Rue St. Jean. 9 Pontus. — 42 Mathon de la Cour. — 82 Depure.
Rue Tramassac. 53 Vial, veuve. — 52 Ravier.
Rue Juiverie. 73 Meunier. — 86 Tolozan.
Rue de la Vieille Monnoie. 15 Savy, père.
P. de la Liberté. 107 Déchamps. — 114 Antoine Spreacier.
R. des Deux-Angles. 113 Bichardon. — 20 Sturlat.
Rue de l'Arbalette. 94 Guillin de Pougelon. — 103 *Idem.*
Rue St-Marcel. 12 Dévarissan.

Fait en Commission le premier Nivôse, l'an 2e de République Française, une, indivisible et démocratique.

Signé, PERROTIN, Vice-président; DUHAMEL, FUSIL, MARCILLAT, AGAR, LECANU, DESSIRIES, et DUVIQUET, Secrétaire.

1820. » Mort d'André Margaron, né à Lyon le 28 février 1759, officier pendant le siége de cette ville, etc., compte-rendu de la Soc. d'Agr.

1622. 22 Mort de St-François de Sales dans le couvent de la Visitation. — Suivant le P. Binet, St-François disait de lui-même « qu'il n'y avait « quasi que Dieu et lui qui aimassent les pauvres pêcheurs. » On connait aussi ce mot de Louis XVI : « Il n'y a que moi et M. Turgot « qui aimons le peuple. » Barbier, *Examen critiq.* article Binet (le P.)

1675. » Locke passe à Lyon et visite le collége des Jésuites. *Arch. du Rhône*, XII, 72.

1823. » M. de Pins, alors évêque de Limoges, est nommé administrateur apostolique du diocèse de Lyon.

1502. 23 Mort, à Lyon, de Loys de Luxembourg, seigneur de Ligny, dont le roy, les gentils-hommes de court, manants et habitants de Lyon furent bien marris, et non sans cause, car c'estoit un seigneur aymé de chacun. *Nouvelles Chroniques* à la suite de celles de Monstrelet.

1567. » *Publication d'une ordonnance de Police dont voici le texte :*

DE PAR LE ROY ET MONSEIGNEUR DE BIRAGUE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL POUR SA MAIESTÉ EN CETTE VILLE DE LYON.

« Pour ce que nous sommes informés et aduertis que ceux de la religion pretendue reformée qui sont encore en ladicte ville, font plusieurs pratiques et menées a cause des intelligences qu'ils ont et peuuent auoir auec ceux de la pretendue religion, qui sont en grande assemblée et hostilité d'armes és pays circonuoysins et proches de cette dicte ville.

Il est faict très exprès commandement à tous ceux de la religion

pretendue reformée qu'ils ayent à vuider la ville dans vingt et quatre heures après la publication des presentes pour toutes prefixions et delaiz, sans laisser en leurs maisons, autres que leurs femmes, ou vne chambriere pour la garde d'icelles. Et ledict temps passé, il est permis à tous capitaines gens de guerre, et autres de ladicte ville, de prendre prisonniers tous ceux de ladicte religion qui seront trouuez par les rues, n'ayant obey à la presente ordonnance, ou qui seront retournés, et de leur faire payer rançon, comme personnes prinses de bonne guerre. N'entendant néanmoins permettre, ains defendons tres expressement sur peine de vie auxdicts gens de guerre et autres qu'il appartiendra, de n'aller ou entrer en aucunes maisons pour l'exécution de ladicte ordonnance. Laquelle pour ce regard nous auons commise et commandée aux Penons et Quaterniers de ceste dicte ville chacun en son quartier, ausquels nous enioignons et néanmoins commandons tenir la main, à ce que ladicte présente ordonnance soit en leurs dicts quartiers bien et deuement obseruée sans pour ce faire ou commettre aucun abus. Defendant aussi à tous capitaines, commis et notables, estans és gardes des portes, de ne les laisser rentrer, sur peine de priuation de leurs charges et d'amende arbitraire.

Et outre est faict commandement à tous ceux qui ont esté de ladicte pretendue religion reformée s'estant presentement reduicts, et ayans faict profession de la religion catholique, de demourer en leurs maisons et boutiques, et ne partir d'icelles, sinon allans aux églises pour le service de Dieu, et sans armes, sans nostre expresse permission, et jusques autrement il ayt esté par nous ordonné, sur peine d'encourir les mesmes peines susdictes, estans trouuez hors leurs dictes maisons et boutiques, dont pareillement nous chargeons les penons et quaterniers de ladicte ville chacun en son quartier, comme dict est.

Sont aussi faites defences à tous hosteliers, tauerniers, cabaretiers, et tous autres manans et habitans de ladicte ville, y estans retournez puis les presens troubles, sans nous en aduertir incontinent qu'ils seront arriuez en leurs dicts logis, ou leurs penons et quaterniers, pour le nous faire entendre, et après y estre pourueu et ordonné ainsi que nous verrons estre affaire, et iusques à ce saisir les armes desdicts retournez, ou estrangiers incogneuz, le tout sur peine de punition corporelle et d'amende arbitraire.

Commandons aussi sur peine de la vie à tous vacabonds (sic), gens sans adueu et autres incogneuz, n'estans soubs charge de capitaine, de vuider la ville dans ce dict iour, lequel passé, sera

passé à l'encontre d'eux par les peines indictes en la presente ordonnance. *Signé*, R. DE BERAGUE.

La presente ordonnance et crye (sic) cy dessus a esté cryée, lue et publiée.... Ce iourdhuy vingt troisiesme iour du mois de decembre mil cinq cent soixante sept. *Signé*, J. BAUVÈRES.

1594. « Pierre Matthieu, avocat, prononce devant le corps Consulaire et le peuple de Lyon, une harangue dans laquelle il traite du *devoir et obéissance des sujets envers le roi, et du soin perpétuel de la Providence de Dieu sur la monarchie française.* — Il existe une copie de cette harangue dans le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, à la suite des *Mémoires sur la Ligue* attribués à D. Thomas, que nous avons publiés dans le tome Ier de notre *Revue.*

1658. 25 La reine, mère de Louis XIV, assiste, dans l'église de St-Bonaventure, aux vêpres et à la prédication qui s'y fit en italien par le prieur du couvent des Minimes d'Avignon. Voyez *les Grands Cordeliers de Lyon*, par M. l'abbé Pavy, page 121. — Pendant leur séjour dans notre ville, Anne d'Autriche était logée dans l'abbaye d'Ainai, et Louis XIV dans l'hôtel de la Vallette, à l'angle de la rue du Peyrat et de la place Bellecour.

1685 « Mort, à l'hôpital de Vevey, de Jacob Spon, célèbre antiquaire, né à Lyon en 1647. — Il était fils de Charles Spon, savant médecin, né à Lyon, le 25 décembre 1609, mort le 21 février 1684.

1820. « Mort, à Trieste, de Fouché *de Nantes*, surnommé par Montgaillard, *Revue Chronologique*, page 661, « le fourbe des fourbes, le destructeur sentimental de Lyon. » Voyez son article dans l'*Annuaire Nécrologique* de M. Mahul.

1527. 26 Henri Corneille Agrippa, médecin, si connu par sa vie aventureuse et ses ouvrages sur la philosophie occulte, part de Lyon pour aller à Anvers. — Il arriva le 20 à Paris et y demeura jusqu'au 13 juillet suivant. — On trouvera des détails fort curieux sur le séjour d'Agrippa à Lyon en 1526 et 1527, dans la correspondance de ce singulier personnage, pages 681-1145 du tome 2e de ses œuvres publiées à Lyon, *per Beringos fratres*, 3 vol. in-8°, sans date.

1713. 26 Erection de l'ancienne statue équestre de Louis XIV, renversée le 28 septembre 1792.

816. 28 Mort de Leidrade, bibliothécaire de Charlemagne, évêque de Lyon, auteur de deux lettres imprimées à la suite des œuvres de S. Agobard. M. l'abbé Depery, dans ses *Archives saintes de Belley*, 1835, in-8°, a donné un nouveau texte d'une partie considérable de l'une de ces lettres, adressée à Charlemagne.

1622. « Mort de St-François de Sales dans le couvent de la Visitation. Louis XIII et Anne d'Autriche étaient alors à Lyon. Voyez sur les derniers moments de St-François les *Vies des Saints du diocèse de Lyon*, par M. Collombet, Lyon, Rusand, 1834, in-8°. — Au rapport de Mme de Sévigné, *Lettre* du 1er janvier 1690, le maréchal de Villeroy « ne vouloit pas croire que M. de Genève (François de Sales) « fut saint et canonisé, parce qu'il avoit dîné vingt fois avec lui à Lyon. » *Nouveaux Mélanges* de M. Breghot du Lut, page 434. — Le corps de l'illustre saint fut transporté en Savoie et inhumé dans l'église de la Visitation à Annecy, mais son cœur resta aux dames de la Visitation de Lyon et fut renfermé dans un reliquaire d'or donné par Anne d'Autriche. Lorsque la révolution française éclata et que les monastères furent supprimés, le cœur du saint fut emporté à Venise et déposé chez les Visitandines de cette ville, où il est encore, quoiqu'il ait été souvent redemandé par les dames de Lyon depuis le rétablissement de leur communauté.

1671. 30 Mort de Damien Hurtevent, fondateur du séminaire de St-Irénée.

1690. 31 Camille de Neuville, archevêque de Lyon, fait son testament, où, entre autres dispositions, il lègue sa bibliothèque au collége de la Trinité.

1754. « Mort du P. George Vionnet, jésuite, poète dramatique, né à Lyon, le 31 janvier 1712. Voyez sa notice dans les *Mélanges* de M. Breghot, pages 388-9.

1834. « Installation de la Faculté des Sciences, rétablie par ordonnance du 9 décembre 1833. — Cette Faculté avait été supprimée le 31 octobre 1815.

1495. « Edit du roi Charles VIII, roi de France et de Sicile, qui donne la noblesse aux Conseillers de Lyon et à leur postérité. — Cet édit, daté de Lyon, accorde plusieurs priviléges aux citoyens de cette ville. — Le roi était arrivé à Lyon le 7 novembre précédent. — Voyez nos *Ephémérides* du mois de novembre, page 404. Une faute d'impression s'est glissée dans l'avant-dernière ligne de cette page; au lieu de.... Lors du *premier* séjour du roi, etc., lisez : Lors du *précédent* séjour du roi, etc.

TABLE

DES

MATIERES CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

Pages.

Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon pendant la Ligue de 1568 à 1594, par D. Thomas, ancien bibliothécaire de Lyon. 5

Suites des époques remarquables de 1600 à 1643, par D. Thomas. . . . 51

Mine d'or aux environs de Lyon, à St-Martin-la-Plaine. 65

Médaille hébraïque découverte à Lyon au XVIIe siècle. 68

Un exorcisme à Lyon au XVIe siècle, dans l'Abbaye de St-Pierre. . . . 81

Murat à Lyon, souvenirs de 1815. 90

Dépôt de Mendicité de la Ville de Lyon. 131

Recherches sur les accidents produits par l'usage de la charcuterie. . . 134

Bombardement de l'Hôtel-Dieu en 1793. 147

Le *Pater Noster* à différentes époques. 149

Des Femmes lyonnaises. . . . . *Ibid.*

De la Milice et Garde bourgeoise de Lyon. 161

Contestation des Comtes de Lyon et des Docteurs de Sorbonne, sur une cérémonie de l'église de St-Jean. 179

Histoire littéraire. Les P. Bouton, Filère, Barry, La Colombière, l'abbé Lamourette. 182

Peste de Lyon au XVIe siècle. 213

Nostradamus à Lyon. 226

Séjour de Cagliostro à Lyon, de 1784 à 1785. 241

Anniversaire de la juste punition du dernier roi des français (placard révolutionnaire), ... 250

Sur la suppression du casuel des ecclésiastiques (placard révolutionnaire) 257

Plantation d'un arbre de la liberté en 1792, sur la place des Terreaux. . 266

Excursion botanique au mont Pilat. 276

Une soirée à l'exposition Giroux. 304

La maison de Sylvestre le luthier. 344

Essai historique sur la souveraineté du Lyonnais, et sur la prétendue cession de Lyon, comme dot de Mathilde, fille de Louis IV, dit d'Outre-Mer, par M. Frédéric Gingins de Lassaraz. 353

Découverte d'un manuscrit de Pétronne à Trau, en 1663. 417

Emeute populaire contre le collége des médecins de Lyon, en 1767. . 432

Molière à Lyon. 437
Le général Duphot. 441
De la librairie à Lyon, vers la fin du XVIIe siècle. 442
Peinture. Exposition Giroux. 443
Relation médicale d'un voyage de Lyon à Alger. 449
De l'Introduction de l'art typographique en plusieurs villes de France, et entr'autres à Lyon, en 1746, et de quelques célèbres imprimeurs de cette ville. 496

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

Chalier. 96
Antoine Coisevox. 120
Etienne Dolet, imprimeur 270
Le docteur Ste-Marie. 270
Philibert De Lorme. 321
L'abbé Chouvy. 389
L'abbé Rousseau. 391
Les Mongez. 392

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE.

Notices par M. Boullée, sur Poivre et Dupont de Nemours. 70
Les Prélats espagnols, par M. Mermet. 71
Fondation de l'Ermitage du mont Cindre et de la Tour de la Belle-Allemande. 297
Mes Prisons. 302
Remarques sur la conduite du noble jeu de l'arquebuse. 302
Histoire du choléra asiatique observé à Marseille, par M. le docteur Monfalcon. 394
Du Choléra-Morbus de Marseille, par le docteur Fraisse. . . . . *Ibid.*
Voyage d'un médecin homéopathe à Marseille, par le docteur Pérussel. . 399
Histoire du Forez, par Auguste Bernard. 400
Mémoires de la société d'agriculture. 487
Mémoire de Médecine pratique, par le docteur Martin. 490
Sur la Siphilis, par le docteur Repiquet. 494

POÉSIE.

A M. de Lamartine, par Ernest Falconnet.. 143
Souvenirs, par Philibert Leduc (Bourg). 228
A Elisa Mercœur. 485

ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES.

Ephémérides de juillet, p. 72. — Août, 152. — Septembre, 231. — Octobre, 310. — Novembre, 404. — Décembre, 500.

fin de la table 18

451
441
442
443
440

406

96
120
270
270
321
389
391
92

70
1

7

5
8
5